

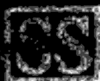
POPLIMONT

LA
BELGIQUE
HÉRALDIQUE

TOME I

A - BI





1 8 6


ENDURE FORT
Bibliotheca Lindesiana





# LA BELGIQUE
# HÉRALDIQUE

RECUEIL HISTORIQUE, CHRONOLOGIQUE, GÉNÉALOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE COMPLET

DE

TOUTES LES MAISONS NOBLES RECONNUES DE LA BELGIQUE

PAR

CH. POPLIMONT

Chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, auteur de la *Noblesse Belge*, de la *Belgique depuis* 1830, des lettres sur la *Campagne d'Italie de* 1859, etc.

---

## TOME Ier. — A—BI




BRUXELLES
TYPOGRAPHIE DE G. ADRIAENS
Marché aux Poulets, 26.

1863.

# LA
# BELGIQUE HÉRALDIQUE

# LA BELGIQUE
# HÉRALDIQUE

RECUEIL HISTORIQUE, CHRONOLOGIQUE, GÉNÉALOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE COMPLET

DE

TOUTES LES MAISONS NOBLES RECONNUES DE LA BELGIQUE

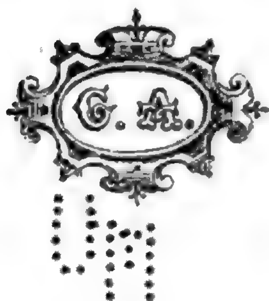
PAR

CH. POPLIMONT

Chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, auteur de la *Noblesse Belge*, de la *Belgique depuis* 1830, des lettres sur la *Campagne d'Italie de* 1859, etc

---

## TOME Ier. — A — BI




BRUXELLES
TYPOGRAPHIE DE G. ADRIAENS
Marché aux Poulets, 26.

1863.

LA

# BELGIQUE HÉRALDIQUE.

## MAISON ROYALE.

Le roi Léopold-Georges-Chrétien Frédéric, est né le 16 décembre 1790. Il est le troisième fils du duc souverain de Saxe-Cobourg-Gotha.

Cette branche, cadette de tous les rameaux de la ligne Ernestine, a éclipsé ses aînées et s'est acquis un rang supérieur parmi les maisons souveraines d'Europe, par l'élévation d'un de ses membres au trône de Belgique et par les alliances royales qui ont placé ses rejetons sur les trônes de Portugal et d'Angleterre.

La filiation de la maison de Saxe est authentiquement prouvée par actes diplomatiques depuis Conrad-le-Pieux, comte de Wettin, mort en 1156, issu au cinquième degré de Dédon I[er], comte de Wettin, qui vivait au temps de l'empereur Henri-l'Oiseleur.

Conrad-le-Pieux fut investi en 1127, par l'empereur Lothaire II, du marquisat de Lusace et de celui de Misnie, dont sa postérité prit le nom. Ses successeurs joignirent à leur patrimoine la Thuringe et plusieurs autres domaines qui les rendirent puissants en Allemagne. L'un d'eux, par modération, céda ses droits à la couronne impériale, qui lui avait été déférée en 1347, après la mort de Louis de Bavière.

Fréderic-le-Vaillant et Balthazar, son frère, issus de Conrad-le-Pieux au sixième degré, épousèrent les deux filles du comte de Henneberg. Cette double alliance fit entrer dans leur maison la seigneurie de Cobourg vers 1370, et presque toutes les terres qui forment aujourd'hui les états patrimoniaux des diverses branches de la ligne Ernestine de Saxe.

Frédéric-le-Belliqueux, fils de Frédéric-le-Vaillant, reçut de l'empereur, en 1423, pour le prix de cinq mille florins, l'investiture de l'Électorat de Saxe, dont la succession venait de s'ouvrir par l'extinction de la branche ascanienne de la maison d'Anhalt, qui le possédait depuis deux siècles. Il jouit de cette dignité malgré les réclamations des héritiers légitimes les ducs de Saxe-Lawenbourg, et il la transmit à ses descendants avec le nom de Saxe qu'ils ont toujours porté depuis.

Ernest et Albert, petits-fils de Frédéric-le-Belliqueux, devinrent, en 1485, les fondateurs des deux lignes appelées de leur nom Ernestine et Albertine. Elles existent encore. La branche Albertine, comme cadette, semblait devoir être appelée à de moins hautes destinées; mais Charles-Quint lui donna la prépondérance en lui transportant, l'an 1548, la dignité électorale en faveur des deux frères Auguste et Maurice de Saxe. A la mort de Jean-Georges I^er^, petit-fils d'Auguste, en 1656, la ligne Albertine s'est divisée en quatre rameaux, mais ils se sont éteints, à l'exception de la branche principale, dont l'Électorat a été érigé en royaume en 1806.

Jean-Népomucène-Marie-Joseph, roi de Saxe, actuellement régnant, est issu au onzième degré d'Albert, chef de la ligne, et au vingtième de Conrad, comte de Wettin.

La ligne Ernestine avait eu, par acte de partage du 26 août 1485, la Thuringe, l'Électorat et le district de Cobourg. Mais Jean-Frédéric, petit-fils d'Ernest, devint victime de son zèle pour le luthérianisme, dont il se déclara ouvertement protecteur. Ce prince, qui, par son courage et sa constance, a mérité le surnom de Magnanime, fut accablé de revers, fait prisonnier avec ses fils et forcé par l'empereur Charles-Quint à signer, en faveur de son cousin, Maurice de Saxe, la cession de son Électorat, dont il conserva pourtant le titre jusqu'à sa mort, en 1554. Ses descendants, réduits au faible rang de ducs, affaiblirent encore leurs domaines par des partages.

Jean IV, petit-fils de Frédéric-le-Magnanime, fut père de Guillaume et d'Ernest-le-Pieux, qui, en 1605, divisèrent la ligne en deux branches. Guillaume, l'aîné, fonda celle de Saxe-Weimar, encore existante. Le Congrès de Vienne démembra le royaume de Saxe, fondé par Napoléon, et en rattacha plusieurs parties au duché de Saxe-Weimar, qui reçut alors un accroissement de population de 800,000 âmes et dont les limites furent définitivement fixées par les traités particuliers conclus avec la Prusse. Charles-Auguste obtint en même temps le titre de Grand-Duc, comme aîné de la ligne Ernestine et de toute la maison de Saxe. Son fils Charles-Alexandre, souverain actuel, descend au onzième degré du fondateur de la ligne, et au vingtième de Conrad-le-pieux, comte de Wettin. Le Grand-Duché possède une seule voix à la Diète. Ses principales villes sont Weimar et Iéna. Sa Constitution a été promulguée le 5 mai 1816.

La souche de Gotha, fondée par Ernest-le-Pieux, se divisa entre ses enfants en quatre branches. L'aînée, qui portait le nom de Cobourg-Altenbourg, s'est éteinte en 1825; les trois

autres qui ont recueilli son héritage, ont conservé la voix qu'elle possédait à la Diète.

La seconde est celle de Saxe-Weiningen, dont le duc actuel Bernard II, descend au dix-huitième degré de Conrad-le-Pieux, comte de Wettin.

La troisième branche a changé son nom d'Hilbourghausen contre celui de Saxe-Altenbourg depuis l'extinction de Gotha. Sa Constitution a été promulguée le 19 mars 1818; son duc actuel, Ernest, descend au vingtième degré de Conrad-le-Pieux.

La quatrième branche, celle de Saalfeld-Cobourg, est appelée aujourd'hui Saxe-Cobourg-Gotha, par suite du partage des biens de Gotha-Altenbourg, du 12 novembre 1826. Son duc actuel, Ernest II, né le 21 juin 1818, neveu du roi Léopold, descend au vingtième degré de Conrad-le-Pieux, comte de Wettin.

Le règne du roi Léopold est destiné à marquer dans l'histoire comme un exemple frappant de l'heureuse influence que peuvent exercer sur les destinées d'une nation les vues sages et éclairées d'un prince qui sait comprendre les mœurs et les besoins du peuple qu'il est appelé à gouverner. Aussi nous appliquerons-nous à traiter avec étendue cette partie de l'histoire du roi des Belges, nous contentant d'esquisser à grands traits les deux premières phases de cette carrière si bien remplie.

La première phase de cette belle vie, comprend la période qui s'est écoulée depuis la naissance du prince Léopold de Saxe-Cobourg (1790) jusqu'à son mariage avec la princesse royale, Charlotte d'Angleterre.

La seconde comprend les années qui se sont écoulées depuis cet événement jusqu'à l'acceptation, par le prince Léopold, de la couronne de Belgique.

La troisième, enfin, embrasse tout le règne du roi

Léopold I$^{er}$, jusqu'au jour où nous écrivons. Cette dernière période est celle qui offre le plus d'intérêt aux lecteurs belges; comme les deux phases qui la précèdent, elle est marquée au coin d'un caractère élevé, d'une noblesse de sentiments, d'une sagesse de vues, d'une netteté d'appréciations, qui ont fait du prince Léopold de Saxe-Cobourg, un des hommes les plus remarquables du XIX$^{e}$ siècle.

Le duc Frédéric-François, père du roi Léopold avait, comme la plupart des princes d'Allemagne, souffert des vicissitudes sans nombre, produites par les guerres et les calamités publiques que l'ambition des souverains plus puissants avait enfantées pendant ce XVIII$^{e}$ siècle, dont la dernière heure fut marquée par le bruit de l'écroulement des trônes et des plus terribles catastrophes. Mais la Providence n'avait éprouvé ainsi le duc régnant de Saxe-Cobourg-Saalfeld, que pour relever sa race avec un plus grand éclat. Le père du prince Léopold puisa dans les malheurs de sa maison cette fermeté de caractère, cette grandeur d'âme, cette véritable philosophie qui rend l'homme plus fort que l'adversité. Ces vertus, il les transmit religieusement à ses enfants et, ceux-ci, ont gardé avec un respect non moins religieux, ce précieux héritage.

L'empereur d'Autriche, Léopold II, avait pour le duc Frédéric François une grande estime et une sincère affection. Pour lui donner un affectueux témoignage de bienveillance, il voulut tenir le prince nouveau-né sur les fonds de baptême. Chose étrange! ce jeune prince auquel le puissant empereur allait donner son nom, était destiné par la Providence à régner sur des provinces qui formaient alors un des plus beaux apanages de la maison de Hapsbourg, sur cette Belgique qui, en ce moment même, allait être violemment arrachée à son sceptre.

Peu de temps après la naissance du prince Léopold,

gronda à l'Occident cette tempête qui devait faire tressaillir le monde entier pendant un quart de siècle. Déjà les armées républicaines, poussées par cette fièvre terrible qui dévorait la France, menaçaient la vieille Europe monarchique, et l'un des princes de l'illustre maison de Saxe arrêtait, sur les champs de bataille de Nerwinde, les premiers pas de ce torrent qui semblait vouloir tout engloutir, nouvel éclat jeté sur un nom entouré, depuis des siècles, d'une brillante auréole.

Le prince Léopold avait six ans lorsqu'un événement, qui eut par la suite un grand retentissement, s'accomplit dans sa famille en l'unissant par des liens intimes à la famille impériale de Russie. En 1796, le grand-duc Constantin Paulowitsch, petit-fils de la grande Catherine, et second fils du prince qui devait régner quelques mois plus tard sous le nom de Paul I$^{er}$, épousa la princesse Henriette-Ulrique de Saxe-Cobourg, fille du duc François, qui prit, pour se conformer aux prescriptions de la loi russe, le nom d'Anna Paulowna. Si le mariage n'a pas été heureux, la grande duchesse Anna Paulowna ne cessa de se montrer digne des exemples et des leçons de son noble père. Malgré le caractère violent, irascible, emporté de son époux, elle n'a jamais manqué de cette résignation, de cette égalité de caractère, de cette sérénité qui la rendaient le modèle de la cour de Saint-Pétersbourg.

Plus tard, lorsqu'elle vint se fixer dans la retraite, en Suisse, son nom fut bientôt béni par tous les habitants de la contrée et sa mémoire, aujourd'hui, est entourée de vénération et de respect.

L'éducation du prince Léopold fut à la fois littéraire, philosophique et scientifique. Il suivit avec une application soutenue l'enseignement classique des belles-lettres, sous les plus grands poëtes de l'Allemagne, Schiller, Gœthe, Klop-

stock qui, à quelques lieues de la cour de son père, vivaient à Weimar comme dans une heureuse oasis. Il cultivait aussi la musique pour laquelle il avait une prédilection toute particulière, et c'est à ces connaissances profondes dans ces deux branches de l'art qu'il dut la réputation méritée d'être un des princes les plus instruits de son temps.

Mais telle était l'aptitude de son esprit, l'étendue de ses facultés qu'il poursuivit avec un succès égal l'étude des mathématiques et de la science militaire qui, de tout temps, a été placée au premier rang de celles que doivent connaître à fond les princes.

A quinze ans, l'éducation du prince Léopold était complète. Il était prêt à entrer dans la carrière que la Providence allait ouvrir devant lui. A cette époque, comme de nos jours, la seule qui parut convenable pour un prince de maison souveraine, était celle des armes, car là où est le danger des combats, là est la place du souverain et des princes de sa race. Le moment approchait où ce devoir allait devenir plus impérieux et plus sacré pour le prince Léopold.

Pendant la campagne de 1806, qui se termina par l'entrée des Français dans la capitale de la Prusse, le duché de Saxe-Cobourg fut en partie le théâtre des opérations militaires. Le duc régnant s'était retiré dans la citadelle de Saalfeld; mais cette place ne pouvait tenir longtemps contre les efforts d'une armée partout victorieuse; le duc, malade depuis plusieurs mois, accablé de douleur et portant dans son sein les germes de la mort, dut se retirer emmenant avec lui le prince Léopold qui n'avait cessé, dans cette retraite, de l'entourer des soins les plus affectueux. Le duc ne devait pas survivre longtemps aux nouveaux malheurs qui venaient de frapper sa maison. Il mourut le 9 décembre 1806, à l'âge de cinquante-six ans. Ce fut le prince Léopold qui reçut son dernier soupir.

Le prince Ernest, fils aîné du défunt, était appelé à lui succéder; mais le duché était alors entre les mains des Français, et ce ne fut que sept mois après que, grâce au traité de Tilsitt, qui reconstituait de nouveau l'Europe, que le nouveau duc dut prendre possession de l'héritage paternel.

Pendant ce temps, le jeune prince Léopold s'était rendu en Russie et avait offert son épée au czar Alexandre, son beau-frère. La paix, conclue dans la fameuse entrevue du radeau du Niémen, devait retarder de quelques années encore les premières armes du futur roi des Belges.

Appelé pendant l'absence momentanée de son frère à administrer le duché de Saxe-Cobourg, il s'acquitta de cette tâche avec une sagesse et une prudence remarquables chez un prince de dix-huit ans. Il sut faire oublier aux habitants de la principauté les cruelles épreuves que la guerre et ses suites leur avaient imposées.

L'année suivante, en 1808, au retour de son frère, le prince Léopold fit un second voyage auprès de l'empereur Alexandre qui, frappé de ses qualités supérieures et de ses connaissances spéciales, lui conféra le grade de général de cavalerie dans l'armée russe. Le jeune général accompagna son beau-frère à Erfurt où son extérieur prévenant, l'illustration de son nom, les malheurs de sa famille et l'amitié du czar ne pouvaient manquer de le faire remarquer de celui qui était alors l'arbitre de l'Europe. Le prince fut de toutes les fêtes brillantes qui signalèrent le séjour des deux empereurs à Erfurt et qui semblèrent cimenter les liens d'amitié qui existaient entre eux depuis Tilsitt.

Cependant, en présence des ambitions anciennes froissées et mécontentes, des ambitions nouvelles surexcitées, une paix, quelque bien établie qu'elle parût, ne pouvait être de bien longue durée. Ni l'empereur Napoléon, ni l'empereur Alexandre, malgré les protestations d'amitié, malgré l'effu-

sion de leurs rapports intimes à Erfurt, ne pouvaient se faire illusion à cet égard. Les jours sereins de Tilsitt devaient faire bientôt place à un horizon chargé de nuages menaçants. Aussi, dans la prévision de cet avenir orageux que les secrètes aspirations des deux empereurs tendaient peut-être à rapprocher davantage, Napoleon exigea en 1810 que le prince Léopold renonçât au commandement qu'il exerçait dans l'armée russe, comme il avait exigé que le prince Ferdinand, son frère, quittât l'armée autrichienne et que le duc Ernest, chef de la famille, cessât d'entretenir des relations intimes avec la cour de Vienne.

Léopold attaché par la reconnaissance autant que par les liens de parenté à l'empereur Alexandre, ne voulut pas céder à cette injonction si pénible pour lui sans avoir tenté de faire revenir l'empereur des Français, par une démarche personnelle, sur cette détermination. Malgré les conseils des personnes qui lui portaient le plus vif intérêt et qui craignaient la colère de Napoléon, le prince se rendit à Paris et parut à cette cour des Tuileries qui était redevenue alors la plus brillante cour de l'Europe. Comme à Erfurt, Léopold y fut remarqué comme devait l'être un prince de vingt ans qui joignait aux avantages extérieurs de sa personne les qualités plus solides et non moins séduisantes du cœur et de l'esprit.

Mais en dépit de toutes les avances, de toutes les prévenances dont il fut l'objet de la part même de l'homme extraordinaire qui trônait alors dans ce palais, le prince Léopold ne put parvenir à faire révoquer l'arrêt qui l'avait frappé, arrêt qui témoignait par le fait même le cas que l'empereur des Français faisait de ses talents et de sa personne. Pour ne point causer la ruine de son frère que Napoléon menaçait de dépouiller de son duché, le prince Léopold dut se résigner à rendre son épée à l'empereur Alexandre; mais le czar

appréciant tout ce que la position de son beau-frère avait de délicat et de pénible, lui conserva son rang et ses droits militaires dans l'armée russe. Léopold condamné ainsi à l'inaction, retourna à Cobourg où il se livra de nouveau avec ardeur aux études qui avaient fait le charme de sa jeunesse et qui devaient faire de lui un des princes les plus instruits de son siècle.

C'est à l'époque du séjour du prince Léopold à Paris que quelques historiens français ont placé les prétendues démarches qu'il aurait faites auprès de l'empereur des Français pour devenir son aide-de-camp. Cette assertion est toute gratuite ; elle est plus qu'invraisemblable ; il suffit de se rappeler les tendances monarchiques qui régnaient alors aux Tuileries, l'empressement que mettait Napoléon à accueillir et à rattacher à sa personne tous les grands noms historiques qu'il pouvait rallier, pour ne pas douter un seul instant que si le prince de Saxe-Cobourg eût fait une pareille démarche, l'empereur n'eût été heureux de l'accepter.

En 1812 la guerre éclata de nouveau entre les deux grands empereurs, guerre terrible qui devait se terminer par cette désastreuse retraite dans laquelle périrent plus de 300 mille Français. Dès le début des hostilités le prince Lépold mit de nouveau son épée au service de la Russie, mais Alexandre craignant de ruiner la famille de son beau-frère en l'acceptant, refusa son offre, et le jeune général qui brûlait de se distinguer sur les champs de bataille, vit encore ajourner la réalisation de ses rêves de gloire militaire, rêves si naturels dans un moment où l'Europe entière était en quelque sorte transformée en un vaste camp.

Pour faire taire ses espérances déçues, le prince Léopold visite une partie du midi de l'Europe ; il parcourt l'Autriche, la Suisse et l'Italie. Mais il voyage non point en touriste indifférent et ennuyé, mais en observateur intelligent qui

prend intérêt à tout ce qui se déroule sous ses yeux, qui étudie les mœurs des habitants, les institutions politiques et, l'histoire à la main, médite sur les vicissitudes des peuples et des empires.

Cependant les événements avaient marché à pas de géant; le désastre de 1812 avait brisé le joug que Napoléon faisait peser sur l'Europe. Les premiers jours de 1813 virent l'Allemagne tout entière debout pour reconquérir son indépendance, les armes à la main. Le signal donné, tout cœur allemand devait y répondre. Le prince Léopold ne fut pas le dernier à tirer l'épée pour combattre l'ennemi commun.

La Russie, décidée à concourir énergiquement au renversement d'une puissance dont l'ambition n'aurait plus laissé de repos à l'Europe, entra en campagne avec des forces imposantes. Le prince Léopold fut chargé du commandement d'une division de cuirassiers dans l'armée que le czar commandait en personne.

La campagne s'ouvrit par la bataille de Lutzen, brillant fait d'armes pour le drapeau français, mais qui ne devait pas empêcher les revers qui, quelques mois plus tard, amenèrent l'entrée triomphale des alliés à Paris.

Dans cette grande et terrible journée, le prince Léopold prit une part active aux opérations de l'armée russe. Les cuirassiers qu'il commandait fournirent de nombreuses et brillantes charges qui, plus d'une fois dans le cours de la bataille, sauvèrent d'une destruction complète des corps russes ou prussiens compromis. Le jeune général qui s'était trouvé une partie de la journée aux postes les plus périlleux ne cessa de montrer le plus grand courage et le plus grand sangfroid.

La grande bataille de Lutzen fut suivie, à quelques jours d'intervalle, d'engagements moins importants mais dans la plupart desquels le prince Léopold et sa division eurent

souvent à combattre pour soutenir le mouvement de retraite des armées russe et prussienne contre l'avant-garde française commandée par le vice-roi d'Italie, l'un des meilleurs lieutenants de l'empereur. Telles furerent les journées de Colditz, Gersdorff, Woldheim, Etzdorf et Limbatch dans lesquelles le jeune général de cavalerie se montra constamment digne du commandement dont il était investi.

La campagne se termina par la double bataille de Bautzen et de Wurschen, deux sanglantes journées dans lesquelles le corps d'armée du général Miloradowitch, dont faisait partie la division du prince Léopold, éprouva des pertes énormes, placé qu'il était dans les positions les plus périlleuses, surtout à la fin de la dernière journée, où il lui fallut encore couvrir la retraite des forces russo-prussiennes.

L'armistice du 4 juin suspendit les hostilités. Cet armistice fut suivi des conférences de Prague, qui n'eurent d'autre résultat que de permettre à la Russie et à la Prusse de réparer leurs pertes et d'attendre l'arrivée des forces suédoises, commandées par Bernadotte, et l'adhésion ouverte de l'Autriche à la coalition.

La seconde campagne de 1813, ouverte deux mois après, allait fournir au prince Léopold l'occasion de rendre aux armées alliées des services plus signalés encore que ceux par lesquels il avait marqué ses premières armes.

Nous le voyons, en effet, dès la reprise des hostilités, sauver par la rapide intervention de sa division le corps d'armée commandé par le prince de Wurtemberg que le général Vandamme menaçait d'écraser avec des forces supérieures, puis, chargé d'un commandement plus important, repousser le 14e corps de l'armée française commandé par Gouvion Saint-Cyr, et le forcer à évacuer le camp retranché de Pirna et à se retirer précipitamment sur Dresde.

Les alliés avaient perdu le 27 août la bataille de Dresde; le 28 et le 29 ils battirent en retraite. Le prince Léopold, placé à l'arrière-garde, fut chargé de protéger ce mouvement d'où dépendait le salut de l'armée, mission des plus honorables mais aussi des plus périlleuses, car il eut presque constamment à combattre l'avant-garde française commandée par l'intrépide Murat. Dans un de ces engagements, à Peterswalde, la mêlée fut tellement vive que le prince, qui payait de sa personne comme le dernier de ses cuirassiers, fut sur le point de tomber entre les mains des Français; mais il parvint heureusement à se dégager et à prendre à Prezen une bonne position qui lui permit de soutenir le choc de l'ennemi jusqu'à ce que les derrières de l'armée alliée fussent dégagés.

Le lendemain, car chaque jour de cette campagne meurtrière était marqué par un combat, le lendemain le prince Léopold prit une part glorieuse à la bataille de Kulm qui acheva de ruiner les espérances que Napoléon fondait sur le succès de la bataille de Dresde. Cette terrible journée coûta à l'armée française plus de dix mille hommes, une partie de son artillerie et de ses bagages et permit aux alliés de réunir leurs forces et de se préparer à frapper un coup décisif.

Les journées de Wachau et de Leipsig offrirent au prince Léopold l'occasion de cueillir de nouveaux lauriers. Dans cette lutte de géants on le vit montrer sans cesse l'intrépidité d'un soldat et le sangfroid d'un vieux général.

L'éclat des services rendus par le prince Léopold dans cette immortelle campagne qui venait d'affranchir l'Allemagne et l'Europe fut dignement reconnu par les puissances alliées. Outre les témoignages les plus flatteurs inscrits dans l'histoire de cette époque, le prince reçut les insignes des ordres militaires de l'Aigle noir, de Prusse, de Saint-George, de Russie, et de Marie-Thérèse, d'Autriche; c'était la plus belle récompense que pût ambitionner un soldat.

La campagne de 1813 terminée par la retraite des Français et l'évacuation de la plus grande partie de l'Allemagne, le prince Léopold se rendit à Francfort où les souverains alliés allaient arrêter le plan de la nouvelle campagne rendue nécessaire par le refus d'acceptation, de la part du gouvernement français, des conditions que les puissances mettaient à la paix. En même temps on s'occupait à Francfort des combisons et des arrangements territoriaux pour la reconstitution de l'Europe. Le prince Léopold avait acquis par ses services le droit de faire entendre sa voix dans ces conférences, et il le fit non dans son intérêt, mais dans celui de son frère, du chef de sa maison dont les infortunes méritaient de justes indemnités au jour de la réparation.

Dans les premiers jours de janvier 1814 les armées alliées envahirent la France sur plusieurs points à la fois. Le prince Léopold chargé du commandement d'un corps de l'armée de Silésie, puis de l'avant-garde de cette armée, assista à quelques-uns des plus grands combats de cette campagne décisive. On le vit, à la bataille de Brienne, à celles d'Arcis-sur-l'Aube et de la Fère-Champenoise et enfin à la bataille de Paris, concourir avec la même intelligence et la même bravoure aux opérations de l'armée. Partout il contribua autant qu'il était en lui à maintenir parmi ses troupes la discipline militaire si nécessaire à une armée qui marche au milieu d'un pays ennemi.

Le prince Léopold entra dans Paris le 31 mars avec l'armée de Silésie. Il assista à toutes les fêtes offertes aux souverains alliés et il put observer de près le spectacle étrange qu'offrit alors la capitale de la France, l'espèce de transformation que les aspirations longtemps déçues vers la paix avaient produite parmi la population, le retour d'une dynastie que vingt-cinq ans de révolutions semblaient avoir fait oublier pour toujours, et enfin les premiers effets du régime consti-

tutionnel implanté en France au milieu des dernières convulsions du régime impérial. Pour un prince adonné comme le prince Léopold à l'étude et à la méditation, ce spectacle dut être d'un immense intérêt, et sans doute aussi, des enseignements que l'histoire en pouvait tirer, aucun ne fut perdu pour lui.

Après un séjour de quelques semaines à Paris, les souverains alliés se rendirent à Londres. L'Angleterre avait joué un rôle trop actif et trop prépondérant dans toutes les coalitions dont la dernière venait enfin d'obtenir le succès le plus complet qu'elle pût désirer, pour que l'empereur de Russie et le roi de Prusse ne s'empressassent pas de venir reconnaître en personne les services rendus à la cause de l'indépendance européenne par le gouvernement britannique. Cette visite devait resserrer et rendre plus intimes les liens qui unissaient déjà les grandes puissances; aussi est-ce à Londres que furent jetées alors les bases du grand concert européen, qui est devenu le gage le plus puissant et le plus assuré de la paix générale.

Le prince Léopold accompagna l'empereur Alexandre en Angleterre. La cour de Londres n'avait plus en ce moment ce caractère d'austérité un peu patriarcale que lui avait imprimé Georges III. Le vieux roi frappé d'une maladie qui depuis bien des années l'avait éloigné du trône, ne règnait plus que de nom. L'autorité avait été déléguée au prince régent, son fils, et grâce à l'impulsion donnée par ce prince ami du faste et des plaisirs, la cour britannique était devenue, à cette époque surtout, un brillant théâtre où l'aristocratie anglaise, la plus fière et la plus riche du monde, étalait toute la splendeur princière dont elle aime tant à s'environner.

Au milieu de cette cour, une jeune princesse de dix-huit ans attirait tous les regards, autant par les qualités les plus précieuses du cœur et de l'esprit que par les grâces de sa

personne. La princesse Charlotte, fille unique du prince régent, était appelée, en vertu de la loi de successsion britannique, à monter un jour sur le trône d'Angleterre. Tous les soins de ses parents avaient été consacrés à la rendre digne de régner sur un grand peuple, aussi passait-elle alors pour une princesse accomplie. Les princes et les princesses de la famille royale lui avaient voué une tendresse paternelle, et le peuple anglais la chérissait de cet amour respectueux mais intelligent, qu'il a toujours eu pour ses souverains et qui semble être l'un des sentiments caractéristique de la nation.

Le prince régent songeait dès cette époque à donner un époux à sa fille : le moment était favorable et il ne s'agissait que de faire un choix parmi les princes que les circonstances avaient appelés à Londres. Les intérêts politiques, les souvenirs historiques semblaient devoir faire pencher la balance en faveur du prince d'Orange, fils aîné du dernier stadhouder des Pays-Bas, que les alliés allaient placer sur un nouveau trône créé pour lui par la réunion de la Belgique avec la Hollande. Mais la jeune princesse n'écoutant que les sentiments de son cœur avait déclaré tout d'abord qu'elle ne suivrait que ses propres inclinations pour le choix du prince auquel elle donnerait sa main.

Déjà, en effet, ce choix était fait; il lui avait suffi de voir le prince Léopold, de connaître tout ce qu'il y avait de noble dans son caractère, de brillant et de distingué dans ses manières, d'affectueux dans ses sentiments, pour lui assigner la place réservée dans son cœur. Sûre, de son côté, que le prince de son choix répondait à ses vœux, elle avait décidé que le prince Léopold serait son époux.

Après avoir passé trois mois à Londres au milieu des plus doux enchantements, des espérances les plus riantes d'un avenir prochain, le prince Léopold dut se rendre au congrès de Vienne pour y faire valoir, dans les conférences où l'on

s'occuperait de la reconstitution de l'Europe, les droits de sa famille qu'il avait déjà soutenus avec succès à Francfort. Grâce à ses soins, le duc Ernest, son frère, obtint quelques adjonctions importantes au territoire trop restreint de son duché.

Le congrès de Vienne était à peine réuni que le débarquement de Napoléon en France appela de nouveau toute l'Europe aux armes. Pour avoir raison du colosse qui venait de briser ses fers, l'Autriche, la Prusse, la Russie, l'Angleterre, devaient mettre sur pied des forces imposantes. Le cri de guerre retentit d'un bout de l'Europe à l'autre. Le prince Léopold se rendit où l'appelaient ses devoirs militaires; il était désigné pour commander un des corps de l'armée russe, qui devait concourir aux opérations de la campagne projetée contre Napoléon. Mais la journée de Waterloo rendit inutile le concours de cette armée. Les forces anglo-prussiennes, plus rapprochées du théâtre de la guerre, avaient déjà terrassé l'ennemi commun quand l'armée russe se mettait à peine en marche.

Le prince Léopold foula de nouveau, avec cette armée, le sol de la France; il entra avec elle à Paris et fut témoin du triste spectacle de la seconde restauration. Le séjour du prince Léopold à Paris fut de courte durée; en octobre il quitta cette ville pour aller à Berlin où il ne tarda pas à recevoir une nouvelle qui devait mettre le comble à tous ses vœux. Un message solennel lui apprit que le prince régent d'Angleterre lui accordait la main de la princesse Charlotte, sa fille.

Nous venons de parcourir brièvement la première période de la vie du Roi des Belges, mais cette rapide esquisse permet de juger que dès lors le héros de cette histoire s'était montré digne des hautes destinées auxquelles la Providence allait l'appeler.

Quelques jours après avoir reçu le message qui lui annonçait la réalisation de ses plus douces espérances, le prince Léopold était à Londres où il recevait du prince régent et de la famille royale d'Angleterre l'accueil le plus flatteur. Le gouvernement britannique voulut faire au futur époux de l'héritière du trône une position digne du rang qu'il allait occuper. Un bill du parlement lui conféra une pension annuelle de cinquante mille livres sterling; le prince fut élevé en outre au grade de général qui devait plus tard se changer pour lui en celui de feld-maréchal, et un ordre du conseil privé prescrivit de lui rendre les mêmes honneurs qu'aux membres de la famille royale. Le peuple anglais s'associa à ces éclatantes démonstrations de bien venue, et la corporation municipale de la cité de Londres s'empressa de lui offrir le titre de *bourgeois*, honneur dont elle n'a jamais été prodigue.

Le mariage du prince Léopold avec la princesse Charlotte eut lieu à Londres le 2 mai 1816, à Carlton-House, résidence de prédilection du prince régent. Jamais union princière ne fut mieux assortie; une affection mutuelle des plus vives, une communauté d'heureux instincts et de sentiments élevés; les mêmes sympathies, les mêmes goûts, tout annonçait que ce mariage serait béni du ciel, et jamais cérémonie nuptiale ne s'accomplit sous de plus heureux auspices.

La couronne avait donné en apanage aux jeunes époux la riante résidence de Claremont, château situé à quelques lieues de Londres, au milieu d'un des plus beaux parcs des environs de cette capitale. C'est là que le prince et la princesse passèrent les premiers mois de leur mariage et qu'ils purent se livrer, loin du bruit de la cour et des ennuis de l'étiquette, à ces épanchements intimes qui sont si rarement réservés aux personnages de leur rang. La résidence de Camelfort-House, l'un des palais de Londres, avait été pré-

parée pour eux; les jeunes époux y venaient à d'assez longs intervalles pour obéir aux devoirs que leur titre leur imposait.

Ce bonheur domestique rehaussé par les bienfaits que le prince et la princesse répandaient autour d'eux avec une prodigalité dont bien des pauvres familles ont conservé le souvenir après plus de quarante ans, ces douces joies d'un intérieur dont rien ne venait de troubler le calme, devaient être malheureusement de courte durée. La mort vint impitoyablement briser cette brillante trame au moment même où l'Angleterre toute entière se préparait à entourer de son amour et de ses bénédictions le fruit que l'union des deux jeunes époux lui promettait.

Le 6 novembre 1817, la princesse Charlotte expirait dans les bras de son époux après avoir donné le jour à un enfant mort. Elle était à peine âgée de vingt et un ans.

Cette double mort fut un deuil pour tout le peuple anglais; un seul jour venait de trancher cruellement ses plus belles espérances. Mais que dire de la douleur du prince que venait frapper un si terrible coup. Cette douleur fut immense; tout son bonheur allait s'ensevelir dans un double cercueil! il ne lui restait d'autre consolation que le souvenir des vertus et de l'affection de celle dont il avait partagé la vie pendant si peu de jours. Aussi pour mieux repaître sa pensée de ce souvenir, le prince Léopold continua-t-il de séjourner dans ce château de Claremont, veuf aujourd'hui de son plus bel ornement. Il multiplait autour de lui tout ce qui pouvait lui rappeler celle qu'il avait perdue, et comme si elle avait pu régner encore dans ces lieux désolés, il lui élevait un mausolée dans un petit temple qu'elle avait fait construire au milieu des jardins du château.

La mort de la princesse Charlotte, loin de briser les liens d'affection qui unissaient le prince son époux à la famille

royale d'Angleterre ne fit au contraire que rendre ces liens plus intimes. Le prince régent sembla prendre à cœur de consoler son gendre en le comblant d'attentions et en ne cessant de lui témoigner une affection véritable. Tous les honneurs auxquels il lui était permis d'aspirer lui furent prodigués. Il fut élevé au titre de prince royal, titre qui lui permettait de porter dans son écusson les armes de la Grande-Bretagne. Un ordre royal l'appela à siéger au conseil privé ; l'ordre de la Jarretière lui fut conféré et enfin il fut élevé au grade de feld-maréchal, point culminant des dignités militaires en Angleterre.

Le prince Léopold continua de passer les premières années de son veuvage dans la retraite de Claremont, où il partageait son temps entre les études sérieuses, qui avaient toujours été l'occupation de prédilection de son esprit, et la direction des travaux agricoles du domaine de Claremont. Il avait pris en Angleterre ce goût éclairé pour l'agriculture qui est en quelque sorte inhérent au caractère de l'aristocratie britannique et qui la rend plus populaire qu'aucune autre aristocratie de l'Europe. Cette tendance que nous pouvons appeler patriarcale devait séduire un prince dont les qualités principales étaient la simplicité des goûts et l'amour des travaux utiles.

Quoique vivant presque continuellement dans la retraite, le prince Léopold n'en mettait pas moins une rigoureuse exactitude à remplir ses devoirs de bienfaisance et de charité, devoirs d'autant plus chers à son cœur, qu'ils lui rappelaient sans cesse celle qui naguère les partageait avec lui avec un zèle tout angélique.

Il n'était pas une association philanthropique qui ne le comptât à la tête de ses patrons, pas une œuvre de bienfaisance qui ne reçût sa souscription. Il mettait un louable empressement à assister aux réunions de charité où la pré-

sence des princes de la famille royale est, en Angleterre surtout, un stimulant des plus puissants pour le bien à faire aux classes déshéritées.

Ces occupations si honorables ne l'empêchaient pas de suivre avec ce vif intérêt, cette attention sérieuse qui n'appartiennent qu'aux esprits d'élite, la marche des institutions de la Grande-Bretagne, ce mécanisme constitutionnel qui a servi de modèle à plusieurs États du continent et dont les rouages semblent résister à la double épreuve du temps et des commotions politiques, qui ont tant de fois déjà changé la face de la plus grande partie de l'Europe. Il surveillait avec le même intérêt les progrès du commerce et de l'industrie de ce grand peuple aujourd'hui presque sans rival dans toutes les branches de l'activité humaine. Il aimait à s'initier aux secrets des sciences industrielles, et les hommes dont les travaux et les études ont fait faire le plus de progrès à l'industrie britannique, trouvaient chez lui l'accueil le plus prévenant et le plus affable. Il ne mettait pas moins d'empressement à recevoir les hommes distingués dans les arts, les sciences, la littérature. Tous ceux qui avaient recours à lui, rencontraient un protecteur bienveillant et souvent un ami.

La couronne d'Angleterre, par la mort de la princesse Charlotte, se voyait menacée de tomber en déshérence. En effet, de cette belle et nombreuse famille de Georges III, il n'était resté à la seconde génération aucun rejeton qui pût en recevoir un jour la glorieuse charge. La politique et les intérêts de la dynastie, aussi bien que ceux de la nation exigeaient que les destinées de l'avenir fussent assurés. Quatre des frères du régent, le duc de Clarence, depuis Guillaume IV, le duc de Kent, le duc de Cumberland, aujourd'hui roi de Hanovre, et le duc de Cambridge, contractèrent, à quelques mois d'intervalle, de nouveaux mariages.

La célébration religieuse des deux premiers eut lieu le même jour, le 18 juillet 1818, dans la chapelle Saint-George, à Windsor. Le duc de Clarence épousa la princesse Adélaïde de Saxe-Meiningen, et le duc de Kent, la princesse Victoria de Saxe-Cobourg, sœur aînée du prince Léopold et veuve, en premières noces, du prince de Leiningen.

Ce dernier mariage devait être béni du ciel et, en effet, moins d'un an après, le 24 mai, la duchesse de Kent donnait le jour à la jeune princesse qui règne aujourd'hui sur le royaume de la Grande-Bretagne.

La présence, à la cour d'Angleterre, d'une sœur chérie, fut pour le prince Léopold un sujet de vive satisfaction; les liens de famille avaient toujours eu sur son cœur un grand empire, et quelques années plus tard il pouvait prodiguer à la duchesse de Kent, devenue veuve à son tour, les consolations les plus tendres, entourer de soins paternels l'enfant que cette excellente mère élevait pour un trône. Nul membre de la famille royale n'était plus assidu au palais de Kensington, où la duchesse de Kent résidait avec sa fille, que le prince Léopold, et nul n'ignore en Angleterre qu'il prit une part active à l'éducation si supérieure de la jeune princesse. Aussi n'a-t-elle cessé de reconnaître, par une affection vraiment filiale, ces soins attentifs et multipliés.

En 1826, le prince Léopold, que des affections non moins chères appelaient sur le continent, se rendit en Allemagne auprès de sa mère et de son frère; il fut témoin pendant quelques mois du bonheur dont jouissait la population du duché de Saxe-Cobourg sous l'administration toute paternelle du duc Ernest, digne héritier aussi des vertus de son père. C'est encore à cette époque que le prince passa quelques semaines à Paris et fut admis dans l'intimité du duc d'Orléans. Il put voir de près cette belle famille qui grandissait sous l'œil vigilant d'un père éclairé et d'une princesse le

modèle des mères, dévoués l'un et l'autre à l'éducation de leurs enfants. L'aînée des princesses, leur fille, la princesse Louise Marie avait alors quatorze ans et déjà elle possédait toutes les grâces et les nobles et solides qualités qui, quelques années après, devaient faire le plus bel ornement du trône que la Providence destinait au prince Léopold.

Cependant, tandis que l'Europe se reposait, au milieu des douceurs de la paix, de vingt-cinq ans de guerres et de convulsions, un peuple voué depuis plus de quatre siècles à l'esclavage le plus oppressif et le plus abrutissant, le peuple grec se réveillait enfin de ce long et funèbre sommeil et cherchait à secouer, les armes à la main, le joug de fer qui semblait étouffer jusqu'à son nom, l'un des plus glorieux que l'histoire ait transmis à la postérité. Cette lutte héroïque d'un peuple chrétien contre la stupide tyrannie des descendants de Mahomet ne pouvait manquer, en se prolongeant, d'attirer l'attention, d'éveiller les sympathies des nations chrétiennes de l'Occident de l'Europe. L'Angleterre s'émut la première, et bientôt la Russie et la France, nous n'avons pas à examiner ici avec quelles arrière-pensées, s'unirent à l'Angleterre, et prirent avec elle, sous leur protection, l'indépendance de la Grèce, qui fut tout d'abord arrêtée en principe dans les conseils de ces trois grandes puissances.

L'une des combinaisons mises en avant pour assurer la stabilité du nouvel état admis dans la grande famille européenne, consistait à en faire un royaume constitutionnel et à lui donner pour roi le prince Léopold. Certes, il était impossible de faire un meilleur choix dans l'intérêt même du peuple que les efforts réunis des trois puissances avaient arraché au joug ottoman, et dans l'intérêt aussi des relations du nouvel État avec les autres nations de l'Europe. Mais cette combinaison ne devait pas se réaliser, et dans cette circonstance difficile le prince Léopold prouva qu'il était

vraiment digne de porter la couronne qui lui était offerte en refusant de l'accepter. Nous allons dire ce qui lui dicta cette détermination.

La Grèce, délivrée du joug étranger par l'énergique intervention des trois grandes puissances, n'avait pu se donner un gouvernement qui offrît quelques chances de stabilité. Le comte Jean Capodistria, nommé président par l'assemblée nationale réunie à Trezène, n'avait réussi, après deux années d'exercice du pouvoir, qu'à se rendre de plus en plus impopulaire, et ce malheureux pays, à peine sorti de l'esclavage, semblait avoué à un fléau plus funeste encore, à la guerre civile.

C'est en présence d'un état de choses qui ne laissait presque aucune espérance pour l'avenir de la Grèce, que les trois puissances, dont les plénipotentiaires étaient réunis en conférence à Londres, décidèrent que la Grèce formerait un État indépendant, avec un gouvernement monarchique héréditaire par ordre de primogéniture, et qu'elles offrirent officiellement au prince Léopold la couronne du nouvel État.

Voici en quels termes était conçue la communication adressée au prince, par les trois plénipotentiaires, le prince de Montmorency Laval, au nom de la France, le comte d'Aberdeen, au nom de l'Angleterre, et le prince de Lieven, au nom de la Russie.

« Les puissances alliées désirant donner de nouveaux gages de stabilité à l'œuvre de paix dont elles s'occupent, et prenant en considération les déclarations de la Porte Ottomane, sont convenues entre elles des bases de l'organisation définitive que recevrait la Grèce. Elles ont résolu de faire au prince Léopold de Saxe-Cobourg, l'offre de la souveraineté héréditaire de cette contrée, avec le titre de prince souverain de la Grèce.

» Les soussignés, en instruisant le prince Léopold de

cette détermination de leurs cours, ont l'honneur de lui communiquer confidentiellement les protocoles nos 1, 2 et 3, en date du 3 février 1830, dans lesquels sont consignées les intentions des hautes puissances, tant en ce qui concerne S. A. R. qu'en ce qui regarde l'organisation de la Grèce ; ils se flattent que S. A. R. donnera son adhésion aux dispositions arrêtées dans ces actes, et qu'elle acceptera le témoignage d'estime et de confiance que l'alliance désire lui conférer. »

Cette communication était datée de Londres, le 3 février 1830.

Bien avant cette offre officielle, des ouvertures directes avaient été faites au prince. Pénétré de la gravité, des difficultés de la haute mission qu'il allait être appelé à remplir, il avait voulu, avant de répondre à ces ouvertures, s'entourer de tous les renseignements qui pouvaient le fixer d'une manière certaine sur la situation politique de la Grèce, sur le caractère et les mœurs de ses habitants, sur les ressources militaires et financières du pays, sur l'état de son commerce, de son industrie. Il voulait enfin, pour le cas où il croirait devoir accepter, pouvoir arriver en Grèce, non point comme un étranger mais comme un souverain connaissant tous les besoins, tous les grands intérêts du pays, afin d'employer tous ses efforts à les satisfaire.

Pour mieux s'éclairer sur tous ces points essentiels, le prince avait fait, vers la fin de l'année 1829, un voyage à Paris et s'était mis en communication avec quelques-uns des hommes qui, par leur dévouement à la cause de la Grèce, pouvaient lui offrir un utile concours.

Une fois convaincu de tout le bien qu'il pouvait faire, le prince Léopold n'hésita plus à accepter, mais il le fit avec les réserves que lui commandait sa dignité. Il insista surtout sur ces deux points :

1° Que le nouveau souverain ne serait pas imposé à la

Grèce malgré elle, et que le peuple hellène serait appelé à ratifier librement son élection.

2° Que les limites du nouvel État seraient rectifiées de manière à attribuer à la Grèce les territoires habités par des populations grecques par leur origine, par leurs mœurs et par leur religion.

Les plénipotentiaires des trois puissances donnèrent aux généreux scrupules du prince toutes les satisfactions désirables. Le prince accepta, mais il ne le fit qu'en consignant dans son acte d'acceptation les réserves qui lui semblaient nécessaires pour garantir l'honneur et la stabilité du trône sur lequel il allait monter.

L'acte d'acceptation qui n'était, comme on le verra, que provisoire et conditionnel, est une pièce historique trop importante, elle fait trop d'honneur au caractère du prince pour que nous ne la reproduisions pas en entier. Voici ce document.

« Le soussigné a reçu, le 4 février, la lettre que les plénipotentiaires des trois cours signataires du traité du 6 juillet 1827 lui ont fait l'honneur de lui écrire, et par laquelle ils lui offrent, au nom des hautes puissances alliées, la souveraineté héréditaire de la Grèce.

» Le soussigné sent profondément tout ce qu'a de flatteur pour lui l'honneur que les augustes souverains ont daigné lui faire, en le choisissant pour mettre à exécution leurs généreuses intentions à l'égard du nouvel État grec. Il accepte la carrière utile et honorable que lui ouvrent les hautes puissances.

» Cependant, il croirait mal répondre à la confiance qu'elles daignent placer en lui, si, en donnant son adhésion aux protocoles nos 1, 2 et 3, du 3 février 1830, il ne leur soumettait les observations suivantes :

» Que les hautes puissances signataires du traité du 6 juil-

let, veuillent accorder au nouvel État grec une garantie complète ainsi que la promesse d'un secours en cas d'agression étrangère ;

» 2° Que les habitants grecs des îles de Candie et de Samos qui vont être rendues à la Porte, aient leur position civile et religieuse tellement améliorée par l'intercession des hautes puissances, ainsi que par une ample application du traité du 6 juillet, qu'ils puissent se trouver à l'abri de toute vexation et protégés contre tous les actes qui pourraient amener une effusion de sang. Sur ce sujet, qui est purement dans l'intérêt de l'humanité, le soussigné se réserve encore de plus grandes communications avec les plénipotentiaires des augustes souverains ;

» 3° Qu'il plaise aux hautes puissances que la nouvelle frontière à l'Ouest soit fixée de manière à continuer de remonter la rive gauche du fleuve Aspropotamos jusqu'aux limites marquées au Nord, comme celles du canton Lochol en suivant de là vers l'Est la limite naturelle formée par les montagnes qui joignent le mont Athos, frontière indispensable pour la sécurité de cette partie importante du nouvel État ;

4° Que les hautes puissances daignent assurer au nouvel État grec, jusqu'à ce que ses propres ressources aient repris leur vigueur, des secours proportionnés à ses besoins, puisqu'il est notoire que le gouvernement provisoire n'a pu exister jusqu'à présent qu'au moyen des subsides qui lui ont été fournis par la générosité des hautes puissances ;

» 5° Que lesdites puissances veuillent bien accorder un secours de troupes au nouveau souverain de la Grèce jusqu'à ce qu'il ait pu organiser celles qui lui sont nécessaires ;

» 6° Qu'elles daignent convenir avec lui du nombre de ces troupes, ainsi que du temps qu'elles pourront rester à sa disposition et lui donner quelque latitude s'il se croyait dans la nécessité de les garder au delà du temps fixé.

» Le soussigné saisit cette occasion pour offrir l'expression de ses sentiments les plus distingués aux plénipotentiaires des hautes puissances.

(Signé) » LÉOPOLD. »

Cet acte n'impliquait, de la part du prince Léopold, qu'une acceptation conditionnelle du trône de la Grèce. Il est évident que si les conditions posées sous forme d'observations par S. A. R. n'étaient pas remplies par les hautes puissances, le prince, qui les considérait comme essentielles pour garantir la sécurité, l'existence même du nouvel État, ne pourrait consentir à s'asseoir sur un trône qui n'aurait aucune base solide. Son honneur, sa dignité, l'intérêt même du peuple sur lequel il était appelé à régner lui feraient alors un devoir de refuser.

Cependant, quoique sur quelques points le prince n'eût reçu que des assurances qui étaient loin d'être positives, les plénipotentiaires se hâtèrent de proclamer l'acceptation du nouveau roi de la Grèce, et cette acceptation fut notifiée officiellement au gouvernement turc et au gouvernement provisoire de la Grèce. Cet empressement s'explique par la crainte des dangers que la question grecque faisait planer sur l'Europe et par la nécessité urgente de trouver une issue convenable à cette situation beaucoup trop tendue.

Mais, malgré tout son désir de contribuer de tout son pouvoir à assurer la paix de l'Europe, le prince Léopold ne pouvait se prêter au rôle d'instrument qu'on semblait vouloir lui donner. Les motifs impérieux d'une résolution dictée par l'honneur sont déduits en termes trop lucides et trop dignes, dans l'acte de refus définitif adressé par le prince aux plénipotentiaires des trois cours, pour que cette pièce importante ne trouve pas place dans notre récit. La voici :

Londres, le 21 mai 1830.

« Le soussigné, après l'examen le plus approfondi, ne peut changer l'opinion qu'il a exprimée aux plénipotentiaires des cours alliées. Il ne peut admettre que la réponse du président de la Grèce renferme une adhésion pleine et entière aux protocoles; le soussigné pense qu'elle annonce à peine une soumission forcée à la volonté des puissances; cette soumission forcée est même accompagnée de réserves de la plus haute importance.

» Le caractère et les sentiments du soussigné ne lui permettent ni de se soumettre à être ainsi imposé à un peuple mécontent ou de se trouver rattaché dans l'esprit de cette nation à une diminution de territoire, à l'abandon de ses forces militaires et à l'évacuation de la part des Grecs de leurs terres et de leurs maisons, d'où les Turcs ne les avaient expulsés jusqu'à ce moment que par une excursion temporaire.

» Le soussigné redoutait toujours ce résultat. Dans sa communication adressée au premier lord de la trésorerie, le 9 février, il avait déclaré ne pouvoir gouverner les Grecs, conformément à un traité qui pouvait avoir pour résultat l'effusion du sang et le massacre de leurs frères; il avait élevé des objections contre les nouvelles frontières à cause de leur faiblesse sous le point de vue militaire, et réclamé formellement pour les Grecs le droit de s'opposer à sa nomination.

» Le soussigné doit faire observer ici qu'à aucune époque on n'a fait des démarches pour la rédaction d'un traité dont il n'a regardé le protocole n° 1, du 3 février, que comme les bases sur l'importance desquelles il a appelé l'attention du duc de Wellington, dans la même note (du 9 février); si ce traité a été retardé, il ne l'a pas été par la faute du soussi-

gné ; il n'a jamais caché aux plénipotentiaires que, quelque disposé qu'il fût à faire de grands sacrifices personnels à la Grèce, on n'avait pas le droit d'exiger qu'il allât dans ce pays sans obtenir pour lui et pour les Grecs cette sécurité que l'on ne peut trouver que dans les dispositions d'un traité solennel.

» Dans un *memorandum* du 8 mai, il s'est exprimé en termes aussi positifs : il a annoncé qu'il faudrait conquérir les provinces cédées pour les livrer aux Turcs, et que le nouveau souverain ne pouvait commencer son règne par des mesures de police pour faire abandonner aux Grecs leurs propres foyers.

» Si le sénat grec n'eût manifesté aucune opinion ou du moins s'il l'eût manifestée en termes qui permissent d'avoir l'espoir raisonnable qu'il adhérerait plus tard à ces mesures, le soussigné eût pu, bien qu'involontairement, se soumettre à devenir l'instrument de l'exécution des décisions des puissances alliées et il se serait efforcé d'en adoucir la rigueur et d'en prévenir les tendances; mais le langage du sénat est aussi franc que ses sentiments sont naturels.

» Le soussigné se trouve ainsi par sa nomination dans la pénible position d'être rattaché par le même acte à des mesures coërcitives ; il faudra donc que son premier acte comme souverain soit, ou de forcer ses sujets, par le secours des armes étrangères, à se soumettre à la cession de leurs biens et propriétés à leurs ennemis, ou de se réunir à eux pour repousser ou éluder l'exécution d'une partie de ce même traité qui le met sur le trône de la Grèce.

» Il est certain qu'il sera placé dans l'une ou l'autre alternative, parce que le pays situé entre les deux lignes, l'Acarnanie et une partie de l'Etolie qui doit être abandonné aux Turcs est, ainsi que les forteresses, dans la paisible possession des Grecs; c'est le pays où la Grèce peut, avec le plus

d'avantage, se pourvoir de bois pour la construction des navires ; c'est le pays qui a formé les meilleurs soldats pendant la guerre. Les principaux chefs militaires appartiennent à des familles de l'Acarnanie ou de l'Etolie. Après l'arrivée en Grèce du protocole du 22 mars 1828 et la publication de l'adhésion des Turcs à l'extension des frontières fixées par le traité d'Andrinople, toutes les familles qui avaient survécu à la guerre reparurent et recommencèrent à reconstruire leurs maisons et leurs villes, à cultiver leurs champs. Ces peuples ne se soumettront jamais plus au joug turc, sans résistance, et les autres Grecs ne veulent ni ne peuvent les abandonner à leur sort.

» Dans ces circonstances, le devoir du soussigné envers la Grèce est tout tracé. Dans toutes les transactions, il n'a vu que les intérêts du pays ; il a constamment protesté, dans ses communications écrites et ses entrevues personnelles avec les ministres d'Angleterre et les plénipotentiaires des cours alliées contre le projet d'entraîner les Grecs par la force dans un arrangement quelconque qu'ils regarderaient comme contraire à leurs vœux et destructif de ces droits sur lesquels, comme l'observe justement le président (comte Capodistrias), leurs grands sacrifices leur permettent d'insister.

» Lorsque le soussigné prévoyait qu'il deviendrait souverain de la Grèce, c'était dans l'espoir d'être reconnu *librement* et unanimement par la nation grecque et d'être accueilli par elle comme l'ami qui récompenserait sa longue et héroïque lutte par la sûreté de son territoire et l'établissement de son indépendance sur des bases permanentes et honorables.

» C'est avec le plus profond regret que le soussigné voit ces espérances déçues et qu'il est forcé de déclarer que les arrangements arrêtés par les puissances alliées et l'opposition des Grecs, lui ôtant le pouvoir de parvenir à ce but

sacré et glorieux, lui imposeraient un devoir d'une nature bien différente, celui de délégué des cours alliées pour tenir les Grecs dans la sujétion par la force des armes. Une telle mission serait aussi contraire à ses sentiments et injurieuse à son caractère qu'elle est directement opposée au but du traité du 6 juillet, par lequel les trois puissances se sont réunies afin d'obtenir la pacification de l'Orient. En conséquence, le soussigné remet formellement entre les mains des plénipotentiaires un dépôt dont les circonstances ne lui permettent plus de se charger avec honneur pour lui-même et avantage pour les Grecs et les intérêts généraux de l'Europe.

(Signé) « LÉOPOLD. »

Ce langage si simple et en même temps si digne que nous avons dû reproduire en entier, pour montrer comment le prince Léopold, bien différent en cela de beaucoup d'autres princes, comprenait les devoirs d'un roi envers son peuple et comment il appréciait la mission qui venait de lui être confiée, ce langage, disons-nous, surprit les diplomates auxquels il était adressé, non qu'ils ne connussent pas le caractère élevé, l'esprit supérieur du prince, mais parce qu'ils avaient compté que les motifs déterminants qu'ils avaient fait valoir auraient surmonté ses généreux scrupules. Il n'en fut rien, comme nous venons de le voir, et le prince Léopold préféra sa retraite de Claremont à un trône qu'il n'eût occupé qu'en faisant violence aux sentiments les plus chers de son âme.

Cette conduite si noble et si désintéressée valut au prince Léopold l'estime et les sympathies de tous les hommes qui savent apprécier les hautes vertus dont il venait de faire preuve dans cette grave circonstance. Si l'histoire doit en garder précieusement le souvenir, combien, à plus forte

raison, la Belgique ne doit-elle pas se féliciter d'une détermination qui lui permit, un an plus tard, d'offrir la couronne avec plus de succès, cette fois, au prince qui venait de se montrer si digne de commander à une nation fière et généreuse et jalouse avant tout de son indépendance et de sa nationalité. Plus heureuse mais aussi plus sage que la Grèce, elle recueille aujourd'hui les fruits précieux d'une conduite qui sut rattacher à sa cause les sympathies de la froide diplomatie elle-même.

Deux mois s'étaient à peine écoulés depuis le refus de la couronne de Grèce par le prince Léopold, qu'une double révolution survenue dans l'Europe occidentale préparait, par une succession d'événements inattendus, un autre sceptre à celui qui n'avait pas voulu s'asseoir sur un trône amoindri qu'il ne pouvait occuper avec honneur pour lui, avec profit pour le peuple hellène.

Il n'entre point dans notre cadre de raconter les événements de juillet, d'août et de septembre 1830 : l'insurrection victorieuse, en France, de l'obstination d'un gouvernement qui ne voyait de salut pour lui que dans des lois d'exception, que dans la suspension du pacte fondamental, et cette autre insurrection victorieuse, en Belgique, d'un gouvernement oppresseur qui voulait étouffer tous les instincts nationaux d'un peuple trop fier et trop généreux pour oublier les glorieuses traditions de son histoire. La révolution belge a été racontée par plusieurs écrivains avec tous les développements que méritait un si grand événement. Nous avons, dans un autre ouvrage, essayé de payer notre faible tribut à cette grande et glorieuse épopée; il nous reste à dire comment la Belgique, délivrée du joug étranger, devenue nation libre et indépendante, appela à la gouverner le prince qui depuis plus de trente ans règne sur ce beau pays, où il a su conquérir, par une conduite vraiment digne de lui-même et

du beau nom qu'il porte, avec le respect dû à l'autorité royale, les plus vives et les plus universelles sympathies.

Le congrès national, convoqué par le gouvernement provisoire, aussitôt après l'issue définitive de la lutte armée contre le gouvernement du roi Guillaume, avait, après de longues et mûres délibérations, adopté la forme monarchique constitutionnelle comme la plus propre à régir les destinées de la Belgique. Ce vote, expression réelle des sentiments du pays, répondait de tous points aux conditions de son existence politique, aux mœurs, aux habitudes, aux besoins de ses habitants. Un trône entouré d'institutions réellement républicaines, pouvant concilier l'ordre avec la liberté, la stabilité avec les droits populaires, était le couronnement le plus solide que l'on pût donner à l'édifice né d'une révolution véritablement nationale. Au milieu de l'effervescence des esprits, des passions qui cherchent toujours à se substituer aux véritables intérêts du peuple, en présence des intrigues de la diplomatie, des menaces plus ou moins directes au moyen desquelles certaines puissances cherchèrent à intimider la Belgique, on put éprouver quelques doutes, quelques défiances, quelques craintes à l'égard de l'œuvre du congrès. Mais aujourd'hui que l'expérience l'a si heureusement sanctionnée, aujourd'hui que nous avons vu fonctionner avec tant de succès les institutions fondées par ce corps auguste, de quel souvenir de profonde reconnaissance ne devons-nous pas entourer sa mémoire, et combien les générations à venir ne devront-elles pas applaudir avec transport au témoignage de gratitude nationale que le gouvernement et la nation lui ont élevé?

Le principe monarchique voté, restait à faire le choix du souverain qui, le premier, devait ceindre cette couronne populaire d'autant plus honorable à porter qu'elle allait être offerte par le vœu libre et spontané d'une nation jalouse de

ses droits nouvellement conquis. Et ici nous devons remercier encore la Providence d'avoir fait surgir des circonstances qui rendirent nul le premier choix du congrès et qui désignèrent comme le futur roi des Belges le seul prince qui fût réellement en état de faire le bonheur de ce peuple.

Le duc de Nemours, dont le nom sortit le premier du scrutin, ne possédait pas, ce semble, toutes les conditions dont la réunion en la personne du prince Léopold ont fait de ce prince le modèle des souverains constitutionnels. A Dieu ne plaise que nous voulions jeter le moindre faux jour sur le caractère du prince français; le malheur qui l'a frappé avec toute sa famille suffirait pour nous le rendre auguste et respectable; mais qui pourrait dire que le duc de Nemours, élevé à l'école de la cour du Palais-Royal, nourri des conseils du roi Louis-Philippe, ne se fût pas trouvé trop à l'étroit au milieu des institutions si libérales qui entourent la royauté en Belgique, qui la rendent si populaire et si solide à la fois?

Le duc de Leuchtenberg, considéré, à tort ou à raison, à cause de sa naissance, comme un des représentants de ces traditions impériales, souvenir d'une époque qu'il est permis d'admirer, mais dont le retour serait un désastreux anachronisme, ne pouvait monter sur le trône de Belgique sans réveiller d'une part les instincts glorieux, mais non moins dangereux, qui vivaient encore au cœur de tout une génération, et sans exciter d'autre part de sérieuses et légitimes appréhensions.

Quant à appeler à régner sur la Belgique un de ses propres enfants, c'était une détermination remplie de dangers dans le présent et surtout dans l'avenir. On n'eût pu y songer que si des services, éminents entre tous, eussent désigné un homme parmi ceux qui avaient bien mérité de la patrie par leur fermeté, leur courage, leur talent et leur patriotisme.

Le congrès, par un vote solennel, avait mis à l'écart une candidature qui eût été une humiliation douloureuse pour le pays qui, en brisant violemment le joug hollandais, avait rompu du même coup tous les liens qui l'attachaient à la famille de Nassau. Malgré les sympathies qui entouraient encore le prince d'Orange, et dont il était digne sous plus d'un rapport, l'adoption d'une pareille candidature eût été une trahison contre la révolution de septembre.

Le nom du prince Léopold n'était alors connu que des hommes politiques, mais il l'était sous un jour tellement favorable qu'il était facile de prévoir qu'il ne tarderait pas à devenir populaire chez une nation qui a toujours entouré ses princes de vénération, de fidélité et d'affection lorsqu'ils s'en sont montrés dignes. Les commissaires du congrès belge envoyés à Londres pour défendre les intérêts et l'indépendance du nouvel État avaient été admis à voir de près le prince que la Providence semblait avoir marqué du doigt comme celui qui devait faire le bonheur de la Belgique. Ils avaient pu apprécier tout ce qu'il y avait de sagesse, de prudence, de noblesse et de générosité dans le caractère de l'homme qui, répondant aux premières ouvertures qui lui avaient été faites, s'exprimait en ces termes si simples et si dignes d'être inscrits dans les pages de l'histoire :

« Toute mon ambition est de faire le bonheur de mes semblables. Dès ma jeunesse, je me suis trouvé dans des positions si singulières et si difficiles, que j'ai appris à ne considérer le pouvoir que sous le point de vue philosophique. Je ne le désire que pour faire le bien, et un bien qui reste. Si certaines difficultés politiques, qui me semblaient s'opposer à l'indépendance de la Grèce, n'avaient surgi, je me trouverais maintenant dans ce pays; et cependant je ne me dissimulais pas quels auraient été les embarras de ma position. Je sais combien il est désirable pour la

Belgique d'avoir un chef le plus tôt possible; la paix de l'Europe y est même intéressée. »

Les rapports des commissaires, empreints de l'estime profonde que leur inspirait le caractère du prince, ne pouvaient manquer de produire le meilleur effet en Belgique. Aussi, bientôt son nom fut prononcé comme celui du sauveur que la Providence envoyait à la nation pour conjurer les dangers qui la menaçaient. Devant ce nom les partis commençaient à s'affaiblir, et insensiblement le grand parti national prenait le dessus et préparait les voies à l'avènement du prince Léopold.

Le 25 mai 1831, une proposition relative à l'élection du prince fut déposée sur le bureau du congrès et dix jours après, le 4 juin, le congrès répondant à ce qui était déjà devenu un vœu national, votait l'élection du prince au trône de la Belgique à la majorité de plus des trois quarts des voix (152 sur 196 votants).

Bien des dangers entouraient encore l'indépendance de la Belgique. Elle avait toujours à craindre les intrigues de puissants ennemis. Le fléau de la guerre ne s'était pas encore éloigné de ses frontières; ces frontières elles-mêmes n'étaient point reconnues par les puissances. Et pourtant cette élection sembla avoir fait disparaître comme par enchantement tous les dangers, éloigné toutes les attaques ouvertes ou secrètes des adversaires de la nationalité belge, calmé toutes les craintes, tant la confiance se répandit rapidement dans tous les cœurs. Chacun comprenait que la royauté qui venait d'éclore du choix des représentants de la nation allait être comme la pierre angulaire et en même temps la clef de voûte de la révolution.

Quelques jours après une députation du congrès se rendit à Londres pour porter à S. A. R. la nouvelle officielle de son élection. Cette députation, présidée par M. de Gerlache, fut

reçue le 26 juin au palais de Marlborough, résidence du prince à Londres. Le futur roi des Belges répondit en ces termes à l'allocution que lui adressa M. de Gerlache :

« MESSIEURS,

» Je suis profondément sensible au vœu dont le congrès belge vous a constitués les interprètes.

» Cette marque de confiance m'est d'autant plus flatteuse qu'elle n'avait pas été recherchée par moi.

» Les destinées humaines n'offrent pas de tâche plus noble et plus utile que celle d'être appelé à maintenir l'indépendance d'une nation et à consolider ses libertés.

» Une mission d'une aussi haute importance me décide à sortir d'une position indépendante et à me séparer d'un pays auquel j'ai été attaché par les liens et les souvenirs les plus sacrés, et qui m'a donné tant de témoignages de bienveillance et de sympathie.

» J'accepte donc, Messieurs, l'offre que vous me faites; bien entendu que ce sera au congrès des représentants de la nation à adopter les mesures qui seules peuvent constituer ce nouvel état, et par là lui assurer la reconnaisssance des États européens.

» Ce n'est qu'ainsi que le congrès me donnera la faculté de me dévouer tout entier à la Belgique, de consacrer à son bien-être et à sa prospérité les relations que j'ai formées dans les pays dont l'amitié lui est essentielle et de lui assurer autant qu'il dépendra de mon concours une existence indépendante et heureuse »

L'acceptation du prince était soumise de sa part à des conditions qu'il eût en vain cherché à écarter. Ces conditions étaient l'adhésion du congrès au traité des dix-huit articles. C'était l'ultimatum de la conférence de Londres, unanime sur

ce point. Le prince faisait connaître cette pénible obligation dans la lettre suivante qu'il adressait le même jour au régent de la Belgique.

« Monsieur le Régent,

» C'est avec une sincère satisfaction que j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, datée du 6 juin. Les circonstances qui ont retardé ma réponse vous sont trop bien connues pour avoir besoin d'une explication.

» Quel que soit le résultat des événements politiques, relativement à moi-même, la confiance flatteuse que vous avez placée en moi m'a imposé le devoir de faire tous les efforts qu'il a été en mon pouvoir pour continuer à mener à une fin heureuse une négociation d'une si grande imporportance pour l'existence de la Belgique, et peut-être pour la paix de l'Europe.

» La forme de mon acceptation ne me permettant pas d'entrer dans les détails, je dois ici ajouter quelques explications; aussitôt que le congrès aura adopté les articles que la conférence de Londres lui propose, je considérerai les difficultés comme levées pour moi et je pourrai me rendre immédiatement en Belgique.

» Actuellement, le congrès pourra, d'un coup d'œil, embrasser la position des affaires. Puisse sa décision compléter la décision de l'indépendance de la patrie, et par là me fournir les moyens de contribuer à sa prospérité avec le dévouement le plus vrai.

» Veuillez agréer, Monsieur le Régent, l'expression de mes sentiments distingués.

(Signé) » Léopold. »

L'acceptation du traité des dix-huit articles, tel était la

seule voie ouverte à la Belgique pour être admise définitivement au rang des États indépendants, pour être placée dans la grande famille européenne. Nous n'avons pas besoin de revenir ici sur les stipulations de ce traité ; qu'il nous suffise de dire que si quelques-unes de ces stipulations imposaient de douloureuses obligations à la Belgique, d'autres, dues à l'influence et aux sollicitations du prince Léopold, étaient bien réellement des concessions considérables de la part de la conférence de Londres. Il y avait donc transaction réelle et si, dans l'ensemble, le traité paraissait humiliant jusqu'à un certain point pour la révolution, le but qu'il s'agissait d'atteindre était assez grand, assez élevé, assez utile pour les intérêts de la nationalité belge pour que le congrès pût l'accepter sans détriment réel pour l'honneur du pays.

Ainsi l'avait jugé le prince Léopold, et certes, sa conduite, lorsqu'il s'était agi du trône de la Grèce, était une garantie suffisante qu'il ne voudrait à aucun prix prêter la main à un acte diplomatique de nature à porter une atteinte sérieuse aux justes sentiments de dignité nationale du peuple sur lequel il allait régner.

Le congrès, animé des mêmes sentiments, convaincu qu'il y allait des intérêts les plus vitaux de la nation, de son existence même, le congrès, après des discussions orageuses, qui eurent un retentissement immense dans tout le pays et dans les États voisins, vota, enfin, le 9 juillet, par 126 voix contre 70, l'acceptation du traité. Cet acte de sagesse, de prudence et de patriotisme fut d'autant plus remarquable de la part de l'auguste assemblée que, pendant toute la durée de la longue discussion qui précéda le vote, les passions déchaînées s'agitèrent autour d'elle avec une violence qui n'eût pas manqué d'intimider et d'épouvanter un corps moins pénétré de ses devoirs et du caractère sacré de sa mission.

L'acceptation des dix-huit articles une fois consommée, rien ne s'opposait plus à l'arrivée du nouveau roi et à son installation. Dès le jour même du vote, une députation nommée par le congrès partit immédiatement pour Londres. Elle fut reçue, le 11, par le prince Léopold, qui lui fit l'accueil le plus cordial et le plus empressé. Désormais, le prince se considérait comme chef de la grande famille belge, son cœur était tout entier à sa nouvelle patrie.

Parti de Londres le 16, le prince Léopold arriva le soir du même jour à Calais, où il fut reçu par le général Belliard, ambassadeur de France à Bruxelles. Le lendemain, il était reçu à la frontière belge par une nombreuse députation de membres du congrès, d'officiers généraux et supérieurs de la garde civique et de l'armée, de magistrats et de fonctionnaires. Dès ses premiers pas sur le sol de son royaume, le prince reçut des populations qui se pressaient partout sur ses pas, des témoignages qui durent être bien agréables à son cœur, car ils lui prouvaient que ce peuple voyait en lui un ami, un père dont la présence le remplissait des plus douces espérances.

Ces témoignages, dont rien ne vint troubler la vivacité et l'unanimité, se produisirent presque sans interruption dans toutes les villes que traversa le prince, à Ostende, à Bruges, à Gand, et lorsque, le 19 juillet, S. A. R. arriva à Bruxelles, on eût dit non point l'arrivée d'un prince étranger, mais le retour d'un souverain bien-aimé dans sa capitale. Les rues que parcourut le cortége royal étaient décorées avec beaucoup d'élégance. Le drapeau belge flottait à toutes les croisées. Des banderoles et des guirlandes de verdure formaient une haie continue du plus bel effet, et toute la population, accourue pour saluer le souverain de son choix, faisait retentir l'air de ses acclamations.

S. A. R. arriva à 10 heures du soir au palais de Laeken,

Il y fut reçu par le régent entouré des ministres, du président et du bureau du congrès national et des sommités de l'administration.

Le 21 juillet avait été fixé pour l'inauguration de la royauté nouvelle et l'installation du souverain. Après trente deux ans d'un règne digne de servir de modèle dans le présent comme dans l'avenir, l'histoire peut dire avec vérité et sans flatterie que le 21 juillet 1831 fut réellement pour la Belgique l'aurore d'un beau jour, car toutes les espérances que fit naître dans les cœurs l'auguste cérémonie dont la capitale fut le théâtre, se sont réalisées.

Bruxelles avait mis ce jour-là ses habits de fête, des milliers de citoyens étaient accourus des villes voisines pour unir leurs voix et leur enthousiasme à ceux des habitants de la capitale. L'allégresse rayonnait sur tous les visages. C'était la joie, le bonheur de tout un peuple.

A midi, le roi fit son entrée solennelle dans la capitale. Il fut reçu à la porte d'Anvers par le digne bourgmestre dont la mémoire sera longtemps chérie à Bruxelles, M. Rouppe, entouré de l'administration communale. Ce magistrat, suivant l'usage, présenta les clefs de la ville au nouveau roi, qui répondit en ces termes à la harangue du bourgmestre :

« Ces clefs ne sauraient être mieux confiées qu'aux mains de celui qui les a si bien conservées dans les moments les plus difficiles.

» Je n'ai accepté la couronne que pour le bonheur des Belges; je me croirai heureux de les faire jouir des institutions qu'eux-mêmes ils se sont données. La bonne ville de Bruxelles fera l'objet de mes soins particuliers. J'espère bien lui rendre tout son lustre et lui procurer une solide et durable prospérité. »

Le cortége royal, après avoir traversé les flots de la population qui se pressait sur son passage, au milieu d'une double

haie formée par la garde civique et les troupes de ligne, arriva à une heure sur la place Royale, qui avait été choisie pour la cérémonie de l'inauguration. Une estrade richement décorée avait été élevée sur la place en avant de l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg. Un trône en velours cramoisi orné de crépines d'or dominait l'estrade.

Lorsque le cortége déboucha sur la place Royale, ce ne fut, pendant quelques minutes, qu'une immense acclamation qui accompagna Sa Majesté jusqu'au fauteuil qui lui avait été réservé à côté du trône.

Le roi s'assit, ayant à sa droite M. le régent et à sa gauche M. de Gerlache, président du congrès. Les membres du bureau occupaient des siéges des deux côtés du trône.

Un silence profond succéda bientôt aux cris d'enthousiasme du peuple ; alors, d'une voix grave, solennelle et émue, le président du congrès, s'adressant au roi, lui dit :

« Sire, nous sommes réunis pour recevoir de Votre Majesté le serment prescrit par la constitution. Je vais préalablement accorder la parole à M. le régent, qui déposera ses pouvoirs entre les mains du congrès. »

Le régent prit alors la parole et prononça un discours simple, mais digne de l'auguste cérémonie, dans lequel il passa rapidement en revue les événements qui s'étaient accomplis depuis la révolution, et fit un exposé complet de la situation politique et financière du pays. Il termina par ces belles paroles qui excitèrent dans tous les cœurs l'émotion dont il était pénétré :

« C'est avec la plus entière sécurité, Messieurs, que je remets les destinées de ce bon peuple entre les mains d'un prince dont le noble caractère et les vertus privées nous sont garants de celles qu'il va déployer sur le trône. C'est avec effusion que je puis dire aujourd'hui : J'ai vu l'aurore du bonheur se lever sur mon pays, j'ai assez vécu. »

Le président du congrès prit la parole à son tour et rendit un hommage mérité au zèle, au dévouement et au patriotisme dont avait fait preuve le régent dans les hautes fonctions dont il avait été investi par le congrès; puis l'un des secrétaires du congrès, M. le vicomte Ch. Vilain XIIII, donna lecture de la constitution, et M. Nothomb présenta au roi la formule du serment. S. M. se leva et d'une voix ferme et assurée prononça la formule en ces termes :

« Je jure d'observer la constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire. »

En ce moment solennel les salves d'artillerie, le bruit des fanfares, le son de toutes les cloches de la capitale firent retentir les airs et annoncèrent au loin que le pacte auguste, librement consenti entre le peuple belge et son roi, venait de recevoir le dernier sceau et que la Belgique, en possession de sa nationalité, entrait enfin dès ce jour dans la grande famille européenne.

Le roi, conduit au trône par les membres du bureau du congrès au milieu des acclamations d'enthousiasme de tous les assistants, prononça le discours suivant :

« Messieurs,

» L'acte solennel qui vient de s'accomplir achève l'édifice social commencé par le patriotisme de la nation et de ses représentants. L'État est définitivement constitué sous les formes prescrites par la constitution même.

» Cette constitution émane entièrement de vous, et cette circonstance, due à la position où se trouvait le pays, me paraît heureuse. Elle a éloigné des collisions qui peut-être pourraient s'élever entre divers pouvoirs et altérer l'harmonie qui doit régner entre eux.

» La promptitude avec laquelle je me suis rendu sur le sol belge a dû vous convaincre que, fidèle à ma parole, je n'ai attendu, pour venir au milieu de vous, que de voir écarter par vous-mêmes les obstacles qui s'opposaient à mon avènement au trône.

» Les considérations diverses exposées dans l'importante discussion qui a amené ce résultat seront l'objet de ma plus vive sollicitude.

» J'ai reçu, dès mon entrée sur le sol belge, les témoignages d'une touchante bienveillance. J'en suis encore aussi ému que reconnaissant.

» A l'aspect de ces populations ratifiant par leurs acclamations l'acte de la représentation nationale, j'ai pu me convaincre que j'étais appelé par le vœu du pays et j'ai compris tout ce qu'un tel accueil m'impose de devoirs.

» Belge par votre adoption, je me ferai aussi une loi de l'être toujours par ma politique.

» J'ai été également accueilli avec une extrême bienveillance dans la partie du territoire français que j'ai traversée, et j'ai cru voir dans ces démonstrations auxquelles j'attache un haut prix, le présage heureux des relations de confiance et d'amitié qui doivent exister entre les deux pays.

» Le résultat de toute commotion politique est de froisser momentanément les intérêts matériels. Je comprends trop bien leur importance pour ne pas m'attacher immédiatement à concourir par la plus active sollicitude à relever le commerce et l'industrie, ces principes vivifiants de la prospérité nationale. Les relations que j'ai formées dans les pays qui nous avoisinent seconderont, je l'espère, les efforts auxquels je dois incessamment me livrer pour atteindre ce but; mais j'aime à croire que le peuple belge, si remarquable à la fois par son sens droit et par sa résignation, tiendra compte au gouvernement des difficultés d'une position qui se lie à

l'état de malaise dont l'Europe presque tout entière est frappée.

» Je veux m'environner de toutes les lumières, provoquer toutes les voies d'améliorations et c'est sur les lieux mêmes, ainsi que j'ai déjà commencé à le faire, que je me propose de recueillir les notions les plus propres à éclairer sous ce rapport la marche du gouvernement.

» Messieurs, je n'ai accepté la couronne que vous m'avez offerte qu'en vue de remplir la tâche aussi noble qu'utile, celle d'être appelé à consolider les institutions d'un peuple libre et généreux et de maintenir son indépendance. Mon cœur ne connaît d'autre ambition que celle de vous voir heureux.

» Je dois, dans une aussi touchante solennité, vous exprimer un de mes vœux les plus ardents. La nation sort d'une crise violente ; puisse ce jour effacer toutes les haines, étouffer tous les ressentiments ; qu'une seule pensée anime tous les Belges celle d'une franche et sincère union.

» Je m'estimerai heureux de concourir à ce beau résultat, si bien préparé par la sagesse de l'homme vénérable qui s'est dévoué avec un noble patriotisme au salut de son pays.

» Messieurs, j'espère être pour la Belgique un gage de paix et de tranquillité, mais les prévisions de l'homme ne sont pas infaillibles. Si malgré tous les sacrifices pour conserver la paix, nous étions menacés de guerre, je n'hésiterais pas à en appeler au courage du peuple belge, et j'espère qu'il se rallierait tout entier à son chef pour la défense du pays et de l'indépendance nationale. »

La cérémonie terminée, le roi fut conduit avec tous les honneurs dus à la majesté royale, au palais qui devait lui servir de résidence dans sa capitale ; dans le trajet les transports du peuple redoublèrent et ce fut en quelque sorte porté sur les bras de la foule que le roi parvint au palais.

Le lendemain la religion vint mêler ses bénédictions et ses actions de grâces aux témoignages éclatants de l'allégresse populaire; un *Te Deum* solennel fut célébré dans l'église de Sainte-Gudule. Le roi assista à cette auguste cérémonie entouré du congrès et des représentants de la magistrature, de l'administration, de la garde civique et de l'armée, tous empressés à venir demander à Dieu de bénir le nouveau règne.

Le premier acte du nouveau roi fut un acte de bienfaisance : par ses ordres une somme de près de 200,000 francs, prise sur sa cassette privée, fut distribuée entre un grand nombre de familles nécessiteuses de Bruxelles, de Gand, de Liége et d'Anvers.

Le roi, en montant sur le trône de Belgique, avait reçu en quelque sorte des événements la mission de sauver le pays des dangers qui le menaçaient encore; il s'occupa sans relâche des soins que réclamait de lui la politique; il forma d'abord son ministère et, le 24 juillet, parurent les ordonnances qui le constituaient. Ce premier ministère de la royauté constitutionnelle était ainsi composé : aux affaires étrangères, M. de Muelenaere; à l'intérieur, M. de Sauvage; aux finances, M. Coghen; à la guerre, M. le général de Failly, et à la justice, M. Raikem.

Deux jours après le roi quitta Bruxelles pour aller visiter une partie de ses nouveaux États et inspecter les corps d'armée qui étaient réunis sur l'Escaut et sur la Meuse sous les ordres des généraux Tieken de Terhove et Daine. L'accueil que reçut le roi dans cette tournée fut aussi empressé, aussi sympathique que celui qu'on lui avait fait dans les autres parties du territoire qu'il avait traversées à son entrée en Belgique. Désormais l'union du peuple belge avec son chef était indissoluble. Le moment approchait où les événements allaient rendre cette union plus intime et plus étroite.

Mais tandis que l'avènement du prince Léopold au trône promettait les jours les plus heureux à la nation, le roi des Pays-Bas n'avait pu voir sans un sentiment de profonde amertume la dernière espérance qu'il pouvait avoir encore de remonter lui-même sur ce trône ou d'y faire monter son fils, lui échapper sans retour; l'inauguration solennelle du 21 juillet fut pour lui le dernier coup; la révolution de septembre était définitive, la séparation irrévocable; aussi, dès ce jour, la reprise des hostilités contre la Belgique fut-elle arrêtée dans son esprit et, quelques jours après, les troupes hollandaises concentrées sur la frontière reçurent l'ordre de s'ébranler et de se porter en avant.

Ces troupes formaient une armée de quatre-vingt mille hommes avec soixante-douze pièces d'artillerie; elles étaient placées sous le commandement supérieur du prince d'Orange. A ces forces formidables la Belgique n'avait à opposer, à la reprise des hostilités, que vingt-cinq mille hommes divisés, comme nous l'avons dit, en deux armées, celle du général Daine formant la droite et celle du général Tieken formant la gauche.

Le roi qui était à Liége reçut, le 2 août, la nouvelle de la dénonciation de l'armistice par une lettre du général Tabor qui commandait la province d'Anvers. Sa Majesté avait pu se convaincre par ses propres yeux que les forces belges n'étaient pas en état de résister au premier choc de l'armée hollandaise quatre fois plus nombreuse que l'armée belge; il dut songer à réclamer l'intervention de la France; mais en même temps, plein de confiance dans le patriotisme et le courage du peuple qu'il avait déjà appris à connaître, il lui adressa un appel énergique auquel, de toute part, il fut répondu avec un enthousiasme digne de la cause sainte qu'il s'agissait de défendre; voici cette proclamation :

« Belges,

» En prenant possession du trône où la volonté nationale m'a appelé, je disais en m'adressant aux représentants de la Belgique :

» Si malgré tous les sacrifices pour conserver la paix, nous étions menacés de la guerre, je n'hésiterais pas à en appeler au courage du peuple belge et j'espère qu'il se rallierait tout entier à son chef pour la défense du pays et de l'indépendance nationale.

» Ces paroles, je les adresse aujourd'hui à la nation entière.

» Sans déclaration préalable, les ennemis ont subitement repris les hostilités, méconnaissant à la fois les engagements qui résultent de la suspension d'armes et les principes qui régissent les peuples civilisés.

» Ils n'ont point reculé devant la plus odieuse violation du droit des gens et, par la surprise, ils ont voulu se ménager quelques avantages momentanés. Ce sont les mêmes hommes que vous avez vus en septembre; ils reparaissent au milieu de populations paisibles, précédés par la dévastation et l'incendie.

» Forts du sentiment de notre droit, nous repousserons cette agression inopinée; nous repousserons la force par la force.

» Déjà une fois vous avez vaincu la Hollande; vous avez commencé la révolution par la victoire; vous la consoliderez par la victoire.

» Vous ne serez pas infidèles à vos glorieux souvenirs; vos ennemis vous attendent aux lieux déjà une fois témoins de leur defaite.

» Chacun de nous fera son devoir.

» Belge comme vous, je défendrai la Belgiique.

» Je compte sur la garde civique, sur l'armée, sur le courage et le dévouement de tous.

» Je me rends à mon poste ; j'y attends tous les Belges à qui la patrie, l'honneur et la liberté sont chers.

Bruxelles, 4 août 1831.

» LÉOPOLD. »

Des milliers de volontaires qui répondirent le jour même à la voix du souverain prouvèrent que le roi ne s'était point trompé sur l'esprit qui animait la nation. Le rendez-vous était au quartier-général à Malines ; le roi s'y trouva bientôt à la tête de dix mille hommes résolus comme lui à mourir, s'il le fallait, pour repousser l'étranger du sol de la patrie. L'histoire dira, sans mentir à la vérité, que ce ne fut point la faute du roi ni celle des braves volontaires qui étaient accourus en foule se placer sous ses ordres, si une désastreuse journée nous fit un moment douter de l'avenir que tant d'ardeur et de dévouement présageaient si beau et si serein.

Le jour même où le roi avait reçu avis de la reprise des hostilités, M. Lebeau qui était entré la veille au conseil comme ministre d'État, avait écrit, par ordre de S. M., à M. Lehon à Paris, pour le charger de demander l'intervention armée de la France contre l'agression inattendue de la Hollande. Cet appel à la France n'avait rien d'humiliant pour la Belgique ; c'était une mesure de précaution que rendaient nécessaire et l'inqualifiable conduite du gouvernement néerlandais et l'infériorité des forces numériques de la Belgique, résultant de la confiance qu'avait le gouvernement belge que les sacrifices acceptés par la nation seraient le gage certain d'une paix définitive.

Mais l'amour-propre national si naturel chez un peuple

qui avait triomphé seul, jusque-là, de ses ennemis, l'amour-propre national se révolta à la pensée d'une intervention qui venait ravir à la nation une partie au moins de l'honneur d'assurer par de nouvelles victoires l'indépendance de la patrie. Le gouvernement comprit ce légitime sentiment d'orgueil, et le roi, heureux aussi de le partager, écrivit au maréchal Gérard, qui avait reçu l'ordre de se porter en Belgique avec une armée de cinquante mille hommes, pour le prier de suspendre sa marche.

Le roi, résolu à prendre la direction des opérations militaires, arrêta avec les officiers généraux qui l'entouraient le plan de campagne qui seul pouvait opposer une digue puissante à l'invasion du pays par l'armée hollandaise. Pour réaliser ce plan, il fallait amener les deux corps d'armée des généraux Daine et de Tieken à faire leur jonction avec les troupes réunies sous les ordres du roi et qui formaient alors le centre de la ligne. Mais c'était là une opération des plus difficiles en présence des masses ennemies qui, s'avançant sur Louvain et Bruxelles, pouvaient déborder le général Tieken sur sa droite et le général Daine sur sa gauche, et écraser le corps d'armée du centre, beaucoup trop faible pour résister à un pareil choc.

Le 7 août, le roi se porta sur Louvain, désigné comme point de jonction; mais ne voyant point paraître les colonnes de l'aile gauche qui devaient être les premières au rendez-vous, S. M. se dirigea sur Aerschot et, le lendemain, il put enfin se réunir au corps du général Tieken. C'était un premier pas, un grand pas vers la réalisation du plan général. Ce premier résultat obtenu ranima l'ardeur du peuple belge et remplit le cœur du roi d'une nouvelle confiance dans le succès de la campagne. Voici en quels termes S. M. témoignait ce sentiment dans une lettre au général Belliard qui, depuis qu'il était venu en Belgique comme ambassadeur de France,

n'avait cessé de montrer pour la cause belge le zèle le plus vif, la sympathie la plus active.

Aerschot, le 8 août 1831.

« MON CHER GÉNÉRAL !

» Je suis arrivé ici d'assez bonne heure. J'ai pris quinze cents gardes civiques de différents cantons et vingt gendarmes ; je me suis rendu avec toutes les précautions militaires à West-Meerbeek, assez près de Westerloo. Là j'ai eu le bonheur de me réunir à Tieken ; ce général que j'ai amené ici a à peu près treize mille hommes sous les armes ; j'ai été reçu par la troupe qui était fatiguée à mort, avec des acclamations et une joie extrême. Je pense réunir ici demain matin, pour enlever Montaigu et marcher vers Daine qui paraît avoir eu des succès, environ dix-sept mille hommes et une vingtaine de canons.

» Je respire à présent, ayant ce bon gros bataillon qui est animé du meilleur esprit.

» Les circonstances se trouvant si favorables, je crois qu'il est urgent d'arrêter le mouvement du maréchal Gérard ; le sentiment est extrêmement fort dans l'armée et je le trouve naturel, de combattre sans secours étranger.

» Je pense que pour la bonne harmonie entre les puissances il est absolument désirable de ne faire marcher le maréchal que lorsque l'urgence des circonstances le demandera.

» Veuillez me croire, mon bien-aimé comte, toujours votre sincèrement dévoué ami.

» LÉOPOLD. »

Les événements devaient malheureusement donner un prompt et douloureux démenti à cette confiance que l'armée partageait avec son chef, et dont la nation entière était animée comme son roi. Les forces hollandaises continuant leur mouvement en avant, avaient déjà rendu impossible la jonction du général Daine avec le reste de l'armée belge, et le jour même où le roi écrivait la lettre que nous venons de rapporter, ce général perdait à Hasselt tout le fruit des avantages partiels que son armée avait remportés à Beeringen, à Houthalen, à Hechtel, à Kerkenrode, à Kermpt, combats dans lesquels les troupes belges firent constamment preuve de sangfroid et d'intrépidité. Le corps d'armée du général Daine opéra sa retraite sur Liége. C'est dans cette journée que le brave major Breuer, à la tête d'un bataillon du 11[e], soutint avec une rare énergie le choc des forces ennemies et sauva une partie de l'armée d'une destruction complète.

La défaite de Hasselt faisait perdre au roi tout espoir de concentrer sous ses ordres tous les éléments de défense que possédait encore le pays; si faibles qu'ils fussent, ils pouvaient, réunis, arrêter les masses ennemies assez longtemps pour permettre à l'élan national d'organiser de nouvelles et puissantes ressources; dispersés comme ils l'étaient alors, ils ne pouvaient suffire aux besoins immédiats et urgents de la défense du pays; il ne restait plus d'autre alternative au roi que de se replier sur Louvain, pour couvrir Bruxelles et attendre là l'arrivée de l'armée française. Les troupes belges qui marchaient déjà sur Montaigu pour se rapprocher du corps du général Daine, reçurent aussitôt l'ordre d'opérer leur mouvement de retraite et, le 10 août au soir, elles vinrent prendre position en avant de Louvain, avec leurs avant-postes sur les hauteurs de Bautersem.

Le 11 août, les premières colonnes de l'armée hollandaise vinrent s'établir à proximité de ces avant-postes. Le roi,

accompagné de son état-major et d'un faible détachement de lanciers, poussa une reconnaissance jusque sous le feu des tirailleurs hollandais qui accueillirent ce faible détachement par une vive fusillade. Dans cette rencontre l'aide-de-camp du roi, le comte d'Hane de Steenhuyse, fut blessé à la cuisse aux côtés de Sa Majesté.

Le lendemain, dès la pointe du jour, l'armée hollandaise se déploya sur le front de l'armée belge avec l'intention évidente d'engager une affaire générale, de déborder, grâce à la supériorité du nombre, les ailes de l'armée belge et de marcher ensuite sur Bruxelles. Le roi qui n'avait pas des forces suffisantes pour résister à ce mouvement, prit les dispositions pour concentrer les troupes sur Louvain et, en inquiétant l'ennemi, retarder au moins sa marche jusqu'à l'arrivée de l'armée française qui, dès le 9, avait reçu l'ordre du général Belliard de franchir la frontière.

Le mouvement de concentration s'opéra avec beaucoup d'ordre appuyé par l'artillerie de l'armée qui, dans cette journée, rendit des services signalés; cette artillerie, placée sous les ordres du lieutenant colonel Dupont, prit, par les ordres du roi, une position des plus avantageuses sur la ligne des boulevards qui s'appuye à gauche au canal et à droite à la Dyle. De cette position elle dominait la plaine qui longe la ville de ce côté et les deux débouchés des routes de Tirlemont et de Diest par lesquelles l'ennemi s'avançait. Pendant près de deux heures les feux de nos braves artilleurs tinrent en échec les têtes de colonnes de l'ennemi et mirent dans les mouvements de l'armée hollandaise beaucoup de confusion et d'hésitation. Ce fut grâce à cette heureuse diversion que l'armée belge dut de ne pas être enveloppée.

Cependant vers le milieu du jour les colonnes ennemies étendant leur front arrivèrent à portée des lignes belges et

tournèrent la droite de l'armée. Après avoir vainement essayé de les contenir, le roi qui dans cette journée paya de sa personne avec toute l'intrépidité d'un jeune officier, le roi se décida à évacuer Louvain, mais après avoir fait, par l'intermédiaire de sir Robert Adair, ministre d'Angleterre, des ouvertures pour conclure un armistice. L'envoyé anglais s'était rendu en parlementaire auprès du prince d'Orange et était parvenu, par son attitude énergique, à arrêter une effusion de sang inutile.

Le 12, à deux heures, la suspension d'armes fut conclue et, le soir, l'armée belge après avoir évacué Louvain que le prince d'Orange occupa immédiatement après, se porta sur la route de Malines où elle prit de nouveau position pour attendre les événements.

Le lendemain 13, l'avant-garde de l'armée française qui s'était avancée à marches forcées, se trouvait en présence des avant-postes hollandais et bientôt, par suite d'une convention conclue entre le prince d'Orange et le général Belliard, les troupes hollandaises évacuèrent Louvain et marchèrent vers la frontière ; toute l'armée était rentrée en Hollande ; il ne restait en Belgique que les troupes chargées de la garde des places fortes que les Hollandais persistaient à conserver malgré le traité des dix-huit articles.

Ainsi se termina la malheureuse campagne de 1831 ; mais si la Belgique, au lieu de nouvelles victoires à enregistrer dans les annales de sa nouvelle existence eut à déplorer une grave défaite, elle put trouver une consolation dans le courage, la résignation dont firent preuve, dans cette circonstance critique, la plupart des troupes placées sous les ordres du roi ; elle put surtout s'applaudir d'avoir mis à sa tête un prince qui savait montrer sur le champ de bataille les qualités brillantes, les vertus qu'on aime à voir unies à la dignité royale ; aussi lorsque deux jours après l'affaire de Louvain

le roi rentra dans la capitale, l'accueil empressé qu'il reçut de la population entière lui prouva que les événements qui venaient de se passer n'avaient fait que rendre plus étroits les liens qui unissaient la nation belge à son roi.

Les vices de l'organisation de l'armée avaient été pour beaucoup dans le mauvais succès de la campagne du mois d'août; le roi avait été frappé de la défectuosité de cette organisation; aussi toute sa sollicitude se porta de ce côté. Sa Majesté appela au ministère de la guerre M. Ch. de Brouckere, officier supérieur d'artillerie que ses connaissances spéciales, son activité, son esprit d'initiative semblaient désigner comme un des hommes les plus capables de reconstituer l'armée sur des bases solides et de mettre en peu de temps la Belgique en mesure de repousser un jour, avec ses propres forces, d'injustes agressions. Le roi, grâce à une expérience militaire acquise à la meilleure école, dans les plus grandes guerres dont l'histoire ait gardé le souvenir, le roi contribua personnellement et de la manière la plus efficace à ce travail de réorganisation qui a porté les plus heureux fruits et qui a doté la Belgique d'une armée qu'elle peut montrer avec orgueil à ses amis comme à ses ennemis.

Les soins que réclamait une pareille tâche n'empêchèrent pas le roi de suivre avec la plus constante sollicitude tous les détails de réorganisation du système administratif profondément ébranlé par la dernière crise et les négociations diplomatiques qui devaient assurer d'une manière certaine et définitive l'indépendance de la Belgique.

Cependant le moment approchait où la Belgique allait entrer complétement dans la voie du régime représentatif, où les représentants de la nation, élus conformément aux dispositions de la constitution, allaient se réunir pour leur première session; cet événement était attendu avec une certaine anxiété à laquelle se mêlait beaucoup d'espoir, car

cette dernière épreuve par laquelle devait passer la révolution belge pour achever de se régulariser, si l'on peut ainsi dire, devait être décisive.

Les élections prescrites par arrêté royal du 26 juillet avaient eu lieu dans toute la Belgique le 29 août; ces élections furent telles qu'on pouvait les désirer dans l'intérêt de la consolidation des précieuses institutions qui fonctionnaient à peine. A part quelques choix excentriques, la nouvelle législature était composée d'hommes dévoués à la monarchie constitutionnelle, c'est-à-dire aux libertés et aux plus chers intérêts du pays, et les noms de ces hommes, la plupart connus, étaient déjà une garantie souveraine de l'union qui devait régner entre le pouvoir législatif et la puissance exécutive.

La première réunion des chambres eut lieu le 8 septembre 1831. Cette journée, comme celle du 21 juillet, marquera parmi les plus heureuses de la Belgique émancipée. Le peuple, l'armée, la garde civique comme les sénateurs et les représentants prouvèrent au roi, par leurs acclamations, que les deux mois qui venaient de s'écouler n'avaient fait que le rendre plus cher au cœur de la nation.

Le 27 septembre, le premier anniversaire de la révolution de 1830, fut célébré à Bruxelles avec toute la pompe qu'exigeait cette grande commémoration. Le roi voulut s'associer à cette manifestation nationale; il assista au service funèbre qui eut lieu dans la cathédrale, puis au pieux hommage que la population de Bruxelles, représentée par l'élite de ses citoyens, vint rendre aux martyrs de l'indépendance nationale sur la place même où reposaient leurs nobles dépouilles.

La présence du roi à cette auguste cérémonie prouva une fois de plus que l'élu de la nation s'identifiait sans réserve à tous ses sentiments les plus chers et les plus intimes.

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de faire le récit de tous les événements politiques qui se sont accomplis sous le règne de Léopold premier; nous mentionnerons seulement le traité des vingt quatre articles, afin de rappeler tous les efforts personnels du roi auprès des membres de la conférence afin d'obtenir des conditions moins dures pour la Belgique, puis la patriotique sollicitude qu'il mit à déterminer la nation à accepter ce dernier déboire comme seul moyen de salut, lorsqu'il vit que toute concession, de la part des puissances, était impossible et que la Belgique, si elle voulait résister, allait se trouver seule dans la lice contre tous les grands États de l'Europe. Aujourd'hui que nous avons pu jouir pendant plus de trente ans de l'inappréciable bienfait de l'indépendance et de la liberté nous devons nous applaudir de la sagesse dont firent preuve, dans ces circonstances difficiles, le roi et les chambres quand ils se résignèrent à payer d'un prix si cher l'existence et l'avenir même du pays.

Si la conduite du roi Léopold avait besoin de justification aux yeux de la postérité, cette justification se trouverait dans la note suivante adressée par son gouvernement à la conférence de Londres :

« Désirant épargner à son peuple tous les malheurs qu'entraînerait à sa suite l'inexécution de ces vingt-quatre articles, et ne voulant pas exposer l'Europe à une guerre générale, le roi, cédant à la loi impérieuse de la nécessité, adhère aux dures et onéreuses conditions imposées à la Belgique par la conférence de Londres. »

Tout en se montrant ami de la paix, le gouvernement belge n'en prenait pas moins les mesures les plus actives pour être prêt à tout événement, et déjà, avant la fin de 1831, la Belgique avait une armée de soixante mille hommes parfaitement équipée, très-bien disciplinée et pourvue de tout le matériel nécessaire pour entrer en campagne. Nous n'avons pas besoin

de répéter quel soin, quel zèle, quelle activité mit le roi à s'occuper lui-même, avec le ministre de la guerre, de l'organisation de cette patriotique armée.

L'année 1832 fut marquée par un événement qui devait faire à la fois le bonheur domestique du roi des Belges et, en le faisant le chef d'une dynastie, asseoir sur des bases solides et durables son trône constitutionnel. Le roi épousa, le 9 août, dans le château royal de Compiègne, la princesse Louise Marie Thérèse Charlotte Isabelle d'Orléans, fille du roi des Français et de la reine Marie Amélie. Cette princesse, âgée alors de vingt ans à peine, était assurément, de toutes les princesses de sang royal, la plus digne de partager avec son nouvel époux l'affection, le dévouement et le respect d'un peuple libre. Son éducation d'ailleurs avait été complète comme celle des autres enfants du roi des Français. La tendre sollicitude de la reine Marie Amélie, la plus pieuse des femmes, la plus éclairée des mères lui avait de bonne heure inspiré les vertus du foyer domestique que l'exemple seul peut donner, et quant aux qualités plus brillantes qui semblent être l'apanage obligé des princesses de sang royal, elle les possédait aussi à un degré éminent.

Par le mariage de sa fille bien-aimée avec le roi des Belges, Louis-Philippe donnait au nouvel État un témoignage éclatant de ses vives sympathies; cette union était en quelque sorte un contrat d'alliance intime entre deux peuples unis déjà par la communauté de mœurs, de langage, de religion et en grande partie d'intérêts et de souvenirs.

Cependant, malgré les sacrifices que la Belgique et son roi s'étaient montrés disposés à faire pour ne point troubler la paix générale de l'Europe, le gouvernement hollandais poussait l'imprudence et l'obstination jusqu'à braver à la fois et la conférence de Londres et la Belgique en refusant de faire évacuer les places que les troupes néerlandaises occupaient

encore sur le sol belge. Cette conduite, si différente de la politique conciliante et désintéressée qu'avait suivie la Belgique, excita partout la plus vive indignation. Le roi partagea ce sentiment avec son peuple. De toutes parts retentit le cri de guerre, et cette fois la Belgique était en mesure de faire repentir son ennemie de ses intentions et de ses actes perfides.

Ce sentiment belliqueux si naturel chez une nation qui avait une revanche éclatante à prendre, se produisit avec un élan extraordinaire au second anniversaire de la révolution de septembre, anniversaire qui fut célébré avec encore plus de pompe et plus de solennité que le premier. Le 27 septembre une cérémonie patriotique et toute de circonstance eut lieu sur la place royale à Bruxelles : le roi y procéda à la distribution de drapeaux d'honneur aux communes qui s'étaient distinguées dans la révolution. La cérémonie se fit avec le plus grand ordre, mais partout, dans les rangs du peuple comme dans ceux de l'armée, aux cris unanimes de vive le roi, vive Léopold, se mêlaient les cris de guerre! guerre! guerre à la Hollande!

Cet élan si national, si ardent remplit le cœur du roi de satisfaction. Mais l'intérêt du pays, les circonstances, ses rapports avec la conférence de Londres imposaient au gouvernement des devoirs qu'il ne lui était pas possible de transgresser. Pour ne pas manquer à ces devoirs, la Belgique dut laisser à la France et à l'Angleterre le soin de sévir contre la Hollande, afin d'obtenir par la force l'exécution du traité des vingt-quatre articles.

Ce fut avec une vive impatience que l'armée belge assista, sans pouvoir y prendre part, aux opérations du siége de la citadelle d'Anvers; mais sa bouillante ardeur ne l'empêcha pas de comprendre que ce rôle qui lui était imposé, elle devait l'accepter pour ne pas compromettre les intérêts les

plus chers du pays, et imiter l'exemple du roi son chef qui n'était pas moins intéressé que l'armée à venger l'affront imprimé l'année précédente au drapeau belge.

L'issue du siége de la citadelle d'Anvers, entrepris par une armée de cinquante mille hommes, commandée par des chefs expérimentés, ne pouvait être douteuse. Après une défense des plus honorables, la garnison de la place capitula le 21 décembre 1832 et l'armée française, après avoir dignement accompli sa mission, remit la citadelle aux troupes belges le 1er janvier 1833.

Cette année qui s'ouvrait sous d'heureux auspices fut marquée par un événement qui remplit de joie le cœur du roi et qui fut salué avec la plus vive allégresse par la nation entière. Le 24 juillet, la reine donna le jour à un prince, qui reçut les noms de Léopold Louis Philippe Marie Victor Ernest. Mais, hélas! l'espoir qu'avait fait naître la naissance de cet enfant fut bientôt brisé, et neuf mois après la Belgique pleurait sur ce berceau changé en cercueil. Heureusement la Providence réservait, dans un avenir peu éloigné, de douces et abondantes consolations à la douleur de la famille royale et à celle de la Belgique. Aujourd'hui nous voyons au milieu de nous ces augustes princes que le pays entoure de son amour et qui se montrent si dignes de leur illustre descendance.

Le roi, fidèle aux traditions chevaleresques de sa famille, a voulu que ses deux fils apprissent le glorieux métier des armes dans les rangs mêmes de l'armée belge, afin que si un jour, l'indépendance du pays était menacée, ils puissent prendre une part active à la défense de cette sainte et noble cause, la défense du sol natal.

Les mesures coërcitives exercées par la France et l'Angleterre, contre l'obstination du roi de Hollande, n'avaient point amené cette pacification définitive tant désirée par le roi

Léopold et par la Belgique qui se voyait par là dans la nécessité de continuer à s'imposer de lourds sacrifices en vue du maintien de son indépendance encore menacée. Mais grâce à l'activité que le gouvernement belge imprima aux négociations diplomatiques, grâce surtout à la sagesse, à la modération et à la fermeté qu'il y déploya, la Hollande consentit enfin à se relâcher des mesures d'hostilité dans lesquelles elle avait persévéré jusque-là et à exécuter, du moins en partie, ce traité du 15 novembre que la Belgique avait si loyalement et si généreusement subi.

La question de l'attitude à prendre par la Belgique, des sacrifices à faire pour se préparer aux éventualités que pouvait faire surgir la conduite si peu loyale de la Hollande, avait produit un grave conflit entre le ministère et la chambre. Un vote hostile de celle-ci plaça le roi dans l'alternative d'un changement de cabinet ou d'une dissolution. Le roi qui avait vivement à cœur de suivre à la lettre comme dans leur esprit les principes du gouvernement constitutionnel, se décida tout d'abord à la première de ces combinaisons; mais les tentatives pour former un nouveau cabinet ayant échoué, il dut recourir à une dissolution, moyen extrême qui pouvait produire dans le pays une grande agitation et amener peut-être des conséquences fâcheuses. Mais grâce au bon esprit des populations, à leur bon sens et à leur patriotisme, cette épreuve fut aussi heureuse qu'on l'avait espéré. Les élections donnèrent la majorité au cabinet, mais ce ne fut pas sans des discussions personnelles très-regrettables au sein de la chambre des repsésentants qu'il put continuer à diriger les affaires du pays.

Le roi, dans ces circonstances difficiles, se montra ce qu'on devait attendre d'un souverain véritablement et sincèrement constitutionnel. Au milieu des luttes des partis il ne cessa de donner à son ministère qui représentait la ma-

jorité de la chambre et du pays, l'appui le plus cordial et le plus ferme, et l'expérience des longues années du règne de Sa Majesté, permet d'affirmer que telle a toujours été sa conduite malgré les diverses phases qu'a parcourues le mouvement politique du pays. Aussi la Belgique a-t-elle constamment offert le spectacle d'un gouvernement représentatif franchement et loyalement pratiqué par toutes les branches des pouvoirs publics, ce qui n'a pas toujours eu lieu dans d'autres États où l'on a vu souvent des intrigues de cour miner les bases mêmes du gouvernement, ou bien en entraver les rouages au point de produire quelquefois les plus graves désordres.

Le calme qui succéda heureusement à cette agitation des premiers mois de l'année permit à la Belgique de faire de nouveaux et rapides progrès dans la voie des améliorations matérielles, des perfectionnements des sciences et de l'industrie, comme aussi de s'arrêter à contempler les œuvres nombreuses de ceux de ses enfants qui suivent la carrière si brillante des beaux-arts. Une exposition nationale fut ouverte à Bruxelles, le 24 septembre 1834, et le mérite des ouvrages qui y furent envoyés prouva que l'école flamande était dignement continuée par les artistes belges, que les préoccupations de la politique n'avaient point fait oublier les belles traditions de nos grands maîtres, que la Belgique, sous le règne de Léopold, n'a pas cessé d'être la Belgique des Rubens et des Van Dyck.

Protecteur des arts, du commerce, de l'industrie, le roi accueillit avec un noble empressement le grand projet qui devait assurer à la Belgique l'honneur d'être la première sur le continent à appliquer l'une des plus belles découvertes du génie humain, les chemins de fer! Le roi, son gouvernement, les chambres, la nation comprirent tout ce qu'il y avait d'avenir pour la civilisation, tout ce qu'il y avait de fécond pour

le développement des sources de la prospérité du pays dans cette vaste entreprise. La Belgique inaugurait ainsi dignement sa neutralité. Théâtre autrefois des grandes luttes des peuples du continent, elle allait leur offrir aujourd'hui sur son sol un rendez-vous plus pacifique et plus utile aux intérêts de l'humanité.

C'est le 1er mai 1834 que la loi sur la construction du chemin de fer fut promulguée : heureuse date qui fut pour la Belgique le point de départ d'une activité nouvelle imprimée à toutes ses forces productrices et qui marquera parmi les plus beaux jours de la nation belge et du règne de Léopold Ier.

A côté des grandes mesures d'améliorations matérielles, il faut placer celles d'un autre ordre qui toutes avaient pour but de doter la Belgique d'une organisation politique et sociale digne de servir d'exemple aux autres États de l'Europe. Nous nous contenterons de citer les lois provinciale et communale qui garantissent les intérêts particuliers des provinces et des communes contre les inconvénients de la centralisation sans cependant menacer de rompre le faisceau de l'union nationale ; la création des universités, de l'école militaire, du musée des arts et de l'industrie, du conservatoire royal de musique, du conseil des mines, de l'école vétérinaire ; l'institution de l'ordre Léopold destiné à récompenser tous les mérites. On est heureux, en passant en revue ces années consacrées à consolider l'ordre de choses fondé par la révolution de septembre, de n'avoir à signaler aucune mesure tendant à restreindre les libertés publiques, à revenir sur les principes qui avaient servi de base à l'œuvre auguste de la constitution.

Cependant les difficultés diplomatiques n'avaient point encore reçu une solution définitive. La Hollande, après avoir fait quelques concessions plus apparentes que réelles,

persistait dans son hostilité sourde contre la Belgique : elle refusait de signer le traité définitif qui devait accomplir la séparation politique entre les deux pays. Ce ne fut qu'en 1838 que le roi Guillaume, obligé de céder devant l'opposition des états généraux, se montra disposé à signer le traité. Mais cette détermination n'était qu'un leurre, et les prétentions qui l'accompagnaient semblaient éloigner plus que jamais la solution tant désirée. La Belgique se prépara de nouveau à la guerre.

Certes pour qui se rappelle l'enthousiasme qui animait alors notre jeune armée, la discipline, l'ordre qui régnaient dans ses rangs, l'ardeur patriotique qui faisait battre tous les cœurs, le résultat d'une lutte à main armée avec la Hollande ne pouvait être douteux; mais une fois encore les sentiments belliqueux durent céder devant les plus pressantes considérations. Le roi, après avoir fait de vains efforts pour racheter les citoyens belges dont l'ultimatum de la conférence ordonnait la séparation, le roi pour qui cette séparation était la plus cruelle des nécessités, dut s'y résigner enfin pour la Belgique. Les chambres et le pays se résignèrent aussi à ce douloureux sacrifice, et, le 9 janvier 1839, les ratifications du traité définitif furent échangées entre les plénipotentiaires belges et hollandais. Dès ce jour la paix était consolidée, des relations diplomatiques entre la Belgique et la Hollande s'établissaient sur le pied le plus convenable, et quelques années plus tard un traité de commerce et de navigation venait donner une grande et salutaire impulsion aux rapports commerciaux des deux peuples naguère prêts à s'entre-détruire.

La sagesse, la prudence, la modération que le roi des Belges avait montrées dans les circonstances difficiles au milieu desquelles il s'était trouvé depuis son avénement au trône de Belgique, lui avaient valu l'estime des autres

souverains de l'Europe. A une seule exception près, qui disparut par la suite, tous s'étaient empressés d'accréditer des ambassadeurs ou des ministres plénipotentiaires à la cour de Bruxelles, et plus d'une fois dans ces dernières années le roi, soit comme médiateur, soit comme conseil, soit comme arbitre, parvint à aplanir des différends qui, sans son intervention efficace, auraient pu amener de graves complications.

Nous avons dit déjà avec quelle scrupuleuse fidélité le roi n'a cessé de pratiquer dans tous ses actes les principes du gouvernement constitutionnel. Dans toutes les grandes circonstances où il a dû prendre conseil des vœux et des besoins du pays, il l'a fait avec une abnégation entière de ses sentiments personnels. Ainsi toutes les fois qu'un changement de ministère est devenu nécessaire, on a vu le roi appeler à entrer dans les conseils de la couronne les hommes que désignait la voix publique légalement et constitutionnellement exprimée, et toujours dans un sens de fusion et de conciliation.

Parmi les actes heureux accomplis par le gouvernement du roi Léopold, nous ne devons pas omettre de mentionner l'abolition des octrois, le rachat des péages sur l'Escaut, événement européen qui rendra au commerce d'Anvers toute son antique prospérité, les traités de commerce conclus avec la France, les Pays-Bas, le Zollverein, les États-Unis, l'Angleterre, l'Italie, etc., et de nombreuses conventions ayant toutes pour but d'étendre et d'améliorer les relations de la Belgique avec les autres nations du monde.

Sous le sceptre de ce souverain aimé et respecté de son peuple, à l'abri de ses libres institutions, la Belgique vivait heureuse et paisible et s'appliquait à donner à son état politique et social tous les développements que semblent exiger les progrès constants de l'humanité, lorsqu'éclata la révolu-

tion du 24 février. Contrairement à l'attente de ses voisins qui connaissaient bien mal ses dispositions, le peuple belge ne montra nulle envie d'imiter ce grand mouvement qui aboutit au renversement d'une monarchie et à l'établissement d'une république. Nul symptôme dans ce sens ne se produisit sur aucun point du pays. L'ébranlement passa en quelque sorte par-dessus nos têtes pour aller se communiquer à l'Allemagne. La conduite du roi Léopold fut en cette circonstance solennelle celle d'un prince plein de cœur et vraiment digne de la nation dont il était le chef. L'histoire dira que seul des souverains de l'Europe il se montra prêt à abdiquer sa souveraineté en faveur du peuple, et à rendre la couronne à la nation qui la lui avait donnée, et cela avec la même spontanéité qu'elle lui avait été offerte, si sa présence sur le trône pouvait être un obstacle au bonheur de la Belgique.

L'histoire dira aussi à l'éternel honneur du peuple belge qu'il ne répondit à cette offre sublime de désintéressement et de générosité qu'en redoublant d'affection pour son roi, qu'en l'entourant en quelque sorte des plus vifs témoignages de sympathie pour lui faire oublier ce qu'avait de poignant pour ses sentiments personnels la catastrophe qui avait jeté dans l'exil la famille royale de France.

Ces sentiments du peuple pour le roi, les années qui se sont écoulées depuis ne les ont point affaiblis. Le pays est trop profondément attaché à ses institutions pour oublier jamais que c'est à Léopold Ier qu'il doit en grande partie de les avoir conservées intactes; il est trop jaloux de son indépendance pour ne pas se rappeler toujours que cette indépendance a trouvé une puissante et noble sauvegarde dans la personne de son souverain. Aussi le peuple belge, reconnaissant, s'est-il toujours montré unanime, dans toute circonstance heureuse ou malheureuse pour la famille royale,

de faire éclater son amour et son dévouement sans bornes envers son souverain et sa dynastie.

Aux paroles du roi : « Si je suis un obstacle au repos et » au bonheur des Belges, je suis prêt à abdiquer, à m'éloi- » gner avec ma famille, » le peuple, la garde civique, l'armée se serrèrent autour du trône ; pour le maintenir et le défendre, chaque Belge eut versé jusqu'à la dernière goutte de son sang. L'enthousiasme et l'amour qui remplissaient tous les cœurs firent explosion le 9 avril 1848, dans la grande revue passée par le roi, une des plus imposantes et des plus touchantes manifestations patriotiques dont la Belgique, en aucun temps, donna le spectacle émouvant. Cette démonstration solennelle eut aussi une immense signification à l'étranger. Désormais il ne pouvait rester le moindre doute sur les sentiments et les vœux du peuple belge. Il aimait, il acclamait, il voulait maintenir cette royauté et cette dynastie, protectrices et garantes de sa liberté, de son indépendance, de son bonheur matériel et moral.

Cependant la Belgique, en 1848, accomplit aussi sa révolution, mais ce fut une révolution pacifique. Pendant que la démocratie, s'épuisant ailleurs en théories irréalisables, étendait ses conquêtes éphémères et stériles par le sang, par la ruine, par l'écroulement des trônes et l'ébranlement de tous les principes fondamentaux de l'état social, la Belgique, sage et prudente, mais marchant d'un pas ferme et sûr dans la voie de l'ordre et du progrès, élargissait encore le cercle de ses libertés. Le cens électoral abaissé à la limite extrême prévue par la constitution, le timbre des journaux supprimé et leur port réduit à un centime, la caisse générale de retraite instituée, les monts de piété réorganisés, la réforme postale appliquée aux lettres, l'incompatibilité établie par la loi, des fonctions salariées par l'État avec le mandat de législateur, améliorations politiques et sociales

accomplies sans troubles, sans secousses, firent que les autres peuples étonnés et ravis, désiraient tous « la liberté comme en Belgique! »

A la revue du 9 avril 1848, la nation belge en acclamant la royauté, manifesta sa ferme volonté de la maintenir et de la défendre; le 23 semptembre suivant, en l'acclamant encore dans une même solennité, elle lui témoigna toute la reconnaissance qu'elle lui devait pour la somme des bienfaits obtenus par sa féconde et salutaire initiative.

Le coup de tonnerre de février eut cependant son contre-coup fatal, irréparable pour la famille royale de Belgique, et dans cette circonstance douloureuse, la nation donna encore un caractère exceptionnel à l'expression des sentiments qu'elle professe pour son roi et pour sa dynastie. La douce, pieuse et vénérée reine des Belges ne put se relever du choc terrible qui brisa son cœur pendant que la plus cruelle incertitude environnait le sort de ses augustes parents. Les scènes déchirantes qui s'étaient passées au château de Claremont, à l'heure suprême de Louis-Philippe (26 août 1850) précipita la crise; la science humaine ne pouvait faire un miracle; le peuple belge par ses prières ne put fléchir l'inexorable volonté de Dieu; la reine, notre bonne reine, notre reine bien-aimée rendit le dernier soupir à Ostende, le 11 octobre 1850, entourée de ses enfants, la main du roi dans sa main.

Nous ne prolongerons pas le récit de cette scène émouvante d'un deuil de tout une nation. La Belgique gardera longtemps le souvenir de ces lugubres jours de larmes et de prières.

A la douleur poignante le temps apporta un correctif salutaire; le souvenir de la reine ne s'est pas affaibli pour le peuple belge, qui garde ce qu'il a, qui pleure ce qu'il perd. Il implore et prie la reine Louise Marie à l'égale d'une des saintes du Seigneur.

Les restes mortels de la reine reposeront dans l'église monumentale de Laeken, élevée au moyen d'une souscription nationale et sur les fonds de la cassette particulière du roi.

D'heureux jours reparurent bientôt pour la famille royale et le peuple belge put faire éclater de nouveau ses sentiments de patriotisme et d'allégresse. Il célébra en 1853 la majorité politique, puis le mariage du duc de Brabant; en 1856, le vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du roi; en 1857, le mariage de la princesse Charlotte avec l'archiduc Ferdinand Maximilien d'Autriche; en 1862, le rétablissement de la santé et le retour du roi dans sa capitale. Précédemment, en 1860, répondant aux déclamations des annexionnistes français, il acclama à la fois son roi, son indépendance et sa nationalité.

Le 21 juillet 1856, la Belgique prouva aux potentats que la suprême félicité ne réside pas dans la suprême puissance. Le cœur du roi éprouvait les plus douces émotions en voyant la nation la plus libre du monde et la plus jalouse de ses libertés l'entourer des témoignages d'une reconnaissance sans bornes et le proclamer le Père de la patrie. En ouvrant les splendides solennités de ce jubilé royal et populaire de 1856, qui fait époque dans notre existence nationale, comme dans l'existence du roi Léopold, l'ancien président du congrès, M. le baron de Gerlache, se rendit l'interprète de tous les Belges en disant :

» Sire,

» Il y a vingt-cinq ans, qu'à cette même place, en ce même jour, le congrès belge reçut au nom de la nation le serment de Votre Majesté « d'observer la constitution et les lois du

» peuple belge et de maintenir l'indépendance nationale. » Les mêmes hommes, qui furent alors témoins de ce solennel engagement, viennent affirmer aujourd'hui, à la face du ciel, que Votre Majesté a rempli toutes ses promesses. La nation toute entière, Sire, vient l'affirmer avec nous. Elle vient attester que, pendant ce règne de vingt-cinq ans, son roi n'a ni violé une seule de ses lois, ni porté atteinte à une seule de ses libertés, ni donné cause légitime de plainte à un seul de ses concitoyens.

» Sire, l'histoire, un jour, après avoir rappélé nos vieilles gloires nationales, aura quelques belles pages à consacrer à la fondation de ce royaume et au règne de Léopold Ier, règne d'autant plus fertile en enseignements que Dieu, tout en protégeant visiblement la Belgique, ne lui a pas épargné les jours d'épreuve.

» C'est à l'histoire à remémorer ce qu'il ne nous est pas permis d'indiquer ici ; c'est à elle à dire cet élan des esprits dans toutes les carrières, dans les sciences, dans les arts, dans les lettres, et ce rapide développement de l'industrie, qui a, pour ainsi dire, transformé cette nation, rendue à elle-même depuis un quart de siècle.

» Votre présence, Sire, nous rappelle cette grande journée de juillet 1831 qu'aucune démonstration ne saurait rendre ; où les cœurs, ivres de joie et d'epérance, saluaient en Léopold Ier l'aurore d'une Belgique nouvelle, se réveillant enfin après deux siècles d'un long sommeil sous la domination de l'étranger. Les mêmes acclamations l'attendent aujoud'hui dans chacune de nos villes, car l'idée de cette fête est toute populaire : oui, Sire, c'est la voix du peuple qui sent le besoin d'exprimer sa gratitude à celui qui, après Dieu, a le plus contribué à le rendré heureux.

» Il ne nous reste maintenant, Sire, qu'à remercier le ciel au nom de la patrie, en lui demandant de prolonger bien

longtemps encore les jours précieux de Votre Majesté pour affermir de plus en plus l'avenir de notre pays, pour servir de conseil, d'exemple et de guide à ces jeunes princes, véritables enfants de la Belgique, qui sont appelés à continuer un jour les sages et nobles traditions du beau règne de Léopold I[er]. »

Cependant, la question des limites du Rhin qui a toujours excité l'attention du peuple français se réveilla, en 1860, avec une audace et une persistance inexplicables. Les journaux, les brochures, les livres sérieux exaltèrent les têtes déjà si inflammables de la nation. On dut craindre un instant que le gouvernement serait débordé et que le pouvoir sorti du suffrage universel serait contraint d'appliquer le principe proclamé par lui naguère, c'est-à-dire qu'il considère la guerre comme nécessaire, dès qu'il s'agit de questions pour lesquelles le peuple français a l'habitude de se passionner. La propagande en France fit de tels progrès dans les esprits, qu'une lourde atmosphère d'appréhension s'étendit sur notre pays. Le fantôme de l'annexion effraya les âmes timorées et nous ne fûmes pas les seuls que ces idées obsédaient. Elles firent naître en Angleterre la démonstration des volontaires ; elles produisirent en Allemagne de telles clameurs, que Napoléon III jugea convenable d'aller en personne, à Bade, protester de ses intentions pacifiques. Le silence et l'abstention des Belges eussent donc été une faute. Il était de leur devoir, au contraire, de saisir toutes les occasions de réagir sur le peuple français, de lui montrer qu'on le trompait, et de prouver que les Belges n'enviaient pas l'honneur de partager ses destinées orageuses. La démonstration du 21 juillet 1860 exprima éloquemment ce que nous venons de dire. Ce fut donc une nécessité.

Ce n'est point sans dessein arrêté que la date du 21 juillet fut choisie pour cette démonstration significative. Elle

est l'anniversaire de l'inauguration du roi. Les Belges, en 1860, en acclamant leur indépendance et leur nationalité, dans une de ces grandes revues où l'enthousiasme et le patriotisme de toute une nation éclatent dans toutes les bouches, acclamèrent encore, par d'unanimes transports, Léopold et sa dynastie.

En 1862, la santé de ce souverain bien-aimé inspira à la Belgique de cruelles inquiétudes. Le roi, dans sa vive et constante sollicitude pour les intérêts du pays, n'abandonna pas un seul jour le soin des affaires publiques; mais, son état parut assez grave aux grands maîtres de la science qui veillaient sur sa précieuse vie pour donner lieu à l'insertion au *Moniteur* de bulletins multipliés. La nation consternée pleurait et priait; mais Dieu ne voulut pas la soumettre à une trop forte épreuve; le roi se rétablit et, le 24 septembre, il rentra dans le palais de Bruxelles, d'où la maladie l'avait tenu si longtemps éloigné.

Cette date du 24 septembre 1862 ne s'effacera jamais, en Belgique, dans la mémoire de la génération actuelle. Il n'y eut ni fêtes officielles ni convocations de troupes, mais l'heureuse nouvelle de l'arrivée du roi dans la capitale s'étant répandue dès la veille à toutes les extrémités du pays, la population entière improvisa une fête que nulle n'aurait pu surpasser comme signification et comme splendeur. On célébrait alors l'anniversaire des journées de Septembre et le tir national annuel — admirable institution pour un peuple libre et indépendant qui veut défendre avec ses propres bras sa nationalité, ses libertés et ses foyers — avait réuni à Bruxelles des détachements de la garde civique de toutes les autres villes. Ces détachements se joignirent aux légions de la capitale et de la banlieue et vinrent se masser avec elles le long des boulevards et des rues que devait parcourir la voiture du roi. Les vides furent bientôt comblés par les

habitants de Bruxelles et par les députations de toutes les provinces que le chemin de fer débarquait d'heure en heure. L'excédant remplit le Parc, la place Royale et la place du Congrès. Les maisons situées sur le parcours du cortége royal virent ce jour-là décupler le nombre de leurs habitants. Les dames envahirent les fenêtres : il y avait des hommes sur tous les toits.

La voiture du roi se fraya lentement un passage à travers cet océan humain. La jeunesse des écoles se cramponnait aux marchepieds, aux portières, aux ressorts de l'équipage, aux traits des chevaux et s'avançait ainsi, sans crainte du danger, la tête tournée vers le roi, l'acclamant à chaque pas. L'escadron de la garde civique servant d'escorte tenta, par sollicitude pour ces imprudents, de les écarter de ce poste dangereux. Ils refusèrent d'obéir, ou, pour mieux dire, ils n'entendaient pas ce qu'on leur enjoignait. Sa Majesté fit signe aux cavaliers de céder et pendant toute la route veilla elle-même à l'allure et aux mouvements des attelages. A trois reprises différentes des groupes d'hommes et même de femmes tentèrent de dételer les chevaux ; mais Sa Majesté ne voulut pas accepter cet hommage. Les bonnes gens se retirèrent un peu désappointés de n'avoir pu exprimer leur enthousiasme au gré de leurs désirs.

La grande figure du roi ne portait plus de traces du mal vaincu par son courage et sa ferme volonté, plus encore que par les efforts de la science. Ses traits étaient empreints de ce calme et de cette sérénité qui sont pour tous les Belges des gages assurés de quiétude dans le présent et de confiance dans l'avenir. Sa Majesté saluait la foule de ce doux sourire, de ce geste si noble et si gracieux, dont seule elle semble posséder le secret. Le peuple, la garde civique et l'armée, heureux du rétablissement de cette santé précieuse qui lui avait causé tant d'alarmes, éclatait en hourras

chaleureux. Les clameurs joyeuses ne cessèrent qu'avec le jour.

C'est ainsi que se termina une journée qui fera époque dans les annales de la Belgique indépendante et dans l'histoire de son souverain bien-aimé.

Cette histoire, nous n'avons pas entrepris de la raconter dans ce récit rapide et incomplet; nous nous sommes bornés à en retracer à grands traits les points les plus saillants dans les rapports qui existent entre le trône et la nation. Pour accomplir cette grande tâche, il faudrait dire cet élan des esprits dans toutes les carrières, dans les arts, dans les sciences, dans les lettres, et ce rapide développement de l'industrie, qui a, pour ainsi dire, transformé la patrie depuis l'avènement du roi, il faudrait rappeler et détailler toutes les négociations qui, depuis l'époque de l'existence indépendante de la Belgique s'établirent entre cette petite nation et les grandes puissances européennes. Toutes ces négociations ont été inspirées, dirigées, conduites et conclues par Léopold I^er^. Sa sagesse et son grand sens politique lui ont valu depuis longtemps une place marquée dans le conseil des rois. C'est ainsi qu'il put consolider le trône du Portugal où la reine dona Maria avait fait monter le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg-Kohary, son époux. La reine d'Angleterre a placé sa confiance entière dans le grand sens politique, l'expérience et les conseils de notre vénéré souverain. Aussi l'histoire impartiale attestera que le premier roi des Belges, qui jamais n'a cherché sa force que dans la sincérité du gouvernement constitutionnel, a mérité le titre de Léopold le Sage, parce qu'il est resté constamment fidèle à sa déclaration d'avril 1831 :

« Ne considérer le pouvoir que sous un point de vue phi-
» losophique ; ne le désirer que pour faire le bien et un bien qui reste. »

Des quatre enfants que la reine Louise Marie donna au roi Léopold, trois ont survécu :

Son Altesse Royale Monseigneur le duc de Brabant ;
Son Altesse Royale Monseigneur le comte de Flandre ;
Son Altesse Royale Madame la princesse Charlotte.

## SON ALTESSE ROYALE LE DUC DE BRABANT.

Léopold Louis Philippe Marie Victor, duc de Brabant, prince royal de Belgique, est né à Bruxelles le 9 avril 1835.

A peine le jeune prince fut-il sorti des langes, que le roi et la reine résolurent de diriger exclusivement son éducation et son instruction. Il ne leur suffisait pas que le duc de Brabant fut formé à toutes les vertus privées et royales, ils voulurent aussi que son éducation fut populaire et que les Belges reconnussent dans leurs princes des enfants du pays ; mais ils ne purent, comme l'avait fait pour ses fils le duc d'Orléans, plus tard Louis Philippe, envoyer leurs enfants faire leurs études dans un collége public, avec la jeunesse du pays. La liberté de l'enseignement en Belgique et la rivalité qui en résulte entre les établissements d'instruction moyenne, ne permettait pas au roi Léopold de suivre l'exemple de Louis Philippe. Le duc de Brabant et plus tard le comte de Flandre eurent au château de Laeken, des gouverneurs et des professeurs qui tous se montrèrent dignes de la haute mission dont la confiance et le choix du roi et de la reine les avait investis.

Le but auquel tendaient les augustes époux fut atteint, cependant. Le 16 décembre 1846, jour anniversaire de la naissance du roi, un arrêté nomma le duc de Brabant sous lieutenant au régiment des grenadiers (alors régiment d'élite) et

le comte de Flandre sous-lieutenant au régiment des guides. Ainsi fut établie entre eux et les enfants du peuple belge, la fraternité militaire, plus puissante que celle du collége, et plus générale surtout, parce que les fils des ouvriers ne fréquentent pas les athénées. Ce baptême du drapeau, emblême de la patrie, fut d'autant plus efficace et plus vrai que, dès le jour de leur incorporation dans l'armée, le duc de Brabant et le comte de Flandre ont constamment étudié et pratiqué les devoirs du service militaire. Quoique officier de cavalerie, le comte de Flandre de même que le duc de Brabant a manœuvré à pied, le sac au dos, armé d'un fusil, dans la cour du palais de Laeken, au commandement d'un instructeur habile, choisi parmi les sous-officiers les plus méritants et les plus capables du régiment des grenadiers. Plus tard, quand ils furent rompus à tous les devoirs du soldat, on les vit, au champ de manœuvres, commander des pelotons et ensuite des divisions du 9e régiment de ligne, alors en garnison à Bruxelles. Les jeunes princes accomplissaient ce service avec une satisfaction évidente, sans en dévier d'une seule ligne. C'est ainsi qu'ils acquirent promptement une instruction approfondie, tant pratique que théorique, des manœuvres de l'infanterie.

Ils ne se bornaient pas à commander, ils voulaient encore partager tous les devoirs imposés aux officiers de leur grade. Le matin, ils se rendaient à pied à la caserne de la rue de Ruysbroeck, bien loin du terrain des manœuvres, et, au moment de l'appel, ils prenaient leurs places de bataille dans les rangs. A midi, on les voyait, à la tête de leur subdivision, rentrer, couverts de poussière, par la porte de Louvain, et défiler devant le général qui avait dirigé la manœuvre. La seule marque de déférence ostensible accordée à leur titre d'Altesses Royales et de fils du roi, c'est que le chef de leur bataillon marchait à pied comme eux.

Le peuple belge, chez qui les instincts belliqueux sont fortement prononcés et qui est doué d'un véritable esprit d'observation pour tous les détails de la vie militaire, était heureux de ce spectacle qui se représenta chaque jour sous ses yeux pendant toute une période d'été; l'armée en est restée reconnaissante et fière, et la nation entière, depuis lors, a confiance dans les aptitudes guerrières des fils du roi qui ont commencé par obéir pour apprendre à commander, afin de prouver à la Belgique qu'ils sauront, au besoin, combattre et vaindre pour le maintien de son indépendance.

Si, en nous étendant sur cette partie essentielle de l'éducation du duc de Brabant nous avons longuement parlé du comte de Flandre, c'est que l'instruction des deux princes sur ce point a été identique et simultanée. Tous deux, par de laborieuses études, ont complété la science acquise dans leur adolescence. Aujourd'hui ils sont les dignes émules de nos généraux et des officiers les plus aptes de nos armes spéciales.

Le 9 avril 1853, d'après la constitution, fut proclamée par des fêtes splendides et nationales auxquelles prirent part les plus humbles communes du pays, la majorité politique du duc de Brabant. Dès ce jour il avait le droit de siéger au Sénat, et son entrée dans cette haute assemblée s'accomplit avec un cérémonial digne et imposant. On nous saura gré de reproduire les détails de cette solennité qui appartient à l'histoire et qui démontre que le régime représentatif n'est point dépourvu de majesté et de grandeur.

Le Sénat se réunit en séance solennelle, sous la présidence de M. le prince de Ligne et en présence d'une foule compacte qui, depuis le matin avaient envahi les tribunes. Les représentants en nombre imposant et tous les membres du corps diplomatique occupaient aussi leurs stalles respectives.

A une heure dix minutes, le duc de Brabant, Grand-Cordon de l'ordre de Léopold depuis la veille, entra dans la salle, précédé de la députation du Sénat et accompagné de MM. les ministres ainsi que des officiers de son état-major. Aussitôt éclata une salve de triples applaudissements auxquels s'unirent les cris de *Vive le Roi! Vive le duc de Brabant!* Le prince prit possesion de son siége et lorsque la silence se fut rétabli, M. le président s'adressa en ces termes au nouveau sénateur :

« MONSEIGNEUR,

» Le jour est arrivé où la majorité politique de Votre Altesse Royale l'appelle à prêter serment à la constitution et à prendre possession de son siége dans cette assemblée.

» Depuis l'époque mémorable où, il y a vingt-deux ans, votre auguste père vint consacrer sa vie à l'indépendance et au bonheur de notre patrie, en jurant ses institutions, aucun jour plus solennel n'a marqué les fastes de notre histoire!

» Les manifestations qui éclatent sur tous les points du royaume, l'attitude des populations prouvent toute la part qu'elles prennent à cet événement, et combien elles en ont compris la haute importance. Quelle plus grande preuve aux yeux de l'Europe, de l'attachement du peuple belge à sa monarchie constitutionnelle, à sa nationalité et à sa dynastie, qui a jeté dans le pays de si profondes racines!

» Déjà le temps les a sanctionnées; mais l'imposante cérémonie d'aujourd'hui les consacre encore. Nouveau gage de sécurité, elle les consolide dans le présent, elle les perpétue dans l'avenir.

» Héritier du trône, fils d'un roi modèle de fidélité à la

foi jurée, vous continuerez un jour ses nobles et patriotiques traditions. Guidé par sa sagesse, votre route sera toute tracée, Monseigneur.

» Le Sénat recevra le serment que Votre Altesse Royale va prononcer.

» Venez donc, prince, venez donc vous initier à la vie parlementaire; nos cœurs vous attendent; du haut du ciel la reine, votre auguste mère, de mémoire si vénérée, vous regarde; la Belgique entière vous écoute! (*Applaudissements prolongés.*)

» Léopold, duc de Brabant, jurez-vous d'observer la constitution? »

Le duc de Brabant, debout, prend alors la parole au milieu du silence de l'assemblée :

« Je jure d'observer la constitution.

» C'est profondément touché par le discours de notre honorable président, que je viens prendre parmi vous, messieurs, la place que la constitution m'y assigne.

» Appelé désormais à partager vos travaux, je m'associe avec bonheur à la tâche que le Sénat poursuit depuis vingt-deux ans avec un patriotisme si sincère.

» Il ne m'a pas encore été donné de m'adresser à la nation toute entière. Jamais pourtant, Messieurs, je ne pourrai lui parler avec un cœur plus dévoué et plus reconnaissant.

» Les acclamations dont le peuple belge veut bien saluer mon entrée dans cette enceinte, me prouvent une fois de plus que, satisfait de son passé, il n'en désire que la continuation dans l'avenir.

» Tel est, en effet, Messieurs, le but vers lequel nous devons marcher ensemble. Quant à moi, vous connaissez les sentiments qui m'animent. Vous savez que, sincèrement dévoué à l'existence du pays, je la confonds avec la mienne. Vous trouverez toujours en moi un compatriote heureux et

fier de pouvoir contribuer au maintien de notre indépendance et de notre prospérité. Tel a toujours été notre vœu le plus cher.

» Puisse le ciel qui, depuis vingt-deux ans protège si visiblement ma patrie, m'exaucer encore aujourd'hui! » (*Applaudissements énergiques et unanimes.*)

Un arrêté royal en date du 8 avril 1853, avait nommé le duc de Brabant major d'infanterie. Cette promotion militaire associait l'armée, et notamment le régiment des grenadiers, aux fêtes touchantes célébrées dans toute la Belgique.

Le 17 mai 1853, le roi demanda pour le duc de Brabant, à l'empereur d'Autriche qui la lui accorda, la main d'une petite-fille de Marie Thérèse, l'archiduchesse Marie Henriette Anne d'Autriche, fille de l'archiduc Joseph et de la princesse Marie Dorothée de Wurtemberg, née le 20 août 1836. Son père, élu par la diète palatin de Hongrie, en 1796, avait adopté l'idiôme, les mœurs, le costume de ces belliqueux Magyars qui sauvèrent jadis le trône de Marie Thérèse. A Raab, l'archiduc Joseph combattait à la tête de l'insurrection hongroise, et le 13 janvier 1847, sa mort fut l'objet d'un deuil national.

L'archiduchesse Marie Henriette fut accueillie en Belgique avec des sympathies sincères, dues au souvenir toujours vivace parmi nous de son illustre aïeule. Arrivée à Verviers, le 20 août 1853, elle y reçut le plus chaleureux et le plus splendide accueil. Ce fut dans l'hôtel de madame la vicomtesse douairière Raimond de Biolley qu'eurent lieu les cérémonies si imposantes et si mémorables de la remise de l'auguste fiancée par les plénipotentiaires autrichiens aux plénipotentiaires belges.

Une des familles les plus opulentes du pays, fière à juste titre d'être admise à l'insigne honneur de pouvoir, la première, offrir l'hospitalité à la future reine des Belges, déploya dans cette circonstance un luxe véritablement royal. Cette

page de l'histoire de la Belgique sera toujours un beau et grand souvenir que madame la vicomtesse de Biolley lèguera à ses enfants.

La cérémonie du mariage eut lieu le 22 août. M. Ch. De Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, unit les jeunes époux et dans son allocution touchante il sut dépeindre les sentiments dont l'archiduchesse allait être environnée dans sa nouvelle patrie. Aussi croyons-nous devoir reproduire ces paroles significatives :

« Monseigneur, Madame,

» L'officier de l'état civil a l'habitude de complimenter ceux dont il célèbre le mariage. Vos Altesses Royales permettront que, dérogeant aux usages, je me félicite moi même d'avoir été l'organe de la loi dans une circonstance aussi solennelle.

» Je n'ai pas la prétention d'entretenir Vos Altesses Royales des devoirs de leur position. Elles savent que les vertus des princes, de même que la lumière du ciel éclaire toute la terre, rayonnent et se reflètent sur la société entière.

» Je me borne à être l'écho de la voix de nos populations. Cette union que l'Église bénira de nouveau dans un instant, fortifie et consolide à jamais notre indépendance. Elle sera, j'en ai l'assurance, aussi heureuse pour Vos Altesses Royales qu'elle est utile à une nation à la fois attachée à ses institutions et dévouée à son roi, a une nation qui confond dès ce moment dans un même amour le duc et la duchesse de Brabant. »

L'église des Saints-Michel et Gudule avait été admirablement décorée pour la circonstance. Après la bénédiction nuptiale donnée par Son Eminence le cardinal-archevêque de Malines, assisté de tous les évêques du royaume, un *Te Deum* solennel fut exécuté à grand orchestre.

Bruxelles avait donné l'exemple des fêtes par une splendide illumination et une grande cavalcade historique; ces fêtes se succédèrent bientôt à Bruges, à Ostende, à Gand, à Anvers, à Liége, à Namur; elles durèrent ainsi jusqu'au milieu du mois de septembre.

Après avoir visité nos principales villes, le duc et la duchesse de Brabant entreprirent successivement plusieurs voyages à l'étranger. A la fin de 1853, ils se rendirent en Angleterre, où les attendait le plus aimable accueil de la part de la reine Victoria et du prince Albert. Le 14 novembre 1854, ils partirent pour l'Orient et s'arrêtèrent tour à tour à Vénise, à Vérone, à Triest, à Corfou, à Alexandrie, au Caire, à Jérusalem, à Beyrouth, à Rhodes, à Candie, à Athènes, à Palerme, à Naples, à Rome et à Turin. Le prince, dans ce voyage qu'il voulait rendre fructueux pour la Belgique, se livra à de profondes études. Aussi, après son retour à Bruxelles, le duc de Brabant prit une part active à l'établissement d'un service régulier de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant. Dans la séance du Sénat consacrée à ce nouvel élément de prospérité, le duc de Brabant appuya le projet de loi par le discours suivant :

« Messieurs,

» Je viens prier le Sénat d'adopter le projet qui lui est soumis. Les nombreuses observations que j'ai recueillies pendant mon dernier voyage, me permettent d'affirmer que l'entreprise en faveur de laquelle je parle, sagement dirigée, est de nature à faire époque dans les annales du commerce et, par conséquent, de l'industrie de notre pays. Ce résultat, nous l'avons tous à cœur et le Sénat, je le constate avec plaisir, s'est toujours efforcé de l'atteindre.

» J'ai parcouru, pendant plusieurs mois, avec une attention et un soin tout particuliers, l'Égypte d'abord, puis le

littoral de la Syrie, celui de l'Asie-Mineure, les îles et enfin la Grèce.

» Je tenais à rechercher sur les lieux les bénéfices qu'il était possible de retirer de rapports plus fréquents avec ces contrées. Tous mes renseignements sont unanimes sur ce point : l'établissement de telles relations présente des avantages réels et réciproques; le gouvernement égyptien le reconnaît comme nous.

» Le Levant offre d'excellents débouchés aux sucres, aux étoffes, aux armes, aux clous, aux verres à vitre, aux glaces, etc. Malheureusement peu d'efforts ont été tentés jusqu'ici pour nous les assurer. Nos fabricats n'y arrivent guère que par deuxième ou troisième main. Loin de lutter avec les autres nations, nous avons eu recours à leurs expéditions. Nos produits, le plus souvent confondus au milieu des cargaisons étrangères, avant de parvenir à leur destination, ont perdu tout cachet de nationalité.

» Aussi le nom Belge, il faut bien l'avouer, est-il complétement inconnu dans ces parages de l'Orient. La première chose à faire était donc l'établissement d'un service de navigation à vapeur, que possèdent déjà l'Angleterre, la France, l'Autriche, la Turquie et, je crois, la Sardaigne. On devait évidemment commencer comme nous le faisons : créer des voies de communication, montrer notre pavillon.

» Mais il n'est pas moins urgent d'accroître le nombre de nos agents consulaires, et surtout de les mieux rétribuer.

» Certaines accusations ont été portées contre la société. Pour ma part, je n'hésite pas à féliciter le gouvernement de l'accord qu'il a conclu avec des armateurs anversois. Messieurs, la perfection de nos produits et la modicité de nos prix nous donnent le droit de revendiquer une large part sur tous les marchés du monde. Une nationalité jeune comme la nôtre doit être hardie, toujours en progrès et

confiante en elle-même. Nos ressources sont immenses, je ne crains pas de le dire, nous pouvons en tirer un parti incalculable.

» Il suffit d'oser pour réussir. C'est là un des secrets de la puissance et de la splendeur, dont jouirent, pendant plus d'un siècle, nos voisins du Nord, les Provinces-Unies. Nous possédons, sans aucun doute, autant d'éléments de succès; pourquoi nos vues se porteraient-elles moins haut? »

Le Sénat répondit au prince en adoptant, à l'unanimité, le projet de loi qui établit un service régulier de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant.

En ouvrant la session législative de 1855-1856, le roi, dans son discours du trône, constata par l'accueil fait au duc de Brabant dans ses voyages, le rang élevé que la Belgique occupait déjà parmi les nations en Allemagne, en Piémont, en Lombardie, en Orient, dans les Deux-Siciles, à Rome, en Suisse et en France.

Ce voyage de France avait eu lieu au mois d'octobre 1855, sur l'invitation expresse de l'empereur. Les honneurs dûs aux têtes couronnées furent rendus sur tout le territoire français au duc et à la duchesse de Brabant et les plus aimables attentions les entourèrent pendant tout le temps de leur séjour à Saint-Cloud. A Paris se trouvait alors ouverte l'exposition universelle des arts et de l'industrie, à laquelle les Belges avaient pris une part aussi large que glorieuse. Le duc de Brabant qui, dans ses fréquentes visites aux ateliers de nos principaux artistes, dans son examen approfondi de nos différents établissements industriels avait appris à connaître les œuvres d'art et les produits qu'il retrouvait dans les galeries de l'exposition, put constater avec un légitime sentiment d'orgueil que la Belgique, par le nombre et le mérite de ses exposants, avait su se placer à côté des plus grands États.

Depuis cette époque les voyages successifs du duc de Brabant se sont étendus dans un cercle plus vaste, ses études constantes se sont encore approfondies. Au Sénat, le prince dans sa maturité précoce, sait présenter sous un aspect toujours nouveau et toujours vrai toutes les questions d'intérêt matériel et d'intérêt moral qu'il entreprend de traiter : défense nationale, commerce, industrie, travaux publics, science, beaux-arts, histoire, littérature, etc. Il possède le charme pénétrant de sa mère et la haute intelligence de son père. Il se distingue surtout par son sentiment exquis des convenances, sa bonté et sa présence d'esprit. Général major dans l'armée belge, officiers et soldats savent à quel point il est digne d'exercer un commandement et la nation entière heureuse de sa supériorité intellectuelle, de ses qualités et de ses vertus, voit en lui, à juste titre un des princes les plus éclairés et les plus accomplis de notre temps.

Deux enfants sont issus du mariage du duc et de la duchesse de Brabant :

Son Altesse Royale la PRINCESSE LOUISE Marie Amélie, née à Bruxelles, le 18 février 1858 ;

Son Altesse Royale LÉOPOLD Ferdinand Élie Victor Albert Marie, COMTE DE HAINAUT, né à Laeken, le 12 juin 1859.

## SON ALTESSE ROYALE LE COMTE DE FLANDRE.

PHILIPPE Eugène Ferdinand Marie Clément Baudouin George, COMTE DE FLANDRE, est né au palais de Laeken, le 24 mars 1837. Il est général major de cavalerie et grand cordon de l'ordre de Léopold.

Nous avons dit quelle fut son éducation militaire. Son caractère vif et décidé, son allure hardie, un remarquable talent d'équitation, tout semblait le prédestiner à l'arme dans

laquelle il sert. A Bruxelles il participe fréquemment aux évolutions du régiment des Guides. Au camp de Beverloo, en 1861, il exerça pendant la période entière, toutes les attributions de son grade. La précision et l'à-propos de son commandement dans les manœuvres de sa brigade, ont été justement applaudis non-seulement par les officiers de notre armée, mais aussi par tous les militaires de distinction, appartenant à des armées étrangères qui ont visité le camp, à l'époque où le mérite incontestable de notre nouveau système d'artillerie fut démontré en présence du roi.

Profondément versé dans la langue flamande dont son titre lui imposait, pour ainsi dire, la culture, le comte de Flandre a voulu s'associer à nos institutions populaires, aux sociétés, aux corporations si chères aux Belges des temps actuels comme des âges écoulés. Habile à tous les exercices du corps, il a surtout pris le tir national sous son patronage spécial.

De plus graves intérêts, cependant, ont éveillé toute la sollicitude du comte de Flandre. Studieux, réfléchi, il prend aussi une part des plus actives aux travaux de la commission centrale d'agriculture dont il est le président d'honneur, et la commission de la marine militaire dont il fait également partie, lui a entendu émettre sur cette grave question une opinion consciencieuse et éclairée, résultat de ses recherches laborieuses et des observations qu'il a recueillies avec un soin minutieux dans ses voyages à l'étranger.

Populaire dans la nation comme dans l'armée, le comte de Flandre a su inspirer à tous les Belges une affection aussi profonde que méritée.

## SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE CHARLOTTE.

Charlotte Marie Amélie Auguste Victoire Clémentine Léopoldine, Princesse royale de Belgique, est née au palais

de Laeken, le 7 juin 1840. En elle revivent les qualités inappréciables de son auguste mère. Elle est l'objet de la plus vive tendresse du roi Léopold et elle est adorée en Belgique comme elle le fut bientôt dans le Milanais, après son mariage, accompli à Bruxelles le 27 juillet 1857, avec l'archiduc Ferdinand Maximilien Joseph d'Autriche, frère de l'empereur, né le 6 juillet 1832, vice-amiral, commandant en chef de la marine impériale, feldmaréchal lieutenant, alors gouverneur du royaume Lombardo-Vénitien. A Monza, près de Milan, sa résidence habituelle, la fille de notre auguste roi a laissé des souvenirs si vivaces et si chers, que le titre de Belge y est une puissante recommandation. Pendant les inondations de la Lombardie, la princesse Charlotte se montra admirable de charité et de dévouement; elle le fut encore par sa sollicitude, par les soins personnels qu'elle prodiguait aux blessés autrichiens, piémontais, français, sans distinction aucune, pendant la sanglante guerre de 1859. Si l'archiduc Maximilien avait été investi plus tôt de son gouvernement, la couronne d'Autriche pourrait s'en applaudir aujourd'hui; mais l'administration si sage et si éclairée du prince, ses bienfaits, les vertus, l'affabilité et les grâces de son auguste épouse ne purent conjurer le cours des événements.

Son mariage, en l'éloignant du pays, n'a point effacé le souvenir de la princesse Charlotte dans la mémoire et dans le cœur des Belges. Aussi ses courtes et trop rares apparitions parmi nous sont toujours marquées par les témoignagnes les plus vrais, les plus expressifs et les plus mérités d'affection et de respect.

# ALCANTARA.

**Des princes Sanchez grands d'Espagne.**



Coupé : au premier, d'argent à l'arbre issant de sinople, le tronc traversé d'un lion passant d'azur ; au deuxième, d'azur a l'étoile à dix rais d'or ; à la grande bordure d'or chargée de dix têtes de dragons, arrachées d'azur, languées de gueules. Couronne : à cinq fleurons, surmontée d'un casque d'or, de front, orné de ses lambrequins d'or et d'azur et au cimier de cinq plumes alternées de même. Supports : deux lions léopardés d'or, lampassés et armés de gueules. — Collier et croix d'Alcantara.

Cri : **Galicia y Leon.**

La branche d'Espagne porte le manteau de gueules, fourré d'hermine, bordé et frangé d'or.

Cette illustre maison provient des rois de Gallice et de Léon. L'authenticité de son origine, la grandeur de son nom, l'incontestable rectitude de ses titres, la clarté et l'ordre parfait de sa généalogie qui, sans lacunes et sans doutes, compte trente-deux générations célébrées dans l'histoire par l'éclat de la carrière parcourue, par une succession constante de toutes les vertus chevaleresques et guerrières, par un profond sentiment de l'honneur et du devoir, par la fidélité au serment et surtout par une constance inébranlable dans la foi catholique, ont été enregistrées à toutes les époques dans les Mémoires des hérauts d'armes et des généalogistes tant anciens que modernes d'Espagne et des Pays-Bas. C'est le résultat officiel de leurs recherches, de leurs consciencieux travaux et non les nôtres, que nous exposons au début

de notre ouvrage; mais, pour ne pas nous borner à une copie servile, pour imprimer de l'ordre et de la méthode à cette notice sommaire, nous la diviserons en trois parties ou périodes. La première comprendra la période *Royale*, la seconde, celle des *Grands capitaines*, la troisième, celle des *Gentilshommes.*

Dans la première on distingue Alphonse III, dit le Grand, et Ordono II, roi de Galice, dont le fils, l'infant don Sanche, eut d'abord en apanage le royaume de Galice et se fit proclamer roi de Léon après la mort de son frère Ordono III. Il eut de son mariage avec dona Gota ou Godo, le prince infant don Gonzalo Sanchez, fondateur de la maison d'Alcantara. Son quatrième descendant, Fernand Sanchez, clôture la première période et inaugure la seconde. Ce fut lui qui, en 1212, monta sur un chêne dominant les fortifications d'Alcantara, se laissa glisser sur la crête de la muraille crénelée et y arbora l'étendard royal. Ce fut lui aussi qui, à la prière d'Alphonse IX, ajouta à son nom patronimique celui d'Alcantara.

Les noms de Diégo, de Gonzalo Pedro, de Gonzalo, brillèrent dans cette seconde période par l'assaut des villes de Cordoue et de Séville, par la conquête de Tiscar, par de glorieux faits d'armes à la journée de Campo-Major. Juan d'Alcantara, qui appartient à la même époque, périt dans la journée d'Aljubarota. Une fresque antique, au palais d'Alcantara en Estramadure représente dona Françoise de Guzman pleurant sur le champ de bataille la mort de cet héroïque guerrier, son mari, étendu à côté de son cheval de guerre. C'est ainsi que le burin, en gravant sur le marbre le souvenir de belles actions, transmet d'âge en âge, de glorieux exemples; c'est ainsi que les descendants de la grande race dont nous esquissons l'histoire, en héritant de l'épée de leurs ancêtres, héritaient de leur valeur, de leur dévouement à la même cause. Aussi les a-t-on vus toujours au milieu de la défail-

lance des principes, faire preuve de vertu stoïque, d'abnégation, d'inébranlable fidélité au drapeau et au légitime souverain. Lorsqu'à la suite des révolutions, il furent dépouillés de leurs anciens prédicats, ils devinrent les conseillers intimes des princes exilés. La reine-mère, veuve de Carlos V, ne les appelait que ses « courtisans du malheur. »

Don Pedro, qui termine la seconde période, eut de son mariage avec Isabelle de Mesa-Escobar deux enfants : Francisco, qui continue la lignée en Espagne; Juan, qui suivit l'empereur en Allemagne et dont le fils, Juan, également, fut grand-chambellan de Charles-Quint.

Dans la troisième période nous rencontrons deux branches : la première resta en Espagne, la seconde se fixa dans les Pays-Bas. Tous les membres de ces deux branches, sans exception aucune, portèrent les armes jusqu'au grand-père de la génération actuelle, au service de cette mère-patrie qui leur était si chère. La mort, en 1777, de don Pedro d'Alcantara, régidor et procureur, syndic général et gouverneur perpétuel de la ville d'Alcantara, ne laissant pour toute héritière qu'une fille en bas âge, fit faire retour à la branche des Pays-Bas, des prédicats que la branche d'Espagne portait à titre d'aînée.

C'est à cette période qu'appartiennent : le petit-fils du chambellan de Charles-Quint, don Pedro, à qui fut confié par Ferdinand, infant d'Espagne, le gouvernement de la ville de Lierre en Brabant; son fils, mort gouverneur de Luxembourg et du comté de Chiny; son petit-fils, brigadier général des armées, qui décida, à la journée d'Almanza, de la couronne de Philippe V; son arrière petit-fils, aïeul lui-même de la génération actuelle, qui mourut commandant des dragons de Numance; et, enfin, dans la génération actuelle, le comte Emmanuel d'Alcantara, qui fut blessé à Waterloo et reçut sur le champ de bataille la décoration de l'ordre militaire

de Guillaume des Pays-Bas; son frère Alexandre qui, en 1830, tomba mortellement atteint, à Mons, en défendant le poste confié à son honneur, tandis que leur autre frère périt héroïquement dans la campagne de Russie.

L'authenticité des titres de famille, passés à l'état de notoriété héraldique, nous ont permis de supprimer les preuves qui abondent dans les auteurs anciens; ceux-ci ont grandement facilité et simplifié notre tâche et il nous suffirait, après l'exposé qu'on vient de lire, de résumer les tableaux généalogiques tracés par nos devanciers. Cependant, nous ne pouvons résister au désir de mentionner ici certains documents de grande valeur en matière de généalogie :

1° Le mémorial de la famille d'Alcantara, présenté à Philippe V, par le marquis Topete Barco Aponte Ulloa Cordova y Guzman, chevalier d'Alcantara, gouverneur perpétuel de la ville de ce nom, qui est un monument d'authenticité et de précision, dressé et légalisé par trois archivistes officiels.

2° Les preuves directes, en originaux, des quartiers de noblesse de la maison d'Alcantara, dûment munis de la formalité des six cachets, telles qu'elles ont été produites devant les chapitres et abbayes nobles de la Belgique et de l'Espagne.

3° Une filière longue et non interrompue d'actes de naissance, de mariage, de décès, donations, testaments, fondations, patentes royales, rescrits conférant les plus hautes dignités à la cour et à l'armée, comme celles de gouverneurs militaires des villes et des provinces, de généraux d'armées, de capitaines généraux (alferez mayor). Pour affirmer l'origine et l'ancienneté de la maison d'Alcantara, on pourrait se borner à énumérer les pierres tombales, les épitaphes et les monuments placés dans les chœurs des églises; entre autres le mausolée élevé à la mémoire du conquérant d'Alcantara, en 1212, dans l'église de Sainte-Marie d'Almocobar,

celui de son fils, dans la collégiale d'Alcazar, celui de don Pedro d'Alcantara, rappelé au *Théâtre sacré du Brabant*, t. II, page 169, celui de son fils, lieutenant gouverneur du Luxembourg, et, enfin, celui de Fernand d'Alcantara, brigadier général des armées, premier enseigne des gardes du corps de Sa Majesté Catholique.

## PREMIÈRE PÉRIODE.

I. Pierre, duc de Cantabrie, ou de Biscaye et de Navarre, eut deux fils, savoir :

A. Alphonse Ier, le Catholique, roi de Léon, d'Oviedo, de Galice et des Asturies. Tout son règne fut consacré à faire la guerre aux Maures, sur lesquels il remporta des victoires éclatantes et multipliées. Il mourut en 797, laissant de sa femme Ermesinde, fille de Pélage, roi des Asturies, deux fils et une fille, dont la postérité s'éteignit peu après ;

B. N., qui suit, II.

II. N., le frère puîné du roi Alphonse le Catholique, dont il a été impossible de retrouver le nom et l'alliance, eut deux fils, savoir :

A. Aurélio, roi des Asturies ou d'Oviedo, mourut en 774, sans postérité.

B. Weremond, qui suit, III.

III. Weremond, Ier du nom, roi d'Oviedo, des Asturies, de Galice et de Léon, remporta, l'an 791, une victoire signalée sur le roi maure de Cordoue. Il mourut en 797, laissant de son mariage avec dona Alsinde un fils, Ramiro, qui suit, IV, et deux filles.

IV. Ramiro, Ier du nom, roi de Léon, de Galice et des Asturies, fit la guerre aux Maures et leur tua 60,000 combat-

tants dans une bataille. Il mourut laissant de dona Paterne, sa première femme, deux enfants, savoir :

A. Ordono, qui suit, V;

B. Don Garcie commanda diverses fois les troupes du roi Ordono son frère contre les Maures, sur lesquels il reprit Tolède.

V. Ordono, Ier du nom, roi des Asturies, d'Oviedo, de Galice et de Léon, mit en déroute Muza, chef des Sarrasins de Cordoue, sous la ville d'Alveda. Il mourut le 17 mai de l'an 866, laissant de Nuna, sa femme, un fils, Alphonse III, qui suit, VI.

VI. Alphonse III, dit le Grand, roi d'Oviedo, des Asturies, de Galice et de Léon, continua la guerre contre les Maures et mourut à Lamora, le 20 décembre 912, ayant eu de son mariage avec dona Ximène, trois enfants, savoir :

A. Don Garcie, mort sans postérité en 913;

B. Ordono II, qui suit, VII;

C. Froila II, règna quatorze mois et laissa de Munie, sa femme, trois enfants morts en bas âge ou sans postérité.

VII. Ordono II, roi de Galice et d'une partie de la Lusitanie reconquise, combattit vaillammant et avec succès les Sarrazins de Cordoue et mourut au commencement du mois de septembre de l'an 923. Il avait épousé 1° dona Murcie-Elvire, et 2° Argonte, en 922. Il eut du premier lit :

A. Sanche, qui suit, VIII;

B. Alphonse IV, dit le Moine, succéda au roi Froila II, son oncle, vers la fin de l'année 924. Il épousa Urraque-Ximène, fille de Sanche Ier, roi de Navarre, après la mort de laquelle, en 926, il abdiqua la couronne pour se retirer dans le monastère de Sahagun. Il ne laissa qu'un fils, mort sans postérité.

C. Ramiro, IIe du nom, proclamé roi en 927, des Asturies, de Léon et de Galice, défit les Maures en 939, et à Talvera dix ans après. Il mourut le 5 janvier 950, et avait épousé Urraque, dont il eut :

Don Ordono III, roi de Léon et des Asturies, en 950, mort en 955, épousa 1° Urraque, fille de Ferdinand Gonzalez, comte de Castille, et 2° dona Elvire qui lui laissa un fils :

Weremond II, le Goutteux, roi de Léon en 982, succéda a Ramirez III. Il mourut sans postérité male en 999, après dix-sept ans de règne et de guerres contre les Maures.

Il eut du second lit :

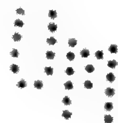
D. Alfonse V, successeur de son père à l'âge de cinq ans, sous la tutelle de la reine et de Melendo Gonzalès, comte de Galice, dont il épousa la fille Elvire, en l'année 1014. Il fut tué en guerroyant contre les Maures, d'un coup de flèche, au siége de Visco, en Portugal, le 5 mai 1027.

VIII. Sanche Ier, dit le Gros, eut d'abord en apanage le royaume de Galice. Aussitôt qu'il eut appris la mort du roi Ordono III, son frère aîné, il courut se faire proclamer à Léon (955). Il se maria deux fois : 1° avec dona Gota ou Godo ; 2° en 961, avec dona Thérèse, fille du comte de Monçon. Du premier lit est issue la maison d'Alcantara par Gonzalo Sanchez (1), qui suit, IX ; du second lit il eut trois enfants : un fils, Ramiro III, successeur de son père, en 967, mort vers le mois de décembre 982, sans enfants de dona Urraque, sa femme, et deux filles, Urraque et Ermesinde.

IX. Prince don Gonzalo Sanchez, Ier du nom, fut le premier qui (en mémoire du roi Sanche qui précède) adopta le surnom

(1) Le mémoire généalogique espagnol envoyé à la famille d'Alcantara des Pays-Bas, en 1737, établit la descendance de cette illustre maison de la manière suivante :

« La ilustre, quanto antigua casa de Sanchez de Alcantara que se establecio en Alcantara desde su conquista, trae su origen y se deribo de la sangre real de los reyes de Oviedo, Leon y Galicia, y en particular proviede del infante don Sancho que formo digno tronco de tan esclarecido Linage, y succedo en el reyno a don Ordono II y dona Elvira Menendez, reyes de Galicia, sus padres. Caso el infante don Sancho con dona Gota o Godo, y heredo el rehno de Galicia, porque los senores reyes don Alonso el VI y don Ramiro el II, sus hermanos, succedieron en los de Leon y Oviedo. Tuvieron por hijo el principe don Gonzalo Sanchez ; etc. »



de Sanchez, devenu ensuite patronymique dans sa famille. Ainsi que ses successeurs, il ne porta que le titre de prince en Galice, soit parce que ce pays fut démembré et usurpé par Ordono IV, soit parce qu'à la suite des révolutions continuelles dans l'État et dans l'ordre de succession, un prince ne pouvait plus s'y maintenir indépendant ou même y conserver le titre de roi. Le prince don Gonzalo Sanchez eut de son mariage avec dona Toda Mendez, *alias* Menendez, fille du comte don Melendo Gonzalez, et de la comtesse dona Mayor, sa femme, un fils, don Fernand, qui suit, X.

X. Prince DON FERNAND SANCHEZ I[er] du nom, se signala par ses hauts faits entre tous les ricos-hombres (1) de son temps. Il eut pour femme l'infante dona Elvira Garces, fille du seigneur roi don Garcias de Navarre (2), dont un fils, qui suit, XI.

XI. Prince DON FERNAND SANCHEZ, dit DE GALICE, II[e] du nom, par qui se termine la première période, fut du nombre des principaux ricos-hombres du royaume de Galice qui entrèrent dans la ville d'Avila avec le seigneur roi don Alonso Ramon, et qui obtinrent ainsi l'un des rares succès de ce temps, dont parlent les anciens chroniqueurs. Il épousa dona Mayor Perez Maldonado, dame de naissance illustre et de la première noblesse du royaume de Galice, dont trois enfants, savoir :

A. Don Diego Sanchez, grand-maître de l'ordre d'Alcantara ;

B. Prince don Fernand, qui suit, XII ;

(1) La qualification de *rico-hombre* (homme riche, haut et puissant seigneur) équivalait à cette époque au titre actuel de *grand d'Espagne*.

(2) Garcie III, fils aîné de Sanche III, roi de Navarre, et de dona Munie-Maylor Elvire, fut proclamé roi de Navarre en 1035, et périt dans une bataille en 1054. Il laissa deux fils et plusieurs filles (*art de vérifier les dates*) ; l'une d'elles peut, comme le dit le mémoire espagnol, s'être unie en mariage avec le prince don Fernand Sanchez, qui était son proche parent.



C. Gonzalo Sanchez, dont la descendance s'est perpétuée en Galice, puis s'est fondue dans la maison des comtes de Monte-Roy et autres de premier ordre en Espagne.

## DEUXIÈME PERIODE.

XII. Don Fernand Sanchez, grand du royaume de Léon, enseigne major, lieutenant de l'infant don Sanche Fernandez, se signala grandement lors de la conquête d'Alcantara sur les Maures en 1213. Monté sur un chêne qui dominait les fortifications d'Alcantara, il se laissa glisser le long du tronc, parvint sur la muraille et y arbora l'étendard royal.

En récompense de cette action glorieuse, le roi Alphonse IX ajouta l'arbre qui avait favorisé la victoire, à ses armes, qui étaient : *quatre étendards de gueules sur un champ d'argent et un lion d'azur, sur le tout;* il adopta aussi, ce qui était l'usage de la noblesse pour les prédicats qu'elle possédait, le surnom d'Alcantara, qu'il joignit à son nom patronimique de Sanchez, de manière qu'il s'appela désormais : don Fernand Sanchez d'Alcantara, nom qui s'est perpétué dans sa famille.

Le roi Alphonse IX ne borna pas à l'octroi d'un titre les effets de sa reconnaissance; il récompensa le valeureux lieutenant de Sanche Fernandez en le gratifiant, dans les environs d'Alcantara même, d'une certaine étendue de terrain et d'un vieux castel, demeure somptueuse d'un Maure vaincu. Il érigea en majorat cette double donation.

Vitales assure que don Fernand Sanchez épousa doña Toda Nunez, fille de don Miguel Munos de Finojosa, seigneur de cette maison, grand de Castille, et de dona Sanchez Gomez, dont un fils, don Diego qui suit, XIII.

XIII. Don Diego Sanchez d'Alcantara, vulgairement nommé d'Ubeda, se distingua à la conquête de Cordoue en 1236 et

de Séville en 1248. Il fut grand du royaume. On voit encore dans la collégiale d'Alcazar, à l'arche principale, son écusson qui était les armes primitives des descendants de l'infant don Sanche, savoir un lion d'azur timbré. Il épousa dona Marina Lopez de Ulloa, fille de don Lope Sanchez de Ulloa, grand du royaume, seigneur d'Ulloa, en Galice, et de dona Mayor Gomez de Trastamara, sœur de don Rodrigue Gomez, grand du royaume, dernier comte de Trastamara, dont deux fils. L'aîné était don Ferdinand, qui suit, XIV.

XIV. Fernand Sanchez d'Alcantara, servit avec gloire sous les règnes d'Alphonse-le-Sage et de don Sanche, son successeur, mort en 1295. Il épousa dona Maria Guttierrez de Solis, de la famille des Solis et Caceres, d'où sont sortis Herman Gomez de Solis, duc de Badajoz, don Guttierre de Caceres et Solis, marquis de Coria, Gomez de Caceres et Solis, grand maître de l'ordre d'Alcantara, en 1463, les ducs del Arco, etc. Il eut de son mariage quatre enfants, savoir :

A. Gonzalez Sanchez d'Alcantara, qui suit, XV;

B. Fernand Sanchez de Badajoz, ainsi nommé à cause de grandes propriétés qu'il acquit en cette ville et qui passèrent ensuite aux anciens seigneurs de Barcarota, d'où sortait le capitaine général de Las Torrès, grand d'Espagne;

C. Dona Aldonsa Sanchez d'Alcantara;

D. Dona Maria Sanchez d'Alcantara, dame d'honneur de la reine dona Maria femme du roi don Sanche IV de Castille (1).

XV. Gonzalez Sanchez d'Alcantara, appelé don Pedro, par le sacrement de la Confirmation, cité dans les donations de sa sœur, se signala grandement, dit l'histoire d'Andalousie,

(1) Donations datées de Medina del Campo de 1330 et 3 mai 1292; Maria Sanchez, grande-maitresse de la reine, disposa en faveur de son frère Gonzalez et de sa sœur Aldonsa, du palais des jeunes filles à Alcantara, et de ses biens situés à Léon qui ont appartenu à leur bisaïeul, le conquérant d'Alcantara. Elle laissa à son neveu Fernand Sanchez ses biens de Machado.

à la prise et à la conquête de Tiscar où il tua de sa main, en 1319, dix maures chargés de la garde d'un poste avancé de difficile accès. En récompense de sa conduite, il obtint, pour lui et sa postérité, d'entourer ses armes de dix têtes de dragons (1). Il épousa dona Sancha Alfonso, dont quatre enfants, savoir :

A. Fernand Sanchez d'Alcantara, qui suit, XVI;

B. Miguel Sanchez, commandeur des maisons de Coria et Ramora;

C. Alvar Sanchez, commandeur de Sparragal, de l'ordre d'Alcantara;

D. Alonso Perez Sanchez d'Alcantara.

XVI. Fernand Sanchez d'Alcantara, héritier du nom et des majorats de sa maison, cité dans la donation de sa tante dona Maria, épousa dona Agnès de Zuniga, dont un fils, Gonzalez, qui suit, XVII.

XVII. Gonzalez Sanchez d'Alcantara, capitaine de Ginetes, se signala à la conquête de Campo-Mayor; entra en Portugal avec le grand-maître Martin Janez de la Barbuda, sous le règne du roi Jean Ier de Portugal (2).

(1) Un certificat de 1692 fait à Bruxelles, par le coroniste major du roi d'Espagne, certifie qu'il a dressé les huit quartiers tant paternels que maternels du gouverneur de Lierre : « Joint que sa maison d'Alcantara est l'une des anciennes et nobles au royaume susdit, ne cédant en excellence de race ny en hommes illustres et valeureux à aucune autre, ainsi qu'entr'autres a été Pedro d'Alcantara qui se signala grandement, dit l'histoire d'Andalusie, à la prinse et conqueste du château et forteresse de Tiscar en 1319 : en effet l'ayant l'Infant fait monter sur un rocher fort éminent et âpre près du dit château et forteresse et aiant trouvé dix Mores qui y faisaient la garde, il les y tua tous dix de sa main, s'emparant de la dite forteresse ou château pour laquelle action lui donna et à sa postérité dix têtes de dragons, pour les porter autour de ses armoiries, pour autant de Mores qu'il avait tués.

(2) Testament de Gonzalez Sanchez, de l'an 1387, par lequel il demande à être inhumé près de l'autel de la Vraie-Croix, dans l'église de Sainte-Marie d'Almocobar, à l'endroit où reposent son père Fernand Sanchez et Gonzalez Sanchez, son aieul, arrière petit-fils du conquérant d'Alcantara.

Il eut de son mariage avec dona Marguerite de Luna, un fils, Juan, qui suit, XVIII.

XVIII. Juan Alphonse d'Alcantara, intrépide chevalier, périt à la bataille d'Aljubarrota, en 1385. Fernand Lopez, écrivain de l'infant don Ferdinand, dans son *Histoire de Jean Ier*, cite Jean Alphonse d'Alcantara au nombre des grands du royaume et des illustres chevaliers victimes de cette journée; il mourut avant son père, laissant de sa femme dona Françoise de Guzman, un fils, Fernand, qui suit, XIX.

XIX. Fernand Sanchez d'Alcantara succéda à son aïeul; il épousa dona Éléonore Alphonse de Topete, seule héritière de cette puissante maison du royaume de Galice qui a jeté un si vif éclat par la personne de don Pedro. Le nom de Topete a été adopté par ses descendants. Il eut de son mariage un fils, Alonso, qui suit, XX.

XX. Alonso Sanchez Topete épousa dona Juana Paez de Soto, sœur de don Fernand Paez de Soto, commandeur d'Alcantara, dont deux enfants, savoir :

A. Gonzalez Sanchez Topete, qui suit, XXI ;

B. Fernand Alonzo Topete, chevalier de la Banda, qui épousa à Badajoz, Thérèse Dias de Vega. De ce mariage provint une branche qui, plus tard, se fondit dans la branche aînée.

XXI. Gonzalez Sanchez Topete, successeur de la maison et du domaine d'Alcantara, très-valeureux cavalier, gouverneur major du prince Henriquez, fils de Jean II, roi de Castille, lieutenant de la grande maîtrise d'Alcantara pour don Guttierre de Soto-Mayor, se signala, en faveur de son souverain, par de hauts faits et des services importants, spécialement lorsqu'il fut envoyé à l'infant don Henriquez de Portugal. Fidèle à son roi dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, il combattit les ligues des infants don Henri et don

Pedro, et s'en fit des ennemis tellement puissants qu'après avoir tenté de le faire assassiner dans la campagne, ils le forcèrent à quitter la Castille, à émigrer en Portugal et à renoncer à une grande partie de ses biens. Il épousa Juana Gonzalez de Soto-Mayor, sœur de don Juan de Soto-Mayor, trente-troisième grand-maître de l'ordre d'Alcantara, et de Thérèse, épouse de Gil Garcia Daza d'où provinrent don Guttierre de Soto-Mayor, grand-maître de l'ordre, et les comtes de Benalcazar, ducs de Bejar, etc.

Il eut de son mariage, trois enfants, savoir :

A. Juan Topete de Soto-Mayor, qui suit, XXII ;

B. Alonse Topete de Soto-Mayor, commandeur de Velvis ;

C. Guttierre de Soto-Mayor, commandeur de Herrara dans l'ordre d'Alcantara.

XXII. Don Juan Topete de Soto-Mayor d'Alcantara, fut un des quatre chevaliers qui, à cause de leur illustration et de la confiance qu'ils inspiraient furent députés par la cour auprès de la ville de Caceres, pour la prier de ne pas prendre parti en faveur du prince don Henriquez. Il épousa dona Thérèse Romero de Parraga, fille de Pedro Ruiz de Parraga, vassal armé du roi, dont plusieurs enfants, entre autres, don Pedro qui suit, XXIII.

XXIII. Don Pedro Topete de Soto-Mayor d'Alcantara, fils aîné et chef de sa maison, épousa dona Isabelle de Mesa Escobar, fille de Louis de Mesa, chevalier de la Banda, homme illustre de Ségovie, dont deux enfants, savoir :

A. Francisco, qui suit, XXIV, chef de la branche d'Espagne (troisième période, A).

B. Juan, qui vient après, XXIV, comme chef de la branche des Pays-Bas (troisième période B).

Avec don Pedro Topete de Soto-Mayor, se termine la seconde période de la maison d'Alcantara.

## TROISIÈME PÉRIODE.

### A. Branche d'Espagne.

XXIV. Francisco Topete de Soto-Mayor, héritier du nom et des majorats de sa maison, épousa dona Isabel Enriquez, fille de Juan Moreno Avellaneda frère de Francisco don Diego Moreno, chevalier de l'ordre d'Alcantara, et de dona Theresa Enriquez, sa femme, issue de l'illustre maison des Enriquez y Brozas. De ce mariage naquit un fils, Alonzo, qui suit, XXV.

XXV. Alonso Topete Enriquez, IIe du nom, épousa Mencia Topete, sa cousine, fille unique et héritière d'Alonso Topete et de dona Ana Munoz de Aguilar, et dernier rejeton de la branche formée par Fernand Alonso Topete, chevalier de la Banda, frère de son trisaïeul Gonzalo Sanchez Topete. Ce mariage réunit les deux branches. Mencia Topete apporta à son époux le patronat et les chapellenies qui avaient été fondées par ses ancêtres, en l'année 1414. Elle lui donna deux fils, savoir :

A. Alonso, qui suit, XXVI.
B. Dona Maria (1607).

XXVI. Alonso Topete Enriquez, IIIe du nom, contracta mariage avec dona Catalina del Barco y Moscoso, fille d'Alonso del Barco, jadis corrégidor de Salamanca, de Cordoue et de Tolède, juge mayeur de Biscaye, et de sa femme, dona Isabel de Moscoso y Figueroa dont il eut un fils, don Pedro, qui suit, XXVII.

XXVII. Don Pedro Topete Barco y Enriquez, IIe du nom, épousa dona Isabel Palomeque, fille de Francisco Palomeque, capitaine des gens de guerre d'Alcantara, lors de l'invasion en Portugal de l'armée du roi Philippe II, et de

dona Juana de Oviedo, sœur de dona Mencia, dona Theresa, dona Maria, dona Francisca et dona Ana de Oviedo, religieuses au couvent royal des commandeurs du Saint-Esprit à Alcantara. Il eut de son mariage un fils, don Pedro, qui suit, XXVIII.

XXVIII. Don Pedro Topete Palomeque, III^e du nom, augmenta encore l'illustration de sa maison par sa valeur, ses belles actions et sa loyauté. Il fut nommé capitaine d'infanterie à l'armée d'Estramadure, par lettres-patentes de Sa Majesté, données à Madrid, le 23 janvier 1641. Il épousa sa cousine germaine, dona Juana Palomeque, héritière de sa maison et de ses majorats, dont il eut deux enfants, savoir :

A. Andres, qui suit, XXIX.

B. Dona Juana Topete Palomeque, femme de don Antonio de Aponte y Zuniga. Elle passa un acte de donation et renonciation de sa légitime en faveur de don Andres Topete, son frère.

XXIX. Don Andrès Topete Palomeque servit son roi dans toutes les occasions qui se présentèrent de son temps, notamment en qualité de régidor perpétuel et lieutenant gouverneur d'Alcantara. Il épousa dona Leonor de Aponte y Zuniga, dont il eut deux enfants, savoir :

A. Don Pedro Francisco, qui suit, XXX.

B. Dona Léonor Topete, religieuse au couvent des commanderies du Saint-Esprit, à Alcantara.

XXX. Don Pedro Francisco Topete Palomeque y Barco, chevalier de l'ordre d'Alcantara, régidor perpétuel de cette ville, servit le roi en qualité de capitaine de l'une des compagnies urbaines. La guerre avec le Portugal lui occasionna de grandes pertes dans ses majorats et ses rentes qui se montaient à plus de 4,000 ducats, et il ne pût jamais en faire

opérer la restitution. Il contracta mariage avec dona Isabel del Barco Palomeque, sa cousine germaine, sœur de don Rodrigo del Barco Palomeque, chevalier de l'ordre d'Alcantara, capitaine de cuirassiers-cavalerie, fils de don Antonio del Barco, mestre de camp et chevalier du même ordre.

Il eut de son mariage six enfants, savoir :

A. Don Francisco Topete y Barco, chevalier de l'ordre d'Alcantara, mort sans alliance;

B. Don Pedro José, qui suit, XXXI;

C. Dona Maria Topete, femme de Francisco de Aponte;

D. Dona Isabel, épouse de don Antonio del Barco, son cousin germain;

E. Dona Léonor, mariée à Fernando de Aponte Cordova y Guzman, son cousin germain, marquis et seigneur de la ville de Torreergaz (1737);

F. Dona Juana, qui épousa Fernando de Arguello Vargas y Carvajal.

XXXI. Don Pedro José Topeto y Barco servit comme capitaine de l'une des compagnies urbaines de la ville d'Alcatara, à la défense de cette place contre les Portugais, en 1706, et se distingua par son dévouement, son vaste concours et son intrépidité. La ville ayant été emportée par l'ennemi, don Pedro José perdit ses majorats et supporta une glorieuse pauvreté pour ne point se soumettre à la domination étrangère. Après la reprise par assaut de la ville d'Alcantara, il y rentra et fut élu régidor et lieutenant gouverneur. Don Pedro José épousa : 1° sa cousine germaine, dona Isabel de Aponte Ulloa Cordova y Guzman, fille de don Diego de Aponte, chevalier de l'ordre d'Alcantara, marquis de Torreergaz, et de dona Maria de Ulloa Cordova y Guzman, dame et propriétaire du majorat et maisons de Los Ulloas de Caceres; 2° dona Francisca Gayetane de Ulloa y Golfin, fille de don Gonzalo Thomas de Ulloa y Chaves, et de dona Maria

Golfin, nièce de don Alvaro Francisco de Ulloa y Chaves, seigneur de Castillejo et Caceres, chevalier de l'ordre d'Alcantara.

Il eut du premier lit :

A. Joachim, qui suit, XXXII.

Il eut du second lit :

B. Don Pedro Topete y Ulloa ;

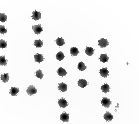
C. Don Francisco Topete, chevalier de l'ordre de Saint-Jean.

XXXII. Don Joachim Topeto Barco Aponte Ulloa Cordova y Guzman, chevalier de l'ordre d'Alcantara, régidor et procureur syndic général perpétuel héréditaire de la ville de ce nom, lieutenant-colonel du régiment d'infanterie des milices de Truxillo, épousa dona Maria de Ulloa y Golfin, sœur de la seconde femme de son père. Don Joachim exerça la charge de lieutenant gouverneur d'Alcantara, à la satisfaction de tous ; il eut l'honneur insigne de baiser les mains du roi, au nom de la ville de Badojoz, à l'occasion de la célébration qui y eut lieu, du mariage des sérénissimes princes des Asturies et du Brésil, en 1729. Membre de l'assemblée des *Ayuntamientos*, à la dernière concession de millions, il ne cessa de montrer son zèle pour le service du roi et les intérêts de la couronne, et fut cause de l'unité des votes des autres membres. Après avoir servi comme capitaine d'une des quatre compagnies de milices de cent hommes de la ville d'Alcantara, il fut proclamé unanimement par l'assemblée, colonel du régiment d'infanterie de Truxillo, et fut confirmé avec le grade de lieutenant-colonel de ce corps, par lettres-patentes de Sa Majesté. Le 24 mai 1736, le roi le nomma gouverneur de la ville de Gata, dans l'ordre d'Alcantara, sur présentation spontanée du conseil de l'ordre.

Il eut de son mariage cinq enfants, savoir :

A. Don Pedro, qui suit, XXXIII ;





B. Don Gonzalo, cadet au régiment de Truxillo-infanterie (1737), épousa dona Isabel Gertruda Cabrera y Bartentes, dame et héritière de sa maison à Alcantara ;

C. Dona Isabel, — D. dona Maria, — E. Dona Juana Topete.

XXXIII. Don Pedro de Alcantara Topeto y Barco, regidor et procureur syndic général perpétuel de la ville d'Alcantara, résidant à Caceres, à six lieues d'Alcantara, en Estramadure, mort sans postérité mâle, entretint des relations suivies avec son cousin don Fernando d'Alcantara, commandant des dragons de Numance, résidant alors à Arquennes, auquel l'unissait une étroite amitié.

En lui s'éteignit la branche d'Espagne.

**B. Branche des Pays-Bas.**

XXIV. Jean Topete de Soto-Major d'Alcantara, second fils de Pedro Topete de Soto-Mayor, et d'Isabel de Mesa-Escobar, servit l'empereur en Allemagne, et épousa madame de Laxau, dame de la seigneurie de Laxau, ainsi qu'il appert de l'acte de désistement de tutèle, fait par sa mère Isabelle de Mesa, à Cacerès, le 11 janvier 1499. De ce mariage vint un fils, Jean, qui suit, XXV.

XXV. Jean d'Alcantara, seigneur de Laxau (alias Lachaux), commandeur de la Zarza, dans l'ordre d'Alcantara, gentilhomme de la chambre du seigneur roi et empereur Charles-Quint, et son grand chambellan. Il suivit l'empereur Charles-Quint à son expédition d'Allemagne contre Jean Frédéric, duc de Saxe, et de Philippe, landgrave de Hesse, ligués par le traité de Smalkade pour le soutien du protestantisme — 1546 et 1547.

Jean d'Alcantara épousa l'illustre dame de Cordova, dont entre autres, enfants :

A. Jean, qui suit, XXVI.

B. Louis d'Alcantara, se couvrit de gloire à la bataille de Lepante. Il y porta l'étendard de la Croix la dernière fois qu'il servit de bannière à la chrétienneté, marchant contre la barbarie (1).

XXVI. Jean de Cordova d'Alcantara servit, ainsi que son fils, dans les armées d'Allemagne et des Pays-Bas ; il épousa dona Hidalgo, de l'illustre maison de ce nom, alliée aux Mexia par sa mère. Il en eut entre autres enfants un fils, Pierre, qui suit, XXVII.

XXVII. Pierre d'Alcantara épousa dona Cantudo, issue des Caravajal, des Santestevan, des Prado, dont un fils, Pierre, qui suit, XXVII.

XXVIII. Pierre d'Alcantara, le premier de sa maison qui s'établit aux Pays-Bas, soutint avec éclat un nom cité avec honneur dans les annales de l'Espagne, fut conseiller du conseil de guerre, gouverneur de Lierre, le 9 mai 1639. Il avait fourni une belle carrière militaire ; aussi, le roi, en l'investissant de cette dignité, voulut tout à la fois récompenser les nombreux services de don Pedro, honorer son caractère noble et fier et doter les Pays-Bas de cet homme d'élite. Pierre d'Alcantara justifia la confiance de son souverain par l'austère rigidité du commandement, et par les principes d'ordre et de discipline qu'il fit prévaloir dans son gouvernement.

(1) La découverte récente du tombeau de ce vaillant guerrier est digne d'une mention spéciale. Il y a peu d'années, le chevalier Damassi, ingénieur autrichien, faisant creuser la terre à Léontio, l'une des îles Cursolaires, en face du golfe de Lepante, découvrit, à plusieurs pieds de profondeur, les débris d'un monument funèbre. Des armes, des médailles, à l'effigie de Charles V et de Philippe II, des ossements humains s'y trouvaient renfermés. Une inscription fit connaître que c'étaient les restes de don Louis d'Alcantara, et de don José d'Almeida, vaillants capitaines espagnols, ensevelis dans leur triomphe en cette mémorable journée et qui commandaient, l'un la frégate la *Natividad*, l'autre la *Santa Maria*, bénie par Saint Pie V. Ainsi, don Luis d'Alcantara, scella de son sang la fidélité et le dévouement que ses ancêtres avaient toujours voué à l'église.
Les débris du mausolée ont été transportés au musée de Vienne.

Il épousa, le 24 mars de l'année 1640, Catherine Van der Dilft, fille de Henri Van der Dilft, chevalier, seigneur de Ten-Broeck, et de Cornélie Van der Dilft, sa cousine germaine. Pierre d'Alcantara décéda à Lierre, le 2 janvier 1652, et fut inhumé au chœur de la collégiale de Saint-Gommaire, sous un mausolée orné d'armoiries et de drapeaux. Les restes mortels de sa femme furent déposés dans le même caveau longtemps après. Leur épigraphe porte :

Ici gît Messire Pierre d'Alcantara, en son vivant gouverneur de la ville de Lierre, qui trépassa le 2 janvier 1652; et dame Catherine Van der Dilft, sa compagne, laquelle trépassa le 15 août 1680.

Quatre enfants furent les fruits du mariage de don Pedro d'Alcantara et de Catherine Van der Dilft, savoir :

A. **Louis François, qui suit, XXIX ;**

B. Jeanne Philippe, née à Lierre, le 23 juin 1645 ;

C. Claire Florence, née à Lierre, le 25 août 1647, morte en bas âge, eut pour parrain Florès de Merode, marquis de Deynze ;

D. Jeanne Catherine, née à Lierre, le 19 avril 1650, épousa Philippe François de Colins, conseiller et avocat fiscal du grand conseil à Malines, puis procureur général près du même conseil, fils d'Antoine et de Catherine de Vroy. Trois enfants furent les fruits de son mariage; l'aîné, Pierre Antoine, baron de Colins, seigneur de Wavre, de Wayenesse, puis de Sainte Gertrude Machelen, mort le 10 août 1740, épousa Anne Éléonore Edwards, dite Trevor, morte le 3 décembre 1763, fille de Thomas Everard et d'Isabelle Jacqueline Van Cranevelt. A l'église de Machelen on voit le monument funéraire de Pierre Antoine, baron de Colins, et d'Anne Éléonore Edwards, avec une inscription portant que dame Marie Rose, baronne de Colins, épouse du très-haut seigneur Jean Baptiste Victor de Bavière, etc., était fille de très-noble Pierre Antoine, baron de Colins, seigneur de Machelen, etc., et de très-illustre dame Éléonore Edwards, dite Trevor, issue de la maison royale d'Angleterre et petite-fille de messire Philippe François, seigneur de Wavre, etc., et de très-noble et très-illustre dame Jeanne d'Alcantara.

XXIX. Louis François d'Alcantara, surnommé Pierre par la confirmation, né à Lierre le 10 juillet 1642, partit très-jeune pour l'Espagne. La Galice, le Portugal et les Pays-Bas furent le théâtre de ses exploits. Le 1er décembre 1667, après l'affaire de Ponte Vedra, il fut nommé capitaine d'infanterie, et le 13 décembre 1679, major de la garnison de Charleroi. Il se trouva en 1693 dans cette ville, lorsque les Français en entreprirent le siége. La place fut héroïquement défendue sous les ordres du marquis de Castillo, général de l'artillerie et de Pimentel, gouverneur. La garnison capitula; mais le vaincu en abandonnant la ville aurait pu être pris pour le vainqueur; quant au major d'Alcantara, il en sortit avec les honneurs que méritait son courage. Deux lettres de recommandations adressées au roi d'Espagne, par Maximilien, gouverneur des Pays-Bas, le 22 octobre 1694, et par le marquis de Bedmar, le 10 décembre de la même année, pleines des témoignages les plus flatteurs de sa valeur durant le siége de Charleroi, sont destinées à perpétuer dans sa famille le souvenir de sa glorieuse conduite. Le 11 novembre 1695, il fut nommé mestre de camp d'infanterie « en considération, » dit sa patente, « qu'il avait bien servi S. M., l'espace de » quarante ans, tant dans ses armées de Flandre et de » Galice, qu'au siége de Charleroy. » Le 5 novembre 1697, à la faveur du traité de Ryswyck, il fut nommé lieutenant gouverneur de la ville et province de Luxembourg et du comté de Chiny; *considérant*, dit la patente, *qu'il convient de nommer au commandement de cette province, une personne qualifiée de l'état, douée de vertu, lumières, valeur, expérience, et que nous avons pleine confiance en votre loyauté, prud'hommie.* Il fut aussi président du conseil de guerre. Le roi, pour honorer sa mémoire, reconnut, le 11 mai 1703, dans un écrit de sa main, les services qu'il lui avait rendus ainsi qu'à la couronne d'Espagne pendant sa longue et brillante carrière.

Le 3 janvier 1672, il épousa, à Mons, Thérèse de Lorette-Lauretan, que l'on prétend appartenir à la famille des Loredano, qui a fourni des doges à Venise.

Il mourut à Luxembourg, le 1[er] avril 1701, et fut inhumé avec sa femme dans le chœur de l'église de Saint-Nicolas, où l'on voit leur mausolée, orné des écussons, du manteau princier, de la couronne à cinq fleurons et des insignes du commandement. L'inscription est ainsi conçue:

Ici reposent Louis François d'Alcantara, chevalier, surnommé Pierre par le saint-sacrement de la confirmation, mestre-de-camp, lieutenant-gouverneur de la province et ville de Luxembourg, né le 10 juillet 1642, mort le 1[er] avril 1701, et noble dame Thérèse de Lorette, décédée le 26 août 1708; fils de don Pierre d'Alcantara, gouverneur de Lierre en Brabant, et de noble dame Catherine Van der Dilft. R. I. P.

Louis François d'Alcantara laissa un fils, Joseph Bernard, qui suit, XXX.

XXX. Joseph Bernard d'Alcantara, surnommé Ferdinand par la confirmation, né à Mons, le 24 mai 1673, capitaine dans le régiment allemand d'Albert d'Ursel, ensuite exempt de la compagnie de la garde de corps avec rang de colonel, chef de brigade en 1706, pendant la guerre de succession. Il se couvrit de gloire à la bataille d'Almanza et décida le succès de cette journée en faveur du duc d'Anjou Philippe V. Le roi le nomma, le 9 août 1707, brigadier de cavalerie et premier enseigne de ses gardes du corps. Il parvint ensuite au grade de brigadier général des armées, ce qui résulte de l'édit royal daté de Madrid, le 10 novembre 1708, adressé à l'électeur de Bavière, par lequel il était enjoint « aux tribunaux des États de Sa Majesté, de veiller aux droits héréditaires de don Ferdinand d'Alcantara, brigadier général de ses armées et son premier enseigne des gardes du corps, aussi longtemps que ledit Ferdinand est à l'armée au service du roi. »

Le gouverneur de Luxembourg avait atteint la plus haute position militaire en passant successivement par tous les grades; ils furent le prix d'une longue carrière et de sacrifices nombreux. Plusieurs fois il arrosa de son sang les champs de bataille, notamment à Pont-Vedra et à Charleroi.

Le vainqueur d'Almanza, d'une valeur aussi brillante, et plus prodigue encore peut-être de son sang, conquit plus directement et plus vite sa haute position à la pointe de l'épée.

Le 7 janvier 1710, il épousa, au village de Feluy, Susanne de Bestenraedt, fille de Jean René, seigneur de la Rocq et d'Arcadie, et de Marie Maximilienne d'Anthoing.

Il mourut au village d'Arquennes, en Hainaut, le 31 janvier 1722 et fut inhumé dans le chœur de l'église où l'on voit son tombeau, dont l'inscription porte :

Ici gisent Joseph Bernard d'Alcantara, surnommé Ferdinand par le saint saint-sacrement de la confirmation, brigadier des armées, enseigne des gardes du corps de Sa Majesté Catholique, décédé le 31 de l'an 1722, et noble dame Susanne de Bestenraedt, sa femme, morte le 14 de l'an 1767.

Il laissa de son mariage trois enfants, savoir :

A. Ferdinand René Joseph, qui suit, XXXI;

B. Ceran Emmanuel Ferdinand, né à Feluy, le 30 juin 1718, chanoine régulier de l'abbaye noble de Sainte-Gertrude à Louvain. Il fit ses épreuves devant l'abbé d'Herzelles, fut ordonné le 21 décembre 1743 et mourut le 7 avril 1766 (1);

C. Un troisième enfant, tué par accident d'un coup de pistolet.

XXXI. Ferdinand René Joseph d'Alcantara, né le 17 novembre 1710, au château de la Rocq, sous Feluy, héritier des

(1) Certificat du chapitre de la très-noble et ducale abbaye de Sainte-Gertrude à Louvain, investi de la formalité des six cachets, constatant que très-noble et très-révérend seigneur, messire Céran Emmanuel Ferdinand d'Alcantara a passé par ledit chapitre.

fiefs de la succession de sa mère, voyagea avec la cour en qualité de cadet de la compagnie flamande des gardes du corps; le 12 avril 1734, il fut nommé capitaine des dragons de Numance, et, plus tard, commandant de Colonge; il fit avec distinction les campagnes de 1741 à 1743. Il épousa à Bruxelles, le 20 décembre 1757, Marie Francoise Josephe du Bois-de-Fiennes, veuve de Charles Henri Hyacinthe de Vereycken, vicomte de Breucq, capitaine de cavalerie au régiment de Ligne, décédé le 30 décembre 1755 sans laisser de postérité.

Ferdinand d'Alcantara mourut à Mons, le 29 mai 1773, laissant de son mariage six enfants, savoir :

A. Jean Joseph Ceran, né à Mons le 9 novembre 1758, mort à Bruxelles sans alliance, le 27 avril 1822 ;

B. Pierre Joseph Octave, surnommé Dom Gérasime, né à Mons le 9 mai 1760, religieux à la Perche en Normandie. Obligé de fuir devant la Terreur, il chercha un asile en Espagne, son ancienne patrie. Accueilli à la cour, à cause de la mémoire de ses pères, le roi lui concéda une ancienne abbaye au territoire de Moella, près de Saragosse; il y fonda le monastère de Sainte-Susanne et mourut le 1er novembre 1804. C'est de lui que parlent M. de Châteaubriand dans une note du *Génie du Christianisme*, et l'abbé Carron ;

C. Marie Ernestine, née à Mons, le 9 mai 1751, mariée, par contrat passé à Gosselies le 21 août 1783, à Charles Dieudonné comte de Lalaing, baron de Montigny.

D. Xavier Léandre Joseph, né à Mons, le 7 février 1763, mort sans alliance en 1796 ;

E. Emmanuel Antoine Joseph, qui suit, XXXII ;

F. Charles Emmanuel Basile, né à Mons le 13 septembre 1766, dont le fils unique épousa, le 22 novembre 1822, sa cousine germaine Joséphine Perinne de Lalaing Montigny, qui lui donna un fils unique, Jules César Alexandre Ghislain, né le 21 août 1823.

XXXII. Emmanuel Antoine Joseph d'Alcantara, de la Couturelle, né à Mons le 17 février 1764, mort à Jodoigne le

22 janvier 1835, épousa, le 18 février 1789, Alexandrine de Reuser d'Heppignies.

Emmanuel fut l'auteur de la génération actuelle et le digne héritier des vertus d'une illustre lignée, à laquelle il n'avait manqué aucun genre de dignités et d'honneurs, mais où se comptèrent plus de soldats que de courtisans.

Il pouvait sans crainte remonter dans l'origine de ses titres et dans l'histoire de sa race sans rencontrer une injustice à réparer ni une félonie à maudire.

Il eut de son mariage sept enfants, savoir :

A. Charles d'ALCANTARA, mort dans la campagne de Russie ;

B. Alexandre Ernest, comte et chevalier héréditaire d'ALCANTARA, major en retraite, chevalier de l'ordre royal et militaire de Guillaume des Pays-Bas, naquit en 1791, servit sous le gouvernement des Pays-Bas et parvint au grade de major. En 1830, il était tombé mutilé en défendant un poste confié à son honneur contre les habitants de Mons en insurrection. Les blessures qu'il reçut dans cette circonstance minèrent sa santé et le conduisirent lentement au tombeau, le mardi 15 mars 1842. Il avait épousé le 30 avril 1824, Marie Ghislaine d'Ardembourg de Gibiecq, fille de Charles Antoine Philémon d'Ardembourg de Gibiecq, et de Marie Joséphine Ghislaine, baronne de Hérissem. Il eut de cette alliance trois enfants, savoir :

*a*. Alexandre Achille Octave Ghislain, comte d'ALCANTARA, né le 20 mars 1825, a épousé à Tournay, le 24 septembre 1851, Marie Dorothée Ghislaine Hubertine de Malet de Coupigny, née à Malines, fille de Charles Marie, comte de Malet de Coupigny, et de Victoire Joséphine Olislagers de Meerssenhoven, dont trois enfants : 1° Ferdinand d'Alcantara ; 2° Isabelle ; 3° Maria.

*b*. François Octave Louis Ghislain Hubert d'ALCANTARA, né le 16 mars 1827 ; mort sans alliance ;

*c*. Pierre Octave Ghislain Albert d'ALCANTARA, né le 16 mars 1831.

C. Théodore D'ALCANTARA, née en 1793.

D. Emmanuel Joseph, comte d'ALCANTARA, né à Fleurus, le 24 décembre 1795, colonel commandant la première légion de la garde

civique de Gand, chevalier de l'Ordre militaire de Guillaume des Pays-Bas, et de l'Ordre de Léopold de Belgique, commandeur des Ordres de Charles III et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, mort le 31 août 1859, en son hôtel de la rue des Douze-Apôtres, à Bruxelles. Il se consacra de bonne heure à la carrière des armes. A quinze ans, il était déjà officier dans un régiment de formation nouvelle à Namur ; il s'y distingua bientôt, en arrêtant par son sang-froid et son intrépidité une collision sanglante entre des corps de différentes armes. Quelques mois plus tard, il recevait le baptême du feu dans les plaines de Waterloo; il y fut blessé et reçut sur le champ de bataille la décoration de l'Ordre militaire de Guillaume des Pays-Bas, en récompense de sa belle conduite. Capitaine commandant en 1830, il ne quitta son drapeau qu'à la dernière heure; plus tard, colonel de la garde civique, il se concilia l'affection de la milice citoyenne au point qu'elle lui décerna un sabre d'honneur. Il épousa : 1° le 23 juillet 1821, Cécile Caroline Norbertine Huyttens, née le 17 janvier 1785, morte le 2 octobre 1825, fille d'Alphonse Jean et d'Anne Jeanne Van Overwaele ; 2° le 13 avril 1831, Marie Albertine Ghislaine de Calonne de Courtebourne, qui lui survécut, fille d'Eustache Amédée, comte et marquis de Calonne de Courtebourne, et de Théodore Jeanne Ghislaine Josèphe, baronne de Plotho d'Ingelmunster. Il eut du premier lit :

*a*. Anne Alexandrine Cécile Octavie d'Alcantara, épousa le comte Edouard de Bueren, fils de Jean Joseph, comte de Bueren, et de Catherine Charlotte Joséphine Borluut.

Il eut du second lit :

*b*. Anatole Ghislain Octave Joseph, comte d'Alcantara, né le 17 mars 1832, à Bruxelles, le 19 août 1851, épousa Pauline Alexandrine Françoise, baronne de Villegas de Pellenberg, fille d'Alexandre Clément François, baron de Villegas de Pellenberg, et de Pauline Marie Charlotte della Faille de Paeffenrode-Waerloos, dont une fille :

Emma Anatolie d'Alcantara.

E. Lucie Victoire Louise, morte sans alliance.

F. Octave, mort en bas âge.

G. Pierre Octave, comte d'Alcantara, né à Fleurus, le 22 janvier

1805, docteur en droit et agrégé à la Cour supérieure de Bruxelles, ancien membre des États provinciaux du Brabant, commandeur des Ordres de Saint-Grégoire le Grand, d'Isabelle la Catholique et de Charles III d'Espagne, présidentdu comité central de l'œuvre de Saint-Pierre dans le diocèse de Gand, a eu l'honneur de recevoir de Sa Sainteté le pape Pie IX, un bref de remerciements et de bénédictions, donné à Rome le 13 octobre 1860.

Le comte Octave d'Alcantara a épousé à Gand le 18 juin 1837, Ernestine Marie Schamp d'Aveschoot et de Zwaegenaers, dame de l'Ordre royal des Dames nobles de la reine Marie Louise, née à Gand, le 9 juillet 1807, fille de Jean Égide Marie Joseph Schamp d'Aveschoot et de Zwaegenaers, et de Justine Marie Josèphe Collette Ghislaine, vicomtesse de Waernewyck d'Angest, dont cinq enfants, savoir :

*a*. Stéphane Marie Justin Florimond Sanche, comte d'Alcantara, né le 3 juin 1840 ;

*b*. Adhémar Marie Emmanuel Joseph Alonso d'Alcantara, né le 16 novembre 1841 ;

*c*. Carlos Louis Marie Fernand d'Alcantara, né le 4 mars 1847 ;

*d*. Alvar Marie Joseph d'Alcantara, né le 26 mars 1850 ;

*e*. Marie Ernestine d'Alcantara, née le 15 janvier 1844.

# ALDIN.

Armes : de gueules, au paon rouant au naturel sur une terrasse de sinople, au chef cousu d'azur, arrondi et bordé d'or, chargé de trois étoiles du même. Couronne : à neuf perles. Supports : deux lions d'or contournés, armés et lampassés de gueules.

Originaire d'Auvergne, cette maison se trouve dans la nomenclature de celles qui firent leurs preuves avant 1789. Ses membres portaient le titre d'écuyer.

Jacques Louis d'Aldin, chevalier de Malte, né à Faverolles, en Auvergne, vint s'établir aux Pays-Bas. Le roi Guillaume, lors de la réorganisation de la noblesse, lui accorda le titre de comte par diplôme du 2 juin 1822. Mort à Bruxelles, le 27 juin 1839, à l'âge de soixante-douze ans, M. le comte Jacques Louis d'Aldin avait épousé dame Isabelle Hagen, veuve de Charles Louis Augustin, vicomte de Becker, morte à Bruxelles, le 14 février 1843, à l'âge de soixante et onze ans.

Ils eurent de ce mariage un fils unique :

Jacques Louis, comte d'Aldin, ancien administrateur des postes, chevalier de l'ordre Léopold, né à Erlongen, en Bavière, le 26 décembre 1800.

# ANDELOT.

Echiqueté d'argent et d'azur, chargé d'un lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, touchant toutes les cases de l'échiquier, timbré et couronné d'or. Supports : deux sauvages armés de massues.

L'histoire des anciennes maisons du comté de Bourgogne, enseigne que celle d'Andelot est une des plus illustres de ce comté.

Elle tire son nom de la terre et du village d'Andelot, situés sur les monts de Salins en Franche-Comté. Les *Annales de la ville de Dôle*, au comté de Bourgogne, l'affirment dans les termes suivants :

« Encore est prouvé qu'il n'est souvenance du commencement de la noble maison d'Andelot et armoiries et enseignes d'icelle, tant est ancienne ladite maison. Tous iceux d'Andelot ont toujours esté serviteurs des grands monarques, rois et princes. Ceci est notoirement connu en ce pays et comté de Bourgogne, et renommée en est partout. »

Un vieil auteur fait remonter au x^e^ siècle l'origine de cette antique maison, dont la filiation authentique et suivie remonte à l'an 1236. Dès sa fondation, elle s'est élevée dans l'histoire. A la noblesse de race et à l'ancienneté, elle joint l'exercice des grandes dignités dans l'ordre militaire comme dans l'ordre civil, les grandes alliances et les grands biens.

Pendant plusieurs siècles, le nom d'Andelot fut tellement

en honneur dans la Bourgogne, qu'on le célébrait dans des légendes dont quelques-unes même sont venues jusqu'à nous et font encore les frais des soirées d'hiver dans plusieurs villages de la Franche-Comté.

Ces légendes, ces récits pittoresques, qui célèbrent de glorieux faits d'armes contre les infidèles, corroborent des données plus précises sur la présence de plusieurs chevaliers d'Andelot aux croisades. Bien que le nom de ceux qui ont ainsi versé leur sang en Palestine ne soit pas arrivé jusqu'à nous avec une certitude historique, qu'il nous suffise à ce sujet d'en appeler au témoignage des traditions populaires de la Bourgogne.

La maison d'Andelot possédait au moyen âge de nombreuses seigneuries en Franche-Comté; les seigneurs d'Andelot étaient aussi seigneurs de Bray, d'Espléchin, d'Esquennes, de Sauvagney-les-Pesmes, de Foghères, de Wattelet, de Myon de Jonvelle, de Fleury, de Tromaré, etc. Pendant plusieurs siècles, cette maison donna à ses souverains des généraux d'armée, des gouverneurs de ville, des lieutenants de comté, etc., etc., qui se distinguèrent par leur courage et leur prudence, conservèrent à leurs princes des places considérables et affermirent leur couronne par une valeur chevaleresque, des grands écuyers et des maîtres d'hôtels, des grands dignitaires de l'État et de l'Église, des commandeurs et des chevaliers des ordres les plus estimés de la chrétienneté, des protonotaires apostoliques, des grands baillis, des prévôts de chapitres, etc., etc. Elle compte au moins dix-huit chevaliers de Saint-Georges (dans les trois branches), un commandeur et six chevaliers de Malte, quatre grands prieurs et abbés des abbayes royales de Saint-Claude, de Joué et de Bellevaux en Franche-Comté. La maison d'Andelot a été admise de temps *immémorial*, et sans *interruption aucune*, dans tous les chapitres nobles de

la Franche-Comté et des Pays-Bas. Depuis Isabelle d'Andelot, abbesse de l'abbaye royale de Châteauchâlon en 1396, jusqu'à nos jours, elle compte deux abbesses de Châteauchâlon et de Baume-les-Dames, et quatorze chanoinesses des divers chapitres de Châteauchâlon et Baume-les-Dames, en Bourgogne, et de Sainte-Waudru, Nivelles et Maubeuge, aux Pays-Bas.

Dès le commencement du XIII^e siècle (1236), époque où déjà elle brillait d'un vif éclat, la maison d'Andelot était alliée aux plus illustres maisons de la Bourgogne : Viellafons, d'Usier, Vaudrey, Montfort, Pontaillé, Gravelle, Salins, Myon, d'Igny, Ferrière, Grammont, Laubespin, Velleçon, Cornon, Château-Rouilleau, Poitiers, etc., etc.

Dans les archives de la ville de Dôle, en Bourgogne, il existe des chartes et documents, écrits sur parchemin et scellés de sceaux, datés des XII^e et XIII^e siècles, qui font mention de fondations et de donations pieuses de la maison d'Andelot à ces époques reculées, et où sont cités plusieurs chevaliers de ce nom, entre autres Ponce et Huguenin d'Andelot.

D'autres écrits et documents, chartes, contrats de ventes et d'acquisitions, également déposés dans les archives de Dôle, établissent d'une manière certaine les illustres alliances de la maison d'Andelot, en Bourgogne.

Pour tracer l'histoire de cette noble famille, il suffit de parcourir les *Mémoires historiques de la république Séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne*, par Gollut, avocat au parlement de Dôle. Cet ouvrage est le plus complet qui existe sur la Franche-Comté, et nous y puiserons des renseignements authentiques sur la maison d'Andelot.

Gollut en fait, presqu'à chaque page, une mention des plus honorables. Il donne à chaque règne le nom des principaux

seigneurs contemporains, et il nomme constamment les chevaliers d'Andelot, depuis le règne de dame Alix, palatine de Bourgogne (qui régnait en 1248). Gérard et Ponce d'Andelot sont notoirement cités parmi les premiers seigneurs de sa cour « fort nobles et illustres, » dit l'historien, et il ajoute que ce furent « eux » aussi qui eurent la mission, en 1268, de conduire le corps de leur souveraine à Cherlieu, où on l'enterra (page 499).

Ponce d'Andelot, chevalier, est en outre nommé dans une dotation de Jean de Châlons, de l'an 1259, et dans un titre du prieuré de Bellefontaine, de 1260.

Gérard d'Andelot avait déjà été mentionné par Gollut (page 423).

Charles et Hugues d'Andelot, chevaliers, morts dans la guerre de Flandre, en 1302, après avoir fait des prodiges de valeur (page 455).

Henri d'Andelot, chevalier sous Otto V, qui mourut sans alliance dans la carrière des armes, en 1306 (page 455).

Étienne d'Andelot, chevalier, qui vivait sous Jeanne, en 1330.

Bérard d'Andelot, gouverneur général du comté d'Auxerre, en 1336 (page 499).

Le même Bérard, lieutenant général en Bourgogne, sous Eudes, duc de Bourgogne, Jeanne de France et Philippe de Valois (page 514).

Regnaud d'Andelot, en 1361, sous le duc Philippe de Rouvres (page 524).

Jehan d'Andelot, qui fut l'un des trois premiers fondateurs de la célèbre confrérie de Saint-George, fondée en 1390, par Philibert de Moulans — au moyen des précieuses reliques du saint rapportées du Levant. — Il fit construire une chapelle à Rougemont, et convoqua les chevaliers, ses parents et amis : Humbert de Rougemont, Jehan d'Andelot, Antoine de Montmartin, Jean de Rye, etc., etc.

Le chapitre se tenait tous les ans à Rougemont, le jour de Saint-George. Pour être admis dans l'ordre, il fallait faire preuve *de noblesse d'espée, sans aucune bâtardise ni roture* (1).

Il fut statué en outre que ceux qui voudraient en faire partie devaient justifier de leurs *quatre lignes* et donner leurs écus et les quartiers de leurs armoiries (2).

Guillaume de Vienne, l'un des plus illustres seigneurs de la Bourgogne et célèbre confrère de Saint-George, obtint de Philippe-le-Bon que cette confrérie noble fût érigée en ordre de chevalerie. Cette faveur lui fut accordée, et dès ce moment elle devint pour les seigneurs des deux Bourgognes ce qu'était depuis peu pour les seigneurs flamands la Toison d'or : un honneur auquel tous aspiraient.

Nous reprenons les citations de Gollut. Il nomme encore :

Jean d'Andelot, chevalier de Saint-George, en 1452, écuyer de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, en 1460.

Claude d'Andelot, seigneur de Foghères, aussi chevalier de Saint-George (page 955).

Guillaume d'Andelot, seigneur de Sauvagney-lez-Pesmes, de Tromaré, de Wattelet, etc., fait prisonnier par les Français à la bataille d'Anthon, en Palestine, fut reçu chevalier de Saint-George, en 1470, avec son fils, dit le bailli d'Amont, et son neveu, dit de Pesmes (page 958).

Jean d'Andelot, dit de Liesle, maître d'hôtel de Charles VIII, roi de France, en 1487, devint dans la suite grand écuyer du même roi (page 923).

Élyon ou Lionel d'Andelot, seigneur de Tromaré, chevalier de Saint-George, en 1476, vivait à la cour de Charles-le-Téméraire; il suivit ce prince à l'armée et fut grièvement blessé à la bataille de Nancy (page 827).

(1) Extrait des *Annales de Bourgogne* : titre, Confrérie de saint George.
(2) Idem.

Simon d'Andelot, dit le Sage, porte-enseigne en guerre, servit avec distinction dans les armées de Marie de Bourgogne, en 1477 (page 917).

Élyon d'Andelot, chevalier de Saint-George, était gouverneur de la ville de Gray, la plus forte place du comté de Bourgogne (page 918).

On trouve encore d'autres détails très-intéressants sur les seigneurs d'Andelot dans la partie de l'ouvrage de Gollut, intitulée : *Histoire de la confrérie de Saint-George*. Membres de la maison d'Andelot qui en faisaient partie (pages 953 à 985).

Voici la généalogie sommaire de la maison d'Andelot :

I. Jehan d'Andelot, chevalier, seigneur d'Erquennes, vivait en l'année 1280, il avait épousé Ide Heraets, dont un fils, Hugues, qui suit, II.

II. Hugues ou Huguenin d'Andelot, chevalier, seigneur d'Erquennes, de Brai et d'Espléchin, épousa, en 1302, Nicole d'Espaigny, dont deux fils, savoir :

A. Simon, qui suit, III.

B. Jehan, mort sans postérité dans la carrière des armes.

III. Simon d'Andelot, chevalier, porte-enseigne, seigneur d'Erquennes, de Brai et d'Espléchin, épousa Catherine de Viellafons, dont entre autres enfants, un fils, Jehan, qui suit, IV.

IV. Jehan d'Andelot, chevalier, seigneur d'Erquennes de Bray et d'Espléchin, épousa Marie d'Usier, fille de Pierre de Rougemont, seigneur d'Usier et de Marguerite de Vaudrey, d'une illustre famille de Bourgogne, dont six enfants, savoir :

A. Claude, qui suit, V.

B. Jehan d'Andelot, qui épousa Béatrix de Gravelle, et fut l'un des fondateurs de la confrérie de Saint-George ;

C. Marguerite qui épousa Ivon de Salins, seigneur de Poupet, chevalier, mort en 1378;

D. Gillette, qui épousa Guy de Monfort, en 1406;

E. et F. Henri et Charles qui moururent sans alliance au service du duc de Bourgogne.

V. CLAUDE D'ANDELOT, chevalier, seigneur de Sauvagney lez-Pesmes, épousa, en 1415, par contrat passé à Dôle, Marie de Filain, fille d'Antoine, seigneur de Filain, et de Gilette de la Chapelle. Il eut de son mariage trois enfants, savoir :

A. Guillaume, qui suit, VI;

B. Ivon d'ANDELOT, chevalier de Saint-George, en 1452, écuyer du duc de Bourgogne, épousa, par contrat du 16 août 1445, Béatrix le Beuf, dame de Quemonville, fille de Ivon, seigneur de Quemonville, et de Mahout de Ramcot, dont un fils;

Ivon d'ANDELOT, seigneur de Pesmes, chevalier de saint George, en 1470.

C. Claude d'ANDELOT, chevalier, seigneur de Foghères, conseiller de courte-robe du parlement de Bourgogne, épousa Agathe l'Archier, fille de Ivon, dit le Lucquois, seigneur de Beaurepaire, et de Ivonne de Tosseram, sa femme du second lit.

VI. GUILLAUME D'ANDELOT, chevalier, seigneur de Tromaré, de Sauvagney lez-Pesmes, de Watelet, etc., fait prisonnier par les Français à la bataille d'Anthon, en Palestine, mort en 1474, épousa en premières noces, Marguerite de Saligny, fille de Loudin, seigneur de la Mothe-Saint-Jean, dont il n'eut pas d'enfants; et, en secondes noces, Guillemette de Myon. Il fut reçu, en 1470, chevalier de Saint-George, avec son fils, le bailli d'Amont, et son neveu, dit de Pesmes. Il eut du second lit, trois enfants, savoir :

A. Simon, qui suit, VII;

B. Elyon d'ANDELOT, seigneur de Tromaré, chevalier de Saint-

George, en 1503, épousa Jeanne de Ferrière, fille de François, seigneur de Chassaigne, et de Jeanne de Rye de Balançon. Il fondit la branche de Tromaré.

C. Jean d'ANDELOT, dit de Liesle, bailli d'Amont, chevalier de Saint-George, en 1470, maître d'hôtel de Charles VIII, roi de France, en 1487, par lettres patentes déposées aux archives de Dôle, puis grand écuyer du même roi (1).

VII. SIMON D'ANDELOT, dit le Sage, seigneur de Myon, chevalier de Saint-George, en 1502, mort en 1517, épousa : 1° Henriette de Cornon, fille de Pierre, seigneur de Cornon, et de Nicole de Silian; 2° Jeanne de Seroz. Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, VIII;

B. Pierre d'ANDELOT, doyen de Dôle, prieur de Joué, fut nommé conseiller et maître ordinaire aux requêtes au parlement de Bourgogne, le 22 juillet 1552;

C. Adrienne, qui épousa : 1° Ivon de Seroz, baron de Choïe, et 2° Pierre de Scey, seigneur de Larrey.

VIII. JEAN D'ANDELOT, seigneur et baron de Jouvelle, seigneur d'Andelot, de Myon, de Fleurey, de Chemilly, etc., etc., page et ensuite premier écuyer de l'empereur Charles-Quint, commandeur de l'ordre d'Alcantara, chevalier de Saint-George, etc., etc.

« Il fut envoyé très-jeune encore, dit Gollut, à la cour de la maison d'Autriche, en qualité de page, et devint par la suite premier écuyer de l'empereur Charles-Quint, auprès duquel il fut en service actif pendant trente années, et qu'il accompagna constamment dans tous ses voyages et expéditions militaires, tant par terre que par mer. » (Page 1014.)

(1) *Histoire des princes de la comté de Bourgogne*, par GOLLUT, page 955

A la bataille de Pavie, en 1524, il eut l'insigne honneur de combattre corps à corps avec le roi François Ier, qui le blessa d'un coup d'épée à la joue.

Voici la relation de ce fait d'armes si glorieux pour la maison d'Andelot. Nous laisserons parler l'historien des princes de la comté de Bourgogne et l'auteur des Annales de cette province, au titre : *Bataille de Pavie.*

« Jean d'Andelot, gentilhomme bourguignon, estoit à la bataille de Pavie, avec Sa Majesté Charles V, estoit premier écuyer de Sa dite Majesté, commandeur de l'ordre de Calatrava, premier capitaine et gouverneur de Dôle, seigneur et baron de Jonvelle, etc., etc., etc.

» Le roi François Ier combattit aussi vaillamment que prince pouvoit faire, tua de sa propre main Ferdinand Castriota, marquis de San-Angelo ; blessa d'un grand coup d'espée le commandeur Jean d'Andelot, premier écuyer de l'empereur, avec lequel *il fut longtemps aux prises*, ainsi que le roi le fit représenter en une sienne tapisserie que l'on voit au Louvre, à Paris, et en cette posture, que l'on voit le roi toucher un grand coup d'espée sur la face *découverte* (la visière ayant estée levée par d'autres coups) d'un chevalier, portant sur sa cotte d'armes de velours noir les armes d'Andelot, qui sont *un échiquier d'argent et d'azur, chargé d'un lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, et touchant tous les carreaux de l'échiquier.*

» Toutefois l'échiquier fut corrigé en l'an 1539, par commandement du roi, lorsque l'empereur Charles V passant par Paris, ayant à sa suite le commandeur Jean d'Andelot, son premier écuyer, le roi voulut que ce seigneur vit si le blason de l'armoirie estoit conforme aux siennes, ce qui fut trouvé, sauf la couleur de l'un des carreaux. » (Gollut, p. 1033.)

En 1532, Jean d'Andelot et Guillaume d'Andelot, seigneur

de Tromaré, son cousin, font partie de l'expédition contre les Turcs. (P. 1056.)

Les mêmes firent partie de l'expédition de Tunis (p. 1059), et ils accompagnèrent également l'empereur à Alger (p. 1063).

Au siége de Landrecies, on retrouve encore Jean d'Andelot. (P. 1068.) Il fait partie de la grande armée contre les protestants d'Allemagne, en qualité de lieutenant du comte de Bossu. (P. 1071.) Il est également, en 1547, au siége de Metz, où il est blessé. (P. 1092.) A la bataille de Renti, en 1554, que Charles-Quint perdit contre Henri II, roi de France, l'empereur et le roi combattirent en personne. Jean d'Andelot ne quitta point les côtés de l'empereur son maître, et le couvrit plusieurs fois de son corps, dans les phases les plus critiques de cette sanglante journée. (P. 1094.)

Jean d'Andelot ne se contentait pas seulement de faire briller sa valeur dans les combats, nous le retrouvons plus tard donnant des preuves de ses différents genres de mérites et employé par l'empereur — qui l'honorait d'une estime et d'une affection toutes particulières — dans des missions diplomatiques très-délicates et très-importantes : c'est ainsi qu'il fut envoyé à diverses reprises en mission secrète auprès du roi François I^er^, des papes Clément VII et Paul III, et de plusieurs autres princes.

Le 13 mars 1539, il quitte l'Espagne, muni d'instructions, signées à Tolède de la main de l'empereur, et se rend à diverses cours, auprès desquelles il remplit heureusement les missions qui lui sont confiées.

En 1552, il suit l'empereur à Inspruck, où ce prince s'était fixé momentanément pour surveiller et hâter les opérations du concile de Trente.

La nomenclature des voyages que Jean d'Andelot fit à la suite de l'empereur est aussi longue que variée. Il avait en effet accompagné Charles-Quint neuf fois en Allemagne, six

fois en Espagne, quatre fois en France, sept fois en Italie, dix fois dans les Pays-Bas, deux fois en Angleterre et deux fois en Afrique. Il avait traversé avec lui onze fois les mers!

L'empereur sut apprécier dignement tant de fidélité et de dévouement chevaleresque à sa personne; il réserva à Jean d'Andelot, son favori, une récompense digne de lui : ce fut de le désigner pour l'accompagner en Espagne, dans la retraite qu'il s'était choisie pour y finir sa vie.

Nous terminerons cette biographie si remarquable, par une citation de Gollut à ce sujet :

« Après la double abdication de l'empereur, comme roi d'Espagne en 1555, et comme empereur d'Allemagne en 1556 (à laquelle Jean d'Andelot assista), ce prince partit pour l'Espagne, ne retenant auprès de lui que quatre personnes du nombre de ses *plus particuliers* et *dévoués serviteurs*, entre lesquels, *pour premier et pour maître d'hôtel*, il avait choisi messire Jean d'Andelot, son premier écuyer, lequel estoit en service *actif* auprès de sa personne, depuis plus de *trente* années; mais comme avant le voyage ce seigneur mourut, ce fut le sieur de la Chaux, Bourguignon, qui lui succéda, etc., etc. » (Gollut, page 1100.)

La mort seule put donc séparer Jean d'Andelot de l'empereur, et il justifia ainsi la fière et noble devise de sa maison : ***Fidelis usque ad mortem et ultra*** (1).

Jean d'Andelot mourut le 26 décembre 1556. Il fut enterré dans la chapelle sépulcrale fondée par ses ancêtres, dans l'église de Saint-Hilaire, à Pesmes, en Franche-Comté. Pierre d'Andelot, son frère, grand prieur de Joué et puis abbé de Bellevaux (mort en 1558), fut enterré auprès de lui.

(1) Cette devise, qui était celle de la maison d'Andelot en Bourgogne, fut portée par Jean et plusieurs de ses descendants en Belgique; elle ne fait plus partie du blason *officiel*, mais les membres actuels de cette noble famille la conservent encore pour mémoire.

On éleva aux deux frères un magnifique mausolée, que l'on voit encore de nos jours. Ils sont représentés par deux statues agenouillées dans l'attitude d'un grand recueillement et les mains jointes. Celle de Jean d'Andelot est revêtue de son armure, que recouvre le manteau de commandeur de l'ordre de Calatrava; celle de Pierre d'Andelot est revêtue de l'habit et du manteau religieux. Sur le retable des deux côtés de l'autel, on voit deux statues en marbre blanc, représentant Philippine de Hoves et Guillemette d'Igny (femmes de Jean d'Andelot). Sur la face du mausolée au centre est l'écusson des d'Andelot. Tout autour de la chapelle, on voit les blasons des alliances de la maison d'Andelot et tous les écussons des ancêtres paternels et maternels de Jean d'Andelot : cette chapelle, connue sous le nom de *Chapelle d'Andelot de Pesmes*, est un des plus beaux monuments de ce genre qui existent en Franche-Comté; elle fut fondée par les seigneurs d'Andelot pour leur servir de sépulture, dans le courant du XIII[e] siècle. Le gouvernement français avait donné des ordres en 1847 pour la restauration complète, comme monument historique, de la chapelle d'Andelot à Pesmes, mais les événements politiques ont fait retarder la réalisation de ce projet.

Jean d'Andelot fut le premier de son nom qui vint se marier aux Pays Bas et y établir sa famille. Il épousa en premières noces Philipotte ou Philippine du Bois, fille de Selger, seigneur de Hoves-lez-Enghien, et de Marie de Thiennes. Et en secondes noces Guillemette d'Igny, veuve de Claude de la Baume, chevalier de la Toison d'or et maréchal du comté de Bourgogne.

Il eut du premier lit trois fils, savoir :

A. George, qui suit, IX.

B. Jean-Baptiste, seigneur de Myon, gentilhomme de la bouche de Philippe II et maréchal de camp des armées de S. M. catholique aux

Pays-Bas. (Chef de la branche des seigneurs d'Andelot d'Olans, éteinte aujourd'hui.)

C. Pierre d'Andelot, dit le seigneur de Fleurey, qui épousa Marie de Carondelet, fut l'un des premiers signataires du compromis des nobles. Il embrassa le parti du mouvement et se trouva à Bréda en 1566, dans une réunion que le prince d'Orange avait convoquée. Les bases du compromis furent arrêtées dans cette assemblée de seigneurs; Pierre d'Andelot reçut du prince d'Orange une mission importante dans le Luxembourg. L'année suivante, il se trouvait en Hollande avec quatre mille hommes qu'il commandait avec d'autres gentilshommes confédérés, etc. Arrêté par le conseil des troubles, sous prétexte de ses liaisons avec le prince d'Orange, Pierre d'Andelot fut condamné, le 23 mai 1568, et décapité à Bruxelles le 1er juin suivant, sur la place du Grand-Sablon : sa tête ne tomba qu'au quatrième coup de hache; Pierre d'Andelot eut donc l'honneur de verser son sang pour la liberté de son pays, et pour la même cause que sanctifiaient dans la même année les supplices des comtes d'Egmont et de Horn.

Il eut du second lit un fils et deux filles (1) :

D. Gaspard d'Andelot, seigneur de Chemilly en Bourgogne, chevalier de Saint-George en 1566, qui épousa Antoinette de Rye de Balançon, dont il eut deux filles, qui contractèrent de grandes alliances. Il fut attaché fort jeune à la personne de don Juan d'Autriche et vint aux Pays-Bas à sa suite en 1577. Il le suivit à la bataille de Lépante, où il se battit avec une bravoure remarquable, tandis que son cousin Ferdinand d'Andelot, chevalier de Malte, qui l'avait accompagné, y perdit la vie.

E. Claire, qui épousa Claude de Pontviller, seigneur de Seveur, dont elle n'eut pas d'enfants.

F. Louise, dame de Chemilly, qui épousa : 1° Constantin, baron de Pottvillers, et 2°, en 1603, Alexandre, baron de Wiltz.

(1) Jean d'Andelot, seigneur de Myon, laissa aussi un fils bâtard, nommé Robert, qu'il ne voulut point reconnaître, et dont le petit-fils Robert, hérault d'armes du Brabant, mourut sans postérité

IX. GEORGE D'ANDELOT, gentilhomme de la maison de Sa Majesté Impériale, chevalier de Saint-George, seigneur de Myon, baron de Jonvelle, grand bailli et gouverneur de Dôle, avait quitté la Bourgogne avant la mort de son père et était venu se fixer aux Pays-Bas, où il possédait, du chef de sa mère, la terre et seigneurie de Hoves, fief mouvant de la baronnie d'Enghien (le seigneur y avait un castel à pont-levis très-fortifié, et y exerçait toute justice : haute, moyenne et basse). George d'Andelot avait épousé en avril 1556, Honorine de l'Esclatière, fille d'Adrien, seigneur de l'Esclatière et du pays d'Ayseaux, et de Jacqueline de Brabant (dite Brant); il en eut deux enfants, un fils et une fille morte jeune, savoir :

A. Jean, qui suit, X.

B. Jacqueline, morte en bas âge et inhumée en l'église paroissiale d'Enghien, avec épitaphe et quartiers.

Honorine de l'Esclatière, veuve de George d'Andelot, épousa en secondes noces Charles de Gavre, comte de Beaulieu, seigneur de Frésin et gouverneur d'Ath, dont elle eut des enfants.

X. JEAN D'ANDELOT, chevalier de Saint-George, seigneur de Hoves, de l'Esclatière, de Reusmes, de Graty, d'Odry, de Maulde, etc., servit et suivit à ses « grands frais » les armées royales, pendant les troubles et le gouvernement du duc de Parme dans les Pays-Bas. Il épousa en 1581, Anne de Jauche de Mastaing, fille de Gabriel de Jauche, seigneur de Mastaing, comte de Lierde et beer de Flandre, et de Jeanne de Montmorency. Il eut de ce premier mariage deux fils :

A. Charles, qui suit, XI.

B. Adrien D'ANDELOT, chevalier, seigneur de Reusmes, gentilhomme de la bouche de leurs Altesses Sérénissimes les archiducs Albert et Isabelle, capitaine et gouverneur de Béthune et de Bouchain.

Jean d'Andelot épousa en deuxièmes noces Anne de Haynin, fille de Jean de Haynin, seigneur de Wamberchies, et d'Anne d'Ongnies. Il eut du second lit quatre enfants, savoir :

C. Philippe d'Andelot, chanoine au chapitre de Soignies.

D. François d'Andelot, prévôt du chapitre noble de Sainte-Gertrude, à Nivelles, où l'on voit encore son monument, décoré de ses écussons :

Andelot, Hoves, Haynin, de Croix.
L'Esclatière, Brant-d'Ayseau, Ongnies, Lannoy.

E. Gertrude d'Andelot, chanoinesse du même chapitre, mariée à Gabriel du Chasteler, seigneur de Louvigny.

F. Robert d'Andelot, chanoine de la cathédrale de Tournay.

XI. Charles d'Andelot, chevalier de la cour souveraine de Mons en 1630, seigneur de Hoves, de l'Esclatière, des Prets, de Maulde, de Forest, de Neufmont, du Bois de Tourneppe, etc. Il épousa en 1614, Jeanne de Bourgogne, vicomtesse de Looz, fille de Pierre de Bourgogne, seigneur de Bredam, et de Catherine d'Oyenbrugge Duras, dont la mère était Jeanne de Mérode (1).

Charles d'Andelot fut spolié des biens immenses que Charles-Quint avait concédés à son aïeul après la bataille de Pavie, dans le Milanais et le royaume de Naples. Dans une requête qu'il présenta à ce sujet au roi d'Espagne, il dit : « Suivant le zèle, la fidélité et les traces de ses ancètres, il est semblablement, depuis dix-huit ans, en service actuel de Votre Majesté, en qualité de premier de son conseil et cour souveraine en son pays et comté de Hainaut; si bien que pendant les troubles du pays et jusqu'à présent, ceux

(1) Jeanne de Bourgogne, vicomtesse de Looz, était petite-fille d'Antoine de Bourgogne, seigneur de Bredam et de Michelle de Gavre, et avait pour trisaïeul *Baudouin*, fils naturel de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et de Catherine de Thiafres. Elle était alliée au septième degré à Charles Quint.

de ladite maison d'Andelot ont continuellement été, suivant leurs obligations, au service de la maison royale de Votre Majesté, sans reproche d'avoir oncques suivi le parti contraire, etc. »

Charles d'Andelot prouva en vain à messieurs du sénat et fiscaux de Milan que depuis plus de quatre-vingt-dix ans sa famille avait joui sans troubles des grands biens et priviléges dont le don avait été fait à perpétuité à « la ligne masculine d'Andelot même à titre onéreux et parmi numération de deniers payés, bien qu'en récompense de tant et de si notables services rendus, etc., etc. » Le sénat séquestra les biens, sous prétexte qu'il ne produisait point la donation originale, qu'il lui était devenu impossible d'exhiber, attendu que « ses titres et papiers avaient été, tant par les guerres passées que présentes, perdus, brûlés et dispersés, ne lui en restant qu'une copie, qui lui avait été envoyée d'Italie, etc. »

Il eut de son mariage sept enfants, savoir :

A. Jean François D'ANDELOT, vicomte de Looz, seigneur de Hoves et de l'Esclatière, chevalier de la cour de Mons en 1670. Il avait épousé en 1660, Marie Thérèse de Licques, fille de Philippe de Licques, grand bailli du Hainaut, et de Louise de Groninghe; il n'en eut point d'enfants et laissa ses titres et biens à son frère.

B. Charles, qui suit, XII.

C. Adrien Conrad D'ANDELOT, seigneur de Neufmont, chanoine du chapitre de Huy et, plus tard, de la cathédrale de Tournay.

D. Jean Joseph D'ANDELOT, commandant d'un terce d'infanterie wallonne, du mestre de camp vicomte de Langle, se fixa et mourut en Espagne.

E. Adrien François D'ANDELOT, religieux de la compagnie de Jésus, missionnaire aux Indes, où il mourut en 1658.

F. Robert Ignace D'ANDELOT, chanoine du chapitre d'Aire.

G. Marie Marguerite D'ANDELOT, chanoinesse du chapitre de Sainte-

Gertrude à Nivelles, reçue en 1623. Après avoir fait preuve des quartiers suivants :

ANDELOT, l'Esclatière, Mastaing Montmorency.
BOURGOGNE, Gavre, Oyenbrugge-Duras, Mérode.

XII. CHARLES D'ANDELOT, vicomte de Looz, seigneur de Reusmes, de Plouich, des Prêts et de Ham-sur-Sambre (pairie du comté de Namur que lui avait laissée le seigneur de Bourgogne Bredam, son oncle maternel), suivit, à l'exemple de tous ceux de sa maison, la profession des armes. Eugénie d'Andelot, sa cousine, fille d'Adrien d'Andelot, gouverneur de Bouchain, gentilhomme de la bouche de LL. MM. et de Marie Pecquius, lui avait été destinée en mariage, mais il épousa Claire Petit, fille de Philippe, seigneur de Guigne (d'une famille noble de l'Artois) et de Anne de Bourgogne, dont il eut quatre enfants, savoir (1) :

A. Adrien Conrad, qui suit, XIII.

(1) Ce fut du vivant de Charles d'Andelot, que le héraut d'armes du Brabant, Robert d'Andelot, se hasarda a porter les armes pleines de la maison d'Andelot, au lieu de porter les armoiries, au chef coupé, comme marque de bâtardise, qu'il avait déjà obtenues quelques années auparavant.

La chambre héraldique, par l'organe de son secrétaire, signala cette usurpation, en demandant au chef de la famille de statuer.

Voici sa lettre : « A messire d'Andelot, vicomte de Looz, chevalier de la cour de Mons, seigneur de Hoves et de l'Esclatière, etc. Messire ! Comme il est venu à notre connaissance qu'un certain personnage, qui signe Robert d'Andelot, se veut prévaloir d'être issu de votre ancienne et illustre maison, j'ai cru devoir vous avertir de cela et vous supplier, si vous le tenez pour tel, de me faire l'honneur de m'avertir, etc. »

Charles d'Andelot répondit : « Après avoir bien considéré en tous points, et m'étant informé que ledit Robert d'Andelot procède de notre maison, par bâtardise, consent par cette, qu'il pourra continuer le port des armes d'icelle maison, brisées au chef coupé, en la forme ci-représentée, sans qu'en ceci personne des nôtres, ou autres, y puisse donner obstacle, etc. »

Robert d'Andelot répondit à Charles d'Andelot :

« Monseigneur ! Après mes humbles baise-mains, j'ai reçu la lettre que Votre Seigneurie a plu écrire à M. le secrétaire de la cour féodale de Sa Majesté, qui m'a dit que Votre Seigneurie a été servie de consentir que je pourrai porter les armoiries au chef coupé, comme marque de bâtardise de cette illustre maison ; je serai à jamais obligé, monseigneur, etc., etc. »

B. Marie Anne Joséphine D'ANDELOT, dame des Prêts, qui refusa de devenir chanoinesse de Sainte-Waudru, pour entrer dans le couvent de la Visitation de Marie, à Mons, dont elle fut supérieure, et où elle mourut en odeur de sainteté, en 1741. Sa vie a été écrite pour l'édification de l'ordre.

C. Antoine D'ANDELOT, carme à Dôle.

D. Charles Philippe D'ANDELOT.

XIII. ADRIEN CONRAD D'ANDELOT, chevalier, vicomte de Looz, seigneur de Hoves, de Reusmes, de Graty, de Foulens, de Plouich, des Prêts et membre de la noblesse des états du Hainaut, épousa, en 1693, Marie Joséphine d'Yedeghem, dame d'Hembise, fille d'Antoine François d'Yedeghem, seigneur des Daunes et d'Hembise et de Louise Justine du Bosch.

Ils eurent un fils unique Adrien, qui suit, XIV.

XIV. ADRIEN CONRAD LÉOPOLD, COMTE D'ANDELOT, vicomte de Looz, seigneur de Hoves, de Graty, de Foulens, de Reusmes, des Prêts, de Plouich et d'Hembise, député de la noblesse aux états du Hainaut. Par réception du 13 décembre 1713, il prit du service en France et suivit plus tard la fortune de Stanislas, roi détrôné de Pologne.

Lorsqu'en 1733, après le décès de Frédéric Auguste, on délibéra à Versailles sur les moyens à employer pour amener la réélection de Stanislas au trône de Pologne, et sur la manière de le faire arriver secrètement dans ce pays, le roi Stanislas désigna, pour l'accompagner, M. d'Andelot, son confident et son ami (1).

Ce Robert d'Andelot était le petit-fils d'un Robert d'Andelot, originaire de Bourgogne, lequel était fils naturel de Jean d'Andelot, écuyer de Charles-Quint. En 1645, il succéda à Pierre de Launay, comme roi et héraut d'armes du Brabant ; il mourut sans postérité. (Voir la note, p. 135.)

(1) Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans l'ouvrage intitulé : *Louis XV*, par Capefigue :

« Dans le plan arrêté par le cabinet de Versailles, on accorda une somme

Le roi Louis XV qui l'honorait d'une estime toute particulière, voulut récompenser son dévouement chevaleresque à une noble cause et lui décerna le titre de comte. Adrien d'Andelot avait épousé, le 17 juin 1718, au château de Chemilly en Bourgogne, Armande Charlotte Custine, fille de Théodore de Custine, comte de Wiltz, baron et seigneur de Chemilly, mestre de camp de cavalerie au service de France, et de Françoise de Choiseul d'Hostel. Le beau-frère d'Adrien d'Andelot, messire Charles François de Custine, chevalier de Wiltz, était mestre de camp au régiment de Royal-Pologne au service de France, et grand écuyer du roi Stanislas.

Adrien d'Andelot eut de son mariage avec Armande de Custine quatre enfants, savoir :

A. Adrien Théodore Rodrigue Charles Louis Joseph, qui suit XV.

B. Anne Gabrielle D'ANDELOT, religieuse, chanoinesse de Baume-les-Dames.

C. Philippine Marie Léopoldine D'ANDELOT, nommée abbesse de l'abbaye royale de Baume-les-Dames, par le roi de France, Louis XV,

énorme pour mettre le roi Stanislas à même d'occuper de nouveau le trône. Il était urgent qu'il pût parvenir en Pologne ; on usa donc de ruse, etc. Le roi de Pologne laissa tout ce qui pouvait le faire reconnaître et se revêtit d'un habit gris et d'une perruque. M. d'Andelot, gentilhomme attaché à sa personne, se mit un peu plus proprement. En cet état, ils montèrent dans une chaise de poste, extérieurement mauvaise et fort crottée ; ils partirent vers le soir de Meudon et gagnèrent la route de Metz, M. d'Andelot contrefaisant le marchand et le roi Stanislas l'homme de confiance.

» Comme il y avait trop à risquer de faire la route d'Allemagne avec une chaise de poste française, ils changèrent de voiture à la première ville de l'empire. Pour y parvenir, M. d'Andelot fit l'homme fatigué, qui ne pouvant voyager à cheval, avait besoin d'une chaise de poste allemande. L'hôte en découvrit une et le roi eut ordre de l'aller voir et d'en demander le prix. Après en avoir rendu compte au maître, le roi l'achète, etc. Ils firent ainsi route par toute l'Allemagne, M. d'Andelot en maître, et le roi en homme de confiance, qui lui rendait tous les services requis en pareille qualité, comptait et payait tout. »

le 15 novembre 1767, et par bulle de Rome, le 9 février 1768. Cette nomination fut vivement disputée. Quoique le comte d'Andelot, père de l'abbesse, eût été toujours attaché au service du roi de France et qu'il possédât de grands biens en Bourgogne, notamment la terre de son nom en Franche-Comté, et celle de Chemilly du chef de sa femme; bien que depuis son enfance ladite abbesse eût été coiffée dans le chapitre de Baume, le 6 août 1738, où elle avait passé sa jeunesse auprès de deux de ses tantes, un parti s'éleva contre son choix, sous prétexte que l'abbesse avait reçu naissance en pays étranger; mais le roi Louis XV s'empressa immédiatement de lever cette prétendue difficulté en lui accordant des lettres de naturalité, et il en informa l'abbesse par une lettre signée de sa main.

D. Armande Joséphine d'Andelot, qui se retira auprès de sa sœur sans prendre le voile.

XV. Adrien Théodore Rodrigue Charles Louis Joseph, comte d'Andelot, vicomte de Looz, baron de Saffre, seigneur d'Andelot, d'Hembise, etc., fut naturalisé Français en 1747, et prit service, en qualité de cornette, dans le régiment de Royal-Pologne (dont son oncle maternel, Charles de Custine, chevalier de Wiltz, grand écuyer du roi Stanislas, était mestre de camp). Plus tard il devint colonel du régiment de Brancas et chevalier de Saint-Louis. Il fut nommé chambellan de l'empereur d'Autriche le 4 octobre 1760.

Ayant été institué héritier universel de Marie Claudine d'Yedeghem, comtesse de Wattou (sa tante du côté paternel), il quitta le service de France et épousa à Mons, en 1754, Marie Anne Thérèse, baronne de Blankart d'Alstorff, chanoinesse de Sainte-Waudru, fille d'Alexandre, baron de Blankart d'Alstorff, et de Marie Florentine de Wachtendonck, chanoinesse.

Ils eurent six enfants, savoir :

A. Louis Gabriel Emmanuel, qui suit, XVI.

B. Gédéon d'Andelot, au service de l'électeur Palatin, tué à Hanau.

C. Marie Louise Désirée Félix Joséphine d'Andelot, chanoinesse du chapitre de Sainte-Aldegonde, à Maubeuge, en 1763.

D. Marie Thérèse Théodore d'Andelot, également chanoinesse du chapitre, qui épousa, en premières noces, Louis Adrien, comte d'Oultremont de Warfusée et, en deuxièmes noces, Guillaume Bernard, comte de Geloes et du Saint-Empire, baron d'Oost, chef de l'état noble du pays de Liége, etc.

E. Marie Philippine Léopoldine Gabrielle d'Andelot, chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, mariée au comte de Dam.

F. Anne Pauline Charlotte Ghislaine d'Andelot, également chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, mariée à Alexandre Ignace Ghislain, baron de Woelmont, lieutenant au régiment d'Arberg.

XVI. Louis Gabriel Emmanuel, comte d'Andelot, vicomte de Looz, baron de Saffre, chevalier de Saint-Louis, seigneur d'Andelot et d'Hembise, etc., député de la noblesse aux états du Hainaut, épousa, en 1789, Anne Charlotte de Rodoan, chanoinesse de Nivelles, fille de Philippe, comte de Rodoan et de Boussoit-sur-Haisne, seigneur de Strépy, de Bracquenie, etc., maréchal héréditaire de l'ordre Teutonique, chambellan de l'empereur d'Autriche, etc., et de Marie Gabrielle Françoise de Rochaw, dame de l'ordre de la Croix étoilée, chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons.

Il eut de son mariage cinq enfants, savoir :

A. Charles Ferdinand Antoine, qui suit, XVII.

B. Marie Françoise Théodore d'Andelot, admise au chapitre de Nivelles, mais qui n'y entra point, à cause de la suppression de ce chapitre.

C. Delphine Marie Antoinette d'Andelot, mariée à Charles Joseph, marquis de Rodes, fils de Charles Joseph Antoine Rodriguez d'Evora y Vega, marquis de Rodes, baron de Berleghem, etc., grand pannetier héréditaire de Flandre, etc., et de Thérèse Frédérique de Draeck, dame de l'ordre de la Croix étoilée.

D. Adolphe Louis d'Andelot, page de l'empereur Napoléon, premier lieutenant de hussards, mort dans la campagne de Russie, en 1812.

E. Théodore Joseph d'Andelot, mort sans alliance le 21 septembre 1851.

XVII. Charles Antoine Ferdinand, comte d'Andelot, etc., né à Mons, en 1789, mort le 3 avril 1854, fut nommé, en 1814, chambellan du roi Guillaume Ier des Pays-Bas, comme son grand-père l'avait été sous Marie Thérèse.

En 1815, il fut nommé membre de l'ordre équestre pour la province du Hainaut, ses ancêtres, depuis leur arrivée en Belgique, ayant toujours été chevaliers de la cour souveraine de Mons, ou députés aux états de la noblesse du Hainaut.

Le sentiment de patriotisme inaltérable qui est un des apanages de son illustre famille, ne permit point à M. le comte d'Andelot de voir sans douleur le résultat désastreux de la politique anti-religieuse et anti-nationale du gouvernement hollandais en Belgique. La cause nationale eut en lui un zélé partisan, et, dès l'année 1829, il prit au pétitionnement pour le redressement des griefs une part des plus actives.

En 1830, pendant les journées de septembre, il fut un des rares membres de la noblesse qui ne quittèrent pas Bruxelles. Aussi le trouvons-nous, le 28 septembre, sous le canon de l'ennemi, acceptant le poste de président de la commission chargée de la surveillance des hôpitaux et de la distribution des secours aux blessés, ainsi que du comité des récompenses, etc., et plus d'une fois il fut obligé de suppléer dans l'exercice de ce mandat, à l'insuffisance des secours que le gouvernement de fait de cette époque, mettait à sa disposition pour faire face à d'immenses besoins.

Il s'acquitta avec un zèle et un dévouement admirables de ses fonctions pénibles et ingrates. Cependant, rien ne put le détourner de sa philanthropique mission. En vain on voulut l'appeler à d'autres fonctions, M. le comte d'Andelot refusa. Il s'était consacré au soulagement de nobles infortunes; rien ne put l'en distraire, et il déclina notamment la candidature au Congrès national qu'on lui avait spontanément offerte. Le gouvernement provisoire s'empressa de le décorer de la Croix de Fer, et, l'année suivante, on fit un nouvel appel à son patriotisme; il s'y rendit en acceptant le mandat de sénateur pour l'arrondissement d'Alost où il fut élu à l'unanimité et confirmé dans son mandat, lors des élections successives qui y eurent lieu en 1835 et en 1843. Cependant, en 1848, il résista à toutes les obsessions honorables dont il était l'objet et voulut cesser de faire partie du premier corps de l'État. Depuis cette époque il se retira dans la vie privée.

Monsieur le comte d'Andelot a été nommé chevalier de l'ordre de Léopold, par arrêté royal de 1841. Il avait épousé, en 1811, Hélène Philippine Ghislaine de Lalaing, chanoinesse de Nivelles, fille de Maximilien, comte de Lalaing et de Thildonk, seigneur de Santberghe, etc., chambellan de l'empereur d'Autriche, etc., et de Marie Anne de Draeck, dame de l'ordre de la Croix étoilée et dame du palais de l'archiduchesse Marie Christine, gouvernante des Pays-Bas.

Il en eut un fils unique, Léon, qui suit, XVIII.

XVIII. Léon Louis Maximilien, comte d'Andelot, officier de l'ordre de Léopold, lieutenant colonel d'état-major de la garde civique de Bruxelles, membre, en 1839, de l'ambassade du prince de Ligne au couronnement de la reine Victoria, né en 1813, marié en 1834, à sa cousine germaine, Ida Marie Charlotte, marquise de Rodes, dont une fille unique :

A. Olympe Marie Thérèse, comtesse d'ANDELOT, morte le 17 février 1860, avait épousé le 10 décembre 1856, Roger Anatole Charles Philippe, comte de Beauffort.

Ils eurent une fille, Marie Dolphine de Beauffort, également décédée.

**Branche des seigneurs d'Olans.**

IX. JEAN BAPTISTE D'ANDELOT, chevalier, (IIe fils de Jean, premier écuyer de Charles-Quint), baron de Jonvelle, seigneur de Myon, d'Olans, etc., gentilhomme de la bouche du roi Philippe II, lieutenant du comte de Mansfeld et maréchal-général des armées catholiques aux Pays-Bas; il fut blessé à la bataille de Gravelines et à celle de Saint-Quentin. Il se distingua par son courage et son dévouement, pendant la terrible lutte qui eut lieu à cette époque dans les Pays-Bas.

Il eut de sa femme, Anne Madeleine Leblanc, dame d'Olans, sept enfants, savoir :

A. Ferdinand, qui suit, X.

B. Jean Baptiste D'ANDELOT, chevalier, mort à Bruxelles, et inhumé à Sainte-Gudule, avec épitaphe et quartiers.

D'ANDELOT. Comon, Hoves, Thiennes.
LE BLANC, Clefmont, Perrenot, Bonvelot.

C. Claude D'ANDELOT, chevalier de Malte, commandeur des Échelles du Levant, gentilhomme de Charles Emmanuel, lieutenant général de cavalerie, en Savoie.

D. Anne Nicole D'ANDELOT, qui épousa Antoine Mouchet de Laubespin, chevalier, seigneur de Château-Rouilleaud, capitaine d'une compagnie de lanciers espagnols. Veuve à vingt-trois ans, elle se retira aux capucines de Salins et y mourut en odeur de saintcteté, en 1660.

E. Suzanne D'ANDELOT, qui épousa Guillaume de Poitiers.

F. Gasparine D'ANDELOT, épousa François de Visemal, par contrat du 12 mars 1587 qui débute en ces termes : « Noble seigneur François de Visemal, seigneur de Neby, fils de messire Henri de Visemal, chevalier, seigneur de Fromtenay, etc., d'une part; et demoi-

selle Gasparine d'Andelot, fille de feu messire Jean Baptiste d'Andelot, en son vivant aussi chevalier, lieutenant-général et mestre de camp pour Sa Majesté Catholique en ses pays d'en bas, bailli de Dôle, seigneur de Myon, Olans, Mignot. »

G. Adrienne D'ANDELOT, qui épousa Antoine de Grammont, seigneur de Falley.

X. FERDINAND D'ANDELOT, chevalier, seigneur d'Olans, de Myon, etc., maître d'hôtel des archiducs Albert et Isabelle, et, après leur mort, du cardinal Infant, colonel du régiment d'Amont, envoyé de LL. AA. SS. auprès des ducs de Lorraine, de Savoie et de Mantoue, gouverneur de Gray, etc., etc.

C'est à lui que Godefroid Wendelinus dedia, dans une magnifique préface, l'ouvrage des chevaliers de la Toison d'Or, par Chifflet.

Il fut choisi par l'archiduc Albert pour son exécuteur testamentaire.

Il avait épousé, en premières noces, Anne de Grammont, et, en deuxièmes noces, Françoise de Laubespin. Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Nicolas Antoine D'ANDELOT, seigneur d'Olans, premier chapelain de l'oratoire des archiducs Albert et Isabelle.

B. Ferdinand D'ANDELOT, chevalier de l'ordre de Malte, capitaine de cuirassiers au service d'Autriche, qui fut tué à la tête de son escadron, à la bataille de Prague.

C. Anne Gasparine D'ANDELOT, abbesse de l'abbaye royale de Beaume-les-Dames, par bulle de Rome, du 4 décembre 1659.

D. Adrienne D'ANDELOT, qui épousa Nicolas Louis de Guyerche de Grozon, seigneur d'Andelot, Chevignez, Pimont, Chenefvre, Vuillafans, etc.

Il eut du second lit quatre enfants, savoir :

E. Dorothée, morte en bas âge.

F. Antoine D'ANDELOT, capitaine d'infanterie de deux cents fantassins au service d'Espagne.

G. Barbe Françoise d'Andelot, qui épousa Alexandre, baron de Wiltz.

H. Louis d'Andelot, capitaine de deux cents chevau-légers, mort sans alliance, tué au siége de Verceil.

**Branche des seigneurs de Tromaré.**

VII. Lionel ou Elyon d'Andelot, seigneur de Tromaré, chevalier de Saint-Georges, en 1503, épousa en 1504, Jeanne de Ferrière, dont cinq enfants, savoir :

A. Guillaume, qui suit, VIII.

B. Pierre d'Andelot, prieur de l'abbaye royale de Sainte-Claude.

C. François d'Andelot, protonotaire apostolique, au duché de Bourgogne.

D. Antoinette Hyacinthe d'Andelot, carmélite à Château-Châlon.

E. Claudine d'Andelot, qui épousa Antoine, seigneur de Ruffé.

VIII. Guillaume d'Andelot, seigneur de Tromaré, de Sauvagney, chevalier de Saint-Georges en 1546, maître de requêtes de l'empereur Charles-Quint, mort en 1552, épousa Antoinette de Coyeghem, dame de Montarlot, d'Autel et de Suancourt, dont il eut deux enfants, savoir :

A. Pierre d'Andelot, seigneur de Montarlot, d'Autel, du Suancourt, d'Avrigney, épousa, en 1570, Guillemette Mouchet de l'Aubespin, dont deux enfants :

*a*. Lionel d'Andelot, seigneur de Mauroge, de Montarlot, d'Autel, d'Avrigney et de Sauvagney, capitaine de deux cents fantassins pour Sa Majesté catholique au régiment du baron de Baunnoie, épousa Odette Martin de Gray, et mourut sans postérité, le 12 novembre 1618.

*b*. Louise d'Andelot, qui épousa Henri Denis, comte de Lallemand, seigneur d'Agerans, dont elle eut une fille unique, Françoise, qui épousa, le 3 novembre 1626, Pierre Aubert, seigneur de Ressie, capitaine de cent hommes de cuirassiers au service du roi d'Espagne, Philippe II.

B. Jean, qui suit, IX.

IX. JEAN D'ANDELOT, seigneur de Tromaré, gouverneur de l'Artois, épousa, en 1574, Jeanne de Balai, dame de Longwy, dont un fils, Elyon ou Lionel, qui suit, X.

X. ELYON D'ANDELOT, chevalier de Saint-George, gouverneur de la ville de Gray, la première place du comté de Bourgogne, grand bailli de Dôle, maître d'hôtel de l'archiduchesse Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, renommé pour son courage, sa valeur, son savoir et ses vertus, et dont le pape Paul V disait : « Qu'il était l'homme du monde qui alliait le mieux la vertu à la noblesse, les préceptes du christianisme aux lois de l'État, la science avec l'épée, etc. » Il épousa Madeleine de Grammont, dont il eut dix-huit enfants. Treize moururent en bas âge. Les cinq autres sont :

A. Claude Ferdinand, qui suit, XI.

B. Gaspard Aimé D'ANDELOT, grand prieur de l'abbaye royale de Sainte-Claude.

C. François D'ANDELOT, capitaine de chevau-légers, mort à l'armée où il se distingua par sa valeur.

D. Marie Emmanuelle D'ANDELOT, citée pour sa rare beauté et son esprit, fiancée au comte de Viange. Ce jeune seigneur ayant été tué à la guerre, elle se retira à l'âge de dix-huit ans au monastère de la Visitation, à Dôle, dont elle devint supérieure et où elle mourut en odeur de sainteté, le 3 avril 1694.

E. Anne Madeleine D'ANDELOT, chanoinesse à Beaume-les-Dames, renonça au titre d'abbesse pour se retirer avec sa sœur au couvent de la Visitation, à Dôle.

XI. CLAUDE FERDINAND LOUIS D'ANDELOT, seigneur de Tromaré, chevalier de Saint-George en 1655, mort en 1664 des blessures qu'il reçut au siége de Besançon, et enterré avec épitaphes et quartiers dans l'église des Cordeliers de cette ville. Il commandait dans ce siége la place principale et la plus attaquée, et la défendit longtemps avec une valeur qui lui mérita les éloges de Louis XIV. Ce prince, qui assistait

au siége, apprit que Claude d'Andelot était mortellement blessé, lui envoya ses médecins et chirurgiens, en lui donnant ce bel éloge : « qu'il serait à désirer, pour la gloire des princes, que tous leurs capitaines fussent semblables en valeur et en courage, etc. »

Claude d'Andelot laissa de Françoise de Velleçon, sa femme, trois filles, savoir :

A. Nicole d'Andelot, qui épousa le comte de Strambin, en Piémont.

B. Claudine d'Andelot, qui épousa le comte de Saint-Martin, en Piémont.

C. Anne Hyacinthe d'Andelot, qui épousa Nicolas Joseph, comte de Vaudrey, fils d'Antoine de Vaudrey, baron de Saint-Remi et d'Adrienne de Beaujeu.

# ANETHAN.

COUPÉ : d'or au lion assis de gueules, lampassé d'azur, la queue fourchue et passée en sautoir, et d'azur à quatre pals d'or. CIMIER : le lion de l'écu entre deux trompes de sable. COURONNE de baron. SUPPORTS : deux lions contournés, tenant chacun une bannière aux armes de l'écu.

La maison d'Anethan est originaire de l'électorat de Trèves. Sa noblesse et son antiquité sont attestées par les lettres-patentes de l'empereur Ferdinand II, en date du 27 août 1630, portant admission dans la noblesse de l'empire, avec reconnaissance de quatre quartiers antérieurs, tant du côté paternel que du côté maternel. Sa filiation directe remonte à l'année 1460. Ses ancêtres au delà de cette époque, occupaient déjà des charges nobles dans le pays de Trèves; toutefois, l'origine allemande explique la difficulté de réunir des documents anciens et les renseignements antérieurs à 1460, sont trop vagues pour être livrés à la publicité.

I. HENRI VON ANETHAN, né à Trèves, vers 1460, eut un fils, Jean, qui suit, II.

II. JEAN VON ANETHAN, né à Trèves, en 1490, épousa, en 1520, Marie Van Sarburg, dont il eut un fils, Pierre, qui suit, III.

III. PIERRE D'ANETHAN, bailli de Schoncken, échanson de l'électeur de Trèves (*officialis et cellarius archiepiscopi Trevirensis, satrapa in Schoncken*), épousa Barbe de Bislich dont, entre autres enfants, il eut un fils, Henri, qui suit, IV.

IV. Henri d'Anethan de Prehm, échanson de Trèves, et bailli de la ville et du château de Saarbruck (*officialis et cellarius archiepiscopi Trevirensis, satrapa in urbe et castro Sarburgi*), épousa Anne de Henszel, de Zell, fille de Jean, docteur en droit, secrétaire de l'électeur de Mayence, et d'Anne Sophie de Senheim, sœur de Jean Simon de Senheim, chancelier de l'électeur de Trèves en 1597 et 1598. Il eut de ce mariage un fils, Jean, qui suit, V.

V. Jean d'Anethan, né le 15 janvier 1594, licencié en droits, comte palatin à titre personnel, par diplôme du 27 août 1630, conseiller aulique de l'empereur Ferdinand II, et chancelier des électeurs de Trèves, Lothaire, Philippe Christophe et Charles Gaspard.

La charge de chancelier, après la mort de Jean Simon de Senheim, resta quelque temps vacante comme nous l'apprennent les lettres du 27 décembre 1605, nommant chancelier Pierre Schmidt, homme très-versé dans les affaires, et qui, après plusieurs années d'exercice, fut remplacé par Jean d'Anethan, déjà cité avec éloge parmi les suffragants (1).

Les fonctions de chancelier étaient entourées de grandes difficultés, surtout sous le gouvernement de Philippe Christophe qui, en 1632, s'étant présenté devant les portes de Coblentz avec une escorte française, ne put obtenir, de Jean d'Anethan l'entrée de la ville. Reconcilié plus tard avec l'électeur, Jean d'Anethan remplit sa charge avec un talent et une finesse remarquables, mais non sans danger, surtoutdans les conférences de Munster, où Meyer (*actes de la paix de Westphalie*) nous apprend qu'il fut l'envoyé de l'électeur avec l'archevêque Hugues Frédéric Van Eltz et l'officier Bruerius, dont il partagea ensuite le sort, suivant le récit du père Masenius

(1) *Historia Trevirensis*, t. III, p. 216.

qui porte (1) : « Jean d'Anethan, chancelier, après avoir, jusqu'à la fin des conférences, montré cette habileté qui le caractérise, et s'être ainsi convenablement acquitté de ses fonctions, fut soupçonné de partialité envers l'Espagne, l'Autriche et le chapitre et de mauvais vouloir pour la conservation de l'alliance française. En conséquence, il fut révoqué par l'archevêque et il lui fut défendu de paraître à la cour du prince. Fort de sa conscience, il demeura d'abord tranquille chez lui; mais, ensuite, le jour de la fête de saint Xavier, assistant à l'office divin, il fut saisi d'une crainte subite, se sauva et se rendit à cheval à Luxembourg, où il arriva au moment même où, par ordre du prince, on envahissait son domicile pour procéder à son arrestation. »

Nous croyons utile de reproduire un curieux anagramme, fait sur cette même paix de Munster à laquelle Jean d'Anethan avait contribué.

EXERPTUM

Ex opusculo cui titulus : « Lusus anagrammatici ex nominibus reverendissimorum, excellentissimorum, illustrissimorum, prænobilium atque amplissimorum dominorum, mediatorum ac legatorum in pacis universalis per Europam tractatione monasterii atque Osnabrugi commorantium, operâ ac studio rethorum gymnasii Paulini Societatis Jesu monasterii, anno quo DICVnt paX, paX, qVVM non esset paX. Jerem. 8. Monasterii Westphaliæ typis Bernardi Raesfeldi. » In quarto. Folio C. 3 verso.

In margine vero habentur sequentia :

Utriusque juris licent. comes Palatinus et cancellarius Trevirensis, etc.

Johannes Anethanus.
Anagramma.
Ne, ah, ne annuas hosti;
Multa quod annuimus, quodque hosti multa negamus
Hinc pendent dubio, bellaque, paxque loco.
Annue nil hosti, nisi quod tibi reddit amicum :
Annue nil hosti, si tibi cuncta neget,
Ipsi licet donis placetur Jupiter : hosti
Quidquid tradideris, detrahis ipse tibi.

(1) *Historia Trevirensis*, t. III, p. 542.

Après la mort de l'électeur Philippe Christophe de Sœtern, Jean d'Anethan reprit sa place de chancelier, et le 12 mars 1652, il assista en cette qualité à l'inauguration du nouvel électeur, Charles Gaspard Van der Leyen qui, ayant reçu les clefs de la ville de Trèves, les rendit gracieusement par l'entremise de Jean d'Anethan auquel, pour réparer l'injustice de son prédécesseur, il remit tous ses titres et dignités par lettres patentes du 28 août 1652 (1).

Charles Gaspard ne se borna pas à replacer le proscrit dans sa charge de chancelier, il voulut aussi régler la question de ses appointements. Jean d'Anethan, suivant Martini, recevait par an trois cents pièces d'or; de plus, il touchait de l'abbaye de Prehm, 50 R. Thlr., des celliers de Trèves et de Coblentz, il prenait trois pièces de vin, trente mesures de blé, une génisse et une voie de bois.

Pour connaître quelle était son expérience et de quelle considération il jouissait, il suffit de lire le protocole de la légation de Trèves à l'assemblée des électeurs.

Député à la Diète de Francfort pour l'élection impériale, en 1657, l'empereur Ferdinand III appela Jean d'Anethan au nombre de ses conseillers.

Jean d'Anethan, qui possédait dans le Luxembourg les seigneuries de Densborn, de Dhom, de Jamersdorff, de Steinborn et de Thum, mourut à Trèves, le 4 mai 1668, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Antoine avec quartiers et épitaphe, dont voici la traduction :

D. O. M.

A la mémoire de très-noble et très-illustre Jean d'Anethan, seigneur de Densborn, etc., conseiller de Sa Majesté impériale, conseiller intime et chancelier de Leurs Eminences les archevêques et princes électeurs de Trèves, Lothaire, Philippe Christophe et Charles Gaspard. Né le 13 janvier 1594, mort le 4 mai 1668; il vécut sous les règnes des empereurs Ferdinand II, III, et

(1) *Historia Trevirensis*, t. II, p. 886.

Léopold. Recherché par les rois et les princes, il fut chéri dans sa patrie. Dans les assemblées et dans les ambassades, la religion, l'empereur, l'empire, le prince, la patrie, trouvèrent en lui un défenseur intègre, courageux, expérimenté et inébranlable. Faire le bien était son bonheur, ne haïr personne que celui que la vertu elle-même aurait dû haïr, était une de ces qualités. Que dire enfin? Il a quitté cette terre pour aller là où son œuvre le suivrait. Il est mort pour que son esprit se reposât de ses travaux.

Il épousa : 1° Marguerite de Veidert (selon Hontheim), et 2° Anne Marie Paccius.

Il eut du premier lit, quatre enfants, savoir :

A. Gertrude, qui épousa Louis de la Neufforge.

B. Philippe Christophe, qui suit, VI.

C. Jean Henri d'Anethan, seigneur de Densborn, né à Trèves, en 1628, était destiné à l'état ecclésiastique. Pendant qu'il étudiait la théologie au Collége germanique, à Rome, où l'on conserva longtemps son portrait, il obtint un canonicat à Saint-Jérôme, à Cologne. Nommé doyen à Wimpsem, principauté de Bade, puis prévôt à Goslar, royaume de Hanovre, il fut ensuite promu au poste d'official à l'archevêché de Coblentz. Sept ans plus tard, le 17 janvier 1665, l'électeur Maximilien Henri de Cologne le déplaça et l'envoya à Hildesheim comme prince-évêque, étant à la fois fonctionnaire civil et vicaire général pour les choses spirituelles. Nommé par Alexandre VII, évêque d'Hieropolis, il fut revêtu de cette dignité dans l'église des Jésuites, à Hildesheim, le 21 septembre 1665. De 1673 à 1680, il fut suffragant à Trèves, et le 3 septembre 1676 il assista l'évêque de Wurtzbourg, au sacre de l'archevêque de Mayence.

Revêtu enfin de la charge de suffragant à Cologne, il appuya en cette qualité et en celle de chanoine de la métropole, l'élection de Joseph Clément, duc de Bavière. Son zèle avait été stimulé par un rescrit spécial de l'empereur Léopold, rappelant les éminents services rendus par son père, le chancelier, à l'empire et à la maison d'Autriche.

Le père Paul Aler, de la Compagnie de Jésus, a célébré, dans un poëme, la vie et la mort de Jean Henri d'Anethan, suffragant de l'archevêque de Cologne. Il fut enterré à Cologne, dans la collégiale de Saint-

Géréon, sous une belle pierre tumulaire où l'on lit, sous les quartiers de l'évêque, une épithaphe en latin que l'on peut traduire ainsi :

Arrête-toi voyageur et joins tes larmes aux larmes publiques. Une aussi grande perte doit les faire couler. Ici repose celui qui fut toujours debout, Jean Henri d'Anethan, évêque d'Hieropolis (ville de Syrie). Il était doux et humble de cœur. Son inclination le portait à la bienfaisance ; aussi passa-t-il sa vie à faire le bien. Comblé de grands honneurs, il mena à bien tout ce qu'il fit et mérita même les honneurs qu'il n'eut pas. Ceux qu'il obtint, il ne les brigua pas. Il mourut à soixante-cinq ans digne d'une plus longue vie, s'il n'eût été plus digne de la vie éternelle. S'il mourut avant l'âge, c'est que l'immortalité le réclamait; déjà pendant sa vie il s'y était accoutumé; par là il s'y rendit avec tant de facilité, qu'il semblait changer seulement d'habitation. Il est mort : mais pas tout entier, sa renommée lui survit ; après ses funérailles, reste sa vertu; après sa mort, sa gloire; enfin, après son départ, sa mémoire. Sa meilleure partie, son âme, est allée au ciel, où elle avait l'habitude de se rendre. - Éloigne-toi voyageur et apprends à mourir aussi pour renaître à l'éternité.

D. Damien Henri d'Anethan, seigneur de Densborn, de Dhom, etc., épousa Anne Marie de Biber, dame de Brandebourg sur la Bless, dont trois enfants, savoir :

*a*. Jean Jacques d'Anethan, seigneur de Densborn, de Dhom, etc., échevin de la ville de Trèves, mort en 1760.

*b*. Anne Jeanne Agnès, née à Trèves, le 21 janvier 1685, morte le 9 mars 1746, épousa Guillaume François Marchant, seigneur de Bosport, de Heisdorff, etc., maître de forges à Dommeldange, mort le 27 octobre 1725, dont postérité.

*c*. Anne Marguerite, née en 1688, morte à Trèves, le 24 octobre 1748, épousa Charles Gaspard de Hontheim, né à Trèves, le 29 avril 1657 et mort dans la même ville, le 16 avril 1724, dont entre autres enfants :

Jean Nicolas de Hontheim, évêque de Myriopolis, suffragant de Trèves, célèbre par ses travaux littéraires et ses démêlés canoniques.

VI. Philippe Christophe d'Anethan, conseiller de l'électeur de Trèves, baptisé par l'électeur Philippe Guillaume de Sœttern, épousa, le 25 septembre 1650, Anne Marie de Girwin, dont trois enfants, savoir :

A. Jean Oswald d'Anethan, seigneur de Densborn.

B. Anne Marie.

C. Jean Henri, qui suit, VII.

VII. Jean Henri d'Anethan, seigneur de Densborn, grand bailli de Hohenbourg, dans le Haut-Palatinat, né le 8 mai 1657, mort à Hohenbourg, le 29 septembre 1717, et inhumé dans l'église de Saint-Jacques. Il avait épousé, le 17 avril 1692, Marguerite Odile de Kulberg, fille de Mathias, prévôt de Briey, en Lorraine, et de Marguerite d'Erp, dont quatre enfants, savoir :

A. François Bernard Henri d'Anethan, seigneur de Densborn, grand bailli de Hohenbourg, après la mort de son frère, né le 15 mars 1693, mort sans alliance, le 13 février 1765, et inhumé dans le caveau de ses parents.

B. François Antoine Oswald, qui suit, VIII.

C. François Gaspard, né le 11 janvier 1696, mort sans alliance.

D. Jean Sébastien, baron d'Anethan de Densborn, né le 24 juin 1699, échanson de l'électeur Maximilien Joseph, duc de Bavière, directeur de Pfaffenhoffen, dans le Haut-Palatinat, est l'auteur de la branche des barons d'Anethan de Densborn, établie en Bavière.

VIII. François Antoine Oswald d'Anethan, seigneur de Densborn, etc., né à Hohenbourg, le 15 juin 1694, mort à Luxembourg, le 17 mai 1754, épousa, le 6 avril 1738, Marie Béatrix Henriette Josèphe de Mareschal, née le 10 juillet 1709, morte le 14 septembre 1778, fille de François Albert de Mareschal, écuyer, lieutenant colonel d'infanterie au régiment de Bouret, au service d'Espagne, et de Marie Anne de Lanser.

Il eut de ce mariage cinq enfants, savoir :

A. François François de Paule Henri Joseph, qui suit, IX.

B. Marie Anne Marguerite Henriette Josèphe, née en 1739, épousa Joseph, comte O'Donnel, colonel au service d'Espagne.

C. Anne Marguerite Catherine Henriette Josèphe, née en 1741, épousa N. de Stein.

D. Marie Barbe Charlotte Josèphe, née en 1744, épousa N. Simonin de la Franche-Comté.

E. Anne Madeleine Isabelle Josèphe, née en 1745, morte sans alliance.

IX. François François de Paule Henri Joseph, baron d'Anethan de la Trapperie, par lettres patentes de l'empereur Joseph II, en date du 1er décembre 1787, né à Luxembourg, le 6 juillet 1743, haut forestier de la province et duché de Luxembourg, membre du corps équestre de cette province et de la première chambre des États-Généraux du royaume des Pays-Bas, chevalier de l'ordre royal du Lion Belgique, mort au château de la Trapperie, le 10 mars 1824, épousa : 1° le 7 septembre 1767, Anne Barbe Pétronille de Cassal, née à Luxembourg, le 12 février 1747, fille de Pierre Antoine Joseph, baron de Cassal et de Bomal, seigneur de Fischbach, de Rocourt, de la Rochette et des terres et seigneuries de Soye, conseiller d'épée au conseil du Luxembourg, ancien député résident de la noblesse du pays et duché de Luxembourg et du comté de Chiny, prévôt, capitaine et administrateur du marquisat d'Arlon, et de Marie Anne de Biber; 2° en 1782, Marie Catherine Josèphe de Mareschal, sa cousine germaine, née à Bâle, le 20 juin 1762, fille de Jean Charles Joseph, baron de Mareschal, né à Luxembourg, le 25 septembre 1704, résident impérial près du corps helvétique, mort à Bâle, le 12 juillet 1769, et d'Hélène Éléonore, Brias de Hollenfeltz, née au château de Hollenfeltz, le 26 juillet 1729, décédée à Luxembourg, le 16 avril 1805.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Jacques Joseph Dominique, qui suit, X.

B. Henriette, morte à Luxembourg, le 28 janvier 1843.

C. Antoinette, épousa Henri d'Herbigny, directeur de l'enregistrement et des domaines, à Bordeaux.

Il eut du second lit trois enfants, savoir :

Pierre Félix Joseph, baron d'Anethan, né à Luxembourg, le 5 no-

vembre 1787, mort au château de la Trapperie, le 16 décembre 1839, membre de la seconde chambre des États-Généraux en 1829, et du corps équestre de la province de Luxembourg, épousa, à Godinne, le 16 juillet 1827, Gudule Séraphie Isabelle Josèphe, baronne de Mesnil de Volkrange, morte le 18 janvier 1850, fille de Jean Baptiste Charles Joseph et de Marie Gudule de la Mock d'Assenois, dont six enfants, savoir :

*a*. Marie Léonie, née au château de la Trapperie, le 25 mars 1829, morte le 8 juillet 1851.

*b*. Zoé, née au château de la Trapperie, le 25 décembre 1830, épousa, a Bruxelles, le 17 juin 1850, Émile Joseph François, baron Huyttens, chevalier des ordres de Léopold et de Charles III d'Espagne, fils d'Édouard Charles et de Marie Jeanne Ferdinande, baronne Vanden Broucke de Terbecq.

*c*. Henriette, née au château de la Trapperie, le 6 décembre 1832, épousa, à Walferdange, le 17 mai 1851, Charles Joseph Collart de Dommeldange, fils de Charles Joseph et d'Anne Marie Laval.

*d*. Frédéric, né au château de la Trapperie, le 5 décembre 1834, mort jeune.

*e*. Marie, née au château de la Trapperie, le 6 janvier 1837, épousa, a Steinfort, le 6 janvier 1857, Jules Amédée Eugène Darodes de Tailly, fils de Claude François et de Charlotte Aldegonde de Brécheret de Montalord.

*f*. Félicie, née au château de la Trapperie, le 11 octobre 1838.

E. Apolline Éléonore, née au château de la Trapperie, le 27 janvier 1798, morte le 22 septembre 1856, épousa, le 30 mai 1819, Auguste Henri Vincent, baron d'Huart de Villemont, fils de Henri Joseph et de Philippine Madeleine Josèphe de Patoul.

F. Henriette Victorine, née au château de la Trapperie, le 18 janvier 1806, épousa Frédéric George Prosper, baron de Blochausen, chancelier d'État pour le grand duché de Luxembourg.

X. Jacques Joseph Dominique, baron d'Anethan, né à Luxembourg, le 4 août 1769, mort le 14 juin 1841, conseiller municipal de la ville de Bruxelles, le 25 messidor an x, conseiller de préfecture du département de la Dyle, le 31 janvier 1806, intendant ou préfet de ce même département, en remplacement de Frédéric Christophe d'Houdetot. En cette qualité, il reçut et complimenta le prince d'Orange lors de son entrée

à Bruxelles, au mois de juillet 1814, comme prince souverain, et aussi lors de son inauguration comme roi des Pays-Bas. En 1816, il fut nommé conseiller d'État et décoré de l'ordre du Lion Belgique. Après la révolution de 1830, il fut mis à la retraite par le roi des Pays-Bas. Il épousa à Bruxelles, le 21 avril 1797, Apolline Joséphine Verseyden de Varick, née à Bruxelles, le 28 avril 1771, morte le 1er mai 1855, fille de Pierre Yve, conseiller de la chambre des comptes à Bruxelles, grand bailli de la ville et châtellenie d'Audenaerde et, en cette qualité, membre et député des états et de la province et comté de Flandre, et de Marie Anne de Crumpipen, sa seconde femme, sœur de Henri de Crumpipen, secrétaire d'état et de guerre, et de Joseph de Crumpipen, chancelier de Brabant.

Il eut de ce mariage cinq enfants, savoir :

A. Anne Henriette, née le 17 juillet 1798, à Bruxelles, où elle mourut le 20 mai 1814.

B. Victor Joseph d'Anethan, né à Bruxelles, le 17 février 1800, page de Sa Majesté le roi des Pays-Bas en 1814, sous-lieutenant au régiment de cuirassiers N° 9, lieutenant au mois de septembre 1827, capitaine au service de la Belgique en 1830, major commandant les 5e et 6e escadrons de cuirassiers, mort à Ypres, le 20 octobre 1835. Il avait épousé Henriette, baronne de Rengers, morte le 28 janvier 1850, fille de Justin Sjuck Gerold Juckama de Burmania, baron de Rengers, conseiller d'État du roi des Pays-Bas, chevalier du Lion Belgique, membre du corps équestre de la province de Frise.

Il eut de ce mariage un fils :

Justin Jacques Joseph, baron d'Anethan.

C. Jules Joseph, qui suit, XI.

D. Henri Armand Marie, baron d'Anethan, né à Bruxelles, le 8 septembre 1804, secrétaire du cabinet du roi, officier de l'ordre de Léopold, épousa, le 14 janvier 1847, Zoé Welhelmine Artan, décédée le 1er juillet 1858, dont quatre enfants, savoir :

*a.* Marie Apolline Cécile Zoé, née le 31 mai 1848.
*b.* Albert Jean Marie, baron d'ANETHAN, né le 15 juin 1849.
*c.* Élisa Jules Marie, née le 18 août 1850.
*d.* Jeanne Cornélie Marie, née le 21 septembre 1851.

E. Auguste Henri, baron D'ANETHAN, né à Bruxelles, le 15 mai 1806, mort le 8 août 1861, page de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, en 1821, puis attaché au gouvernement du Brabant méridional; en 1825, il fit partie de la mission de Son Excellence le vicomte du Bus de Ghisegnies aux Indes orientales, et devint assistant résident de première classe à Buitzenborg, séjour habituel du gouverneur général. En juillet 1830, il entra au cabinet de Sa Majesté le roi des Pays-Bas. Il était décoré de l'ordre du Lion Belgique.

Il avait épousé, le 5 décembre 1844, Marie Louise Sylvie Thérèse Artan, dont deux enfants :

*a.* Cécile Marie, née le 12 novembre 1848.
*b.* Alix Apolline Louise, née le 12 novembre 1848.

XI. JULES JOSEPH, BARON D'ANETHAN, ministre d'État, sénateur de Belgique, ancien ministre de la justice, commandeur de l'ordre de Léopold, grand'croix de l'ordre du Christ du Portugal, etc., est né à Bruxelles, le 23 avril 1803.

Docteur en droits à l'Université de Louvain, le 10 août 1824, M. le baron Jules d'Anethan fut substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance à Courtrai, au mois de juin 1826, puis à Termonde, en octobre de l'année suivante, juge d'instruction à Anvers, par arrêté du gouvernement provisoire de novembre 1830, procureur du roi à Louvain, le 24 février 1831, substitut du procureur général près la cour d'appel à Bruxelles, le 27 octobre 1832, avocat général près la même cour, le 14 avril 1836, ministre de la justice, le 16 avril 1843, membre de la Chambre des représentants de 1844 à 1848, sénateur depuis le 3 août 1849, et enfin, ministre d'État, le 6 juin 1856.

Au Sénat, M. le baron Jules d'Anethan est un des chefs de

la droite. Par son érudition profonde, sa vaste expérience des affaires, sa diction si précise et si claire, il exerce une grande et légitime influence sur la haute assemblée.

Il épousa, à Bruxelles, le 11 octobre 1827, Cornélie Marie Fulvie de Jonghe, fille d'Égide Corneille de Jonghe, qui avait été membre du conseil du Brabant et pensionnaire des États du Brabant, et, sous le royaume des Pays-Bas, ministre de la justice, conseiller privé et président de la chambre des comptes, et de Marie Antoinette de Roovere.

Il eut de son mariage trois enfants, savoir :

A. Auguste Marie Joseph, baron d'Anethan, né à Termonde, le 17 février 1829, secrétaire de légation de première classe, épousa, le 17 mai 1861, Isabelle Mosselman du Chenoy, fille de Théodore Mosselman du Chenoy, sénateur, et d'Isabelle Caroline Sophie, comtesse de Coghen.

De ce mariage :

Jules, baron d'Anethan, né à Prague, le 14 février 1862.

B. Victor Marie, baron d'Anethan, né à Louvain, le 8 novembre 1831, lieutenant au régiment des guides.

C. Nathalie Joséphine, née à Bruxelles, le 10 octobre 1836, morte le 20 février 1843.

# ARAZOLA DE ONATE.

D'ARGENT : a un arbre arraché de sinople placé entre deux loups de sable, traversant au pied dudit arbre. COURONNE : comtale ancienne. SUPPORTS : deux lions d'or contournés, armés et lampassés de gueules.

Cette maison, de bonne et vieille noblesse, est originaire de la Biscaye (1).

I. JEAN DE ONATE D'ARAZOLA, secrétaire de la chambre de l'infante Isabelle, chambellan de l'archiduc Albert, mort le 3 décembre 1653, est le premier de son nom qui vint s'établir aux Pays-Bas. Il épousa, en 1611, Béatrix Heath, dont huit enfants, entre autres :

A. Marc Albert, qui suit, II.
B. Jean Jacques, auteur de la seconde branche qui suit, II.

II. MARC ALBERT DE ONATE D'ARAZOLA, chevalier le 7 août 1647, né à Bruxelles, le 27 mars 1612, tenu sur les fonds de baptême par l'archiduc Albert, capitaine d'une compagnie d'infanterie, puis capitaine du guidon du roi Philippe IV, lieutenant général de la fauconnerie de Flandre, gentilhomme de la maison de Sa Majesté Catholique, bourgmestre



(1) Cette généalogie est l'analyse de la notice publiée dans l'*Annuaire de la noblesse belge*, année 1853, pp. 41 à 49.

du franc de Bruges, en 1649, 1650, 1653, 1655 et 1659, commissaire au renouvellement du magistrat en 1665, 1666 et 1667, président du conseil de l'amirauté et de la chambre royale de commerce, ambassadeur extraordinaire à Londres, mort en 1674 et inhumé dans le cloître des Dames anglaises, à Bruges, dont il était le fondateur.

Il eut de Jossine Stochove, son épouse du second lit, deux fils et une fille, entre autres Jean François, qui suit, III.

III. Jean François de Onate d'Arazola, échevin du franc de Bruges.

Il épousa : 1° Françoise Bocx, dont il eut un fils et, 2° Anne Proper, dont trois enfants, entre autres Charles Marc, qui suit, IV.

IV. Charles Marc d'Arazola de Onate, capitaine au service d'Espagne, eut de sa seconde femme, Claire de la Villette, dame de Tentoren, de Zuytecote et de Monswalle, en partie, un fils, Marc Albert Pierre, qui suit, V.

V. Marc Albert Pierre d'Arazola de Onate, seigneur de Zuytecote, de Monswalle, échevin du franc de Bruges, mort le 31 janvier 1779, épousa, le 15 août 1752, Marie le Bailly, fille de Joseph Adrien, seigneur de Terlinden, d'Inghuen, bourgmestre pendant vingt-cinq ans et échevin du franc de Bruges.

Il en eut deux enfants qui n'ont point laissé de postérité.

II. Jean Jacques de Onate d'Arazola, seigneur de Gomont, chevalier par lettres patentes du 2 mai 1663, conseiller et commis des domaines et finances, surintendant de la province de Hainaut, chambellan de l'archiduc Léopold, second fils de Jean, secrétaire de la chambre de l'infante Isabelle, né à Bruxelles, le 25 juillet 1615, mort en 1688 et inhumé dans l'église des Saints Michel et Gudule, à Bruxelles, où l'on voit encore son épitaphe, avait épousé : 1° Jeanne Angélique de Marselaer, fille de Frédéric, chevalier, premier

baron de Percq, seigneur d'Opdorp, et 2° Anne Isabelle de Renialme, dame de Gomont. Il eut du premier lit deux enfants :

A. Léopold, mort sans postérité.

B. Angélique, qui épousa Philippe Michel Marotte, seigneur de Cadenelle.

Il eut du second lit onze enfants, savoir :

C. Jean Philippe Arazola de Onate, seigneur de Gomont, né le 4 février 1660, à Bruxelles, où il mourut le 29 décembre 1729, vice-président et conseiller de la cour des comptes à Bruxelles, intendant de la vénérie royale, épousa, le 23 février 1691, Françoise Virginie de Ryckewaert, fille de Philippe, seigneur de Tyberchamps et d'Huldenberg, vice-chancelier du conseil souverain du Brabant, et de Florence Virginie Wévine de Landas. Il en eut cinq enfants, savoir :

*a*. Jean André Arazola de Onate, seigneur de Gomont, né le 15 mars 1712, mort le 24 février 1780, qui épousa Anne Eugénie de Vicq de Cumptich, fille de François Philippe, baron de Vicq de Cumptich, seigneur de Vissenaeken, et de Marie Josèphe Blondel, baronne de Meer et d'Overham.

*b*. Philippe Joseph Arazola de Onate, seigneur de Tyberchamps, qu'il vendit le 20 octobre 1759.

*c*. Thérèse, prévôte, en 1756, du couvent noble de Saint-Gerlac, près de Maestricht.

*d*. Catherine Alexandrine Thérèse, née le 12 décembre 1696, qui épousa, en 1733, Albert Pierre Adrien, baron de Piermans, seigneur de Fleschière, d'Opperseel et de Dieghem.

*e*. Anne Isabelle, qui épousa N. de Gouret.

D. Eugène Albert Arazola de Onate, jésuite.

E. Anne Isabelle, qui épousa Charles Vanden Berghe, comte de Limminghe, seigneur de Pietrebais, de Chapelle Saint-Laurent, de Grez, de Biez, de Nodebais, mestre de camp au service de Sa Majesté Catholique, bourgmestre de Bruxelles, de 1703 à 1706, député de l'État noble du Brabant, en 1725.

F. Marie Anne, qui épousa Philippe Happart, seigneur d'Olmen.

G. Mathieu Augustin, qui suit, III.

H. Marguerite Marie Philippine qui épousa, le 30 mars 1694, Laurent Hyacinthe del Marmol, chevalier de Saint-Jacques, capitaine de

cuirassiers, maître des forêts du Brabant, fils d'André, président du grand conseil de Malines, et de Catherine Anne Lambrechts.

I. Balthazar Joseph, mort en bas âge.

J. Adrienne Thérèse, morte jeune.

K. Jean Antoine, mort jeune.

L. Michel François, mort le 15 décembre 1747, sans alliance.

M. Gratiane Angélique Françoise, qui épousa : 1° Armand Nompar de Caumont la Force, marquis de Montpouillan, gentilhomme de la chambre du roi d'Angleterre, lieutenant général au service des Provinces-Unies, gouverneur de Naarden, mort à la Haye, le 16 mai 1701, à l'âge de quatre-vingt-six ans; 2° le 1er juin 1702, Marie Antoine de Bosc, marquis du Bouchet, seigneur de Servières, maître de requêtes de l'hôtel du roi de France, intendant de Limoges, surintendant de la maison de la duchesse de Bourgogne.

III. Mathieu Augustin Arazola de Onate, seigneur de Peuteghem, mort en 1726, épousa Anne Emetine Réal, dont il eut treize enfants, savoir :

A. Marie Anne, morte le 26 avril 1741, qui épousa André François Philippe del Marmol, licencié ès lois, mort sans enfants à Bruxelles, le 13 mars 1735.

B. Ernestine Augustine, morte en 1730, qui épousa son cousin germain Charles Joseph Van den Berghe de Limminghe, conseiller de la ville de Louvain en 1740, 1741 et 1742, mort sans enfants le 9 août 1744.

C. Marie Élisabeth, qui épousa : 1° N. de Succa, seigneur de Bouvry et de Flines; 2° le 2 juillet 1742, Joseph Benoît Casimir le Roy, libre baron du Saint-Empire-Romain, seigneur de Libertange et de Bindervelt, mort sans enfants en août 1766.

D. Jeanne Françoise (Alias Irénée), qui épousa, le 25 février 1729, Ferdinand François de Fierlant, licencié ès lois, échevin et trésorier de la ville de Bruxelles.

E. Françoise Virginie, qui épousa N. de Lanselles, capitaine au service de France, dont elle n'eut pas d'enfants.

F. Cornélie, morte sans alliance.

G. Augustin, mort sans alliance.

H. Marguerite, carmélite déchaussée à Willebroeck.

I. Josse Léonard ARAZOLA DE ONATE, chanoine de Notre-Dame, à Aix-la-Chapelle.

J. Balthazarine, abbesse, en 1761, de l'abbaye du Grand-Bigard.

K. Emmanuel François Joseph, qui suit, IV.

L. Jeanne Marie Josèphe, qui épousa Vanden Berghe de Limminghe, seigneur de Spierenbroeck, fils de Corneille François Joseph, conseiller à la cour des comptes, et d'Anne Marie Vande Werve, dame de Spierenbroeck.

M. Ignace Josèphe Ernestine, née à Machelen, le 29 novembre 1717.

IV. EMMANUEL FRANÇOIS ARAZOLA DE ONATE, écoutète de Lierre, né le 24 décembre 1715, mort à Lierre, le 12 février 1779, épousa : 1° Marie Covernils, morte le 10 avril 1758, et 2° Pétronille Marie Josèphe Van Dallwich, morte le 1er octobre 1766.

Il eut du premier lit six enfants, savoir :

A. Martin Joseph, qui suit, V.

B. Charles Augustin Jacques ARAZOLA DE ONATE, chanoine de Saint-Bavon, à Gand, né à Bruxelles, le 8 août 1749, mort à Lierre, le 14 novembre 1826.

C. Léonard Jean Balthazar, mort au berceau.

D. Jeanne Éléonore Josèphe, née à Lierre, le 23 janvier 1753, qui épousa son cousin germain, Philippe Charles de Limminghe.

E. Emmanuel Joseph Corneille, mort au berceau.

F. Marie Françoise Josèphe, morte au berceau.

Il eut du second lit trois enfants, savoir :

G. Auguste Marie François ARAZOLA DE ONATE, né à Lierre, le 27 août 1763, mort sans alliance.

H. Thérèse Marie Josèphe, morte à l'âge de trois mois.

I. Jeanne Isabelle Josèphe, née à Lierre, le 2 mars 1766, sans alliance.

V. Martin Joseph Arazola de Onate, seigneur de Meldert, mort le 26 octobre 1803, épousa, le 9 avril 1766, Marie Élisabeth de Lardenois de Ville, dont il eut dix enfants, savoir :

A. Élisabeth Marie Thérèse, née le 9 mars 1767, épousa Pierre François, baron de Honsteyn, mort à Java.

B. Jeanne Catherine, morte au berceau.

C. Jossine Léonarde Thérèse, religieuse à l'abbaye noble de Hocht, née le 1er décembre 1770, morte le 24 décembre 1807.

D. Jeanne Françoise Laurence, morte sans alliance.

E. Anne Godefredine, morte sans alliance.

F. Charles, mort quelques jours après sa naissance.

G. Charles Antoine Théodore, jumeau du précédent, qui suit, VI.

H. Anne Godefredine, née à Meldert, le 6 novembre 1779, qui épousa, le 10 février 1798, Guillaume Smets, docteur en médecine.

I. Alexandrine Françoise, née à Meldert, le 2 mars 1782, qui épousa, le 26 mars 1826, François Christophe Wydebruck.

J. Jean Christophe, baron Arazola de Onate, par lettres patentes du 26 avril 1816, membre de l'ordre équestre du Limbourg, membre des états provinciaux de la même province, né le 7 juin 1784, qui épousa, le 24 novembre 1819, Marie Élisabeth Aerts, dont il eut quatre enfants, savoir :

*a*. Elisabeth Marie Thérèse, née le 8 février 1820 ;

*b*. Jean Henri François baron Arazola de Onate, né le 3 décembre 1823 ;

*c*. Balthazar Aurèle Augustin Guillaume Joseph, baron Arazola de Onate, né le 24 novembre 1726 ;

*d*. Anne Caroline Guillelmine, née le 2 mars 1829.

VI. Charles Antoine Théodore Arazola de Onate, né à Meldert le 12 janvier 1776, mort le 23 février 1816, épousa à Meldert, le 24 juin 1797, Balthazarine Jeanne Reine de Limminghe, dont il eut sept enfants, savoir :

A. Rose Jeanne Eugénie, née le 27 mai 1798, morte le 26 février 1848 ;

B. Ferdinand Joseph, qui suit, VII ;

C. Marie Josèphe, née le 22 avril 1801, qui épousa : 1° le 4 avril

1820, Pierre Lambert Balthazar Paemen, mort en 1831, et 2° le 12 octobre 1836, Gerard Peuters;

D. Maximilien Edouard Alexandre, né le 21 mars 1802, mort sans alliance ;

E. Alexandrine Jeanne Marie, née le 7 mars 1803, qui épousa, le 18 décembre 1826, Henri Vollon ;

F. Charles Joseph Alexandre ARAZOLA DE ONATE, né le 17 décembre 1804, qui épousa : 1° le 5 avril 1830, Marie Caroline Volders, morte en 1840, et 2° le 1er septembre 1841, Caroline Aerts, dont trois filles ;

G. Marie Louise, né le 24 février 1806, qui épousa : 1° le 30 octobre 1828, Jean Edouard Naeghels, mort en 1830, et 2° le 9 juin 1831, Charles Edouard Florian de Brucq, officier dans l'armée belge.

VII. FERDINAND JOSEPH ARAZOLA DE ONATE, né le 17 mai 1799, mort le 27 novembre 1847, épousa : 1° le 16 juillet 1825, Anne Marie Gertrude Michiels, morte en 1838, et 2° le 27 juin 1843, Marie Anne Scrayen.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Marie Rosalie Antoinette, née le 28 avril 1826, qui épousa, le 23 novembre 1842, Pierre Casimir Aerts ;

B. Marie Madeleine Josèphe, née le 16 mars 1829 ;

C. Charles Léopold Robert ARAZOLA DE ONATE, né le 28 février 1832, officier d'infanterie ;

D. Joseph Gustave Célestin, né le 23 février 1834.

# ARDEMBOURG DE GIBIECQ.

D'AZUR à l'orle et au chevron d'or, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'une quintefeuille d'or. L'ÉCU sommé d'un casque de chevalier, grillé, liseré et colleté d'argent, fourré de gueules. CIMIER : un trèfle de l'écu entre deux demi vols d'or. LAMBREQUINS : or et azur.

Cette famille qui, dans les temps modernes, s'est alliée à d'Hérissem et à d'Alcantara, compte encore des représentants en Belgique et en France. Elle est originaire d'Artois et d'ancienne noblesse, bien que des lettres d'annoblissement aient été octroyées le 16 juillet 1724 en faveur de François Ignace d'Ardembourg. On lit dans le comte de Saint-Génois : « L'aîné de cette famille, connu à Mons sous le nom de Gibièque, est l'époux d'une Hérissem. »

Un certificat antérieur du magistrat de la ville de Mons, en date du 4 mars 1718 est conçu en ces termes : « François Ignace d'Ardembourg, seigneur de Gibieck, habitant cette ville, fils de Pierre et de damoiselle Marie Lefebvre, a épousé, en premières noces, demoiselle Marie Angélique de Behault, tante maternelle de Simon Huet, conseiller et avocat de S. M. dans cette province ; et, en secondes noces, damoiselle Catherine d'Ardembourg ; il a servi en qualité de volontaire, dans le régiment d'infanterie Haute-Allemagne de M. Théiste de Braunfeld, au service de feu S. M. Charles II, depuis le mois de juillet 1686 jusqu'au mois d'octobre 1688, lorsqu'il fut fait enseigne au même régiment, dans lequel il continua de servir, en cette qualité, jusqu'au mois d'avril 1691. Il a

fait son devoir en chevalier d'honneur. Le 15 janvier 1698, il a été fait par nous capitaine d'une compagnie bourgeoise de cette ville, charge qu'il a exercée à notre entière satisfaction. Présentement il est membre du conseil de cette ville. Le contrat de mariage de Pierre d'Ardembourg et de ladite damoiselle Lefebvre fut conclu le 12 mai 1641, en présence de Michel Buterne, conseiller de la noble et souveraine cour audit Mons, cousin du futur, et de Gabriel Duchâteau, doyen et chanoine du vénérable chapitre de Saint-Vincent à Soignies, oncle de ladite damoiselle Lefebvre. Pierre était fils de Nicolas et de damoiselle Antoinette Gouvion, fille de Jean, conseiller et maître général des monnaies de LL. AA. SS., et de damoiselle Jeanne Engrand ; et Jean d'Ardembourg, père de Nicolas, épousa damoiselle Jeanne Lefebvre de Buissart. Attestons de plus que la famille d'Ardembourg est ancienne et honorable, alliée aux plus anciennes familles de cette ville, et que François Ignace d'Ardembourg a toujours vécu de ses biens, sans jamais exercer ni commerce ni trafic. »

# ARENBERG.



De gueules, à trois fleurs de néflier de cinq feuilles d'or. Supports : à dextre un griffon contourné, à sénestre, un lion léopardé, tous les deux d'or. L'écu environné d'un manteau de gueules, fourré d'hermine, bordé, frangé, cousu d'or et sommé de la couronne ducale.

Devise : **Christus protector meus.**

Le nom d'Arenberg se perd dans la nuit des temps. Situé dans l'arrondissement de Coblentz, du grand-duché prussien du Bas-Rhin, dans la contrée baignée par l'Ahr, appelée Eifel, entre Bonn et Coblentz, l'ancien comté, devenu postérieurement principauté et enfin duché d'Arenberg, avait pour chef-lieu Arenberg, grosse bourgade dominée par un château fort, démoli en 1809, résidence des anciens comtes et ducs d'Arenberg. Les seigneurs qui furent successivement souverains de cet État en prirent le nom. Leur filiation n'est pas connue avec une certitude complète avant le xii^e siècle, époque à laquelle ils paraissent pour la première fois dans l'histoire. Le burgraviat ou protectorat de Cologne avait été accordé héréditairement aux seigneurs d'Arenberg par les archevêques de Cologne, en reconnaissance des services signalés rendus par eux à leur église. Henri d'Arenberg, burgrave de Cologne, figure comme témoin dans une charte de 1196.

Son petit-fils Jean, seigneur d'Arenberg, ne laissa de son mariage avec Catherine, fille du comte de Juliers, qu'une fille unique, Mathilde, qui épousa le 25 janvier 1298, Engil-

bert ou Englebert II, comte de la Marck, un des princes les plus belliqueux de son temps, fils aîné d'Everhard ou Everard III, comte de la Marck et d'Ermengarde ou Irmangarde, fille d'Adolphe VI, comte de Berghes. Le comté d'Arenberg resta en possession des descendants d'Englebert jusqu'en 1547.

Englebert de la Marck, comte souverain d'Arenberg, eut de son mariage avec Mathilde d'Arenberg huit enfants, dont trois fils et cinq filles.

L'aîné, Adolphe II, comte de la Marck, devint par son mariage avec Marguerite, héritière de Clèves, le chef de la nouvelle ligne des comtes, plus tard ducs de Clèves, dont la principauté, ainsi que le duché de Berg et le comté de la Marck furent incorporés, au XVII^e^ siècle, dans la monarchie prussienne. Englebert, le second, fut évêque de Liége et plus tard archevêque de Cologne, et Everard, le cadet, continua de porter le titre et les armoiries d'Arenberg et devint le chef de la nouvelle ligne de cette maison. Il eut de son mariage avec Marie, fille du comte de Loen, un fils, Everard II, qui épousa, en premières noces, Marie, fille du seigneur de Braquemont et de Sédan. Le fils issu de ce mariage, Jean d'Arenberg, seigneur de Sédan et de Lumain, épousa Anne, fille du comte Robert de Virnebourg : leur fils, Robert, fut le premier des ducs de Bouillon, de la maison d'Arenberg de la Marck.

La descendance mâle de la maison d'Arenberg s'éteignit une seconde fois dans la personne de Robert III, fils de Robert II d'Arenberg et de Walpurge, comtesse d'Egmont. Il ne resta pour descendante et héritière unique que la sœur de ce Robert III, Marguerite d'Arenberg. Elle épousa, en 1547, Jean de Ligne, baron de Barbançon, seigneur de la Bussière, de Gouy, etc., fils de Louis de Ligne, etc., et de Marie, comtesse de Berghes, à condition que les enfants nés

de cette union relèveraient le nom et les armes d'Arenberg. C'est ainsi que fut fondée la maison moderne, illustre par sa puissance, par son éclat, par les grands faits et les grands hommes qu'elle n'a cessé de produire.

Élevé au rang de principauté le 5 mars 1556, le comté d'Arenberg prit place parmi les États germaniques. Par délibération du 17 octobre 1576, la chambre et le conseil des princes électeurs à la Diète de Ratisbonne, décrétèrent que les princes d'Aronberg auraient qualité, session et suffrage dans l'assemblée.

L'empereur Ferdinand III, par la bulle d'or du 9 juin 1644, érigea la principauté d'Arenberg en duché en faveur d'Albert, prince de Ligne et duc d'Arschot. Charles, duc d'Arenberg, qui épousa, le 5 juin 1748, Louise Marguerite, fille du dernier comte de la Marck, acquit par ce mariage le comté de Schleiden et la seigneurie de Saffenbourg dans le cercle de Westphalie, sur la rive gauche du Rhin, avec deux voix au collége de Westphalie.

Le duché d'Arenberg continua à être fief immédiat de l'empire jusqu'aux traités de Campo-Formio et de Lunéville, qui incorporèrent à la France toute la rive gauche du Rhin. Les princes de l'empire germanique qui perdirent par là leurs principautés furent indemnisés par des territoires situés sur la rive droite du Rhin. Le duc d'Arenberg, qui était de ce nombre, reçut à ce titre le comté de Recklinghausen et le bailliage de Meppen, qui avaient fait partie de l'archevêché de Cologne et de l'évêché de Munster, sécularisés en 1803 par la Diète de l'empire. Les deux territoires réunis prirent la dénomination de duché d'Arenberg-Meppen et le titre souverain leur resta attaché jusqu'à la fin de 1810, époque à laquelle Napoléon Ier les comprit dans le grand-duché de Berg et les départements du Nord de l'Allemagne réunis à la France.

Le duc Prosper Louis, auquel le duc Englebert Louis, son père, avait fait cession des biens de sa maison situés en Allemagne, prit le gouvernement du duché en 1803. Il devint plus tard membre de la confédération du Rhin et signa l'acte de Paris du 12 juillet 1806. Le sénatus-consulte du 13 décembre 1810 le dépouilla de son pouvoir et la promesse d'une rente perpétuelle de deux cent quarante mille francs dut compenser la perte de ses droits de souveraineté; mais cette promesse ne fut point tenue.

Le congrès de Vienne de 1815 ne rendit pas à la maison d'Arenberg la souveraineté qu'un acte arbitraire lui avait fait perdre. Il la classa parmi les maisons médiatisées, dont elle est la première, en raison de son ancienneté. En vertu d'une convention, conclue postérieurement avec le roi de Hanovre, à Carlton-house, le 9 mai 1826, le bailliage de Meppen fut érigé en duché d'Arenberg-Meppen, où le duc d'Arenberg exerce encore ses droits de prince médiatisé, tandis que dans le comté de Recklinghausen la plupart de ces droits ont été cédés au gouvernement prussien.

Le duché d'Arenberg-Meppen et le comté de Recklinghausen réunis ont une superficie de cinquante mille carrés géographiques et une population de 113,000 à 114,000 habitants.

Nous avons résumé la généalogie de la maison d'Arenberg depuis le mariage de Mathilde d'Arenberg avec le comte Englebert de la Marck, c'est-à-dire depuis le 25 janvier 1298 jusqu'en 1547. C'est à partir de cette dernière époque que nous reprenons l'histoire de cette grande maison, dont les chefs portent les titres éclatants de comtes de l'empire depuis 1549, de princes de l'empire depuis 1582, de ducs d'Arschot et de Croy et de grands d'Espagne depuis le 13 janvier 1612, de ducs d'Arenberg depuis le 9 juin 1644 et de membres héréditaires de la première Chambre du

royaume de Hanovre depuis le 6 août 1844, et enfin d'Altesses Sérénissimes (*Durchlaucht*).

XV. Guillaume de Ligne, second fils de Michel de Ligne, baron de Barbançon, etc., pair et maréchal du Hainaut, etc., et de Bonne d'Abbeville, dame de Rely, eut en partage la baronnie de Barbançon avec les terres de la Bussière, de Gouy, de Bérelles. Il épousa Adrienne de Halewyn, fille de Josse de Halewyn, seigneur de Piennes et de Jeanne de la Tremouille de Dours, son épouse du second lit.

Il eut de ce mariage six enfants, savoir :

A. Jeanne, qui épousa : 1° Louis de Blois-Châtillon, seigneur de Trélon, fils d'Adrien et d'Isabeau de Hennin-Liétard ; 2° Josse de Stavele, seigneur de Gluyon et de Chaumont, fils de Jean de Stavele, seigneur desdits lieux, chambellan de l'empereur Maximilien Ier, grand bailli de la cour de Cassel, et de Marguerite de Herzelles ;

B. Jacqueline, décédée en 1527, qui épousa, en 1510, Jacques de l'Isle, baron de Frasnes, mort en 1525, fils de Jean et de Marguerite de Grysperre ;

C. Louis, qui suit, XVI ;

D. Catherine, qui épousa Philippe de Hennin, seigneur de Boussu, mort à Venloo en 1511, fils de Pierre de Hennin, seigneur de Boussu, chevalier de la Toison d'or, et d'Isabelle de Lalaing ;

E. Marguerite, chanoinesse à Mons ;

F. Michel de Ligne, seigneur de Berelles, enseigne, tué sous les murs de Thérouanne, en 1509.

XVI. Louis de Ligne, baron de Barbançon, seigneur de la Buissière, etc., pair de Hainaut, haut avoué de Mons, inhumé à Barbançon, épousa Marie de Glymes, dite de Berghes, dame de Sevenbergen, décédée en 1557, fille de Corneille de Glymes, dit de Berghes, chevalier de la Toison d'or, et de Marie Madeleine de Stryen, dite Madeleine de Sevenbergen, dame de Sevenbergen.

Il eut de ce mariage sept enfants, savoir :

A. Jeanne, qui épousa Jean de Lannoy, seigneur de Molembaix, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, chambellan de l'empereur Charles-Quint, fils de Philippe, seigneur de Lannoy et de Molembaix, chevalier de la Toison d'or, et de Marie de Bourgogne-Fallaix.

B. Adrienne, décédée en 1563 et inhumée à Berlaimont, épousa Charles de Berlaimont, comte de Berlaimont, baron de Hierges et de Lens, seigneur de Floyon, chevalier de la Toison d'or, chef des finances du roi d'Espgagne, né en 1510, mort le 4 juin 1578 et inhumé chez les cordeliers à Namur, fils de Michel Berlaimont, chevalier, seigneur de Floyon, gouverneur et capitaine général du comté de Namur, et de Marie Jambert, dame d'honneur de la dame de Ravenstein.

C. Marie, abbesse de l'abbaye noble de la Cambre, près Bruxelles;

D. Jean, qui suit, XVII.

E. Isabeau, chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons.

F. Anne, qui épousa Wauthier von der Gracht, seigneur de Gracht et de Heule, veuf d'Adrienne von der Gracht, fils de Thierry, seigneur desdits lieux, et d'Isabeau de Ghistelles, dame de Maelstede et d'Axele.

G. Catherine, abbesse de la Thure, morte vers 1571.

Il laissa aussi un fils naturel :

H. Arthur de Ligne, dit de Barbançon.

XVII. Jean, baron de Barbançon, comte d'Arenberg du chef de sa femme, seigneur de la Bussière et de Gouy, pair de Hainaut, créé chevalier de la Toison d'or en 1546, à Utrecht, par l'empereur Charles-Quint, gouverneur et capitaine général des provinces de Frise, de West-Frise, d'Overyssel et de Drenthe, se distingua, durant les troubles qui éclatèrent sous le règne de Philippe II, par son intrépidité et son dévouement à la cause espagnole. Il conduisit en France les secours que le roi d'Espagne donna à Charles IX contre les huguenots; retourna dans les Pays-Bas, rejoignit le duc d'Albe et se mit à la tête d'un corps d'armée chargé de défendre la Frise. L'empereur Maximilien II le créa prince

de l'empire, en 1568, en considération de ses services. Il prit le château de Dam, fut tué le 24 mai 1568, à la bataille d'Heiligerlée, de la main d'Antoine Zoete, seigneur de Houthain, son page, et fut inhumé à Leeuwaarden. Il avait épousé à Gavre, le 18 octobre 1547, Marguerite de la Marck, comtesse souveraine d'Arenberg, née au château de Rechem, le 15 février 1527, morte à Sevenbergen, en 1596, fille de Robert, comte de la Marck et d'Arenberg, et de Walburge d'Egmont. Après la mort de son mari, elle obtint, grâce aux pressantes recommandations du roi Philippe près de l'empereur Maximilien, l'érection du comté d'Arenberg en principauté, avec les prérogatives attachées aux possessions souveraines relevant directement du Saint-Empire (Reichs Stand), en vertu d'un diplôme du 5 mars 1576. Dès l'année 1559, la maison d'Arenberg avait reçu un accroissement considérable par l'acquisition de la terre et baronnie de Sevenbergen, de Corneille de Glymes, dit de Berghes, évêque de Liége, frère germain de Marie de Glymes, dite de Berghes, et par conséquent son oncle maternel.

Par délibération du 17 octobre 1576, la chambre et le conseil des princes électeurs à la diète de Ratisbonne décrétèrent que les princes de la maison d'Arenberg auraient qualité, session et suffrage immédiatement après la maison de Vaudemont, branche de celle de Lorraine. La maison d'Arenberg est donc incontestablement une des douze ou treize anciennes familles princières de l'Allemagne, la série des nouveaux princes ne commençant qu'après la diète de l'Empire de 1582.

Du mariage de Jean de Ligne et de Marguerite de la Marck naquirent sept enfants, savoir :

A. Charles, qui suit, XVII ;

B. Robert d'Arenberg, tige des ducs et princes de Barbançon qui

n'ont formé que trois degrés et dont la postérité sera détaillée à l'article suivant.

C. Marguerite, décédée le 24 février 1611, qui épousa, en 1569, Philippe, comte de Lalaing, baron d'Escornaix, gouverneur, capitaine général et grand bailli du Hainaut, mort en 1582.

D. Claudine, morte sans alliance.

E. Antoinette Guillelmine ou Guillemette, qui épousa, le 10 décembre 1577, Salentin, comte d'Issenbourg, fils de Henri, comte d'Issenbourg, et de Marguerite, comtesse de Wertheim, lequel Salentin abdiqua l'archevêché électoral de Cologne afin de pouvoir contracter cette union. Devenue veuve en 1600, elle fut camarera mayor de l'infante Isabelle et vivait en 1619, avec des enfants.

F. et G. Ernestine et Emmanuelle, mortes sans alliance.

XVIII. Charles, prince d'Arenberg et du Saint-Empire, duc d'Arschot et grand d'Espagne de première classe, par sa femme, admis, dès l'an 1556, par l'empereur Ferdinand I[er] au collége des princes de l'Empire, baron de Sevenbergen, seigneur de Mirwart, de Naeldwyck et d'Enghien, par achat fait au roi de France en 1606, pair de Hainaut, maréchal héréditaire de Hollande, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, conseiller d'épée au conseil d'État, amiral et capitaine général de la mer, chef des finances du roi aux Pays-Bas, gentilhomme de la chambre de l'archiduc, capitaine de cinquante hommes d'armes, premier commissaire au renouvellement des lois en Flandre, en 1590 et 1592, désigné, en 1587, pour prendre le gouvernement général des Pays-Bas, dans le cas où la maladie du comte de Mansfeld le mettrait dans l'impossibilité de remplir les hautes fonctions dont il était revêtu, etc.; né en 1550, mort à Enghien, le 18 juin 1616 et inhumé en cette ville dans le couvent des capucins dont il fut le fondateur, avait épousé, le 4 janvier 1587, Anne de Croy, duchesse d'Arschot, princesse de Chimay, comme sœur et héritière de Charles, duc de Croy et d'Arschot, mort sans postérité le 13 janvier 1612, née le 4 janvier 1564,

morte le 26 février 1635, fille aînée de Philippe, sire de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay, comte de Porceau et de Beaumont, seigneur de Senegem, de Rotselaer, de Bierbeeck, de Landrecies, de Saint-Venant, sénéchal et chambellan héréditaire de Brabant, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne, gouverneur de la Flandre, et de Jeanne Henriette, dame de Halewyn et de Commines, vicomtesse de Nieuport, son épouse du premier lit.

Elle apporta, comme on l'a vu plus haut, à son mari les titres, la grandesse et l'immense héritage de son frère Charles, duc d'Arschot et de Croy, etc.

De ce mariage douze enfants naquirent, savoir :

A. Philippe Charles, qui suit, XIX.

B. Charles d'Arenberg, prévôt de Saint-Lambert, à Liége, de Mons et d'Utrecht, né au château de Barbançon le 13 novembre 1588, mort à Rome le 21 avril 1613.

C. Ernestine, née le 21 octobre 1589, épousa, le 3 novembre 1615, Guillaume de Melun, prince d'Épinoy, marquis de Richebourg et de Roubaix, vicomte de Gand, connétable et sénéchal de Flandre, grand bailli du Hainaut, chevalier de la Toison d'or, veuf de Marie Mencie de Witthem, marquise de Berg-op-Zoom, mort le 8 septembre 1635, fils de Philippe de Melun, prince d'Épinoy, etc., et d'Hippolyte de Montmorency-Bours, son épouse du second lit.

D. Alexandre, souche de la branche des Chimay, dont la postérité suit après celle des Barbançon.

E. Antoine d'Arenberg, capucin sous le nom de frère Charles, par profession faite à Louvain, le 5 mars 1617, né le 21 février 1593, mort à Bruxelles, le 5 juin 1669.

« ... Il renonça à l'âge de vingt-deux ans aux avantages que lui promettait son illustre naissance, pour se consacrer à Dieu dans l'ordre des capucins, dont il prit l'habit au couvent de Louvain, le 5 mars 1617, en changeant le prénom d'Antoine qu'il avait reçu au baptême en celui de Charles, sous lequel il est uniquement connu.

» Il parvint successivement aux emplois de gardien, de provincial

et de commissaire général; il eut aussi deux fois le rang de définiteur. Sa vertu et son talent pour la chaire l'auraient, dit-on, élevé à l'épiscopat, et peut-être au cardinalat, si son éloignement pour les honneurs n'y eût mis un obstacle invincible.

» Un frère capucin, nommé Hyacinthe de Casali, que la cour de Rome avait envoyé en Belgique, fut très-bien accueilli par l'infante, et sur ses instances, cette pieuse princesse autorisa l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, à organiser dans la chapelle royale une retraite de quarante heures pour le bonheur et l'indépendance du pays. L'archevêque eut soin d'y attacher des indulgences plénières; la cérémonie religieuse fut réservée à l'ordre des capucins. La première fut fixée au dimanche des Rameaux de l'année 1625. Les ordres, tant civils que religieux, furent invités à s'y rendre en procession; les grands seigneurs qui accompagnèrent le cortége, affublés du capuchon du tiers ordre de Saint-François, demandaient aux curieux l'aumône pour des familles pauvres et de malheureux prisonniers. C'est ainsi que la coterie espagnole, qui opprimait la nation belge, abusait de la piété de la vertueuse Isabelle. Déjà on supportait à regret ces fiers étrangers et leur ridicule mysticisme. Aussi cette retraite ne fut que médiocrement suivie, et même de toutes les maisons religieuses, les Carmes et les Bogards voulurent seuls s'y rendre. Pour faire sentir au peuple la chaîne qu'il portait, les prédicateurs ne parlèrent ni en flamand ni en français, mais bien dans leur langue maternelle qui était celle de la cour. Nos oppresseurs ont toujours insulté à nos langues.

» Cette retraite n'était, en vérité, qu'une comédie ecclésiastique imaginée par les Espagnols pour endormir le peuple de Bruxelles sur ses malheurs. Hyacinthe de Casali ouvrit la solennité par un discours chargé de citations latines; il exhortait le peuple à la patience; souffrir serait l'état normal du chrétien; tandis qu'il parlait, il se fustigeait le corps, et, au moment de finir son allocution, il enfonça avec force sur sa tête une couronne d'épines au point que le sang lui coulait de la figure. A ce beau mouvement oratoire, les fidèles s'écrièrent à plusieurs reprises : « Isabelle! Isabelle! » car Casali les avait attendris.

» Charles d'Arenberg, qui donnait à la religion plus de dignité, ne

pouvait approuver ces absurdes pratiques de dévotion; lorsque, l'année suivante, il fut chargé par la princesse du soin de diriger la retraite de quarante heures, elle se fit cette fois avec une pompe et une majesté convenables; il parla avec onction; ses paroles touchèrent tous les cœurs. Toute la cour y fut assidue; on y vit pareillement le nonce apostolique, François à Balneo, l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, et l'archevêque de Césarée, grand aumônier de la gouvernante.

» L'infante Isabelle, qui honorait Charles d'Arenberg de son estime, pensa ne pouvoir lui en donner un témoignage plus certain qu'en cédant à la maison qu'il habitait un terrain très-spacieux à Tervueren pour y bâtir un nouveau couvent. Le père d'Arenberg en fut l'architecte (1627).

» Il y avait au bout du jardin de ce nouveau couvent un très-petit bâtiment qu'Isabelle s'était réservé pour ses retraites spirituelles. Elle y couchait sur des nattes de jonc, la tête appuyée sur un gros rouleau de bois. Cette dévotion n'ôtait rien à la magnanimité de son âme. Humble et timide dans ses moments de recueillement, elle savait cependant braver le danger lorsque la patrie était menacée; mais elle eut le malheur de prêter l'oreille à des étrangers qui n'avaient aucune estime pour la nation.

» Ce fut aussi le père d'Arenberg qui dirigea les travaux de son ordre à Bruxelles, dont les seigneurs d'Arenberg et d'Arschot furent les fondateurs (1651-1652).

» Charles d'Arenberg décéda à Bruxelles, le 5 juin 1669, âgé de soixante-quinze ans. Il nous a laissé :

» 1° *Flores seraphici, sive icones, in quibus continentur vitæ et gesta illustrium Ord. Fratrum Minorum S. Francisci Capucinorum, qui ab anno* 1525 *usquè ad annum* 1612, *in eodem ordine miraculis, ac vitæ sanctimonia floruerunt;* Cologne, 1640-1641, 2 vol. in-fol.; Milan, 1648, in-fol;

» 2° *Clypeus seraphicus, sive scutum veritatis in defensionem Annalium Fratrum Minorum Capucinorum;* Cologne, 1643, in-fol (1). »

(1) *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres, des mœurs et de la politique en Belgique et dans les pays limitrophes*, t. Ier, pp. 166 et suiv., par F. V. Goethals; Bruxelles, 1837.

F. Salentin D'ARENBERG, né à Bruxelles au mois de décembre 1591, mort jeune et inhumé aux Jacobins de la même ville.

G. Claire, née le 22 août 1694, qui épousa : 1° En 1609, Oudart Spinola, comte de Brouay, mort en Sicile l'an 1618 ; et 2° en 1625, Octave Visconti, comte de Gamelezio, chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Come, dans le Milanais, veuf de Deodamie, comtesse de la Somaglia, mort subitement à Bruxelles, le 11 juin 1632.

H. Albertine, née le 28 mai 1596, décédée au mois de juillet 1652, qui épousa Philippe Herman de Mérode, marquis de Trelon.

I. Eugène D'ARENBERG, comte de Seneghem, tréfoncier de Liége, puis capucin sous le nom de père Désiré, né le 12 juillet 1600.

J. Dorothée, née le 26 novembre 1601, décédée en 1665, épousa, par contrat passé au château d'Enghien, le 18 avril 1616, Philippe Lamoral, comte de Hornes et de Houtckerke, seigneur de Hondschoote, mort le 18 avril 1663, fils de Lamoral, comte de Hornes et de Houtckerke, vicomte de Furnes, etc., et de Julienne de Mérode, dame de Herlies.

K. Catherine, chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, puis religieuse à Gand.

L. Caroline, qui épousa son cousin germain, Ernest, comte d'Issenbourg, chambellan de l'archiduc Albert, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, mort à Bruxelles, le 30 mai 1664, et enterré à Sainte-Gudule.

XIX. PHILIPPE CHARLES, PRINCE D'ARENBERG et du Saint-Empire, de Porcean et de Rebecque, duc d'Arschot et de Croy, grand d'Espagne de première classe, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, capitaine de cinquante hommes d'armes, colonel d'un régiment de Wallons, gentilhomme de la chambre de l'archiduc Albert, conseiller d'État du roi d'Espagne, gouverneur et capitaine général de la province de Namur, fait grand fauconnier des Pays-Bas espagnols en 1627, premier commissaire au renouvellement des lois en Flandre en 1614 et 1619, etc., né le 18 octobre 1587, mort à Madrid le 25 septembre 1640, et enterré chez les capucins d'Enghien, épousa : 1° en 1610, Hippolyte Anne de Melun,

décédée le 16 février 1615 et inhumée à Quiévrain, fille de Pierre de Melun, prince d'Épinoy, marquis de Richebourg, baron d'Antoing, sénéchal et gouverneur du Hainaut, et d'Hippolyte de Montmorency-Bours; 2° en 1621, Claire Isabelle de Berlaimont, comtesse héritière de Lalaing, baronne d'Escornaix, morte le 9 août 1630, fille de Florent, comte de Berlaimont, seigneur de Floyon, chevalier de la Toison d'or, gouverneur et capitaine général de Namur, d'Artois et de Luxembourg et de Marguerite, comtesse de Lalaing, sénéchale héréditaire de Flandre, etc.; et 3° Marie Cléophée de Hohenzollern, veuve de Jean Jacques, comte de Bronchorst et d'Anhalt, née le 11 juin 1619, décédée le 26 février 1685, fille de Charles, prince de Hohenzollern, duc de Sigmaringen et d'Élisabeth de Culembourg, son épouse du second lit.

Il eut du premier lit deux filles :

A. Claire Eugénie, dame de Beuvrage et de Chaumont, décédée sans enfants en 1661, qui épousa, en 1636, son cousin germain, Albert d'Arenberg, duc de Croy, prince de Chimay et du Saint-Empire, décédé en 1648, fils d'Alexandre, duc de Croy, prince de Chimay, etc., chevalier de la Toison d'or, et de Madeleine d'Egmont.

B. Anne, dame d'honneur de l'infante Isabelle, morte sans alliance.

Il eut du second lit cinq enfants, savoir :

C. Philippe François Albert, PRINCE ET PUIS DUC D'ARENBERG, D'ARSCHOT ET DE CROY, prince du Saint-Empire, prince de Porcean, marquis de Montcornet, comte de Beaumont, de Senegem et de Lalaing, baron de Sevenbergen, de Rotselaer, de Bierbeek, seigneur d'Enghien, de Hal, de Braine-le-Comte, de Jodoigne, de Floyon, de Provy, de Neufchâtel, de Landrecies, d'Avesnes, de Quiévrain, de Caumont, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, en 1646, gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de la garde flamande des rois d'Espagne Philippe et Charles II, capitaine général et amiral des flottes espagnoles dans les mers du Nord, grand bailli, capitaine général et gouverneur du pays et comté du Hainaut et de la ville de

Valenciennes, etc. — L'empereur Ferdinand III érigea, par la bulle d'or du 9 juin 1644, la principauté d'Arenberg en duché, en accordant le titre ducal à tous les descendants sans exception, et le nouveau duché fut classé immédiatement après celui de Wurtemberg-Montbeilliard.

Le duc Philippe François Albert, né le 1er septembre 1625, mort à Bruxelles le 13 décembre 1647, et inhumé au couvent des Célestins, à Héverlé, près de Louvain, avec épitaphe et quartiers, avait épousé en 1642, en Espagne, Madeleine Françoise de Borgia d'Aragon Velasco, fille de Charles, septième duc de Candie, grand d'Espagne, et d'Artémise de Doria Caretto, des princes de Melse. Il eut de ce mariage deux enfants :

François et Élisabeth Claire, morts en bas âge.

D. Marguerite Alexandrine, décédée à Saint-Omer le 25 juillet 1651, épousa, le 28 avril 1649, Eugène de Montmorency, prince de Robecque, marquis de Moerbeek, comte d'Estaire, vicomte d'Aire, fils de Jean de Montmorency, comte de Moerbeck et de Madeleine de Lens.

E. Jeanne Ernestine Françoise, morte le 10 octobre 1665 et inhumée au couvent des Carmes, à Bruxelles, qui épousa, le 14 mai 1656, Alexandre Hippolyte Balthazar, duc de Bournonville, comte de Hennin, baron de Caumont, fils d'Alexandre, duc de Bournonville, comte de Hennin, seigneur de Câpres, chevalier de la Toison d'or, et d'Anne de Melun.

F. Isabelle Claire, décédée le 7 décembre 1670, qui épousa, en 1653, Maximilien Guillaume Truchsess de Waldbourg, comte de Wolfsegg, gouverneur d'Amberg, en Bavière, et du Palatinat.

G. Marie Désirée, morte sans alliance.

Il eut du troisième lit deux enfants, savoir :

H. Charles Eugène, qui suit, XX.

I. Marie Thérèse, née en 1639, décédée en 1705, qui épousa, en 1658, François Christophe, comte de Furstemberg et de Mooskirchen, mort le 22 septembre 1671, fils de Wratislas, comte de Furstemberg, et de Jeanne Éléonore, comtesse de Helfenstein.

XX. Charles Eugène, duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croy, prince du Saint-Empire et de Porcéan, etc., grand d'Espagne de première classe, né le 8 mai 1638, mort le 25 juin 1681, il fut d'abord chanoine à Cologne. Après la mort des deux enfants de son frère aîné, décédés, ainsi qu'on l'a vu plus haut, en bas âge, il rentra dans le monde pour succéder aux titres de sa famille. Il fut lieutenant général de Hainaut, en 1675, gouverneur de Mons et chevalier de la Toison d'or, en 1678. Il avait épousé, en 1660, Marie Henriette de Vergy de Cusance, marquise de Varenbon, comtesse de Champlite, baronne de Perwez, en Brabant, et de Faucogney en Franche-Comté; dame de Vergy, décédée à Enghien, le 21 juin 1700, fille de Claude Françoise de Cusance, comte de Champlite, baron de Belvoir, de Vergy, etc., et d'Ernestine de Witthem.

Ils eurent de ce mariage trois enfants, savoir :

A. Philippe Charles François, qui suit, XXI.

B. Alexandre Joseph, prince d'Arenberg, né le 20 mai 1664, tué dans un combat contre les Turcs, le 7 juillet 1683.

C. Marie Thérèse, dame de l'ordre de la Croix étoilée, née le 25 septembre 1667, morte à Bruxelles, le 28 mai 1716, épousa : 1° au château d'Enghien, le 14 mai 1680, Othon Henri, marquis de Caretto, de Savona et de Grana, comte de Millesimo, baron de Weincasser et de Neukirchen, chevalier de la Toison d'or, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, veuf de Marie Thérèse de Herberstein, mort au château royal de Mariemont, le 15 juin 1685, et inhumé à Enghien; et 2° le 10 février 1687, Louis Ernest, comte d'Egmont, prince de Gavre, général de cavalerie au service d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne, mort sans enfants, à Bruxelles, dans sa vingt-huitième année, le 30 septembre 1693, fils de Philippe, comte d'Egmont, prince de Gavre, et de Marie Ferdinande de Croy.

XXI. Philippe Charles François, duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croy, prince du Saint-Empire et de Porcéan, marquis de Montcornet, comte de Lalaing et de Champlite, baron de

Perwez, seigneur d'Enghien et de Beersel, grand d'Espagne de première classe, chevalier de la Toison d'or, capitaine général des gardes de l'Empereur, lieutenant général au service d'Autriche, né le 10 mai 1663, mort le 25 août 1691, à Peterwaradin, en Hongrie, des blessures qu'il avait reçues à la sanglante bataille de Salankemen contre les Turcs, le 19 du même mois, avait épousé, le 12 février 1684, Marie Henriette de Caretto, dame de l'ordre de la Croix étoilée, née en 1671, décédée au château de Droogenbosch, près Bruxelles, le 22 février 1744, fille d'Othon Henri, marquis de Caretto, de Savona et de Grana, comte de Millesimo, et de Marie Thérèse, comtesse d'Herberstein, son épouse du premier lit, mentionnés ci-dessus.

Il eut de son mariage deux enfants, savoir :

A. Marie Anne, née le 31 août 1689, morte en avril 1736, qui épousa, le 20 novembre 1707, François Lyon de la Tour d'Auvergne, marquis de Berg-op-Zoom, dit le prince d'Auvergne, lieutenant général au service des états généraux de Hollande, né le 3 décembre 1675, mort de la petite vérole à Douai, le 26 juillet 1710, fils de Frédéric Maurice de la Tour d'Auvergne et d'Henriette Françoise, princesse de Hohenzollern ;

B. Léopold Philippe Charles Joseph, qui suit, XXII.

XXII. Léopold Philippe Charles Joseph, duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croy, prince du Saint-Empire, de Porcéan et de Rebecque, marquis de Montcornet, comte de Lalaing, de Champlite et de Seneghem, baron de Perwez, seigneur d'Enghien, de Beersel, etc., premier pair et grand bailli de Hainaut, par création du 12 décembre 1709, né le 14 octobre 1690, reçut, presque au berceau, le collier de la Toison d'or en mémoire de la conduite glorieuse de son père à la bataille de Salankemen. Il entra de bonne heure dans l'armée autrichienne et fut blessé à la bataille de Mal-

plaquet, le 11 septembre 1709. Il fut nommé grand bailli du Hainaut, le 24 octobre suivant, lorsque Mons tomba au pouvoir des impériaux, et chambellan de la Clef d'or de l'empereur Charles VI, au mois de février 1712. Il combattit, en 1716, en qualité de major-général et de colonel d'un régiment d'infanterie au siége de Temeswar, où il fut blessé au visage. Il fut fait feld-maréchal l'année suivante et prit part à la campagne de Hongrie; il servit aussi au siége de Belgrade et commandait une des ailes de l'armée dans la bataille donnée devant cette place le 16 août 1717. Il fut fait, au mois de mars 1718, un des six conseillers d'État d'épée honoraires au conseil de régence des Pays-Bas autrichiens et fut pourvu, le 15 novembre suivant, du gouvernement de la ville de Mons. Il fut enfin nommé conseiller intime d'État actuel et mourut à son château d'Héverlé, près de Louvain, le 4 mars 1754. Il avait épousé, le 29 mars 1711, Marie Louise Françoise Pignatelli, née le 7 juillet 1692, dame de l'ordre de la Croix étoilée par réception du 14 septembre 1731, fille de Nicolas, duc de Bisaccia au royaume de Naples, et de Marie Claire Angélique, comtesse d'Egmont.

De ce mariage sont nés huit enfants, savoir :

A. Marie Josèphe Victoire Pauline, née le 26 octobre 1714, décédée le 3 avril 1793, dame de l'ordre de la Croix étoilée par réception du 3 mai 1736, épousa, le 7 décembre 1735, Auguste Guillaume Georges Sigismond, margrave régnant de Baden-Baden, mort sans enfants le 21 décembre 1771. En lui s'éteignit la branche catholique de cette illustre maison dont tous les domaines sont passés dans la branche protestante.

B. Marie Adélaïde Anne, née à Enghien le 3 septembre 1719, morte sans alliance.

C. Charles Léopold Marie Raymond, qui suit, XXIII.

D. Marie Florence Charlotte Thérèse, dame de l'ordre de la Croix étoilée par réception du 3 mai 1744, née le 23 octobre 1722, morte

sans enfants, à Bruxelles, le 10 février 1766, épousa, le 12 janvier 1744, Jean Charles Joseph, comte de Mérode et du Saint-Empire, marquis de Deynze, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, lieutenant feld-maréchal des armées impériales, membre des États nobles de la principauté de Liége, né le 3 décembre 1719, mort le 10 août 1774, fils de Joachim Maximilien Marie Joseph Hyacinthe de Mérode, marquis de Deynze, et de Thérèse Jeanne Philippine de Mérode d'Houffalize.

E. Victoire Louise, née le 7 janvier 1723, morte sans hoirs;

F. Adélaïde, chanoinesse du chapitre noble de Château-Châlons, en Bourgogne, dame de l'ordre de la Croix étoilée par réception du 3 mai 1744, née le 30 décembre 1726, morte en 1745 sans alliance.

G. Léopold Charles, prince d'Arenberg, né le 13 septembre 1730, mort le 9 mars 1735;

H. Eulalie, décédée à Vienne de la petite vérole, le 14 décembre 1745, à l'âge de quatorze ans.

XXIII. Charles Léopold Marie Raymond, duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croy, prince du Saint-Empire, de Porcéan, de Rebecque, marquis de Montcornet, comte de Lalaing, de Seneghem, de Kerpen et de Kasselbourg, baron de Perwez, grand d'Espagne de première classe, chevalier de l'ordre de la Toison d'or et grand'croix de l'ordre de Marie Thérèse, par création du 4 décembre 1758, pair et chambellan héréditaire de Hainaut, sénéchal et chambellan héréditaire de Brabant, membre de l'État noble de Brabant, grand maître de l'artillerie du Saint-Empire romain, chambellan et conseiller intime d'État actuel de Leurs Majestés Impériales, général, feld-maréchal, lieutenant et colonel propriétaire d'un régiment d'infanterie de son nom, capitaine général, grand bailli et officier souverain du pays et comté de Hainaut, gouverneur de Mons, etc. Il prit part à la guerre de sept ans, se distingua particulièrement à la bataille d'Hochkirchen, et fut blessé à la bataille de Torgau.

La grande croix de l'ordre de Marie Thérèse, qu'il avait

obtenue à sa création, ne s'accorde que pour des faits de guerre très-brillants ou très-importants, et il n'y a pas à douter qu'au moment de son institution elle ne fut donnée que lorsqu'on remplissait rigoureusement toutes les conditions imposées par ses statuts. Le duc d'Arenberg avait été investi de fort bonne heure du gouvernement du Hainaut, et était déjà feld-maréchal à l'âge de quarante-deux ans, ce qui prouve des services éminents. Protecteur éclairé des arts et des lettres, il s'est rendu surtout célèbre par le patronage bienveillant qu'il exerça envers J. B. Rousseau dans son exil. Il a aussi entretenu fort longtemps une correspondance avec Voltaire.

Né à Enghien le 29 juillet 1721, il mourut à son château d'Enghien le 17 août 1778. Il avait épousé, le 10 juin 1748, dans la chapelle de l'hôtel Rohan, à Paris, représenté par Louis Bretagne de Rohan-Chabot, duc de Rohan, pair de France, Louise Marguerite, comtesse de la Marck, dame de l'ordre de la Croix étoilée, née le 10 juillet 1730, morte le 18 août 1820, seule héritière et dernière de sa maison, fille unique de Louis Englebert, comte de la Marck, de Schleiden, du Saint-Empire, baron de Lumain et de Seraing, seigneur de Kerpen et de Kasselbourg, lieutenant général des armées françaises, colonel d'un régiment d'infanterie allemande au service de France, gouverneur des ville et citadelle de Cambrai et du pays de Cambrésis, et de Marie Anne Hyacinthe de Visdelou, comtesse de Bien-Assis, en Bretagne, son épouse du premier lit.

Ils eurent de ce mariage huit enfants, savoir :

A. Françoise Marie Thérèse, née le 2 juillet 1749, décédée le 30 mars 1751.

B. Louis Pierre Englebert, qui suit, XXIV.

C. Marie Françoise Léopoldine, chanoinesse du chapitre noble de Thorn, née le 13 juillet 1751, qui épousa, le 30 août 1781, Joseph

Nicolas, comte de Windisch-Graetz, grand écuyer héréditaire de Styrie, mort le 24 janvier 1802, fils de Léopold Charles, comte de Windisch-Graetz, et de Marie Antoinette, comtesse de Khevenhuller.

D. Marie Flore Françoise Auguste Caroline, née le 25 juin 1752, morte à Bruxelles le 15 avril 1832, qui épousa, le 18 avril 1771, Wolfgang Guillaume Joseph Léonard, duc d'Ursel et d'Hoboken, comte de Grobbendonck, chambellan actuel de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, général major au service d'Autriche, né le 28 avril 1750, mort en 1804, fils de Charles Élisabeth Conrad, duc d'Ursel et d'Hoboken, comte de Grobbendonck, etc., lieutenant feld-maréchal au service d'Autriche, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, et de Marie Éléonore, princesse de Lobkowitz; dont postérité.

E. Auguste Marie Raymond, PRINCE D'ARENBERG, plus connu sous le nom de comte de la Marck qu'il a rendu célèbre, né le 30 août 1753, fut général-major au service d'Autriche, maréchal de camp et colonel d'un régiment d'infanterie allemande au service de Louis XVI, puis lieutenant général au service des Pays-Bas, et mourut à Bruxelles le 26 septembre 1833.

La célébrité qui s'est attachée à son nom nous impose le devoir de nous étendre sur la vie de cet homme remarquable à tant de titres et qui tient une grande place dans l'histoire du règne de Louis XVI.

Il n'avait que dix ans lorsque son père revint de la guerre de sept ans. Ce retour fut favorable aux études du jeune prince et de son frère dont l'éducation, pendant la guerre, avait été confiée successivement à quatre instituteurs, honnêtes gens, mais hommes médiocres. Heureusement aussi pour les enfants, leur instruction religieuse fut dirigee par un père jésuite, homme de bien et d'esprit, et le prince Auguste se félicita toujours d'avoir reçu de lui une bonne éducation morale qui lui inspira pour la religion catholique un attachement et un respect qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Pendant les premières années qui suivirent la paix d'Hubertsbourg, le duc d'Arenberg réunissait habituellement chez lui beaucoup d'officiers généraux avec lesquels il avait servi. La guerre qui venait d'être terminée restait un fait important dans l'histoire de la maison d'Autriche et faisait l'objet de leurs entretiens; le jeune prince Auguste y assistait souvent. C'est là qu'avec la vivacité des premières

impressions de la jeunesse, il prit le goût de la carrière militaire. Le nouveau système d'organisation et d'administration introduit dans l'armée autrichienne, à la suite de la guerre de sept ans, par le maréchal de Lacy donnèrent lieu aussi, à Bruxelles, à de grandes réunions de troupes qui amenèrent des manœuvres et des exercices fréquents. Les jeunes d'Arenberg y assistaient exactement; ils entrèrent même tous deux alors comme cadets dans le régiment du duc Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas. Le prince Auguste, dont nous écrivons l'histoire, avait alors quinze ans. Il était destiné jusqu'alors à suivre sa carrière dans l'armée autrichienne. Mais vers la fin de 1768, il fut question pour lui de prendre une autre direction.

Le comte Louis de la Marck, dernier rejeton de cette illustre maison allemande, et père de la duchesse d'Arenberg, possédait en pleine propriété, au service de France, un régiment d'infanterie allemande qui, au temps de Louis XIV, avait été conduit en France, tout armé et équipé, aux frais de son grand-père. Le comte Louis de la Marck, n'ayant point de fils, proposa au duc d'Arenberg, son gendre, de faire entrer l'un des siens au service de la France; à cette condition il lui donnerait son régiment dont il pouvait disposer.

Le duc d'Arenberg accepta cette proposition pour son fils Auguste, qui fut dès lors destiné au service de la France et à prendre le titre de comte de la Marck à la mort de son grand-père maternel.

Né d'une maison souveraine de l'empire, le jeune prince Auguste n'était sujet ni de l'Autriche, ni d'aucune autre puissance; mais tous ses ancêtres paternels ayant constamment servi en Autriche, sa famille n'avait pas cessé d'être distinguée par tous les souverains de ce pays. Son père, particulièrement honoré et aimé par l'impératrice Marie Thérèse, jugea naturellement qu'il était convenable d'obtenir son agrément à l'entrée de son fils au service de France.

C'était le moment où se décidait le mariage de l'archiduchesse Marie Antoinette avec le dauphin de France. Marie Thérèse acquiesça avec bonté à la demande, et tout en exprimant le regret qu'il y eût un d'Arenberg qui ne fût pas à son service; elle ajouta qu'elle avait recommandé spécialement le prince d'Arenberg à la jeune archiduchesse. En conséquence, le duc d'Arenberg choisit, pour conduire

son fils en France, l'époque où l'archiduchesse y arrivait, et où son mariage avec le dauphin allait être célébré.

Le prince Auguste, à peine âgé de dix-sept ans, fut présenté à Louis XV qui l'accueillit très-bien. Il assista à toutes les fêtes du mariage. Il fut présenté en particulier à la dauphine qui, dès les premiers mots qu'elle lui adressa, lui parla de l'intérêt que Marie Thérèse prenait à lui, et de la recommandation qu'elle lui avait faite à ce sujet. C'est de ce jour qu'ont commencé les bontés constantes dont cette princesse honora le prince Auguste d'Arenberg.

Peu après le mariage du dauphin, le comte de la Marck, alors âgé de soixante-douze ans, conduisit son petit-fils à son régiment, qui était en garnison à Uzès dans le Languedoc, et revenait de la guerre de Corse. Après le départ du comte, qui eut lieu au bout de trois semaines de présence à son régiment qu'il n'avait pas vu depuis plusieurs années, le prince Auguste commença son service de sous-lieutenant dans la compagnie dont il fut capitaine au bout de trois mois. Il s'occupa avec ardeur de toutes les parties du service; les souvenirs récents qu'il avait des troupes autrichiennes lui firent faire des comparaisons entre les deux services; aussi, dès cette époque et plus tard, essaya-t-il d'introduire dans le régiment de la Marck des améliorations imitées du règlement autrichien. Cette tâche était d'autant plus facile que tout le corps était composé d'Allemands, et que les commandements s'y faisaient en langue allemande. Les propriétaires de troupes allemandes au service de France avaient d'ailleurs beaucoup de latitude pour tout ce qui concernait l'équipement et la discipline.

Le prince Auguste passa ainsi une année à son régiment, pendant laquelle il fit plusieurs excursions en Languedoc et en Provence. Il visita Montpellier pendant que les États du Languedoc y étaient rassemblés. Durant son excursion en Provence, Marseille, dont le commerce était à un haut degré de prospérité, et Toulon, avec ses beaux établissements de marine militaire, le tinrent dans un continuel sentiment d'admiration.

En quittant Uzès, au bout d'un an de séjour, le prince d'Arenberg se rendit à Paris, et c'est alors réellement qu'il fit son entrée dans le monde.

Les princes allemands des maisons souveraines n'avaient point de

rang à la cour de France. Le duc d'Arenberg, qui tenait à la dignité de sa maison, avait désiré que son fils, puisqu'il était destiné à être attaché à cette cour, ne s'y trouvât pas dans un rang inférieur à qui que ce fût. Il demanda à la cour de France que son fils, le prince Auguste, qui prit alors le titre de comte de la Marck, succédât à la Grandesse dont jouissait le comte, son grand-père, qui venait de mourir (1773). La cour d'Espagne acquiesça à cette faveur dont la demande avait été expressément appuyée par l'impératrice Marie Thérèse, et le jeune comte de la Marck se trouva ainsi à la cour de France avec le rang de duc et pair.

C'est à cette époque où les titres et le rang dont il jouissait facilitaient au comte de la Marck les abords d'une brillante carrière, que commencèrent ses liaisons avec le prince de Poix et le comte de Noailles, tous deux fils du comte de Noailles, depuis maréchal de France sous le nom de duc de Mouchy, et qui fit preuve plus tard, ainsi que sa femme, d'une si noble fermeté, lorsqu'ils périrent tous deux sur l'échafaud révolutionnaire. Il se lia aussi avec le vicomte de Ségur et les deux fils de la comtesse de Grammont qui, amie d'enfance de la duchesse d'Arenberg, se plaisait à le traiter comme son propre fils.

D'après le désir de l'impératrice Marie Thérèse, le comte de la Marck fut présenté à la favorite, madame du Barry. Cette présentation répugnait à ses principes d'honneur et à ses habitudes de décence, mais il dut obéir. Blessé d'un spectacle qui renversait toutes les idées qu'il s'était formées sur la véritable dignité, il se retira bientôt, faisant place aux courtisans qui, avides d'obtenir un mot, un regard de la favorite, se pressaient les uns sur les autres pour attirer son attention. Bientôt après il fit un voyage à Bruxelles. Là, entouré d'une famille respectable, de parents qu'il aimait, allant souvent à la cour du prince Charles de Lorraine, si connu pour sa bonté et pour l'affection que lui portaient les habitants des Pays-Bas, il vécut dans une atmosphère bien différente de celle de la cour de France. Son esprit élevé, son caractère déjà plein de cette noble dignité qui le firent remarquer pendant toute sa vie, se trouvèrent à l'aise dans ce cercle si distingué, et c'est avec de vifs regrets qu'il le quitta pour retourner en France.

Là, sans cesse attiré à Versailles pour chasser avec le roi, invité, au moins de deux fois l'une, aux soupers qui suivaient les chasses, il était de tous les voyages de la cour et avait son logement dans tous les châteaux et palais royaux, mais ces faveurs ne lui faisaient pas manquer à ses devoirs envers son régiment ; il y était plus assidu que la plupart des colonels ne l'étaient à cette époque. Il avait étudié l'art militaire dans tous ses détails et n'avait pas manqué d'appliquer ses connaissances à son régiment, qui était cité comme un des plus distingués de l'armée française. Lorsque éclata la guerre entre la France et l'Angleterre, à l'occasion de la déclaration de l'indépendance des États-Unis du Nord, le régiment du comte de la Marck fut envoyé dans l'Inde, et son colonel se trouva placé sous les ordres du lieutenant général comte de Bussy et avec l'escadre brillamment commandée par M. le Bailly de Suffren. Quoique cette campagne dans l'Inde n'eût pas eu de résultat bien important, M. de la Mark avait été assez heureux pour se faire remarquer dans la petite armée dont il faisait partie. A la bataille de Gondelour, il fut grièvement blessé d'un coup de feu dans la poitrine, dont il se ressentit longtemps.

Après la paix, il rentra en France avec son régiment, et eut bientôt après son retour un duel qui fit grand bruit à Paris, et qui eut pour lui de funestes conséquences.

Un capitaine suédois, nommé Peyron, qui servait au régiment de la Marck, avait voulu quitter le corps au moment de son entrée en campagne. Le comte le laissa s'éloigner, mais non sans lui exprimer son mécontentement en paroles assez vives, qui furent entendues par d'autres officiers suédois. La réputation de M. Peyron souffrit de la situation fausse dans laquelle il s'était volontairement placé. Il voulut s'en venger, et, après son retour des Indes, il provoqua le comte de la Marck en duel, dans un bal masqué que la cour donnait au roi Gustave III, en ce moment à Paris. Le comte de la Marck aurait pu, aurait dû peut-être refuser de se battre avec un officier sous ses ordres et pour un fait résultant d'une question de service. Il n'hésita pas cependant à rendre raison au capitaine Peyron. Le combat eut lieu le lendemain matin au bois de Boulogne. Il fut court. Après quelques minutes, M. Peyron tomba roide mort : il avait reçu un

coup d'épée dans l'œil. M. de la Marck avait de son côté reçu une blessure grave. L'épée de son adversaire lui était entrée sous le bras, presque dans l'aisselle, avait percé les deux lobes du poumon et laissé une petite marque dans le dos. Rentré chez lui, en voiture, il ne perdit pas connaissance, et cependant il était obligé de pencher la tête hors du cabriolet pour laisser couler le sang qui s'échappait de sa plaie et qu'il vomissait à pleine bouche. Il eut la force encore de monter seul à son appartement et obligea son valet de chambre, qui s'y refusait, à lui ouvrir la veine. Il échappa à grand'peine à la mort, mais sa convalescence fut très-longue, et même il ne fut jamais complétement guéri. Cette blessure et celle qu'il avait reçue à la prise de Gondelour lui occasionnèrent plusieurs maladies de poitrine, dont l'une, entre autres, le condamna à un silence absolu pendant plus de deux ans.

La cour et la ville prirent au sort du comte de la Marck le plus grand intérêt. Pour le faire échapper aux poursuites du parlement, le comte d'Artois, depuis Charles X, voulut le faire transporter dans son propre appartement au Temple, qui était encore un lieu de franchise. Les chirurgiens s'y opposèrent. Alors le roi, sollicité par la reine, fit donner en secret des ordres pour assurer la sécurité de M. de la Marck. Le chirurgien de la police rédigea un procès-verbal constatant que M. Peyron était mort d'apoplexie, et, par-là, toutes les poursuites cessèrent. Après sa guérison, quand M. de la Marck reparut à la cour, le roi ne lui dit pas un mot au sujet de son duel, qui était un fait contraire aux lois, mais la reine et les princes lui exprimèrent avec affection les inquiétudes qu'ils avaient éprouvées sur son compte.

A son retour des Indes, M. de la Marck avait été traité avec distinction parmi les officiers de son grade : il était alors brigadier; son régiment était cité comme modèle, et il n'y en avait aucun dans l'armée qui lui fût supérieur. Il ne tarda pas à devenir maréchal de camp et inspecteur général d'infanterie ; plus tard, on le nomma vice-président de la commission établie pour rédiger l'ordonnance concernant les manœuvres de cette arme. Il eut la plus grande influence sur la rédaction de l'ordonnance, et, ce qui doit faire croire qu'elle était bonne, c'est qu'elle a été maintenue en grande partie, même après

les guerres de la révolution et de l'empire. Outre cela, M. de la Marck inspecta une vingtaine de régiments français, et, malgré sa sévérité, on fut très-satisfait de lui dans l'armée et au ministère de la guerre.

En dehors des affaires militaires qui l'occupèrent très-sérieusement jusqu'en 1789, il était toujours, à Versailles, très-bien accueilli par le roi et surtout par la reine Marie Antoinette « qui, dit-il dans un des beaux fragments laissés par lui, fut une princesse infortunée, poursuivie par la calomnie avec un rare acharnement, et qui cependant méritait un autre sort par les qualités précieuses qui la distinguaient. »

Doué d'un esprit d'observation sagace et profond, M. de la Marck s'est livré avec autant de talent que de vérité à l'étude des personnages remarquables de son temps avec lesquels il s'est vu en rapport dans le cours de sa brillante carrière. Ainsi, pour n'en citer qu'un seul exemple, son aperçu sur M. de la Fayette est tout à la fois un morceau d'éloquence et une véritable page d'histoire; mais quelle que soit du reste l'opinion qu'on ait de ses écrits, personne ne peut révoquer en doute l'impartialité de ses jugements.

Nous touchons à la grande époque de sa vie. Ce fut à un dîner chez le prince de Poix, gouverneur de Versailles, que M. de la Marck rencontra pour la première fois le comte de Mirabeau. Dès le premier abord il fut frappé par l'extérieur de cet homme remarquable; l'abondance et la justesse de ses idées sur les questions de politique et d'administration, sa manière brillante et énergique de les exprimer le frappèrent bientôt davantage. Il voulut le revoir, eut le bonheur de lui rendre service, et conquit sur lui un ascendant qui devint très-grand, lorsque ces deux hommes supérieurs se lièrent plus étroitement encore en 1789, où ils se revirent à l'assemblée des états généraux.

Lorsque ceux-ci furent convoqués, M. de la Marck, sans être naturalisé Français, possédait par son régiment et par les fiefs considé-dérables qu'il tenait du chef de sa femme, les qualités d'éligibilité requises d'après le mode de convocation de M. de Necker. C'est ainsi qu'il fit partie de la députation du Quesnoy dont l'autre député pour la noblesse était M. le duc de Croy. Là, M. de la Marck resta fidèle à la majorité de l'ordre qui l'avait élu, c'est-à-dire qu'il vota avec la

minorité libérale « attendu, dit-il, qu'il lui a toujours paru qu'un corps politique est placé dans une situation révolutionnaire du jour où les décisions de la majorité ne lient plus la minorité. » Bientôt, cependant, il revint aux principes qui avaient été ceux de toute sa carrière, et sur la demande formelle du roi, se joignit avec la majorité de l'ordre de la noblesse aux deux autres ordres de l'assemblée.

Le roi et la reine, qui n'avaient jamais cessé d'avoir pour M. de la Marck une grande affection et la plus complète estime, le prièrent, alors que la révolution suivait déjà son cours impétueux, d'attirer M. de Mirabeau dans le parti de la cour. C'était une colossale entreprise, et ce qui eût été inexécutable pour tout autre fut possible pour M. le comte de la Marck. Il opéra la conversion du fougueux orateur et quel qu'ait été le résultat de cet acte politique, il n'en rendit pas moins un bien grand service au roi par le zèle, l'intelligence et l'activité qu'il déploya dans la conduite de cette épineuse affaire. M. de la Marck recueillit le dernier soupir de Mirabeau qui mourut dans ses bras le 2 avril 1791. Il fut, conjointement avec M. Frochot, son exécuteur testamentaire, et jusqu'au dernier jour de sa vie, il ne cessa de regretter cet homme éminent et de le défendre contre les attaques de la calomnie.

L'acceptation de la Constitution par le roi, et la clôture des travaux de l'Assemblée constituante au mois de septembre 1791, fournirent au comte de la Marck l'occasion la plus convenable pour lui de quitter la France, où il n'était plus retenu désormais par d'autres liens que son stérile désir d'être utile à la reine. Il pensa qu'il lui serait plus facile de réaliser ce désir, en allant rejoindre le comte de Mercy qui continuait à remplir, dans les Pays-Bas, le poste important auquel le gouvernement autrichien l'avait appelé après les conférences de la Haye. La connaissance qu'il avait acquise des hommes et des affaires en France et la confiance que le comte de Mercy lui accordait pouvaient, croyait-il, lui donner le moyen d'aider le représentant de l'Autriche dans ses efforts pour sauver l'infortunée Marie Antoinette.

C'est ainsi qu'il revint à Bruxelles d'où il partit, en 1794, après la retraite de l'armée autrichienne, pour se fixer en Allemagne.

Appelé à Vienne, il reçut la promesse formelle d'être employé dans

son grade de général-major ; mais au mois d'avril 1795, le baron de Thugut le prévint que l'empereur, au lieu de l'employer à l'armée, avait jugé plus utile de le charger d'une mission extraordinaire près de la cour d'Espagne, dans le but d'encourager cette cour à diriger ses opérations contre le midi de la France, d'accord avec l'armée autrichienne commandée par le général de Vins, et qui devait entrer en France par la frontière de l'Italie.

Le baron Thugut, alors ministre des affaires étrangères en Autriche et l'empereur François lui-même, qu'il vit avant son départ, lui exprimèrent la crainte que l'Espagne ne fût déjà en train de chercher à faire une paix séparée avec la France. *Monsieur*, comte de Provence, plus tard Louis XVIII, qu'il vit en passant à Vérone pour lui donner l'assurance formelle que l'Autriche resterait fidèlement dévouée à sa cause et le soutiendrait fermement jusqu'au bout, fut d'un avis contraire à celui de l'empereur François, et entretint, pendant plus de deux heures, M. de la Marck d'espérances bien illusoires. Ce prince, qui voyait les choses non telles qu'elles étaient, mais comme il aurait désiré qu'elles fussent, était bien mal informé au sujet des dispositions de ses alliés, car, un mois après, la paix était signée entre l'Espagne et la république française. Cet événement, les succès des armes françaises en Italie, au commencement de l'année 1796, la retraite des armées autrichiennes et le blocus de Gênes, où il avait été invité par son gouvernement à fixer son séjour, mirent fin à la mission de M. de la Marck. Il partit pour la Suisse et y demeura pendant deux ans, pour chercher à rétablir sa santé fort altérée par une maladie de poitrine fort grave que ses blessures avaient provoquée. Il retourna ensuite à Vienne avec l'intention de s'y fixer définitivement. Il avait perdu toute sa fortune par suite des désastres du temps, et son traitement de général-major en non-activité était alors son unique ressource.

Le prince Auguste d'Arenberg — le comte de la Marck avait repris ce nom depuis la suppression des titres en France — fut obligé de quitter deux fois Vienne pour se rendre aux eaux des Pyrénées. Il passa même un hiver à Montpellier. Son affection de poitrine s'était tellement aggravée, que, pendant deux années, les médecins lui interdirent complétement l'usage de la parole.

La *Biographie des Contemporains* prétend qu'à son retour des Pyrénées, il mit à profit son séjour à Paris pour solliciter de l'empereur Napoléon d'être employé au service de France. C'est une erreur. Rien n'aurait été plus facile pour lui que d'obtenir une semblable distinction, et rien n'eût été plus simple que de la demander, puisque la Belgique, véritable patrie du prince d'Arenberg, était depuis longtemps réunie à la France. Mais c'est précisément le contraire qui arriva. L'empereur Napoléon qui, comme on le sait, aimait à rattacher à son service les grandes familles des pays conquis aussi bien que celles de France, fit faire des offres au prince Auguste d'Arenberg, et, sur son refus, le fit retenir pendant plus de quinze mois à Paris contre son gré. Après d'interminables démarches et beaucoup de promesses, on lui remit enfin ses passeports, et il retourna à Vienne qu'il ne quitta plus qu'en 1814. Il put alors rentrer dans sa patrie, recouvra une partie de sa fortune, fut nommé par Sa Majesté le roi Guillaume Ier des Pays-Bas au grade de lieutenant-général et s'établit à Bruxelles, où, pendant dix-neuf ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, arrivée le 26 septembre 1833, sa maison fut ouverte avec la plus noble hospitalité à tout ce que Bruxelles contenait de gens distingués dans tous les genres, et aux étrangers de marque que le hasard ou les circonstances conduisaient dans cette ville.

Le prince Auguste était un de ces derniers types du véritable grand seigneur, si rares aujourd'hui ; l'urbanité de ses manières, sa politesse exquise, ne faisaient jamais oublier la considération due à son rang et à son âge. Les événements dont il avait été témoin, ceux auxquels il avait pris part, ses voyages, les relations qu'il avait eues avec presque tous les hommes remarquables de son temps, donnaient à sa conversation un charme et un vif intérêt, qu'il rehaussait encore par le tour passionné d'esprit qu'il conservait encore à quatre-vingts ans. Il s'intéressait à tout ce qui ennoblit l'âme, il aimait les arts et les encourageait avec générosité. Jusqu'à son dernier jour, il resta libéral, dans la bonne acception du mot ; les excès des révolutions qui avaient éclaté sous ses yeux et dont il avait été victime n'avaient pu éteindre en lui le goût d'une sage liberté. On retrouve partout dans ses écrits la marque d'un esprit ferme, hardi, généreux et impartial, que n'enchaîne aucun préjugé de caste, que n'entraîne au-

cune nouveauté téméraire. Il était enfin de cette race d'hommes qui font croire à la possibilité d'opérer sans déchirements les grandes révolutions devenues nécessaires dans la vie des empires (1).

Il avait épousé au château de Raismes, près Valenciennes, le 23 novembre 1774, Marie Françoise Ursule Augustine le Danois, morte le 12 septembre 1810, fille unique et héritière de François Joseph le Danois, marquis de Cernay, lieutenant-général, grand-croix de Saint-Louis, dont un fils, savoir :

Ernest Engelbert, PRINCE D'ARENBERG, né le 25 mai 1777, mort à Wiesbaden le 21 novembre 1857, possesseur des seigneuries de Widin et de Kokorzim, en Bohême, et de Stadl et de Radein, en Styrie. Il épousa : 1° le 2 avril 1800, Marie Thérèse de Windisch-Graetz, née le 4 mars 1774, morte le 22 janvier 1841, fille de Joseph Nicolas, comte de Windisch-Graetz et de N..., comtesse d'Erdordi ; 2° le 26 septembre 1842, Sophie Caroline Marie, princesse d'Auersperg, née le 8 janvier 1811, dame du palais de l'impératrice d'Autriche, fille de Charles, prince d'Auersperg, et d'Auguste Éléonore Élise Antoinette, baronne de Lenthe. Il eut du premier lit :

1. Ernestine Marie, née le 19 février 1804, morte le 17 juin 1814.

Il eut du second lit :

2. Éléonore Marie Joséphine Ursule, née le 19 février 1845 ;
3. Louise, née en novembre 1846, morte le 29 janvier 1855.

(1) La correspondance du prince Auguste d'Arenberg, comte de la Marck, avec le comte de Mirabeau, précédée d'une introduction historique du prince, fut publiée en 1851, à Paris, par M. Ad. de Bacourt, diplomate français, qui du vivant du prince avait été secrétaire de la légation de France à Bruxelles et à qui le prince avait confié alors la publication de ses mémoires. C'est un ouvrage en trois volumes du plus haut intérêt pour l'étude de la révolution française. La même année M. J. Ph. Staedtler, qui fut pendant treize années secrétaire intime du prince, et qui fut constamment attaché en la même qualité au service de feu monseigneur le duc Prosper Louis d'Arenberg, en publia une traduction allemande enrichie de beaucoup de notes et d'éclaircissements. Personne n'était mieux en état de remplir cette tâche que celui qui avait, sous la direction même du prince, préparé la publication de l'édition originale et y avait déjà ajouté bon nombre de commentaires que son édition allemande est venue compléter. Aussi cette dernière édition peut être considérée comme nécessaire pour jeter du jour sur quelques parties obscures de l'édition originale et donner la solution de quelques difficultés que le lecteur attentif y rencontre. L'édition allemande fut publiée à Bruxelles chez Mayer et Flatau, et à Aix-la-Chapelle chez J. A. Mayer.

F. Charles Joseph Marie François, PRINCE D'ARENBERG, capitaine de carabiniers au service d'Autriche, né le 18 avril 1775, mort en célibat à Znaïm, en Moravie ;

G. Louis Marie, PRINCE D'ARENBERG, chevalier de l'ordre de Saint-Hubert, né le 20 février 1757, mort à Rome le 2 avril 1795; il servit d'abord en Autriche et entra ensuite au service de France où il fut colonel commandant le régiment de la Marck, infanterie allemande. Il épousa : 1° en 1788, Anne Adélaïde Julie de Mailly-Nesle, morte en 1789, fille de Louis Joseph, comte de Mailly, marquis de Nesle, et 2° Élisabeth, princesse de Schakowska.

Il eut du premier lit :

*a.* Amélie Louise Adelaïde, née le 10 avril 1789, morte le 3 avril 1823, qui épousa le 27 mai 1807, Pie Auguste, duc de Bavière (de la branche palatine des Deux-Ponts-Birkenfeld), né le 1er août 1786, lieutenant-général de l'armée bavaroise, décédé le 3 août 1837, fils de Guillaume, duc de Bavière, et de Marie Anne, fille de Frédéric, comte palatin, prince des Deux-Ponts, et sœur de Maximilien Joseph, premier roi de Bavière.

Ils n'eurent qu'un seul enfant :

Maximilien Joseph, DUC DE BAVIÈRE, né le 4 décembre 1808 et marié le 9 septembre 1828 à la princesse Louise Wilhelmine, fille du feu roi Maximilien Joseph de Bavière. De ce mariage est née, le 24 décembre 1837, la PRINCESSE ÉLISABETH AMÉLIE EUGÉNIE, AUJOURD'HUI IMPÉRATRICE RÉGNANTE D'AUTRICHE.

Il eut du second lit :

*b.* Catherine, née le 1er novembre 1792, décédée en 1818.

H. Marie Louise Françoise, née le 29 janvier 1764, épousa, au château d'Héverlé, le 24 septembre 1781, Louis Joseph Thérèse, prince de Starhemberg, né le 12 mars 1762, fils unique de George Adam, prince de Starhemberg et du Saint-Empire romain, ministre plénpotentiaire des Pays-Bas, chevalier de la Toison d'or, et de Marie Françoise Joseph, princesse de Salm-Salm, son épouse du second lit.

XXIV. LOUIS PIERRE ENGELBERT, DUC D'ARENBERG, né le 3 août 1750, mort le 7 mars 1820, eut le malheur de perdre la vue à la chasse, à la fleur de l'âge. Il reçut le collier de la Toison d'or en 1784; grand bailli de Hainaut en 1779, cham-

bellan actuel de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, par admission du 22 septembre 1771, il fut impliqué dans les événements de la révolution brabançonne. Il fut aussi sénateur sous Napoléon Ier.

Les possessions seigneuriales de la maison d'Arenberg situées sur le Rhin, dont les Français s'étaient déjà emparés en 1795, furent réunies définitivement au territoire de la république, par les traités de Campo-Formio et de Lunéville; ces conventions stipulaient, toutefois, la restitution des propriétés du duc d'Arenberg, situées en France et dans les ci-devant provinces belges, et accordaient au duc, en compensation de la perte de sa souveraineté, le bailliage souverain de Meppen, dans l'ancien évêché de Munster, et le comté souverain de Recklinghausen, en Westphalie, qui avait fait partie de l'archevêché de Cologne. Ces deux territoires réunis prirent le nom de duché d'Arenberg-Meppen. Le gouvernement français ne remplit pas, sans regret, les conditions du traité; il souleva de si nombreuses difficultés, que le duc Louis Pierre Engelbert se vit contraint d'abandonner, par acte du 15 août 1803, l'administration de ses possessions souveraines en Allemagne à son fils Prosper Louis.

Il avait épousé, le 19 janvier 1773, à Paris, Pauline Louise Antoinette Candide Félicité de Brancas-Lauragais, née le 23 novembre 1758, décédée le 10 août 1812, fille de Louis Léon Félicité, duc de Brancas-Lauragais, et d'Élisabeth Pauline de Gand de Mérode, dont il eut cinq enfants, savoir :

A. Prosper Louis, qui suit, XV;

B. Pauline Charlotte Iris, née le 2 septembre 1774, épousa à Vienne, le 25 mai 1794, Joseph, prince de Schwarzenberg, dont elle eut plusieurs enfants, parmi lesquels le prince Félix de Schwarzenberg qui, par son énergie et son génie d'homme d'État et de profond politique, sauva il y a peu d'années la monarchie autrichienne d'une ruine imminente, est le plus célèbre. Elle périt à Paris, le 2 juillet 1810,

dans l'épouvantable incendie qui éclata, pendant une fête donnée à l'empereur Napoléon par son mari, alors ambassadeur d'Autriche près la cour des Tuileries.

C. Philémon Paul Marie, PRINCE D'ARENBERG, né le 10 janvier 1788, mort à Rome le 22 janvier 1844, chanoine honoraire du chapitre de Namur, etc.

D. Pierre d'Alcantara Charles, PRINCE D'ARENBERG, né le 2 octobre 1790; entré de bonne heure au service de France, il se distingua pendant les campagnes d'Espagne et suivit l'empereur Napoléon, en Russie, en qualité d'officier d'ordonnance. Pair de France le 25 novembre 1827, et naturalisé Français par ordonnance du roi Charles X, du 28 février 1828, il épousa : 1° à Paris, le 27 janvier 1829, Alix Marie Charlotte de Talleyrand, née le 4 novembre 1808, décédée le 21 septembre 1842, fille d'Augustin Marie Élie Charles de Talleyrand, duc de Périgord, grand d'Espagne de première classe, et de Marie Nicolette de Choiseul-Praslin; 2° le 19 juin 1860, Caroline Léopoldine Jeanne, princesse de Kaunitz Rietberg Questenberg, née le 27 mai 1801, dame de l'ordre de la Croix étoilée et dame du palais de l'Impératrice d'Autriche, veuve d'Antoine Gundaccar, comte de Starhemberg, etc. Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

*a.* Marie Nicolette Augustine, PRINCESSE D'ARENBERG, née le 15 novembre 1830, épousa, le 8 octobre 1849, Charles Antoine Ghislain, comte de Merode, marquis de Westerloo, prince de Grimberghe et de Rubempré, grand d'Espagne de première classe, membre de la chambre des représentants, etc., né le 1er août 1824, dont trois enfants, savoir :

1. Alix Marie Thérèse Pie Ghislaine, née le 2 septembre 1850.
2. Jeanne Charlotte Marie Thérèse Ghislaine, née à Paris le 28 février 1853.
3. Henri Charles Marie Ghislain, COMTE DE MERODE ET DE WESTERLOO, prince de Rubempré, né à Paris le 28 décembre 1856.

*b.* Ernest Marie Pierre d'Alcantara, PRINCE D'ARENBERG, né le 23 juillet 1833, mort le 15 mars 1837.

*c.* Louis Charles Marie, PRINCE D'ARENBERG, né le 15 décembre 1837.

*d.* Auguste Louis Albéric, PRINCE D'ARENBERG, jumeau du précédent.

E. Philippe Joseph, PRINCE D'ARENBERG, né le 4 octobre 1794, mort à Vienne, le 7 mars 1815, des suites d'une chute de cheval.

XXV. SON ALTESSE SÉRÉNISSIME PROSPER LOUIS, DUC D'AREN-

BERG, Altesse Sérénissime par reconnaissance des gouvernements d'Autriche, de Prusse et de Hanovre, grand cordon de l'ordre de Léopold, etc., né le 28 avril 1785, mort à Bruxelles le 25 février 1861 et inhumé à Enghien, prit en 1803 le gouvernement du duché d'Arenberg-Meppen. Il signa, comme duc souverain, l'acte de Paris du 12 juillet 1806 et entra, à la même époque, dans la Confédération du Rhin. En 1808, il leva à ses frais un régiment de cavalerie, chevau-légers belges, plus tard 27e régiment de chasseurs à cheval, qu'il commanda lui-même pendant les campagnes d'Allemagne et d'Espagne. Il se signala d'une manière particulière dans ce dernier pays où il fut blessé et où sa bravoure, à jamais consacrée dans le beau livre des *Victoires et Conquêtes*, lui valut l'insigne honneur d'être cité plusieurs fois à l'ordre du jour de l'armée. Il avait déjà reçu plus d'une blessure, lorsqu'il fut gravement atteint au combat d'Arrayo-Molinos, le 28 octobre 1811, et surpris avec une partie de son corps, par les troupes hispano-anglaises. Fait prisonnier et transféré en Angleterre, il y fut retenu jusqu'en 1814.

Pendant qu'il prodiguait ainsi son sang pour la gloire de la France, Napoléon avait rayé le duché d'Arenberg du nombre des Etats souverains.

Comme nous l'avons dit déjà dans les premières lignes de cette histoire, Napoléon ayant, en 1810, réuni en partie à la France et en partie au grand-duché de Berg, les États du duc Prosper Louis, celui-ci n'obtint en échange de ses droits de souveraineté, qu'une promesse de rente perpétuelle de 240,000 francs, dont il ne put même obtenir le payement. D'un autre côté, le bailliage de Meppen ayant passé sous la domination du Hanovre, et le comté de Recklinghausen sous celle de la Prusse, le congrès de Vienne où, dès sa mise en liberté, le duc d'Arenberg s'empressa d'accourir pour y plaider lui-même la cause de sa maison, injustement dépouillée

de sa souveraineté, ne voulut point réparer l'iniquité. L'acte du congrès de Vienne, du mois de juin 1815, plaça la maison d'Arenberg au nombre des maisons princières médiatisées, parmi lesquelles elle occupe le premier rang, parce qu'elle est la seule maison d'ancienne création qui reçut un pareil sort en partage.

Le duc Prosper Louis conserva donc, en conséquence. dans chacune de ces possessions, tous ses domaines corporels et incorporels, la juridiction en première et en seconde instance, l'exercice de tous les droits, la jouissance de tous les honneurs non essentiellement inhérents à la souveraineté; entre autres prérogatives il eut le privilége d'entretenir une garde d'honneur et le droit d'être justiciable de l'administration supérieure seulement. Ces divers points ont été réglés tant par une convention spéciale signée par la Prusse, le 29 novembre 1824, que par ordonnance du 9 mai 1826, donnée par le roi d'Angleterre, en sa qualité de roi du Hanovre. Précédemment, à la date du 27 mars 1824, le gouvernement prussien avait concédé au duc d'Arenberg la qualité de membre héréditaire du collége des princes à la diète provinciale de Westphalie avec voix virile. Il reçut aussi, sous l'empire des institutions de 1847, le titre de membre héréditaire de l'ordre des Seigneurs à la diète réunie. En Hanovre, le duc d'Arenberg est, depuis 1844, placé au nombre des membres héréditaires de la première chambre. Le 1er février 1808, le duc Prosper Louis épousa Stéphanie de Tascher de la Pagerie, fille de Robert Marguerite, baron de Tascher, commandant des ports et rades de la Martinique, et de N. Leroux de la Chapelle, nièce de l'impératrice Joséphine. Ce mariage, conclu par les ordres de l'empereur, fut déclaré nul par jugement du tribunal civil du département de la Seine, du 29 août 1816, par sentence de l'officialité de Paris, du 27 mars 1817, et enfin par bulle de Sa Sainteté, du

21 août 1818. Le 26 janvier 1819, le duc d'Arenberg épousa, en secondes noces, Marie Ludomille Rose, princesse de Lobkowitz, née le 15 mars 1798, fille d'Antoine Isidore, prince de Lobkowitz.

Rentré dans la vie privée, le duc Prosper Louis aimait à cultiver de nobles goûts. Son palais, à Bruxelles, restauré par ses soins, est devenu un véritable musée, qui excite, à juste titre, l'admiration du visiteur : tableaux, statues, gravures, bibliothèque magnifique, merveilles de l'art et de la pensée, tout y est réuni et tout y annonce le goût éclairé du fondateur et du maître.

Mais ce qui le distinguait surtout, et ce qui le fera surtout vivre dans la mémoire de ceux qui ont eu le bonheur de le connaître, c'était son inépuisable bienfaisance, sa munificence royale, la noble générosité de son grand caractère, sa franche bonté et son aménité. En Allemagne et en Belgique il a érigé ou doté des églises, des hôpitaux, des colléges, des refuges, des salles d'asile, et il n'est aucune de ses terres qui n'ait reçu de nombreux témoignages de son infatigable bienveillance et de son esprit ardent de charité. Aussi, les populations reconnaissantes ont eu à cœur et à honneur de lui adresser un témoignage spontané, mais éclatant, de gratitude et de vénération. Lorsqu'en 1853, cinquante années se furent écoulées depuis l'époque où il avait pris en main le gouvernement de son duché, des adresses nombreuses, couvertes de milliers de signatures, lui furent envoyées pour fêter ce jubilé et attester des sentiments profonds que lui avaient conservés ses anciens sujets.

Sa mort, pour tous ceux qui l'ont connu, fut une longue cause de deuil.

Profondément attaché à la foi de ses pères, il resta fidèle jusqu'à son dernier soupir à la belle devise de sa maison : **Christus protector meus.**

Le duc Prosper Louis était grand cordon de l'Aigle noire de Prusse, grand cordon de l'ordre de Léopold, grand cordon des ordres du Lion néerlandais, de Saint-Michel et de Saint Hubert de Bavière, et officier de la Légion d'honneur.

Il eut de son mariage avec la princesse de Lobkowitz, sa veuve, sept enfants, savoir :

A. Louise Pauline Sidonie, PRINCESSE D'ARENBERG, née le 18 décembre 1820, morte le 11 mai 1853.

B. Marie Flore Pauline, PRINCESSE D'ARENBERG, née le 2 mars 1823, morte à Rome le 3 août 1861, qui épousa, le 9 août 1841, Camille François Jean Baptiste Melchior, prince Aldobrandini, né le 16 novembre 1816.

C. Engelbert Auguste Antoine, qui suit, XXVI.

D. Antoine François, PRINCE D'ARENBERG, né le 5 février 1826, a épousé, le 23 août 1847, Marie Ghislaine, comtesse de Mérode, fille de Werner Jean Baptiste Ghislain, comte de Mérode, et de Victoire Louise Albertine Xavière, comtesse de Spangen, dont six enfants, savoir :

*a.* Philippe Marie Prosper, PRINCE D'ARENBERG, né le 17 juin 1848.

*b.* François d'Assise Louis Marie, PRINCE D'ARENBERG, né le 29 septembre 1849.

*c.* Jean Baptiste François Engelbert Marie, PRINCE D'ARENBERG, né le 18 octobre 1850.

*d.* Pauline Marie Joseph, PRINCESSE D'ARENBERG, née le 9 mai 1852.

*e.* Alice Antoinette Louise Marie, PRINCESSE D'ARENBERG, née le 2 juillet 1851.

*f.* Charles François Marie Ernest, PRINCE D'ARENBERG, né le 25 janvier 1858.

E. Charles Pierre d'Alcantara Joseph, PRINCE D'ARENBERG, né le 3 juillet 1829; mort en 1838.

F. Charles Marie Joseph, PRINCE D'ARENBERG, né le 6 septembre 1831.

G. Joseph Léonard Balthazar, PRINCE D'ARENBERG, né le 8 août 1832.

Officiers au régiment de dragons N° 7, prince Windisch-Graetz, au service d'Autriche, les princes Charles et Joseph d'Arenberg semblaient prédestinés à une brillante carrière militaire; mais à la mort de leur illustre père, ils quittèrent l'armée et rentrèrent dans la vie privée.

XXVI. SON ALTESSE SÉRÉNISSIME, ENGELBERT AUGUSTE ANTOINE, DUC D'ARENBERG, D'ARSCHOT ET DE CROY, duc de Meppen, prince de Recklinghausen, né le 11 mai 1824.

### Arenberg, princes de Barbançon.

XVI. Robert de Ligne d'Arenberg, comte d'Aigremont et de Barbançon, capitaine des archers de la garde de l'archiduc, était fils second de Jean de Ligne, premier prince d'Arenberg, et de Marguerite de la Marck. Il naquit en 1564 et mourut le 3 mars 1614. Il avait épousé Claudine, morte en 1632, fille de Jean Philippe, Wild et Rhingrave de Daun et de Kyrbourg, comte de Salm, tué en 1569 à la bataille de Moncontour où il commandait les reîtres pour le service du roi de France, et de Diane de Dommartin, dame de Fontenoy, marquise d'Havré-Croy, en secondes noces. Il en eut un fils, Albert, qui suit, XVII.

XVII. Albert de Ligne d'Arenberg, créé duc et prince de Barbançon, par lettres de l'empereur Ferdinand, du 8 février 1644, comte d'Aigremont et de la Roche, né en 1600, fut gouverneur de Namur et chevalier de la Toison d'or; il mourut doyen de l'ordre, à Madrid, en 1674. Il épousa Marie de Barbançon, fille et héritière d'Éverard, vicomte d'Havré, seigneur de Villemont, et de Louise d'Oost-Frise; il en eut quatre enfants, savoir :

A. Octave Ignace, qui suit, XVIII.

B. Jacques, prince d'Aigremont, noyé par accident dans la Meuse.

C. Isabelle, qui épousa : 1° Albert François de Lalaing, comte d'Hooghstraeten, baron de Leuze, et 2°, le 4 mai 1651, Ulric, duc de Wurtemberg, mort le 14 décembre 1671 ; elle mourut à Paris en son hôtel, rue d'Enfer, le 7 août 1678.

D. Dorothée, morte en célibat en 1644.

XVIII. Octave Ignace d'Arenberg, duc et prince de Barbançon et du Saint-Empire romain, comte d'Aigremont et de la Roche, vicomte d'Havré, seigneur de Villemont, né en 1640, grand fauconnier des Pays-Bas espagnols en 1658, chevalier de la Toison d'or. Il fut gouverneur de Namur en 1674, prit possession de cette charge en 1675, soutint le siége

que l'armée française fit de cette place en 1692, et fut tué à la bataille de Neerwinden le 29 juillet 1693. Il avait épousé, le 7 juillet 1672, Thérèse Marie Manrique de Lara, fille d'Inigo Manrique, comte de Frigiliana, vicomte de la Fuente, seigneur de la Tour de Alozayna, Nerja, Childes, et de Marguerite de Tavora et Sousa, dont il eut trois enfants, savoir :

A. Marie d'Arenberg de Barbançon, née le 19 novembre 1673, qui épousa : 1° en 1695, Isidore Thomas de Cordoue, septième marquis de Guadaleste, Admirante d'Aragon, mort le 4 août 1699; 2° en 1700, Gaspard de Zuniga, des marquis d'Aquilafuente, vice-roi de Galice; et 3° en 1715, Henri Auguste de Lannoy.

B. Emmanuelle d'Arenberg, née le 26 décembre 1675, morte en célibat.

C. Un fils N..., né au mois de juin 1680, mort à Namur en 1682.

### Arenberg, princes de Chimay.

XVII. Alexandre d'Arenberg, prince de Chimay et du Saint-Empire, duc de Croy, comte de Beaumont, seigneur d'Avesnes, né en 1590, deuxième fils de Charles, prince d'Arenberg et d'Anne de Croy, fut chevalier de l'ordre de la Toison d'or et périt à la surprise de Wesel le 16 août 1629. Il avait épousé, en 1613, Madeleine d'Egmont, morte le 7 novembre 1663, fille de Charles, comte d'Egmont, prince de Gavre, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, gouverneur de la ville et du comté de Namur, et de Marie de Lens, dont il eut quatre enfants, savoir :

A. Albert, duc de Croy, prince de Chimay, né en 1618, mort en 1648, qui épousa sa cousine germaine Claire Eugénie d'Arenberg, dont il n'eut point d'enfants.

B. Philippe, qui suit, XVIII.

C. Isabelle, qui épousa Louis de Gonzague, comte de Saint-Martin.

D. Anne Catherine, morte en 1656, à l'âge de quarante ans, qui épousa Eugène de Hennin, comte de Boussu, baron de Liedekerke,

vicomte d'Auxy, de Bruxelles et de Lombeke, grand bailli d'Alost, chevalier de l'ordre de la Toison d'or.

XVIII. Philippe d'Arenberg, prince de Chimay et du Saint-Empire, comte de Beaumont et de Fresin, baron de Commines et de Halewyn, seigneur d'Avesnes, souverain de Fumay et de Reygne, ber de Flandre, pair de Hainaut, né en 1619, mestre de camp d'une terce du régiment d'infanterie wallonne au service du roi Catholique, chambellan de l'archiduc Léopold, gouverneur du comté de Namur, pair du duché de Luxembourg et du comté de Chiny, chevalier de l'ordre de la Toison d'or en 1647, succéda en 1648 aux titres et aux biens de son frère aîné et mourut au mois de janvier 1675. Il avait épousé, en mars 1642, Théodore Maximilienne Jossène de Gavre, comtesse de Fresin, morte en novembre 1676, fille héritière de Pierre Ernest de Gavre et de Catherine Isabelle de la Marck, dont un fils, Ernest, qui suit, XIX.

XIX. Ernest Dominique d'Arenberg, prince de Chimay et du Saint-Empire, comte de Beaumont et de Fresin, baron de Halewyn et de Commines, seigneur d'Avesnes, ber de Flandre, pair de Hainaut, né le 26 décembre 1643, épousa, en 1675, à Madrid, Marie de Cardenas, dame d'honneur ou menine de la reine d'Espagne. Il fut créé la même année chevalier de l'ordre de la Toison d'or et gouverneur du duché de Luxembourg. Il fut élevé, en 1685, à la vice-royauté de Navarre et mourut, à Pampelune, en juin de la même année. N'ayant pas laissé d'enfants, la principauté de Chimay et ses autres seigneuries passèrent à son cousin germain, Philippe Antoine de Hennin, comte de Boussu, etc.

## ARENTS DE BEERTEGHEM.

Ecartelé au premier et au quatrième d'or, à une aigle de gueules ; au deuxième et au troisième d'or, au sautoir échiqueté d'argent et d'azur de deux traits. Sommé d'un heaume d'argent, grillé et liseré d'or, fourré d'azur, aux hachements et au bourrelet d'or et de gueules. Cimier, l'aigle naissante de l'écu

I. Baudouin Arents, épousa Anne Verplancke, dont un fils, Nicolas, qui suit, II.

II. Nicolas Arents, né le 10 février 1635, mort le 13 septembre 1666, eut de sa femme, Marie Fraet, morte le 16 novembre 1704, trois enfants, savoir :

A. Marie Anne, née le 22 août 1659, religieuse.

B. Françoise, née le 26 février 1662, qui épousa Jean Bremaere.

C. Léonard Charles, qui suit, III.

III. Léonard Charles Arents, né le 5 novembre 1665, mort à Bruges, le 3 octobre 1724, épousa, le 31 mars 1689, à Bruges, Anne Félicité Roelof, née le 22 décembre 1661, morte le 29 novembre 1754, fille de Pierre et de Cornélie Meyaert, dont trois enfants, savoir :

A. Donat Jean Arents, né le 23 septembre 1690, mort le 5 octobre 1757, successivement curé de Loppem, chanoine gradué de Saint-Donat, à Bruges, doyen du district de Ghistelles, et enfin, archidiacre, en 1743. Il a laissé plusieurs ouvrages littéraires, entre autres l'*Histoire du chapitre de Saint-Donat.*

B. Anne Jeanne, née le 22 février 1697, morte sans alliance en 1749.

C. Léonard Jean Charles, qui suit, IV.

IV. Léonard Jean Charles Arents, né à Bruges, le 19 août 1708, mort le 2 juin 1773, épousa, le 5 août 1734, Caroline Thérèse Montack, née le 13 janvier 1716, morte le 1er février 1743, dont cinq enfants, savoir :

A. Caroline Anne Léonarde, née le 17 juin 1735, épousa, en 1761, Thomas François Delvoye.

B. Thérèse Élisabeth Anne, née le 17 septembre 1736, épousa : 1° Joachim Philippe Saelens, avocat au conseil de Flandre, conseiller du franc de Bruges, mort le 7 décembre 1765; 2° François Joos, seigneur de Ter Baast, avocat au conseil de Flandre, échevin de la prévôté de Bruges.

C. Léonard Donat Louis Arents, écuyer par lettres patentes du 28 avril 1776, né le 27 octobre 1740, prêtre, licencié ès lois, bachelier formé en théologie, régent de la pédagogie de la Lys à l'Université de Louvain, chanoine gradué noble de la cathédrale de Saint-Donat, à Bruges, mort le 17 décembre 1819.

D. Guy François Charles Arents, qui suit, IV.

E. Louis Charles Arents, né le 24 janvier 1743, mort le 11 septembre 1758.

IV. Guy François Charles Arents de Beerteghem, écuyer par lettres patentes du 28 avril 1776, avocat au conseil de Flandre, né le 6 novembre 1741, mort à Bruges, le 25 septembre 1812, épousa, le 4 mai 1773, Jeanne Thérèse Vander Plancke, née le 11 mai 1752, morte le 24 août 1789, dont sept enfants, savoir :

A. Jeanne Marie, morte au berceau.

B. Marie Thérèse Caroline, née le 24 octobre 1775, morte sans alliance, le 29 septembre 1799.

C. Jean François, qui suit, V.

D. Françoise Rosalie Thérèse, née le 3 septembre 1779, morte le 11 juin 1857, qui épousa, le 12 mai 1800, François Joseph Albert Van Caloen, né à Bruges le 3 juillet 1770, mort le 6 juin 1828, membre de l'ordre équestre de la Flandre occidentale, par arrêté du 14 avril 1806, président du tribunal de première instance de Bruges, fils de

Charles et de Justine Rotsart de Hertaing. Cinq enfants sont nés de ce mariage.

E. Jeanne Joséphine Marie, née le 2 juin 1781, qui épousa le 27 juillet 1808, Joseph Ghislain, baron Van Zuylen Van Neyvelt, mort le 28 août 1825.

F. Anne Marie, née le 11 août 1784, morte le 28 mars 1804.

G. Thérèse Catherine, née le 24 août 1789.

V. Jean François Arents de Beerteghem, né le 5 avril 1777, mort le 30 avril 1835, qui épousa, le 2 octobre 1805, Anne Marie Coppieters, née le 20 juin 1781, morte le 5 janvier 1840, fille d'Albert et de Sabine Angélique Van Zuylen Van Neyvelt, dont neuf enfants, savoir :

A. Guy Octave, né le 7 juillet 1807, mort le 5 avril 1808.

B. Guy Marie Sabin Arents de Beerteghem, né le 20 septembre 1808.

C. Albert Joseph Arents de Beerteghem, né le 15 mars 1810, mort le 22 avril 1854, qui épousa, le 31 août 1846, Marie Constance Van Caloen Arents, née le 17 juillet 1811, morte, sans enfants, le 15 septembre 1849.

D. Casimir Léonard, né le 15 juillet 1811, mort le 29 du même mois.

E. Célestine Sabine, née le 4 avril 1813, morte le 16 avril 1841.

F. Adèle Thérèse, née le 19 janvier 1815, qui épousa, en 1845, Bernard Jean Joseph Ghislain Coppieters.

G. Théodore Jacques Arents de Beerteghem, né le 11 juin 1816, prêtre.

H. Hyacinthe Albert, né le 6 mai 1818, mort le 7 janvier de l'année suivante.

I. Prudent Anselme Frédéric Arents de Beerteghem, né le 6 novembre 1820, mort le 6 août 1837.

# ARGENTEAU.

D'AZUR à la croix d'or, chargée de cinq coquilles de gueules, cantonnée de vingt croisettes recroisettées au pied fiché. CIMIER : un buste d'homme habillé aux émeaux de l'écu, couvert d'un chapeau de cardinal aux floches pendantes de gueules. COURONNE : à cinq fleurons.

L'écu placé sur un manteau de pourpre bordé, frangé, cousu d'or et fourré d'hermine.

Cette illustre maison du pays de Liége prend son origine dans l'antique et puissante famille de Houffalise, issue des sires de Presle. Elle doit son nom au fief d'Argenteau, village et seigneurie sur la rive droite de la Meuse, avec un château bâti sur un rocher, entre Liége et Visé. On voit encore les ruines de ce manoir féodal, détruit par les Français.

Winand, seigneur de Houffalise, fils de Roland de Presle et de l'unique héritière de Houffalise, se signala par sa vaillance et par ses actions d'éclat pendant les croisades. Fait chevalier en récompense de sa bravoure, il reçut aussi comme distinction spéciale une bannière d'azur à la croix d'or, cantonnée de cinq croisettes au pied fiché et recroisettées d'or à chacun des quatre cantons. Il épousa Béatrix de Walcourt, fille de Thierry et de Mathilde de Namur.

Plusieurs enfants furent le fruit de cette union. Le chanoine Jalheau en signale trois en ces termes : « Thierry, sire de Houffalise, de Vilette, forteresse et territoire situés sur la rivière d'Ourthe, au duché de Luxembourg, vivait dans le XII^e siècle et mourut l'an 1204, comme se voit sur la sépulture existante dans le monastère de Houffalise. Ledit

Thierry eut Béatrix pour sœur, qui fut abbesse à Robermont en 1223, et pour frère Winand de Houffalise, chanoine de la cathédrale. »

Ce Thierry, premier du nom, qui avait épousé l'unique héritière d'Argenteau, eut trois enfants : à l'aîné, Thierry, échut la terre de Houffalise; Henri, le puîné, eut en partage le domaine d'Argenteau; Guillaume, le cadet, épousa une fille d'Amaury d'Auteville.

Thierry de Houffalise, IIe du nom, chevalier, fut témoin d'une donation faite à l'église de Cambrai l'an 1214, par Wallerand, fils de Henri, duc de Limbourg; il fut aussi du nombre des chevaliers qui se trouvèrent aux noces de Wallerand de Limbourg et d'Ermesinde, comtesse de Luxembourg, et il fut encore un des députés d'Ermesinde pour plaider sa cause au conseil de l'empereur, à Aix-la-Chapelle, touchant les châteaux de Logne et de Comblain.

Henri, fils puîné de Thierry Ier, qui eut en partage la terre et le château d'Argenteau, est le premier seigneur de ce nom, cité dans les écrits héraldiques. Il est nommé dans une charte de 1224, *Henricus vir nobilis dominus de Argenteau.*

Mahaud, fille de Henri, dame et unique héritière d'Argenteau, porta de nouveau son fief dans la maison d'Houffalise, par son mariage avec Renaud, fils de Thierry II, son cousin germain, dont elle eut deux fils : Thierry d'Argenteau, 1er du nom, héritier de la terre et du nom, et Henri, clerc. Les deux frères souscrivirent ensemble en 1281, un acte par lequel ils renoncèrent à l'avouerie de la ville et du ban de Ciney, en faveur du chapitre cathédral de Liége.

Thierry eut de sa femme, dame Persant de Hanneffe, un fils, Renaud, qui épousa une fille de Regnier de Visé, maréchal de Liége, « dont sortit le bon messire Renaud qui fit la guerre à ceux de Liége, » dit la chronique.

Les seigneurs d'Argenteau continuèrent à porter les armes

de leur terre : « D'argent fretté de gueules à trois fasces de même, » pendant trois générations. Gérard, arrière petit-fils de Thierry, qui épousa l'unique héritière de Houffalise, prit les armes de ce domaine, parce que cette seigneurie était la plus considérable de celles qu'il possédait. Jean d'Argenteau, qui mourut en 1362, chargea la croix de ses armoiries de cinq coquilles de gueules, en commémoration de son pèlerinage en Terre-Sainte.

Renaud d'Argenteau, sire d'Argenteau et de Hermalle, dit le bon chevalier, se qualifiait de prince de Montglion et de sénéchal du duché de Limbourg. Fils aîné de Renaud et de la fille de Regnier de Visé, maréchal de Liége, c'était un prince puissant et redouté. Les chroniques liégeoises du XIV[e] siècle sont remplies du récit de ses exploits : « Hardi, entreprenant, vaillant, dit le chanoine Jalheau, il fit la guerre aux Liégeois, lesquels, en 1347, assiégèrent la forteresse d'Argenteau, laquelle fut vivement attaquée et prise la même année, après une vigoureuse résistance et malgré les efforts de Jean, duc de Brabant, qui était allié audit chevalier. Il fit rebâtir en 1348 son château d'Argenteau. Robert, comte d'Artois, se sauvant de la France, se retira auprès du comte de Namur, de là auprès du duc de Brabant, et, en 1331, dans la forteresse d'Argenteau. Ledit Renaud, chevalier, se trouva à la tête d'une troupe d'Allemands pour le service du prince Adolphe de la Marck, évêque de Liége, contre les Liégeois, l'an 1328, 27 mai, et fut cause du gain de la bataille, dite du Thier de Nierbonne, lez-Hui, où il donna de grandes marques de sa valeur et défit les Liégeois. »

Guillaume d'Argenteau, prince de Montglion, eut de sa femme Marguerite de Rochefort, trois fils qui formèrent les trois branches principales de la maison d'Argenteau :

Jacques, auteur de la branche aînée, dite d'ARGENTEAU DE MONTGLION ET LIGNY ;

Jean, qui forma la branche d'ARGENTEAU D'ESSENEUX; Guillaume, souche de la branche d'ARGENTEAU D'OCHAIN. Les deux premières sont éteintes.

### Argenteau de Montglion.

Jacques d'Argenteau, prince de Montglion, épousa Élisabeth ou Isabeau d'Arschot Schoonhoven, dont un fils, Renaud, qui suit :

Renaud, seigneur d'Argenteau, qui mourut en 1530, avait épousé Marie de Trazegnies, dont deux fils, savoir :

Jacques, seigneur d'Argenteau, épousa Antoinette de Jauche Mastaing, fille d'André, seigneur de Sassignies, et d'Amelberghe de Clèves Raversteyn.

Renaud d'Argenteau, seigneur de Ligny, du chef de sa femme, Françoise de la Haye, fille de François de la Haye, seigneur de Ligny et de Jeanne Facuwez.

Jacques eut deux enfants : Jean, II^e^ du nom, seigneur d'Argenteau, qui épousa Marie de Hamalle et Catherine qui épousa Herman Scheiffaert de Merode, dont une fille, Ursule.

Jean II, n'ayant pas d'enfants, désigna, par son testament en date du 15 janvier 1588, pour son héritière universelle, sa nièce, Ursule de Merode, qui porta cette riche succession en dot à son mari, Philippe de Merode, seigneur de Trélon. La seigneurie d'Argenteau resta dans la possession de la maison de Merode jusqu'en 1671. Vendue, à cette époque, à la maison de Claris, elle revint plus tard aux d'Argenteau par le mariage de Joseph Louis Eugène, comte d'Argenteau d'Ochain, avec Marie Joseph de Styrum, fille de Charles Joseph Auguste, comte de Styrum et de Globen, seigneur d'Argenteau et de N. de Clarisse Clermont, fille du marquis de Laverne.

Après la mort de son neveu, Jean II, Renaud d'Argenteau, seigneur de Ligny, continua la branche de Montglion, sous le nom de Montglion et Ligny. Sa lignée finit avec Anne d'Argenteau, qui épousa Anselme d'Yve, seigneur de Saint-Martin, fille de Henri et de Catherine de Senzeille. Cette branche changeant alors de nom pour la troisième fois, ne fut connue que sous le nom de la seigneurie de Velaine, que Denis d'Argenteau, oncle d'Anne d'Argenteau, avait obtenue de sa femme Jeanne, héritière de Velaine. Le dernier descendant de cette branche fut Marguerite Claire Thérèse d'Argenteau, décédée le 11 juillet 1698, fille de Charles, seigneur de Peissant, qui se qualifiait de comte d'Argenteau, et d'Antoinette Caroline de Bonnières, dite de Guines, qui épousa, le 6 mars 1673, Jean Hubert de Corswarem, baron de Longchamps, mort le 11 août 1703.

On voyait autrefois dans l'église d'Hermalle, un magnifique tombeau avec une épitaphe qui concernait les Argenteau Montglion.

### Argenteau d'Esseneux.

Jean d'Argenteau, seigneur d'Esseneux, épousa Catherine Vilain de Gand. Leur courte lignée contracta d'illustres alliances.

Guillaume d'Argenteau, seigneur d'Esseneux, épousa en secondes noces, Madeleine de Longchamps, veuve de Jean de la Malaise, seigneur de Dongelberghe. Elle avait eu du premier lit une fille, Marguerite de la Malaise, dame de Dongelberghe, qui se maria avec Guillaume d'Argenteau, seigneur d'Esseneux, né du premier mariage de son beau-père.

Louis Conrad, comte d'Argenteau et d'Esseneux, seigneur de Linsmeau, épousa Marie Gilberts de Locquenghien, ba-

ronne de Melsbroeck; leur fille unique, dernière de la branche d'Esseneux, Charlotte, comtesse d'Argenteau et d'Esseneux, baronne de Melsbroeck, épousa Thomas Bruce, comte d'Ailesbury, pair d'Angleterre.

**Argenteau d'Ochain.**

Guillaume d'Argenteau, seigneur d'Ochain, qui mourut le 21 février 1478, épousa en 1453, Marie d'Arschot de Rivière, fille de Charles, seigneur de Heers, et de Marie de Hacourt. C'est ainsi que deux branches de l'antique et illustre maison d'Arschot, celle de Schoonhoven et celle de Rivière ont contribué à la création des deux souches principales de la noble et belle famille d'Argenteau. La branche d'Ochain, qui existe encore, doit son nom à la seigneurie d'Ochain, près de Huy.

« Le château d'Ochain, qui était au xiv^e^ siècle le titre d'une noble famille du pays de Liége, passa vers le milieu du xv^e^, entre les mains de Henri de Hornes, grand bailli du Condroz. Peu de temps après, ce seigneur le transmit à Guillaume d'Argenteau. Sa postérité possède encore cette terre en la personne de Monsieur le comte d'Argenteau d'Ochain, président de l'état noble du pays de Liége. Ochain est un gros village qui domine sur la plaine la plus étendue et la plus fertile de tout le Condroz. Les moindres maisons ont un air d'opulence et d'arrangement : ce rare avantage ne provient pas seulement de la fertilité de ses campagnes, mais encore de l'abord de toutes les voitures qui, pour se rendre en France, traversent le village (1). »

Claude d'Argenteau, issu au quatrième degré de Guillaume qui précède, seigneur d'Ochain, de Vignée, etc., épousa

(1) *Délices du Pays de Liége*. Tome III, p. 166.

Geneviève de Groesbeeck, nièce du prince évêque de Liége.

Son fils, Guillaume François d'Argenteau, seigneur d'Ochain, contracta mariage avec Marie Antoinette de Rivière d'Arschot, fille de Henri, comte de Rivière d'Arschot et du Saint Empire, baron de Heer, et de Catherine de la Douve.

Guillaume François, comte d'Argenteau, seigneur d'Ochain, fils du précédent, épousa Marie Brigitte Eugénie de Longueval, chanoinesse de Mons, fille de Charles Albert de Longueval, comte de Bucquoy et de Gratzen, baron de Vaulx et de Rosenberg, seigneur de Farchiennes, de Gueulesin et d'Assiel-le-Petit, en Artois, chevalier de la Toison d'or, gouverneur et grand bailli de Hainaut, général de cavalerie, et de Marie Guillemette de Croy-Solre. Il eut de ce mariage, trois enfants : deux filles, chanoinesses à Mons, et un fils, Charles Marie, qui suit.

Charles Marie, comte d'Argenteau, seigneur d'Ochain, épousa Eugénie Herménégilde de Salmier, baronne de Hosden, dont il eut quatre enfants :

Philippe Louis, comte d'Argenteau, qui suit;

Louis Octave, comte d'Argenteau, chambellan, feld-maréchal lieutenant au service d'Autriche, gouverneur de Bruxelles, qui épousa, en 1756, Marie Madeleine Joséphine Henriette d'Ongnies de Mastaing, fille d'Antoine Henri d'Ongnies, comte de Mastaing et de Mersicourt, et de Marie Pauline Josèphe de Jauche, comtesse de Mastaing;

Michelle Eugénie, chanoinesse à Mons, dame de l'ordre de la Croix étoilée, qui épousa Louis Théodore François Joseph Marie d'Ongnies, baron de Courrières, chambellan et conseiller intime de l'impératrice Marie Thérèse, et général major des armées de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique;

Marie Ange, chanoinesse à Mons, dame de l'ordre de la Croix étoilée.

Philippe Louis, comte d'Argenteau, seigneur d'Ochain, d'Avesnes, etc., chambellan, député de l'état noble de Brabant, épousa Béatrix Philippine Josèphe, comtesse de Dongelberghe, fille unique et héritière de Philippe Florent Charles, comte de Dongelberghe, seigneur du Faix, de Rouxmiroir et de Jassogne, colonel d'infanterie, chambellan, et de Marie Angélique de Trazegnies, chanoinesse à Nivelles, dont quatre enfants, entre autres :

Joseph Louis Eugène, qui suit, et Marie Ange Joseph, chanoinesse du chapitre de Mons qui épousa, le 9 septembre 1764, Amour Joseph Philippe Charles Taye, dernier marquis de Wemmel.

Joseph Louis Eugène, comte d'Argenteau d'Ochain, épousa Marie Josèphe de Styrum, fille de Charles Joseph Auguste, comte de Styrum et de Globen, seigneur d'Argenteau et de N. de Claris Clermont, fille du marquis de Laverne. Elle rendit à la maison d'Argenteau la possession de la terre à laquelle elle doit son nom.

Il eut de son mariage, cinq enfants, savoir :

I. Charles Joseph Benoit, comte de Mercy d'Argenteau d'Ochain, entré dans les ordres après avoir servi avec distinction dans l'armée, comme officier supérieur d'état-major aux Pays-Bas. Il a été nonce apostolique à Munich, et il est aujourd'hui archevêque de Tyr, *in partibus infidelium.*

II. François Joseph Charles Marie, comte de Mercy d'Argenteau, ancien conseiller d'état du royaume des Pays-Bas, et grand chambellan de la cour de Guillaume I[er]. Chef actuel de la famille et légataire universel de son cousin Claude Florimond de Mercy d'Argenteau, il a pris, en vertu du testament de ce dernier, en date du 25 avril 1794, le nom de comte de Mercy d'Argenteau.

Ce nom de Mercy était porté déjà par la branche d'Argenteau d'Ochain, depuis que Florimond Claude d'Argenteau,

fils de Ignace Charles Auguste, lieutenant général au service d'Autriche et de Henriette de Rouveroy, avait été adopté en vertu d'un diplôme de Charles VI, en date du 27 août 1727, par son cousin, Florimond Claude, comte de Mercy, feld-maréchal des armées impériales, tué à la bataille de Parme, le 29 juin 1734, qui lui laissa toute sa fortune, sous la condition de joindre le nom et les armes de Mercy à ceux d'Argenteau.

La maison de Mercy, connue dans l'histoire depuis le XII^e siècle, est une des plus illustres de la Lorraine, par ses grandes alliances, son admission ancienne dans les chapitres nobles d'Allemagne et dans l'ordre de Malte, et surtout par les services éminents qu'elle a rendus dans les carrières les plus élevées.

François de Mercy, généralissime de la ligue catholique, fut tué à Nordlingen, laissant de sa femme Marie Madeleine de Fraisland, deux enfants, Pierre Ernest et Anne Françoise, qui épousa Bernard de Falkenstein.

Pierre Ernest de Mercy, lieutenant feld-maréchal des armées de l'empereur, chambellan de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, mort au siége de Bude, avait épousé Marie Christine d'Allamont, fille de Florimond et d'Anne Marguerite d'Argenteau.

Florimond Claude, comte de Mercy, son fils unique, était feld-maréchal au service d'Autriche lorsqu'il mourut, sans descendants, à la bataille de Parme.

La seigneurie de Mercy avait été érigée en comté en sa faveur, par lettres patentes du duc de Lorraine, en date du 19 avril 1719.

Se voyant le dernier de sa race et ne voulant point que son titre et ses distinctions disparussent après lui, il avait adopté, en vertu d'un diplôme de l'empereur Charles VI du 20 avril 1727, son cousin Ignace Charles Auguste d'Argenteau, fils de Charles Ernest et d'Anne Marie d'Arschot

Schonhoven, et c'est, comme marque de cette adoption que le rameau d'Argenteau d'Ochain porte réuni au sien le nom de Mercy.

Le comte Ignace Charles Auguste de Mercy d'Argenteau épousa Henriette de Rouveroy, chanoinesse d'Andenne, dame de Bercus, dans la chapellenie de Lille.

Un fils unique, Florimond Claude de Mercy d'Argenteau, fut le fruit de cette union. Élevé dès sa jeunesse dans la diplomatie, il remplit successivement des ambassades de premier rang à Varsovie, à Saint-Pétersbourg et à Paris, où il occupait ce poste au commencement de la révolution française. En 1793, il fut envoyé en ambassade à Londres, où il mourut le 25 août 1794. N'ayant pas d'enfants, il institua, par son testament en date du 25 avril de la même année, pour légataire universel son cousin, François Joseph Charles Marie, comte d'Argenteau d'Ochain qui, à partir de cette époque, adopta également le nom de Mercy.

François Joseph Charles Marie, comte de Mercy d'Argenteau d'Ochain, épousa, le 8 novembre 1803, Thérèse Henriette, comtesse de Paar, née le 12 juillet 1779, morte le 10 juillet 1854, fille de Charles, prince de Paar, et de Guidolbaldine, comtesse de Civriani.

Il eut de ce mariage cinq enfants, savoir :

A. Caroline Joséphine Marie, née à Liége le 22 septembre 1804, morte à Paris le 13 octobre 1859, qui épousa Philippe Gustave, comte de Franeau de Gomegnies, né le 6 janvier 1805, fils de Théodore Joseph et de Marie Charlotte Waudru Obert, dont trois filles.

B. Charles, COMTE DE MERCY D'ARGENTEAU, chevalier de l'ordre du Lyon néerlandais, qui épousa Adelaïde de Brienen, fille d'Arnaud Guillaume, baron de Brienen et d'Angélique Louise, baronne de Wyckerslooth de Gravenmachern, son épouse du premier lit.

De ce mariage, cinq enfants, savoir :

*a*. Eugène Arnold Henri Charles François Marie, COMTE DE MERCY D'ARGENTEAU,

né à Liége, le 22 août 1838, qui épousa, le 11 avril 1860, à Chimay, Elisabeth Clotilde Marie Louise de Riquet, comtesse de Caraman, née à Paris le 5 juin 1837, fille de Michel Gabriel Alphonse Ferdinand de Riquet, comte de Caraman, prince de Chimay, et de Rosalie Marie Joséphine de Riquet de Caraman.

*b.* Charles, COMTE DE MERCY D'ARGENTEAU.

*c.* Marie Ange Thérèse Caroline Alénie, qui épousa, le 27 mai 1862, à Paris, Charles François Marie, marquis d'Harcourt, officier au service de France, né en 1835, fils d'Henri Nicolas Marie et de Flavie de Choiseul-Praslin, tous deux décédés.

*d.* Angélique, COMTESSE DE MERCY D'ARGENTEAU.

C. Alfred, COMTE DE MERCY D'ARGENTEAU, qui épousa Cécile Félicité Marie, marquise de Trazegnies, née le 21 mars 1822, dont :

*a.* Paul, COMTE DE MERCY D'ARGENTEAU.

*b.* Marie, COMTESSE DE MERCY D'ARGENTEAU.

D. Pauline, qui épousa, le 21 octobre 1799, Edouard Crotti de Castigliole, ancien chargé d'affaires de Sardaigne, à Bruxelles.

E. Louis Edmond François Auguste, COMTE DE MERCY D'ARGENTEAU, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de la branche Ernestine de Saxe, secrétaire adjoint du cabinet du roi, mort à Turin le 1er mars 1852.

III. Marie Anne Charlotte Louise, morte le 24 avril 1822, qui épousa, en 1810, Charles Maximilien Philippe Eugène, marquis de Trazegnies d'Ittre, mort le 13 décembre 1859. Elle était mère de madame la maréchale de Saint-Arnaud.

IV. Marie, chanoinesse à Mons.

V. Marie Thérèse Ignace Louise Charlotte, née le 8 juin 1783, morte le 3 octobre 1859, qui épousa : 1° Maximilien Emmanuel Marie Joseph, baron d'Overschie de Neeryssche; 2° Joseph Marie Jean Baptiste Colette Ghislain, baron Vander Linden d'Hooghvorst.

# ARSCHOT SCHOONHOVEN.

De Gueules, à trois fleurs de lys d'or au pied coupé. L'écu sommé d'un casque d'argent, posé de fasce, grillé colleté, couronné d'or, fourré de gueules, aux hachements de gueules et d'or. Cimier : une tête de bœuf de gueules accornée d'or. Supports : à dextre un lion, à senestre un griffon d'or.

Devise : **Espoir pour guide.**

Nom national et famille historique. Elle a toujours brillé au premier rang de la noblesse brabançonne. Elle appartient à l'ancienne maison d'Arschot, mais fut longtemps connue sous la seule désignation de Schoonhoven, seigneurie située sur le territoire d'Arschot.

Arschot, sur le Démer, village au xiii[e] siècle, a beaucoup souffert des guerres civiles des Pays-Bas. Dépendant anciennement de l'évêché de Liége, ce fut d'abord un fief, relevant en franc alleu (1) du duc de Lorraine, jusqu'au temps de Virzon, qui en fut investi par le duc son frère. Après ce duc, vinrent les comtes d'Arschot, qui en possédèrent le domaine. Situé en face de l'entrée de la ville, il témoignait par sa splendeur et ses vastes proportions de la richesse et de la puissance de ses châtelains.

Depuis, Charles-Quint érigea le comté d'Arschot en duché en faveur de Philippe, sire de Croy, maison d'une autre origine.

Les généalogistes anciens n'ont formulé aucun doute sur

(1) *Franc alleu* se dit d'un fond de terre exempt de tous droits seigneuriaux.

l'extraction des sires d'Arschot Schoonhoven. Guicciardini, dans sa *Description des Pays-Bas*, s'exprime ainsi : « Schoonhoven est vraiment famille noble, descendue d'Arschot, de laquelle est, à présent, Jean, qui fut, il y a quelques années, marcgrave de la ville d'Anvers, et à présent est bourgmestre de dehors, comme gentilhomme bien honorable. »

Au XIV$^{e}$ siècle, la maison d'Arschot Schoonhoven se divisa en deux branches : la première eut la terre et le château de Schoonhoven ; la seconde fut connue sous le nom de Dormael, après que Jean d'Arschot Schoonhoven eut, en 1334, acquis cette terre du châtelain de Montenaken.

Quand, au XV$^{e}$ siècle, la branche de Dormael tomba en quenouille, celle de Schoonhoven formait trois lignées distinctes qui brillèrent d'un vif éclat dans trois provinces différentes : Liége, Brabant et Flandre.

La première eut pour auteurs Jean II et Else de Diest; la seconde, Henri et Béatrix T' Serclaes; la troisième, dont l'existence fut de courte durée, provint de Jacques et d'Anne Vander Haeghen qui portait d'argent à trois hures de sable. Leur fils, Adrien, épousa Jacqueline de Baenst, d'une des plus grandes familles de Flandre. Philippe l'Espinoy, dans son ouvrage sur la noblesse de Flandre, parle d'Adrien en termes positifs et honorables. Il lui donne la qualité de quatrième échevin et d'écuyer, en 1488, et l'honore de son alliance avec la branche brabançonne :

« Il se trouve en Brabant, dit-il, une famille noble de ce nom, dont les descendants ont possédé plusieurs nobles terres et seigneuries, et spécialement ladite seigneurie de Schoonhoven, de laquelle ils portent le nom et les armes qui sont de gueules à trois fleurs de lys d'or, de laquelle famille se trouvent plusieurs nobles chevaliers, comme se prouve par les titres et lettriages dudit pays. »

I. Arnould, comte d'Arschot, vivait sous Godefroid à la

Barbe. Il donna au monastère d'Afflighem, où il venait de faire entrer son fils Jean, toutes les terres qu'il possédait à Buggenhout (1125).

Il eut aussi un second fils, Arnould II, qui suit, II.

II. ARNOULD II, COMTE D'ARSCHOT, vivait encore en 1147. Il eut cinq fils, savoir :

A. Arnould, qui continua la lignée directe.

B. Henri, auteur de la branche de RIVIÈRE D'ARSCHOT, éteinte au siècle dernier.

C. Gérard, auteur des seigneurs d'ARSCHOT WESEMAEL.

D. Jean, auteur des seigneurs d'ARSCHOT ROTSELAER.

E. Arnould III, seigneur d'ARSCHOT SCHOONHOVEN, qui suit, III.

Le chancelier Christyn, dont les écrits font foi en matière héraldique, confirme cette division dans les termes suivants :

« Environ l'an 1120, Arnould, comte d'Arschot, eut cinq fils dont l'aîné porta d'or à trois fleurs de lys de sable, au pied coupé, c'est-à-dire les armes de la terre d'Arschot ; le puîné, baron de Wesemaele, orna son écusson de gueules de trois fleurs de lys d'argent ; le troisième, baron de Rotselaer, fit le contraire de son frère puîné ; il adopta un écusson d'argent à trois fleurs de lys de gueules ; le quatrième, seigneur de Rivière, porta d'argent à trois fleurs de lys de sable ; et, enfin, Jean, seigneur de Schoonhoven, le cinquième, porta de gueules à trois fleurs de lys d'or. »

A cette citation, M. F. V. Goethals, à qui la noblesse belge doit de si longues et de si fructueuses recherches, ajoute :

« La fleur de lys paraît avoir été le premier signe symbolique de la maison de Brabant, et, comme l'assure le chancelier Christyn, Henri, duc de Lotharingie, adopta le premier, au XIIe siècle, le lion d'or. »

III. ARNOULD III, SEIGNEUR D'ARSCHOT SCHOONHOVEN, fut père d'Arnould IV, qui suit, IV.

IV. Arnould IV, seigneur d'Arschot Schoonhoven, eut un fils, Jean, qui suit, V.

V. Jean, seigneur d'Arschot Schoonhoven, épousa, en 1296, Marguerite de Wavre, dame de Pamele et de Ledeberg. Il eut de ce mariage quatre enfants, savoir :

A. Jean II, qui suit, VI.

B. Marie, qui épousa le sire d'Arckenteel.

C. Marguerite, qui épousa le sire de Bouchout.

D. Marie, qui épousa Jacques Brandt.

VI. Jean II, seigneur d'Arschot Schoonhoven, chevalier, épousa Else de Diest, fille de Henri, baron de Diest et d'Else de Hornes, sœur de Guillaume, évêque de Strasbourg et de Marie, dame de Rotselaer. Il en eut un fils, Jean, qui suit, VII.

VII. Jean II, seigneur d'Arschot Schoonhoven, épousa : 1° la fille aînée de Gérard, sire de Waenrode et de Nieuwrode; 2° Odile de Merode, fille du sire de Petersheim.

Il eut du premier lit huit enfants, savoir :

A. Henri, qui suit, VIII.

B. Jacques d'Arschot Schoonhoven, qui épousa la fille du sire de Nieuwensteyn, à Gand.

C. Daniel d'Arschot Schoonhoven, qui épousa Marguerite Vander Noot, dont une fille :

Else, morte le 10 octobre 1468, qui épousa, en 1454, Arnould de Gavre, dit Herimez, sire de Bouchout.

D. Marguerite, qui épousa Jean de Drongelen, en Hollande.

E. Jeanne, qui épousa Jean de Raenderode, dite Van der Aa, fils de Gerard et de Catherine Moninckx.

F. Else, qui épousa Jean, sire de Rymerswale.

G. Marguerite, qui épousa Amelric Pinnock, sire de Horst et de Cortryck.

H. Catherine, abbesse de Rynsbergen.

Il eut du second lit une fille :

I. Jeanne, qui épousa Guillaume de la Marck, sire de Lummen,

dit le Sanglier des Ardennes, décapité à Maestricht en 1481, fils de Jean, sire d'Arenberg, et d'Anne de Wirnenbourg.

VIII. Henri, seigneur d'Arschot Schoonhoven, chevalier en 1422, épousa Béatrix T' Serclaes, dame de Bodeghem, fille de Jean, seigneur de Bodeghem et de Woluwe, et de Jeanne Swaef, petite fille d'Everard, chevalier, libérateur de Bruxelles, en 1336.

Il eut de ce mariage cinq enfants, savoir :

A. Jean, seigneur d'Arschot Schoonhoven, qui épousa Catherine de Heemsrode, dont il n'eut pas d'enfants.

B. Henri, sire d'Arschot Schoonhoven, après son frère, qui épousa Jutte d'Edelbampt, dame de Thys, veuve en 1478, dont une fille :

Elisabeth, héritière de Schoonhoven et de Thys, morte en 1530, qui épousa, en 1484, Herman Van Eynatten, seigneur de Heukelom, gouverneur et drossard du pays de Stockhem, mort en 1505, enterré à Arschot, fils de Thibaut et de Catherine Van Mulckem. — Par son mariage, Elisabeth transporta la terre de Schoonhoven dans sa famille.

C. Béatrix, qui épousa Louis S'Bruynen.

D. Philippe, qui suit, IX.

E. Marguerite, qui épousa : 1° Jean de Harsi de la Tour, dit de Gosselies, et, 2° Jean de Quaderebbe, fils de Wauthier et de Marguerite de Berlaer.

IX. Philippe, seigneur d'Arschot Schoonhoven, de Waenrode et de Nieuwrode, écartela ses armes de celles de Diest avec celles de Hornes en abîme. Ses descendants les portèrent longtemps ainsi.

Il épousa Catherine Pot, fille de Jean, chevalier, seigneur de Hoogerheide, et de Marguerite de Coninck, dont il eut six enfants, savoir :

A. Béatrix, religieuse à Arschot.

B. Henri, qui suit, X.

C. N. mort jeune.

D. Marguerite, morte en 1488, inhumée à Sainte-Gudule, à Bruxel-

les, qui épousa Hubert Vander Noot, gruyer de Brabant par lettres patentes du 12 février 1479, fille de Geldolphe et de Pétronille Gomer.

E. Catherine, qui épousa : 1° Gilles Vander Stracten (alias Snoeck), fille de Jean et de Jeanne T' Serraerts, et 2° Pierre Van der Dilft, fils de Pierre et de Jeanne Schoyte.

F. Pierre, mort en bas âge ou sans postérité.

X. Henri, seigneur d'Arschot Schoonhoven, de Nieuwrode et de Waenrode, épousa Jeanne de Cotereau, morte en 1557, fille de Robert, chevalier, et de Marguerite Herdinckx. Ils furent enterrés à Waenrode.

Il eut de ce mariage, huit enfants, savoir :

A. Robert, qui suit, XI.

B. Marie, religieuse à Reinsbourg.

C. Philippe d'Arschot Schoonhoven, doyen du chapitre d'Arschot.

D. Barbe, abbesse de Susteren.

E. Olivier, dont plus loin il sera fait mention.

F. Jeanne, qui épousa Pierre de Roon.

G. Marguerite, qui épousa Adrien de Berchem, fille de Constantin et de Jeanne Hinckaert qui fut inhumée avec son mari à Hoboken.

H. Jean d'Arschot Schoonhoven, chevalier, échevin d'Anvers en 1556, 1557, 1565, 1566, 1569, 1570, 1576, bourgmestre en 1559, 1560, 1564, 1568, 1571, 1572, 1573, 1574, 1575, margrave du pays de Ryen, mort le 23 janvier 1598. Il fut aussi trésorier en 1563. C'est de lui dont parle Guicciardini, dans la citation que nous avons rapportée plus haut.

Il avait épousé Barbe Van der Elst, fille de Thomas et de Marie Scheyff, morte le 15 février 1581, dont une fille :

Jeanne, morte le 7 novembre 1622, qui épousa Roger de Leefdael, seigneur de Waelwyck, de Liefferingen, de Meeuwen, d'Etten et de Babilonienbroeck, bourgmestre d'Anvers en 1579 et 1580; mort le 27 décembre 1599, fils de Philippe et d'Anne de Gavre.

XI. Robert, seigneur d'Arschot Schoonhoven et de Waen-

rode, chevalier, épousa Anne de Nassau, fille de Paul et de Catherine Van Haeften, dont six enfants, savoir :

A. Philippe, qui suit, XII.

B. Anne, qui épousa Vincent Van Lockhorst, seigneur de Heemstede.

C. Adrienne, qui épousa Pierre, seigneur de Heerjansdam.

D. Catherine, morte le 16 septembre 1572, qui épousa, en 1562, Corneille Suys, seigneur de Ter Borch et de Ryswyck, mort le 19 septembre 1580, à l'âge de soixante-six ans. Il était fils de Corneille et de Mathilde Van der Merwede, dame de Baerwyck.

E. Marie, qui épousa Christophe de Leefdael, fils de Philippe et d'Anne de Gavre, dame de Liefferinghen.

F. Jeanne, religieuse à Reinsbourg.

XII. Philippe, seigneur d'Arschot Schoonhoven et de Waenrode, margrave d'Anvers en 1584, épousa, par contrat de 1556, Anne Van de Werve, fille de Guillaume et de Marguerite Scheyff, dont il eut neuf enfants, savoir :

A. Robert, seigneur d'Arschot Schoonhoven et de Waenrode, noyé à Waenrode.

B. Philippe, qui suit, XIII.

C. Olivier, mort en bas âge ou sans alliance.

D. Guillaume, mort en bas âge ou sans alliance.

E. Marguerite, morte sans alliance.

F. Philippote, chanoinesse à Susteren, par réception du 24 juin 1590, qui épousa Englebert Botter de Snellenberg, seigneur de Marsenbroeck.

G. Anne, qui épousa : 1° Louis de Leefdael, seigneur de Thielen et de Gierle, fils d'Antoine et de Marguerite Vande Werve, et, 2° Henri de Leefdael, seigneur de Liefferinghen, mort le 17 juin 1642, fils de Roger et de Jeanne de Schoonhoven. Elle mourut sans enfants, le 1er décembre 1647, et fut enterrée à Thielen.

H. Lucrèce, chanoinesse à Susteren, par réception du 4 juin 1590.

I. Constance, qui épousa Gilles van Eynatten, fils d'Arnould et de Philippote Van Schore.

XIII. Philippe, seigneur d'Arschot Schoonhoven et de Waenrode, et, du chef de sa femme, seigneur de Lantremange, épousa, par contrat du 10 juin 1608, Jossine de Blehen d'Abée, fille de Renard et d'Elisabeth Jaymaert.

Les propriétés rurales et les droits seigneuriaux que la maison d'Arschot Schoonhoven a possédés au village de Waenrode, lui sont échus ou ont été reconnus par ses alliances avec la maison de Diest, dont une branche cadette a longtemps tenu la seigneurie de Waenrode et qui passa ensuite aux Nassau; mais, le château et la basse justice exercée ordinairement par les châtelains demeurèrent dans la famille d'Arschot Schoonhoven, qui habita le manoir jusqu'aux troubles du XVI^e siècle, cause de son incendie et de la perte de précieux documents.

Le caveau de la famille se trouve dans le chœur de l'église de Waenrode; il est recouvert d'une pierre sépulcrale sur laquelle figurent en sculpture Robert de Schoonhoven, seigneur de Waenrode, fils de Henri et de Jeanne Cotereau, et Anne de Nassau, sa femme, fille de Paul de Nassau et de Catherine Van Haeften.

Philippe d'Arschot Schoonhoven, seigneur de Lantremange, en fit le démembrement en 1630, devant la cour féodale de Liége, comme héritier de Jean Jaymart, dite de Moige, haut avoué de Blairez. Il hérita de son frère, Robert de Schoonhoven, la terre et le château de Waenrode.

Il eut de son mariage quatre enfants, savoir :

A. Robert, baron d'Arschot Schoonhoven, seigneur de Waenrode, qui épousa, par contrat du 10 juin 1608, Catherine d'Arckel, fille d'Othon et de Françoise d'Affaytadi, dont il n'eut pas d'enfants.

B. Jean François, qui suit, XIV.

C. Anne, qui épousa Jean Paul de Berlo, fils de Jean Renard et de Marie de Celles.

D. Marguerite Éléonore qui épousa : 1° Nicolas Fréderic de Varick,

vicomte de Bruxelles, fils de Nicolas et de Marie Micault, et 2° Charles Vereycken, baron d'Impden, seigneur de Wolverthem, de Meuseghem, de Rossum, fils de Louis François, baron de Bonlez, et d'Anne Marie de Busleyden.

XIV. Jean François d'Arschot Schoonhoven, seigneur de Lantremange, membre de l'état noble de Liége, par réception du 17 mars 1666, épousa, par contrat du 10 octobre 1655, Anne Caroline de Saint-Fontaine, fille d'Henri et de Marguerite de Gulpen, dont il eut deux enfants, savoir :

A. Philippe Robert, qui suit, XV.
B. Jossine, Caroline, chanoinesse d'Andenne.

XV. Philippe Robert, baron d'Arschot Schoonhoven, seigneur de Waenrode, de Lantremange, de Chantraine, de Jeneffe, reçu à l'état noble du pays de Liége et du comté de Looz, le 12 décembre 1709.

Le séjour habituel de la maison d'Arschot Schoonhoven, depuis l'incendie de Waenrode, était le château de Chantraine dont la description a été faite dans les *Délices du pays de Liége*, t. III, p. 114, au temps où vivait Philippe Robert, et dans les termes suivants :

« Les richesses d'un terrain fertile, la douceur et la pureté d'un air toujours serein, une perspective des plus variées, tout cela n'est qu'une légère ébauche des avantages du château de Chantraine qui, assis au sommet de cette belle montagne, fait lui-même la plus riante partie du coup d'œil de ce paysage.

» Quoiqu'il semble, par l'élévation du terrain, qu'on n'y doive pas espérer d'eau vive, la nature qui semble privilégier ce lieu, y en amène assez pour tous les usages du château et pour remplir un large fossé revêtu de pierres, dont il est environné.

« La porte, située à l'orient, fait l'entrée d'une belle cour

où l'on trouve, sur la droite, une église qui sert de paroisse aux villages de Weslée et de Ramezée. Plus avant, et du même côté, s'élève un gros pavillon dont l'aire partagée en six pièces principales, offre, dans ses deux étages, un logement commode pour les maîtres : les autres côtés sont occupés par les bâtiments nécessaires à un fermier. L'extérieur de l'édifice est carré et quatre tours, qui munissent ses angles, y paraissent élevées autant pour l'ornement que pour la défense. Ce château appartient à M. le baron d'Arschot Schoonhoven, dont l'illustre nom tient une place honorable dans l'histoire. »

Philippe Robert, baron d'Arschot Schoonhoven épousa, Charlotte Eugénie de Borchgrave, fille de Jean Baptiste et de Catherine de Woelmont, dont il eut un fils, Nicolas Robert François, qui suit, XVI.

XVI. NICOLAS ROBERT FRANÇOIS, BARON D'ARSCHOT SCHOONHOVEN, seigneur de Waenrode, de Jeneffe, de Lantremange, de Chantraine, membre de l'état noble de Liége, le 30 août 1743, épousa : 1° le 12 avril 1725, Anne Frédérique, comtesse de Hoen de Cartils, chanoinesse de Munsterbilsen, fille de Gérard et d'Agnès de Renesse d'Elderen, et, 2° le 25 novembre 1729, Ernestine Victoire de Geloes, chanoinesse de Nivelles, fille de Jean Charles et de Marguerite de Leefdael. Il eut du premier lit un enfant mort en bas âge, et du second lit, six enfants. Trois moururent au berceau, trois survécurent, savoir :

A. Thomas Philippe Robert, BARON D'ARSCHOT SCHOONHOVEN et de Waenrode, mort sans postérité.

B. N., chanoine du chapitre de Tongres.

C. Philippe Albert Ernest, qui suit, XVII.

XVII. PHILIPPE ALBERT ERNEST, COMTE D'ARSCHOT SCHOONHOVEN, baron de Voordt, seigneur de Waenrode, de Chan-

traine, de Jeneffe, par donation de son frère, né au château de Waenrode, le 3 mars 1733, mort au château de Voordt, le 19 juillet 1783 et inhumé à Waenrode, reçu à l'état noble de Liége le 17 novembre 1757, et à la noble salle de Curenge, le 27 novembre 1759, premier officier et grand mayeur de la ville de Liége, conseiller privé de Jean Théodore de Bavière, prince évêque de Liége, le 17 juillet 1758, grand bailli de la Hesbaye, le 27 avril 1759, et le 27 novembre de la même année, son chambellan. Le 28 avril 1770, le duc Clément de Saxe, électeur de Trèves, le choisit aussi pour chambellan.

Après la mort de son père, il prit le titre de comte d'Arschot, comme seul représentant des anciens comtes de ce nom, depuis l'extinction de la branche d'Arschot de Rivière, en 1729, et ce titre lui fut reconnu dans la nomination des diverses charges qu'il a remplies. Les deux lettres patentes que nous allons transcrire, suffisent pour l'attester.

« Jean Théodore, cardinal par la grâce de Dieu, évêque et prince de Liége.

» A tous ceux qui ces présentes verront, salut : savoir faisons que nous confiant pleinement en les suffisance, preud'hommie, zèle et dextérité pour notre service, comme aussi la probité, bonne conduite et autres qualités sortables qui se trouvent en la personne de noble, notre très cher et féal le comte d'Arschot de Schoonhoven, notre conseiller privé et grand mayeur de Liége, etc., nous avons bien voulu lui accorder et donner, comme par les présentes nous lui accordons et donnons l'office de grand bailli de Hesbaye, vacant par démission volontaire de noble aussi, notre très cher et féal le baron W. de Mettecoven, l'un de nos chambellans, pour en exercer les fonctions et devoirs aux honneurs, droits, prééminences, prérogatives, profits et émoluments qui y appartiennent, parmi prêtant le serment requis, et observant les conditions qui lui seront prescrites de notre part ; et particulièrement celle d'exercer sa charge personnellement.

» Si mandons et commandons à tous nos officiers, justiciers et sujets à qui il appartiendra de reconnaître ledit comte d'Arschot Schoonhoven pour grand bailli et lui déférer le respect et l'obéissance dus à cette charge, car ainsi nous plait-il.

» Donné à Munich, le 27 avril 1759. » Jean Théodore.

» Jacquet et de Chestret. »

« Jean Théodore, duc de Bavière, cardinal par la grâce de Dieu, évêque et prince de Liége.

» A tous ceux qui les présentes verront, salut : Prenant en considération les bonnes qualités, le zèle et l'attachement que noble, notre très cher et féal Philippe Robert Ernest, comte d'Arschot de Schoonhoven, notre souverain officier et grand mayeur de Liége, grand bailli de Hesbaye, conseiller dans notre conseil privé, etc., témoigne pour notre personne, nous déclarons de le nommer et créer, comme par cette le nommons et créons chambellan, aux honneurs, droits et prérogatives qui y appartiennent; ordonnons à tous et quelconque de le respecter et reconnaitre pour tel, car ainsi nous plait-il.

» Donné à Munich, le 16 août 1759.

» Jean Théodore,
» Comte de Velbruk, G. M. »

Philippe Robert Ernest, comte d'Arschot Schoonhoven épousa, le 27 août 1764, Isabelle Thérèse Ernestine, baronne de Thyribu, dame de Voordt, fille de Pierre Antoine et d'Anne Françoise de Zegraedt, dont il eut six enfants, savoir :

A. Isabelle, morte sans alliance.

B. Thérèse Angélique Philippine, née le 17 février 1767, morte le 2 septembre 1836, chanoinesse de Maubeuge, par réception du 25 juin 1781, qui épousa, en 1794, Louis, comte de Hompesch Rurich, mort le 16 mai 1833.

C. Euphémie Marie Hélène, chanoinesse de Nivelles, qui épousa Charles, comte de Gondrecourt.

D. Caroline, morte enfant.

E. Ferdinande Julienne, chanoinesse de Nivelles, qui épousa, en 1814, Modeste Albert, comte de Rottermund, gentilhomme polonais.

F. Philippe Jean Michel, qui suit, XVIII.

XVIII. Philippe Jean Michel, comte d'Arschot Schoonhoven, né à Voordt, le 24 décembre 1771, mort au palais de Bruxelles, le 14 juin 1846 et inhumé à Waenrode, membre du conseil général du département de la Meuse inférieure et président du canton de Looz, sous le consulat et l'empire, conseiller privé de Guillaume d'Orange en novembre 1814,

membre, le 22 avril 1815, de la commission chargée de réviser la loi fondamentale et les huit articles de Londres, conseiller d'État le 16 septembre 1815, gouverneur du Brabant méridional le 18 mars 1818, poste qu'il occupa jusqu'en 1823, membre de la seconde chambre des États-Généraux en 1825, membre du Congrès national, puis du Sénat, pour l'arrondissement de Bruxelles, de 1831 à 1839, grand maréchal du roi des Belges depuis le 8 août 1831 jusqu'à son décès, chevalier de l'ordre de la Réunion, commandeur de l'ordre du Lion Belgique, en 1821, grand cordon de l'ordre de Léopold, en 1844, grand officier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de Fer, etc.

Le comte Philippe Jean Michel d'Arschot Schoonhoven, remplit, pendant trente ans, un rôle important dans l'histoire politique du pays. Après avoir occupé avec honneur des fonctions administratives élevées, il se montra aux États-Généraux l'un des défenseurs les plus zélés et les plus éloquents des idées de liberté pour lesquels le pays combattait alors : et, lorsque l'œuvre de notre régénération se fut accomplie, il prit encore une belle part aux grands travaux qui eurent pour résultat de constituer définitivement le pays ; il fut membre du comité diplomatique en 1831, et contribua grandement aux succès des négociations difficiles qui amenèrent la reconnaissance de notre émancipation par les grandes puissances européennes.

Placé à la tête de la maison civile du roi, M. le comte d'Arschot remplit jusqu'à sa mort ce poste éminent, où l'aménité de son caractère, sa politesse parfaite, son profond dévouement à la personne de son souverain lui avaient concilié l'estime et l'affection.

Il épousa : 1° le 27 juin 1796, Anne Constance Ghislaine, comtesse Vander Noot, née le 8 août 1775, chanoinesse de Nivelles par réception du 17 juillet 1783, sœur du marquis

d'Assche, fille de Charles Bonaventure, comte Vander Noot, baron de Schoonhoven, membre de l'état noble de Brabant, conseiller d'État, grand bailli de Nivelles et du Brabant wallon, chambellan de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, et de Catherine Philippine de Waes, chanoinesse de Nivelles, et, 2° le 10 octobre 1810, Marie Ursule de Berlo, chanoinesse de Maubeuge, fille de Marie Léopold, comte de Berlo, chambellan de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, et de Marie Victoire de Ledebur.

Il eut du premier lit un fils et une fille, savoir :

A. Guillaume Ernest, qui suit, XIX.

B. Octavie Philippine, née le 1er octobre 1804, qui épousa, le 24 novembre 1825, son cousin germain, Herman Philippe, comte de Hompesch Rurich, fils de Louis et de Thérèse Angélique Philippine d'Arschot Schoonhoven, chambellan du roi de Prusse, mort le 3 août 1859, au château de Rurich, dans la Prusse rhénane.

XIX. Guillaume Ernest, comte d'Arschot Schoonhoven, né au château de Voordt, le 6 juillet 1800, membre du conseil provincial du Limbourg, colonel de la garde civique du canton de Looz, ancien sénateur, décoré de l'ordre de Léopold et de l'ordre de Saint-Michel de Bavière, épousa, le 13 mai 1829, Aglaé de Louvencourt, morte le 12 juillet 1858, à l'âge de cinquante et un ans, fille de Louis Marie, marquis de Louvencourt, et de Charlotte Félicité, comtesse de Sainte-Aldegonde Noircarmes.

Il eut de ce mariage sept enfants, savoir :

A. Anatole Charles Philippe, comte d'Arschot Schoonhoven, épousa, le 16 février 1858, au château d'Ahin, la princesse Alice de Looz Corswarem, fille du prince Guillaume de Looz Corswarem.

B. Léopold Louis Marie, comte d'Arschot Schoonhoven, né à Bruxelles, le 24 mars 1835, officier de cavalerie, épousa, le 19 juillet 1860, à Haekendover-Wulmersom, Sidonie Joséphine Laure Henriette Loyaerts, née à Zepperen, le 1er janvier 1833, fille de feu Martin

Lambert Félix et de feue Marie Barbe Joséphine de Pitteurs Hiégaerts.

C. Léon, COMTE D'ARSCHOT SCHOONHOVEN, né le 19 octobre 1836.

D. Gaston Adolphe Robert, COMTE D'ARSCHOT SCHOONHOVEN, né le 25 novembre 1837.

E. Mathilde Ferdinande Ernestine, née le 14 septembre 1841.

F. Emmanuel, COMTE D'ARSCHOT SCHOONHOVEN, né le 11 mai 1845.

G. Marie.

**Deuxième branche.**

XI. OLIVIER, SEIGNEUR D'ARSCHOT SCHOONHOVEN, fils puîné de Henri et de Jeanne de Cotereau, épousa Anne de Harchies, dont il eut sept enfants, savoir :

A. Antoine, seigneur D'ARSCHOT SCHOONHOVEN et de Nieuwrode, qui épousa Antonie Vander Gracht, dame de Meldert.

B. Georges, qui suit, XII.

C. Marie, qui épousa Jean de Baenst, seigneur de Snellenberghe.

D. Jeanne, morte enfant.

E. Catherine, morte enfant.

F. Marie, qui épousa Jean Uytterlimminghen, seigneur de Wanghe, de Cumptich, conseiller de Louvain en 1535 et échevin en 1539, veuf de Jeanne de Plaines, et fils de Jacques et de Catherine de Hertoghe.

G. Marguerite, qui épousa Jean Vander Straete (alias Snoeck), seigneur de Gageldonck, amman d'Anvers, fils de Jean et de Gisberte de Bie.

XII. GEORGES, SEIGNEUR D'ARSCHOT SCHOONHOVEN, de Horst et de Nieuwrode, mort le 5 juillet 1604, épousa Jossine de Bronckhorst, morte en 1620, dont il eut quatre enfants, savoir :

A. Olivier, seigneur D'ARSCHOT SCHOONHOVEN, mort sans postérité.

B. Pierre, seigneur d'Arschot Schoonhoven, mort sans alliance.

C. Charles Philippe, qui suit, XIII.

D. Marie, qui épousa Louis Van den Tympel, mayeur de Louvain, mort le 12 juin 1633, à l'âge de cinquante-cinq ans. Il était fils de Charles et d'Anne Munez Perez.

XIII. Charles Philippe, seigneur d'Arschot Schoonhoven, de Nieuwrode et de Horst, mort en 1644, épousa en 1630, Jeanne Élisabeth de Rivière d'Arschot, morte en 1650, dame de la baronnie de Holsbeke, fille de Richard et d'Anne de Merode, dont un fils, qui suit, XIV.

XIV. Rodolphe, seigneur d'Arschot Schoonhoven et de Holsbeke, mort sans alliance en 1661.

# ASPREMONT LYNDEN.

D'AZUR à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'or, chargée en cœur d'un écusson de gueules, à la croix et à la bordure d'or. CIMIERS : à dextre, une aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or; à sénestre, un chien assis de sable, colleté d'or. TENANTS : deux sauvages de carnation armés de massues.

L'ÉCU placé sur un manteau de pourpre, bordé, cousu, frangé d'or, fourré d'hermine et sommé d'une couronne à cinq fleurons.

Primitivement Lynden, dans la Gueldre, dont elle est originaire, cette maison tire son nom d'Aspremont, du chef-lieu d'une baronnie considérable, l'un des grands fiefs de l'évêché de Metz. Vers la fin du XV^e^ siècle, elle vint s'établir dans les Pays-Bas.

L'abbé Butkens, dans son livre sur la famille de Lynden, raconte ainsi son origine :

« Elle eut son commencement d'Arnoud d'Aspremont, qui fut seigneur du terroir de Lynden, en la Betuwe, au pays de Gueldre; de laquelle seigneurie sa postérité porta le nom de Lynden. Cet Arnoud prit alliance au pays d'Utrecht, à une dame Hélène dont les armes représentent celles de Boesichem.

» La maison d'Aspremont, source de celle de Lynden, portait anciennement d'azur et de gueules à l'aigle d'argent, membré d'or. Mais au voyage de la Terre-Sainte, en l'an 1095, le seigneur d'Aspremont changea ses armes et porta de gueules à la croix d'argent, lesquelles ont été retenues

par ses successeurs, et Arnoud d'Aspremont, cadet de cette famille et tige de la branche des seigneurs de Lynden, porta de gueules à la croix d'or, pour marque et brisure de cadet. Quoiqu'il en soit, il est certain que cet Arnoud portait le nom d'Aspremont, et pour armoiries une croix. »

Celui qui s'établit le premier en Belgique est Thierry de Lynden, fils d'Étienne, chevalier, seigneur de Mussenberg et de Walbruge de Bronchorst. « Thierry de Lynden, dit encore l'abbé Butkens, reçut ce nom de son oncle Thierry de Lynden, seigneur de Hemmen et de Blitterswyck; lequel nom était fort fréquent en cette famille, depuis trois cents ans qu'elle prit alliance à la maison des seigneurs de Brederode, entre lesquels icelui était assez commun. Thierry n'avait pas sitôt l'âge de son enfance que son père le jugeant éveillé d'esprit et capable d'entendement, l'envoya aux études à l'université de Cologne, où toutefois il ne demeura pas longtemps, car son dit père s'étant reconcilié avec l'empereur Maximilien et son fils le roi de Castille, le fit rappeler de Cologne; et par le conseil de Robert de la Marck, son cousin, avec lequel il avait déjà une étroite amitié, il le mit à l'université de Louvain, en compagnie du jeune Robert de la Marck et de Corneille de Berghes, fils du seigneur de Sevenberghe; il y était encore en l'année 1508. Cependant il contracta une telle familiarité et accointance avec lesdits seigneurs de la Marck et de Berghes que de là s'engendra une affection et amitié fort particulière, laquelle fut en partie cause que ce seigneur ne se soucia de revoir sa patrie, qui était troublée par les guerres du duc Charles de Gueldre, et pleine de confusions, tellement qu'ayant atteint l'âge compétent, par les conseils de Robert de la Marck et de Mahaut de Montfort, sa femme, parente de son père, il suivit la cour du cardinal Éverard de la Marck, prince et évêque, qui pour le respect des seigneurs de la Marck et d'Arenberg, ses cousins, fit

grand estime de Thierry de Lynden, l'employant particulièrement aux affaires de son état. »

Par son intimité dans la maison d'Everard de la Marck, comte d'Arenberg, Thierry sut bientôt atteindre à de hautes destinées. Il épousa Catherine de la Marck, fille légitimée du comte de la Marck, veuve d'Adrien de Fraypont, dit de la Boverie, et, par contrat du 27 janvier 1520, reçut la seigneurie de Rochen, en mariage.

» En octobre 1521, continue Butkens, Thierry de Lynden accompagna le prince cardinal dans le voyage qu'il fit à Aix-la-Chapelle, où il assista au mariage de l'empereur Charles Quint qui, de sa propre main, lui donna l'ordre de chevalerie avec plusieurs autres. Cependant, son autorité et sa faveur augmentèrent par la promotion de Corneille de Berghes, qui fut désigné coadjuteur du prince cardinal; par ce motif, et vu le désordre qui désolait le pays de Gueldre, il prit la résolution de vendre ce qui lui était échu de son bien patrimonial dans ce pays et de faire le remploi dans celui de Liége où il s'intentionna de fixer sa demeure ; à cet effet, il traita avec Jean de Lynden, seigneur de Mussenberg, et Gaspard de Lynden, ses frères, pour voir l'état de la maison mortuaire de feu leur père Étienne de Lynden et de Walbruge de Bronchorst, leur mère, et en avoir les comptes en partage. Après quelques débats, l'affaire fut remise par les hauts justiciers et chevaliers du pays de la Betuwe ès-mains d'Arnoud de Bemmel, de Jean de Hackfort, de Zweer d'Appeldorne et de Thierry de Bronchorst, chevaliers, qui finalement terminèrent le différend, en 1524, le jour de Saint-Mathias, et, quelques jours après, Thierry de Lynden reçut une portion de sa part de son fère aîné le seigneur de Mussenberg; et desdits deniers il commença à faire le remploi; environ ce temps, il acheta la terre de Mathivaux, dite la Boverie, et quelques rentes.

» Deux ans après, il accompagna le prince Everard de la Marck à une assemblée publique, convoquée à Augsbourg par l'empereur Charles Quint, qui s'y trouva, pour la restauration de la foi catholique et extirpation des hérésies de Luther, de Zwingle et de leurs adhérents, lesquelles, pour lors commencèrent à s'étendre et à prendre racine par toute l'Allemagne et quartiers circonvoisins : voire même, aux cours des princes et seigneurs qui se qualifiaient *protestants*, et, en cette qualité, à la congrégation d'Ausbourg, firent exhibition de la profession de leur foi, forgée du cerveau d'un certain Philippe Mélanchton, laquelle fut depuis nommée la confession d'Augsbourg et condamnée avec plusieurs autres par le sacré et célèbre concile universel tenu à Trente.

» Au commencement de l'année 1531, ce seigneur se trouva aussi à la suite du prince de Liége, à Cologne, à l'élection et couronnement du roi des Romains, Ferdinand d'Autriche, frère de l'empereur Charles, et peu après, il s'employa avec son beau-père Everard, comte d'Arenberg, Jean, comte de Hornes, Edmond, baron de Swatsenberg, et Richard de Merode, seigneur de Waroux, à la pacification des Rivageois, qui étaient une sorte de gens de basse condition, séditieux et mutins, qui eussent perpétré plusieurs maux au pays de Liége, si leurs desseins n'eussent été rompus avec autant de célérité, prudence et bonne conduite.

» Environ le mois de septembre de la même année, Thierry de Lynden fit le voyage de Bruxelles avec son beau-père le comte d'Arenberg; il s'y trouva aux joûtes et tournois; mais le malheur voulut que le comte y fut tellement blessé d'une chute qu'il fit avec son cheval, que peu après il mourut. Comme peu de temps auparavant était aussi trépassée Catherine de la Marck, sa femme, Thierry de Lynden se résolut de prendre une seconde alliance avec Marie d'Elderen, riche

héritière et fille unique de Godenoel d'Elderen, chevalier, seigneur de Sart, de Saint Gelly, etc., et d'Isabeau d'Amstel. Ce mariage fut convenu par l'entremise de Robert de la Marck, qui avait succédé au comté d'Arenberg, et de son fils, le jeune Robert.

» Il semble que jusques lors Gaspard de Lynden, frère de Thierry, n'avait encore fourni et satisfait à l'accord passé entre eux; car en 1536, Marie d'Elderen elle-même fit un voyage au pays de Gueldre pour mettre fin à cette affaire. Elle vendit le restant des biens patrimoniaux de son mari.

» Comme environ l'an 1538 vint à mourir le prince cardinal Évrard de la Marck, évêque de Liége, auprès duquel Thierry avait été en grand estime et réputation, il se retira sur ses terres et prit sa demeure ordinaire en sa maison de Mathivaux, où il s'adonna aux voluptés de l'étude, dont il était singulièrement amateur, jouissant des délices de la lecture et de la conversation de ses plus familiers amis. Quelque temps après, succéda au prince cardinal de la Marck, Corneille de Berghes, son coadjuteur, avec lequel ce seigneur était lié d'une très-étroite et très-familière amitié; laquelle fut cause qu'aussitôt que le nouveau prince le requit, il se rendit auprès de lui en sa cour; et il y fut aussitôt honoré de la charge de premier conseiller et de maître d'hôtel, le 8 janvier 1542, qu'il garda sous les successeurs de ce prince, George d'Autriche et Robert de Berghes.

» Voulant employer le reste des deniers de son patrimoine à l'acquisition d'une terre considérable, il traita avec Jean, marquis de Berghes, frère du prince Robert de Berghes, pour la vicomté et seigneurie de Dormael, dont la vente fut faite le 31 décembre 1562.

» Après la mort de Robert, évêque et prince de Liége, Thierry se voyant privé d'un tant singulier seigneur et ami, et se trouvant chargé d'un grand âge, se résolut de se retirer

entièrement des affaires en ce monde et de servir Dieu tranquillement. A cette fin, il habita désormais, en hiver, la ville de Louvain, où il avait passé une bonne partie de sa jeunesse, et en été, il se retirait à son château de Dormael. Or, comme les hérésies infestaient de tous côtés son pays, il fut prié par quelques parents de Gueldre de vouloir veiller à l'éducation de leurs enfants pour qu'ils pussent être nourris aux études en la foi catholique et romaine ; à quoi condescendait libéralement ce seigneur qui, en ses vieux jours, s'employa volontiers en œuvres de charité.

» Il trépassa à Louvain le 5 avril 1566, à l'âge de 69 ans, et fut enterré à l'église Saint Pierre, du côté du maître-autel, où l'on voit encore aujourd'hui sa sépulture avec seize quartiers d'armes, et, contre le pilier, un tableau où il est représenté au vif, armé et sa cotte de mailles au dos, avec ses enfants et Marie d'Elderen, sa femme, laquelle après sa mort se retira à Mathivaux, où elle mourut le 3 janvier 1574 et fut inhumée dans l'église de ce village sous un marbre bleu avec inscription et figures.

» Quant aux ancêtres et à la famille de Marie d'Elderen, je rapporterai brièvement qu'elle est des premières et des plus considérables du quartier de Tongres, prenant son nom de certain village peu distant de cette ville. Et portent ceux de cette maison de vair à une fasce d'or au chef, armoiries si honorées et si signalées que l'ancienne ville de Tongres les prend pour siennes. »

Il eut du second lit plusieurs enfants, entre autres : George, l'aîné ; il forma la branche des vicomtes de Dormael ; Robert, d'où provient la branche de Froidcourt, et, enfin, Herman, le premier des barons de Reckheim.

Les branches de Froidcourt et de Reckheim existent encore aujourd'hui ; la première en Belgique, la seconde en Allemagne.

### Branche de Belgique.

Ferdinand Maximilien, comte d'Aspremont de Lynden, épousa Constance Ernestine de Suys, chanoinesse de Munsterbilsen. Il en eut une fille unique : Claire Joséphine, aussi chanoinesse de Munsterbilsen, et dame de la Croix étoilée le 2 mai 1712, qui épousa le 24 décembre 1700, Frédéric, baron d'Eynatten.

« La terre de Wegimont (*Délices du pays de Liége*) était possédée, dès l'an 1106, par Arnoud d'Aspremont, seigneur de Lynden; elle est restée jusqu'à nos jours dans cette illustre famille que représente actuellement, à cet égard, Claire Joséphine de Lynden, épouse du comte d'Eynatten. »

» Après la mort de cette dame (Marie de Wal), reprend le même ouvrage, en parlant d'une autre terre, Froidcourt appartiendra aux enfants de M. le comte de Lynden d'Aspremont, seigneur de Barveau qui a épousé sa fille. Haultepenne, héritière de Barveau, épousa le comte de Lynden d'Aspremont, dont les descendants résident aujourd'hui à Barvaux avec tout l'éclat qui convient à leur qualité. »

I. Robert, comte d'Aspremont Lynden, épousa Marie Jeanne de Coldembrorck, dont Maximilien, qui suit, II.

II. Maximilien Henri, comte d'Aspremont Lynden, épousa Marie Georgine Catherine, baronne de Haultepenne, dame de Bavaux, fille de Philippe François de Haultepenne et de Madeleine de Haultepenne, de Houtain. Ils eurent un fils, Ferdinand Marie, qui suit, III.

III. Ferdinand Marie, comte d'Aspremont Lynden, seigneur de Barvaux, épousa Eve Isabelle Marie Joseph de Wall d'Anthine, sœur germaine du vicomte d'Anthine, dont un fils, Maximilien Joseph, qui suit, IV.

IV. Maximilien Joseph, comte d'Aspremont Lynden, épousa sa cousine, Marie Yolande de Wall d'Anthine, fille d'Eugène

Albert de Wall, baron de Woest, vicomte d'Anthine, fils de Conrad et d'Eve Isabelle de Buck, dame de Botzelaer, et de Marie Josèphe d'Aspremont Lynden, dont trois enfants, savoir :

A. Marie Isabelle Eugénie Yolande, née le 27 septembre 1771, morte à Andenne le 29 mars 1848, chanoinesse à Munsterbilsen.

B. Marie Yolande, née le 23 octobre 1772, qui épousa le 9 mai 1816, François Joseph, comte de Hamal de Focamp.

C. Joseph Ferdinand, qui suit, V.

V. Joseph Ferdinand Gobert, comte d'Aspremont Lynden, de Barvaux d'Haltines, né le 11 février 1784, obtint du roi Guillaume des Pays-Bas la confirmation du titre de comte et la faculté de joindre à ses noms patronimiques ceux de Barvaux et d'Anthine. Il avait épousé, le 27 décembre 1812, Charlotte Marie Josephine, baronne Vander Straten Wallay, morte le 3 juin 1854, fille d'Adrien, baron Vander Straten Wallay et Hubertine, vicomtesse de Nieulant.

Ils eurent de ce mariage six enfants, savoir :

A. François Charles Gobert Antoine, comte d'Aspremont Lynden, membre du conseil provincial de Namur, né le 9 octobre 1813, mort le 10 octobre 1858, avait épousé N. de Copis, dont postérité.

B. Guillaume Bernard Ferdinand Charles, comte d'Aspremont Lynden, né le 14 octobre 1815.

C. Charlotte Marie Henriette Gobertine, née le 10 mars 1818.

D. Appoline Eugénie Barbe, né le 22 mars 1820, morte à Haltinnes, le 3 janvier 1849.

E. Charles Marie Antoine, comte d'Aspremont Lynden, né le 25 mars 1822.

F. Léonie Marie Charlotte Françoise Adrienne Cécile, née le 25 juin 1829, morte à Haltinnes, le 7 juillet 1850.

—

**Branche d'Allemagne ou de Reckheim.**

Ecartelé, au premier et au quatrième, de gueules à la croix d'argent, qui est Aspremont Lynden; au deuxième et au troisième, d'or au lion de gueules, qui est Reckheim; sur le tout d'azur au lion d'argent lampassé d'or.

Titre : comte du Saint-Empire en 1583, et admis en cette qualité au collége des comtes de la Westphalie, le 31 mars 1623.

L'importante baronnie de Reckheim, relevait le rang et la noblesse de ses propriétaires. Guillaume, baron de Quadt de Wykradt, en échange de la terre et de la seigneurie de Zobbenbruck, d'un vignoble à Bacharach, sur le Rhin, et d'autres propriétés, la vendit, en 1556, à Herman, fils de Thierry, comte d'Aspremont Lynden, « issu en ligne directe de Sigisfrid, comte d'Aspremont, qui vivait l'an 680 et dont l'origine remonte aux rois de France de la première race, par les rois de Lombardie du sang desquels il sortait. » L'Empereur Rodolphe d'Autriche en donna l'investiture, avec la confirmation de tous les priviléges, immunités et dignités que Butkens décrit en ces termes : « Et puisque cette très-ample et très-remarquable terre et seigneurie est tombée en la maison de Lynden, il ne sera pas hors de propos de faire ici quelque bref récit de ses anciens seigneurs, qualités et prééminences; pourquoi je dirai qu'elle est terre souveraine, tenue immédiatement de l'empire, et comme membre d'icelui ont place les seigneurs, barons et comtes de Rekheim entre les autres comtes impériaux du quartier de Westphalie; ont aussi privilége de forger monnaie d'or, d'argent et de cuivre au coing de leurs armoiries, autorité d'imposer gabelles, daces et autres exactions, en outre le droit de régale et d'exception, le pouvoir de donner pardon et rémission aussi après la prononciation de la sentence criminelle, et de suspendre l'exécution d'icelle ; ont justice souveraine, ne reconnaissent aucun ressort au civil, que la chambre impériale à Spire, si la cause et différend est de la

valeur de cinq cents florins d'or d'Allemagne. Elle comprend le château et ville de Reckheim, contenant dans le clos de ses murailles un monastère de dames religieuses de l'ordre de Prémontré et en outre la libre seigneurie et terre de Borssem avec les villages dépendant d'icelle, comme Cottem, Hal, Huft, et avec les terres et seigneuries de Weset, ayant monnaie à part, Ter-Weyen, Udichoven et autres divers fiefs d'environ cent et soixante, tenus et mouvants de ladite terre souveraine de Reckheim. »

Charles Gobert, comte d'Aspremont Lynden et de Reckheim, né le 21 décembre 1703, mort en 1750, fils de Ferdinand Gobert et de Julienne Rackoczy, sœur du célèbre François Rackoczy, prince de Transylvanie, épousa, le 26 août 1725, Éléonore Françoise de Kokorzowitz, dame de la croix étoilée le 3 mai 1720, morte le 13 mai 1747, fille de Pierre François, comte de Kokorzowitz. Leur petit-fils, Jean Népomucène Gobert, né le 22 septembre 1757, mort en 1816, laissa de Régine, fille de comte de Batthyani, née le 13 décembre 1764, un fils et une fille :

A. Charles Gobert, COMTE D'ASPREMONT LYNDEN ET DE RECKHEIM, né le 20 octobre 1790, mort le 19 septembre 1819.

B. Marie Otholène Gobeline, COMTESSE D'ASPREMONT LYNDEN ET BAINDT, née le 31 mai 1787, dame de la Croix étoilée et dame d'honneur de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, dame des seigneuries de Ledwitz, Onod, Szerenez, Borsi, Makowicza, qui épousa, le 22 février 1807, George, comte Erdody de Monvorokerek, chambellan de l'empereur, le 17 juin 1785, conseiller intime, capitaine héréditaire de Monoszolo et de la ville de Warasdin, seigneur d'Ebereau, Fédisch, Rothenthurm et Botfa, en Hongrie; Novemarof, Sellin, Jaska, Masrlavina et Kutina, en Croatie.

# ASTEN.

TIERCÉ en fasce, le premier de sable à deux boucles d'or, soutenu d'azur, contre-soutenu d'argent au fer de moulin de sable. CIMIER : Un vol d'argent.

Van Asten, famille de Bois-le-Duc, fut annoblie par lettres patentes de l'impératrice, en date du 4 juin 1755.

I. THÉODORE VAN ASTEN, eut de Gertrude Coninckx, sa femme, un fils, Gerard Jean, qui suit, II.

II. GERARD JEAN VAN ASTEN, né à Bois-le-Duc, agent de la maison électorale palatine près des États-Généraux des provinces Unies, annobli par les lettres patentes précitées, eut de sa femme Pétronille Mutsaerd, un fils unique, Jean Joseph, qui suit, III.

III. JEAN JOSEPH VAN ASTEN, né à la Haye, le 25 juillet 1728, mort à Anvers, le 17 mars 1788, épousa : 1° le 24 juin 1755, Marie Thérèse Catherine de Meulenaer, née à Anvers, le 17 mars 1725, où elle mourut sans enfants, le 13 décembre 1772, fille de Jean Baptiste François Théodore et de Marie Thérèse Jacobs; 2° à Anvers, le 7 juin 1774, Reine Jeanne Joseph de Knyff, née à Anvers, le 18 novembre 1750, où elle mourut le 2 avril 1777, fille de Jean François, chevalier, et de Catherine Josèphe del Campo ; et 3° le 29 septembre 1778, à Anvers, Catherine Reine Marie Peytier, née à Anvers, le 24 août 1749, morte dans la même ville le 17 janvier 1787, fille de Jean André, annobli par lettres patentes du 8 mars

1758 et créé chevalier par lettres du 9 avril de la même année, et d'Anne Marie Pieters, dame de Merchtem.

Il eut du second lit deux enfants, savoir :

A. Charles VAN ASTEN, né à Anvers, le 18 février 1776, mort à Bruxelles, le 27 décembre 1851, qui épousa, à Anvers, le 10 juillet 1795, Jeanne Marie Isabelle Lunden, née à Anvers, le 24 mars 1775, morte le 10 juillet 1815, fille de François Joseph et d'Isabelle Marie Grigis. Ils eurent deux enfants, savoir :

*a*. Adélaïde, née à Anvers, le 4 mai 1799, qui épousa, le 17 juin 1818, Désiré Pierre Charles de Meulenaer, né à Anvers, le 19 octobre 1796, fils de Charles François Ghislain et de Marie Thérèse Gertrude Goubeau.

*b*. Edmond VAN ASTEN, né à Anvers, le 20 septembre 1804.

B. Reine Josèphe, née à Anvers, le 18 mars 1777, morte le 7 novembre 1788.

Il eut du troisième lit six enfants, savoir :

C. Thérèse Cécile, née à Anvers, le 22 novembre 1779, morte sans alliance à Aix-la-Chapelle, le 21 août 1811.

D. Eulalie, née à Anvers, le 22 août 1781, morte à Bruxelles, le 17 avril 1814, qui épousa, à Anvers, le 18 février 1802, Guillaume André de Caters, né à Anvers, le 30 septembre 1773, commandeur de l'ordre du Lion néerlandais, chevalier de la Légion d'honneur, ancien membre de la seconde chambre des États-Généraux, ancien bourgmestre d'Anvers, fils de Jean Pierre Ernest et de Jeanne Marie d'Henssens.

E. Jeanne, jumelle d'Eulalie, morte au château de Merchtem, à l'âge de onze ans.

F. Jean VAN ASTEN, né à Anvers, le 13 septembre 1782, mort en bas âge.

G. Édouard, qui suit, III.

H. Isabelle, née à Anvers, le 27 septembre 1785, morte en bas âge.

III. ÉDOUARD VAN ASTEN, né à Anvers, le 3 octobre 1784, épousa, à Anvers, le 2 avril 1812, Caroline Catherine Guyot,

née à Anvers, le 28 juin 1789, morte à Anvers, le 26 décembre 1852, fille de Jean Baptiste et de Françoise Jacqueline Peeters, dont deux enfants, savoir :

A. Gustave Van Asten, né à Anvers, le 26 janvier 1813, mort sans alliance, à Anvers, le 19 juin 1844.

B. Eulalie, née à Anvers, le 21 octobre 1814, qui épousa : 1° le 12 septembre 1837, son cousin germain, Alexandre George, comte de Baillet, né à Anvers, le 21 mai 1814, mort le 28 novembre 1843, fils de Charles Jean Joseph, comte de Baillet, et de Jeanne Dorothée Guyot, et, 2° le 14 mars 1846, à Anvers, Théodore Charles Ghislain, comte de Murat, né à Gand, le 1er mars 1812, ancien capitaine commandant d'artillerie montée, fils de Gerauld Paul Marie Ghislain, comte de Murat, et de Marie Sophie Albertine Ghislaine de Lichtervelde.

# AUXY.



ÉCHIQUETÉ d'or et de gueules de cinq tires. COURONNE : à cinq fleurons. CIMIER : un buste de More habillé de gueules, tortillé d'argent. SUPPORTS : deux lions d'or contournés.

DEVISE : **Et toi Auxy.**

Cette maison, une des plus anciennes de l'Artois, doit son nom à la ville et seigneurie d'Auxy-le-Château, à trois lieues de Dourlens. Elle occupa longtempsun rang distingué parmi les barons de la province. Elle s'honore d'avoir produit de vaillants chevaliers, morts, les armes à lamain, dans les grandes journées de Courtray, en 1302, de Crécy, en 1346, d'Azincourt, en 1415. Elle compte, parmi ses ancêtres les plus renommés des chevaliers de la Toison d'or, des grands maîtres des arbalétriers de France, des capitaines généraux, des gouverneurs de province, un amiral.

A toutes les époques de son histoire, Auxy s'est allié aux plus illustres maisons de France et des comtés de Hainaut et de Flandre.

Lors de la rupture entre le duc de Bourgogne et Louis XI, la maison d'Auxy se divisa en deux branches. L'une partageant les destinées des ducs, vint se fixer aux Pays-Bas; l'autre resta au service de France.

Quelques généalogistes ont voulu contester à la maison d'Auxy sa glorieuse origine et lui enlever les fondateurs de sa race. Ils ont prétendu, qu'abusant d'une similitude de

nom, Auxy a usurpé les titres de la maison d'Aussy, issue de la Picardie et éteinte depuis des siècles. Cette assertion malveillante ne repose sur aucune donnée; elle n'est point digne d'une réfutation sérieuse, et nous la passerions sous silence, si nous ne nous étions pas imposé pour règle de tout dire. La généalogie de la maison d'Auxy ne renferme ni doutes ni lacunes. Elle remonte, par une succession non interrompue et appuyée sur des preuves authentiques, au fondateur de la race. Si d'autres avaient été les véritables possesseurs des titres, il eût été impossible que, de leur temps, on usurpât et leurs pères et leur nom et jusqu'aux faits qui caractérisent des individualités distinctes.

I. HUGUES, SEIGNEUR D'AUXY, est nommé avec Mathilde, sa femme, ses fils et ses petits-fils, dans un titre de l'abbaye de Cercamp, de l'an 1197. L'aîné de ses enfants fut Hugues II, qui suit, II.

II. HUGUES II, SEIGNEUR D'AUXY, eut de Marguerite d'Aubigny, sa femme, plusieurs enfants, entre autres, Hugues III, qui suit, III.

III. HUGUES III, SIRE ET BER D'AUXY, fit quelques biens au chapitre d'Amiens, vers l'an 1200. Il eut entre autres enfants :

A. Hugues IV, qui suit, IV.

B. Eustache D'AUXY, qui fut, en 1230, caution de Simon de Dammartin, comte de Ponthieu, envers le roi de France, Saint-Louis.

IV. HUGUES IV, SIRE ET BER D'AUXY, vivait en 1236. Il eut un fils, Philippe, qui suit, V.

V. PHILIPPE, SIRE ET BER D'AUXY, fit le voyage d'Afrique avec le roi Saint-Louis. Il épousa Catherine de Pecquigni, fille de Jean, vidame d'Amiens et d'Isabeau de Brienne, dont il eut un fils, Jean I[er], qui suit, VI.

VI. JEAN I[er], SIRE ET BER D'AUXY, seigneur de Fontaine et de

Hangest-sur-Somme, mourut à la bataille de Courtrai, l'an 1302. On lui donne pour femme Isabeau de Craon, et pour enfants :

A. Jean II du nom, qui suit, VII.

B. Hugues V, auteur de la branche des seigneurs de Dompierre, rapportée ci-après, et qui n'eut que trois degrés.

VII. Jean II, sire et ber d'Auxy, se trouvait en 1346 à la journée de Créci où il mourut. Il avait épousé Marie d'Encre, dame de Lulli, Bulles, Monceaux, etc., morte en 1349, dont il eut cinq enfants, savoir :

A. Jean III, qui suit, VIII.

B. Pierre d'Auxy, seigneur de Lulli et de Monceaux, dont descendirent les seigneurs de ce nom qui restèrent en France.

La branche de France est éteinte aujourd'hui. Elle n'amoindrit pas la fortune de ses aînés. Au nom d'Auxy, elle joignit le nom de sa seigneurie de Monceaux, et elle obtint le marquisat par lettres patentes du roi Louis XIV, en date de septembre 1687.

François de Monceaux d'Auxy, seigneur de Saint-Sanson, Hauvoille, Glatigny, Martincourt et autres lieux, décoré du Cordon bleu, fut le premier marquis d'Auxy de Monceaux. Sa lignée s'est éteinte dans la personne de sa petite-fille, Anne Madeleine Françoise Émilie, marquise d'Auxy de Monceaux, duchesse de Fleury, dame du palais de la reine, femme de Louis XV, morte à Paris en 1799. André Hercule de Rosset, duc de Fleury, pair de France, son époux, était aussi lieutenant général des armées du roi, chevalier de ses ordres et gentilhomme de la chambre.

C. Marie, qui épousa Arnoul de Créqui, seigneur de Raimboval.

D. Mips, qui épousa : 1° Jean de Lulli ; 2° Robert Gui, chevalier.

E. Blanche, morte sans alliance.

F. N., morte en bas âge.

VIII. Jean III, sire et ber d'Auxy, seigneur de Fontaines, Bulles, etc., mort avant 1364, avait épousé Catherine de Melun, dame de Saint-Maurice sur Laveron, fille de Jean,

seigneur de Saint-Maurice, de Daillant, de Fontenelles, etc., et de Marguerite, dame de Brimeu, dont il eut cinq enfants, savoir :

A. Louis, SEIGNEUR ET BER D'AUXY, qui servit en Picardie en 1379, sous le sire de Sempi, et mourut sans alliance.

B. Colart, SIRE ET BER D'AUXY, qui servit en Picardie en 1380, sous le sire de Coucy, et sous le sire de Sempi, en 1382, et mourut sans postérité de Jeanne d'Enghien qui, en 1385, était remariée à Jacques de Harcourt, seigneur de Montgommeri.

C. **David, qui suit, IX.**

D. Marie, qui épousa : 1° Robert d'Ailli, seigneur de Boubers sur Canche ; 2° Jean de Longuilliers, seigneur d'Angoudessan.

E. Yolande, qui épousa Guillaume de Hardentun, seigneur de Maisons.

IX. DAVID, SIRE ET BER D'AUXY, suivit le roi au second voyage qu'il fit en 1383 pour le secours du comte de Flandre, et le duc de Bourgogne, lorsqu'il alla contre les Liégeois pour y rétablir l'évêque. Mort à la bataille d'Azincourt, en 1415, il avait épousé Marguerite de la Tremouille, fille de Guillaume, seigneur d'Usson, et de Marguerite de Mello, dont il eut cinq enfants, savoir :

A. Philippe, SIR ET BER D'AUXY, qui était avec le duc de Bourgogne, en 1417, lorsqu'il alla à Tours pour y surprendre la reine. Il suivit aussi ce prince à la levée du siége de Senlis et mourut de contagion à Paris, en 1418.

B. Jacques, SIRE ET BER D'AUXY, qui suivit aussi le parti du duc de Bourgogne, et était en sa compagnie, en 1421, à la rencontre qu'il eut près de Mons en Vimeu, contre les gens du Dauphin. Il mourut en 1422 sans enfants d'Isabelle de Chaumont, fille de Lionel, seigneur de Quitri, et de Robine de Montagu, qu'il avait épousée le 16 janvier 1414.

C. **Jean IV, qui suit, X.**

D. Catherine, qui épousa Gilles de Mailli, seigneur d'Authuile et d'Audinfer.

E. Hugues, SIRE ET BER D'AUXY, seigneur de Gennes, qui mourut avant l'an 1446. Il avait épousé, par contrat du 24 août 1441, Catherine de Regneauville, veuve de Guichard de Fieffes et fille aînée de Colart, seigneur de Regneauville et d'Estrées, dont il eut Catherine, qui épousa Louis Perceval de Dreux, seigneur de Pierrecourte.

X. JEAN IV, SIRE ET BER D'AUXY, seigneur de Fontaine sur Somme, de Fumechon, etc., sénéchal et gouverneur du comté de Ponthieu, capitaine d'Abbeville, de Courtrai et d'Audenaerde, chevalier de la Toison d'or, conseiller et chambellan du roi et du duc de Bourgogne, premier chambellan du comte de Charolais et maitre des arbalétriers de France, eut toute sa vie une grande autorité auprès du comte de Charolais et du duc de Bourgogne, qui le pourvut de la capitainerie de Courtrai, en 1425, de celle de Saint Ricquier, etde l'office de maître des eaux et forêts du comté de Ponthieu, en 1433, ce qui fut confirmé par le roi en 1438 et en 1463. Il se trouva au traité de paix, conclu à Arras en 1435, entre le roi et ce duc, reprit sur les Anglais la ville de Gamache l'année suivante, et, ayant été établi par le duc, capitaine général des frontières de Picardie et de Ponthieu, il se rendit maître de la ville et du château de Crotoi en 1437. Ce prince lui donna encore la même année l'office de maître des eaux et forêts du comté d'Artois, et la capitainerie de Thérouanne, le fit chambellan et garde de la personne du comte de Charolais, l'an 1440, lui donna l'office de sénéchal de Ponthieu, et la capitainerie d'Abbeville, en 1442, avec la faculté de faire exécuter ces charges par ceux qu'il en jugerait capables. Il le fit chevalier de son ordre de la Toison d'or en 1445, le retint de son hôtel en 1446, et lui donna 400 livres de pension en récompense de son château d'Auxy, qui avait été brûlé et démoli par les Anglais, et qu'il fit depuis rebâtir. Ce prince lui accorda encore en 1450 la capitainerie d'Audenaerde, que le roi lui confirma trois ans

après. Il jouissait d'une pension de 600 livres en 1459, comme premier chambellan du comte de Charolais et de la capitainerie de Ruppelmonde. Le roi le pourvut en 1461 de l'office de maître des arbalétriers de France à 2000 livres de pension, le retint son chambellan, lui donna l'office de maître des eaux et des forêts de Picardie et de Ponthieu, et la capitainerie d'Abbeville en 1463, avec pouvoir d'occuper son hôtel à Abbeville. Le 23 février 1464, le comte de Charolais lui donna derechef l'office de sénéchal et gouverneur de Ponthieu, avec la capitainerie d'Abbeville, par lettres du 16 mai 1466, ce qui fut confirmé par le roi le 15 juin suivant, avec le titre d'amiral sur les côtes de la riviere de Somme, le 1er août de la même année. La forteresse de Falais lui fut donnée le 14 février suivant. Il se démit en 1467 de la capitainerie d'Audenaerde et de l'office de premier chambellan de Charles, duc de Bourgogne. Il vivait encore en 1470.

Il avait épousé : 1° le 17 septembre 1447, Jeanne, dame de Flavi, Basentin, etc., fille unique et héritière de Jean, seigneur de Flavi, etc., chambellan du duc de Bourgogne, et de Jeanne d'Antoing, dame de Muiserolles; 2° (après avoir cédé tous ses biens à ses deux filles du premier lit), Felice des Marchands, dame de Warelles et de Launois, fille de Christophe, seigneur de Breveouy, en Gascogne.

Il eut du premier lit deux filles héritières, savoir :

A. Isabeau, qui épousa Philippe de Crèvecœur, seigneur de Querdes, maréchal de France, chevalier de la Toison d'or, morte sans postérité.

B. Marie, qui épousa Jean de Bruges, seigneur de la Gruthuse, chevalier de Saint Michel, gouverneur de la Picardie, dont postérité contemporaine à la branche des Auxy de Launois.

Il eut du second lit trois fils, dont la postérité a survécu. Avant de reprendre leur lignée qui resta définitivement établie parmi nous, il importe de faire connaître quels furent

les seigneurs d'Auxy de Dompierre, issus de Jean Ier, qui tous périrent de mort violente, et dont la renommée si courte, mais si brillante, jette aussi un si vif éclat sur leurs descendants en ligne collatérale.

### Auxy, seigneurs de Dompierre.

VII. HUGUES, SIRE D'AUXY, fils puîné de Jean, sire et ber d'Auxy, Ier du nom, fut seigneur de Dompierre et était en compagnie de Jean de Marigny, évêque de Beauvais, en la guerre de Gascogne, sous le connétable d'Eu en 1337. Il épousa Isabelle de Marigny, veuve de Guillaume, comte de Toncarville, et fille d'Enguerrand, seigneur de Marigny. Il en eut deux enfants :

A. Pierre, SIRE D'AUXY, qui fut assassiné au château de Saint Martin, en 1364, sur le refus qu'il fit de le remettre à Mathieu de Braquemont, à la femme duquel il appartenait et à la garde duquel il avait été commis par le comte d'Eu.

B. Enguerrand, qui suit, VIII.

VIII. ENGUERRAND, SIRE D'AUXY, seigneur de Dompierre, qui épousa Isabeau de Goulons, fille unique et héritière de Regnaut de Goulons, dont trois enfants, savoir :

A. Philippe, qui suit, IX.

B. Jean, SIRE D'AUXY, mort avec son frère aîné à la bataille d'Azincourt, en 1415.

C. Catherine, qui herita de ses frères et epousa Denys, seigneur de Rambure, maître des arbalétriers de France.

IX. PHILIPPE, SIRE D'AUXY, segneur de Dompierre, Escouys, Bosc Roger, Manneville et autres terres de la maison de Marigny, qui lui furent adjugées par arrêt du 26 avril 1393, fut sénéchal de Ponthieu et capitaine d'Abbeville en 1402, servit en Picardie en 1404, sous le comte de Ligny et fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415, sans laisser de postérité de Jeanne d'Estouteville, fille de Colart, seigneur de Torci.

### Auxy, branche des Pays-Bas.

XI. JEAN, SIRE D'AUXY, premier du nom en Hainaut, écuyer, seigneur de Warelles et de Launois, fils aîné de Jean IV et de Félice des Marchands, mort le 31 mai 1499 et inhumé à Petit-Enghien, se maria deux fois.

Les généalogistes diffèrent sur le nom de sa première femme : Jacqueline Descoussois, selon les uns; Jacqueline de Tassignies, chanoinesse de Maubeuge, dame de Boussoit et de Warelles, selon d'autres; et, enfin, Jacqueline Faumal, dite de Goegnies, alliée aux Haynin et aux Ligne, selon d'autres encore. Quoi qu'il en soit, il n'eut pas d'enfants du premier lit.

Il épousa en secondes noces Isabeau de la Moere, morte le 13 mars 1536, dont trois fils, savoir :

A. Jacques, qui mourut sans postérité.

B. Jean, SIRE D'AUXY, seigneur de Warelles. Il laissa une fille unique, Catherine, qui épousa Guillaume de Sicleers, d'une bonne famille de Flandre, mort le 25 août 1572.

Guillaume de Sicleers et Catherine d'Auxy, sa femme, furent inhumés en l'église de Saint-Bavon, à Gand, avec épitaphe et les quartiers suivants :

AUXY, la Moere, Marchand, Eggremond.
SICLEERS, d'Amman, de Maecht, Vooght.

C. Philippe, qui suit, XII.

XII. PHILIPPE, SIRE D'AUXY, seigneur de Launois, maître d'hôtel de l'électeur de Clèves, échevin du franc de Bruges, né le 8 mai 1487, mort le 29 juillet 1553, et inhumé avec sa femme dans l'église de Saint-Sauveur, à Bruges, épousa, le 5 février 1526, Marie Balbani, née le 12 décembre 1504, morte le 9 décembre 1558, fille de Grégoire, Lucquois, et veuve de Charles, sire de Cortewille.

Leur épitaphe, gravée au pied d'un cabinet d'armes, qui

se voyait encore à la fin du siècle dernier, était ainsi conçue :

Sépulture de noble homme Philippe d'Auxy, en son vivant écuyer, seigneur de Launois, échevin du franc, lequel trépassa le 29 juillet 1553. — Ci gît noble demoiselle Marie, fille de noble homme Grégoire Balbani, natif de Lucques, en Toscane, femme dudit Philippe d'Auxy, laquelle trépassa le 29 décembre 1558.

Il eut de son mariage douze enfants, quatre fils et huit filles, entre autres, Guillaume, l'aîné, qui suit, XIII.

XIII. Guillaume, sire d'Auxy, seigneur de Launois, né le 13 mai 1529, épousa, le 22 janvier 1554, Adrienne Van den Berghe, dont un fils, Philippe, qui suit, XIV.

XIV. Philippe, sire d'Auxy, seigneur de Launois, capitaine d'infanterie, fut, pour ses bons offices rendus à la guerre, créé bourgmestre du franc et échevin perpétuel. Il épousa : 1° Jeanne Colins, dont il n'eut pas d'enfants ; et 2° Marie de Malanoy, dame de l'Espèce, dont un fils, Édouard, qui suit, XV.

XV. Édouard d'Auxy, seigneur de Launois, lieutenant colonel du régiment de don Francisco de Hiero, et capitaine d'une compagnie de cuirassiers, épousa, le 5 décembre 1618, Prudence Vander Dussen, fille de Philippe, seigneur de Borgnival, et de Jeanne d'Hostonne, dont il eut un fils, Eugène, qui suit, XVI.

XVI. Eugène d'Auxy, seigneur de Launois, suivit également la carrière des armes. Il parvint aux mêmes grades que son père. Il fut même gouverneur de Neufchâteau et membre de l'état noble et député de la noblesse du comté de Hainaut. Il laissa deux enfants, savoir :

A. Édouard, qui suit, XVII.

B. Jeanne Louise, qui épousa Jean d'Yedeghem, seigneur de Fouleng, d'une riche et puissante maison de Flandre.

XVII. Édouard d'Auxy, seigneur de Launois et de Neufville,

né en 1654, mort en 1740, membre de l'état noble et député de la noblesse du comté de Hainaut, conseiller et chevalier d'honneur de la cour et du conseil souverain de cette province, épousa en 1690, Marie Anne de Gaubille, dame de Liternoult, dont un fils, Pierre Louis Joseph, qui suit, XVIII.

XVIII. Pierre Louis Joseph d'Auxy, seigneur de Launois et de Neufville, membre de l'état noble du pays et comté de Hainaut, gentilhomme de la clef d'or de l'électeur de Bavière et capitaine de ses gardes, contracta une seconde alliance avec la maison d'Yedeghem, dont il épousa, le 15 septembre 1724, l'héritière présomptive, Marie Louise d'Yedeghem, dame de Fouleng, sa cousine germaine, fille de Jean et de Jeanne Louise d'Auxy, dont il eut un fils, Charles Albert Édouard François Joseph, qui suit, XIX.

XIX. Charles Albert Édouard Joseph d'Auxy, comte d'Auxy de Fouleng et de Wattou, du chef du comté de Wattou dont il avait hérité de son oncle maternel, Charles Philippe d'Yedeghem, mort sans enfants, le 3 février 1755, né le 6 février 1726, mort le 27 avril 1787, épousa, le 22 mai 1751, Angélique Agnès Joseph de Romrie, fille de Jean, baron de Fraypont, dont il eut trois enfants, savoir :

A. Charles, Emmanuel, qui suit, XX.

B. Philippe Joseph, comte d'Auxy de Fouleng, par diplôme du roi Guillaume I[er] des Pays-Bas, membre de l'état noble du Hainaut, en février 1778, né le 7 janvier 1754, mort le 24 octobre 1838, épousa, en 1783, Philippine Madeleine Désirée Ghislaine, baronne de Pally du Fontoy, morte le 10 juin 1824, dont trois filles, savoir :

*a*. Joséphine Françoise Ghislaine Albertine, née le 21 septembre 1784, morte au château de Fouleng, le 15 octobre 1848.

*b*. Angélique Philippe Ghislaine, née à Mons, le 6 novembre 1788, et baptisée dans la chapelle de Saint-Germain, épousa, le 22 mai 1811, Charles Ysebrandt de Difque, né à Douvrin, le 26 mars 1788, fils d'Idesbalde François Ghislain, seigneur de Lendonck et de Difque, et de Louise Charlotte de Bacquehem.

*c*. Anne Charlotte Ghislaine, née le 13 mai 1789, qui épousa Ferdinand Louis de Bousies, mort le 23 août 1853 à l'âge de soixante cinq ans, fils aîné de Charles Ferdinand Maurice Alexandre, seigneur de Ferrière-la-Petite, député aux états du Hainaut Français, membre du Congrès national en 1789, et de Marie Victoire Amélie d'Yve.

C. Édouard Jérôme François Joseph, COMTE D'AUXY DE LAUNOIS, par diplôme du roi des Pays-Bas, membre de l'ordre de la noblesse des états du Hainaut, lieutenant de louveterie sous l'empire français, né le 2 août 1756, mort le 19 juin 1814, épousa Alexandrine Joséphine Rose de Wolff d'Ergy, morte le 15 mars 1836, fille de Joseph Xavier Dominique de Wolff, seigneur d'Ergy, et de Marie Sophie de Marbais, dont trois enfants, savoir :

*a*. Édouard, COMTE D'AUXY DE LAUNOIS, décédé, qui épousa Pauline Rose Marie de Bousies, morte à Mons, le 14 novembre 1859, à l'âge de soixante-deux ans.

Ils eurent de ce mariage deux enfants, savoir :

1. Émile, COMTE D'AUXY DE LAUNOIS, qui épousa le 4 septembre 1850, à Rameignies (Hainaut), Victorine de Séjournet.
2. Albéric, COMTE D'AUXY DE LAUNOIS.

*b*. Gaston Charles Ange, MARQUIS D'AUXY DE LAUNOIS, par diplôme du 10 octobre 1840, né le 10 avril 1800, chef de la famille.

*c*. Adèle, qui épousa Amédée Ferdinand Joseph Le Maire de Sars le Comte, mort le 10 janvier 1817, fils d'Auguste et de Thérèse Marie Colette de Bagenrieux, dont postérité.

XX. CHARLES EMMANUEL, COMTE D'AUXY DE NEUFVILLE, capitaine lieutenant au régiment de Murray en 1774, chambellan de l'empereur Léopold en 1791, membre de l'état noble du pays et comté de Hainaut, né le 15 avril 1752, mort le 24 avril 1817, épousa Marie Thérèse Françoise de Hochsteden, chanoinesse de Susteren, fille de Ferdinand Louis Charles et de Louise Philippine de Harscamp, chanoinesse d'Andenne, dont un fils, Charles Eugène Ferdinand, qui suit, XXI.

XXI. CHARLES EUGÈNE FERDINAND, COMTE D'AUXY DE NEUFVILLE, chambellan du roi des Pays-Bas, chevalier de 4e classe de

l'ordre de Saint-Vladimir, décoré de l'ordre militaire d'Autriche, né à Mons, le 16 mai 1783, mort à Bruxelles, le 19 décembre 1856, épousa, à Bruxelles, le 23 prairial an XII (14 juin 1804), Félicité Françoise Joséphine Ghislaine de Beeckman de Vieusart, née à Louvain, le 2 décembre 1783, morte à Bruxelles, le 31 décembre 1854, fille de Ferdinand et de Charlotte de Vroey, dont une fille :

A. Coralie, COMTESSE D'AUXY DE NEUFVILLE, née le 3 septembre 1815, épousa, le 9 octobre 1844, Louis François Magloire, comte Goblet d'Alviella, membre de la Chambre des représentants, né le 20 mai 1823, fils d'Albert Joseph, comte Goblet d'Alviella, grand du Portugal, ministre d'État, lieutenant général, inspecteur général des fortifications et du corps du génie, et d'Adèle Damien.

Un fils, Félicien Eugène, COMTE GOBLET D'ALVIELLA, est né de ce mariage, le 9 août 1846.

# BAESEN.

D'OR à l'écot au naturel en pal, accompagné de deux écureuils assis et affrontés de gueules. COUPÉ de gueules au fer de moulin d'argent; l'écu surmonté d'un heaume d'argent, grillé, liseré et couronné d'or, fourré d'azur et couvert d'un bourrelet d'or et de gueules, aux hachements de même. CIMIER : un écureuil de l'écu.

I. CONRAD BAESEN, originaire de Breda, y épousa à la fin du XVII[e] siècle Henriette Baes, dont deux enfants, savoir :

A. Adrien, qui suit, II.

B. Adrienne, qui épousa Jean de Bruyn.

II. ADRIEN BAESEN, mort à Breda, le 9 mars 1733, épousa Cornélie Van Lanschot, fille de Jean et de Jossine Van Gils, dont quatre enfants, savoir :

A. Corneille Joseph, qui suit, II.

B. Élisabeth, morte sans alliance, le 27 avril 1765.

C. Judoce, née le 17 février 1712, morte le 8 octobre 1765, épousa Pierre Heyblom, de Breda, dont elle n'eut pas d'enfants.

D. François Joseph BAESEN, licencié en droits à Louvain, le 22 août 1737, avocat au grand conseil à Malines, conseiller assesseur du mont de piété à Bruxelles, le 10 mars 1749, naturalisé le 14 mars 1750, mort sans alliance.

III. CORNEILLE JOSEPH BAESEN, licencié en droits à Louvain, le 13 juillet 1729, avocat au grand conseil, naturalisé le 15 août 1735, conseiller pensionnaire de la ville de Malines, le 22 août suivant, conseiller au conseil de Brabant le 26 septembre 1738, né à Breda, mort à Bruxelles, le 9 mai 1766 et enterré dans la chapelle de la Vierge de l'église de Notre-

Dame de la Chapelle, épousa : 1° à Malines, chez les Oratoriens, le 17 mai 1734, Anne Barbe Parduyns de Malines, fille de Jacques et d'Anne Barbe Suetens, morte le 28 octobre 1748 et enterrée à Notre-Dame de la Chapelle; et 2° à Bruxelles, le 30 janvier 1750, Marie Thérèse de Casselot, morte le 6 avril 1769 et inhumée auprès de son mari, fille d'Adrien Joseph, seigneur de Wanfersée, conseiller au grand conseil, et de Marie Marguerite de Pape.

Corneille Joseph Baesen fut le premier de sa famille qui contracta mariage en Belgique et s'établit dans le pays. « Ses descendants n'ont pas tardé à y former de nobles alliances et d'y jouir d'une juste considération, » dit M. F. V. Goethals, dans son *Dictionnaire généalogique et héraldique*, t. I[er].

Il eut du premier lit six enfants dont trois sont morts en bas âge. Les trois autres suivent, savoir :

A. Henri Corneille Joseph, qui suit, IV.

B. Henri Adrien Jacques BAESEN, né à Malines, le 17 octobre 1736, licencié en droits à Louvain, le 26 janvier 1760, mort à Bruxelles, le 4 septembre 1819.

C. Claire Isabelle Françoise, née à Malines, le 24 janvier 1738, morte à Bruxelles, le 22 septembre 1781, épousa, le 4 juillet 1760, Augustin de Waha, conseiller, receveur impérial à Vilvorde, mort le 20 janvier 1781, fils de Honoré Joseph, secrétaire du conseil souverain de Brabant, et de Marie Anne Gabrielle Charlé.

Il eut du second lit quatre enfants, savoir :

D. Cornélie Rosalie, née le 8 mars 1751, morte le 7 mai 1792, épousa, en 1770, Jean Léopold de Man, seigneur de Beertel et d'Attenrode, né le 30 août 1743, et de Julie de Pape, sa femme du premier lit, dont la belle postérité, celle des barons de Man d'Attenrode, est alliée aux maisons de Robiano, della Faille Leverghem, d'Ormesson, de Buisseret, etc.

E. Hélène Françoise Marguerite, née le 16 octobre 1752, morte le 8 août 1809, épousa, le 29 juillet 1772, François Pierre Joseph de

Nachtegael, fils de Pierre Louis Joseph, conseiller au conseil de Brabant, et d'Anne Marie de Casselot.

F. Marie Madeleine Louise, née le 20 mai 1755, épousa, le 21 juillet 1777, François Goswin Ghislain Joseph Charliers, seigneur d'Odemont, né le 4 avril 1754, fils unique de Guillaume Joseph, seigneur de Borghravenbroeck, échevin de Bruxelles, surintendant du canal, et de Louise Françoise Caroline, comtesse de Wynants.

G. Charles François de Regis Baesen, seigneur de Houtain-le-Val, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, membre des États-Généraux, né le 24 février 1759, mort à Bruxelles, le 13 avril 1818, épousa Albertine Cornélie Josèphe, comtesse de Wynants, née à Bruxelles et baptisée à Sainte-Gudule, le 13 novembre 1765, morte le 4 octobre 1840 et inhumée auprès de son mari à Houtain, fille de Jean Baptiste Goswin, comte de Wynants, garde général des archives du duché de Brabant, conseiller honoraire de la chambre des comptes, et d'Isabelle Joséphine Bosschaert, dont deux filles, savoir :

*a*. Rosalie Isabelle Baesen de Houtain, morte à Houtain-le-Val, le 4 mars 1845, à l'âge de cinquante-sept ans, épousa : 1° Jacques de Waha ; 2° Jean Joseph Remi Van Coekelberghe de Dudzele, général aide de camp honoraire du roi Léopold I[er].

*b*. Adèle Marie Françoise Baesen de Houtain, née le 22 septembre 1795, épousa, le 2 mai 1821, Charles Gustave Sigismond, chevalier, inspecteur des eaux et forêts, chevalier, lieutenant colonel au régiment des dragons de Bylandt au service des Provinces-Unies de Hollande, membre de l'ordre équestre du Brabant, et de N. du Présin du Hennocq.

IV. Henri Corneille Joseph Baesen, licencié en droits à Louvain, le 3 avril 1758, né à Malines, le 17 mars 1735, mort à Bruxelles, le 2 mars 1804, épousa, le 8 novembre 1773, Marie Cécile Pétronille de Turnhout, née le 25 février 1754, morte à Bruxelles, le 3 février 1814 et inhumée auprès de son mari, à Laeken, fille de Dominique Jean, chevalier du Saint-Empire Romain, seigneur de Paddeschot, conseiller assesseur du mont de piété, à Bruxelles, et de Jeanne Claire Albertine Pycke. Ils eurent seize enfants, dont quatre moururent en bas âge. Les autres sont :

A. Joseph Henri Ghislain BAESEN, capitaine au régiment de Stein, né le 24 septembre 1774, mort le 25 mars 1810, à Vienne.

B. Gabriel François Joseph BAESEN, membre des états provinciaux du Brabant, né le 23 octobre 1775, mort le 13 août 1834, épousa, le 24 avril 1816, Françoise Marie de Vinck, née à Anvers, le 9 avril 1777, morte le 29 octobre 1855, fille de Jean François Joseph, seigneur de Westwezel, et de Hélène Françoise de Stier, dont une fille :

Sidonie Marie Rosalie, née à Bruxelles, le 22 février 1817, épousa, le 1er juin 1837, Charles Gérard François, chevalier Van Eersel, chevalier de l'ordre de Léopold, membre du conseil héraldique, mort à l'âge de quarante ans, à Sainte-Marie, aux États-Unis d'Amérique, le 3 août 1851, dont postérité.

C. Henri Ghislain BAESEN, né le 1er novembre 1776, mort le 4 avril 1785.

D. Marie Pauline Caroline, née le 28 décembre 1777.

E. Rosalie Marie Josèphe, née le 16 janvier 1780, morte le 18 octobre 1857.

F. Léopold Jean Joseph BAESEN, né le 29 mai 1782, mort le 13 décembre 1802.

G. Barbe Julienne Pétronille, née le 19 juillet 1783.

H. Cécile Thérèse Henriette, née le 27 décembre 1788, morte le 13 avril 1823.

I. Cornélie Marie Caroline, née le 12 juillet 1790, épousa, le 22 janvier 1820, André Jean Baudier, conseiller de la cour des comptes, chevalier de l'ordre de Léopold, né le 30 avril 1789, fils de Charles Joseph, conseiller et receveur général des domaines au quartier de Vilvorde, de Tervueren, d'Isque et d'Oversenne, et de Marie Thérèse Van Outheusden, dont postérité.

J. Charles Félix Ghislain BAESEN, né le 6 février 1792, mort le 21 mai 1858, épousa, le 3 août 1819, Jeanne Adélaïde Sanchez de Aguilar, morte le 3 septembre 1861, fille de Nicolas François, conseiller d'État de l'empereur François II, en 1794, successivement conseiller d'État extraordinaire et ordinaire du roi Guillaume des Pays-Bas, mort le 28 janvier 1822, et de Jeanne Beydaels, dont entre autres enfants :

Jenny, qui épousa, le 1er juin 1852, Théodore Charles Marie Ghislain, baron de Viron de Dierval, né le 26 février 1823, fils unique de Guillaume Jean Antoine, baron de Viron de Dierval, ancien membre du Congrès national, ancien président des états provinciaux, ancien gouverneur du Brabant, décoré de la Croix de Fer, officier de l'ordre de Léopold, né le 13 septembre 1791, mort le 7 juillet 1857, et de Carolie Philippine d'Haenens, morte le 31 mars 1853.

K. Louis Jean Xavier, qui suit, V.

L. Jacques Stanislas Joseph Ghislain Baesen, né le 13 novembre 1795, inspecteur des eaux et forêts, chargé de l'inspection générale de la forêt de Soignes, du château de Tervueren et de l'ancien palais du prince d'Orange, à Bruxelles, épousa, le 18 décembre 1828, Marie Louise Adélaïde, baronne de Cellier de Vinière, née à Bruxelles, en 1786, fille de Charles Joseph, chef mayeur de la franchise de la Hulpe, seigneur de la Longue Queue au Bois, et de Marie Catherine Isabelle Caroline Happart.

V. Louis Jean Xavier Baesen, né le 10 février 1794, épousa, le 2 juin 1823, Marie Jeanne Agnès Sanchez de Aguilar, sœur de la précédente, née le 21 janvier 1786, morte le 5 décembre 1861, dont un fils :

Gabriel Ghislain Louis Frédéric Baesen, né le 15 mars 1824.

# BAGENRIEUX DE LANQUESAINT.

COUSU d'azur. ECARTELÉ au premier et au quatrième à l'arbre arraché d'or, tigé et feuillé de même, accompagné de deux étoiles à cinq rais d'or, qui est BAGENRIEUX, au deuxième et au troisième à l'arbre arraché d'or, tigé et feuillé de même, qui est DU JARDIN. SOMMÉ : d'une couronne d'or à sept perles. CIMIER : Un cygne d'or. TENANTS : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.
DEVISE : **Eradicata lucet.**

Originaire du Hainaut, la maison de Bagenrieux, depuis trois siècles, est entourée d'une haute et juste considération acquise par son ancienneté, par les dignités dont elle fut toujours revêtue, par ses belles actions, par son patriotisme et par ses belles alliances. Ses membres ont toujours rempli des fonctions honorables et élevées : ils ont brillé dans les ordres, dans les armes, dans les conseils de la commune et de la province, et dans l'exercice du mandat législatif. Leurs droits nobiliaires furent reconnus par lettres patentes du 22 août 1782 et confirmés par diplôme du 13 janvier 1823.

Le titre de baron de Bagenrieux de Lanquesaint, avec transmissibilité dans sa race, a été accordé par lettres patentes du roi Léopold, en date du 19 novembre 1839, à M. le baron Philémon Joseph Maurice de Bagenrieux de Lanquesaint, alors chevalier, aujourd'hui officier de l'ordre de Léopold.

Du Jardin, Binche, Seghers, Hollain, Van Yperseele, Jacobsen, Destramazure, fondateurs de bourses d'études à l'Université de Louvain, Colins, Sonnart, Comian, Rombise,

du Pré, Behault, Cossée de Semeries, Galant, du Rand, Le Maire de Sars le Comte, la Roche, Ardenne, Ansembourg, Jonghe, etc., comptent dans leurs alliances et dans leurs quartiers de noblesse.

La maison de Bagenrieux s'est alliée deux fois aux du Jardin, et c'est en mémoire de cette double union qu'elle écartèle ses armes avec celles de la maison du Jardin.

Antérieurement à ces alliances, Bagenrieux avait relevé déjà plusieurs fiefs et seigneuries dans le comté du Hainaut.

I. Jacques de Bagenrieux, seigneur de divers fiefs et lieux et seigneur des Isles, par relief du 9 mai 1590, épousa Martine du Jardin, morte le 31 décembre 1611, fille de Christophe et de Jeanne du Marest. Elle était sœur de Quentin, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, d'une très-ancienne famille du pays et petite fille d'un autre Quentin du Jardin, mort vers 1565, et d'Elisabeth Madelaine de Bodin.

Ils eurent deux enfants, savoir :

Jean, qui suit, II.

Jacques de Bagenrieux, qui épousa, le 18 novembre 1615, Hélène de Bronskart, dont il n'eut pas d'enfant.

II. Jean de Bagenrieux releva, le 13 juillet 1613, le fief des Isles que Martine du Jardin, sa mère, avait apporté en dot à son époux. Il épousa Anne Choppart, dont sept enfants, savoir :

A. Jacques, qui suit III.

B. Françoise, qui épousa, le 16 octobre 1616, Jacques de Notuez.

C. Martin de Bagenrieux, née le 11 mars 1619, mort sans hoirs

D. Anne, né le 8 novembre 1619, qui épousa Antoine de Rayoult.

E. Anne Marie, née le 16 février 1623, morte sans alliance.

F. Pierre de Bagenrieux, né le 1er novembre 1628, mort sans alliance.

G. Adrien de Bagenrieux, né le 4 novembre 1630, mort sans alliance.

III. Jacques de Bagenrieux, fils de Jean et d'Anne Choppart, seigneur des Isles, né en 1614, épousa, en 1633, Françoise du Jardin, fille de Jean et de Marie de Goudelin, petite-fille de Jean du Jardin, chevalier de Jérusalem, mort le 19 juin 1593 et enterré, à côté de sa femme, à l'église d'Acren, et de Marguerite de Binche, décédée en 1598; leur succession fut partagée le 21 janvier 1662. Ils eurent sept enfants, savoir :

A. Grégoire de Bagenrieux, né le 19 mars 1635, prieur aux Augustins d'Enghien.

B. Jeanne, née le 17 janvier 1637, épousa Maximilien de Helsfeltz.

C. Jacques de Bagenrieux, né le 21 mars 1638, mort sans hoirs.

D. Jean de Bagenrieux, né le 2 avril 1639, mort sans alliance.

E. Adrien, qui suit, IV.

F. Anne, née le 8 mars 1641, qui épousa Jean de Boterdaele.

G. Maximilien de Bagenrieux, mort enfant.

IV. Adrien de Bagenrieux, né le 16 août 1640, mort en 1684, releva la seigneurie des Isles, ce même jour du partage, le 21 janvier 1662. Il eut de Catherine Seghers, sa femme, six enfants, savoir :

A. Jean Baptiste, qui suit, V.

B. Barbe, née le 15 décembre 1680, épousa, le 15 mai 1716, Jean François de Portemont, bailly de Winkele, mort sans hoirs.

C. Catherine, née le 4 août 1684, épousa, le 21 janvier 1718, Louis Ignace de Jaunaert. Elle eut de ce mariage une fille, Philippine, qui épousa François Louis de Comian.

D. François de Bagenrieux, né le 16 octobre 1685, mort sans postérité.

E. Jean Joseph de Bagenrieux, né le 3 février 1687, licencié ès lois, bailly d'Havré, avocat à la cour souveraine de Mons, bourgmestre d'Enghien, mort sans alliance, le 10 avril 1758.

F. Catherine, née le 17 janvier 1693, mort enfant.

V. Jean Baptiste de Bagenrieux, seigneur des Isles, par

relief du 17 novembre 1704, né en 1678, mort le 13 mars 1731 et inhumé à Acren-Saint-Géréon, épousa, par contrat du 21 octobre 1719, Anne Marie de Hollain, morte à Louvain, le 7 septembre 1743 et inhumée auprès de son époux.

De ce mariage vinrent cinq enfants, savoir :

A. Claude Ignace, qui suit, VI.

B. Jean Joseph DE BAGENRIEUX, né le 29 janvier 1723, épousa Marie Ferdinande Seghers. Leur postérité est éteinte.

C. George Emmanuel DE BAGENRIEUX, né le 24 février 1724, mort le 3 décembre 1724.

D. George Emmanuel DE BAGENRIEUX, né le 30 janvier 1725, mort à Louvain le 30 septembre 1741 et inhumé à l'église de Saint-Michel.

E. Michel Ange Septime DE BAGENRIEUX, né le 20 mai 1726, mort le 5 juillet de la même année.

VI. CLAUDE IGNACE DE BAGENRIEUX, seigneur des Isles (eut un frère jumeau, mort quelques instants après sa naissance), par relief du 11 mars 1732, né à Acren-Saint-Géréon, sous la châtellenie d'Ath, le 16 mars 1721, licencié ès lois le 21 août 1742, bailli de la châtellenie de Mons, épousa, par contrat du 29 septembre 1759, Marie Françoise Van Ypersele, fille de François Joseph et d'Anne Philippine Jacobsen. Cette alliance fut aussi honorable qu'elle était opulente (1).

(1) En raison même de l'importance de cette alliance, nous donnons ici un fragment généalogique de la maison Jacobsen :

Philippe Jacques JACOBSEN, échevin de Gand, mort, le 27 août 1721, fils de Jean et de Madeleine Bernaert, qui épousa, le 22 novembre 1661, Anne Marie Van Overwaele, née le 13 mars 1639, morte le 29 mars 1727, fille de Guillaume et de Pétronille Vilse, eut quatre enfants, savoir :

A. Jean Baptiste, qui suit, I.

B. Philippe Jacques, qui suit, II.

C. Hubert Guillaume JACOBSEN, né le 5 septembre 1672, mort sans hoirs.

D. Balthazar François JACOBSEN, chanoine de Sainte Pharaïlde, à Gand, le 22 août 1751.

I. Jean Baptiste JACOBSEN, major de la ville de Termonde, épousa Marie Bonne de Hollain, fille d'Ignace Chrétien de Hollain et de Catherine Bosquier.

Claude Bagenrieux portait d'azur à l'arbre arraché d'or, tigé et feuillé de même, accompagné de deux étoiles à cinq rais, aussi d'or; l'un surmonté d'un haume d'argent, fourré de gueules, grillé et lisseré d'or; aux hachements et bourrelet d'azur et d'or, et pour cimier une étoile de l'écu, ainsi que le reconnurent les lettres patentes confirmatives de 1782.

De son mariage avec Marie Françoise Josèphe Van Ypersele, Claude Ignace de Bagenrieux eut huit enfants, savoir :

A. Hyacinthe Joseph DE BAGENRIEUX, né le 10 décembre 1760, épousa mademoiselle Fontaine de Rombise, dont une fille, Yolande, morte au berceau.

Elle était sœur germaine d'Anne Marie de Hollain, qui épousa Jean Baptiste DE BAGENRIEUX, seigneur des Isles.

Il eut de ce mariage une fille :

Anne Philippine JACOBSEN, épousa François Joseph Van Ypersele, fils de Jean Baptiste Van Ypersele, greffier de la ville de Grammont, et de Marie Joseph Bruneau, dont une fille :

Marie Françoise Josèphe VAN YPERSELE, épousa Claude Ignace DE BAGENRIEUX, seigneur des Isles, dont entre autres enfants :

Thérèse Marie Colette DE BAGENRIEUX, épousa Auguste LE MAIRE DE SARS LE COMTE, dont postérité.

II. Philippe Jacques JACOBSEN, échevin de la Keure de Gand, né le 16 novembre 1667, mort le 4 février 1735, épousa, le 20 janvier 1700, Marie Anne DE CNUYDT, morte le 8 octobre 1728, fille d'Antoine et d'Anne Van Hauweghem. Ils sont inhumés à Saint-Bavon à Gand, laissant, de leur mariage, trois enfants, savoir :

A. Luc François, qui suit, III.

B. Philippe Jacques JACOBSEN, mort sans postérité à Gand, le 19 juin 1760, épousa, à Bruges, le 30 novembre 1737, Isabeau Louise, BARONNE DE WENTERFELDT, fille de Chrétien, baron de Wenterfeldt, et de Marie Madrid.

C. Marie Anne JACOBSEN, née à Gand le 5 septembre 1705, morte à Bruges le 30 mars 1774, épousa, le 27 novembre 1726, Jean George VAN HAMME, né le 19 avril 1697, mort le 6 septembre 1758, fils de François, écuyer, et de Jeanne Isabelle van Calendries, dont deux enfants, savoir :

*a*. Constance Françoise VAN HAMME, née à Bruges le 19 novembre 1748, épousa, le 5 novembre 1773, Guillaume François Antoine VAN DEN BOGAERDE, dit de Meerelbeke, né le 30 avril 1750, fils de Donat Bernard Van den Bogaerde et de Marie Thérèse Josèphe Damerin, dame de Meerelbeke, de Lemberge, de Ruderhove, d'Esterville, etc.

*b*. François Jean VAN HAMME, seigneur de Stampaertshoucke, échevin de

B. Ferdinand François DE BAGENRIEUX, chapelain royal de saint Calixte, chanoine de Bon Vouloir, né le 27 septembre 1762, mort le 3 avril 1840, à son château du Blocus à Wannebecq.

C. Amélie Bernardine Marie, née le 10 août 1764, qui épousa Eugène Joseph du Pré.

D. Charles Henri Victor, qui suit, VII.

E. Omer Henri Remy Joseph DE BAGENRIEUX, né le 27 décembre 1769, membre de la députation des états du Hainaut, confirmé dans ses droits nobiliaires en même temps que ses frères Charles Henri Victor et Auguste Bernard Maximilien, mort sans alliance, à Mons, le 7 janvier 1827.

F. Thérèse Marie Colette, née le 31 mai 1771, morte à son château de Bliquy, le 22 mai 1853, qui épousa Auguste Le Maire de Sars le Comte, né le 20 avril 1772, dont quatre enfants, savoir :

la prévôté de Bruges, né à Bruges le 2 janvier 1746, épousa, le 3 février 1773, Marie Henriette FOURBISSEUR, fille de Charles, échevin de ladite prévôté et d'Anne Colette Boudins, dont :

Philippine Caroline VAN HAMME, née à Bruges le 21 juillet 1775, épousa, le 26 octobre 1795, Marie Dominique VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, né le 21 janvier 1769, mort le 8 août 1846, fils de Jean-Baptiste Bernard Van Zuylen Van Nyevelt et d'Isabelle Claire du Bois Van Leyzeele, dont :

Auguste Dominique, BARON VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, né le 10 mai 1801, mort à Gand le 29 avril 1846, épousa Delphine Françoise Marie Charlotte Ghislaine HUYTTENS, fille de Charles Josse Philippe HUYTTENS et d'Anne Joséphine Ghislaine Speelman, indiquée ci-après.

III Luc François JACOBSEN, échevin de la loi de Saint-Pierre-lez-Gand, né le 10 mars 1704, mort le 8 juillet 1775, épousa à l'église de Saint-Bavon, le 21 avril 1735, Isabelle Jacqueline Penneman, morte le 15 février 1775, fille de Charles Maximilien et d'Anne Catherine Stalins, dont une fille :

Charlotte Thérèse Jacqueline JACOBSEN, née le 8 janvier 1751, morte en février 1803, épousa, le 10 février, 1776, Léonard Jean HUYTTENS, échevin de la Keure de Gand, né le 9 octobre 1747, mort le 28 février 1797, fils de Jean Norbert Martin HUYTTENS et de Barbe Thérèse Louise Morel, dont deux enfants :

A. Constance Jeanne HUYTTENS, née le 13 décembre 1785, épousa, le 22 février 1809, Charles Livin Marie Joseph Casimir, baron DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE, né le 8 février 1785, mort en 1831, fils de Pierre Livin Louis, baron de Herderssem, seigneur de Rotselaer, et d'Isabelle Françoise Colette Rooman

B. Charles Josse Philippe HUYTTENS, né le 16 mars 1789, a épousé, le 27 octobre 1813, Marie Anne Joséphine Ghislaine SPEELMAN, née le 16 décembre 1789, fille de Jean Charles et de Bernardin Joseph de Chombar.

*a.* Amédée Ferdinand Joseph LE MAIRE DE SARS LE COMTE, mort le 10 janvier 1847, épousa Adèle, comtesse d'Auxy de Launois, fille d'Edouard Jérôme François Joseph, comte d'Auxy de Launois, et d'Alexandrine Joséphine Rose de Wolff d'Ergy.

*b.* Élise Le Maire de Sars le Comte épousa A. Hannecart, baron de Briffœil.

*c.* Aline Le Maire de Sars le Comte, épousa Théodore Timoléon, vicomte de Goussencourt, né à Lille le 22 mars 1805, fils de Louis Henri de Goussencourt, comte et seigneur de Castillon, et de Sophie Désirée Rodegonde Hannecart de Briffœil.

*d.* Fanny Le Maire de Sars le Comte épousa Félix Amédée Théodore, comte de Goussencourt, ancien officier de cavalerie au service de France, frère du précédent, né à Fontainebleau le 3 janvier 1800.

G. Agathe Françoise, née le 1er février 1773, épousa Nicolas Joseph Gratien de Behault de le Cambre, né à Mons, le 28 janvier 1771, fils d'Emmanuel Joseph Gratien et de Marie Thérèse Josèphe Amélie Deviana.

H. Auguste Bernard Maximilien DE BAGENRIEUX, né le 26 avril 1776, mort à son château des Acren, le 16 août 1831, ancien officier au service d'Autriche, confirmé dans ses droits nobiliaires par diplôme du roi Guillaume Ier des Pays-Bas, le 13 janvier 1823, épousa, le 4 janvier 1809, Isabelle Jeanne Cossée de Sémeries, fille de Charles Bonaventure Cossée de Sémeries, seigneur de Croix lez Rouvroy, et de dame Joséphine de Galland de Carmieries, dont deux enfants, savoir :

*a.* Charles Paul Auguste DE BAGENRIEUX, né à Mons le 2 septembre 1844, était bourgmestre et membre du conseil provincial du Hainaut et lieutenant colonel de la légion de garde civique du canton de Frasnes.

*b.* Victor Joseph Ferdinand DE BAGENRIEUX, né à Mons le 1er novembre 1810, bourgmestre des Deux Acren et membre du conseil provincial du Hainaut, épousa, le 28 octobre 1833, sa cousine germaine Mélanie Élisa Josèphe de Galand, fille de Charles Philippe de Galand de Nordveldmeyer et de dame Françoise Rose de Cossée de Sémeries, dont six enfants, savoir :

1. Auguste Charles Victor DE BAGENRIEUX, né à Mons, le 13 septembre 1834.
2. Ferdinand Ghislain François DE BAGENRIEUX, né à Mons le 9 octobre 1838.
3. Octave Jules Camile DE BAGENRIEUX, né aux Acren le 3 avril 1841.
4. Rose Marie Auguste Philomène.
5. Charles Victor Ferdinand DE BAGENRIEUX, né aux Acren, le 25 octobre 1845.
6. Jules Charles Victor DE BAGENRIEUX, né aux Acren, le 28 novembre 1847.

VII. Charles Henri Victor de Bagenrieux, membre de la régence de Mons, confirmé dans ses droits nobiliaires par diplôme du 13 janvier 1823, né le 3 avril 1766, mort le 20 septembre 1837, épousa Philippine du Rand, originaire de la Savoie, morte à Mons, le 11 juin 1844, à l'âge de soixante-neuf ans, dont deux enfants, savoir :

A. Philémon Joseph Maurice, qui suit, VIII.

B. Adèle Fanny Ignace, qui épousa Louis, chevalier de la Roche, né le 18 mai 1789. Il fit partie du régiment des gardes d'honneur sous l'empire, fut premier adjoint au maire de Mons. Chevalier de l'ordre du Lion Belgique, il a de son mariage deux enfants :

*a*. Marie Elisabeth Eudolie, née le 3 avril 1826, qui épousa le 10 février 1847, Edmond Pierre Eugène de Knyff de Gontrœul, chevalier du Saint Empire romain, né le 16 octobre 1812.

*b*. Camille Alexandre Marie, chevalier de la Roche, né le 9 août 1829.

VIII. Philémon Joseph Maurice, baron de Bagenrieux de Lanquesaint, né à Mons, le 19 prairial an x (8 juin 1802), ancien sénateur, officier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre de la branche Ernestine de Saxe, commandeur de l'ordre du Medjidié, etc.

M. le baron Philémon Joseph Maurice de Bagenrieux de Lanquesaint se consacra de bonne heure à la carrière des armes. Il fut d'abord cadet au régiment de hussards n° 8, avec rang d'officier; mais il quitta bientôt l'armée et rentra dans ses foyers. Il fut ensuite capitaine commandant en second la garde communale de Mons et major de la garde urbaine. Il reçut, en 1830, le commandement de la garde civique à cheval, qu'il organisa. Il fut, en cette qualité, chargé de deux missions importantes : l'une de confiance auprès du gouvernement provisoire, l'autre toute militaire. Il sut les accomplir toutes deux avec un égal succès, quoique la seconde ne fut pas sans danger. Il s'agissait de conduire, à la citadelle de Tournay pour y être internés, les

officiers hollandais faits prisonniers à Mons. M. de Bagenrieux, pendant la route à travers le Borinage, dut, ainsi que les gardes à cheval qu'il commandait, faire preuve à la fois d'une grande énergie et d'une grande modération pour protéger les jours de ceux qu'il avait promis, au péril de sa vie, de conduire sains et saufs à leur destination.

Il fut aussi échevin de la ville de Mons et exerça simultanément d'autres fonctions électives et gratuites.

Cependant, les services qu'il avait rendus et ceux qu'il promettait de rendre encore ne restèrent pas sans récompense. Le roi Léopold, par lettres patentes du 19 novembre 1839, lui décerna le titre de baron de Bagenrieux de Lanquesaint, transmissible dans sa race. Un autre arrêté royal du 10 mai 1846, le créa chevalier de l'ordre de Léopold. Mais le titre le plus glorieux qu'un citoyen puisse ambitionner lui fut conféré par ses compatriotes. Le 4 mai 1849, M. le baron Philémon de Bagenrieux de Lanquesaint fut appelé au siége du Sénat, devenu vacant par la mort de M. le baron de Sirault. Les déclarations qu'il fit alors au collége électoral de Mons, témoignent hautement de l'élévation de ses sentiments : « Libéral par principe, disait-il, attaché à la monarchie constitutionnelle, indépendant par position et par caractère, je considère comme un devoir de maintenir et de défendre les institutions sagement progressives que la Belgique a conquises en 1830. »

Si M. le baron de Bagenrieux reçut de grands honneurs, il ne les brigua pas ; et s'il les accepta, c'était dans l'espoir d'atteindre le grand but de toute sa vie, servir l'intérêt du pays et suivre l'impulsion du devoir. Il en donna bientôt la preuve. Un différend s'étant élevé au Sénat entre ses amis politiques et lui dans la discussion de la loi sur le droit de succession en ligne directe, M. le baron de Bagenrieux ne crut pas pouvoir transiger avec sa conscience, et il

abandonna sinon sans regret, du moins sans hésitation, le siége élevé qu'il occupait. Il ne cessa pas encore, cependant, de servir son pays et il fut membre, pendant une longue période, du conseil héraldique.

Philémon Joseph Maurice, baron de Bagenrieux de Lanquesaint, a épousé, en 1822, Marie Hélène d'Ardenne, fille unique de François de Sales d'Ardenne, ancien officier au service d'Autriche, et de Sophie le Maire de Sars le Comte, dont deux filles, savoir :

A. Juliette Alexandrine Philippe, BARONNE DE BAGENRIEUX DE LANQUESAINT, morte le 12 octobre 1859, avait épousé, le 25 août 1846, William, comte de Marchant d'Ansembourg et du Saint-Empire Romain, fils aîné de Jean Baptiste, comte de Marchant d'Ansembourg, ancien président du corps équestre du duché de Limbourg, et de Marie, baronne de Wendt, dont trois enfants, savoir :

*a*. Mathilde, COMTESSE DE MARCHANT D'ANSEMBOURG.

*b*. Gaston, COMTE DE MARCHANT D'ANSEMBOURG.

*c*. Amaury, COMTE DE MARCHANT D'ANSEMBOURG.

*d*. Bertha, COMTESSE DE MARCHANT D'ANSEMBOURG.

B. Zénobie Ferdinande, BARONNE DE BAGENRIEUX DE LANQUESAINT, épousa, le 1er juillet 1847, Jules Alfred Joseph Ghislain, vicomte de Jonghe, mort le 27 février 1857, fils d'Édouard Philippe Ghislain, vicomte de Jonghe, et de Charlotte Philippine Françoise Josèphe Van der Haghen de Musain, dont trois enfants, savoir :

*a*. Albert Édouard Jules Ghislain, VICOMTE DE JONGHE, né à Bruxelles, le 24 mai 1848.

*b*. Baudouin Auguste François Ghislain, VICOMTE DE JONGHE, né à Bruxelles, le 18 juin 1849.

*c*. Marie Juliette Ferdinande Ghislaine, née le 13 mars 1851.

# BAILLET.

D'AZUR a une voile d'or, posée en pal et attachée a une antenne de meme, posee de fasce. COURONNE : de comte. SUPPORTS : deux aigles contournés.

Cette famille, originaire de France, qui s'établit aux Pays-Bas au commencement du XV$^{e}$ siècle, se divise en plusieurs branches :

1° La branche des Baillet, seigneurs de Neerlinter. Elle contracta alliance avec les maisons de Berchem, de Rivière d'Arschot, de Juppleu, dit de Gesves, de Spontin, d'Awans de Lonchin, etc.

2° La branche des Baillet, seigneurs de Bubingen et de Merlemont, provient de la branche aînée, celle des Neerlinter. Elle s'allia aux maisons de Boncourt, de Lanser, de Syre, de Romrée, de Vilain de Gand, etc.

3° La branche des comtes de Baillet de Latour, qui se subdivise en deux parties distinctes :

A. Comtes de Baillet de Latour, en Autriche.
B. Comtes de Baillet de Latour, en Belgique.

4° La branche des comtes de Baillet, d'Anvers, qui n'a cessé d'appartenir à la Belgique.

Les branches des seigneurs de Neerlinter et celle des seigneurs de Bubingen et de Merlemont, sont éteintes. La

première dans les dernières années du XVI^e^ siècle ; la seconde, de nos jours, dans la personne de deux filles dont l'une, Angélique, morte le 25 avril 1845, épousa son cousin, Louis, comte de Baillet Latour, lieutenant général au service d'Autriche, et dont la seconde, Justine, morte également, épousa, le 18 mai 1793, Charles, comte d'Alegambe.

Le titre de comte est séculaire dans la maison de Baillet, dont l'origine, l'ancienneté et l'illustration ont été attestées, dès le XVII^e^ siècle, par Melchior Dumont, généalogiste Hutois. De plus, on lit dans un mémoire, rédigé en 1626 pour la famille d'Oultremont, qui présentait un de ses membres à l'église de Saint-Lambert, à Liége, pour une prébende de ce noble et illustre chapitre : « L'on sait que ceux de Baillet, famille française, sont migrés de France aux Pays-Bas avec ceux de Croy, signamment avec Antoine de Croy, seigneur de Renty, comte de Porcéan, et avec Jean de Croy, seigneur de Renty, grand maître d'hôtel de Charles VI, roi de France, et premier chambellan du duc Philippe le Hardi et Charles de Bourgogne, qui les créa tous deux chevaliers de la Toison d'or, l'an 1429, à la première institution de son ordre. Comme la mère desdits deux frères de Croy était dame Marguerite de Craon, qui portait écartelé de Craon et de Flandre, ledit messire Antoine de Croy, comte de Porcéan, portait écartelé de Croy et de Renty. Ceci soit dit pour preuve que ceux de Baillet se sont retirés de France, vers les Pays-Bas avec lesdits de Croy, leurs cousins, du côté de Craon et de Flandre. »

On ne saurait prétendre de trouver dans les pages qui vont suivre, la généalogie complète de toutes les branches de cette belle maison aux multiples rameaux. Les investigations de nos devanciers n'ont pas été poussées aussi loin. Elles se sont bornées à reproduire la descendance en ligne directe, et, faute de documents plus étendus, nous devons nous conformer sur eux.

### Baillet, seigneurs de Neerlinter.

I. Guillaume de Baillet, seigneur de Neerlinter, épousa Jeanne de Melun, dont un fils, Collard, qui suit, II.

II. Collard de Baillet, seigneur de Neerlinter, épousa Nicole de Berchem, dite de Ranst, veuve de Louis de Juppleu, seigneur de Blanmont, mayeur de Nivelles, mort sans postérité, fille de Daniel de Berchem, dit de Ranst, seigneur de Houtain, de Cantecroy, chambellan de Jean, duc de Brabant, et de Catherine S'Papen, d'Anvers. Leur obiit était célébré à l'abbaye de Val-Dieu, dans le Luxembourg. Collard de Baillet portait : écartelé au premier et au quatrième, de gueules à trois coquilles d'argent qui était Baillet ; au deuxième, losangé d'or et de gueules qui est Craon ; au troisième d'or, au lion de sable, qui est Flandre. Il eut de son mariage trois enfants, savoir :

A. Philippe, qui suit, III.
B. Nicolas de Baillet, seigneur de Wanghy.
C. Marguerite, qui épousa Louis Van Hee.

III. Philippe de Baillet, chevalier, seigneur de Neerlinter, mayeur de Tirlemont du 13 janvier 1469 au 17 janvier 1470, épousa, le 17 septembre 1457, Cécile de Rivière d'Arschot, dame de Grez ou Graeve, Baslintre en partie, Picherbai, Bies, Archem, Baxen, Lanette, etc., fille de Rasse de Rivière d'Arschot, seigneur desdits lieux, mort en 1448, et de Béatrix Uuterlimminghe.

Il eut de son mariage deux enfants, une fille et un fils, Rasse, qui suit, IV.

IV. Rasse de Baillet, chevalier, seigneur de Neerlinter, de Han-sur-Lesse et de Chevetogne, épousa Jeanne de

Juppleu, dite de Gesve, morte vers 1540, fille de Philippe, chevalier, seigneur de Gesve, et de Jeanne l'Orfebvre.

Il eut de son mariage six enfants, dont quatre moururent en bas âge ou sans postérité. Les autres sont :

A. François, qui suit, V.

B. Pierre de Baillet, auteur de la deuxième branche, celle des seigneurs de Bubingen et Merlemont.

V. François de Baillet, chevalier, seigneur de Neerlinter, de Han, de Chevetogne et de Lamotte, épousa Marguerite de Spontin, veuve de Jean de Glymes, baron de Florennes, fille de Jean, seigneur de Spontin, de Wavre, de Hontaine et de Courrière, grand mayeur de Namur, chambellan de Charles, roi de Castille, et de Philipotte de Buzenton. Il fit partie des membres de la noblesse qui ont comparu à la journée des nobles, le 13 juillet 1520.

François de Baillet et Marguerite, ainsi que l'atteste leur testament en date du 28 août 1553, eurent six enfants, savoir :

A. Guillaume de Baillet, mort sans hoirs. Il fut pendant toute sa vie faible de corps et d'esprit.

B. Jacques de Baillet, seigneur de Grez et de la forteresse de Lamotte, mort sans hoirs.

C. Jean de Baillet, seigneur de Han-sur-Lesse et de Leignon, etc., mort sans hoirs.

D. Jeanne, morte le 10 juillet 1571 et inhumée dans l'église de Warnant, épousa : 1° Jean de Spontin, fils de Guillaume, seigneur de Senenne, et de Jeanne de Modave, et 2° par contrat du 19 juillet 1551, Jean Hustin d'Oultremont, seigneur de Lamines, fils de Jean, seigneur dudit lieu, gouverneur, et d'Anne de Viron.

L'inscription de Jeanne de Baillet porte :

Chy gist demoiselle Jeanne de Baillet, femme à jadis noble homme Jean de Spontin, son premier mari, et à noble homme Jean Hustin, son second mari, qui trépassa en 1571, le X^e jour de juillet.

Au chœur de l'église une verrière, en l'honneur de la défunte, portait les écussons de ses quartiers dans l'ordre qui suit :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Outremont | Longchamps | Baillet | Gesve |
| Moges | . . . . . | La Rivière | Orfebvre |
| Viron | Boulant | Spontin | Buzenton |
| Xhenemont | . . . . . | Longchamps | Vil. |

E. Anne, épousa Jean d'Awans de Lonchin, fils de Jean et de Marguerite de Boulant.

F. Marie, morte le 18 juin 1591 et inhumée à Rummen, à côté de son mari, épousa Guillaume Hoen de Cartils, seigneur de Rummen, de Belz et de Binckum, né en 1528, mort le 24 septembre 1591, et inhumé à Rummen, fils de Henri et d'Anne de Horion, dame de Rummen.

### Baillet, seigneurs de Bubingen et de Merlemont.

V. Pierre de Baillet, fils puîné de Rasse de Baillet, seigneur de Neerlinter, de Han-sur-Lesse et de Chevetogne, et de Jeanne de Juppleu, dite de Gesve, né vers 1511, épousa Nicole Jacob, dite de Boncourt, fille et héritière de Nicolas Jacob et de Marguerite de Boncourt. Pierre de Baillet abandonna les armes portées par ses ancêtres et adopta celles de la famille de sa femme, savoir : une voile d'or en champ d'azur, telles que ses descendants et les collatéraux de toutes les branches de sa maison les ont portées depuis.

Ils eurent sept enfants, savoir :

A. Jacqueline, qui épousa Philippe d'Archienne.

B. Clossine, qui épousa N. Thirion, de Verdun.

C. Alix, qui épousa Didier de la Cour.

D. Jacques de Baillet, mort sans hoirs.

E. Guillaume, qui suit, VI.

F. Domaine, qui épousa Guidon Willemont, de Verdun.

G. Ève, morte sans alliance.

VI. Guillaume de Baillet, capitaine commandant de la ville d'Arlon, au service du roi d'Espagne et aussi de Lor-

raine, épousa Élisabeth de Gaveroy. Les président et gens du conseil des archiducs au pays de Luxembourg et comté de Chiny écrivirent, le 8 septembre 1604, au capitaine de Baillet, la lettre suivante que M. F. V. Goethals a recueillie et publiée :

« Très cher et bien aimé. Comme nous sommes avertis que Son Altesse de Lorraine et les sérénissimes princes, ses fils, doivent aujourd'hui, à leur retour de Spa, prendre leur gîte en la ville d'Arlon, et que pour le bruit qui est partout aux environs d'ici, à cause de la contagion que l'on divulgue contre cette ville, ne savons si sadite Altesse aurait pour agréable de nous que lui fassions aller baiser les mains, en tant en avons voulu faire le mot et requérir qu'ayiez en ce à faire le devoir de notre part, avec représentation de nos excuses et offres de nos services : selon que nous avons déjà en écrit de faire, lesdits seigneurs sont allés vers Spa. Et sur ce très cher et bien aimé, Dieu vous soit en garde. Luxembourg, etc. »

Guillaume de Baillet, vers la fin de sa vie, se retira à Bouligny, lieu de sa naissance, où il mourut et où il fut inhumé, laissant de son mariage sept enfants, savoir :

A. Françoise, qui épousa Chrétien Bertrand, écuyer.
B. Catherine, qui épousa Laurent Sanders.
C. Jean de Baillet, curé à Signy, inhumé à Avioth.
D. Anne, qui épousa Jean Jacob.
E. Mathieu, qui suit, VII.
F. Barbe, qui épousa Bernardin Aleph.
G. Pierre de Baillet, mort sans hoirs.

VII. Mathieu de Baillet, seigneur de Gommery, de Bubingen et de Latour, gruyer et receveur de Virton et de Saint-Mard, pour le roi d'Espagne, mort le 29 octobre 1662 et inhumé devant le chœur de l'église paroissiale de Signeulx,

avec épitaphe, épousa, par contrat du 26 janvier 1621, Marguerite de Lanser, née le 10 novembre 1594, fille d'Augustin de Lanser, conseiller au conseil de Luxembourg, et d'Anne de Houste.

Il eut de son mariage neuf enfants, savoir :

A. Claude DE BAILLET, enseigne.

B. Philipotte, qui épousa N. Defossé, écuyer.

C. Jacques, qui suit, VIII.

D. Maximilien Antoine DE BAILLET, seigneur de Latour, de Bubingen, etc., né à Virton, le 22 décembre 1627, conseiller et receveur général des domaines du Luxembourg, épousa Anne Marie Coenen, fille de Jean et de Marie Agnès de Hudling. Il fonda la branche des Baillet Latour.

E. Anne Félicité. — F. Anne. — G. Jean Bernardin. — H. Éverard. — I. Antoine; morts en bas âge ou sans alliance.

VIII. JACQUES DE BAILLET, seigneur de Belle-Fontaine, de Willisart et de Semont, officier bailli de la ville et châtellenie de Couvin, pour le prince évêque de Liége, né à Vieux-Virton, le 20 novembre 1625. Il releva ses trois fiefs le 28 novembre 1661, en cour féodale, et épousa Françoise Martini, dont un fils, Gérard, qui suit, IX.

IX. GÉRARD DE BAILLET, seigneur de Merlemont, par acquisition d'Antoine Jean Baptiste, baron de Failly, officier bailli de la ville et de la châtellenie de Couvin pour le prince évêque de Liége, par droit héréditaire, né à Nysmes et baptisé le 2 avril 1664, épousa, par contrat du 20 juin 1714, Marie Catherine Thérèse Anne Dorothée de Syre de Gougnies, fille de Jean Baptiste, seigneur de Behain, et d'Anne Marguerite de Gosée, et sœur germaine de Jean Baptiste de Syre, seigneur de Behain, qui épousa Marie Thérèse de Baillet.

Gérard de Baillet, seigneur de Merlemont, eut de son mariage deux enfants, savoir :

A. Charles Joseph Raimond, qui suit, X.

B. Thérèse, qui épousa Henri Bivort, fils de Henri et de Françoise Jaumart.

X. Charles Joseph Raimond, vicomte de Baillet, par lettres patentes de l'impératrice Marie Thérèse, en date du 7 décembre 1754, seigneur de Merlemont, de Dourbe, de Semont, de Chine, de Spy et de la baronnie de Gesve, ce qui est confirmé par un certificat du roi d'armes, André François Joseph Jaerens, en date du 3 avril 1758, né le 22 juillet 1715 et baptisé à l'église paroissiale de Nysmes, mort à Merlemont, le 25 avril 1788, épousa, par contrat du 15 janvier 1742, Thérèse Thérence de Romrée, fille de Jean Antoine Conrad, seigneur de Vichenet et de Botté, membre de l'état noble du comté de Namur, et d'Anne Cécile Jacqueline d'Hildebrandes de Harssens.

Il eut de son mariage quatre enfants, savoir :

A. Charles François Amour Joseph Raimond, qui suit, XI.

B. Charles Théodore de Baillet, cadet, puis enseigne dans les gardes wallonnes, en Espagne, et enfin lieutenant de grenadiers, mort sans alliance, en Espagne.

C. Alexandre Joseph, comte de Baillet, enseigne des fusilliers au régiment des gardes wallonnes, qu'il quitta avec le grade de colonel, épousa, à Alost, le 14 juillet 1787, sa belle-sœur, Charlotte Jeanne Vilain.

D. Frédéric Michel Joseph de Baillet, chanoine de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand, le 17 décembre 1784, président du séminaire épiscopal de cette ville le 15 novembre 1786, président du séminaire général à Louvain, en 1788, prévôt du chapitre de Saint-Vincent, à Soignies, et de l'église de Saint-Pierre, à Louvain, chancellier de l'université de cette ville, le 9 décembre 1791, naquit à Villers, au pays de Liége, le 29 septembre 1750 et mourut à Merlemont en 1827.

XI. Charles François Amour Joseph Raimond, vicomte de Baillet, baron de Gesve, seigneur de Merlemont, etc., bailli de Fleurus en 1771, mort à Bruxelles le 2 septembre 1809,

épousa, à Alost, le 8 octobre 1762, Isabelle Marie Josèphe Vilain XIIII, morte à Bruxelles, le 1er novembre 1817, à l'âge de soixante-dix sept ans, fille de Charles François Joseph Vilain XIIII, seigneur de Welle, receveur héréditaire du pays d'Alost, et d'Isabelle du Bois-de-Schoondorp.

Ils eurent de ce mariage deux enfants, savoir :

A. Angélique Charlotte Josèphe Julienne, baronne de Gesve, morte à Bruxelles, le 25 avril 1845, à l'âge de quatre-vint-deux ans, épousa son parent, Louis Willebrod Antoine de Baillet Latour, chevalier de la Légion d'honneur, général au service d'Autriche, né à Latour le 12 février 1753, mort à Bruxelles, le 1er septembre 1836, fils de Jean Baptiste Alexandre Antoine, comte de Baillet et de Latour, et de Marie Françoise, comtesse de Rosières.

B. Justine Alexandrine Ghislaine, née le 24 octobre 1770, décédée, épousa, le 18 mai 1793, Charles Marie François Désiré Colette, comte d'Alegambe, né à Gand, le 23 mai 1767, fils de Charles Guillaume, comte d'Alegambe, baron d'Auweghem, et d'Anne Louise Maximilienne Josèphe vander Noot.

### Comtes de Baillet Latour.

VIII. Maximilien Antoine de Baillet, seigneur de Latour, de Bubingen, etc., conseiller et receveur général des domaines du roi d'Espagne, au Luxembourg, né à Virton, le 22 décembre 1627, était fils quatrième de Matthieu de Baillet, seigneur de Gommery, de Bubingen, de Latour, etc., gruyer et receveur de Virton et de Saint-Mard, pour le roi d'Espagne, et de Marguerite de Lanser, fille d'Augustin, conseiller au conseil de Luxembourg, et d'Anne de Houste.

Il épousa Anne Marie Coenen, fille de Jean et de Marie Agnès de Hudling, dont sept enfants, savoir :

A. Jean Baptiste, qui suit, IX.

B. Gertrude Marguerite, Ursuline à Metz.

C. Marie, morte au berceau.

D. Philippe Christophe, mort au berceau.

E. Anne Barbe, dame de Bubingen, morte en 1724, qui épousa Christophe, baron d'Arnoult et de Meysenbourg, chevalier, seigneur de Keyll, de Bilbourg, etc., conseiller d'État au service de Sa Majesté Catholique, président du conseil provincial du Luxembourg, mort en 1740.

F. Christophe Ernest, comte de Baillet, par lettres patentes du 10 mars 1719, seigneur de Reckingen, de Strassen, de Munischbach, etc., conseiller au conseil provincial du Luxembourg, le 23 mars 1699, conseiller et maître aux requêtes du grand conseil à Malines, le 26 janvier 1704, procureur général près le même conseil en 1706, président de l'assemblée le 5 août 1716, conseiller d'État, le 10 août 1718, président du conseil privé, le 19 septembre 1725.

Né au château de Latour, le 1er septembre 1668, mort à Bruxelles, le 3 juillet 1732, et inhumé dans l'église des Carmes-Déchaussés, où on lui érigea un monument qui existe encore à l'église de Notre-Dame de la Victoire, au Sablon; il épousa Anne Sophie Martini, morte à Malines, le 20 août 1717 et inhumée dans l'église de Saint-Paul et de Saint-Pierre.

Il eut de son mariage deux enfants, savoir :

*a.* François Joseph Xavier, comte de Baillet, chevalier, écoutète de la ville d'Anvers et marcgrave du pays de Ryen, en 1727, chancelier du conseil au duché de Gueldre, par lettres patentes de Marie Thérèse, en date d'octobre 1743, mort sans enfants à Ruremonde, en 1748, épousa, à Amsterdam, Catherine Colette Marie Stier, morte à Anvers, le 20 juin 1781 et inhumée à Saint-George d'Anvers, fille de Corneille Stier et de Cornélie Van Tetz.

*b.* Marie Hyacinthe, de Baillet, chanoine du noble chapitre de la cathédrale de Tournay, le 27 décembre 1729, mort à Tournay, le 19 avril 1765 et inhume dans la cathédrale de Notre-Dame.

G. Anne Monique, religieuse à Luxembourg.

IX. Jean Baptiste de Baillet, seigneur de Latour, de Gorcy, de Cussigny, de Signeulx, de Saint-Remy, conseiller secrétaire du roi, à Metz, conseiller de courte robe au conseil provincial de Luxembourg, membre de l'état noble du pays et duché de Luxembourg et du comté de Chiny, et son député ordinaire. Né au château de Latour, et baptisé le

27 décembre 1655; il épousa, par contrat du 13 septembre 1682, Marie Thérèse Alexandrine Marchant, née le 25 avril 1661, et baptisée à Habay, fille de Guillaume Marchant, prévôt d'Arlon, et d'Anne Catherine de Potesta. Il en eut douze enfants, dont six moururent au berceau. Six survécurent, savoir :

A. Maximilien Antoine, qui suit, X.

B. Jean Baptiste de Baillet, seigneur de Gourcy, de Cussigny, colonel d'infanterie aux gardes wallonnes au service d'Espagne, lieutenant du roi à la citadelle de Barcelonne, épousa Élisabeth Mantholins ou Mantolien, de Catalogne. Son oncle était grand prieur de Catalogne pour l'ordre de Malte. Il laissa quatre enfants dont la trace est perdue.

C. Antoine René de Baillet, chanoine régulier à Pierremont.

D. Marie Dauphine Agnès Laurence Françoise, religieuse à Luxembourg.

E. Joseph Théodore de Baillet, moine à l'abbaye d'Orval.

F. Servais François Guillaume de Baillet, seigneur de Signeulx et de Saint-Remy, capitaine et prévôt des ville et prévôté de Virton et de Saint-Mard, député ordinaire à l'état noble de la province de Luxembourg, mort le 18 mai 1750, épousa Mathilde Louise Thérèse de Hamal, morte le 22 octobre 1768, fille de Charles Honoré, seigneur de Petit-Somone, et de Marguerite de Viron. Ils furent inhumés à Habay-la-Vieille, paroisse du château de la Trapperie.

M. F. V. Goethals donne aussi les noms des six autres enfants. Ce furent : Marie Charlotte, Anne Ernestine, Anne Marie Ernestine et Philippe, morts au berceau : Anne Barbe, morte à vingt-deux enfants, et Éléonore Françoise, morte à quinze ans.

X. Maximilien Antoine de Baillet, seigneur de la Tour, capitaine au service d'Espagne, membre de l'état noble de Luxembourg, né à Luxembourg et baptisé à l'église de Saint-Nicolas, le 10 août 1683, épousa, le 19 mars 1709, Marie Josèphe Isabelle del Patricinio de Escalante, née le 24 octobre 1674, fille de don Grégoire de Escalante, maréchal de

camp des armées de Sa Majesté Catholique et lieutenant du roi de la ville et dépendance de Charleroi, et de dona Florencia de la Madriz, dont il eut six enfants, savoir :

A. Catherine Jeanne Josèphe Henriette Sophie, morte au berceau.

B. Jean Baptiste Alexandre Antoine, qui suit, XI.

C. Bonaventure Servais François Xavier Antoine Félix, COMTE DE BAILLET, major d'infanterie, né à Ethe le 14 juillet 1715, mort à Anvers le 17 mars 1760, qui épousa Marie Thérèse Cogels, fut le fondateur de la branche des comtes de Baillet, d'Anvers.

D. Marie Françoise Antoinette. — E. Anne Barbe Ernestine. — F. Gabrielle Antoinette, moururent en bas âge.

XI. JEAN BAPTISTE ALEXANDRE ANTOINE, COMTE DE BAILLET, seigneur de Latour, d'Echenois, de Goudrecourt, de Ruette, d'Aigremont, député de l'état noble de la province de Luxembourg, né le 30 juillet 1711, épousa, par contrat du 8 juillet 1737, Marie Françoise de Sales, comtesse de Rosières, née le 29 août 1715, morte à Latour, le 11 septembre 1787, fille de Charles Gabriel, comte de Rosières, seigneur de Vesin et Bouillonville, et d'Anne de Vignoles. En 1744, par lettres patentes du 6 mai, quatre ans avant la mort de son cousin, François Joseph, comte de Baillet, chancellier de Gueldre, il obtint que le titre de comte, appartenant à ce dernier, fut reversible sur lui et sur ses descendants, par ordre de primogéniture.

Il eut de son mariage six enfants, savoir :

A. Charles Antoine Maximilien Joseph, auteur de la branche d'Autriche.

B. Charlotte Gabrielle Antoinette, née le 25 février 1739.

C. Françoise Antoinette Mathilde, née le 14 mars 1740.

D. Marie Xavière Claire Antoinette, née le 18 janvier 1742.

E. Alexandre Joseph Antoine Nicolas, né le 6 avril 1750.

F. Louis Willebrod Antoine, auteur de la branche belge, qui suit, XII.

**Baillet Latour, branche de Belgique.**

XII. Louis Willebrod Antoine de Baillet Latour, né à Latour, le 12 février 1753, mort à Bruxelles, le 1er septembre 1836, chevalier de la Légion d'honneur, sous-lieutenant au régiment de Salm-Salm, le 3 septembre 1768, capitaine le 1er mars 1773, major le 19 mars 1783, lieutenant colonel le 5 décembre 1783, colonel le 2 février 1788, maréchal de camp le 1er janvier 1793, lieutenant général le 23 mars 1796, général en septembre 1807, démissionnaire du service d'Autriche le 19 octobre 1810, lieutenant général dans l'armée française le 6 mars 1811, rentré dans la vie privée le 24 septembre 1814, épousa sa parente Charlotte Angélique Josèphe Julienne de Baillet, baronne de Gesve, née en 1763, morte à Bruxelles le 25 avril 1845, fille de Charles Amour Joseph Raimond, vicomte de Baillet Latour de Merlemont, baron de Gesve, et d'Isabelle Marie Josèphe Vilain XIIII, dont un fils, George, qui suit, XIII.

XIII. George, comte de Baillet Latour, né à Gand, le 8 avril 1802, bourgmestre de Merlemont depuis 1840, membre et questeur de la Chambre des représentants depuis 1842, lieutenant colonel de la 4e légion de la garde civique de Bruxelles, officier de l'ordre de Léopold, épousa Anne Marie Philiberte Constance Clémence Maret, duchesse de Bassano, morte à Bruxelles, le 20 janvier 1836, fille de Hugues Bernard Maret, duc de Bassano, et de N. de Léjéas, dont deux enfants, savoir :

A. Marie, née le 17 mai 1825.

B. Berthe Élisabeth Charlotte, née le 17 août 1831, épousa, le 14 décembre 1853, à Bruxelles, Louis Charles, vicomte de Sérurier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Cassel, ancien pair de France et ancien ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles.

**Baillet Latour, branche d'Autriche.**

XII. Charles Antoine Maximilien, comte de Baillet Latour, né au château de Latour, le 14 décembre 1737, mort à Vienne, le 22 juillet 1806, parcourut la carrière militaire la mieux remplie qu'un soldat puisse fournir, et fut l'un des plus remarquables et des plus vaillants hommes de guerre que la Belgique ait donné à la monarchie autrichienne. Enseigne dans le régiment de Salm-Salm, en 1755, capitaine de grenadiers, major en 1767, lieutenant colonel en 1769, colonel en 1772, général major en 1782, feld-maréchal lieutenant en 1790, il reçut en même temps de Joseph II, en récompense de ses services, comme chef militaire et civil du Luxembourg, le beau régiment des dragons d'Ursel, qui prirent dès lors le nom des dragons de la Tour, sous lequel ils se sont tant illustrés. Général en chef dans le marcgraviat de Moravie et dans la Silésie Autrichienne, conseiller intime de l'empereur, président du conseil aulique et du département de la guerre, maréchal de la diète des états de la province de Luxembourg, grand'croix de l'ordre militaire de Marie Thérèse, etc.

Il épousa, par contrat du 3 février 1772, à l'église paroissiale de Hartz, au diocèse de Metz, Marie Françoise Sophie, comtesse de Guerin de la Marche, dame du palais de l'impératrice d'Autriche et de la Croix étoilée, née le 25 mars 1751, morte le 10 juillet 1806, fille de Michel Remi Charles et de Henriette de Perin, dame de l'ordre de la Croix étoilée, dont six enfants, savoir :

A. Henriette Antoinette, chanoinesse au chapitre impérial de Prague, née au château de Latour, le 22 septembre 1772, morte le 5 avril 1793.

B. Joseph qui suit, XIII.

C. Caroline Joséphine, chanoinesse de Nivelles, par réception du

22 mai 1794, puis chanoinesse à Prague, née le 2 novembre 1777, morte le 9 octobre 1840.

D. Théodore, COMTE DE BAILLET LATOUR, chambellan de la cour d'Autriche, conseiller de guerre, feld-maréchal lieutenant, ministre plénipotentiaire d'Autriche et président de la commission militaire à la Diète de Francfort en 1829, général d'artillerie, propriétaire du régiment d'infanterie n° 28, lieutenant du directeur général du génie, ministre de la guerre, etc. Né le 15 juin 1780, il fut assassiné de la manière la plus barbare, par les démagogues, à Vienne, le 6 octobre 1848.

Il avait épousé, le 11 juillet 1816, Sophie, comtesse Bourcier, dame de la Croix étoilée, née le 15 juillet 1796, dont deux enfants, savoir :

*a*. Catherine Sophie, née le 1 septembre 1817, dame de l'ordre de la Croix étoilée, qui épousa, le 28 juillet 1840, Georges, comte Draskovich, né le 31 octobre 1805, chambellan de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, colonel du régiment de Giulai, infanterie.

*b*. Charles Théodore, COMTE DE BAILLET LATOUR, chambellan de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, capitaine au régiment de Spires, né le 9 octobre 1822, épousa, le 20 juin 1846, Christine, comtesse de Szapary, née le 23 février 1824, dont un fils.

Théodore Charles Vincent, COMTE DE BAILLET LATOUR, né le 20 avril 1847.

E. Charlotte, née le 18 juin 1786, morte le 2 juin 1809, dame de l'ordre de la Croix étoilée, épousa Charles, baron de Roden, chambellan et capitaine, dont un fils.

F. Nicolasine, née le 24 mars 1788, morte le 2 octobre 1840, épousa, le 15 octobre 1811, Jean, comte de Thun et d'Hohenstein, chambellan et capitaine, né le 3 octobre 1786, dont elle eut six enfants.

XIII. JOSEPH, COMTE DE BAILLET LATOUR, né le 28 novembre 1775, mort le 18 septembre 1831, colonel, chambellan de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, épousa Françoise, baronne de Turler, née le 16 juillet 1790, morte le 31 mars 1853, à Vienne, dont un fils, Joseph, qui suit, XIV.

XIV. JOSEPH, COMTE DE BAILLET LATOUR, né le 19 octobre

1816, capitaine au régiment comte Khevenhuller, épousa, le 20 octobre 1846, Henriette, comtesse Kolowral Krakowsky, née le 28 juillet 1829.

### Quatrième branche, dite d'Anvers.

XI. Bonaventure Servais François Xavier Antoine Felix, comte de Baillet, par lettres patentes de l'impératrice Marie Thérèse, en date du 19 juillet 1752, né au château de Latour, le 14 juillet 1715, mort à Anvers, le 7 mars 1760, et inhumé dans l'église collégiale de Saint-Jacques, à Anvers, fils second de Maximilien Antoine de Baillet, seigneur de Latour et de Marie Josèphe Isabelle del Patricinio del Escalante, épousa, à Anvers, en septembre 1752, Marie Thérèse Isabelle Cogels, fille de Jean Baptiste et d'Isabelle Jacqueline Simons, dont quatre enfants, savoir :

A. Jean Baptiste François Hyacinthe, qui suit, XII.

B. Antoine Bonaventure Hyacinthe Joseph, mort à Anvers, le 19 mai 1759.

C. Isabelle Marie Alexandrine Josèphe, morte le 5 mars 1810, et inhumée à Ranst, auprès de son mari, épousa, le 26 mai 1774, Arnoud Ferdinand, baron de Gilman et de Sevenberghen, seigneur de Ranst et de Melleghem, né à Liége, le 29 décembre 1746, mort à Ranst, le 15 octobre 1796, fils d'Arnoud Joseph, baron de Gilman, et de Catherine Caroline Reine Vecquemans de la Verre.

D. Louise Françoise Thérèse Marie Josèphe, née le 24 août 1759.

XII. Jean Baptiste François Hyacinthe, comte de Baillet, né à Anvers, le 4 octobre 1757, mort à Berchem, le 7 août 1815, grand aumônier de la ville d'Anvers, le 4 décembre 1782, échevin d'Anvers en 1784, et de 1788 à 1792, membre et président du Congrès pendant la révolution brabançonne, envoyé par les états de Brabant à la cour de l'empereur Léopold, à Vienne, bourgmestre d'Anvers, le 7 mai 1793,

épousa, le 2 juin 1778, à Anvers, Thérèse Adrienne Jeanne Colette du Bois de Vroylande, née à Anvers, le 12 octobre 1758, morte le 31 janvier 1836, fille de Jean Antoine et de Dymphne Françoise Adrienne de la Faille, son épouse du second lit.

Il eut de ce mariage quatorze enfants, savoir :

A. Charles Jean Népomucène, qui suit, XIII.

B. Joséphine Adélaïde Rosalie, née le 5 juillet 1782, épousa Louis Marie Colette Ghislain, vicomte de Vaernewyck d'Angest, né le 7 mai 1769, décédé, fils de François Marie Joseph Frédéric, seigneur de Belleghem, et d'Isabelle Jeanne Josèphe Colette Dons de Lovendeghem.

C. Henri Jean Baptiste, COMTE DE BAILLET, né à Anvers, le 17 janvier 1785, administrateur de la banque nationale, membre de la commission des prisons, épousa Marie Joséphine Éléonore d'Hannoset, fille de Dominique Charles Josèphe Hyacinthe, et de Françoise Josèphe de Wevelinchoven, morte à Bruxelles, le 26 mars 1861, à l'âge de soixante-douze ans, dont deux enfants, savoir :

*a*. Adrienne Marie, morte à Bruxelles, le 15 janvier 1840, à l'âge de onze ans.

*b*. Edmond, comte de Baillet, né en 1831.

D. Joseph François Jean Népomucène, COMTE DE BAILLET, né à Anvers, le 27 juillet 1787, sénateur, ancien ministre plénipotentiaire du roi Léopold auprès de la cour de Berlin, en 1836, épousa Marie Julie Claire, baronne d'Osy de Zegwaerd, née à Rotterdam, le 3 septembre 1790, morte à Bruxelles, le 1er juillet 1862, fille de Corneille Baudouin Ghislain, baron Osy de Zegwaerd, et de Marie Françoise Ghislaine Osy, dont cinq filles, savoir :

*a*. Julie Isabelle Marie Joséphine, née à Anvers le 21 octobre 1811, religieuse au Sacré Cœur.

*b*. Émelie Marie thérèse Cornélie, née à Bruxelles le 15 janvier 1815, morte à Bruxelles le 27 mars 1830.

*c*. Charlotte Jeanne Marie Joséphine, née à Bruxelles le 11 janvier 1817, épousa au château de Laurentsart, le 1er juillet 1840, Alexandre baron de Woelmont.

*d.* Henriette Jeanne Cornélie Joséphine, née au château de Laurentsart le 15 mai 1818, épousa à Laurentsart, le 9 août 1838, Louis, baron de Woelmont.

*e.* Cécile Marie Joséphine Patricienne, née au château de Laurentsart le 20 octobre 1826, épousa à Bruxelles, le 9 mai 1848, Henri, baron de Woelmont.

E. Ferdinand François Xavier, COMTE DE BAILLET, né à Anvers le 24 novembre 1789, mort à Bruxelles le 15 avril 1842 et inhumé à Berchem, gouverneur de la Flandre occidentale, conseiller d'État, chambellan du roi des Pays-Bas, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, épousa Catherine Marie Joséphine Moretus, née à Breda le 1er novembre 1800, morte à Bruges le 22 février 1830, fille de Joseph Hyacinte et de Marie Thérèse Henriette Colette Wellems, dont trois enfants, savoir :

*a.* Alfred, COMTE DE BAILLET, épousa à Eeckeren, près d'Anvers, le 25 janvier 1845, Gabrielle, baronne de Pret de Calesberg, fille de Ferdinand Joseph, baron de Pret de Calesberg et de Caroline Françoise Joséphine Moretus, dont une fille :

Marguerite Caroline Marie Ghislaine, née le 6 mars 1847.

*b.* Pauline.

*c.* Anatole Ferdinand Ernest, COMTE DE BAILLET, né le 12 janvier 1829.

F. Louis, COMTE DE BAILLET, mort en bas âge.

G. Augustin Charles Jean Népomucène, COMTE DE BAILLET, né à Anvers le 25 février 1794, officier de cavalerie au service du roi des Pays-Bas, chevalier de l'ordre de Guillaume et du Lion néerlandais, épousa, le 21 avril 1818, Joséphine Marie Thérèse Moretus, née le 2 février 1791, sœur germaine de la précédente, dont deux filles, savoir :

*a.* Louise.

*b.* Léontine, épousa le 1er juillet 1857, à Brasschaet (Anvers), Égide, chevalier de Pangaert d'Opdorp, dont :

Mathilde Joséphine Marie Ghislaine, née à Bruxelles, le 8 octobre 1862.

H. Jean, COMTE DE BAILLET, mort en bas âge.

I. Hyacinte Joseph Antoine, COMTE DE BAILLET, né le 13 février 1798, mort sans alliance à Anvers, le 25 décembre 1861, chevalier de l'ordre de Léopold, ancien membre du conseil communal et du collége éche-

vinal d'Anvers, ancien membre de la députation permanente de la province d'Anvers et ancien membre de la chambre des représentants.

J. Jacques Joseph Athanase, COMTE DE BAILLET, né le 16 mars 1799, mort sans enfants et inhumé à Berchem, officier d'infanterie au service des Pays-Bas, avait épousé Sophie Caroline Joséphine de Vos de Hamme, morte le 14 mars 1845 et inhumée à Berchem.

K. Marie Joséphine Adrienne, née le 29 juin 1801, épousa à Anvers, le 26 septembre 1828, Louis de l'Escaille.

L. Anne Françoise Thérèse, née le 4 septembre 1802, morte en bas âge.

M. Louis François de Sales Marie, COMTE DE BAILLET, né le 16 septembre 1804, mort en bas âge.

N. Félix Joseph Bonaventure, COMTE DE BAILLET, né le 16 décembre 1806.

XIII. CHARLES JEAN NÉPOMUCÈNE, COMTE DE BAILLET, né à Anvers le 5 septembre 1780, mort à Anvers le 22 décembre 1843 et inhumé à Berchem, trésorier de la banque à Anvers, épousa Jeanne Dorothée Guyot, née à Anvers le 6 février 1788, morte à Anvers le 14 janvier 1844, et inhumée auprès de son mari, fille de Jean Baptiste Joseph et de Françoise Jacqueline Josèphe Peeters; dont sept enfants, savoir :

A. Charles Léon, qui suit, XIV.

B. Alexandre George, COMTE DE BAILLET, mort à Anvers le 28 novembre 1843, à l'âge de vingt-neuf ans et inhumé à Berchem, épousa, à Anvers, le 12 septembre 1848, Eulalie Van Asten, sa cousine Germaine, née à Anvers le 21 octobre 1814, fille d'Edouard et de Caroline Cathérine Guyot, dont trois fils : George, Raimond et Adrien, morts en bas âge, et une fille :

Anne Eugénie Marie, née à Anvers le 21 novembre 1843, épousa à Anvers, le 19 mai 1862, Albéric Hyacinte Edouard Marie Lunden, né à Malines le 24 mai 1840, fils d'Edouard Jean et d'Isabelle Marie Josèphe le Candèle, sa veuve.

Eulalie Van Asten, comtesse douairière de Baillet, épousa en se-

condes noces, à Anvers, le 14 mars 1846, Théodore Charles Ghislain, comte de Murat, né à Gand, le 1er mars 1812, capitaine commandant la 9e batterie montée du 2e régiment d'artillerie, fils de Gerould Paul Marie Ghislain, comte de Murat, et de Marie Sophie Albertine Ghislaine de Lichtervelde.

C. Jean Baptiste Honoré, COMTE DE BAILLET, mort sans alliance, à Anvers, le 22 novembre 1826, et inhumé à Berchem.

D. Amédée, COMTE DE BAILLET, administrateur de la banque, en remplacement de son père.

E. Eugénie.

F. Élise.

G. Victorine.

XIV. CHARLES LÉON, COMTE DE BAILLET, ancien secrétaire de légation à Washington, commissaire d'arrondissement, à Malines, le 25 novembre 1840, puis à Anvers, le 1er novembre 1847, conseiller provincial d'Anvers, gouverneur de la province de Namur, officier de l'ordre de Léopold, épousa le 11 mai 1841, Henriette Marie Adelaïde Cogels, née à Anvers le 29 décembre 1816, fille de Henri François Xavier et d'Adélaïde Marie Joséphine Van Havre, dont une fille :

Alix, née à Malines le 7 mai 1842.

# BAILLY.

D'azur à trois croissants d'or. Couronne : de baron. Cimier : un griffon naissant d'or. Supports : deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules.
Devise : **Virtute crescent.**

Originaire de l'Artois, mais établie depuis des siècles dans la Flandre occidentale où elle occupa toujours un rang distingué dans la noblesse civile, cette maison se divise en deux branches, celle des barons le Bailly de Tilleghem ; celle des vicomtes le Bailly de Maerloop.

Ces deux branches doivent leur grandeur à Renom le Bailly, leur ancêtre commun. Leurs principales richesses proviennent de la maison de Schietere qui les a dotées des seigneuries de Tilleghem et de Maerloop.

I. Renom le Bailly, seigneur d'Inghuem, né à Arras, mort à Bruxelles, le 21 février 1624, à l'âge de soixante dix-sept ans, fut conseiller ordinaire au conseil provincial d'Artois, en 1588, plénipotentiaire du roi d'Espagne à la paix de Vervins, en 1598, conseiller et maitre aux requêtes au grand conseil à Malines, le 17 décembre 1605, ambassadeur des archiducs Albert et Isabelle à la cour de France, en la place de Pierre Peckius, conseiller ordinaire au conseil privé en 1617, épousa Catherine de Maugny, fille de Jean, seigneur d'Enguinegatte, décédée à Paris en 1613. Renom le Bailly, fut

inhumé à Sainte-Gudule, avec épitaphe et les quartiers suivants :

LE BAILLY le Waitte Desgardins de Doffines.

Il eut de son mariage les deux enfants qui suivent, savoir :

A. Charles LE BAILLY, procureur fiscal de la gouvernance d'Arras, conseiller et maître aux requêtes ordinaire au grand conseil en septembre 1637, mort sans alliance, le 17 décembre 1648.

B. Jean, qui suit, II

II. JEAN LE BAILLY, chevalier, président du conseil d'Artois, conseiller au conseil privé, épousa Marguerite du Val, fille de Nicolas, seigneur du Natoye, mayeur de la ville d'Arras, député général et ordinaire pour les villes aux états de cette province, dont un fils, Philippe, qui suit, III.

III. PHILIPPE LE BAILLY, chancelier, seigneur d'Inghuem, né en Artois, conseiller ordinaire et étranger au conseil de Brabant en 1646, épousa Françoise Carnins de Gand, dont Adrien, qui suit, IV.

IV. ADRIEN LE BAILLY épousa Robertine Zeghers, fille de Guillaume, seigneur d'Hairentout, et de Jeanne Albertine Pally, dont un fils Adrien Joseph, qui suit, V.

V. JOSEPH ADRIEN LE BAILLY, seigneur d'Inghuem, de Terlinde, échevin, bourgmestre pendant vingt cinq ans et receveur général du Franc de Bruges, mort à Bruges le 18 décembre 1775, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, épousa : 1° le 22 octobre 1718, Marie Charlotte de Schietere, dite de Damhoudere, fille unique de Jacques, chevalier, seigneur de Tilleghem, de Maerloop, etc., et d'Anne Charlotte de Vooght; et 2° à Ypres, le 20 février 1732, Joséphine Beyts, fille de Corneille et de Jeanne Schalcke.

Il eut du premier lit cinq enfants, savoir :

A. Philippe LE BAILLY, seigneur de Tilleghem, auteur de la branche des Tilleghem.

B. Charles Adrien LE BAILLY, baron de Maerloop, auteur de la branche de ce nom.

C. Marie, épousa, le 15 août 1752, Marc Albert Pierre Arazola de Onate, échevin du franc de Bruges, né en août 1724, mort le 31 janvier 1779 et inhumé à Saint-Jacques, à Bruges, fils de Charles Marc, capitaine au service d'Espagne, et de Claire de la Vilette, dame de Ten Torre, de Zuytecote et de Monswalle, en partie, sa femme du second lit.

D. Jeanne, épousa, le 25 février 1753, Robert François Ghislain Coppieters, échevin de la ville de Bruges, fils de Robert et de Charlotte d'Egmont.

E. Hubert LE BAILLY, chanoine gradué noble de la cathédrale de Saint-Donat, à Bruges.

Il eut du second lit cinq enfants qui suivent :

F. Joseph Primitive LE BAILLY, lieutenant de la compagnie colonelle du régiment des gardes wallones au service d'Espagne, capitaine des fusilliers du régiment des mêmes gardes en février 1776, et maréchal de camp en novembre 1793.

G. Antoine LE BAILLY, major au régiment autrichien du général comte Ayasassa, cuirassiers-cavalerie, puis colonel au régiment d'Arberg depuis mai 1789.

H. Adrienne, qui épousa, le 26 août 1762, Louis Ferdinand Vanden Wouvere, échevin du franc de Bruges, fils de Joseph Albert, seigneur de Beernem, et de Pétronille Reniers.

I. Justin LE BAILLY, mort enseigne au régiment des gardes wallones en Espagne.

J. Thérèse, épousa, le 10 septembre 1765, Nicolas Desprez, chevalier, seigneur de Neufmanil, major au régiment autrichien du marquis de Deynze, infanterie, fils d'Antoine et d'Élisabeth Migille.

### Branche des Bailly de Tilleghem.

VI. PHILIPPE JOSEPH HUBERT LE BAILLY, seigneur de Tilleghem et d'Inghuem, né à Bruges, le 13 novembre 1719, mort le 1er février 1785 et inhumé à Saint-Michel, à Bruges, éche-

vin, puis trésorier de la ville de Bruges, épousa, le 19 mars 1750, Anne Joséphine Veranneman, née à Bruges, le 11 septembre 1732, morte le 18 septembre 1797, fille de Jean Simon, seigneur de Lannoy et de Gentbrugge, échevin de la ville de Bruges, et de Marie Anne Josèphe Van Altere, dont huit enfants, savoir :

A. Anne, née le 21 février 1751, épousa, le 10 janvier 1770, Charles d'Hont, chevalier, seigneur de Nieuwburgh, veuf d'Isabelle Claesman, fils de Pierre et d'Isabelle de Smet.

B. Joseph Philippe LE BAILLY DE TILLEGHEM, né le 7 septembre 1752.

C. Pierre LE BAILLY DE TILLEGHEM, né le 19 août 1753, mort sans alliance.

D. Jacqueline, née le 2 mars 1755, Ursuline à Tourcoing, le 23 octobre 1775.

E. Renom Jean Désiré, qui suit, VII.

F. Ignace Philippe Joseph LE BAILLY DE TILLEGHEM, né à Bruges, le 2 septembre 1758, lieutenant de cavalerie des gardes du roi d'Espagne, épousa, le 12 décembre 1797, Adélaïde Charlotte le Vasseur, née le 12 novembre 1771, fille de Charles François Joseph, seigneur de Bambecke, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France à Aire, et de Marie Françoise Isbergue le Roy d'Amelincourt, dont postérité.

G. Philippe Jean LE BAILLY DE TILLEGHEM, né le 5 juin 1762, mort sans alliance.

H. Marc LE BAILLY DE TILLEGHEM, né le 18 décembre 1765, mort sans hoirs.

VII. RENOM JEAN DÉSIRÉ, BARON LE BAILLY DE TILLEGHEM, né à Bruges, le 31 août 1757, mort à Bruges en 1824, seigneur de Tilleghem, d'Inghuem, de Cruyzeecke et de Barezeele, échevin du franc de Bruges depuis le 18 décembre 1779, épousa, avec dispense, sa cousine germaine Marie Thérèse Claire Arazola de Onate, née le 2 septembre 1759, fille de Marc Albert, seigneur de Zuytecote et de Monswalle, et de Marie Caroline le Bailly, dont quatre enfants, savoir :

A. Charles Joseph Désiré, qui suit, VIII.

B. Philippe Albert Alexandre, BARON LE BAILLY DE TILLEGHEM, né à Bruges, le 10 novembre 1787, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, membre de la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Thielt, depuis le 13 juin 1848, épousa Catherine Jacqueline Ysenbrant, morte le 1er septembre 1842, à l'âge de cinquante ans, dont il a trois enfants, savoir :

*a*. Henri, BARON LE BAILLY DE TILLEGHEM.

*b*. Edmond, BARON LE BAILLY DE TILLEGHEM, qui épousa le 25 avril 1844 Adèle de Man.

*c*. Clémentine Catherine, morte à Paris, le 11 février 1843, à l'âge de dix-huit ans.

C. Marc Joseph Adrien LE BAILLY DE TILLEGHEM, né à Bruges, le 18 septembre 1769, mort à l'armée où il servait en qualité de garde d'honneur.

D. Marie Thérèse Josèphe Victoire, BARONNE LE BAILLY DE TILLEGHEM, née le 8 juillet 1791, épousa : 1° N. Mery, d'origine française, et 2° N. de Coninck.

VIII. CHARLES JOSEPH DÉSIRÉ, BARON LE BAILLY DE TILLEGHEM, né à Bruges, le 12 juillet 1786, décédé, épousa Emélie Adélaïde Marie Anne Caroline Mortier, dont il eut deux enfants, savoir :

A. Renom Charles Hector, BARON LE BAILLY DE TILLEGHEM, né le 2 août 1818.

B. Hector, BARON LE BAILLY DE TILLEGHEM, né le 4 janvier 1822, qui épousa, le 20 avril 1852, à Bruges, Eulalie, comtesse Goethals.

### Branche des Bailly de Maerloop.

VI. CHARLES ADRIEN HUBERT, BARON LE BAILLY DE MAERLOOP, par lettres patentes du 18 juin 1774, vicomte par nouveau diplôme de 1789, premier haut pointre de la châtellenie de Courtrai, bourgmestre du franc et de la ville de Bruges, premier échevin de la keure à Gand, en 1778, connu dans

les premiers démêlés de la Flandre avec la cour de Bruxelles sous le nom de baron de Maerloop, épousa, le 5 mai 1767, Jeanne Françoise Van Outryve, morte le 8 mars 1768, fille de Pierre et de Jacqueline de Krygher, dont il eut un fils, Charles, qui suit, VII.

VII. Charles Joseph, vicomte le Bailly de Maerloop, né le 3 février 1768, obtint de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, tant pour lui que pour tous les descendants du nom, de porter le titre de vicomte, octroyé à son père en 1789.

En lui s'éteignit la branche des Bailly de Maerloop.

# BARÉ DE COMOGNE.

D'ARGENT au léopard passant de gueules, couronné d'or à l'antique : COURONNE : de vicomte. CIMIER : un lion naissant de gueules, tenant de la patte dextre une branche de laurier au naturel. SUPPORTS : deux lions léopardés de gueules, couronnés, lampassés et armés d'or.

Baré de Comogne est originaire du comté de Namur. Son ancienneté est très-reculée. Le rapport fait à la chambre héraldique des Pays-Bas en 1789, pour vérifier sa généalogie, porte : « Ceux de la chambre héraldique de Sa Majesté aux Pays-Bas et cercle de Bourgogne, à la requête de M. Lambert-Ghislain Joseph Adrien Baré, datée de Namur le deux de ce mois (mai 1789) déclarent et certifient que conformément aux titres et documents légaux qu'il a déposés aux archives de ladite chambre, lesquels vérifient en sa faveur une filiation légitime et directe de vingt-neuf degrés ou générations nobles y compris les enfants, le titre de messire ou noble homme compète de droit au suppliant, ainsi que celui de Baré de Comogne; d'autant plus qu'après mûr examen de la généalogie de sa famille......., il conste évidemment que le suppliant est issu directement de George Baré, premier du nom, chevalier, vivant à Trèves en l'an 1069, époux de la dame Éléonore Minckel, alias Oldenbourg, ses vingtièmes ayeux directs et que l'ancienne et chevaleureuse famille du suppliant issue d'une branche allemande et établie au comté de Namur dès l'an 1270, a de tout temps porté et porte encore actuellement pour armoiries, etc. »

Dans la requête du 2 mai 1789, qui donna lieu à la déclaration ci-dessus des héraults d'armes Beydaels de Zittaert, Labina de Baussen, O'Kelly, de Hesdin, Brambilla, enregistrée au greffe du bailliage de Namur en 1791, l'exposant, Lambert Ghislain Adrien Baré, écuyer à Namur, établit les titres de sa famille, dont l'ancienneté d'après Englebert Flacchio et Josse de Beckberge rois et hérauts d'armes à titre des provinces de Luxembourg et de Brabant « se perdrait dans l'obscurité des temps ; » cependant, elle devrait son origine au chevalier George Baré, mort à Trèves, l'an 1072, et qui aurait fondé deux branches illustres fixées l'une dans le pays de Liége, l'autre, à laquelle Laurent Baré appartenait, dans le comté de Namur. Ses ancêtres Henneman I^er^ et Henneman II, relevèrent, sous les comtes de Namur, Guillaume I^er^ et Guillaume II, le fief de Comogne. Henneman III, en 1353, fut souverain bailli de la province. Il épousa Jeanne de Lardier, sœur de Henri, chevalier, dont l'aïeulle maternelle était fille de Fastré Baré, chevalier, de la branche liégeoise. Henri Baré, sire de Namèche, était souverain bailli, en 1367. Son frère Henneman IV, Baré de Comogne, mort en 1396, épousa Catherine de Waha, et leur mausolée, qui se voyait autrefois dans l'église de Waseiges, fut, pendant trois siècles, un monument pour l'histoire de la famille. Hubin Baré, chevalier, seigneur de Comogne, fils de Henneman IV, fut prévôt du célèbre château de Poilvache et pair du château de Namur. Jacqmin, son frère, chevalier, épousa Marie de Spontin. Fastré et Henrart, autres fils d'Henneman IV, furent châtelains, le premier de Samson, le second de Namur.

Hubin Baré de Comogne, que nous venons de citer, se fixa à Namur. Il épousa Isabelle de Kerckhoven, dont il eut plusieurs enfants. Jacqmin Baré de Comogne, l'aîné, mort en 1418, épousa Marie de Fumalle, fille de Philippe, bouteiller du comte de

Namur, Jean III, dernier rejeton de la branche de Dampierre, des comtes de Flandre et de Namur. Après l'avénement de Philippe de Bourgogne, en 1429, les Baré de Comogne cessèrent d'être revêtus de charges militaires. Ils s'adonnèrent à l'industrie de la batterie en cuivre et ensuite de la tannerie, les deux branches importantes du commerce de Namur, que protégèrent avec tant de persistance et de succès. les souverains de cette province.

Le commerce, qu'ils n'exercèrent d'ailleurs qu'en gros, ne fit nullement déroger les Baré de Comogne. Pendant la longue période de travail qui s'écoula depuis l'extinction des comtes de Namur, en 1429, ils occupèrent les charges les plus honorables de la ville de Namur, et de génération en génération ils contractèrent de glorieuses alliances.

Henricourt, dans son *Miroir des nobles de la Hesbaye*, constate également l'ancienneté et l'authenticité de la noblesse des Baré de Comogne, « issus, dit-il, de la famille de Velrout par la branche des Allemands. » Il cite le mariage de Henneman III, de Baré de Comogne, souverain bailli en 1353, avec Jeanne du Lardier, et parle avec éloge des nombreux enfants issus de ce mariage. « Tous gens d'honneur et dans un établissement considérable, par la faveur et la protection de M. le comte de Namur, qui est à présent, etc. »

M. F. V. Goethals a, dans sa riche et inépuisable collection, recueilli les éléments de la généalogie des Baré de Comogne, de Namur.

I. Jean Baré épousa Marie de Gembloux, fille de Pierrechon de Gembloux et de Marie Bolezee. Leur pierre sépulcrale dans l'église de Notre-Dame, à Namur, porte :

Cy gist honneste femme Marie de Gembloux, espeuse d'honorable home Jehan Baré jad., laquelle trépassa le 24 avril 1551.

Ils eurent de ce mariage quatre enfants, savoir :

A. François BARÉ, qui épousa : 1° Marie Radu, et 2° Adrienne de la Chavée.

Il eut du premier lit quatre enfants :

*a*. Françoise, qui épousa Pierre Turrencq.

*b*. Marie, qui épousa Jean Leparreur.

*c*. Thomas, mort en bas âge.

*d*. Pierre, mort en bas âge.

*e*. Jean, mort en bas âge.

*f*. François BARÉ, qui épousa Marie Huglize, veuve de François du Hontoir, dont il eut :

François BARÉ, qui épousa Agnès de l'illustre maison de Ghilengien.

Il eut du second lit quatre enfants :

*g*. Adrienne, qui épousa Jacques Collart.

*h*. Catherine, qui épousa Léonard Mopeau.

*i*. Jeanne, qui épousa Adam de Biemsel.

*j*. Marie, qui épousa Ghislain de Reumont.

B. Jean BARÉ, qui épousa Anne de Pescheroul.

C. Pierre, qui suit, II.

D. Jacques BARÉ, qui épousa Marguerite de Pescheroul, dont trois enfants :

*a*. Thomas. — *b*. Thierry.

*c*. Jacques BARÉ, qui épousa Jeanne Bossimez, dont quatre enfants, savoir :

1. Antoine BARÉ, qui épousa Marie Briot, fille de Servais et d'Anne Moniot.
2. Jean BARÉ, qui épousa Marie de Marcq.
3. Jacques BARÉ, qui épousa Anne Lebidart.
4. Pierre BARÉ, qui épousa Marie Leveau

II. PIERRE BARÉ, né en 1500, épousa Marie Groignart, dont un fils, Jean, qui suit, III.

III. JEAN BARÉ, né en 1520, épousa Marie Herencq, dont quatre enfants, savoir :

A. Marie, dame blanche au couvent de Namur.

B. Edmond BARÉ, qui épousa Marie le Couvreur.

C. Nicolas BARÉ, qui épousa Catherine Puelle.

D. Noël, qui suit, IV.

IV. NOËL BARÉ, né en 1542, épousa Jeanne de Rouveroy,

fille de Guillaume et de Jeanne Jenicot, dont sept enfants, savoir :

A. Jeanne, annonciade au couvent de Namur.

B. Marie, morte le 29 juin 1647, épousa Nicolas de Liége.

C. Noël BARÉ, épousa Anne Coppart.

D. Jean BARÉ, épousa : 1° Marguerite Lebidart, et 2° Anne Velart.

E. Dieudonné BARÉ, mort sans alliance.

F. Catherine, épousa Pierre Van Werdt, mort en juillet 1672.

G. Jacques, qui suit, V.

V. JACQUES BARÉ épousa : 1° Jeanne Lebidart, et 2° Catherine Le Foullon.

Il eut du premier lit quatre enfants :

A. Marie.

B. Guillaume BARÉ, récollet à Namur.

C. Antoine, qui suit, VI.

D. Noël BARÉ, né le 7 novembre 1635, épousa Marie Françoise Joseph Vivien, dont :

Guillaume BARÉ, qui épousa N. Martin, de Beaumont.

Il eut du second lit, quatre enfants savoir :

E. François BARÉ, récollet à Namur.

F. Jeanne Marguerite, née le 13 mai 1640, morte en bas âge.

G. Martin BARÉ, né le 26 février 1648, épousa Françoise de Liége, dont quatre enfants :

*a*. Jeanne Thérèse, récollette.

*b*. Anne Thérèse, qui épousa Martin Commeun.

*c*. Marguerite, qui épousa François Lafinneur.

*d*. Marie Catherine, née le 6 mai 1675, qui épousa, à l'église de Notre-Dame a Namur, le 31 août 1694, Antoine Chaumont, fils d'Antoine et de Marguerite de Rouveroy.

H. Anne, qui épousa Nicolas Bivort.

VI. ANTOINE BARÉ, né à Namur et baptisé le 3 octobre 1633, capitaine d'une compagnie bourgeoise de cette ville le 20 septembre 1668, épousa, par dispense du 6 août 1659,

Catherine Rigau, sa cousine, morte le 27 août 1713, fille de Henri et d'Agnès Nisart, dont six enfants, savoir :

A. Anne Marie, née en janvier 1668, épousa Corneille des Champs.

B. Guillaume BARÉ, prêtre, licencié en théologie.

C. Antoine BARÉ, moine à Gembloux.

D. Agnès Dieudonnée, ursuline à Namur.

E. Agnès Catherine, récollète à Namur.

F. Henri François, qui suit, VII.

VII. HENRI FRANÇOIS BARÉ, né le 11 décembre 1662, capitaine d'une compagnie bourgeoise à Namur en 1698, mort à Namur le 23 novembre 1735 et inhumé à l'église des Récollets, épousa Louise Adrienne de Hun, fille de Jean et d'Adrienne de Rouchis, dont cinq enfants, savoir :

A. Martin BARÉ, seigneur de Maredsoux, capitaine d'une compagnie bourgeoise, épousa Jeanne Misson, morte le 23 mars 1723 et inhumée à l'église des Récollets à Namur, dont postérité.

B. Antoine Joseph BARÉ, sans alliance.

C. Marie, qui épousa Jean Misson.

D. Nicolas Henri, qui suit, VIII.

E. Guillaume BARÉ, mort le 1er juillet 1747 et inhumé chez les Récollets, épousa Marguerite Henin de Mézières, morte en 1757 et inhumée dans l'ancienne église de Notre-Dame à Namur, fille de Jean et de Nicole Billaudel, dont :

Marie Françoise Jacqueline, qui épousa Lambert Bodart, fils de Lambert et d'Anne Thérèse Éverard.

VIII. NICOLAS HENRI BARÉ, né à Namur le 2 avril 1693, épousa Marie Françoise de Rouveroy, fille de François et de Marie Galliot, dont trois enfants, savoir :

A. Marie Catherine Marguerite, née le 20 novembre, 1720, épousa Antoine Rave.

B. Marie Philippine, née le 25 janvier 1724, épousa Nicolas Pasquet.

C. Adrien Ernest, qui suit, IX.

IX. ADRIEN ERNEST BARÉ, né à Namur le 30 novembre 1727,

épousa Jeanne Françoise Gertrude Gulecine Gemine, de Nivelles, morte le 28 août 1762, fille de Jean Ferdinand et de Jeanne Louise Hyernard, dont quatre enfants, savoir :

A. Ferdinand Joseph Adrien BARÉ, né le 24 août 1756, mort jeune.

B. Lambert Ghislain Joseph Adrien, qui suit, X.

C. Nicolas Louis Ghislain BARÉ, mort en 1817, épousa, en 1800, Joséphine Victoire Desmarets, née à Isnes, province de Namur, le 5 avril 1777, morte à Saint-Josse-ten-Noode le 28 août 1862, fille d'Adrien Joseph, capitaine major au service de la république de Hollande, et de Françoise Josèphe Marette, dont quatre enfants, savoir :

*a*. Nathalie, née à Bruxelles en février 1805, morte à Bruxelles le 12 février 1838, et inhumée à Laeken.

*b*. Édouard BARÉ, sans alliance.

*c*. Élisabeth, née à Bruxelles en 1806, épousa, en 1839, Louis Gobard, ancien référendaire du roi des Pays-Bas, chevalier du Lion néerlandais.

*d*. Victor BARÉ, né à Bruxelles en 1808.

D. Joseph Adrien BARÉ, mort en bas âge.

X. LAMBERT GHISLAIN JOSEPH ADRIEN, BARON DE BARÉ DE COMOGNE, par diplôme du 14 avril 1827, né à Namur le 10 janvier 1759, mort à Salzinne le 31 mars 1828, et inhumé à Balâtre, président de l'administration du mont de piété à Namur, membre de l'administration communale jusqu'en 1824, de l'ordre équestre de la province de Namur, par nominations royales du 26 avril 1816 et du 5 juillet 1817, des états provinciaux pour le même ordre et réélu plusieurs fois, épousa : 1° en 1778, Marie Catherine Françoise Joseph Bodart Bodau, née à Namur en 1785, morte en 1809 et inhumée à Balâtre, fille de Lambert et de Marie Françoise Jacqueline Baré, petite-fille de Guillaume Baré et de Marguerite Henin, et 2° en 1817, Antoinette Marie Joséphine d'Orjo, fille d'Antoine, capitaine du château de Samson, et député aux états nobles de Namur.

Il eut du premier lit, neuf enfants savoir :

A. Adrien Ernest Joseph, BARON DE BARÉ DE COMOGNE, né le 23 mai 1782, mort en bas âge.

B. Pauline Marie Catherine Josèphe, née le 28 avril 1781, morte à Namur le 30 juin 1837 et inhumée à Balâtre, épousa, le 19 mai 1805, Lambert Trudon Michel Joseph, baron de Pitteurs de Budingen, né à Saint-Trond le 18 mai 1777, mort à Jennevaux le 1er août 1813, fils de Lambert Trudon Antoine, seigneur de Liefkensrode, Budingen, Leenhagen et Terhaegen, baron de Rumsdorp et d'Overwinde et de Marie Josephine Caroline Catherine de Velpen, dite Everaerts, dame de Budingen.

L'épitaphe de Pauline de Baré de Comogne et du baron de Pitteurs de Budingen, son époux, surmontée de leurs armes accolées se trouve dans l'église de Balâtre. Elle est ainsi conçue :

Ici repose noble dame madame Pauline Marie Catherine Josèphe, baronne de Baré de Comogne, douairière de messire gentilhomme haut et bien né Lambert Trudon Michel Joseph, baron de Pitteurs de Budingen, pieusement décédée à Namur, le 30 juin 1837, âgée de cinquante cinq ans R. I. P.

Ils eurent cinq enfants, savoir :

*a*. Ernest Louis Lambert Joseph, mort jeune.

*b*. Lambert Charles François Joseph, noyé dans la Sambre, à Floreffe, le 18 juillet 1822, en voulant sauver un de ses amis. Il n'était âgé que de quatorze ans et demi. Son monument funéraire portant en chef les armes de sa famille, accompagnées d'une belle épitaphe en vers, se voit à Floreffe.

*c*. Gustave Marie Louis Joseph, baron de Pitteurs de Budingen, chef actuel de sa maison.

*d*. Émilie, qui épousa, en 1834, Joseph Ghislain de Cartier de Marchienne bourgmestre de Marchienne, décédée le 8 avril 1844, dont postérité.

*e*. Adèle, qui épousa, en 1830, Emmanuel, baron de Gaiffier d'Hestroy, bourgmestre de Maillen, dont postérité.

C. Joseph Nicolas, qui suit, XI.

D. Joséphine Françoise, née en 1784, sans alliance.

E. Lambert Ernest DE BARÉ DE COMOGNE, né en 1787, garde d'honneur sous Napoléon Ier, fait prisonnier à la bataille de Hanau, mort en janvier 1814 à Ingolstad où il était interné.

F. Henri Adrien DE BARÉ DE COMOGNE, né en 1789, mort le 25 jan-

vier 1815, qui épousa le 30 avril 1812, Isabelle Henriette de Plovitz, dont une fille.

Clara Eugénie Henriette, née en 1814.

G. Hyppolite Guillaume, VICOMTE DE BARÉ DE COMOGNE, né en 1790, mort le 12 novembre 1859, à Huy, membre des hospices et d'autres administrations de Huy, ancien commissaire d'arrondissement, sénateur en 1837, officier de l'ordre de Léopold, qui épousa Marie Eugénie Joséphine de Namur de Fléron, mort à Huy le 13 avril 1861, fille de Joseph Frédéric et de Marie Josèphe d'Autrebande, dont quatre enfants, savoir :

*a.* Lambert adolphe Ernest Joseph, VICOMTE DE BARÉ DE COMOGNE, né en 1817. qui épousa le 9 mars 1852, à Destelbergen, Marie Françoise Ghislaine, comtesse de Volder, fille de Jacques Melchior Antoine, comte de Volder et de Marie Colette Thérèse Heynderickx.

*b.* Laure Sophie Joséphine Antoinette, née en 1819, qui épousa le 16 mai 1848, au château de Fleron, Gustave, comte de Borchgrave d'Altena, attaché d'ambassade de Sa Majesté le roi des Belges.

*c.* Victor François Paul Adrien, VICOMTE DE BARÉ DE COMOGNE, né en 1820. qui épousa le 2 septembre 1851, à Yve, Laure, baronne de Cartier d'Yve.

*d* Edmond Joseph Louis Désiré, VICOMTE DE BARÉ DE COMOGNE, né à Huy le 17 décembre 1822, qui épousa : 1° Anaïs Marie Colette, comtesse de Volder, sœur de la précédente, morte en couches, à Gand, le 27 mai 1853, à l'âge de vingt-deux ans; 2° le 6 août 1859, à Destelbergen, Esther Marie Josèphe Ghislaine, baronne Heynderickx, née à Gand le 16 octobre 1838, fille de François de Paul Philippe Charles, baron Heynderickx et de Virginie Thérèse, comtesse de Volder.

Il eut du premier lit, un fils.

Adrien, VICOMTE DE BARÉ DE COMOGNE, né à Gand, le 27 mai 1853.

Il a du second lit :

Albert François Marie Joseph, VICOMTE DE BARÉ DE COMOGNE, né à Gand le 21 avril 1860.

H. Lucie Louise, née en 1792, épousa, le 17 octobre 1811, Charles Thomas Joseph Hubert, baron de Woot de Trixhe, mort en 1845, fils de Thomas Hubert et d'Isabelle d'Omalius de Halloy.

I. Philippine Henriette, née en 1794, épousa, en 1818, le général Édouard de Merx, alors colonel au 3e régiment des chevau-légers,

chevalier de la Légion d'Honneur et de l'ordre de Guillaume des Pays-Bas. Il reçut cette seconde décoration en récompense de sa conduite à Waterloo.

XI. Joseph Nicolas, BARON DE BARÉ DE COMOGNE, né le 7 août 1782, mort en 1844, conseiller de régence de la ville de Namur, président du tribunal de commerce de cette ville le 18 juillet 1828, épousa, le 14 octobre 1811, Marie Charlotte Catherine Philippine de Lamock de Sohier, fille de Louis Joseph Félix et de Marianne Josèphe Baring, dont sept enfants, savoir :

A. Félicie Marie Adrienne Pauline, née le 5 février 1814, épousa, le 4 novembre 1840, Charles Frédéric Léonard de Saint-Cyr, né à Varsovie le 4 mai 1811, capitaine de cavalerie pensionné, mort à Schaerbeeck le 21 mars 1856.

B. Paul Louis Joseph Lambert DE BARÉ DE COMOGNE, né le 5 octobre 1815, emporté par un cheval fougueux le 25 avril 1842, périt dans la Sambre entre Salzinne et Malonne.

C. Eugène Hyppolite Jules Félix qui suit, XII.

D. Lambert Adrien Alphonse Léon, VICOMTE DE BARÉ DE COMOGNE, né le 15 novembre 1835, épousa à Bruxelles, le 1er mai 1834, Antoinette de Lemède de Waret.

E. Louis Joseph Frédéric Adolphe DE BARÉ DE COMOGNE, né le 5 mai 1825, mort à Namur le 30 avril 1844.

F. Odille Louise Béatrix Marie Elisabeth, née le 30 octobre 1830.

G. Henri Erançois Maurice Ernest, VICOMTE DE BARÉ DE COMOGNE, né le 24 juillet 1834.

XII. EUGÈNE HYPPOLITE JULES FÉLIX, BARON DE BARÉ DE COMOGNE, né le 14 mars 1817.

Le titre de baron de Baré de Comogne, octroyé par diplôme du 14 août 1827, est transmissible par ordre de primogéniture. Le titre de vicomte, en date du 1er août 1848, est transmissible à toute la descendance mâle.

# BARRE.

De gueules, à la bande de vair. Supports : deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules.

De la Barre est une ancienne famille du Hainaut. Elle se divisait autrefois en plusieurs branches qui se considéraient comme n'ayant entre elles aucun lien commun. Elles portaient des armes différentes. Les barons de Maisnil et les comtes d'Erquelinnes portaient d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois têtes de lion, arrachées d'or, lampassées de gueules. Les seigneurs d'Arondielle, connus, plus tard, sous le nom de la Barre de Flandre, portaient : d'azur à la fasce d'or, chargé au chef d'une étoile d'or et fretté en pointe du même. Les deux familles avaient reçu successivement des anoblissements.

Jean Paul de la Barre, ayant été créé baron de Maisnil en 1673, obtint cette même année l'autorisation de porter un écusson de gueules à la bande de vair, armes des seigneurs de Mouscron, qui se nommaient aussi de la Barre, et qui se sont éteints au commencement du xvii[e] siècle.

Deux ans avant cette concession, le baron de Maisnil, qui avait fait de nombreuses recherches sur l'origine de sa famille, avait obtenu d'Antoine de Liedekerke, baron d'Acrene, fils de Charles, et petit-fils d'Antoine, lequel avait épousé Louise de la Barre, dame héritière de Mouscron, et la dernière de sa branche, une déclaration en forme par laquelle

il le reconnaissait, de même que Philippe de la Barre, seigneur d'Erquelinnes, de Quevaucamp et de Maurage, comme légitimement descendus de la noble famille de la Barre de Flandre, et les réclamait pour ses alliés; cet acte fut signé à Harlen, 12 février 1671.

Une semblable attestation fut donnée plus tard, le 3 août 1680, par Nicolas Basta, comte de Hust et de Mouscron, descendant par son aïeule Anne de Liedekerke, tante du susdit Antoine de Liedekerke, baron d'Acrene, de la même Louise de la Barre, dame de Mouscron.

Les seigneurs d'Erquelinnes n'avaient point relevé les armes des seigneurs de Mouscron en même temps que leurs aînés, les barons de Maisnil. Ce ne fut que longtemps après qu'ils substituèrent ces armes au blason dont ils avaient fait usage depuis leur anoblissement. En 1774, Emmanuel Joseph de la Barre, comte d'Erquelinnes, voulant établir son origine d'ancienne noblesse, s'adressa à l'impératrice Reine, afin d'obtenir d'elle la déclaration que les lettres patentes d'anoblissement accordées, en 1613, à Philippe de la Barre, son trisaïeul, et à Jean de la Barre, frère de celui-ci, ne pourraient apporter aucun préjudice à son ancienne extraction noble. Cette requête fut favorablement accueillie.

L'autre famille de la Barre reprit les armes des seigneurs de Mouscron en 1726. Philippe Joseph de la Barre, seigneur de Balinghe, et son frère Adrien François de la Barre, ayant reçu le titre de baron de leur nom, le 19 septembre 1726, le premier de ces impétrants obtint, par de nouvelles lettres du 12 décembre suivant, l'autorisation de porter de gueules à la bande de vair.

Cette branche, depuis lors, prit le nom de la Barre de Flandre. Plusieurs actes publics constatent qu'elle descend des anciens seigneurs de Mouscron, entre autres l'enquête

faite en 1786, pour l'admission dans l'ordre de Malte, de Ferdinand François Joseph de la Barre, et par les preuves données en 1790, par Agathe Charlotte de la Barre, pour sa réception dans l'illustre chapitre de Sainte-Waudru, à Mons.

Il ne sera pas sans intérêt de consacrer quelques lignes aux sires de Mouscron, origine commune des la Barre de Flandre et des la Barre d'Erquelinnes, seuls héritiers, désormais, d'un nom illustre et honoré.

Richard, seigneur de la Barre, issu, d'après d'anciens actes, extraits des archives de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, des comtes de Flandre, vivait en 1209. Il avait épousé la fille du seigneur de Fontaine. Leur fils, Gautier, seigneur de la Barre, dit Fichet, chevalier, épousa Isabeau de l'illustre maison d'Hallewyn. Il en eut, entre autres enfants, Jean de la Barre, dit Fichet, époux de Jeanne de Courcelles, dont il eut trois fils : Jacques, Charles et Jean, auteur des deux branches dont nous avons spécialement à nous occuper.

Jacques de la Barre, dit Fichet, chevalier, fils aîné des précédents, épousa l'héritière des Mouscron. Il en eut Bernard, seigneur de la Barre, mort en 1372, qui épousa Catherine d'Amiens. Son arrière petit-fils, Corneille, seigneur de Mouscron et de la Barre, épousa, en premières noces, Isabeau d'Ongnies, et, en secondes noces, Jeanne Willant.

Antoine, fils de Corneille et de Jeanne Willant, seigneur de la Barre et de Mouscron, grand bailli et gouverneur de Courtrai, mort en 1556, épousa Louise de Lannoy, fille de Ferdinand et de Marie de Jauche Mastaing, dont il eut Ferdinand de la Barre, seigneur de Mouscron, grand bailli de Gand et souverain bailli de Flandre en 1570, qui épousa : 1° Marie de Thiennes, fille de Jacques, seigneur de Castre et de Catherine d'Oignies, et 2° Jacqueline de Montmorency.

Louise de la Barre, héritière de Mouscron, née du second lit, épousa Antoine de Liedekercke, seigneur de Heule. Elle

mourut, dernière de la branche des Mouscron de la Barre, seigneurs de Mouscron, le 12 mai 1606.

I. Jean de la Barre, troisième fils de Jean de la Barre, dit Fichet, et de Jeanne de Courcelles, épousa, par contrat passé à Courtrai, le lendemain de la Saint-Jean-Baptiste 1326, Claudine de Wambeeke, fille héritière d'Eustache, seigneur de Wambeeke, et d'Agnès de la Vichte, dont un fils, Jean, qui suit, II.

II. Jean de la Barre, seigneur de Wambeeke et de Carnoy, capitaine des arbalétriers de la ville de Soignies et de Braine-le-Comte, épousa Jeanne de Courières, dont Hugues, qui suit, III.

III. Hugues de la Barre, seigneur de Rodemont et de Carnoy, conseiller de l'hôtel du duc Philippe de Bourgogne, épousa, par contrat antinuptial passé devant les hommes de fief du Hainaut, le 12 janvier 1446, Jeanne de la Pasture, fille de Lambert, bailli de la Principauté de Rebecq, et de Colette Haugoubart, dont entre autres enfants, Nicaise, qui suit, IV.

IV. Nicaise de la Barre, seigneur de Rodemont et de Carnoy, maître d'hôtel de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, mort le 3 février 1531, et enterré dans la collégiale de Saint-Vincent de Paul, à Soignies, épousa Marie Resticau, dont quatre enfants, savoir :

A. Hugues, auteur de la branche du Maisnil et d'Erquelinnes.

B. George, qui forma la branche de Flandre.

C. Simon de la Barre, mort sans hoirs.

D. Vinchienne, qui épousa Claude du Mont, fille de Thierry et de Polle Wallepoix. Ses trois frères furent présents à son contrat de mariage, passé le 31 mai 1544.

—

**La Barre de Maisnil et d'Erquelines.**

V. Hugues de la Barre, fils aîné de Nicaise de la Barre et de Marie Restiau, trésorier général de guerre, par lettres patentes du 12 juillet 1536, depuis receveur général des domaines au quartier de Braine-le-Comte, partagea la succession de son père avec ses frères, le 21 juillet 1557 ; il épousa Catherine du Mont, dont il eut, entre autres enfants, Philippe, qui suit.

II. Philippe de la Barre, seigneur de Vieux-Maisnil et de Maurage, receveur général des aides du pays de Hainaut, épousa, par contrat du 14 juillet 1560, Jacqueline Françoise, dite de Séméries, fille de Séverin, conseiller au conseil de Hainaut, et veuve de Étienne Mainseur, dont entre autres enfants, deux fils, savoir :

A. Jean de la Barre, confirmé dans ses titres de noblesse par lettres patentes du 27 février 1613, épousa, par contrat du 1er juillet 1611, Jeanne Dessus le Moustier, fille de Henri et d'Anne de Vergnies, dont un fils, Jean, qui suit :

Jean de la Barre, seigneur des grandes Ecaussinnes, de Maisnil et de Manisart, créé baron, titre appliqué sur la terre de Manisart, par lettres patentes du 27 juin 1673, épousa Dorothée Jeanne de la Hamaide, fille de Jean, seigneur de Cerain, de Trivière et d'Henripont, et de Marie Anne de Liques, dont deux enfants, savoir :

1. François Adrien, baron de la Barre, etc., mort sans alliance en 1721.
2. Odile Marie, qui épousa par contrat du 23 décembre 1693 Ferdinand, comte d'Assignies, seigneur de Bettissart, fils de Ferdinand et de Marie Jeanne Françoise d'Ennetières.

B. Philippe, qui suit, VI.

VI. Philippe de la Barre, seigneur de Maurage, confirmé dans sa noblesse par lettres patentes du 27 février 1613, chevalier, par lettres du 4 décembre 1630, député des états du pays de Hainaut, épousa Yolande Chamart, dont quatre enfants, savoir :

A. Philippe, qui suit, VII.

B. Guillaume DE LA BARRE, prêtre de la compagnie de Jésus.

C. François André DE LA BARRE, seigneur de Wattignies, de Florenville et de Verquigneul, près de Valenciennes.

D. Marie.

VII. PHILIPPE DE LA BARRE, seigneur de Maurage, d'Erquelinnes, de Quevaucamp, de Locquinol, créé chevalier par lettres patentes du 9 février 1639, épousa Anne Marie Bouseau, dame d'Hauchin, fille de Philippe, seigneur de Lambrechies, de Dermerain, de Somain, de Samyon, de la Court-au-Bois. De cette union cinq enfants, savoir :

A. Philippe François DE LA BARRE, mort sans alliance.

B. Marie Françoise, dame de Hauchin.

C. Barbe Yslande, dame d'Ubaline.

D. Agnès Thérèse, dame de Doustienne.

E. Philippe Ignace, qui suit, VIII.

VIII. PHILIPPE IGNACE DE LA BARRE, enfant posthume, seigneur de Maurage, d'Erquelinnes, de Quevaucamp, capitaine d'une compagnie de trois cents fantassins bas-Allemands, au régiment du colonel marquis de Wargnies, épousa Marie Jeanne Thérèse de Haynin, fille de Louis Charles, seigneur de Bara, et d'Anne Marie Sara de Haynin, dont cinq enfants, savoir :

A. Philippe Charles Joseph DE LA BARRE, seigneur de Maurage, d'Erquelinnes, de Bermerin, de Somain, de Rombise et de Wattignies, mort sans alliance.

B. Thérèse Éléonore, morte 14 octobre 1745, femme d'Honoré Ignace d'Eesbeke, dit Van der Haeghen, né le 27 octobre 1682.

C. Marie Catherine Louise, dite de Bermerain, épousa Adrien Joseph de France, baron de la Prez, seigneur de Noyelles-sur-l'Escaut, colonel de cavalerie au service de Sa Majesté Catholique.

D. Ernestine Philippine, dite de Wattignies, morte le 19 juin 1705.

E. François Léonard, qui suit, IX.

IX. FRANÇOIS LÉONARD DE LA BARRE, seigneur de Maurage,

d'Erquelinnes, de Quevaucamp, né le 22 octobre 1699, fut créé comte d'Erquelinnes par lettres patentes du 17 septembre 1722; il épousa Caroline Françoise d'Esclaibes, fille de Georges Ferdinand d'Esclaibes, comte de Clairmont, et de Cécile Élisabeth Françoise de la Tour Saint-Quentin, dont il eut trois enfants, savoir :

A. Emmanuel Joseph, qui suit, X.

B. Alexandre DE LA BARRE.

C. Marie Caroline Françoise, née le 7 décembre 1730, morte le 25 juillet 1780, épousa, par contrat du 30 janvier 1753, Joseph Jacques Goupy, vicomte de Quabeek, seigneur de Vertryk, de Rosières, contrôleur général des postes aux Pays-Bas, né le 26 juin 1708, mort le 26 septembre 1783, fils de Joseph Goupy, et de Marie Thérèse de Kerpen.

X. EMMANUEL JOSEPH DE LA BARRE, COMTE D'ERQUELINNES, seigneur de Maurage, de Quevaucamp, etc., épousa, à Bruxelles, par contrat du 11 mars 1713, Marie Adrienne Félix Josèphe de le Bouchel de Bienne, née le 30 juin 1737, fille de François Adrien Emmanuel Joseph de le Bouchel, baron de Bienne, et de Jeanne Françoise Christine Desquênes, dont un fils, Charles, qui suit, XI.

XI. CHARLES FRANÇOIS ALBET JOSEPH, COMTE DE LA BARRE D'ERQUELINNES, obtint par lettres patentes du roi Guillaume I[er] des Pays-Bas, en date du 9 juillet 1829, que le titre de comte, accordé à son grand-père, François Léonard, par diplôme du 17 septembre 1722, fut reporté sur le nom de la Barre et ne fut plus l'apanage d'une propriété (Erquelinnes), qui, par suite d'évènements, était sortie de la famille. Né en 1768, mort à Liége, le 26 juin 1829, il épousa : 1° Charlotte Marguerite du Mont de Gages, et 2° Thérèse Isabelle de Bousies, fille de Charles Alexandre Maurice Joseph et d'Amélie Victoire d'Yve.

Il eut du second lit six enfants, savoir :

A. Gustave, qui suit, XII.

B. Fanny DE LA BARRE D'ERQUELINNES, morte sans alliance.

C. Elisabeth DE LA BARRE D'ERQUELINNES, vivante, non mariée.

D. Alexandre Alfred, COMTE DE LA BARRE D'ERQUELINNES, né le 13 mars 1814, ex-major d'infanterie, qui épousa, le 11 octobre 1853, au château d'Ormeignies, Cornélie Laure Angélique de Rouillé, fille d'Édouard Louis Isidore, comte de Rouillé, officier supérieur de cavalerie sous le premier empire français, sénateur de Belgique et d'Aldegonde Van Seghbroeck, dont un fils :

Roger Philippe Marie DE LA BARRE D'ERQUELINNES, né le 22 septembre 1854.

E. Emma DE LA BARRE D'ERQUELINNES, morte sans alliance.

F. Émile Ferdinand DE LA BARRE D'ERQUELINNES, né à Liége, le 25 septembre 1822, épousa, le 11 avril 1860, à Bruxelles, Emma Justine Léopoldine de Rouillé, née à Ath, le 4 juin 1832, sœur de la précédente, dont :

*a*. Marie Philippine Aldegonde DE LA BARRE D'ERQUELINNES.

*b*. Auguste Edouard DE LA BARRE D'ERQUELINNES, né à Ixelles, le 2 avril 1862.

XII. GUSTAVE, COMTE DE LA BARRE D'ERQUELINNES, juge au tribunal de première instance à Namur, qui épousa, en 1837, Constance de Remacle, dont trois enfants, savoir :

A. Un fils, mort en 1841.

B. Ferdinand DE LA BARRE D'ERQUELINNES.

C. Pauline DE LA BARRE D'ERQUELINNES.

### De la Barre de Flandre.

V. GEORGE DE LA BARRE, seigneur de Carnoy, fils second de Nicaise de la Barre et de Marie Restiau, épousa Anne Du Pont, fille de Jean et d'Élisabeth Collart, dont François, qui suit, VI.

VI. FRANÇOIS DE LA BARRE, seigneur d'Arondielle, mort le 5 septembre 1627 et inhumé dans l'église de Braine-le-Comte,

épousa, le 1[er] août 1574, Marie Franeau, dont entre autres enfants, Jérôme, qui suit, VII.

VII. Jérôme de la Barre, seigneur d'Arondielle et de Bieveu, mort le 20 mars 1643, maire de la ville de Mons en 1609, échevin de Mons en 1615 et 1616, épousa, le 8 juin 1602, Florence d'Espiennes, dame de la Motte, de Balinghe, etc., dont un fils unique, Albert, qui suit, VIII.

VIII. Albert de la Barre, seigneur d'Arondielle, de la Tourette, etc., mort le 24 avril 1669, épousa, le 23 août 1637, Catherine Isabelle le Duc, fille de Henri et de Marguerite Mercier, dont quatre enfants, savoir :

A. Jean François, qui suit, IX.

B. Marguerite, qui épousa, le 24 août 1667, Antoine de Vergnies, seigneur de Landas et de Salmonsart, capitaine de cavalerie.

C. Marie, morte le 28 avril 1728, épousa Charles Théodore, marquis de Winterfelt, lieutenant général d'infanterie au service de Sa Majesté Catholique, gouverneur de Lierre, mort le 4 novembre 1712, fils de Charles Frédéric, baron de Winterfelt, et de Marie Anne de Calonne de Courtebonne.

Ils furent inhumés dans l'église de Saint-George, à Anvers.

D. Isabelle, qui épousa don Inigo de Avendano y Billela, marquis de Puebla Coria, chevalier de Saint-Jacques, général au service de l'empereur Charles VI, mort à Vienne en 1715, sans postérité.

IX. Jean François de la Barre, seigneur de Balinghe, d'Arondielle, mort le 24 septembre 1724, confirmé dans sa noblesse par lettres patentes du 18 septembre 1685, épousa, le 25 mars 1673, Marie Claire Pottier, fille de Philippe François, conseiller à la cour souveraine de Mons, et de Marie Madeleine de Gavre, dame de Roquette.

Il eut de son mariage quatre enfants, savoir :

A. Philippe Joseph, qui suit, X.

B. Adrien François, créé baron de la Barre, par lettres patentes du 19 septembre 1726, seigneur de Roquette, mort le 18 septembre

1744, épousa, le 3 mai 1724, Marie Maximilienne de Vinchant, dont un fils, mort sans alliance.

C. Marie Jeanne, morte à Tournay, en 1787, épousa : 1° Henri de Ville, capitaine des gardes wallones en Espagne, fils de Claude, écuyer, et de Marie Anne de Facq, et, 2° le 1er août 1758, Chrétien Ferdinand Gomez Diaz, veuf de de T. F. de Pape.

D. Françoise, qui épousa Lamoral François Philippe de Lattre, seigneur de la Hutte, conseiller à la cour souveraine de Mons, fils de Charles Philippe et de Marie Philippine le Bouc d'Épinois.

X. Philippe Joseph, baron de la Barre, seigneur de Balinghe, mort le 4 janvier 1726, à l'âge de trente-neuf ans, créé, conjointement avec son frère, Adrien François, baron de la Barre, par diplôme du 19 septembre 1726, obtint par une nouvelle patente du 12 décembre de la même année, l'autorisation de prendre les armes des anciens seigneurs de Mouscron. Il épousa, le 22 décembre 1719, Claire Agnès Albertine de Vinchant, morte le 2 avril 1731, à l'âge de trente-deux ans, fille de Jean Baptiste, chevalier, seigneur de Morval et de Marie Jeanne Robert. Ils furent inhumés à Sainte-Waudru, à Mons, laissant de leur mariage quatre enfants, savoir :

A. Charles Joseph Trophée, qui suit, XI.

B. Adrien François Joseph, auteur du rameau d'Espagne.

C. Jean Antoine, dit le chevalier de la Barre, colonel au service de Sa Majesté Catholique, mort sans alliance à Barcelone, le 17 mai 1777.

D. Maximilienne Pauline, morte en 1740, épousa, en 1729, Nicolas Joseph Arnoud Rasoir, seigneur de Croix, prévôt de Valenciennes, dont l'unique enfant mourut au berceau.

XI. Charles Joseph Trophée, baron de la Barre de Flandre, seigneur du Neuf Maisnil, de Balinghe, de Noircin, mort le 1er décembre 1788, épousa, le 23 juillet 1749, Polyxène Augustine de Croix, comtesse de Clerfayt, morte le 5 août 1768,

fille de Sébastien Nicolas, comte de Clerfayt, gouverneur de Binche, colonel au service de l'empereur Charles VI, et de Marie Anne le Duc, dame d'Ormesies, morte le 5 août 1768.

Ils eurent cinq enfants, savoir :

A. Marie Anne. — B. Amélie. — C. Jacques Amaury, morts en bas âge.

D. Sébastien Charles Joseph, qui suit, XII.

E. Ferdinand François Joseph, chevalier de Malte, reçu de majorité dans la vénérable langue de France, en 1786, épousa, le 22 avril 1794, avec dispense, sa nièce Agathe Charlotte de la Barre, fille de son frère, Sébastien Charles Joseph, baron de la Barre, et mourut en émigration à Cologne, le 19 août 1794.

Il n'eut qu'un fils, venu posthume : Ferdinand Charles Amaury, né à Munster, le 5 avril 1795, mort à Bruxelles, le 9 avril 1821, sans alliance.

XII. Sébastien Charles Joseph, baron de la Barre de Flandre, seigneur du Vieux Maisnil, de Noirchin, et député de l'état noble de Luxembourg en 1787, capitaine d'infanterie au service impérial, chevalier de l'ordre de Saint-Étienne de Toscane, chambellan du roi des Pays-Bas, épousa, le 18 septembre 1775, Barbe Françoise, baronne de Marches, née le 16 janvier 1756, dame de la Croix étoilée le 14 décembre 1784, fille d'André de Marches, seigneur de Guirsch, de Houdelange et de Ramelinghes, capitaine au régiment de Grammont-dragons, et de Barbe Catherine, comtesse de Montbelliard de Franquemont, sa femme du second lit. Ils eurent trois enfants, savoir :

A. Charles Hyacinthe Henri Joseph, né à Luxembourg, le 31 mai 1783, mort sans alliance à Bruxelles, le 14 mars 1811.

B. Agathe Charlotte Barbe Françoise Joséphine, née à Luxembourg, le 3 octobre 1776, chanoinesse de Mons, prébendée le 27 novembre 1750, mariée avec dispense le 22 avril 1794, à son oncle Ferdinand François Joseph, baron de la Barre.

C. Flore, morte en bas âge.

**Rameau d'Espagne.**

XI. ADRIEN FRANÇOIS JOSEPH, BARON DE LA BARRE DE FLANDRE, fils puîné de Philippe Joseph et de Claire Agnès Albertine de Vinchant, capitaine au service d'Espagne, épousa : 1° le 30 décembre 1759, à Barcelonne, Louise de Bryas, fille de François, comte de Bryas, capitaine des grenadiers wallons, puis maréchal de camp au service de Sa Majesté Catholique, et de Françoise de la Personne ; et 2° à Madrid, le 14 mai 1763, Joséphine Ignace de Pechman, fille d'Adolphe, baron de Pechman, brigadier des armées espagnoles. Il mourut à Barcelonne, le 8 février 1803, laissant de son second mariage, entre autres enfants :

A. Emmanuel, capitaine aux gardes wallonnes, puis colonel, qui épousa, à Modetel, Philippine de Isla.

B. Jean, qui suit, XII.

XII. JEAN, BARON DE LA BARRE DE FLANDRE, maréchal de camp, gouverneur de Girone, grand'croix de l'ordre de Sainte-Herménégilde, chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand, qui épousa Marie de Taberneo, dont postérité.

# BARTHOLEYNS.

D'or au chevron de sable, accompagné de trois quintefeuilles de gueules.

I. Guillaume Joseph Bartholeyns, mort à Bruxelles le 2 ventôse an xiii, licencié ès lois, épousa à Bruxelles, le 9 mai 1769, Pétronille Virginie Boisrobert, dont un fils, Jean Josse Antoine, qui suit, II.

II. Jean Josse Antoine Bartholeyns, né à Bruxelles le 18 juillet 1787, mort à Saint-Josse-ten-Noode le 2 janvier 1855, épousa à Bruxelles, le 16 juillet 1817, Jeanne Marie Baelé, née à Bruxelles le 17 frimaire an viii, fille de Pierre et de Marie Thérèse Salu, dont un fils Pierre, qui suit, III.

III. Pierre Jean Joseph Bartholeyns, né à Bruxelles le 27 août 1818, secrétaire de la légation de Belgique à Francfort, élevé à la noblesse du royaume par arrêté royal du 19 mars 1857, a épousé N. Grattan, fille de Monsieur Grattan, gentilhomme de la chambre de Sa Majesté Britannique, auteur de plusieurs ouvrages réputés.

# BAUDEQUIN DE PEUTHY.

D'ARGENT à la hure de sanglier de sable, défendue d'argent. COURONNE : à neuf perles. TENANTS : deux sauvages.

La maison de Baudequin, originaire de Bourgogne, est chapitrale et d'ancienne extraction, bien qu'elle ait été anoblie abusivement par lettres patentes du 10 décembre 1589.

I. DENIS BAUDEQUIN, originaire de Bourgogne, sommelier de l'empereur Charles-Quint, mort en 1571, épousa Jeanne Mucheco, dont un fils Philippe, qui suit, II.

II. PHILIPPE BAUDEQUIN, premier officier de la saulcerie, puis de la paneterie du même empereur, épousa Marie de Zomberghe, fille d'Arnould, châtelain de Rupelmonde, dont entre autres enfants :

A. Charles, créé chevalier par lettres patentes du 18 août 1623, mort sans alliance le 28 septembre 1650, et inhumé à Peuthy.

B. Claude, qui suit, III.

III. CLAUDE DE BAUDEQUIN, seigneur de la Haye, mort en 1672, eut de Marie de la Rivière plusieurs enfants, entre autres :

A. Isabelle, qui épousa Alexandre de Landas, seigneur de Wannehain.

B. Philippe, qui suit, IV.

C. Marie, morte le 11 septembre 1663, qui épousa Jacques d'Ennetières, chevalier baron de la Berlière, seigneur de Harlebois, président de la chambre des comptes à Lille, trésorier général des

domaines des finances, mort le 9 octobre 1677, à l'âge de quatre-vingt-un ans, et inhumé à Sainte-Gudule à Bruxelles, dont postérité.

IV. PHILIPPE DE BAUDEQUIN, seigneur de Peuthy, d'Allaincourt, de la Haye à Attiche, de Battenbourg, commissaire au renouvellement du magistrat et à l'audition des comptes de la ville de Lille, fondateur en partie du couvent des Carmélites déchaussées de Lille, ou il fut inhumé avec épitaphe et les quartiers suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| BAUDEQUIN | la Rivière | d'Ennetières | Vandenberghe. |
| D'ENNETIÈRES | d'Enghien | la Haye | Bernard. |

Il avait épousé, par contrat du 14 janvier 1624, Claudine d'Ennetières, sœur de Jacques d'Ennetières, chevalier, etc., précité.

Ils eurent trois enfants, savoir :

A. Ferdinand, capitaine de cuirassiers au service d'Espagne, qui épousa Marie Madeleine d'Ennetières, fille de Gaspar, seigneur de la Plaine, dont deux fils chanoines, trois filles religieuses et une quatrième, Marie Thérèse Catherine, qui épousa son oncle Lamoral Claude de la Haye, seigneur de la Cessoye, capitaine et bailli de la Motte au Bois, mort à Lille le 19 juillet 1720.

B. Claude Eugène, qui suit, V.

C. Charles Eugène DE BAUDEQUIN, seigneur du Metz et de Sainghin, capitaine d'une compagnie de cuirassiers au service du roi d'Espagne, qui épousa, par contrat du 4 février 1673, Isabelle Jeanne de Waizières, et fut auteur d'un rameau qui s'éteignit, dans les dernières années du XVIII[e] siècle, dans la personne de Marie Claire Josèphe, dame de Sainghin, du Metz, de Flers et de Brugelle. Elle avait épousé le 4 juin 1790, François Philippe Nicolas Ladislas, comte de Diesbach, baron du Saint-Empire, officier au régiment des gardes suisses au service de France.

V. CLAUDE EUGÈNE DE BAUDEQUIN, seigneur de Peuthy, de Battenbourg, de Huldenberghe, de Smeyersberg et de Calverskeete, capitaine d'une compagnie de cuirassiers, chef mayeur

de Vilvorde, épousa Marie Madeleine de Croix de Dadizeele, morte le 27 novembre 1748, dont quatre enfants, savoir :

A. Charles Philippe Martin, qui suit, VI.

B. Victoire, prieure du monastère de Terbanck, près de Louvain, née vers 1692, morte le 14 mars 1760.

C. Amélie Antoinette de Saint Joseph, religieuse Carmélite à Vilvorde.

D. Isabelle Philippotte Thérèse, née à Douai le 17 mai 1684, épousa 1° Guillaume van Langendonck, seigneur de Haeren, capitaine de cavalerie, et, 2° à l'église de Sainte Catherine, à Bruxelles, le 10 avril 1725, Barthélémi Claes, premier pensionnaire de la ville de Louvain, né le 12 juin 1698, mort le 18 octobre 1772, fils de Guillaume et de Marie Anne Soigny.

VI. Charles Philippe Martin baron de Baudequin, par lettres patentes du 20 mars 1766, seigneur de Peuthy, de Battenbourg, de Huldenberghe, de Smeyersberg, d'Autem, de Calverskeete, de la Plaine, de Sains et de Launoy, etc. ; chef mayeur de la ville et territoire de Vilvorde, mort le 2 septembre 1771 et inhumé à Peuthy, épousa, le 25 mars 1735, Marie Anne d'Eynatten de Schoonhoven, née à Louvain et morte à Bruxelles le 24 janvier 1777, fille de Nicolas, baron d'Eynatten de Schoonhoven, seigneur de Terheyden, de Terhaegen et de Gérardmont, conseiller pensionnaire de la ville de Louvain, et d'Anne Véronique de Joncis, de Duffel. Ils eurent deux enfants, savoir :

A. Marie Madeleine Théodore Guillelmine, née le 20 février 1736, reçue le 17 décembre 1764, chanoinesse du chapitre noble de Moustier sur Sambre, avec les quartiers suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Baudequin | d'Ennetières | de Croix | Van Schoore. |
| D'Eynatten | Van Ophem | de Joncis | de Houthem. |

B. Idesbalde Aybert Joseph, qui suit, VII.

VII. Idesbalde Aybert Joseph, baron de Baudequin, seigneur de Peuthy et de Huldenberghe, né le 15 mai 1744, membre

de l'état noble de Brabant le 8 novembre 1766, du chef de la seigneurie de Huldenberghe, épousa, le 13 décembre 1772, Gabrielle Josèphe Ghislaine de Croix, sa cousine germaine, fille de Josse Adrien Ferdinand, comte de Croix et de Mauve, et de Marie Albertine, baronne de Plotho, dont deux enfants, savoir :

A. Théodore Marie Antoine Albert Ghislain, qui suit, VIII.

B. Marie Pulchérie Ferdinande Charlotte, née le 29 septembre 1781, à Bruxelles, épousa par contrat du 6 novembre 1797 et clandestinement à la maison paternelle, Gaspar Ghislain Bernard Colette, baron de Draeck, seigneur de Ronsele, fils de Frédéric François et de Marie Lucie Gage.

VIII. Théodore Marie Antoine Albert Ghislain, baron de Baudequin de Peuthy et de Huldenberghe, né le 20 février 1777, épousa, le 11 novembre 1800, au château d'Harville, Philippine Joséphine Ghislaine de Haultepenne, morte, dernière de son nom, sans enfants, le 5 avril 1855, à l'âge de soixante-dix-sept ans, à Bruxelles. Elle était fille de Philippe Claude Henri, baron de Haultepenne, seigneur d'Arville et de Waut, et de Charlotte Constance Françoise Josèphe Marie Gabrielle de Roose.

# BAUWENS.

D'OR a trois glands tigés et feuillés de sinople. COURONNE : de chevalier. CIMIER : trois glands de sinople.

DEVISE : **Ut ædificem et plantem.**

I. JEAN BAPTISTE DAMASE BAUWENS, mort à Tergoes, en Zélande, le 13 septembre 1794, conseiller receveur héréditaire de la haute et basse châtellenie d'Audenaerde, par lettres patentes du 27 janvier 1770, épousa Anne Lucie Der Kinderen, morte à Audenaerde le 9 pluviose an XI, fille de Guillaume et d'Anne van Verren, dont cinq enfants, savoir :

A. **Emmanuel Jacques Joseph, qui suit, II.**

B. Jean Antoine François BAUWENS, licencié ès lois, prêtre, mort à Renaix, le 16 février 1775.

C. Marie Olympe Ursule Josèphe Colette, morte à Audenaerde le 3 juin 1832, à l'âge de soixante dix-sept ans, qui épousa Jean Joseph Raepsaet, né à Audenaerde en 1750, mort en 1832, greffier de la haute et basse châtellenie d'Audenaerde, président du conseil départemental et membre du corps législatif sous le premier empire français, auteur de plusieurs ouvrages historiques estimés, membre de l'Académie de Bruxelles et de l'Institut des Pays-Bas, chevalier de l'ordre du Lion Belgique.

Ses œuvres complètes ont été réunies en six volumes in-8° : Gand, 1838 à 1848.

D. Colette Jeanne Jacqueline Josèphe, morte sans alliance, à Audenaerde, le 3 décembre 1827, à l'âge de soixante dix-sept ans.

E. Marie Barbe Philippine, décédée à Audenaerde, le 9 avril 1816, à l'âge de cinquante neuf ans.

II. Emmanuel Jacques Joseph Bauwens, bourgmestre d'Audenaerde sous le régime autrichien, mort receveur des impositions indirectes à Audenaerde, le 22 juin 1819, à l'âge de soixante-six ans, épousa :

1° Angélique Jossine de Staute, fille de Jean, morte le 12 août 1783, à l'âge de vingt-sept ans;

2° Marie Françoise Cnudde, morte à Audenaerde le 27 mars 1813, à l'âge de quarante-six ans; elle était fille de Pierre François et d'Elisabeth Jeanne Van Basterhout.

Il eut du second lit, entre autres enfants :

A. Henri Jean, chevalier Bauwens, par diplôme du 27 mai 1843. Né à Gand le 6 avril 1790, receveur des contributions directes et accises à Swynaerde; il a été annobli par arrêté royal du 19 novembre 1842.

B. Charles Antoine, qui suit, III.

III. Charles Antoine, chevalier Bauwens, annobli et créé chevalier, avec transmissibilité par ordre de primogéniture mâle, conjointement avec son frère Henri Jean, précité, né à Gand le 18 février 1791, garde d'honneur au premier régiment le 23 juillet 1813, receveur des contributions directes du bureau d'Eecke, épousa, le 18 novembre 1846, Idalie Emmanuelle Idesbalde Marie Ghislaine Morel, née le 17 janvier 1817, morte à Gand, le 4 avril 1856, fille de Joseph Ferdinand et de Caroline Marie Sophie Ghislaine de Zinzerling, dont quatre enfants, savoir :

A. Théodule Henri Joseph François Marie Bauwens, né le 31 janvier 1848.

B. Marie Hortense Caroline Colette Ghislaine, née le 29 mars 1849.

C. Edmond Gustave Charles Joseph Marie Ghislain Bauwens, né le 2 novembre 1851.

D. Palmyre Humbeline Marie Idalie Barbe Ghislaine, née le 23 mars 1856, morte le 9 juin suivant.

# BEAUFFORT.

D'AZUR à trois jumelles d'or. SUPPORTS : deux levrettes d'argent colletées d'azur et d'or. L'ÉCU posé sur un manteau de gueules de prince allemand, bordé, frangé et cousu d'or, sommé de la couronne du même, couvrant deux bannières croisées : à dextre d'azur à trois jumelles d'or, qui est BEAUFFORT; à sénestre, d'or semé de fleurs de lys d'azur, au franc quartier de gueules, qui est THOUARS.

DEVISE : **In Bello fortis.**

La maison de Beauffort, originaire d'Artois, est un des types les plus remarquables de la noblesse guerrière. Son histoire est celle de la féodalité ; c'est celle de la noblesse dans les diverses transformations que les âges y ont apportées ; elle se lie étroitement à l'histoire du duché de Bourgogne, à l'histoire des Pays-Bas sous ses diverses dominations et enfin à l'histoire de la monarchie française elle-même.

Plusieurs sires ou chevaliers de Beauffort versèrent leur sang en Palestine. Jean et Baudouin de Beauffort, dont le nom et les armes sont au musée de Versailles, dans l'ancienne salle des croisades, accompagnèrent le comte d'Artois à la première croisade de Saint Louis ; Baudouin fut tué à la Massoure ; Geoffroi de Beauffort mourut au siége de Tunis ; Jacques périt sous les murs de Nicopolis en 1396 ; Collart et Mathieu, faits prisonniers par les infidèles, vendirent leurs fiefs pour se racheter de l'esclavage.

Depuis les croisades jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, le sang des Beauffort a tracé un réseau sur la vaste étendue des pays dans lesquels les souverains dont ils relèvent ont porté

la guerre. Partout où la bannière se déploie, où le clairon sonne, où le cheval hennit et frappe la terre, où le glaive se tire, où le fer croise le fer, où les bataillons se mêlent, où les mille bruits du combat se heurtent et se confondent, partout les Beauffort apparaissent vaillants et fidèles. Nous les retrouvons sur le champ de bataille de la Massoure, sous les murs de Nicopolis et de Tunis, aux journées de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, de Cambray, de Cassel, de Bouvines, de Roosebeke, de Mons en Vimeux, de Nancy, de Guinegate, de Pavie, de Saint-Quentin, de Gravelines, de Leyen, d'Ekeren; dans les guerres de Flandre, de Hollande, de la Ligue, d'Espagne, d'Italie, aux siéges de Calais, de Verceil, de Tournay, d'Hesdin, de Saint-Dizier, de Saint-Quentin, de Cambray, de Bouchain, d'Amiens, de Saint-Omer, de Dixmude; à la chevauchée de Saint-Omer, à la Furie d'Anvers, etc.

La maison de Beauffort a été admise de temps immémorial dans les chapitres nobles des Pays-Bas et a donné des abbesses à Maubeuge et à Estrun-lez-Arras. Elle possédait au moyen âge, tant dans l'Artois que dans la Flandre, de nombreuses seigneuries, qui, pour la plupart, passèrent dans la maison de Croy, par le mariage d'Anne, dernier rejeton de la branche aînée, et héritière de la baronnie de Beauffort, des terres de Montenencourt, Blavincourt, Rumes (ancienne pairie du Hainaut), etc., avec Philippe de Croy, comte de Solre, chevalier de la Toison d'or. Des chartes et des actes de 1219, 1256, 1259 et 1314 donnent à divers sires de Beauffort le titre de *Monseigneur*.

La souche des sires de Beauffort s'est divisée en plusieurs branches. Toutes se sont illustrées par leurs services militaires et par leurs grandes alliances. Elles ont donné des gouverneurs d'Arras, de Bapaume, de Béthune, de Renty, etc., des chevaliers du Temple, de Rhodes, de Malte et de la Toison d'or; des capitaines des gardes de l'empereur Charles de

Luxembourg et de Philippe IV, roi d'Espagne ; un capitaine des arbalétriers du comte de Flandre ; des chambellans des ducs de Bourgogne, des rois de France et de l'empereur Charles Quint, etc. Elles ont contracté leurs alliances avec les maisons d'Antoing, d'Arras, de Barbançon, de Berlaymont, de Brimeu, de Bruce, de Croy, d'Halluin, de Ghistelles, de Lalaing, de Landas, de Lannoy, de La Marck, de Merode, de Montmorency, d'Oignies, de Renty, de Saveuse, de Wignacourt, de Roose de Baisy, etc.

Une branche qui finit vers 1500 avait ajouté à son nom celui de la seigneurie de Noyelles Wion, et s'était fait connaître de la manière la plus honorable dans la personne de Baudot de Beauffort Noyelles Wion, conseiller et chambellan de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, créé en 1433 chevalier de la Toison d'or.

Citons, à son propos, un vieil auteur :

« Messire Baudot de Noyelles, seigneur de Casteau :

» Son père estoit Jean de Noyelles-Wion, seigneur de Casteau, mort à la bataille d'Azincourt (1415), et sa mère éstoit Marie de Rosimbos. Il se trouva au malheureux siége de Compiègne, où l'armée du duc fut entièrement défaicte, et il se sauva, par bénéfice de la nuit, avec Jean de Luxembourg, comte de Ligny, mareschal de camp, et le comte de Huntington, Anglais. Il fut un des conducteurs des trouppes que le duc envoya en Bourgogne le délivrer en la ville de Dole assiégée par le duc de Bourbon. Estoit conseiller et chambellan du duc Philippe IIe, son gouverneur de la ville de Péronne, Montdidier et Roye, et capitaine de ses trouppes au siége de Calais. Député avec Jean de Croy, seigneur de Chimay ; grand bailly de Hainaut, pour délivrer la ville de Crotoy assiégée par les Anglais, signa le traité de paix fait entre le duc et les Gantois, avec plusieurs princes et principaux seigneurs, en l'an 1453.

» Il eut à femme Marie dame de Hangest et Cevesnescourt, vefve de Jean, seigneur de Mailly, fille de Miles, seigneur dudit lieu, et de Louyne de Créon, d'où procéda Charles de Noyelles et Jeanne de Noyelles, femme de Rudolf de Moruel, seigneur de Paix. Charles de Noyelles, seigneur de Hangest et Cevesnescourt, espousa Antoinette de Willerval, fille de Jean et d'Isabeau de Bernieules, de laquelle il eut seulement deux filles : l'aînée Marie de Noyelles, femme en premier lict d'Antoine de Lalain, mort à Nancy (1477), et despuis de Gilles, seigneur de Mazières.

» La seconde, nommée Hélène de Noyelles, espousa Gilles de Cretou, seigneur d'Estourmelles, Templeux, Hardincourtz (1). »

Une autre branche, celle des comtes de Moulle et de Croix, s'éteignit le 13 novembre 1825, avec Louise Ferdinande Henriette de Beauffort, chanoinesse de Nivelles, veuve du comte de Merode.

La branche de Boisleux, formée au commencement du XVI[e] siècle, finit en 1662 dans la personne d'Antoine de Beauffort, mort à Milan.

Cette famille compte aujourd'hui deux branches principales : l'aînée réside en Belgique ; la cadette, celle des barons de Beauffort, habite la France.

Les Beauffort, issus des vicomtes de Thouars, habitaient jadis leur fief de BEAUFORT, près d'Avesnes-le-Comte, qui leur a donné son nom. C'était une des plus anciennes bannières

(1) *Le blason des armoiries de tous les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, depuis la première institution jusqu'à présent, avec leur nom, leur surnom, titres et quartiers, ensemble décrit en bref*, le tout recueilli par Jean Baptiste Maurice, héraut et roy d'armes de Sa Majesté Catholique. Page 34. Blason XXXII. La Haye, Jean Rammazeyn, imprimeur, 1669. A Bruxelles, se trouvent chez l'autheur, demeurant aux bailles de la Cour. A Anvers, chez Lucas de Potter, libraire.

de la province. De plus, ils partagèrent quelque temps les droits de la châtellenie de Bapaume avec les seigneurs de Beaumetz, de Melun et d'autres.

Les noms historiques et illustres des seigneurs de Beauffort se présentent en foule et nous allons les recueillir d'après l'ordre chronologique.

I. Gui de Thouars, à son retour de la Terre Sainte, épousa, vers 1130, Jeanne, fille unique de Bouchard, seigneur de Beauffort, et de Marguerite, dame de Noyelles Wion, morte en 1172, quelques années avant son mari. Gui de Thouars devint ainsi, du chef de sa femme, seigneur de Beauffort et d'Oiran, et sa postérité, en mémoire de cette alliance, prit, suivant l'usage de ce temps, le nom et les armes de Beauffort, en conservant en franc quartier l'écu de Thouars, qu'elle porte aujourd'hui en bannière. Le duché-pairie de Thouars a été érigé en faveur de la maison de la Tremouille, en 1563.

Il eut de son mariage un fils unique, Baudouin, qui suit, II.

II. Baudouin, seigneur de Beauffort, de Noyelles Wion et d'Oiran, épousa Agnès de Beaumetz, fille unique de Hugues, châtelain de Bapaume, dont trois enfants, savoir :

A. Aleaume, qui suit, III.

B. Collart, dit Baudouin, seigneur d'Oiran, vendit cette terre pour se racheter des mains des infidèles dont il avait été fait prisonnier. A son retour de Palestine, il épousa Anne de Vendôme, dont la postérité se perdit en peu d'années dans Charlotte de Beauffort, qui épousa Royer Tong, un des favoris de Richard, roi d'Angleterre, où elle accompagna Anne de Luxembourg.

C. Gillette, religieuse de l'ordre de Saint-Benoît, à Estrun, au diocèse d'Arras.

III. Aleaume, seigneur de Beauffort et de Noyelles Wion, mort le Vendredi Saint de l'année 1218, fit en 1213 des donations à l'abbaye d'Estrun. Il épousa Athalie de Brimeu, dont trois enfants, savoir :

A. Guidon, qui suit, IV.

B. Wautier, seigneur de Saire, de Cessoye et de Brie, mort vers la mi-carême, en 1212, épousa Marie, dame d'Angre. Il fut la souche de la branche des seigneurs de Beauffort, de Saire, de Cessoye et de Brie.

C. Guillaume, épousa Agnès de Cantaing et forma la branche des Beauffort, seigneurs de la Vaquerie et de Saint-Martin.

IV. Guydon ou Guy, seigneur de Beauffort et de Noyelles Wion, épousa Alix d'Arras, fille d'Égide, châtelain d'Arras. Dans un acte de 1219, il est qualifié du titre de Monseigneur et chevalier. Il eut trois fils, savoir :

A. Jean, qui suit, V.

B. Jacques, seigneur de Noyelles Wion, qui épousa Adèle d'Antoing.

C. N. de Beauffort.

V. Jean, chevalier, seigneur de Beauffort et du Metz, fut du nombre des sires ou seigneurs de Beauffort qui partirent avec Saint-Louis pour la Palestine.

Dom Devienne, *Histoire d'Arras*, IIe partie, p. 147, rapporte à Jean de Beauffort l'étymologie du nom des *Cordeliers*, anciennement religieux de Saint-François : « Le comte Robert ne quitta la province que pour rejoindre Saint-Louis, afin de l'accompagner dans le voyage qu'il projetait pour la Terre Sainte. Il fut suivi par plusieurs seigneurs du pays, entre autres par Robert de Wavrin, Henri de Créqui Brisback, Baudouin de Henin Liétard, Jean de Noyelles, Roger d'Hallewin, Nicolas de Mailli et ses enfants, le comte d'Hesdin, le baron, ou, comme on disait alors, le ber d'Auxy, Jean de Neele, neveu d'Eustache Candavesne, et Jean de Beauffort. Ce dernier commandait un corps de troupes dans lequel il se trouvait un nombre considérable de religieux de Saint-François; il se passa une action dans laquelle ces religieux se conduisirent avec tant de courage que la milice française,

qui avait déjà pris la fuite, s'arrêta et suivit bientôt leur exemple. Beauffort ayant fait au roi le récit de cette action, Louis demanda comment s'appelaient ces braves religieux; ce dernier, ne pouvant se rappeler leur nom, dit que c'étaient ceux qui étaient *liés de cordes*, et depuis ce temps on s'accoutuma à appeler *Cordeliers* les religieux de Saint-François. »

De retour dans sa patrie, Jean, seigneur de Beauffort, se signala aussi dans la guerre entre Guillaume, comte de Hollande, et Marguerite, comtesse de Flandre. Un acte très-curieux, l'un des plus anciens documents archéologiques en ce genre, daté de 1280, rapporte qu'il fut choisi pour être l'arbitre souverain dans un différend entre plusieurs gentilshommes.

Jean de Beauffort épousa, le 10 octobre 1252, Julienne de Saveuse, dame de Marquay, fille d'Enguerrand, seigneur de Saveuse, chevalier, et de Marie de Croy. Il mourut le jour de l'Épiphanie de l'année 1282, laissant de son mariage trois enfants, savoir :

A. Jean ou Jeannet, dit Payen, SEIGNEUR DE BEAUFFORT, se trouva en 1299 à la journée de Cambray avec trois écuyers; en 1302, à la guerre de Flandre, et notamment à la bataille de Courtrai, avec onze écuyers; et en 1306 à la chevauchée de Saint-Omer avec deux écuyers.

Il épousa Sainte de Hamelincourt, dont il eut deux enfants. Le second continua la lignée des Beauffort, seigneurs de Noyelles Wion.

B. Raoul, qui suit, VI.

C. Gilles, chevalier de l'ordre des Templiers, mort en 1285.

VI. RAOUL DE BEAUFFORT épousa Isabelle de Moreuil, dont il eut sept enfants, savoir :

A. Jacques, qui suit, VII.

B. Wis ou Wion, dit Frion, seigneur de Saclains et de Bavincourt, en partie, mort à Cassel, en 1337, qui épousa Marie de Douvrain. Sa postérité mâle s'éteignit à la troisième génération.

C. Jean, seigneur de Mory, mort sans enfants. Il avait épousé Flore de la Couchie.

D. Charles, chevalier, capitaine des arbalétriers de Louis de Nevers, comte de Flandre, en 1346, épousa Catherine Gryspere et mourut sans hoirs, en 1369.

E. Guy; — F. Simon, morts en bas âge ou sans alliance.

G. Jeanne, religieuse de l'abbaye noble de Messines.

VII. Jacques, dit Baudouin de Beauffort, chevalier, seigneur du Metz et de Marquay, prit part à la bataille de Cassel en 1328; au siége de Tournay, en 1339; à la journée de Bouvines, en 1340; il mourut en 1346 et laissa de sa femme, Madeleine de Gironvilliers, quatre enfants, savoir:

A. Guyon, qui suit, VIII.

B. Charles, tué à la journée de Poitiers, en 1356.

C. Robert, seigneur de Roellecourt et de Saint-Remy, conseiller et chambellan du roi de France, vivait encore en 1374.

D. Isabeau, qui épousa par contrat du 5 avril 1345, Antoine, seigneur de Habarq.

VIII. Guyon de Beauffort, seigneur du Metz, de Marquay, de Tinquette et du Sauchoy, etc., fut attaché à la cour de Philippe de Valois et de Jean, rois de France, auxquels il rendit des services signalés.

Il épousa Marie de Souastre, dont sept enfants, savoir:

A. Tassart, qui suit, IX.

B. Mathieu de Beauffort, qui vendit sa terre du Metz pour se racheter des mains des infidèles.

C. Jacques de Beauffort, qui périt à la journée de Nicopolis, le 28 septembre 1396.

D. Paul, chanoine de la cathédrale de Thérouanne, et puis de Saint-Lambert, à Liége, où il mourut en 1410.

E. Tristan; — F. Enguerrand, morts en bas âge ou sans postérité.

G. Jeanne, qui épousa 1° Michel de Bailleuil, chevalier, et 2° Jean de Stavele, chevalier. Elle vivait en viduité et sans enfants, en 1396.

IX. Tassart de Beauffort, seigneur du Sauchoy, de Marquay, de Tinquette, fut écuyer banneret du duc de Bourgogne

et fait prisonnier à la bataille de Roosebeke en 1383. Il épousa Marie de la Personne, dame d'Hersin, et en eut huit enfants, savoir :

A. Jacques, qui suit, X.

B. Jacquet, seigneur de Tinquette, mort sans alliance en 1436.

C. Gauthier, échanson d'Eudes IV, duc de Bourgogne, qui assista à la bataille d'Azincourt en 1415, et fut fait prisonnier à celle de Mons en Vimeux, en 1421.

D. Jean DE BEAUFFORT, tué à Azincourt, sans alliance, en 1415.

E. Savarin DE BEAUFFORT, créé chevalier par le dauphin, en 1421.

F. Tasse, épousa Jacques, seigneur de Habarq et mourut sans enfants vers 1416.

G. Hélène, épousa Colard de Cambray, fait prisonnier à Azincourt.

H. Marie, épousa 1° Charles de Renty, chevalier; 2° George de Wanquetin; 3° André de Northout.

X. JACQUES DE BEAUFFORT, seigneur du Sauchoy, etc., consacra les plus belles années de sa vie au service du duc de Bourgogne. C'était un preux et loyal chevalier; il se distingua à la guerre, et aussi dans les tournois qui étaient une image fidèle de la guerre, à cette époque où la force corporelle et l'habileté dans le maniement des chevaux et des armes décidaient très-souvent du sort des combats. Il épousa Jeanne de Bruce et en eut sept enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, XI.

B. Jeannet DE BEAUFFORT, seigneur d'Illiès, mort centenaire en 1506.

C. Henriette, épousa Martin de Rely, en 1431.

D. Jeanne, épousa par contrat du 10 janvier 1419, Guillaume de Noyelles Wyon, chevalier, son cousin.

E. Marguerite, qui épousa 1° Thomas Baudin, chevalier; 2° Robert de Haverskerke, chevalier, seigneur du Moulin.

F. Catherine, qui épousa Thibaut de Rosimbos, chevalier, seigneur de Masles.

G. Gilles DE BEAUFFORT, seigneur de Gantraine; il eut de N..., sa femme légitime, Jeanne, qui épousa Sance, seigneur de Vendegies.

XI. Jean de Beauffort, chevalier, seigneur du Sauchoy, etc., épousa Marie de Paris, dame de Bullecourt, dont il eut onze enfants, savoir :

A. Jean de Beauffort, écuyer de l'écurie de Charles le Téméraire et puis de l'archiduc Maximilien.

B. Jeannet, qui suit, XII.

C. N..., chanoine de la cathédrale d'Arras.

D. Antoine, seigneur des Avesnes, panetier et maître d'hôtel de l'archiduc Maximilien, armé chevalier à la journée de Guinegatte, en 1479.

E. Jacques, chevalier de Rhodes en 1445.

F. Guillaume, chevalier. Il servit longtemps sous les ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire et périt glorieusement à la journée de Nancy, en 1477.

G. Robert, seigneur de Bavincourt, épousa Jeanne d'Ailly.

H. Pierre, seigneur de la Motte, épousa Jeanne d'Oignies, dont postérité, éteinte aujourdhui.

I. Michel, mort sans alliance.

J. Hélène, épousa Louis de Bauffremez, seigneur de Cauretus.

K. Isabeau, morte sans postérité en 1511, épousa 1° Jean de Goor, chambellan du duc de Bourgogne, et 2° Rasse de Lewarde, seigneur de Quivegny, maître d'hôtel du roi Louis XI.

XII. Jeannet ou Jean de Beauffort, seigneur de Bullecourt, etc., se distingua dans les guerres du temps ; il servit sous le roi de France et mourut le 11 mars 1496.

Il épousa le 13 février 1475, Jeanne le Borgne, dont quinze enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, XIII.

B. Jeannet, seigneur de Bailleul aux Cornailles et de Marquay, né le 7 juin 1489, mort à Lille le 15 octobre 1556, épousa le 29 janvier 1514, Jeanne de Bauffremez, dont une fille, Jeanne, chanoinesse de Sainte Waudru, à Mons.

C. Philippe, gentilhomme de la bouche du roi d'Espagne et capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, qui périt dans un incendie

et dont le fils unique, Charles, mourut à la bataille de Gravelines, le 13 juillet 1558.

D. Eustache, seigneur d'Hersin, colonel d'un régiment allemand, mort en février 1542, sans enfants.

E. Robert, capitaine de chevau-légers, mort sans alliance en 1519.

F. Claude, gentilhomme de la bouche du duc de Savoie, capitaine d'une compagnie de lances, mort sans alliance en 1560.

G. Louis, seigneur de Muy, colonel d'un régiment d'infanterie, tué au siége d'Hesdin, en 1527, sans alliance.

H. Marie, épousa le 19 janvier 1494, Robert, seigneur de Bois Bernard et d'Opy.

I. Catherine, épousa le 18 juillet 1503, Jean de Grospré, seigneur de Ligny.

J. Marguerite, épousa le 19 juin 1508, François de la Trammerie, seigneur de Neufville et de Berneville.

K. Madeleine, religieuse à Arras, morte le 21 février 1550.

L. Jossine, fille d'honneur de la reine de Castille, épousa le 14 septembre 1511, Jacques de Wauquelin, chevalier, gentilhomme de la bouche de Philippe, roi de Castille.

M. Isabeau, épousa 1° le 22 mai 1516, Michel de Doffines, seigneur d'Orlencourt, et 2° Pierre de Moncheaux, seigneur de Maisoncelle.

N. Marguerite, épousa Jacques d'Oignies.

O. Pasquette, morte sans enfants en 1516, épousa Charles de Crispieul, seigneur des Bricques et du Taillich.

XIII. Jean de Beauffort, seigneur de Bullecourt, de Marquay, de Sauchoy, de Beaurains, d'Hersin, de Sainte-Barbe, etc., mort le 24 avril 1551, épousa : 1° le 22 décembre 1513, Madeleine de Sacquespée, dame de Quéant, morte en 1532, et 2° le 17 mai 1533, Cornélie de Kilz, morte en 1561.

Il eut du premier lit treize enfants, savoir :

A. Romain, qui suit, XIV.

B. Antoine, seigneur du Sauchoy, capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne, gouverneur et capitaine du château de Béthune,

mort sans enfants en 1590. Il avait épousé : 1° le 16 avril 1571, Jacqueline Ranchicourt, et 2° Barbe de Fœutre.

C. Philippe, seigneur de Beaurains, capitaine d'infanterie, accompagna Charles-Quint au siége de Saint-Dizier, où il périt sans alliance, en 1544.

D. Eustache, seigneur des Avesnes, capitaine d'infanterie, sans alliance.

E. Un autre Eustache, lieutenant colonel du régiment d'Isberghe, sans hoirs.

F. Jean, seigneur de Sainte-Barbe, capitaine d'infanterie, périt, sans alliance, le 3 août 1583, dans la Furie française, à Anvers.

G. Madeleine, dame de Marquay, en partie, épousa, en 1531, Jean de Bayard, chevalier, seigneur de Gontault, dont postérité.

H. Barbe, dame d'Hersin, en partie, chanoinesse doyenne du chapitre d'Andenne, morte le 14 mai 1588.

I. Marie, morte en 1599, épousa : 1° Jacques Baudart, seigneur de Bondues, baron de Bulames, et 2° Robert de Hauteclocque, seigneur de Quatrivaux et de Wail.

J. Marguerite, épousa Antoine Baudouin, seigneur de Nau en Grevelles.

K. Anne, épousa, le 17 juillet 1567, Jean de Givery, seigneur de Brevillers, vicomte de Gleins.

L. Jeanne, religieuse à Messines, puis aux Clarisses, à Bruges, où elle mourut en odeur de sainteté.

M. Françoise, religieuse à Estrun, puis aux Clarisses, à Arras, où elle mourut en odeur de sainteté.

Il eut du second lit deux enfants, savoir :

N. Hugues, seigneur de Lassus, d'Hersins, de Beaurains, en partie, conseiller au conseil d'Artois, né en 1534, mort le 5 août 1597, épousa, le 7 août 1561, Marguerite de Leval, dame du Ponchel sur la Lys et de Warnicamps, morte en 1623.

Ils fondèrent la branche des Beauffort, seigneurs de Lassus et du Cauroy.

O. Gabrielle, morte sans enfants, épousa Guillaume Hespel, seigneur de Bies.

XIV. Romain de Beauffort, chevalier, dit le Blond, guidon d'une compagnie du gouverneur général du pays d'Artois et ensuite capitaine de cavalerie, se distingua particulièrement à la bataille de Saint-Quentin; il y enleva de sa propre main un étendard ennemi, et, en récompense de ce trait de bravoure, il fut fait chevalier sur le champ de bataille. Romain mourut de ses blessures le 17 février 1561 et il fut inhumé avec ses deux femmes dans l'église des Carmes, à Arras. Il épousa : 1° le 3 décembre 1549, Antoinette de Warluzel, morte le 2 mai 1554, et 2° le 14 mars 1555, Madeleine de Schoonvliet, dame de Ghinderon, morte le 2 novembre 1584.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Jean Romain, capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne, mort sans alliance, à Valladolid, le 5 février 1609, à l'âge de quarante-huit ans.

B. Philippe Antoine, né le 17 juin 1552, mort sans alliance en duel, à Madrid, le 18 septembre 1604. Il était capitaine de la garde de Sa Majesté Catholique.

C. Jacques, prit du service sous Henri IV, en France, et mourut sans alliance.

Il eut du second lit deux enfants :

D. Gilles, qui suit, XV.

E. Marguerite, qui épousa, le 29 avril 1575, Robert Bloquel, seigneur de Lamby et de Markoing, député ordinaire de la noblesse des états du Cambraisis, mort à Cambray, le 28 mars 1614.

XV. Gilles de Beauffort, seigneur de Mondicourt, de Mondiez, de Ghinderon, etc., se distingua aux siéges de Bouchain et de Cambrai en 1581, et dans l'expédition qui fut faite pour secourir Amiens en 1597. Il était capitaine de cavalerie, et en considération de sa conduite et de celle de ses aïeux, le roi d'Espagne le créa chevalier. Il mourut le 11 octobre 1631, ayant épousé : 1° le 13 novembre 1590, Anne le Marchant, morte sans enfants en 1591, et 2° le

28 décembre 1592, Suzanne de Fournel, dame de Graincourt, de Beaulieu, etc., morte le 26 juillet 1636.

Il eut du second lit onze enfants, savoir :

A. Jérôme, né le 15 février 1594, mort le 28 septembre 1595.

B. Mathieu, né le 15 juillet 1597, mort le 10 décembre 1597.

C. Robert, qui suit, XVI.

D. Eustache, seigneur de Graincourt, chanoine de Leuze, né le 10 décembre 1600, mort le 6 septembre 1646.

E. Louis, chanoine de Saint-Pierre, à Douai. Né le 4 février 1603, il mourut prévôt de la congrégation de l'Oratoire, à Douai, le 24 août 1676.

F. Renom, chevalier, seigneur de Beaulieu, de Moulle et de Graincourt, mestre de camp d'infanterie, capitaine de chevau-légers, au service de Sa Majesté Catholique, né le 27 mai 1607, mort le 8 octobre 1647 des suites de blessures reçues la même année au siége de Dixmude, épousa, le 9 août 1635, Alexandrine de Massiet, dame de Moulle, du bourg Sainte-Croix, etc., morte le 21 mai 1668.

Ils fondèrent la branche des Beauffort, seigneurs de Moulle.

G. Herman, né le 2 août 1613, mort le 13 septembre 1626.

H. Marie, née le 23 octobre 1595, morte au château de Han, le 27 août 1648, épousa, le 27 juin 1622, Étienne du Valck, comte de Dampierre, baron de Han, en Champagne, capitaine de chevau-légers, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de France, mestre de camp de cavalerie.

I. Claire, née le 18 février 1605, morte le 15 décembre 1607.

J. Marie Marguerite, née le 7 février 1611, morte sans alliance, le 25 avril 1679.

K. Marie Suzanne, née le 6 décembre 1615, morte au château de Mondicourt, et inhumée, le 1er octobre 1624, dans le chœur de l'église du village avec épitaphe et quartiers.

XVI. Robert de Beauffort, chevalier, seigneur de Mondicourt, de Mondier, d'Acquembrone, de Rebreuve, capitaine d'une compagnie de trois cents hommes d'infanterie, conseiller de guerre en 1638, pendant le siége de Saint-Omer, con-

tribua grandement à faire lever ce siége; il fut député à la cour pour le corps de la noblesse des états d'Artois en 1652 et 1653; chevalier d'honneur du conseil de cette province, il devint, en 1652, chef de sa maison par la mort d'Antoine de Boisleux, dont il prit alors les armes pleines ; né le 4 novembre 1598, mort le 5 septembre 1668, il avait épousé Isabelle de France, dame de Frémicourt et de la Malmaison, morte le 3 juin 1677, dont cinq enfants, savoir :

A. Christophe, seigneur de Mondicourt, chanoine et puis chantre de la cathédrale à Saint-Omer, prévôt de la collégiale de Saint-Pierre, à Aire, mort en octobre 1676.

B. Philippe Louis, qui suit, XVII.

C. — D. — E. — Trois enfants : un fils, Nicolas, et deux filles, morts au berceau.

XVII. Philippe Louis de Beauffort, chevalier, seigneur de Mondicourt, de Malmaison, de Mondiez, d'Acquembrone, de Rebreuve et de Frémicourt, né à Saint-Omer, le 15 février 1640, prit, en 1655, à l'âge de quinze ans, du service dans les armées du roi d'Espagne, et obtint bientôt le commandement d'une compagnie de cuirassiers. Une blessure reçue à la main droite fut le motif apparent de sa retraite. Nous disons le motif apparent, parce que de grands événements politiques s'étant accomplis Philippe de Beauffort, malgré son ardeur pour la guerre, demeura constant dans ses principes de légitimité et ne voulut point se laisser séduire par les gracieuses avances du roi de France, son nouveau seigneur. On sait combien l'ancienne noblesse a toujours montré de la répugnance à se rallier à des pouvoirs nouveaux ; c'est une conséquence du principe de la noblesse elle-même, et c'est deplus une garantie irrécusable de dévouement et de fidélité. Philippe de Beauffort épousa : 1° Marie Jeanne Isabelle de Lattre d'Ayette, dame de la mairie d'Arembrouck, morte à Saint-Omer, le 18 octobre 1670, et

inhumé dans le chœur de l'église Saint-Jean, dont il eut deux enfants morts en bas âge; et 2° Marie Charlotte de Quaedjonck, dame de Vierlinckhove, etc., fille du comte de Virlinckhove, colonel de cavalerie au service d'Autriche. Il eut du second lit cinq enfants, savoir :

A. François Louis, chevalier, seigneur et marquis de Mondiez, de Bogaertsvelde, né le 8 juillet 1647, fut capitaine du régiment d'infanterie de Famechon, fit dix campagnes en Italie, quitta le service après la mort de son père, mourut sans alliance le 31 octobre 1731, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Jean, à Saint-Omer.

B. Charles Antoine, qui suit, XVIII.

C. Christophe Alexandre Bernard, dit le chevalier, capitaine au régiment de Famechon, suivit son frère dans la plupart des guerres d'Italie, et mourut, sans alliance, de ses blessures, le 10 janvier 1697, à l'âge de vingt-deux ans. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Jean, à Saint-Omer.

D. Isabelle Dorothée, dite Mademoiselle de Mondicourt, née le 19 décembre 1679, morte sans alliance, le 8 février 1694.

E. Anne Françoise, morte en bas âge.

XVIII. Charles Antoine, marquis de Beauffort et de Mondicourt, vicomte de Wisques, seigneur de Vierlinckhove, né à Saint-Omer, le 14 mars 1678, mort le 25 novembre 1743, ajouta aux fiefs de sa famille les biens que son père avait recueillis avant lui dans l'héritage du seigneur de Saint-Omer. Il fut capitaine de dragons au régiment de Flavacourt et se distingua particulièrement à la bataille d'Eekeren, le 30 juin 1703. Il épousa, 1° Clotilde Radegonde de Cupere, fille du baron de Drinckam, décédée sans enfants, et 2° Marie Josèphe Agnès de Croisilles, veuve, sans enfants, de François Marie de Harchies. Six enfants naquirent du premier lit, savoir :

A. Charles Louis Alexandre, qui suit, XIX.

B. Antoine François, dit le chevalier, capitaine au régiment de

Vermandois, né le 28 décembre 1705, mort sans postérité à Landshut, en Bavière, le 25 mai 1743.

C. Marie Clotilde Josèphe, qui épousa Philippe François Joseph, chevalier d'Audenfort et de la Potterie.

D. Adrien Louis;—E. François Ignace;—F. N..., morts en bas âge.

XIX. Charles Louis Alexandre, marquis de Beauffort et de Mondicourt, vicomte de Wisques, seigneur de Tardinghem, etc., fut député général et ordinaire pour le corps de la noblesse d'Artois en 1751, 1752, 1753 et 1758, naquit à Saint-Omer le 19 août 1704 et mourut à Arras le 18 septembre 1780. Il épousa, le 23 septembre 1746, Florence Louise Josèphe de Beauffort, dame de Graincourt, sa cousine, morte le 15 mars 1779, dont il eut dix enfants, savoir :

A. et B. Charles Marie Louis Maximilien, et Charles Louis Marie, les deux aînés, moururent en bas âge.

C. Charles Louis Joseph Marie Alexandre, qui suit, XX.

D. Ange Louis Joseph, qui mourut jeune.

E. Charles Louis Ferdinand Balthazar, né à Arras le 8 janvier 1761, mort à Vienne en 1826, capitaine dans le régiment d'infanterie du roi de France, chevalier de Saint-Louis, puis chevalier honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, chambellan de l'empereur d'Autriche en 1804.

F. Philippe Charles Henri Louis, dit le comte de Beauffort, né à Arras le 15 juillet 1766, prit du service en Espagne, fut successivement capitaine commandant la dernière compagnie flamande des gardes du corps, colonel de cavalerie des gardes royales, brigadier, maréchal de camp et lieutenant général. Il fut chevalier de l'ordre de Calatrava et mourut à Lille en décembre 1823.

G. Marie Louise Dorothée, née à Saint-Omer le 7 août 1747, mourut un an après sa naissance.

H. Marie Louise Henriette, dite Mademoiselle de Beauffort, née à Arras le 4 janvier 1752, fut chanoinesse à Denain, puis carmélite à Valenciennes, et mourut à Tournay en mai 1805.

I. Victoire Louise Marie Caroline, dite Mademoiselle de Mondicourt, née à Arras le 27 août 1756, fut chanoinesse à Denain et épousa son

parent Emmanuel de Beauffort, ancien capitaine au régiment d'infanterie du roi de France, chevalier, seigneur d'Hannescamps, et baron du Cauroy, chevalier de Saint-Louis, etc.

J. Félicité Louise Marie Éléonore Dorothée, née à Arras, le 26 avril 1763, chanoinesse à Denain, épousa, le 11 juin 1786, Henri, comte de Gourcy, chevalier, seigneur de Moineville, etc.

XX. Charles Louis Joseph Marie Alexandre, marquis de Beauffort et de Mondicourt, vicomte de Wisques, seigneur de Tardinghem, de Bogaertsvelde, de Sellier, de Brehaut, de l'Écluse, de Cordoimerie, du Faël, de Graincourt, de Vierlinckhove, de Malmaison, né à Arras le 12 décembre 1753, enseigne au régiment des gardes françaises en 1770, quitta le service après la mort de son père et se maria à Bruxelles, le 7 février 1781, à Honorine Léopoldine Ghislaine, comtesse de Merode, fille de Philippe Maximilien Mathias Werner, comte de Merode, marquis de Westerloo, et de Marie Josèphe, comtesse de Merode, princesse de Rubempré, dont sept enfants, savoir :

A. Philippe Ernest, qui suit, XXI.

B. Charles Jules, né au château de Hannescamps le 7 mai 1783, chevalier de minorité dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, entra au service du roi d'Espagne, dans la compagnie flamande des gardes du corps, et mourut le 24 décembre 1827. Il épousa, le 20 janvier 1810, Adélaïde de Pouilly, dont deux enfants, savoir :

a. Emmanuel Léopold, qui épousa, le 18 mai 1836, Sarah Julie Mathilde Ghislaine, comtesse de T'Serclaes, dont trois enfants :

1. Jules, né à Bruxelles, le 12 septembre 1841.
2. Pauline, née en 1844, morte, le 18 novembre 1857, au château de Lunden.
3. Marie.

b. Caroline Amélie Laurence, qui épousa, le 29 septembre 1820, le comte Camille de Briey, ancien ministre des affaires étrangères.

C. Amédée Marie, né à Hannescamps, le 7 février 1784, mort jeune.

D. Françoise, née à Hannescamps, en mai 1786, morte le 11 novembre de l'année suivante.

E Aimée Christine Léopoldine Joséphine, née à Liége, le 28 avril 1789, morte le 18 décembre 1855, qui épousa le vicomte Claude Constant de Namur d'Elzée, comte de Marchin, décédé.

F. Ernestine Pauline, née à Swetzingen, le 10 juillet 1791, morte à Nancy, en 1832. Elle avait épousé Gabriel, marquis de Nettancourt Vaubecourt, colonel d'infanterie.

G. Marie Caroline, née à Anvers le 3 janvier 1794, épousa, en 1818, Henri Jules Léon, comte de La Grandville et de Lauwe.

XXI. Philippe Ernest, marquis de Beauffort, né à Arras le 7 février 1782, mort à Bruxelles, le 18 mai 1858, a vécu éloigné de tous les emplois militaires ou civils dans lesquels ses aïeux se sont illustrés. Il était le type du véritable gentilhomme. Sa courtoisie, sa générosité, sa parfaite loyauté, ses connaissances aussi variées qu'approfondies sont de notoriété publique. Grand ami des arts, que son fils M. le comte Amédée et lui protégeaient de tout leur pouvoir, il s'est occupé avec fruit des hautes études philosophiques; il a surtout traité avec distinction les grandes questions morales et religieuses dont la solution heureuse est le seul espoir de la société. Écrivain d'un mérite rare, il a publié plusieurs ouvrages très-recherchés, entre autres : *De l'Esprit de vie et de mort*, et les *Lettres sur l'Italie*, qui obtinrent un grand succès et furent traduites en plusieurs langues. Ce qui distingue particulièrement les écrits de M. le marquis de Beauffort, c'est une logique vive, entraînante et spirituelle tout à la fois; c'est encore la corrélation des idées, la verve, la variété, une foi ardente, l'élévation des sentiments, le mérite de l'à-propos, et surtout la forme entraînante qu'il savait donner aux sujets abstraits qui exerçaient sa plume.

M. le marquis de Beauffort épousa, à Tournay, le 20 février 1804, Jeanne Joséphine Catherine de Wignacourt, née à Lille le 31 mai 1776, fille aînée de Louis Antoine, marquis

de Wignacourt (1), lieutenant général au service de France, grand'-croix héréditaire de l'ordre de Malte, etc., et de Marie Françoise Catherine de Sainte-Aldegonde, dont cinq enfants, savoir :

A. Alfred Julien Philippe, qui suit, XXII.

B. Louis Amédée Léopold, qui vient après, XXII.

C. Clotilde Marie Albertine, née à Tournay, le 7 avril 1807.

D. Charles Marie, né à Tournay, le 25 juillet 1808, épousa, le 11 décembre 1832, Herminie Fourmenstraux d'Hangrain, dont :

Henri, né à Lille, le 7 août 1840.

E. Marie Ida Louise, née à Tournay, épousa Ludovic, comte de Robiano, dont :

Jeanne, née au Château de Bruisle.

XXII. ALFRED JULIEN PHILIPPE, MARQUIS DE BEAUFFORT, né à Tournay, le 5 mars 1805, épousa : 1° Élisabeth le Clerc de Juigné, morte en 1836 ; et 2° le 9 mai 1842, Marie Antoinette Clémentine de Châteaubriand, petite-nièce du célèbre vicomte de Châteaubriand. M. le marquis de Beauffort habite la France.

Il eut du premier lit un fils :

A. Roger Anatole Charles Philippe, COMTE DE BEAUFFORT, né à Paris, le 4 novembre 1833, épousa, le 10 décembre 1856, à Bruxelles, Olympe Marie Thérèse, comtesse d'Andelot, morte à Bruxelles, le 17 février 1860, fille de Léon Louis Maximilien Ghislain, comte d'Andelot et d'Ida Marie Ghislaine de Rodriguez d'Evora y Vega, marquise de Rodes, dont une fille :

Maria Delphine Philippine Genova Ghislaine, morte à Bruxelles le 16 février 1860, à l'âge d'un an, huit mois et vingt-six jours.

(1) WIGNACOURT, d'une très-illustre maison de Picardie, donna à l'ordre de Malte deux grands maîtres : 1° Adolphe de Wignacourt, élu en 1601. Son règne est le plus long de l'ordre et l'on peut dire le mieux rempli. Il s'occupa surtout de grands travaux d'utilité publique. C'est à lui que l'île de Malte doit la construction du grand aqueduc qui porte encore aujourd'hui son nom et qui rappelle ces grands travaux que les Romains ont seuls pu entreprendre et achever ; 2° Adrien de Wignacourt, neveu du précédent, fut élu en 1690 et mourut en 1697, en odeur de sainteté.

Il eut du second lit deux enfants, savoir :

B. Louis Baudouin, né à Paris le 6 septembre 1843, mort en avril 1844.

C. Isabelle Ghislaine Marie, née au château de Moulle.

XXII. Louis Amédée Léopold, comte de Beauffort, né à Tournay, le 4 avril 1806, mort à Bruxelles le 28 juillet 1856, chef de la maison de Beauffort, en Belgique, capitaine de la garde civique de Bruxelles, pendant l'époque orageuse de 1830 à 1834, bourgmestre de Wemmel, attaché à l'ambassade d'honneur du comte de Merode, son oncle, au couronnement de l'empereur d'Autriche, à Milan, en 1836, inspecteur général des Beaux-Arts, président de la commission royale des monuments, membre du conseil héraldique, commandeur de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre de la Légion d'honneur et du Lion néerlandais, etc. Son père lui inspira de bonne heure le goût du travail. Il passa rapidement par tous les degrés de l'enseignement primaire et de l'enseignement moyen; en 1820, il se trouva en état de suivre, avec succès, les cours de droit de l'université de Paris. Quand il revint dans sa famille, il put se livrer tout entier à l'étude des Beaux-Arts, pour laquelle il éprouva toujours une vocation irrésistible. Sans pratiquer plus spécialement aucune des branches de l'art, il se livra à l'appréciation des œuvres des grands maitres en peinture, en sculpture, en archéologie.

Le gouvernement belge voulut s'attacher le comte Amédée de Beauffort, et il sut utiliser son profond sentiment pour les arts. Il le nomma successivement président de la commission royale des monuments; membre de la commission administrative du Musée royal de peinture; directeur du Musée d'armures et d'antiquités, dont il est le créateur; membre du conseil héraldique; membre des commissions chargées de l'érection des statues que l'on a élevées à

Bruxelles, à Malines, à Anvers, à Mons, etc., et que l'on a placées au Palais de la Nation d'après sa demande et ses conseils. L'école de gravure de Bruxelles a été fondée en partie par ses soins. M. de Beauffort fit preuve également de goût et d'aptitude dans les diverses expositions de peinture ouvertes à Bruxelles, dont il fut le président à plusieurs époques. En 1835, M. Nothomb, alors ministre de l'intérieur, lui offrit les fonctions d'administrateur des Beaux-Arts, changées par M. le comte de Theux en celles d'inspecteur général des lettres, sciences et arts. Il accepta, mais avec cette réserve qu'il ne recevrait aucun traitement. Depuis cette époque, et jusqu'à sa mort, on n'a pas élevé un monument national en Belgique, on n'a pas réparé un seul de ses édifices, soit dans l'ensemble, soit dans la plus simple de ses parties, on n'a pas acheté une œuvre d'art quelconque, tableau, statue, objet d'antiquité, sans que M. le comte de Beauffort ait été consulté sur la nécessité ou l'utilité de l'achat. Pour donner une faible idée de ses travaux si variés et si étendus, nous dirons qu'en qualité de président de la commission des monuments il a visité, fait rebâtir, restaurer ou agrandir plus de cinq cents églises. Il contribua puissamment à remettre en honneur l'art de la peinture sur verre en Belgique, et c'est à ses soins notamment que l'on doit la réparation des vitraux de Sainte-Gudule à Bruxelles, d'Hoogstraete, de Mons, de Nivelles, etc. Les soins, les travaux, les démarches, les déplacements, les difficultés de toute nature qu'il faut vaincre quand on se livre à l'appréciation des arts ne l'ont jamais rebuté. Il consacra aussi une partie notable de sa fortune à encourager les Beaux-Arts. Il protégea les arts, les lettres et les sciences, par des souscriptions, par des achats nombreux, par des démarches, par des recommandations, surtout par d'excellents conseils, une bienveillance et une aménité sans égale à l'égard de tous les

jeunes gens qui, certains de trouver en lui un sage conseiller, un Mécène et un père, avaient accès auprès de lui à toute heure, dans tous les temps et jusqu'au chevet de son lit de douleur et d'agonie. Ses goûts distingués trouvèrent aussi une application soutenue dans la restauration de monuments historiques des plus anciens et des plus remarquables du pays, dont l'un, le château de Bouchout, à Meysse, construit par Godefroid-le-Barbu, duc de Brabant, est depuis longtemps un des apanages de la famille de sa veuve, Madame la comtesse de Roose de Baisy, comtesse douairière de Beauffort.

Indépendamment des grands travaux entrepris à Bouchout, M. le comte A. de Beauffort a fait restaurer à Rhumes, près Tournay, ancienne pairie du Hainaut, les tombes relevées : 1° de Philippe de Beauffort, IIe du nom, etc., conseiller et chambellan de l'empereur Charles-Quint et grand bailli de Tournay, mort en 1530, et de Jeanne de Hallewin, sa femme; 2° de Georges de Beauffort, chevalier, seigneur, etc., gentilhomme de la bouche de l'empereur Charles-Quint, gouverneur et capitaine du château de l'Écluse, mort en 1556, et de Marie de Berlaymont, sa femme.

Il épousa, le 12 mai 1830, mademoiselle Joséphine Antoinette Ghislaine Élisabeth, comtesse de Roose de Baisy, dernière du nom, dont cinq enfants, savoir :

A. Léopold, qui suit, XXIII.

B. Albert Marie Ghislain, né au château de Bouchout, le 20 septembre 1834, épousa, le 1er avril 1861, à Bruxelles, Émilie Mathilde Valérie Marie Ghislaine, comtesse de Marnix, née à Liége, le 17 octobre 1841, fille de Victor Idesbalde Marie Ghislain, comte de Marnix et de Herminie Charlotte Joséphine Émilie Desoer, dont deux enfants :

*a.* Fernand Amédée Victor Idesbalde Jean Ghislain Anne Marie, né à Bruxelles, le 27 janvier 1862.

*b.* Marguerite Cécile, née en juin 1863.

C. Gabrielle, épousa, le 9 janvier 1856, à Bruxelles, Charles, comte Vander Straten Ponthoz.

D. Marie Ghislaine Caroline Amélie, épousa, le 20 août 1858, à Bruxelles, Armand Charles Louis Marc, comte de Nicolay, né à Paris, le 29 janvier 1828, fils d'Aymar Charles Marie Théodore, marquis de Nicolay et d'Augustine Charlotte Adèle de Lévis.

E. Isabelle, née le 10 avril 1838, morte le 2 décembre suivant.

XXIII. Léopold, comte de Beauffort, né à Bruxelles, le 25 mai 1832.

**Beauffort, seigneurs de Lassus et du Cauroy.**

XIV. Hugues de Beauffort, seigneur de Lassus, de Sauchoy, d'Hersin, de Beaurains, en partie, conseiller au conseil d'Artois, fils de Jean, seigneur de Marquay, etc., et de Cornélie de Kilz, sa femme du second lit, épousa Marguerite de Leval, dont six enfants, savoir :

A. Antoine, seigneur de Lassus, de Beaurains, de Hersin, de Warnicamps, capitaine d'une compagnie d'infanterie au service des archiducs, né le 10 septembre 1582, mort sans alliance à Arras, en 1649.

B. Jean Baptiste, qui suit, XV.

C. Hugues, seigneur de Sauchoy, épousa, le 26 août 1625, Catherine Cornailles, dont il n'eut qu'une fille.

D. Marie Anne Françoise, morte sans enfants, le 12 juillet 1652, épousa Antoine de Belvalet, seigneur de Pommeras, de Famechon, de Brevillers, de Sainte-Marguerite, conseiller au conseil provincial d'Artois.

E. Isabeau. — F. Marguerite, mortes toutes deux sans alliance.

XV. Jean Baptiste de Beauffort, seigneur de Lassus et du Ponchel, avocat à Arras, né le 28 août 1585, mort le 30 novembre 1627, et inhumé à l'église de Saint-Géry, à Arras, épousa, en 1613, Jeanne de Belvalet, morte le 23 octobre 1648, à Douai, dont six enfants, savoir :

A. Hugues, seigneur du Ponchel, oratorien, visiteur général de

son ordre en Flandre et en Allemagne, supérieur des maisons de Maubeuge et de Mons, où il mourut en 1678.

B. Jean Baptiste, seigneur de Sauchoy, d'Hersin et du Cauroy, vicaire général et official du diocèse d'Arras, chanoine de la cathédrale d'Arras, protonotaire du Saint-Siége, plusieurs fois député à la cour, pour le clergé, au nom des états d'Artois, mort en avril 1680 et inhumé dans la cathédrale d'Arras.

C. Pierre Ignace, chevalier, seigneur de Warnicamps, d'Averval, mort le 14 janvier 1677 et inhumé, avec épitaphe et quartiers, à côté de sa femme dans l'église de Sainte-Croix, à Arras, épousa, le 5 mars 1650, Marguerite de la Forge, dame de la Vallée, du Bruslé, dont une fille unique.

D. Antoine Joseph, qui suit, XVI.

E. Marie, épousa, en 1647, Charles de Guellerie, seigneur de Chanteraines, de Boursies, de Quiéry, de Forestel, capitaine lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes au service de Sa Majesté Catholique.

F. Marguerite Gertrude, morte en 1692, épousa Charles de Montcheaux, chevalier, seigneur de Montcheaux, de Fonquevillers, de Hannescamps, de Beauvoir, mort en 1703.

XVI. Antoine Joseph de Beauffort, chevalier, seigneur de Lassus, du Cauroy, de Sauchoy, d'Hersin, né en mai 1635, mort le 4 octobre 1694 et inhumé à Saint-Jean, à Arras, épousa, le 26 février 1675, Antoinette Adrienne de Mont-Saint-Éloy, dame de la Boucharderie, morte à Arras, le 21 août 1719, dont six enfants, savoir :

A. Albert Joseph, né le 10 mai 1680, mort le 20 décembre 1686.

B. François Joseph, qui suit, XVII.

C. Louis Ignace, né le 2 octobre 1689, mort en 1698.

D. Marie Madeleine, née le 5 mai 1676, morte le 20 mars 1713, épousa, en 1696, Gaston François de Saint-Vaast, chevalier, marquis d'Honnecourt, capitaine au régiment de Normandie.

E. Jeanne Isabelle, dame d'Hersin, en partie, née le 25 décembre 1677, morte à Arras, le 9 juillet 1744, épousa : 1° en 1699, Guy

de Moncheaux, chevalier, seigneur de Havans, de Beauvoir, de Rivière, major au régiment d'Isenghien, son cousin germain, mort le 17 octobre 1700, et 2e en octobre 1702, François Joseph de Partz, chevalier, marquis d'Esquierres, capitaine au régiment d'Isenghien, mort en 1756.

F. Marie Antoinette Charlotte, morte au berceau.

G. Adrienne Françoise, dite Mademoiselle de Lassus, née le 17 mars 1683, morte sans alliance, le 10 juillet 1755.

H. Barbe Françoise, dite Mademoiselle du Cauroy, née le 5 avril 1685, morte sans alliance le 14 février 1721.

XVII. François Joseph de Beauffort, chevalier, seigneur de Lassus, de Sauchoy, du Cauroy, de Beaurains, en partie, de Hannescamps, de Mont, du Plouich, de la Brayelle, de Frévillers, de Saint-Sauveur, d'Agival, des Mottes, de Bacouée, de Novarre, de Vaux, baron de Nédonchel, né le 21 juillet 1687, épousa, le 13 avril 1722, Marie Florence de Coupigny, dame de Plouich et de Mont, dont huit enfants, savoir :

A. Constant Antoine Joseph, mort au berceau.

B. Jean Baptiste Charles Adrien, seigneur du Cauroy, de Sauchoy, baron de Nédonchel, mort sans alliance.

C. Emmanuel Constant Joseph, qui suit, XVIII.

D. Marie Josèphe Antoinette, née en janvier 1724, morte sans alliance, le 6 avril 1770.

E. Marie Albertine Josèphe, née en mars 1729, épousa, le 8 avril 1761, Charles Philippe Bernard de Hybert, chevalier, baron de la Motte, capitaine au régiment de Montmorin.

F. Marie Henriette Constance, née en 1730, abbesse d'Estrun en 1789.

G. Marie Jeanne Barbe Florence, dite Mademoiselle du Plouich, née en 1732, morte sans alliance.

H. N., dite Mademoiselle du Sauchoy, née en 1738, morte aux Urselines, à Arras, en 1749.

XVIII. Emmanuel Constant Joseph, baron de Beauffort, che-

valier, seigneur de Lassus, du Cauroy, de Sauchoy, de Hannescamps, né le 28 février 1726, chevalier de Saint-Louis, épousa, le 11 juin 1776, Victoire Louise Marie Caroline de Beauffort, chanoinesse du chapitre de Denain, dont neuf enfants, savoir :

A. Marie Caroline, chanoinesse à Denain, née le 22 avril 1777, morte en 1786.

B. Marie Louise Henriette Albertine, chanoinesse à Denain, née le 22 août 1778, morte à Mons, en 1791.

C. Clotilde Mathilde Florence, née le 7 février 1780, morte sans alliance.

D. Charles Auguste Marie, qui suit, XIX.

E. Alphonse Charles Marie Constant, chevalier de Malte, né le 18 septembre 1783, servit dans les gardes wallonnes en Espagne, et mourut à Madrid en 1803.

F. Joséphine Ferdinande, morte le 7 mai 1807, épousa, en janvier 1807, Adrien Eugène de Tramecourt.

G. Éléonore Marie, née au Cauroy, le 14 novembre 1789.

H. Eugénie Marie. — I. Eulalie Marie, jumelles, nées le 27 octobre 1793, sans alliance.

XIX. Charles Auguste Marie, baron de Beauffort, né le 23 décembre 1781, épousa Caroline le Clerc de Juigné, dont deux enfants savoir :

A. Alphonse Charles Marie, qui suit, XX.

B. Marie Charlotte Ferdinande, épousa, le 22 mars 1838, le baron de Coriolis.

XX. Alphonse Charles Marie, baron de Beauffort, né à Paris, le 26 juin 1817, épousa, le 29 mars 1842, Sidonie de Rochedragon, dont une fille, Antoinette.

—

**Beauffort, seigneurs de Saire et de Cessoye.**

IV. Wautier de Beauffort, seigneur de Saire, de Cessoye et de Brie, mort vers la Mi-Carême de l'an 1212, épousa Marie, dame d'Angre, dont deux enfants, savoir :

A. Baudouin, qui suit, V.

B. Jean, sire d'Angre.

V. Baudouin de Beauffort, chevalier, seigneur de Saire, de Cessoye et de Brie, accompagna Saint-Louis à la Terre-Sainte, où il périt à la bataille de la Massoure. Il avait épousé Agnès de Gavre, fille de Rasse, sire de Gavre, de Chièvres et de Liedekerke, bouteillier de Flandre, et de Catherine d'Herzelles, dame d'Exaerde, dont trois enfants, savoir :

A. Geoffroy, qui suit, VI.

B. Thomas.

C. Enguerrand, morts sans postérité.

VI. Geoffroy de Beauffort, chevalier, seigneur de Saire, de Cessoye et de Brie, se trouva au siége de Tunis en 1270. Il mourut en 1301, laissant de Yolande de Brie, sa femme, cinq enfants, savoir :

A. Bernard, seigneur de Saire, de Cessoye et de Brie, se distingua à la bataille de Courtrai en 1302, et mourut en 1307, sans postérité.

B. Pierre, qui suit, VII.

C. Guillaume, chargé d'une ambassade extraordinaire de Philippe le Bel, près du roi d'Angleterre.

D. Gauthier, chanoine de la cathédrale de Thérouanne, en 1320.

E. Robinet, mort sans postérité, chevalier bachelier, chef d'une compagnie de quarante écuyers et de quarante archers, sous Enguerrand de Bournonville.

VII. Pierre de Beauffort, surnommé l'Aveugle, sire de Saire, de Cessoye et de Brie, mort en 1340, prit part à la

guerre de Flandre en 1302 et 1303. Il épousa Agnès d'Haverskerke, dont six enfants, savoir :

A. Antoine, qui suit, VIII.

B. Aimery, évêque d'Arras mort en 1361.

C. Wautier, épousa Marguerite de Boubers, dont il n'eut pas d'enfants.

D. Anne, épousa Thibaut de Canteleux, chevalier.

E. Marguerite, chanoinesse de Mons, en 1340.

F. Marie, épousa Gérard, seigneur de Liencourt, dit de Harle issu de la maison de Beauffort dont il portait les armes.

VIII. Antoine de Beauffort, chevalier, sire de Saire, de Cessoye et de Brie, échanson du comte de Flandre, mort vers 1369, épousa Anne d'Audrehem, morte en 1370, sœur d'Arnoud, chevalier, maréchal et porte-oriflamme de France.

Il n'eut de son mariage qu'un fils, Baudouin, qui suit, IX.

IX. Baudouin de Beauffort, mort en 1377, servit sous le maréchal d'Audrehem, son oncle et fut gouverneur de Guise et de Bohain. Il épousa Huline de Rosimbos, morte en 1376, fille de Baudouin, seigneur de Rosimbos, et d'Agnès de Liedekerke. Ses deux fils, derniers membres de la branche des Beauffort, seigneurs de Saire et de Cessoye : Philippe, chevalier et capitaine d'Arras; et Payen, chevalier, mestre de camp au service desducs de Bourgogne, dont parle Monstrelet, sous les années 1415, 1416 et 1417, périrent tous deux le même jour et sans postérité. Ils furent tués dans un faubourg d'Arras, le 24 octobre 1437, pendant qu'ils s'efforçaient de réprimer une sédition.

### Beauffort, seigneurs de Noyelles Wion.

VI. Jean ou Jeannet, dit Payen, seigneur de Beauffort, épousa Sainte de Hamelincourt, dont deux enfants, savoir :

A. Colard, dit à la Barbe, seigneur de Beauffort et de Bavincourt,

chevalier, mort sans alliance, fut capitaine au service de Philippe-le-Bel, roi de France.

B. Froissart, qui suit, II.

VII. Froissart de Beauffort, chevalier, seigneur de Beauffort et de Bavincourt, fut tué dans le combat qui se donna en 1340, près de Saint-Omer. Il épousa Alix de Mailly, dont huit enfants, savoir :

A. Renaud, chevalier, seigneur de Beauffort et de Bavincourt, capitaine du château d'Avesnes, en 1360, au nom de Philippe de Valois, roi de France, mort sans postérité.

B. Mathieu, dit Froissart, qui suit, VIII.

C. Robin, un des huit écuyers de son parent Colard de Mailly.

D. Colard, capitaine et bailli d'Avesnes-le-Comte, d'Aubigny et de Quiéry, du 17 octobre 1369 au 1er août 1382.

E. Segremor. — F. Jean ; morts sans alliance.

G. Catherine, épousa Simon d'Averdoing, seigneur de Montsoreau.

H. Barbe, épousa Simon, dit Courcol, seigneur de Baillencourt.

VIII. Mathieu, dit Froissart de Beauffort, seigneur de Beauffort et de Bavincourt, épousa Marie, dame de Ransart, dont six enfants, savoir :

A. Collard, chevalier, seigneur de Beauffort et de Bavincourt, mort en 1410, épousa Marie de Sains, dame de Maninghem, en partie.

B. Renaud, dit Froissart, chevalier, seigneur de Beauffort, de Bavincourt et de Blirville, gouverneur et capitaine du château de Béthune, le 22 octobre 1415, mort sans alliance.

C. Colard, dit Payen, qui suit, IX.

D. Hélène, épousa Philippe, dit Payen de Habarcq, chevalier, seigneur de Habarcq, de Gournay, de Villers Chatel, de Noyelles Wion, etc.

E. Marguerite, morte sans alliance connue.

F. Marie, épousa Étienne de Herissem, chevalier, seigneur de Bousval.

Il laissa aussi deux filles naturelles, Jacqueline et Marie qui portèrent le nom de Beauffort.

IX. Colard, dit Payen, de Beauffort, chevalier, seigneur de Ransart, de Beauffort, de Montenescourt, de Fisseux, de Beaumetz Pourchelet, de Wailly, de Monchy-au-Bois, de Blairville, de Biefvillers, de Bavincourt, de Curles, de Boisleux, de Graincourt, de Brétencourt, etc., chambellan et conseiller du duc de Bourgogne, « noble homme et une des plus anciennes bannières d'Artois, » dit Jacques Du Clercq. En 1460, à l'âge de soixante et douze ans, il fut emprisonné comme Vaudois. Cette accusation était feinte; elle masquait l'envie que l'on portait à sa richesse et à sa naissance. Dom Devienne, dans sa troisième partie de l'*Histoire d'Artois*, p. 98 et suiv., et Du Clercq, dans ses *Mémoires*, justifient complétement ce seigneur malheureux qui, malgré son innocence, fut déclaré coupable. La ville d'Arras eut la douleur de voir ce noble et respectable vieillard, condamné à être battu de verges et hué, à subir un emprisonnement de sept années, à payer de très-grosses amendes au profit de l'Église et à d'autres avanies. Colard de Beauffort appela cependant de cette inique sentence, bien qu'elle eût reçu son exécution. Le parlement de Paris, qui jugea en appel, cassa, par arrêt de 1461, la condamnation de l'année précédente, et ordonna la mise en liberté du seigneur de Beauffort.

Malgré la terreur qu'inspiraient les bourreaux de Colard de Beauffort, ses fils se chargèrent eux-mêmes de mettre à exécution cet arrêt. L'évêque et les autres juges avaient refusé de reconnaître dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, l'autorité du roi de France; les fils de Colard, accompagnés de leur beau-frère Philippe de Habarcq et de leurs amis les plus dévoués, se rendirent, bien armés, à la prison de la ville, arrachèrent les clefs des mains du geôlier et mirent leur père en liberté aux acclamations de

la population entière. Mais tant de courage ne put triompher d'une haine vivace et invétérée. Les persécuteurs de Colard que l'arrêt du parlement de Paris avait exaspérés, lui imputèrent de nouveaux crimes; il fut emprisonné derechef, livré à la justice séculière, et, après un jugement sommaire, condamné à mort et exécuté. On le voit, aucun genre d'illustration ne faillit à la maison de Beauffort; si elle eut sa part de gloire et de prospérité, elle eut aussi sa large part de revers et de malheurs.

Cependant, bien que nous ne puissions nous arrêter longtemps sur ces détails navrants, nous ajouterons que Colard de Beauffort obtint après sa mort une réparation éclatante. Il fut absous par cette justice qui ne se trompe jamais et qui procède des jugements rendus par la postérité. Après une instruction qui dura trente années, le parlement de Paris rendit, le 20 mai 1491, un arrêt solennel en faveur du seigneur de Beauffort et de trente malheureux compagnons de son supplice. La sentence rendue en même temps contre Robert-le-Josne, gouverneur d'Arras, Robert de Marquais, son lieutenant, l'évêque d'Arras et tous leurs complices, persécuteurs du vénérable gentilhomme, fut signifiée avec pompe.

Colard, dit Payen de Beauffort, épousa Jeanne ou Isabelle d'Ollehain, fille de Hugues, seigneur d'Estaimbourg, et d'Isabeau de Sainte-Aldegonde, dite de Noircarmes, dont sept enfants, savoir :

A. Philippe, qui suit, X.

B. Antoine, auteur des Beauffort, seigneurs de Boisleux.

C. Jean, baron de Baumetz, seigneur de Biefvillers, mort sans alliance, vivait encore en 1475.

D. Jeanne, qui épousa, en 1442, Antoine, seigneur de Rivery et de Villers, capitaine d'Amiens en 1465.

E. Isabeau, épousa Pierre, seigneur du Cauroy et de Fontaine-lez-Boulans, chevalier.

F. Jeanne, épousa : 1° Jean Van Spielt, seigneur de la Vichte, et 2° Jean de Baillancourt, seigneur de Saint-Martin, en Blairville, son cousin.

G. Marie, chanoinesse de Mons en 1461.

X. Philippe de Beauffort, dit le Barbu, chevalier, seigneur de Beauffort, de Ransart, de Biefvillers, de Bavincourt, de Boyaval, de Graincourt, de Hestrus, de Curles, de Villers l'Hôpital, de Monteneseourt, etc., capitaine de la ville d'Arras, en 1473 et 1476, pour le duc de Bourgogne, mort en 1478, épousa, vers 1461, Jeanne le Josne, dame de Contay, veuve d'Antoine, seigneur de Habarcq, dont six enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, XI.

B. Guillaume. — C. Rodolphe, morts sans alliance.

D. Antoinette, qui épousa Gilles d'Oignies, seigneur de Brouay et de Ligny.

E. Jeanne, qui épousa Robert du Fay, seigneur de Hulluch.

F. Marguerite, qui épousa Pierre, seigneur de la Hargerie.

XI. Jean de Beauffort, chevalier, seigneur de Montenescourt, de Bavincourt, de Ransart, de Hestrud, de Boyaval, de Graincourt, de Beaumetz-les-Loges et Pourchelet, de Biefvillers, de Wailly, de Ficheux, de Hapegrève, d'Estove, de Noyelles-lez-Avesnes, de Firmont, de Grosville, gouverneur d'Arras, mort le 23 septembre 1503, épousa Marie de Lannoy, dame de Reusmes, en Tournaisis, et de Witthem, fille de Jean de Lannoy, chevalier de la Toison d'or, ambassadeur en Angleterre, gouverneur de Lille, puis de Hollande, de Zélande et de Frise, et de Jeanne de Ligne, sa femme du second lit.

De ce mariage naquirent trois enfants, savoir :

A. **Philippe, qui suit, XII.**

B. Jeanne, dame de Graincourt, de Boyaval, de Hestrud, morte sans enfants, le 16 juin 1533, avait épousé, le 20 août 1525, Antoine de Montmorency, fils de Marc de Montmorency et de Marie de Hallewyn.

C. Jeanne, dite la Jeune, épousa, par contrat du 4 avril 1522, Philippe de Ghistelles, seigneur de la Motte et des Provênes, fils de Jean et d'Antoinette de la Barre de Mouscron.

XII. Philippe de Beauffort, chevalier, seigneur de Beauffort, de Ransart, de Montenescourt, de Boyaval, de Graincourt, de Reusmes, de Witthem, de Beaumetz, de Ficheux, de Pourchelet, de Wailly, de Biefvillers, de Mouchy-au-Bois, de Roellecourt, de Lohette, conseiller et chambellan de l'empereur Charles-Quint, grand bailli de Tournay, mort le 31 décembre 1530, épousa Jeanne de Hallewyn, dame d'Oostwinckel, etc., dont quatre enfants, savoir :

A. George, chevalier, seigneur de Beauffort, de Ransart, de Bavincourt, de Montenescourt, gentilhomme de la bouche de l'empereur Charles-Quint, mort sans postérité en 1556 et inhumé à Reusmes, épousa Marie de Berlaymont, dame de la Bouteillerie.

B. Philippe, chevalier, baron de Beauffort et de Ransart, seigneur de Bavincourt, de Montenescourt, de Brétencourt, de Beaumetz, de Pourchelet, de Ficheux, de Biefvillers, de Reusmes, de Boyaval de Wavrechin, de Witthem, de Curles, de Grosville, de Monchy-au-Bois, de Wailly, etc., premier député général et ordinaire, pour le corps de la noblesse des états d'Artois, né le 23 septembre 1529, mort en 1582, épousa, vers 1563, Madelaine de la Marck, morte le 13 septembre 1591 et inhumée auprès de son mari dans l'église de Beauffort.

Il en eut une fille unique :

Anne de Beauffort, morte le 26 mars 1588, porta tous les biens dont elle avait hérité de ses parents à la maison de Croy, par son mariage conclu le 17 décembre 1582, avec Philippe de Croy, chevalier, seigneur de Molembais, comte de Solre-le-Château, chevalier de la Toison d'or, capitaine de la garde

du roi d'Espagne, grand veneur, conseiller du conseil d'État, grand bailli de Tournay.

C. Bonne, née en 1527, chanoinesse d'Andenne, morte sans alliance.

D. Marguerite, née le 25 octobre 1530, chanoinesse de Nivelles, morte sans alliance.

### Beauffort, seigneurs de Boisleux.

X. Antoine de Beauffort, chevalier, seigneur de Boisleux et de Baillencourt, en partie, fils second de Colard, dit Payen et d'Isabeau d'Ollehain, épousa Marie de Warluzel, dont onze enfants, entre autres :

A. Jean, qui suit, XI.

B. Adrien, né en 1485, mort sans postérité.

C. Catherine, née en 1492, épousa, le 5 janvier 1507, Jean d'Ostrel, seigneur de Diéval, de Baillencourt, du Quint de Beauval, etc.

XI. Jean de Beauffort, chevalier, seigneur de Boisleux, de Couin, de Warlincourt, de Mariecourt, de Blairville, de Graincourt, épousa : 1° Jeanne de Beauffremez, et 2° Adrienne d'Ollehain.

Il eut du premier lit un fils :

A. Claude, seigneur de Boisleux, d'Hatevillers, de Blairville, mort vers 1569, épousa Jossine Bethizy, dont :

Nicolas, seigneur de Boisleux, qu'il vendit à son oncle, Hector de Beauffort, et de Blairville, qu'il vendit à Charles Lefèvre, procureur du conseil d'Artois, n'eut pas d'enfants de sa femme, Estievenette le Clercq.

Il eut du second lit cinq enfants, dont deux filles, religieuses à Messines. Les autres sont :

B. Jean, qui suit, XII.

C. François, seigneur de Mariecourt, de Saint-Marcq, en partie, et

de la Motte, guidon, puis enseigne d'une compagnie d'hommes d'armes, en 1560, épousa Madeleine de Mondrelois, dont une fille :

Marie, qui épousa Pierre de Formé.

D. Hector DE BEAUFFORT, seigneur de Warlincourt, de Mercatel, de Rochefort, mort le 25 juillet 1589 et inhumé à Boisleux, épousa, le 17 avril 1560, Jeanne de Lalaing, dite Penel, dame de Warignies.

*a.* Louis DE BEAUFFORT, chevalier le 15 mai 1596, seigneur de Boisleux, de Warlincourt, de Mercatel, de Dochefort, entra au service en qualité de volontaire et devint plus tard commandant de la compagnie du comte d'Egmont. Il accompagna le prince de Parme en France lorsque celui-ci marcha au secours de la Ligue, en 1590, et cinq ans plus tard, en 1595, il suivit, en qualité de lieutenant général, l'archiduc Albert qui allait secourir Amiens. Capitaine et prévôt de la ville et château du Quesnoy, il mourut dans cette ville, le 25 mars 1608, âgé de trente-huit ans. Il avait épousé : 1° le 30 janvier 1589, Marguerite de Cunchy, morte sans enfants, et 2° le 21 août 1592, Antoinette de Gœgnies, fille aînée d'Antoine de Gœgnies, gouverneur de Bruxelles.

Six enfants, les derniers de cette branche de Beauffort Boisleux, provinrent de cette seconde alliance :

1. Antoine, chevalier, seigneur de Boisleux, de Marcatel, etc., dit le baron de Beauffort, qui fut mené fort jeune en Espagne par le duc de Lerme : le roi le fit chevalier de l'ordre de Saint Jacques, lieutenant, puis capitaine de sa garde et gentilhomme de sa bouche. Il fut aussi colonel de cavalerie au service de l'empereur et gouverneur de Bapaume pour le roi d'Espagne. Il mourut sans alliance en 1642, à Milan, où il était détenu depuis longtemps comme prisonnier d'Etat : sa terre de Boisleux fut confisquée et vendue pour la somme de 125,000 florins à Antoinette de Gœgnies sa mère, qui la donna en mariage à sa fille Michelle.

2. Alexandre, seigneur de Warlincourt, mort sans alliance en 1620.

3. Marie, morte en bas âge.

4. Marie, épousa, le 18 janvier 1624, le chevalier, seigneur et comte de Souastre, gouverneur et capitaine de Binche.

5. Michelle Anne, épousa, le 11 février 1631, François Alexandre de Blondel, baron de Cuincy-le-Prévot, etc.

6. Antoinette, épousa, le 10 mars 1635, Jean Magnus O'Neil, comte de Tyron, prince d'Altonie, etc., gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, colonel d'un régiment irlandais, tué au siége de Fontarabie.

*b.* Claudine, chanoinesse de Maubeuge, morte sans alliance le 25 mars 1589.

XII. JEAN DE BEAUFFORT, seigneur de Couin, de Graincourt et d'Hervillers, épousa, le 29 mars 1539, Madelaine d'Ostrel, morte en 1589, dont quatre enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, XIII.

B. Claude, chevalier, seigneur et baron de Graincourt, épousa : 1° Marie de Wilperen, et 2° Marguerite de Tenremonde. Il mourut sans enfants.

C. Anne, chanoinesse de Maubeuge, morte en août 1625, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

D. Marie, religieuse au couvent de la Thieuloye, à Arras.

XIII. Jean de Beauffort, chevalier, seigneur de Couin, de Graincourt, gouverneur de Renty, épousa : 1° le 26 octobre 1572, Claudine de Hallewyn, et 2° en 1587, Anne Pardo, morte le 28 août 1590, fille de Diégo, chevalier, seigneur de Gherfeld, et d'Isabeau de Villegas, et 3° le 7 octobre 1591, Claude d'Acheu, fille de Louis, chevalier, seigneur de Fauconcourtet de Bienfay-lez-Oisemont, en Vimeux.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Claude, qui suit, XIV.

B. Madelaine, chanoinesse de Maubeuge, morte en 1596, à l'âge de vingt-trois ans.

C. Marie, religieuse à Estrun.

D. Adrienne Louise, chanoinesse de Maubeuge, née en 1579, épousa, en 1599, Lamoral de Landas, chevalier, seigneur de Heulle, de Corbion, de Florival, gentilhomme de la chambre du prince évêque de Liége, panetier du Hainaut, mort en 1628.

XIV. Claude de Beauffort, chevalier, seigneur de Grouin, baron de Graincourt, capitaine de chevau-légers, gouverneur et capitaine de Renty, conseiller de guerre, mestre de camp d'une terce de trois mille mousquetaires d'infanterie wallonne, pendant la guerre d'Italie, mort au siége de Verceil, épousa, le 6 avril 1611, Cécile Anne d'Oignies, dont trois enfants, savoir :

A. Albert, chevalier, seigneur de Couin, baron de Graincourt, page de l'archiduc Albert, mort en 1628.

B. Anne Chrétienne, dame de Couin, abbesse du chapitre des chanoinesses de Maubeuge, morte le 10 novembre 1698, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

C. Marguerite Thérèse, chanoinesse de Maubeuge, épousa N. O'Meil, colonel au service d'Espagne.

### Beauffort, seigneurs de Moulle.

XVI. Renom de Beauffort, chevalier, seigneur de Moulle, etc., fils de Gilles, chevalier, etc., et de Suzanne de Fournel, capitaine de chevau-légers, mort au siége de Dixmude, le 8 octobre 1647, épousa, le 9 août 1635, Alexandrine de Massiet, dame de Moulle, etc., morte le 21 mai 1668, dont cinq enfants, savoir :

A. Renom François, qui suit, XVII.

B. Louis Antoine, capitaine de cavalerie à vingt ans, se fit jésuite, en 1660, fut recteur du collége d'Armentières et de Saint-Omer, où il mourut le 10 août 1719, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

C. Julien. — D. Marie. — E. Alexandrine, morts en bas âge.

XVII. Renom François de Beauffort, comte de Moulle, seigneur de Beaulieu, de Bourg-Sainte-Croix, de Graincourt, etc., grand bailli de Saint-Omer, après avoir quitté le service militaire, né le 26 juin 1636, mort le 9 octobre 1702, épousa, le 14 mars 1670, Antoinette de Croix, dame de Courtois, etc., morte le 21 janvier 1687, dont quatre enfants, savoir :

A. Louis François, chevalier, comte de Moulle, vicomte de Houlle, capitaine de cavalerie, né le 8 février 1671, mort sans alliance, le 7 février 1718.

B. Christophe Louis, qui suit, XVIII.

C. Charles Dominique, né le 26 avril 1681, mort le 3 juin 1683.

D. Chrétienne Françoise, chanoinesse de Moustier, née le 8 mai 1675, morte à Moulle, le 26 août 1686.

XVIII. Christophe Louis, comte de Beauffort et de Croix, de Moulle et de Buisschure, vicomte de Houlle, de Beaulieu et de la Jumelle, baron de Graindcourt et de la Motte, mousquetaire pendant cinq ans, grand bailli de Saint-Omer, etc., né le 28 mai 1674, mort le 21 avril 1748, épousa : 1° à Tournay, le 3 juillet 1716, Claire Angélique de Croix, veuve du marquis de Beauffremez, et 2° le 7 août 1723, au château de Melannoy, Marie Anne Françoise Josèphe de Croix, dame de Melannoy, morte le 29 juin 1735, à l'âge de quarante ans.

Il eut du premier lit :

A. Un fils, mort en naissant, le 31 octobre 1717.

Il eut du second lit huit enfants, savoir :

B. Étienne, né le 2 septembre 1724, mort le même jour.

C. Louis François Joseph, né le 10 juillet 1726, mort le surlendemain.

D. Louis Eugène Marie, qui suit, XIX.

E. Marie Louis Balthazar, vicomte de Beauffort, comte de Croix, etc., né le 6 janvier 1730, mort le 18 novembre 1763, épousa, à Ypres, le 19 septembre 1763, Marie Ferdinande Pélagie de Steenhuys.

F. Charles Christophe, dit le chevalier de Beauffort, né le 4 mai 1731, mort au collége de Louis-le-Grand, à Paris, le 23 novembre 1743.

G. Philippe Maximilien Joseph, né le 28 mai 1732, mort le 14 mai 1733.

H. Florence Louise Josèphe, née le 28 juin 1725, morte le 15 mars 1779 et inhumée à Mondicourt, épousa, le 25 septembre 1746, Charles Louis Alexandre, marquis de Beauffort.

I. Marie Jeanne, née le 24 juin 1735, morte le mois suivant.

XIX. Louis Eugène Marie, comte de Beauffort, de Moulle et de Buisschure, vicomte de Houlle et de la Jumelle, baron de la Motte, seigneur du Bourg-Sainte-Croix, député à la cour pour le corps de la noblesse des états d'Artois en 1755 et 1760, né le 20 juin 1728, mort à Bruxelles, le 18 avril 1793,

épousa, au château de Licques, le 20 septembre 1748, Catherine Élisabeth Henriette de Lens de Recourt, née le 26 octobre 1731, morte à Beyreuth, le 13 janvier 1800, fille aînée de Ferdinand Gillon, marquis de Licques, comte de Lens, vicomte de Zélande, baron de Boninghe, etc., et d'Élisabeth de l'Épinay.

Il eut de ce mariage cinq enfants, savoir :

A. Louise Alexandrine Henriette, née à Moulle, le 29 novembre 1750, morte l'année suivante.

B. Louise Ferdinande Henriette, née à Moulle, le 5 décembre 1752, chanoinesse de Nivelles, le 29 octobre 1759, morte le 13 novembre 1825, épousa, en septembre 1769, Balthazar Philippe, comte de Merode et du Saint-Empire Romain, marquis de Deynze.

C. Un enfant né le 19 août 1755, et mort le 23 du même mois.

D. Victoire Louise Alexandrine, née à Moulle, le 6 janvier 1758, morte le 1er juillet 1760.

E. Eugénie Françoise, née à Paris, et morte en juillet 1762.

# BEAUFORT SPONTIN.

ÉCARTELÉ : au premier et au quatrième, d'or à la bande de gueules, accostée de deux cotices de même, qui est BEAUFORT ; au deuxième et au troisième, burelé d'or et de gueules de dix pièces, qui est LOOZ. SUR LE TOUT : D'argent à la bande de gueules, accostée de deux cotices du même et chargée de trois coquilles d'or, qui est DE BEAUFORT SPONTIN. SUPPORTS : deux lions d'or contournés, armés et lampassés de gueules.

L'écu placé sur un manteau de pourpre, fourré d'hermine, sommé de la couronne ducale du Saint-Empire romain.

L'histoire complète de la maison de Beaufort Spontin remplirait des volumes ; jamais sujet plus national, plus chevaleresque et plus fécond ne put guider une plume belge. C'est, en effet, sur le sol belge que furent élevés et que l'on voit encore les restes imposants de ces manoirs féodaux, de ces donjons massifs, abattus par la guerre et par l'incendie, bien plus encore que par l'action destructive du temps. Témoins irrécusables de hauts faits d'armes, ils attestent depuis des siècles et attesteront longtemps encore, de la puissance et de la force de cette grande race des Beaufort qui, considérés, à juste titre, comme seigneurs souverains, livraient des guerres à outrance, non-seulement à leurs voisins, mais aussi à leurs suzerains, dont le joug paraissait trop lourd à leur nature belliqueuse et turbulente.

Des parchemins semblent superflus pour établir l'authenticité de l'origine, de l'ancienneté et des actes d'une maison

dont le nom, sur les rives légendaires de la Meuse, se rencontre à chaque pas sur la pierre des châteaux forts démantelés, sur le marbre sépulcral des églises et mieux encore dans la mémoire des populations. Si ces preuves ne suffisaient pas, on en retrouverait d'autres encore dans les récits des chroniqueurs du temps. Aussi les titres de la maison de Beaufort Spontin n'ont-ils jamais été révoqués en doute. Sa filiation fut déduite judiciairement par devant le souverain bailliage du comté de Namur en 1673; la chambre héraldique des Pays-Bas confirma l'acte qui en fut donné et l'enregistra, en 1737, dans ses archives officielles pour valoir en justice.

Cette même généalogie, d'une authenticité incontestable, a été rapportée dans les diplômes concédés à la maison de Beaufort Spontin en 1674, par le roi Charles II; en 1746, par l'impératrice Marie Thérèse; et en 1782, par l'empereur Joseph II.

Le 16 février 1746, les Beaufort Spontin furent confirmés dans le titre de comte et marquis avec rang, honneurs, manteau et couronne de prince et, à ces titres, reconnus insuffisants, fut substitué celui de duc, à la date du 23 juillet 1783.

La maison de Beaufort Spontin, issue en ligne directe et masculine des anciens princes des Ardennes, ducs de Lorraine, tire son nom de Beaufort de l'ancien comté et château-fort de ce nom qui, faisant d'abord partie de la Basse-Lorraine, furent ensuite enclavés dans la principauté de Liége et, ensuite, dans le comté de Namur.

Ces domaines furent donnés en 1005 par l'empereur Henri, à Wauthier, fils de Godefroid, prince souverain des Ardennes et, depuis lors, il fut fait mention dans l'histoire des comtes de Beaufort.

Avant cette époque déjà Beaufort apparaît dans l'histoire. Jean des Prets, dit d'Outremeuse, un des plus anciens chroniqueurs du pays de Liége, contemporain de Jacques de

Hemricourt, né à Liége en 1338, mort en 1399, assure qu'ils défendirent, en 881, avec les comtes de Moha et de Clermont, la ville de Huy contre les Normands : « Et les Huyois ont leur ville bien défendu et ont mandict levesque de Liége, et mandièrent ly quont de Mouhal, ly quont Clermont et cily de Bealfort. »

Le nom de Spontin appartient proprement à une terre qui fut le principal apanage d'une branche de cette maison.

Le temps a respecté des vestiges du berceau de cette grande race. En descendant la Meuse d'Andenne vers Huy, on aperçoit en dessous du village de Bourie, sur la rive gauche, Java, le premier vignoble du pays de Huy et, plus bas encore, sur la rive droite, le clocher branlant, à demi effondré du village de Ben, où les trois frères Lambert, Arnould et Henri de Beaufort fondèrent, en 1127, une abbaye, transférée en 1233, à Solière. A droite aussi, et pour ainsi dire aux portes mêmes de Huy, on découvre au-dessus de la montagne, les ruines du château de Beaufort dont les Hutois s'emparèrent et qu'ils détruisirent en 1429, au début de la guerre avec Philippe-le-Bon. Des pans de mur et un souterrain qui a son issue au bord de la Meuse attestent, par leur immense développement, de l'importance de ce manoir au temps de la féodalité. Dans ces ruines, dit la légende, se trouve aussi un trésor destiné à échoir un jour à qui ne le cherchera pas.

Spontin, sur le Bocq et près de son embouchure, n'a pas subi la même œuvre de mutilation. C'est l'un des manoirs féodaux les mieux conservés du pays.

Afin que la mémoire de leur origine ne se perdit pas, plusieurs membres de la maison de Beaufort Spontin ont, dans des actes publics, ajouté le surnom de Lardenois à celui de Spontin. Guillaume II, de Spontin, l'un des chevaliers les plus illustres de sa maison, qui se distingua à la

bataille de Woeringen en 1288, est mentionné dans les chroniques de l'époque sous le nom de LY ARDENNOIS (1).

Vers 1250, les descendants de Wauthier de Beaufort formèrent cinq grandes branches distinctes subdivisées elles-mêmes en plusieurs rameaux « aussi illustres en leurs alliances que distingués en leurs actions, » dit le diplôme de Marie Thérèse. Ces branches prirent les noms des terres qui leur étaient échues en partage, mais conservèrent le titre de comte comme un privilége de leur origine, attaché à leur naissance, et furent désignées sous les dénominations diverses de comtes de Beaufort de Gosnes, comtes de Beaufort de Fallais, comtes de Beaufort Spontin, comtes de Beaufort de Celles. La branche aînée de Beaufort s'étant affranchie de la souveraineté du prince évêque de Liége et, ayant passé vers 1285 sous celle du comte de Namur, ses membres, dès lors, ne portèrent plus le titre de comtes de Beaufort. Ils eurent la qualification de sires de Beaufort, parce que dans le comté de Namur, le duché de Brabant et le comté de Flandre, le titre de comte n'appartient qu'au prince souverain seulement, tandis que dans le pays de Liége les familles féodales, issues des maisons souveraines et relevant du prince évêque, portaient pour la plupart le titre de comte, tels que

(1) La maison de Lardenoys de Ville ayant pretexté du surnom de L'ardennois attribué à Guillaume de Spontin pour s'attribuer une communauté d'origine avec celle des Beaufort Spontin, ceux-ci voulurent enlever tout crédit à cette assertion; ils investirent le souverain bailliage du comté de Namur d'établir judiciairement la généalogie de leur maison. En presence d'un débat solennel et contradictoire, leurs adversaires n'osèrent pas formuler leurs prétentions, et le souverain bailliage, constatant la réalité des titres produits, donna record, le 20 septembre 1673, de la généalogie de Beaufort Spontin. Si ce jugement et celui de la chambre héraldique des Pays-Bas, en 1737, pouvaient encore laisser des doutes, ils seraient dissipés par la lecture du rapport qu'adressa, en 1776, Cherier, généalogiste du cabinet du roi de France, à M. le comte de Vergennes, sur les preuves de cour du comte de Lardenoys de Ville. Ce document et les titres de la famille de Lardenoys de Ville, ont été conservés aux archives du cabinet du roi, à Paris.

les comtes de Huy, de Looz, de Duras, de Beaufort, de Moha, de Montagu, d'Orchimont, de Rochefort, de Walcourt, de Hesbaye, de Clermont, de Hozemont, de Rulaut, de Mont, de Fauquemont, etc.

Les historiens du pays de Liége et du comté de Namur sont d'accord sur ce point avec Grammaye et la chronique de Hemricourt.

La branche aînée s'éteignit vers 1326, à la mort de Jean de Beaufort.

La seconde branche des comtes de Beaufort de Fallais s'éteignit à la fin du XIIIe siècle, dans la maison de Wesemaele, par le mariage de Jeanne de Beaufort de Fallais avec Guillaume, baron de Wesemaele, seigneur de Westerloo, maréchal héréditaire du Brabant.

La troisième branche, des comtes de Beaufort de Gosnes, s'éteignit peu de temps après celle des sires de Fallais.

La cinquième branche, des comtes de Beaufort de Celles, s'éteignit au XVIe siècle dans la maison de Liedekerke.

La quatrième branche, celle des Spontin, seule existante aujourd'hui, est représentée par le duc de Beaufort, marquis de Spontin et de Florennes, comte de Beaufort et du Saint-Empire Romain, chambellan de Leurs Majestés Impériales et Royales Apostoliques, membre des États de l'Autriche et de la Bavière, au rang des ducs et princes, etc.

Les hauts faits des sires de Beaufort, chevaliers bannerets, sont rapportés à chaque page des anciennes chroniques où sont décrites ces luttes acharnées et impitoyables des XIIIe et XIVe siècles qui mirent à feu et à sang le pays de Liége, le comté de Namur et le pays du Luxembourg. Nous suivrons pas à pas les Beaufort dans ces guerres d'extermination, de château à château, de village à village, dont la plus terrible est celle dite de la Vache, qui n'a de comparable dans l'histoire de la féodalité belge que cette autre guerre, dont les

mêmes contrées furent le théâtre, et qui est connue sous le nom de la Guerre des Awans et des Waroux.

La guerre de la Vache, déterminée par le vol d'une vache et une question de juridiction, avait un autre but. Les Beaufort cherchaient un prétexte pour s'affranchir de la suzeraineté de Jean d'Enghien, prince évêque de Liége, et c'est ainsi que, vers 1275, ils commencèrent les hostilités qui, dit Hemricourt, coutèrent, dans le court espace de moins de trois années, la vie à plus de quinze mille combattants. En septembre 1277, les partis ennemis s'en rapportèrent enfin à l'arbitrage du roi de France Philippe-le-Hardi et, depuis lors, les comtes de Beaufort reconnurent le comte de Namur pour leur seigneur suzerain.

Soixante années auparavant, les Beaufort avaient déployé une même énergie, une même ardeur, une même vaillance pour soutenir, dans la guerre de Steppe, ou pour mieux dire dans la Warde de Steppe, la cause du prince évêque de Liége, Hugues de Pierpont, contre Henri I^er^, duc de Brabant, comte de Louvain.

En développant cet aperçu sommaire, nous retrouverons encore les Beaufort en Palestine, comme dans toutes les guerres qui ensanglantèrent le sol de nos provinces, et qui, de l'aveu unanime des généalogistes et des historiens, assignent à la maison de Beaufort une place distinguée au premier rang de la noblesse féodale de la Belgique.

I. Wauthier I^er^, comte de Beaufort, chevalier banneret, possédait, outre le franc-alleu de Beaufort, les territoires de Gosnes, de Spontin et de Havelange. Il reçut de l'empereur Henri II, en 1005, l'investiture ou, plus probablement, la confirmation de l'avouerie de l'église et du château de Huy que l'évêque Notger lui avait confiée, pour la tenir en fief, de l'église de Saint-Lambert. Il est mentionné, avec la double qualité d'avoué de Huy et de comte

de Beaufort, dansune charte de l'abbaye de Stavelot de l'année 1012.

L'avouerie de Huy, dont les comtes de Beaufort furent investis avec droit d'hérédité, comprenait les droits et les devoirs du châtelain; elle ne concernait pas seulement la ville de Huy, mais s'étendait sur tout l'ancien comté de ce nom, dont l'avoué devait protéger et défendre les couvents et les églises. Les descendants de Wauthier I[er], comte de Beaufort, possédèrent la haute-avouerie jusqu'en l'an 1345. Ils ont pris dans différents actes, durant cette période, les qualifications d'avoué ou de châtelain de Huy : *Advocatus ecclesiæ*, *ministeriales de familiâ sancti Lamberti*, *comes ou cuens*, de Huy.

Il épousa, la veille de Saint-Jean, Ermengarde, de la maison de Limbourg, dont un fils, Wauthier II, qui suit, II.

II. WAUTHIER II, COMTE ET SIRE DE BEAUFORT, seigneur de Gosnes, de Filée, de Gesves, de Spontin, de Fallais, de Havelange, domaines comprenant plus de quarante villages, reçut, en 1044, la veille de Saint-André, de Wazon, évêque de Liége, la terre de Fallais à charge de la tenir en fief de l'église de Saint-Lambert. Il était avoué lorsque Baudouin de Lille, comte de Flandre, vint, en 1053, assiéger la ville de Huy. Il signa, en cette qualité, avec deux de ses fils, les priviléges que l'évêque accorda aux chanoines de l'église collégiale de Huy, en 1066.

Il épousa Hadewige de Los, fille d'Othon, comte de Los et de Duras, et d'Ermengarde, petite-fille de Gilbert, comte de Los, et d'Emma de Namur, dont quatre enfants, savoir :

A. Hugues, qui suit, III.

B. Jean DE BEAUFORT, seigneur de Spontin, épousa Jeanne de Berlo.

C. Étienne DE BEAUFORT, dit de Fallais.

D. Fastré DE BEAUFORT, sire de Fallais, prit part à la première croisade, en 1096.

III. Hugues, comte de Beaufort, seigneur de Gosnes, de Filée, de Spontin, de Gesves, mort le 19 février 1071, à la bataille de Cassel dans les rangs de l'armée de Richilde, comtesse de Hainaut et de Flandre, contre Robert-le-Frison.

Il épousa Jutte, fille du châtelain de Cambrai, dont trois enfants, savoir :

A. Lambert, qui suit, IV.

B. Arnoud de Beaufort se croisa avec son frère aîné, en 1096, et concourut avec lui à la fondation de l'abbaye de Ben, en 1127.

C. Henri de Beaufort, archidiacre de Saint-Lambert, est cité avec ses deux frères dans la charte de Ben, en 1127.

IV. Lambert Ier, comte de Beaufort, seigneur de Gosnes, de Houdoumont, de Filée, de Spontin, de Gesves et, enfin, de Barche et de Vierset du chef de sa femme, succède à son grand-père, Wauthier II, comte de Beaufort, dans la charge de haut-avoué de Huy, et la remplit dans une époque mémorable. Il prit part à la première croisade prêchée par Pierre l'Ermite, quelques mois après le concile de Clermont, et partit pour la Terre-Sainte avec Godefroid, duc de Bouillon, et tant d'autres seigneurs puissants et renommés. Avant son départ il fut, en sa qualité de haut-avoué, un des trois témoins de l'acte de vente, en date du 18e jour avant les calendes de juillet de 1096, par lequel Baudouin, comte de Hainaut, céda à Obert, évêque de Liége, le château et le territoire de Couvin, afin de réaliser les sommes nécessaires à sa glorieuse expédition. Fastré de Beaufort, sire de Fallais, accompagna son neveu en Palestine.

L'abbaye de Marche-les-Dames, fut fondée la même année (1096) par les femmes des chevaliers croisés du pays et comté de Namur. N'ayant pu suivre leurs maris, elles choisirent une retraite commune sur la rive gauche de la Meuse, à deux lieues de Namur. Les fondatrices appartenaient aux

maisons de Marbais, de Gosselies, d'Épignies, de Dave, de Spontin, de Thy-le-Château, de Montigny, de Beaufort. Ces dames élevèrent une église, qui fut consacrée en 1103, en présence du comte de Namur et d'une foule de nobles du comté. Vivant à la manière des religieuses, elles ne prononcèrent cependant point de vœux, et celles qui devinrent veuves pendant les croisades finirent leurs jours dans cet établissement qui dura jusqu'en 1380, époque de sa transformation en monastère de religieuses de l'ordre des Citeaux.

Des bourgeois de Huy se rangeant sous la bannière de leur avoué, réclamèrent la faveur de pouvoir contribuer à la délivrance du Saint-Sépulcre. De leur côté, les Liégeois croisés reconnurent pour chef Lambert de Beaufort, qui plaça ses troupes dans la marche du duc de Lorraine.

Les exploits des Liégeois aux siéges de Nicée, d'Antioche, de Césarée et de Jérusalem sont décrits à chaque page de la chronique de Godefroi de Bouillon. Le nom de l'avoué de Huy se trouve à côté de ceux de Bohémond et de Tancrède, les héros de cette croisade.

A leur retour de Palestine, Lambert et Arnoud résolurent d'élever sur le territoire du comté de Beaufort, à Ben, un couvent de femmes, de la règle de Saint-Augustin. Les lettres de fondation portent la date de 1127. Cette charte est le plus ancien titre, concernant la maison de Beaufort qui soit parvenu jusqu'à nous, et elle est d'autant plus précieuse que le scel de Lambert, de grand module, *magnum sigillum*, d'or à la bande cotticée de gueules, y fut apposé :

Lambert de Beaufort mourut en 1130. Il avait épousé la fille du comte de Franchimont, dame héritière de Barche et de Vierset, dont cinq enfants, savoir :

A. Wauthier III, SIRE DE BEAUFORT, seigneur de Barche et de Vierset, etc., scella, du vivant de son père, en qualité de châtelain

de Huy, en 1127, les lettres de pacification entre les évêques de Liége et de Reims; intervint en 1130, comme avoué de Huy, dans la charte en faveur du monastère de Neumoustier; scella, en qualité de sire de Beaufort, des lettres de Thierry, sire de Hornes, de l'année 1147.

B. Lambert, qui suit, V.

C. Arnoud de Beaufort, dit de Huy.

D. Rudolphe de Beaufort figure comme témoin, avec son frère Lambert, dans un acte de 1146.

E. Guillaume de Beaufort, chanoine de l'église de Saint-Laurent, à Liége.

V. Lambert II, comte de Beaufort, seigneur de Gosnes, de Houdoumont, de Flée, de Spontin, de Gesves, de Barche et de Vierset, haut-avoué de Huy, après la mort de son frère aîné Wauthier III, signa, conjointement avec son frère Arnoud, la charte de l'abbaye de Brogne de 1131. Il fut encore témoin, en 1154, d'une charte de Henri, comte de Namur, accordant de nouveaux priviléges à l'abbaye de Brogne, et il concourut, avec son frère Arnoud, dit de Huy, à l'édification du monastère de Saint-Martin de Rouillon-sur-Meuse, dans le voisinage de Spontin et dépendant de l'abbaye de Brogne.

Il épousa la fille du comte de Chiny, dont six enfants, savoir :

A. Richard, qui suit, VI.

B. Lambert de Beaufort, seigneur de Barche et de Vierset, châtelain et haut-avoué de Huy, apposa son scel, conjointement avec son frère Wauthier, à des lettres de 1170 et de 1204, délivrées par l'évêque de Liége.

Lambert mourut sans enfants; il eut pour successeur dans sa charge de haut-avoué et de châtelain, Henri, son neveu.

C. Robert de Beaufort, sire de Spontin, épousa la fille de Renaud, comte de Clermont. Ils fondèrent la branche de Beaufort Spontin.

D. Wauthier de Beaufort épousa Ode de Bretagne, dame héritière de Celles. Ils fondèrent la branche de Beaufort Celles.

E. Michel DE BEAUFORT prit la croix à la suite du tournoi d'Andenne, en 1204.

F. Hadewige de Beaufort, religieuse à l'abbaye de Ben, puis à Solière où le couvent fut transféré par Richard de Beaufort, donna aux pauvres de Huy un bois qui était encore banal en 1750.

VI. RICHARD, COMTE DE BEAUFORT, seigneur du franc-alleu de Beaufort, de Gosnes, de Fallais, de Vieux-Waleffe, de Margelle et de Brusthem, est cité dans les lettres de 1207 du prince évêque de Liége, Hugues de Pierpont. Il en reçut l'investiture du château de Walleffe, que l'évêque avait acheté du comte de Moha. Son grand âge l'empêcha d'assister à la bataille de Steppe, qui eut lieu en 1213.

Richard, sire de Beaufort, épousa Cunégonde d'Hochstade, dont sept enfants savoir :

A. Servais, qui suit, VII.

B. Henri DE BEAUFORT signa, par suite de la renonciation de son oncle, Lambert de Beaufort, les lettres de 1209, en qualité de châtelain et de haut-avoué de Huy.

C. Anséal DE BEAUFORT figure avec distinction parmi les chevaliers qui se sont signalés à la bataille de Steppe en 1213. Jean d'Outremeuse, et, d'après lui, Butkens et Gailliot citent les principaux d'entr'eux.

D. Wauthier DE BEAUFORT, haut-avoué de Huy, est auteur de la seconde branche de Barche et de Vierset.

E. Clamate de Beaufort ratifia la donation de la dîme de Beaufort faite par son neveu Arnoud, sire de Beaufort. Elle vivait encore en 1254.

F. Renier DE BEAUFORT, dit de Durbuy, mort avant l'an 1231, chevalier, hérita dans sa succession paternelle, les terres de Margelle, de Brusthem et d'autres près de Fallais et de Vieux-Waleffe. Il fut investi, en 1212, par Thibaut, comte de Bar et de Luxembourg, de la châtellenie de Durbuy et des alleux de Meis.

Renier de Durbuy laissa de sa femme, Laurette, un fils :

Gilles DE BEAUFORT, chevalier, châtelain de Durbuy.

G. Arnoud de Beaufort ratifia la donation des dîmes de Beaufort à l'abbaye de Solière, faite par son neveu Arnoud, sire de Beaufort, en 1223. L'Église de Solière fut terminée et solennellement consacrée en 1214, par Hugues de Pierpont, évêque de Liége.

VII. Servais, comte de Beaufort, seigneur de Fallais, de Gosnes et de Vieux-Waleffe, se trouva à la bataille de Steppe, avec son frère Anséal de Beaufort. L'histoire a enregistré les actes de leur vaillante conduite dans cette campagne dont il importe de bien faire apprécier la cause politique.

A cette époque, » raconte la chronique de Jean d'Outremeuse, « on annonçait dans toute l'Europe une nouvelle croisade. La noblesse y était conviée. Un magnifique tournoi, qui devait avoir lieu à Andenne, et dont on attendait un résultat brillant pour le succès de la croisade, fut la cause première de la bataille de Steppe et de bien des désastres qui ont affligé le pays de Liége

Ce tournoi eut lieu en 1202, le 14e jour du mois de mai. Baudouin, comte de Flandre, Henri, comte de Louvain, Guillaume et Albert II, comte de Moha, ses frères, s'y rendirent en grande pompe. Albert, comte de Moha, était suivi de ses fils Guillaume et Henri, encore très-jeunes, Philippe, comte de Namur, Louis, comte de Los, Hugues de Florennes et les meilleurs chevaliers de vingt lieues à la ronde vinrent à Andenne.

Le tournoi dura trois jours. Hugues de Florennes se distingua tout particulièrement dans les deux premières journées ; il triompha de ses vaillants adversaires : mais le troisième jour ce fut le sire de Steyne qui obtint la victoire.

Longtemps auparavant il y eut un seigneur de Steyne, preux et hardi, qui, en mourant, ne laissa qu'une fille ; son nom était Idoine. Elle épousa Ruelon de Magnée et transmit à son mari la seigneurie de Steyne. Celui-ci en prit les armes : fascées d'argent et d'azur à trois pièces, en mettant en cœur de l'écu un écusson lozangé d'argent et de gueules, qui était une brisure des armoiries de sa propre famille Les descendants de Ruelon de Magnée, dit de Steyne, ont continué à porter l'armoirie adoptée par leur auteur.

Hugues de Steyne, qui s'est trouvé au tournoi d'Andennes, était un de ses descendants. Désespéré de n'avoir pas remporté le prix dans les deux premières journées, il s'exerça pendant la nuit de la deuxième ; prit son bouclier et sa cotte d'armes et y peignit, en secret, le blason lozangé d'argent et de gueules sans les armes de Steyne ; puis habillé de la sorte, et son cheval caparaçonné de même, il se présenta le lendemain aux joûtes, comme un champion

qui n'avait pas combattu; il se conduisit d'une manière si brillante qu'il n'y eut qu'une voix pour acclamerson triomphe.

Depuis cet événement glorieux, ceux de Steyne, descendus de Ruelon de Magnée, n'ont point cessé de porter l'écu avec lequel Hugues avait triomphé.

La fête avait charmé tout le monde; chaque chevalier et chaque dame en revinrent, l'imagination fascinée des faits glorieux qu'ils avaient admirés. Le comte de Moha étant à table, à son château, dit à ses deux fils, qui faisaient pour leur père l'office de page ou d'écuyer : « Par Dieu, si vous aviez vingt » ans, vous pourriez aussi joûter et je recommande de vous exercer au jeu » de tournoi avec des perches. Je suis sûr que vous aurez bientôt appris le » maniement des armes; mais ne vous blessez pas. »

Le lendemain, étant dans la cour du château de Moha, les deux jouvenceaux s'écrièrent: « Par Dieu, nous apprendrons bien seuls à joûter; nous savons » comment ont combattu à Andenne les chevaliers qui n'ont pas été blessés; » faisons seller les chevaux et joûtons l'un contre l'autre. » Ces deux champions eurent l'imprudence de prendre des lances aiguës sans cuirasse, sans casque, sans bouclier; ils sautèrent à cheval et commencèrent à joûter. Ils payèrent cher leur inexpérience, car au premier choc il s'enferrèrent. L'aîné de ces enfants avait à peine quatorze ans et l'autre n'en avait que treize.

Le comte de Moha, en apprenant la nouvelle de la mort de ses deux enfants, tomba dans un désespoir qui tenait de la furie. Ses serviteurs essayèrent de le calmer. Lorsqu'il fut revenu à lui, il fit vœu d'aller en pèlerinage à Jérusalem, si Dieu daignait lui conserver la raison

Albert II, comte de Moha, partit pour Liége au mois de mars de l'année 1203. Il ne pouvait oublier la perte qu'il venait de faire; elle était d'autant plus cruelle que son frère Henri, comte de Louvain, l'obsédait pour qu'il désignât son fils, Thibaut de Louvain, comme héritier du comté de Moha; mais Albert avait d'autres préoccupations : loin d'écouter le comte de Louvain, il offrit à l'évêque de Liége, Hugues de Pierpont, son château de Waleff et tous les fiefs qui en dépendaient. La vente fut conclue; mais le prix ne devait en être payé qu'endéans quatre années.

Cette cession engagea le comte de Louvain à redoubler ses instances. Son frère, vivement irrité, prit la fâcheuse détermination de dépouiller sa famille de son opulente succession; il retourna à Liége, et là par devant l'évêque et ses chanoines, il jura sur l'autel que, maintenant, sa volonté était de donner tout son comté de Moha à l'église de Saint-Lambert. Cette donation n'était, il est vrai, que conditionnelle; elle devait cesser si le comte de Moha avait encore des enfants; mais, si à la septième génération, leurs descendants

mourraient sans hoirs, le comté de Moha devait revenir et rester perpétuellement à l'église de Saint-Lambert.

Après cette importante disposition, le comte de Moha songea à remplir le vœu qu'il avait fait; il prit seul la route de Jérusalem, laissant sa femme Gertrude de Los au château de Moha.

L'absence du comte de Moha ne fut pas longue : elle fut à peine de deux ans. A son retour, le comte trouva sa femme décédée.

Cependant, le comte de Louvain avait annoncé que sa belle-sœur, la comtesse de Moha, était morte en couches, et que la fille qu'elle avait mise au monde s'appelait Gertrude.

Le comte de Louvain se rendit à Moha, auprès de son frère, pour lui confirmer cette nouvelle qui l'exaspéra; il ne pouvait y croire : « Traître, que » dis-tu là? Comment cela pourrait-il être? » — et il continua à se plaindre. Alors Henri de Louvain, son fils Thibaut et plus de vingt chevaliers qui les avaient suivis, jurèrent par tous les saints du paradis, en touchant le crucifix, que la dame de Moha avait mise au monde celle qu'ils lui montraient. Pour mieux calmer son frère, le comte de Louvain ajouta que Thibaut, son fils, épouserait la petite Gertrude, après avoir obtenu les dispenses de la cour de Rome.

Le mariage de cette enfant fut conclu. Les opinions ont été très-partagées sur sa naissance. Quoi qu'il en soit, Albert, comte de Moha, après avoir reconnu Gertrude pour être de son sang, s'empressa d'en prévenir le chapitre de Saint-Lambert. Néanmoins les difficultés surgirent de la part des chanoines et elles étaient loin d'être terminées lors de la mort du comte de Moha, arrivée le 16 mars 1212.

Le comte Henri de Louvain voyait avec peine qu'on voulait le frustrer d'un si bel héritage : il exigea de l'évêque la mise en possession immédiate du château de Moha, et, sur son refus, livra la ville de Liége et toute la Hesbaye au pillage de ses soldats; une conduite aussi atroce réveilla les sentiments patriotiques dans les cœurs de tous les bons Liégeois.

» Dès l'aurore, les bourgeois de Liége s'assemblèrent en armes sur la Grand'Place; au même instant arrivèrent par la porte Saint-Léonard, le comte de Saibe, et par le Pont-des-Arches, Henri, duc d'Ardennes. Hugues de Florennes et Racs des Prez, avoué de Hesbaye, à qui revenait l'honneur de porter l'étendard de Saint-Lambert, entrèrent en même temps par la porte d'Avroy. Plusieurs autres chevaliers parmi lesquels on remarquait Thierry de Walcourt, Arnoud de Morialmez, Clérembaut, sire de Hauterive, le sire d'Argenteau, le comte de Clermont et son fils Engrau, Servais et Anséal de Beaufort, vinrent grossir la foule des combattants liégeois, et seconder les efforts de la bourgeoisie, dévouée à la fortune de l'église de Saint-Lambert.

Quand tout le monde fut réuni, l'évêque donna le signal du départ. On portait en tête de l'armée les chasses des saints, comme autrefois le divin tabernacle, en allant au Jéricho.

L'évêque n'était pas sans inquiétude; la noblesse de la Hesbaye, si redoutable, favorisait presque toute entière le duc de Brabant. Dans ses propres rangs, tous les chevaliers ne lui étaient pas dévoués : Henri, duc d'Ardennes, qui s'était rendu à Liége au premier appel, faisait des vœux pour le duc de Brabant; et pour mieux arriver à son but, il était venu presque seul. Des cinq cents nobles de la Hesbaye, quinze seulement étaient dans l'armée épiscopale: c'étaient Hubin Puilhes, sire de Fermes, et ses deux frères; les sires de Lexhy, d'Awans, de Waroux, de Villers, de Hozémont, de Berris, de Warfusée, de Kemexhe, de Bolsée, de Holloigne, de Foux et de Hollengnoules. Les autres regrettaient le temps passé; ils n'aimaient plus le chapitre de Saint-Lambert, dont ils voyaient avec douleur l'agrandissement et l'arbitraire. Dans ces circonstances actuelles, ces chevaliers furent bien punis : leurs châteaux furent ravagés par l'un ou par l'autre parti.

Les Liégeois attendaient l'ennemi. Eustache de Herstal venait de les rejoindre avec soixante chevaliers, tous du lignage des Prez. Les Brabançons firent semblant de fuir, brûlant tout sur leur passage. Les chevaliers qui marchaient sous Hugues de Pierpont, témoins de ces désastres, frémissaient de colère, et les vaillants Eustache de Herstal, Hubin de Puilhes et Thierry de Walcour s'écrièrent : « Courons sus et faisons bon visage, mieux vaut mourir » avec honneur, que vivre dans la honte. » — « Les Brabançons sont nom» breux, » s'écria d'un autre côté le duc d'Ardennes, « nous n'avons pas tant » besoin de nous presser de les combattre! »

Quelque temps après, un émissaire du comte de Los vint annoncer aux Liégeois que celui-ci les attendait à Montigny avec des nombreux renforts. L'évêque prit aussitôt ses dispositions : il divisa son armée en trois corps et donna à Hugues de Florennes, à Arnoud de Morialmez et à trois vaillants chevaliers, Clerembaut d'Hauterive, Servais de Beaufort et Wauthier de Clermont, le commandement du premier corps, où il fit placer tous les bourgeois de Huy.

Les Dinantais, les habitants de Fosse et de Thuin furent compris dans le second corps, à la tête duquel se trouvèrent Thierry de Walcour, Anséal de Falmagne et Guillaume d'Orchimont.

Les Liégeois formèrent le troisième corps et le centre de l'armée sous le commandement de l'évêque lui-même, qui eut à ses côtés Albert, comte de Saive, Henri d'Argenteau, Arnoud de Fauquemont, Guy de Rochefort et le sire de Fletenge.

Hugues de Pierpont leur adressa ces paroles : « Nobles et preux vous êtes » tous, vous connaissez la guerre ; conduisez-vous vaillamment à la bataille. » Raes des Prez gardera l'étendard avec soixante chevaliers de son lignage. » Thomas et Englebert de Jupille, le sire de Fléron, Oger de Magnée les » aideront au besoin ; quant à toi, Hubin Puilhes, je te confie ma bannière, et » toi, Arnoud Maillard, je te remets celle de la prévôté de Saint-Lambert, je » compte sur toi et sur tes sept frères. » Bientôt la marche commença. Le comte de Los s'élança, du centre de l'armée, sur un chevalier brabançon, qu'il fendit jusqu'à la selle. Les Hutois, les Dinantais et ceux de Fosse étaient aux prises avec les gens du comte de Clèves ; et là aussi le vaillant Hugues de Florennes faisait des prodiges de valeur. Les Liégeois combattaient les Brabançons et les Gueldrois.

L'étendard de Saint-Lambert était le point de mire des attaques du duc de Brabant, mais elles échouèrent contre la valeur des frères des Prez. La lutte était terrible et indécise lorsqu'Eustache de Herstal, le sire de Fletinge, Servais de Beaufort, Anséal de Falmagne, Henri d'Argenteau, Arnoud de Morialmez et Hugues de Florennes se ruèrent sur les Brabançons et les forcèrent à la retraite, laissant plus de 200 morts sur place.

Les houilleurs, les tanneurs et les bouchers du pays de Liége combattaient avec fureur dans l'armée du centre sous les ordres du comte de Los. Le brave Lynart de Hemricourt, un de leurs capitaines, fut assailli par Ponchart, sire d'Anthines, qui était le plus riche chevalier banneret dont on eut entendu parler, et qui s'était rangé sous la bannière du duc de Brabant, son seigneur suzerain. Ils joûtaient bravement, quand Henri, sire de Duras, prit parti pour Lynart de Hemricourt ; le fils du sire d'Anthines accourut au secours de son père et terrassa Henri de Duras ; mais les bouchers firent bientôt justice du jeune sire d'Anthines, qui demanda grâce : « Je me rends, » disait-il, « je suis » plus riche et plus noble que le comte de Bar et vous aurez de moi quatre » cents livres de gros de rançon. — Par ma foi, répliqua un boucher, c'est » moi qui vas vous donner une fameuse rançon. » — Et il l'assomma de sa hache.

Cependant la bataille continuait sur tous les points et l'ardeur ne s'était ralentie d'aucun côté. Le comte de Los était toujours à la tête des siens, entouré de morts et de mourants ; son armure et son blason, couverts de sang, étaient tout à fait méconnaissables. Attaqué en même temps par Thibaut de Bar et le comte de Clèves, il fut renversé et foulé aux pieds.

Pendant que le comte attendait une autre monture, le duc d'Ardennes qui, depuis le commencement de la mêlée, méditait contre les Liégeois quelque trahison, cria à ceux de Los : « Mes amis, pourquoi demeurer ici ? Fuyez au

» plus tôt, car nous allons être tous déconfits ; l'évêque, notre seigneur, et le
» comte Louis sont morts ; sauvons-nous ! par Dieu, nous serons tous
» occis !... »

Mais, à ces paroles, le comte de Los, qui venait de retrouver un cheval, s'écria d'une voix tonnante : « Tu mens, traître et parjure! Je suis ici debout » sur mon destrier, et monseigneur est là, au fort de la bataille, combattant » vaillamment. »

Alors le sire d'Ardennes fit volte face et se mit à fuir à travers les champs, suivi de ses hommes.

En ce moment même, Guillaume Longue-Épée, frère du duc de Brabant. et Eustache de Herstal se mesuraient ensemble ; Thierry de Walcour, Arnoud de Morialmez, Anséal de Beaufort, Henri d'Argenteau, tous vaillants et preux chevaliers, accoururent au secours d'Eustache de Herstal, et Guillaume Longue-Épée, renversé une seconde fois de son cheval, dut rendre son épée à l'évêque.

Guillaume fut mené prisonnier hors du champ de bataille ; mais Henri, duc de Brabant, se précipita aussitôt de ce côté et parvint à délivrer son frère. Alors la position des combattants changea : le duc de Brabant et Guillaume Longue-Épée se jetèrent sur les bourgeois de Huy, commandés par Hugues de Florennes. Autour de Hugues, qui n'était pas homme à céder le terrain, on voyait les guerriers tomber comme les épis mûrs sous la faucille du moissonneur. Enfin, au milieu de tant de nobles et braves victimes, Hugues de Florennes et Guillaume Longue-Épée se provoquèrent à un combat singulier. « Par » ma foi, sire Guillaume, lui dit Hugues, je voudrais pouvoir vous aimer » encore, car nous avons été de loyaux compagnons par delà les mers. Mais le » duc, votre frère, cédant à sa colère, a trop mal agi envers monseigneur » l'évêque ; vous aidez votre frère, personne ne doit vous en blamer. Je fais » de même en défendant mon oncle l'évêque Hugues. Or, prenez votre lance » et joutons ensemble. — Sire, répondit Guillaume, au nom de Dieu, volon- » tiers, car dans cette vallée, personne ne peut plus nous troubler. »

Le combat commença avec une telle violence que tous les deux tombèrent de leurs chevaux. Hugues se releva le premier ; il frappa rudement Guillaume Longue-Épée et lui brisa le heaume, la coiffure et son armure. Cependant Guillaume n'était pas blessé ; sautant en arrière, il revint sur son adversaire, lui fendit aussi les armes ; et il était en mesure de lui raser les cheveux de sa dague, lorsque par un mouvement habile, Hugues reprit l'avantage. « Rendez- » vous ! criait le Liégeois au Brabançon ; je serais navré de tuer un aussi » vaillant chevalier que vous. Ne voyez-vous pas que les vôtres sont en » déroute ? » En cet instant arrivait auprès d'eux le comte de Los qui, bais-

sant le fer de sa lance, voulut aider le sire de Florennes; mais celui-ci s'écria sur le champ : « Si vous touchez Guillaume, je le secourerai moi-même » contre vous ; on ne doit pas lui faire de mal, car il est mon prisonnier. » Voyant la générosité de son ennemi, le guerrier Brabançon lui remit alors son épée.

Cependant sur d'autres points la lutte continuait toujours : Thierry de Walcour et les sires de Beaufort, de Morialmez, Gui, qui fut sire d'Awans, le comte de Clermont, Bertrand de Hamal et Anséal de Falmagne, poursuivaient les Brabançons à travers les champs. Le comte de Saive, les des Prez et Eustache de Herstal, faisaient des prodiges de valeur : deux fois le duc Henri avait été abattu de son cheval et il n'avait dû la vie qu'au dévouement de ses gens. Tout à coup les Liégeois crurent apercevoir dans les airs la Vierge Marie et Saint-Lambert A la vue de ce miracle, l'évêque s'écrie : « Frappez barons, la victoire est à nous ! » Tous se précipitent sur la ban- » nière de Brabant, dont le Dinantais, Jean Lassengnour, parvint à s'emparer.

Alors le duc de Brabant se mit à fuir; il n'échappa à une mort certaine qu'en changeant d'armure avec un des siens, le sire Henri de Huldenberghe.

Le 27 octobre, on voyait assis dans le chœur de l'église Saint-Lambert, l'évêque Hugues de Pierpont, avec le comte de Los, Hugues de Florennes, Arnoud de Morialmez, Hubin Puilhes, le sire d'Argenteau, Raes des Prez, Thierry de Walcour, Eustache de Herstal, Servais de Beaufort, et tous les comtes, barons et nobles seigneurs du pays. On y vit arriver ensuite le duc de Brabant, accompagné seulement du comte de Flandre et du sire d'Ardennes. Le duc s'agenouilla devant le crucifix et s'écria : « Oyez, oyez, je suis Henri, duc de Brabant, » qui prit la ville de Liége et la pilla, ce dont j'ai été puni à la Warde de Steppe. » Je prie Dieu et le bienheureux Saint-Lambert de m'accorder merci. »

Aussitôt l'évêque Hugues se leva, donna la bénédiction au duc et tous deux s'embrassèrent.

Ainsi Henri Ier, duc de Brabant, comte de Louvain, expia le sac de Liége à la Warde de Steppe; ainsi Hugues de Pierpont consolida la puissance de l'église de Saint-Lambert et étouffa les derniers éléments de l'ancienne féodalité. Tous ces fiers chevaliers des races de Los, de Walcour, de Beaufort, de Florennes, d'Argenteau, d'Ardennes, de Clermont et des Prez, liés par le serment de foi et hommage, ne devaient être dans la pensée de l'évêque que les instruments dociles de sa politique.

Néanmoins, bien des chevaliers avaient défendu, à Steppe, une cause qui n'avait pas leurs sympathies; car la guerre n'avait eu d'autre motif que la spoliation du comté de Moha. C'était encore un franc-alleu qui disparaissait au profit de l'église de Liége et la puissance centralisatrice: Henri d'Ardennes

et la chevalerie de la Hesbaye avaient compris la politique de l'évêque et du chapitre de Saint-Lambert. Si la violence avait étouffé les murmures, il n'est que trop vrai que le sentiment de la crainte pour l'avenir existait dans beaucoup de nobles cœurs. A mesure que les rênes du gouvernement Liégeois s'affaibliront, la fierté des chevaliers reparaitra. Et tous, sans excepter les sires de Beaufort, revendiqueront leurs anciens droits.

Ces dernières paroles du chroniqueur étaient une prophétie. Nous en aurons bientôt la preuve.

Servais de Beaufort épousa une dame de la maison des sires d'Orchimont, dont il eut six enfants, savoir :

A. Arnoud, qui suit, VIII.

B. Gilles de Beaufort, chevalier, eut en partage dans la succession paternelle une partie de la seigneurie de Fallais et de Vieux-Waleffe. Il signa, avec ses frères Arnoud et Rigaud, les lettres de 1230, 1232 et 1235. En 1243, il donna, avec son frère Rigaud de Fallais, la moitié de la dîme de Fallais et de Vieux-Waleffe au monastère du Val-Notre-Dame.

C. Rigaud de Beaufort, chevalier, sire en partie de Fallais et de Vieux-Waleffe, signa les lettres de 1230, 1232, 1235, 1236 et 1251, avec ses frères Arnoud, Gilles et Wauthier. Il donna, en 1243, la moitié de la dîme de Fallais et de Vieux-Waleffe au monastère du Val-Notre-Dame.

D. Otto, dit de Fallais, signa, avec son parent, Renier de Durbuis, les lettres de 1231 ; et, en 1251, il donna quittance, avec ses frères de Fallais, de la dîme de Mellin qu'ils avaient accordée à l'abbaye de Salzine.

E. Wauthier signait, avec ses frères Arnoud et Rigaud de Fallais, les lettres de 1236.

F. N. de Beaufort, épousa Jacques de Walcour, comte de Clermont.

VIII. Arnoud, comte de Beaufort, seigneur de Gosnes, put, grâce à la tranquillité relative dont jouissait alors le pays, suivre son penchant vers des actes de bienfaisance. Aussi sa vie s'est-elle signalée par de nombreuses œuvres de piété.

Le monastère de Solière, fondé par ses ancêtres, se ressentit de ses libéralités et de son amour pour le bien. En peu d'années les hospitalières de cette maison, autrefois saintes filles, avaient oublié la règle qui leur avait été prescrite. En 1233, du consentement du pape, l'évêque de Liége, Jean de Rumigny, frère de Hugues de Florennes et neveu de Hugues de Pierpont, réforma le couvent de Solière en substituant la règle de Saint-Bernard à celle de Saint-Augustin. Arnoud de Beaufort, qui avait à cœur de continuer l'œuvre de sa famille, donna à la nouvelle abbesse, Isabelle de Boves, cousine de l'évêque, plusieurs dîmes et renonça en sa faveur à la seigneurie de Solière, où le couvent était établi, ainsi qu'à l'avouerie que les premiers fondateurs s'étaient réservée dans la charte de 1127.

Les lettres de 1232 furent scellées par ses deux frères Rigaud et Gilles de Beaufort.

L'année suivante, 1233, Arnoud accorda encore à l'abbaye de Solière les dîmes grosses et menues de Beaufort, de Ben, de Gives et alentours avec le consentement de ses trois oncles et de sa tante Clamate. « Monseigneur Henri, chevalier Arnoud et Wauthier, ses frères, et Clamate, leur sœur. »

Arnoud de Beaufort hypothéqua ensuite en 1235, en faveur du chapitre de Saint-Lambert, les dîmes de Ben, de Beaufort, de Gives, de Vyle, de Loingnes, d'Athin et de la Barcherette, pour la somme de 320 livres parisis; Arnoud de Beaufort érigea aussi une léproserie au lieu dit Huscial, dépendant de l'alleu de Beaufort; plus tard, en l'année 1258, il y joignit un oratoire, lieu de solitude où le malheureux lépreux pouvait chercher dans le recueillement la consolation qui lui refusait la société.

Le seigneur de Beaufort ne survécut pas longtemps à cette fondation. La date de son décès est généralement fixée à l'année 1260.

Il épousa : 1° la fille d'Arnoud, sire de Walhain et d'Opprebais, avoué de Gembloux; 2° Sibylle de Lobbes, qui est citée avec lui dans des lettres de 1247.

Il eut du premier lit, cinq enfants, savoir :

A. Rasse de Beaufort, fut, du vivant de son père, un des principaux instigateurs de la révolte de Henri de Dinant contre l'autorité de l'évêque de Liége, Henri de Gueldre qui, victorieux au combat de Vinalmont, rendit, en 1255, un décret de bannissement contre Rasse de Beaufort et ses principaux conjurés. Ce décret fut exécuté.

B. Henri, qui suit, IX.

C. Jean DE BEAUFORT, sire de Gosnes, épousa N. de Harchies, et fonda la branche des sires de Gosnes.

D. Richard DE BEAUFORT, sire de Fallais, épousa : 1° Marie de Hamal, dite de Brialmont; 2° Mahaut ou Mathilde de Fumal; et 3° Bremande. Il fonda la branche de Fallais.

Richard de Beaufort, rapporte la chronique de Fallais, était brave et loyal, aimé et populaire, partageant avec les autres chevaliers la passion des joûtes et des tournois, et tenant à honneur d'y faire briller son blason et sa valeur. Il fut au nombre des Hesbignons qui assistèrent aux fêtes données par la ville de Paris au roi Saint-Louis, après la croisade de 1250 à 1254.

Si Richard de Fallais fut un héros dans les combats, il fut aussi le héros du plus beau lai d'amour qui fut jamais chanté par les bardes de la Meuse.

Vers le milieu du XIII^e siècle, en 1255, d'après la chronique de Jean d'Outremeuse, vivait à Fumal un seigneur, qui était le fléau de ses vassaux et de sa propre famille. Livré aux passions violentes, aux appétits brutaux de son époque, il n'en connaissait pas les instincts généreux. Grossier, ignorant, n'ayant jamais fréquenté que les paysans qui avaient le malheur de vivre sous sa loi, il passait son temps à table ou à la chasse. Sa femme, fille d'un seigneur voisin dont les désordres avaient compromis la fortune, avait été sacrifiée par son père. Au bout de quelques années, cette douce et pieuse créature était morte à la peine, laissant un enfant au berceau, Mathilde ou Mahaut, qui resta ainsi livrée à l'influence pernicieuse de son père.

Heureusement Mathilde avait trouvé un tuteur attentif en même temps qu'un protecteur dans Marguerite, une domestique, sœur de lait de la mère, qui aimait la fille comme si c'eût été sa propre enfant.

Élevée sous les yeux de cette digne femme, la jeune châtelaine de Fumal

échappa à l'action malfaisante de son père et les dons naturels de son esprit se développèrent en même temps que les agréments de sa personne ; en grandissant, elle devint l'objet des hommages de tous les seigneurs des environs. L'un d'eux, le sire de Hosden, demanda sa main et fut accueilli par le père ; il était suzerain de celui-ci, son prêteur dans les besoins fréquents d'argent que suscitait son inconduite, et possédait le mérite de comprendre ses goûts grossiers.

Vainement Mathilde avait, de sa voix la plus suppliante, demandé de ne pas être livrée à un homme brutal et sans délicatesse ; rien n'y fit, et un jour son père, entrant dans son appartement, lui annonça qu'elle eût à se tenir prête à partir le lendemain pour le château du sire de Hosden, où le mariage devait se célébrer. Il crut devoir, en même temps, renvoyer la fidèle suivante de sa fille. « Vas m'en aller, sire, dit Marguerite, mais saurai trover loyal che- » valier qui tost punira vostre outrecuidance. »

Marguerite sortit du château de Fumal « non sans faire moult signe de » chrétien » et ne perdit pas de temps à chercher un protecteur. Elle savait que Richard de Fallais avait distingué Mathilde et que la répugnance qu'il éprouvait pour le père l'avait seul empêché de se prononcer.

C'est à lui que Marguerite alla, en grande hâte, confier ses angoisses et celles de sa jeune maîtresse. Richard n'hésita pas. Quand le sire de Hosden se mit en route, avec sa victime enfermée dans une litière, il rencontra à quelque distance de Fumal un cavalier qui vint à lui, le sommant de rendre la liberté à la jeune fille. Sur son refus un combat s'engagea, et il ne fut pas long : au premier choc, le sire de Hosden vida les étriers, et son adversaire ordonna aux porteurs de la litière de le suivre au couvent de Solière, où il déposa Mathilde, en attendant le moment de la conduire à l'autel.

Ce moment ne se fit pas longtemps attendre. Le vieux châtelain de Fumal, usé et abruti par l'intempérance, mourut peu de temps après, et sa fille, libre de disposer de sa main, ne tarda pas à devenir l'épouse de Richard de Fallais, dont elle alla embellir la demeure.

Placée alors dans une position supérieure à celle qu'elle occupait auparavant, Mathilde eut le malheur d'attirer l'attention d'un homme dont l'hommage suffisait à déshonorer une femme. Henri de Gueldre régnait alors à Liége (1259), et jamais être plus impur ne souilla un siége épiscopal ; il vit la châtelaine de Fallais, et s'éprit pour elle d'une de ces passions grossières qui ne respectent rien, et qui devaient, quelques années plus tard, le précipiter du trône.

Éloigner le mari, c'était, croyait-il, le moyen à employer avant tout pour séduire la femme. Un jour, à la fin d'une des visites assez fréquentes qu'il faisait à Fallais, et dont on pouvait facilement comprendre le but, il donna à

Richard la prévôté de Bouillon, lui recommandant de se rendre sans délai dans cette ville, où sa présence était nécessaire. L'autre ne dit mot, jugeant le moment peu favorable à un éclat.

Trois jours après, l'impudique évêque revint, s'imaginant trouver la dame seule, et fut bien étonné d'y rencontrer aussi le mari. A la demande pourquoi il n'était pas allé prendre possession de sa charge, Richard répondit : « Beau » seigneur, je ne suis pas votre dupe; vous voulez chasser sur mes terres, et » cela ne me convient pas. Réservez votre prévôté de Bouillon pour un autre. » J'ai assez d'avoir, et j'entends rester ici pour garder ma femme. » Henri ne répliqua rien, et se retira la rage dans le cœur, jurant qu'il abattrait le château de Fallais.

Il revint en effet, quinze jours plus tard, à la tête d'une armée, bravant les quolibets que sa conduite scandaleuse inspirait à chacun, et investit le château, qui résista vigoureusement. L'évêque néanmoins persistait, quand un beau jour lui parvint un message par lequel les bonnes gens de Huy le sommaient de s'abstenir de toute violence à l'égard de leur franc-bourgeois, et le menaçaient d'accourir à son aide.

C'était une rupture dont Henri ne se souciait nullement, et il se résigna à lever le siége. Au moment où il se retirait, Richard vint à la fenêtre pour lui dire : « Bon retour, gracieux seigneur; par Saint-Lambert, vous êtes bien » courtois de décamper ainsi, pour me laisser chanter dans ma cage à côté de » ma douce amie, cette belle dame que tant vous convoitiez. »

Henri de Gueldre, déposé par le concile de Lyon en 1274, se retira dans son château de Montjoie et mourut dix ans après. Richard le précéda dans la tombe. Ayant pris, avec son frère Henri de Beaufort, le parti d'un autre frère, Jean de Gosnes, dans la guerre de la Vache, il fut assiégé par les Hutois qui l'avaient défendu naguère contre son suzerain. Trop faible pour résister avec succès, il voulut aller lui-même réclamer des secours, fut découvert et tué par un parti d'ennemis.

E. Simon de Beaufort, chanoine de Saint-Lambert, à Liége, encouragea la révolte de Henri de Dinant.

IX. Henri, sire de Beaufort, après la mort de son frère aîné Rase, en 1263, chevalier banneret, seigneur d'Opprebais, de la Wastine, de Libersart, de Loonbeck, de Rouxmiroir et de Berthem.

Henri de Beaufort et ses frères, dit la légende et chronique de Fallais, étaient des seigneurs « chatouilleux et forts

» à la main, grands couriers d'aventures, de joûtes et de tour-
» nois, et populaires par leur éclat et leur prestige. » Ils professaient une vive inimitié pour Henri de Gueldre, évêque de Liége, et prirent part à la révolte de Henri de Dinant. Vaincus à Vinalmont, en 1255, ils durent se soumettre; mais en 1273, voyant que l'évêque perdait chaque jour dans l'estime de ses sujets, Henri de Beaufort crut le moment favorable pour chercher à rompre les liens féodaux qui l'unissait au chapitre de Saint-Lambert. Il s'efforça de s'associer un prince puissant de qui il pût espérer protection et assistance. A cet effet, il offrit au comte de Namur qui accepta ses propositions, d'abord le château de Beaufort, puis les alleux qu'il possédait dans la terre de Beaufort, pour les reprendre, les uns et les autres, à titre de foi et hommage.

Cependant l'élévation de Jean d'Enghien à l'évêché de Liége retourna la face des événements. Sa nomination favorisait le parti des Beaufort dont il était le parent; et si, comme l'affirme Jean d'Outremeuse, Guy, marquis de Namur, regretta d'avoir accepté l'hommage du château de Beaufort, de son côté, Henri de Beaufort se repentait amèrement d'avoir souscrit des lettres d'hommage des alleux de Beaufort en faveur de ce prince.

Une question de juridiction mal interprêtée par le bailli de Condroz, fit prendre les armes à tous ceux qui désiraient la guerre. Les sires de Beaufort se soulevèrent aussitôt; les princes voisins, le comte de Namur, le duc de Brabant et le duc de Luxembourg, dans l'espoir d'augmenter leurs États aux dépens du chapitre de Saint-Lambert, saisirent avec empressement le prétexte de secourir les sires de Beaufort pour envahir le pays de Liége; ils échouèrent dans leurs projets, et la famille de Beaufort expia, par de cruelles épreuves, les désastres qu'elle avait provoqués.

Les chroniques de Gembloux, de Zantvliet et de Jean

d'Outremeuse qui racontent les événements à peu près dans les termes qu'on va lire, constatent par là quelle était alors la puissance et la prodigieuse audace des sires de Beaufort.

C'était en 1275; on avait publié un tournoi, qui devait se faire à Andenne. Toute la noblesse y était accourue : Jean Ier, duc de Brabant; Guy I, comte de Namur; Henri II, comte de Luxembourg; le comte de Bar; Godefroi de Louvain, y tenaient grande cour; comme les festins étaient journaliers, la consommation était considérable.

Un paysan de Jallet, village dépendant de la terre de Gosnes, y mena une vache, qu'il avait volée à un bourgeois de Ciney. Celui-ci reconnut son bien, et alla dénoncer le voleur au bailli de Condroz, qui cependant ne pouvait pas instrumenter à Andenne. Jean de Halloy, c'était le nom du bailli, attira adroitement le paysan dans le Condroz, placé sous sa juridiction, le fit arrêter et pendre quelques jours après.

Il n'en fallut pas davantage pour exciter le seigneur de Gosnes à tirer vengeance d'un attentat à ses droits : il pilla et brûla quelques villages des environs de Ciney. De son côté, le bailli usant de représailles, réduisit en cendres le village de Jallet. Telles furent les commencements d'une guerre, qui mit le pays à feu et à sang.

Le sire de Gosnes intéressa et arma pour sa cause Henri, sire de Beaufort, et Richard, sire de Fallais, ses frères; les seigneurs de Celles, de Spontin et autres parents se joignirent à eux. Ils entrèrent tous ensemble, à la tête de leurs gens, dans le Condroz.

Les habitants du Condroz envoyèrent aussitôt au palais du prince évêque, Jean d'Enghien, une députation chargée de se plaindre des dommages que les sires de Beaufort leur faisaient éprouver. L'évêque ne l'écouta pas. Les députés furent indignés de cette insouciance, et le prévôt de Liége, Buchard, fils du comte de Hainaut, partageant leur mécontentement, apostropha Jean d'Enghien en ces termes :

« Par la Vierge Marie, notre évêque doit être preux et hardi combattant, » car il n'est pas de pays au monde qui soit détesté autant de ses voisins que » le nôtre; assurément, vous êtes un seigneur de grande renommée; mais » vous seriez plus digne d'être abbé qu'évêque de Liége, et le pape, qui con- » naissait ce pays, fit très-mal en vous envoyant parmi nous. Si Dieu avait » donné à Henri de Monfort (Henri de Gueldre) la volonté de bien faire, il » nous eût secondé en cette occasion; hardi comme un lion, il aurait bientôt » abattu l'orgueil des enfants de Beaufort et de chevaliers plus puissants » qu'eux; car il n'était autour de nous si grand prince qu'il n'eût oser attaquer. »

Jean d'Enghien écouta ces insolentes paroles ; mais il persista à refuser de prendre les armes.

Alors le prévôt Buchard fit prévenir tous les baillis de l'évêché et les exhorta à tirer vengeance des sires de Beaufort.

Les Hutois commencèrent les premières hostilités ; ils ruinèrent une maison du seigneur de Gosnes dans le marais de Tihange, puis brûlèrent le château de Gosnes.

Enhardis par ce premier succès, ils voulurent infliger au seigneur de Beaufort, frère de celui de Gosnes, le même traitement : ils mirent le siège devant son château, situé sur un rocher, à la droite de la Meuse ; mais au bout de quelques jours, ils furent contraints de se retirer.

Pendant que ces hostilités avaient lieu du côté du Condroz et de Huy, le prévôt de Saint-Lambert chargea Radoux, Ly Ardenois des Prez, Thierry des Prez et Stassin, leur frère aîné, d'aller attaquer le château de Fallais, appartenant au deuxième frère du seigneur de Gosnes. La place était trop mauvaise pour résister à des troupes dont le nombre grossissait tous les jours. Dans cette extrémité, Richard, seigneur de Fallais exhorta les siens à se défendre, et courut chercher du secours. Ayant été surpris par Jean de Halloy, il fut enveloppé et tué.

Cet événement anima plus que jamais les deux partis et les rendit intraitables. Richard, fils du seigneur de Fallais, qui avait à cœur de venger la mort de son père, implora la protection de Jean Ier, duc de Brabant ; dès lors la guerre, qui ne s'était faite que de particulier à particulier, devint toute autrement sérieuse. Le duc de Brabant marcha droit sur Fallais avec une armée nombreuse, mais les sires des Prez, enfants dévoués au chapitre de Saint-Lambert, convoquèrent leurs amis, chevaliers renommés de la Hesbaye, Maclerc de Hemricourt, Persan de Haneffe, Wauthier de Moumalles, le sire de Waroux et plusieurs autres. Rodoux des Prez ly Ardennois, bailly de Hesbaye, leur demanda conseil ; Hemricourt prit le premier la parole : « Radoux vous » dit que nous avons un évêque qui ne vaut pas quatre deniers ; si nous » n'avions pas cet évêque, ou un abbé, que deviendrait notre pays? Certes le » duc de Brabant est quatre fois plus fort que nous ; mais ayons confiance en » nous-même ; Saint-Lambert nous aidera. Courons sus au duc de Brabant. » L'avis de Maclerc fut adopté par tous les chevaliers et par Thierry de Stassin des Prez, frère de Radoux, ainsi que par les sires de Villers, d'Awans, de Hollegnoule et de Lexhy, qui se trouvaient dans l'armée des Hesbignons.

Avant de commercer la bataille générale, messires Thierry, Stassin et Radoux des Prez firent avancer leurs bannières devant l'armée du duc de Brabant, pour le provoquer à un combat singulier. Le défi de ces trois guerriers

fut aussitôt accepté ; trois chevaliers brabançons se présentèrent, Henri fils du duc de Brabant, Clément, bailli du duché de Brabant et Guy de Walhain.

Le choc fut terrible, s'il faut en croire Jean d'Outremeuse ; messire Radoux des Prez frappa Henri de Brabant droit au cœur ; Stassin des Prez tua le bailli de Brabant, et Thierry fut, à son tour, vainqueur de Guy de Walhain.

Maclerc de Hemricourt se signala dans la bataille par sa redoutable valeur ; il lutta corps à corps avec le duc de Brabant, qui avait déjà tué deux braves chevaliers Liégois ; Butoir de Hollegnoule et Jacques de Lexhy. Jean, duc de Brabant, détruisit Miebe et força les Hutois et les Liégois à lever le siége de Fallais.

Le duc de Brabant fit alors quérir Richard de Fallais et l'engagea à se rendre de suite au château de Beaufort, afin de déterminer ses oncles à relever du comté de Namur leurs terres et châteaux de Beaufort et de Gosmes, qui étaient fiefs de l'église de Saint-Lambert. Le comte de Namur refusa d'abord cette proposition; mais sur la lettre que le duc de Brabant lui écrivit, lui-même, pour lui conseiller d'accepter l'offre de Henri de Beaufort et du sire de Gosnes, il se laissa persuader et il promit, en retour de l'hommage, son appui à la cause des frères de Beaufort. Par là, la maison de Beaufort abandonna l'église de Liége, à qui elle avait rendu autrefois d'importants services, et le comté de Namur fut augmenté de deux fiefs.

Guy de Dampierre ne perdit pas de temps ; le 4 mars 1276, il déclara la guerre à ceux de Liége et de Huy et vint camper au village de Marneffe, d'où à son approche, les ennemis se retirèrent et allèrent se poster du côté de Huy. Guy les suivit, passa la Mehaigne, entra dans la Hesbaye, prit Warnant, qu'il ruina, et saccagea tous les villages sur la route.

La désolation était générale de ce côté là ; elle n'était pas moindre dans le Condroz, où le comte de Luxembourg, allié de Beaufort et ennemi des Liégeois, mettait tout à feu et à sang, pendant que le gros de ses troupes assiégeait la ville de Ciney.

Jusque-là, l'évêque de Liége était resté indifférent à une querelle qu'il avait pu considérer comme privée. Quels que furent les liens du sang qui l'unissaient aux Beaufort, l'intérêt de son église devait désormais l'emporter sur toute autre considération. Il prit ses mesures et envoya un renfort considérable sous le commandement de Robert de Forvies, son maréchal, qui, trompant la vigilance des gens du comte de Luxembourg, parvint à se jeter avec son monde dans Ciney. Ce premier fait d'armes, exécuté avec bonheur, était de bonne augure pour le parti de Saint-Lambert. Mais la place était en mauvais état ; les instruments de guerre, employés par les assiégeants, étaient si redoutables que Robert de Forvies désespéra de la défense ; il se hâta de sortir de Ciney, qui fut emporté d'assaut. Le soldat, que la victoire rendit insolent, n'épargna ni le

sacré, ni le profane; tout périt par le feu, le 18 août 1276, le jour de Saint-Ursmer.

Le maréchal Robert tenta de faire diversion en portant les hostilités dans le pays de Luxembourg. Il y brûla plus de trente villages, et ravagea la prévoté de Poilvache.

Les Dinantais qui, jusque là, n'avaient pris aucune part à la guerre, se disposèrent à entrer en campagne, sous la conduite de Jacques de Rochefort, frère de Thierry de Rochefort, leur avoué. Ils sortirent de Dinant en dirigeant leur marche vers le village de Spontin où ils se proposaient de surprendre un corps de Namurois sous le commandement du seigneur de Dave. Le succès ne répondit point à leur attente; ayant été bravement reçus, ils s'enfuirent en désordre vers Dinant. On les poursuivit et on les serra de si près, que le seigneur de Dave, à la tête des Namurois, entra dans la ville pêle-mêle avec les fuyards.

Un peu de précautions aurait pu rendre les Namurois maîtres de Dinant : au lieu de s'assurer des portes, ils s'avancèrent étourdiment dans la ville; un bourgeois, ayant dans ce moment fait tomber les grilles de fer qui servaient de porte, la troupe victorieuse se trouva partagée en deux; ceux qui étaient entrés ne purent être secourus par les autres. A l'intérieur, une centaine des principaux de Namur furent tués avec le seigneur de Dave, et à l'extérieur, les Namurois firent main basse sur tous les Dinantais.

Ce fut la dernière scène d'une sanglante querelle qui désola les pays de Liége, de Brabant, de Namur et de Luxembourg. Les souverains respectifs de ces États, ouvrant enfin les yeux, demandèrent avec instance la paix; ils convinrent entre eux de choisir pour arbitre de leurs différents le roi de France, Philippe le Hardi, et de s'en remettre à sa décision. Ce roi jugea sagement que l'unique moyen de terminer la querelle était de rétablir les choses sur le pied où elles étaient avant les hostilités, sans faire mention de ce qui y avait donné lieu. Il décida aussi qu'on regarderait comme non-avenus les hommages que le duc de Brabant et les comtes de Luxembourg et de Namur avaient reçus des seigneurs de la maison de Beaufort. Par cette sentence arbitrale, ces seigneurs furent condamnés à rentrer sous l'obéissance de l'évêque de Liége. Il ne parait pourtant pas qu'on en soit venu à l'exécution de la sentence, puisque, depuis lors, les terres de Beaufort et de Gosmes n'ont pas cessé de relever de Namur, malgré les protestations du chapitre de Saint-Lambert de Liége. Cette guerre commença en 1275, et fut terminée au mois de septembre 1277.

Henri de Beaufort mourut vers 1278. Il avait épousé la fille d'Eustache de Dammartin, dit le vieux Persant de Ha-

neffe, chevalier banneret fort riche et fort puissant, dont six enfants, savoir :

A. Sophie, qui épousa, par l'intervention de Jean d'Enghien, évêque de Liége, Sohier de Gavre, sire de Liedekerke et de Breda.

B. Guy, qui suit, X.

C. Wauthier DE BEAUFORT, chevalier banneret, succéda, en 1271, à son cousin Henri, dans l'avouerie de Huy, et les seigneuries de Barche et de Vierset. Mort en 1292, il avait épousé Marie de Harduemont. Ils fondèrent la branche des Beaufort, sires de Vierset et de Barche, hauts-avoués de Huy.

D. Arnoud DE BEAUFORT, sire de Landelies, qu'il releva en 1319, épousa Louise de Chasteler.

E. Marie, morte en 1298 et inhumée aux Dominicains, épousa Henri d'Aix de Schoonvorst, sire de Fexhe, mort en 1288 et enterré aux Frères mineurs, à Liége.

F. Catherine, abbesse du monastère de Forêt.

X. GUY DE BEAUFORT, seigneur de Lombeek, de Rouxmiroir, d'Opprebais, et de Beaufort, épousa, par l'intervention de Jean d'Enghien, Sophie de Gavre, dite de Liedekerke, fille de monseigneur Rasse de Gavre, sire de Liedekerke de Breda.

Sous Guy de Beaufort, le monastère de Saint-Martin à Rouillon, fondé par ses ancêtres, fut transféré à l'hôpital de Saint-Jean-Quirin, près de Huy, par Jean de Flandre, évêque de Liége en 1285.

Thibaut de Bar, évêque de Liége, ayant été tué à Rome, en 1312, pendant le combat que l'empereur Henri VII livra aux Ursins dans cette ville, le chapitre de Saint-Lambert élut son prévôt Arnoud de Blankenheim pour mambour.

Les nobles de la ville qui faisaient partie de l'échevinage, et surtout le parti de Waroux, jugèrent l'occasion favorable pour reconquérir l'autorité qu'ils avaient perdue depuis l'organisation des douze métiers, en 1279, et pour prendre le droit d'élire un des deux bourgmestres.

Arnoud de Blankenheim, instruit de leurs projets, fit prévenir les chefs des métiers d'être sur leurs gardes, et commanda à Bouchard, maître de la cité, de réunir les bouchers et les drapiers dans leurs halles respectives. Tout était préparé pour la résistance, lorsque les nobles vinrent sur le marché au nombre de douze cents. A minuit, ils attaquèrent la halle des bouchers; mais ils furent obligés de lâcher pied et de se réfugier dans l'église Saint-Martin. Blankenheim et plusieurs chanoines furent tués. Les bourgeois, exaspérés, mirent le feu à l'église.

Après ces désastres effroyables, il fallut penser à la paix et se résigner à subir les libertés que le peuple venait de conquérir. Une vieille chronique de Liége, du commencement du xv^e siècle, rapporte que les nobles, échappés à l'incendie de Saint-Martin, furent condamnés à payer une somme pour la reconstruction de cette église. Elle cite le sire de Beaufort, son fils Rasse, et le sire de Spontin, parmi les nobles confédérés qui attaquèrent les bourgeois de Liége, et qui furent, en partie, présents à la paix de Fexhe, en 1315.

Guy, seigneur de Beaufort, vivait encore en 1316. Il laissa de sa femme Sophie de Gavre, dite de Liedekerke, trois enfants, savoir :

A. Rasse, qui suit, XI.

B. Guy de Beaufort apparaît dans les lettres du 18 octobre 1349, en même temps que Jean de Beaufort, son cousin. Ils firent, l'un et l'autre, une reconnaissance en faveur de Wauthier de Huldenbergh, chevalier.

C. Hadwige, abbesse du Val-Notre-Dame, en 1312.

XI. Rasse, sire présomptif de Beaufort, membre du puissant et noble lignage de la ville de Liége, prit part, comme son père et le seigneur de Spontin, aux efforts de la noblesse lignagère pour reprendre leurs anciens droits dont elle avait

dû faire le sacrifice au profit de la commune. Mort du vivant de son père, il avait épousé Cécile de Hamal, dont il eut quatre enfants, savoir :

A. Sophie qui épousa : 1° Jean del Molin, 2° Guillaume de Nevele, chevalier, seigneur d'Uitberghe et de Schuervelde. Elle mourut le 20 janvier 1331, et fut inhumée dans l'église des Récollets, à Gand, avec épitaphes et quartiers.

B. Jean, qui suit, XII.

C. Julienne, épousa Henri le Bel, chevalier, échevin de la ville de Liége.

Henri le Bel accompagna Jean de Hainaut dans son expédition d'Angleterre, lorsqu'en 1327, ce prince porta secours à Édouard III, contre le roi d'Écosse qui venait de lui déclarer la guerre.

D. Cécile, épousa : 1° Jean de Goris ; étant veuve en 1321, elle releva, par son mambour, Henri le Bel, son beau-frère, les terres et forêts qu'elle possédait à Oha, ainsi que le patronat de la chapelle du château de Moha ; 2° Jacques de Revins, chevalier, qui fut un de ceux qui scellèrent la commission des douze, choisis dans les partis d'Awans et de Waroux, pour traiter la paix de 1334. Elle vivait encore en 1343.

XII. Jean, dernier sire de Beaufort, par la mort de son grand-père, Guy de Beaufort, mourut sans postérité et avec lui s'éteignit la branche aînée des comtes et sires de Beaufort-sur-Meuse. Il vendit, en janvier 1326, la seigneurie et le château de Beaufort à Florent Berthout, sire de Malines.

**Beaufort, branche de Vierset et de Barche, hauts-avoués de Huy.**

X. Wauthier de Beaufort, chevalier, fils de Henri, sire de Beaufort, et de la fille d'Eustache, dit le vieux Persant de Haneffe, succéda à son cousin Henri, dans l'avouerie de Huy et les alleux de Barche et de Vierset, en 1270-1271.

Wauthier mourut en 1292, laissant de son mariage avec

Marie, fille d'Arnoud de Warfusée, dit de Harduemont, chevalier banneret, et d'Isabelle de Hemricourt, qui était sœur de Guillaume, dit Maclerc de Hemricourt, célèbre dans les guerres de la Hesbaye, trois enfants, savoir :

A. Élise ou Marguerite, qui vivait encore le 31 décembre 1315, épousa Simon de Walcour, dit de Clermont, chevalier, seigneur de Geneffe, fils de Jacques de Walcourt, seigneur de Clermont, d'Esseneux, et de Marie de Waroux, dame de Geneffe.

B. Wauthier, qui suit, XI.

C. Agnès, hérita de la haute-avouerie de Huy et des alleux de Barche et de Vierset par la mort de son frère Wauthier. Elle épousa : 1° Gérard, sire de Ramelot, écuyer, qui testa en 1323, fils de Henri, sire de Ramelot, chevalier, et de sa femme, cousine du comte de Salm; 2° Gilles de Strée, fils du Lupin, sire de Strée, et N. de Neufchateau d'Abée, de la maison de Warfusée.

XI. Wauthier de Beaufort, avoué de Huy, seigneur de Barche et de Vierset, par la mort de son père Wauthier en 1292, est qualifié cuens de Huy (comte de Huy), et aussi Wauthier, avoué de Huy dans le nouvel édit d'Adolphe de Waldeck, évêque de Liége, de l'année 1300.

Adolphe de la Marck, évêque de Liége, ayant réclamé, en 1313, des habitants de Huy, la somme de 6,000 livres, du chef d'une amende que leur avait imposée Adolphe de Waldeck, son prédécesseur, en n'ayant pu l'obtenir, les excommunia tous. Le peuple, mécontent d'être privé des secours de la religion, demanda à l'évêque d'entrer en arrangement. Adolphe de la Marck envoya, comme négociateurs, plusieurs chanoines de Saint-Lambert. Les pourpalers ne purent aboutir; les députés avaient à peine dépassé les faubourgs de Huy, que Jean de Lonchin se précipita sur le chanoine Villenbringhe, qu'il fit prisonnier; Wauthier de Beaufort, avoué de Huy, s'empara des autres chanoines et il les conduisit dans la forteresse de Barche.

Le peuple de Huy exaspéré, attaqua Lonchin et le força à mettre en liberté Villenbringhe; puis, pour faire sentir à l'avoué tout son mécontentement, il incendia et démolit de fond en comble son château de Barche.

Hemricourt, dans la description de la guerre des Awans et des Waroux, assure que les Beaufort refusèrent d'y prendre part. Cependant, il arriva que l'avoué de Huy fut obligé d'intervenir dans le parti de Waroux : au combat de Nierbonne il commanda les Hutois.

Wauthier mourut en 1345, sans laisser postérité de son mariage avec Marie, fille de Nicolas Malcourt, sire de Waseige, qu'il avait épousé en 1316. Il fut le dernier mâle de sa famille qui ait été avoué de Huy, ainsi que seigneur de Barche et de Vierset. Il laissa ses domaines et la haute avouerie de Huy à sa sœur, Agnès de Beaufort, veuve de Gérard de Ramelot.

Wauthier de Beaufort peut être considéré comme le dernier haut avoué à autorité souveraine.

### Beaufort, sires de Gosnes.

IX. Jean de Beaufort, sire de Gosnes, de Filée, de Jallet, de Thiange, chevalier banneret, chambellan héréditaire du comté de Namur, sous Guy de Dampierre, marquis de Namur, comte de Flandre, était fils troisième d'Arnoud, comte de Beaufort et de N. de Walhain. Cause première de la guerre de la Vache, en 1275, il épousa Marguerite de Harchies, dont deux enfants, savoir :

A. Lambert, qui suit, X.

B. Hadwige de Beaufort, religieuse au Val-Notre-Dame, près de Huy.

X. Lambert de Beaufort, sire de Gosnes, de Filée, de

Loyers, chevalier banneret, chambellan héréditaire du comté de Namur, épousa : 1° sa cousine Marie de Celles, fille de Jacques de Beaufort, dit de Celles, chevalier, sire de Loyers, et de la fille d'Enguerrand, sire de Bioul, 2° en 1319, Marguerite d'Arschot de Rivière, fille de Henri d'Arschot de Rivière et d'Élisabeth Coels. Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Jacques, qui suit, XI.

B. Lambert, dit de Gosnes, écuyer, seigneur de Loyers, vivait encore le 9 octobre 1373. Il épousa Anne de Nouvice, dont trois enfants, savoir :

*a*. Lambert DE BEAUFORT, dit de Gosnes, chevalier, seigneur de Loyers, épousa Jeanne des Prez, dont cinq enfants, savoir :

1. Jean de Gosnes, sire de Loyers, mort sans postérité, vivait encore en 1410.
2. Lambert de Gosnes, sire de Loyers, mort sans postérité en 1439 et inhumé à Loyers, avait épousé Marie...
3. Rasse de Gosnes, mort sans postérité en 1422, avait épousé Marguerite de Los.
4. Marguerite, dame de Loyers, épousa Jacques de Bruelle, dit de Boussinez, panetier héréditaire du comté de Namur.
5. N. DE BEAUFORT, épousa Guillaume de Warisoulx, seigneur de Jeilles sur Meuse.

*b*. Agnès ou Marie de Gosnes, mariée avec Guillaume de Mombeek, seigneur de Villery, veuf d'Agnès de Houfalise, fils de Robert de Mombeek, chevalier banneret, et de Jolande de Diepenbeek.

*c*. Pierre de Gosnes, épousa M..., dont une fille :

Marie de Gosnes, épousa : 1° Jean Bonvarlet, échevin de Liége ; 2° Jean de Bierset, dit de Seraing, chevalier, sire de Houtain, de Saint-Siméon, et d'Onche, bourgemestre de Liége, chambellan héréditaire de l'évêché de Liége, décapité le 3 octobre 1408, après la bataille d'Othée, où il commandait les Liégeois révoltés contre l'évêque Jean de Bavière.

XI. JACQUES DE BEAUFORT, chevalier, sire de Gosnes, de Filée et de Jallet, chambellan héréditaire de Namur, fut le dernier sire de Gosnes de la maison de Beaufort. Il ne laissa qu'une fille :

N. de Beaufort, dame héritière de Gosnes et de la grande chambellanie du comté de Namur, épousa messire Henri de Bou-

lant, seigneur de Gesves, de Richelette et de Houmart, fils d'Éverard de Boulant et N. de Hemricourt de Vyle. La dame de Gosnes vivait encore en l'année 1395, ayant plusieurs enfants de son mariage.

### Beaufort, sires de Fallais.

IX. Richard Ier de Beaufort, sire de Fallais et de Vieux-Waleffe, chevalier banneret du duché de Brabant, était fils d'Arnoud, comte de Beaufort, et de N. de Walhain. Il épousa : 1° Marie de Hamal, dite de Brialmont, inhumée à l'abbaye du Val-Notre-Dame, près de Huy; 2° Mahéal de Fumal; et 3° Brémande.

On sait que Richard, sire de Falais, perdit la vie en 1276, pendant la guerre de la Vache. Le bailli du Condroz, Jean de Halloy, ayant échoué dans l'attaque du château de Beaufort, vint, par ordre de l'évêque, assiéger celui de Fallais. Cette place était trop faible pour résister. Richard en sortit dans l'espoir de trouver du secours chez ses amis de Namur; mais le bailli le surprit, et, après avoir taillé en pièces la plus grande partie de son escorte, le tua lui-même.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Richard, qui suit, X.

B. Nicolas ou Collignon de Beaufort vivait avec son père en 1266.

C. Mahéal religieuse au Val-Notre-Dame, près Huy, vivait avec son père en 1266.

Il eut du troisième lit deux enfants, savoir :

D. Clémentine de Fallais, religieuse au monastère de Val-Notre-Dame, auquel Richard, son père, et Brémande, sa mère, avaient fait d'importantes donnations.

E. Marie de Fallais, religieuse au monastère du Val-Notre-Dame.

X. Richard IIe de Beaufort, sire de Fallais, chevalier banneret, pour mieux venger la mort de son père, implora la protection de Jean Ier, duc de Brabant, dont il était vassal.

Il mena si bien les secours que ce prince lui confia, que les Liégeois et les Hutois furent obligés de lever le siége du château de Fallais. Après la conclusion de la paix, le sire de Fallais ne tint aucun compte des prétentions de l'évêque de Liége à l'hommage du château de Fallais; il passa au service de Guy de Dampierre, comte de Namur, de qui il reçut une pension, sous le nom de fief de Bourse; en retour de cette faveur, Richard s'obligea à le servir durant la guerre avec ses hommes d'armes. Il laissa de sa femme légitime, dont le nom nous est inconnu, trois enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, XI.
B. Nicolas ou Collignon DE BEAUFORT.
C. Mechtilde, épousa messire Wauthier, baron de Ligne.

XI. JEAN DE BEAUFORT, sire de Fallais, chevalier banneret du duché de Brabant, succéda à son père avant l'année 1312. Il épousa sa cousine Hedwige de Beaufort, fille de Pierre de Beaufort, sire de Spontin, et de N. d'Orchimont, dont il eut deux enfants, savoir :

A. Jean DE BEAUFORT, sire de Fallais et de Moumale, chevalier banneret, très-riche gentilhomme, dit Hemricourt, possédait des terres considérables au duché de Brabant, au comté de Los et au royaume de France.

Il avait épousé Félicité, fille de messire Lambert de Warfusée, sire d'Oupey, de Herstal et de Chaumont, en Brabant, « qui fut un vaillant homme, hardi, entreprenant et grand acquéreur d'héritages, » et d'Alix de Wassemberg. Il n'en eut pas d'enfants.

B. Jeanne de Beaufort épousa Guillaume, baron de Wesemael, chevalier banneret et maréchal du duché de Brabant, sire de Westerloo.

Ils eurent cinq enfants, dont un fils, du prénom de Jean, qui fut baron de Wesemael, sire de Westerloo, hérita de Fallais, fut avoué de Duffel, maréchal de Brabant, prit alliance avec Jeanne de Beaufremont et mourut en 1417.

**Branche des sires de Vierset et de Barche, hauts-avoués de Huy.**

VII. Wauthier de Beaufort, chevalier banneret, fils de Richard, comte de Beaufort, et de Cunégonde de Hochstade, fut seigneur des alleux de Barche et de Vierset en 1208, châtelain et haut-avoué de Huy.

Il mourut en 1239, et fut inhumé sous un mausolée à l'abbaye de Solière, laissant un fils et une fille, savoir :

A. Wauthier, qui suit, VIII.

B. N., épousa Ebrouin d'Ochain ou d'Oxen.

VIII. Wauthier de Beaufort, chevalier, sire de Barche et de Vierset, haut-avoué et châtelain de la ville et château de Huy, mort après 1257, épousa : 1° Béatrix, fille d'Arnould de Saint-Martin ; et 2° noble dame Aleyde de Jauche. Il eut du second lit cinq enfants, savoir :

A. Henri de Beaufort, chevalier, sire de Barche et de Vierset, haut-avoué de la ville de Huy, mort sans postérité vers 1270.

B. Sibylle; — C. Félicité; — D. Aleyde; toutes trois chanoinesses de Nivelles.

E. Ide, chanoinesse de Sainte-Cécile, à Cologne, épousa Wauthier, fils de Hugues de Pierpont, neveu de l'évêque de Liége.

**Beaufort, sires de Spontin.**

VI. Robert de Beaufort, chevalier banneret, sire du ban et de la ville de Spontin, seigneur de Gesves, était fils de Lambert II, comte de Beaufort et d'Alix, fille du comte de Chiny. Il épousa la fille de Renaud, comte de Clermont, et de dame Clémence de Bar. Ils furent inhumés dans l'église de Solière, laissant de leur mariage deux fils, savoir :

A. Willaume, qui suit, VII.

B. Godefroid de Spontin, chanoine de Saint-Lambert, à Liége, en 1211 et 1212, fut massacré au pied de l'autel de Saint-Gilles.

« Godefroid de Spontin, une capellain de Sainct-Lambert, qui tanstoit avait dist messe en la capelle de St-Giele, Brabanchons vinrent là et prisent les vestimens, calisse, nappe, messal; et, ly priedshans, partant quilh en parlat en eiux blament, fut-ilh occhis la meisme dan antel. » Tel est le récit de Jean d'Outremeuse.

VII. Willaume de Beaufort, sire de Spontin et de Gesves, chevalier banneret, mort en Palestine en 1220, rejoignit, avec les comtes de Rochefort et de Montagu, les malheureux compagnons de Pierre de Courtenay, comte de Namur et empereur de Constantinople. Il avait épousé : 1° Mathilde d'Elderen; 2° Adélise de Mombeck, morte sans postérité en 1262.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Pierre, qui suit, VIII.

B. Agnès, chanoinesse du chapitre d'Andenne, où elle fut inhumée le 23 décembre 1280.

C. Jean de Spontin, écuyer, châtelain de Florennes, sire de Fooz, de Jambline et de Many, mort en 1282 et inhumé dans l'église du monastère de Grand-Pré, sous une pierre portant l'écu aux armes de Beaufort, de la branche de Spontin.

VIII. Pierre de Beaufort, sire de Spontin et de Gesves, chevalier banneret, mort en 1289, se ligua avec ses cousins Henri, sire de Beaufort; Richard, sire de Fallais; Jean, sire de Gosnes; et Jacques, sire de Celles, contre Jean d'Enghien, évêque de Liége et tous soutinrent la guerre de la Vache. Il épousa la fille de Jacques ou Gérard, sire d'Orchimont, chevalier. Ils firent donation, en 1284, à l'abbaye de Stavelot, de la dîme de Spontin. Cette dotation fut ratifiée par Henri, duc de Luxembourg, et, en 1329, par Ode de Sombreffe, veuve de Guillaume de Spontin. Ils eurent quatre enfants, savoir :

A. Willaume II, qui suit, IX.

B. Henri de Spontin, sire de Gesves, bailli du comté et de la ville de Namur.

C. Élisabeth, chanoinesse d'Andenne, morte en 1301, gît dans le cloître du chapitre. Son obit est du mois d'août.

D. Hadewige, épousa son cousin, Jean de Beaufort, sire de Fallais.

IX. Willaume II de Beaufort, dit Ly Ardenoys, sire de Spontin et de Gedinnes, en Ardennes (au comté d'Orchimont). Il releva le comté de Spontin, en 1289, après la mort de son père, alors que vivait encore son frère, Henri de Spontin, grand bailli du comté de Namur. Guillaume fut un des chevaliers qui illustrèrent le plus la maison de Beaufort. Il était à la fleur de l'âge à l'époque de la guerre de la Vache en 1275. Comme vassal du comte de Luxembourg, il servit sous la bannière de ce prince et se couvrit de gloire à la bataille de Woeringen, en 1288. Il y sauva la vie au comte de Luxembourg et il conquit noblement sur le champ de bataille ses éperons de chevalier.

Willaume, en 1289, succéda à son père, dans la riche possession de la seigneurie de Spontin; il en fit relief à la cour de Poilvache.

L'année suivante commença la guerre d'Awans et de Waroux, toute féodale, toute de famille, qui dura l'espace de quarante-cinq ans, de 1290 à 1335. Hemricourt mentionne les noms des principales familles qui refusèrent d'y prendre une part active; entre autres, toutes les branches de la maison de Beaufort.

En l'année 1313, Willaume de Spontin défendit rudement les droits de sa caste nobiliaire, et les siens propres. Seul avec ses vassaux, il se rendit redoutable au prince évêque de Liége.

Cependant les Hutois qui, eux aussi désiraient récupérer, à la faveur des troubles, les libertés qu'ils croyaient

avoir perdues, firent alliance avec le parti de Waroux, avec les habitants de Fosse et avec les Dinantais contre Willaume, qu'ils assiégèrent dans sa forteresse de Spontin, sous le commandement d'Arnould, comte de Looz.

Malgré les tours, les pont-levis et les pierriers du formidable château, malgré les forts de Moufrein, de Durnal, du Stier, de Senenne, de la Rochette et du Belloy qui en défendaient les abords, les Hutois s'emparèrent de Spontin, mais ils n'y tinrent que quatre jours. Willaume de Spontin défit ses ennemis, les obligea de se retirer honteusement et reprit son château. Les Hutois, dans leur retraite, mirent tout à feu et à sang.

Willaume de Spontin, mort le 16 février 1321, est inhumé avec sa femme, Adda de Sombreffe, dans l'église de Spontin. Leur épitaphe portait :

Chy Gist Mess... Willaume chev. Ly ardennous, ky fut sire de Spontin... trépassait l'an de grasse MCCC et XXI Ly ......... Chy Gist Mad. Adde de Sombreffe, Ly XI... Proiez Die por leurs ames.

Ils eurent trois enfants, savoir :

A. Jacques, qui suit, X.

B. Agnès, chanoinesse du chapitre d'Andenne.

C. Gérard de Spontin, seigneur de Purnode, mort sans hoirs. Il est cité en 1344 parmi les témoins des reliefs de la moitié de la seigneurie de Gedinnes que fit son neveu Gérard, par devant la cour de Dinant.

X. Jacques de Beaufort, chevalier, sire de Spontin, en 1321, et de Gedinnes, en Ardenne, épousa Isabeau de Beauraing, fille de Jacques, seigneur de Beauraing, et d'Isabeau de Roldemach.

Il fit le pèlerinage de la Palestine, mourut le 27 juillet 1326 et fut inhumé dans l'église de Spontin, sous une pierre tumulaire qui représente, comme celle consacrée à son père,

un chevalier armé, portant les armoiries de Spontin sur son écu.

Il eut de son mariage cinq enfants, savoir :

A. Willaume, qui suit, XI.

B. N. de Spontin, sire de Beauraing, qui épousa : 1° N. de Wassemberg, dite de Hermalle, morte sans hoirs, fille d'Arnoud, seigneur de Lumaing, haut-avoué de Hesbaye, et d'Alix de Warfusée de Hermalle ; et 2° N....., dont deux enfants qui suivent :

*a.* Michel de Spontin, sire de Beauraing, épousa N. Proest de Melin, mor sans hoirs, en 1400.

*b.* N., dite de Beauraing, épousa Guillaume Proest de Melin, seigneur de Thynes et de Faux, frère de la précédente, mort aussi sans hoirs, en 1400.

C. Colard de Spontin, chanoine de l'église de Saint-Lambert, à Liége, ensuite chanoine et prévôt du chapitre de l'église de Walcourt.

D. Adda, chanoinesse du chapitre de Moustier-sur-Sambre.

E. Gérard de Spontin, seigneur de Gedinnes en partie. Il fut tué à la bataille de Basweiler, en 1371.

XI. Willaume III de Beaufort, chevalier banneret, sire de Spontin, de Gedinnes, de Brumagne, de Tamine, de Germel, de Rumel, d'Hodremont, de Courrières et de Houtain en Brabant, conseiller de Guillaume I<sup>er</sup>, comte de Namur, s'attacha au jeune Robert de Flandre, fils de Jean I<sup>er</sup>, comte de Namur, et frère du comte Guillaume de Namur, le suivit dans le voyage que ce prince entreprit en Palestine et s'y rendit célèbre par sa bravoure dans les combats que les chrétiens livraient encore pour arracher aux Sarrasins quelques débris des premières conquêtes des croisés. Sa réputation devint si grande parmi les plus vaillants chevaliers, rapporte Froissart, que Robert de Namur voulut recevoir de sa main l'ordre de la chevalerie : il visita avec ce prince le Saint-Sépulcre. Après avoir parcouru l'Allemagne, il revint au comté de Namur en 1346, épousa la

haine de Robert de Namur contre le roi de France et son amitié pour le roi Édouard d'Angleterre; combattit pour lui dans la vallée de Tournehem en 1369, et l'aida à remporter la victoire contre les Français.

Guillaume III de Spontin réclama auprès de Wenceslas, duc de Brabant et de Luxembourg, la mise en possession du comté d'Orchimont qui lui revenait du chef de son aïeule maternelle, et, après avoir obtenu reconnaissance de ses droits, il combattit pour Wenceslas à la malheureuse bataille de Basweiler, en 1371, en même temps que son fils Willaume.

Il avait reçu en 1360, en échange du comté d'Orchimont, les terres et seigneuries de Germel, Rummel, Hodremont et autres, en Ardennes.

Il avait épousé : 1° Agnès de Juppleu, morte en 1366, et 2° vers 1368, Julienne de Wassemberg, dite de Lumaing, dame de Hermalle, douairière de Wavre, veuve de Jean de Brabant, chevalier banneret, sire de Wavre, fille d'Arnould de Wassemberg, chevalier banneret, pair de la principauté de Liége, du sang ducal de Limbourg.

Willaume de Spontin décéda le 7 mars 1385, et fut inhumé dans l'église de Spontin.

L'épitaphe de sa tombe, dont les débris existent encore dans l'église de Spontin, atteste ses brillants exploits aux guerres de la Terre-Sainte; elle est ainsi conçue :

Chi gist li noble proidams et vaillant Wilhaume de Spontin, ly sachant qui maintes terres at cherkier doucka la meir et de le ou maintes boioux .... qui trespassat l'an M.CCC.LXXXV le VII[e] dou moi d'apr. proies Die por li.

Il eut du premier lit un fils unique et deux filles, savoir :

A. Willaume IV, qui suit, XII.

B. Marie, épousa Jean d'Orjo, écuyer, fils de Jean de Rochefort, dit d'Orjo, seigneur de Courrière.

C. Adda, abbesse du chapitre de Moustier.

XII. Willaume IV de Beaufort, chevalier banneret, sire de Spontin, de Gedinnes, de Brumagne et de Courrière, de Senenne, de Dorine, de Wasseige, de Han-sur-Sambre, pairie du comté de Namur, de Rumel, de Germel et de Hodremont qu'on appelait les terres d'Ardennes, de Wavre, de Faubeck et de Houtain au duché de Brabant, fut le troisième sire de Spontin du prénom de Willaume qui prit le surnom de Ly Ardenoys à l'exemple de son bisaïeul.

Willaume de Spontin est mentionné immédiatement après Guillaume, fils du comte de Namur, dans la nomenclature des nobles barons, chevaliers et écuyers qui se trouvèrent dans les rangs de Wenceslas, à Basweiler. Willaume de Spontin et le comte de Namur y furent faits prisonniers et emmenés avec le duc de Brabant lui-même dans les prisons du duc de Juliers. Comme eux il ne recouvra la liberté que par suite de l'intervention menaçante de l'empereur Charles IV auprès du duc de Juliers.

Willaume de Spontin mourut vers 1420. Il avait épousé le 15 juin 1370, Marguerite de Brabant, dame héritière de Wavre, fille de Jean, sire de Wavre, chevalier banneret, et de Julienne de Lumaing, morte en 1399 et inhumée auprès de son mari dans l'église de l'abbaye de Leffe, près de Dinant.

Ils eurent sept enfants, savoir :

A. Robert, qui suit, XIII.

B. Jeanne, dame héritière de Purnode et de Gramptine, morte le 12 avril, épousa Jean de Celles, seigneur et haut-avoué de Furfoz et d'Enchet, mort sans postérité.

C. Jean de Spontin, chevalier, eut en partage Gedinnes et Faubeck. Vaillant chevalier, il renonça cependant aux grandeurs du monde et mourut en 1439, bénédictin du cloître de Gembloux.

D. Julienne, dame héritière, par contrat de mariage, des seigneuries de Rumel, Germel et Hodremont, épousa Jean Brant, chevalier, seigneur d'Ayseau, de la Queuwe et du Borch, à Lanen.

E. Willaume de Spontin, seigneur de Dorinne, mort le 24 janvier 1434, épousa Marie de Corenne. Ils sont les auteurs de la branche de Dorinne.

F. Jacques de Spontin, seigneur de Senenne, mort le 29 avril 1439, épousa, en 1410, Marie d'Orjo, morte le 14 avril 1457. Ils sont les auteurs de la branche de Freyr.

G. Marguerite, chanoinesse du chapitre de Moustier, citée en cette qualité dans l'acte de famille du 12 avril 1415, épousa Gilles, sire de Custine, chevalier, pair du comté de Rochefort.

Il eut aussi quatre bâtards.

XIII. Robert II de Beaufort, seigneur de Spontin et de Wavre, de Faubeck, de Courrière, de Houtain et de Tiége en Hainaut, chevalier banneret du duché de Brabant, mort vers 1455, se distingua à la bataille d'Azincourt. Il épousa : 1° Marie de Sombreffe, fille de Godefroid, seigneur de Sombreffe, et d'Isabeau d'Ottignies, dame de Héripont, morte vers 1400 ; 2° Sibylle de Gavre, dame de Tiége en Hainaut, fille de Guillaume de Gavre, dit de Herimez, chevalier, seigneur de Steenkercke, et de Jeanne de Berlo, dame de Fresin, morte après 1418 ; 3° le 20 août 1425, Philippotte d'Argenteau, dame de Fraiture en Ardenne, veuve sans postérité de Guillaume de Clermont, seigneur de Harzée, haut-avoué du marquisat de Franchimont.

Il eut du second lit six enfants, savoir :

A. Willaume, qui suit, XIV.

B. Jeanne, prévôte du chapitre de Nivelles, décédée en 1472, et inhumée sous une pierre ornée de ses quartiers.

C. Marie, prévôte du chapitre de Nivelles, fonda deux muids de blé aux dames du chapitre, à l'exclusion des demoiselles écolières.

D. Catherine, dame de Tiége, en Hainaut, épousa : 1° par contrat du 11 mai 1430, approuvé aux échevins de Liége, le 3 mars 1436, Robert Delle Loye, écuyer, seigneur de Wavremont, de Resoigne et

d'Assche; 2° Henri de Juppleu, sire de Gesves, chambellan héréditaire du comte de Namur, fils de Jean, dit Buréal de Juppleu, sire de Gesves, et de Catherine de Namur, fille naturelle de Jean de Flandre, comte de Namur.

E. Robert de Spontin; — F. Jean de Spontin, tués au siége de Poilvache, en 1430.

XIV. Willaume V de Beaufort, sire de Spontin, de Wavre, de Faubeck, de Houtain, de Courrière, et, du chef de sa femme, de Liernut, de Noville-sur-Mehaigne, de Longchamps, de Huglise, chambellan et conseiller de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, de la duchesse de Bourgogne et du comte de Charolais, leur fils, mort en 1489 et inhumé à Wavre, avec sa femme, épousa, le 10 juillet 1432, Jeanne de Namur, fille de Robert de Namur, chevalier, seigneur de Bossut, et d'Agnès, dame héritière de Hemptines.

Sous le règne des ducs de Bourgogne, les sires de Spontin étaient arrivés à leur plus haut degré de puissance; leur dévouement à leurs princes était aussi grand que la haine qu'ils portaient au prince évêque de Liége et aux habitants des villes de Dinant et de Huy qui dépendaient de celui-ci. Aussi furent-ils mêlés à toutes les querelles et les guerres de Philippe-le-Bon contre le prince évêque.

Aussitôt que les hostilités commençaient, le château de Spontin était la première forteresse qui recevait les attaques des Dinantais et des habitants de Huy. En 1429, l'évêque de Heinsberg, à la tête d'une armée considérable, détruisit les châteaux de Spontin, de Golzinne, de Gesves, de Poilvache, de Montorgueil, de Beaufort et de Montaigle. Après la paix, en 1431, Willaume de Spontin releva les tours ruinées de Spontin, mais à peine avait-il remis cette place en état de défense, que son fils, Robert, sire de Spontin et de Wavre, chambellan de Philippe-le-Bon, eut à son tour à supporter de grandes infortunes. Stimulés par les intrigues du roi

Louis XI, les Dinantais insultèrent le duc de Bourgogne, et prirent d'assaut le château de Spontin ; Robert n'eut que le temps de se soustraire à la vengeance des assaillants et de se retirer dans le camp du duc de Bourgogne. Il restaura de nouveau les murailles de son château.

Il eut de son mariage sept enfants, savoir :

A. Jeanne, chanoinesse de Nivelles, épousa Gérard de Crehen, écuyer, seigneur de la tour de Hanut, voué de Crehen, mort le 10 septembre 1472 et enterré à Crehen. Jeanne de Spontin vivait encore en viduité l'an 1485, le 3 mai, et demeurait à Crehen.

B. Robert, qui suit, XV.

C. Jean de Spontin, écuyer, mort en 1524, fut lieutenant de monseigneur de Berghes, au mois d'octobre 1509.

D. Catherine, épousa Jean du Cerf, le 14 juin 1466.

E. Agnès, chanoinesse de Nivelles.

F. Marie, épousa Henri de Seraing, chevalier, seigneur de Rocourt, voué de Romershoven, mort sans hoirs.

G. Marguerite, dame de Liernut, épousa Guillaume de Horion mort en 1489, fils de Guillaume de Horion, chevalier, et de Jeanne de Duras. Marguerite de Spontin mourut en 1518 et fut enterrée dans l'église cathédrale de Saint-Lambert, à Liége, à côté de son mari.

XV. Robert III de Beaufort, sire de Spontin, de Wavre, de Faubeck, de Huglise, de Houtain, de Courrière, de Vezin, du comté de Logne, de Harzée, des postelleries de Malmedy et de Stavelot, de Juppleu et du fief de Longchamps, conseiller et chambellan de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne.

Il avait à peine dix-neuf ans lorsqu'il suivit Philippe-le-Bon à la guerre de Flandre. Il combattit à la bataille de Gavre le 22 juillet 1453, sous les yeux de Simon de Lalaing.

Robert, sire de Spontin et de Wavre, mourut le 6 août 1492 ; il fut inhumé dans l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, à Namur, au pied de l'autel de la Vierge, à côté de sa femme Marie de Longchamps, morte le 16 août 1467.

Son monument a été transféré depuis dans l'église de l'abbaye de Waulsor.

Robert de Spontin eut deux fils légitimes, savoir :

A. **Jean, qui suit, XVI.**

B. **Louis de Spontin épousa Suzanne d'Enghien, fille de Louis d'Enghien et de Catherine du Bois.**

XVI. Jean de Beaufort, sire de Spontin, de Wavre, de Houtain, de Juppleu, de Longchamps, de Gez, de Dorine, de Courrière, de Huglise, de Sy, de Bois et de Saint-Fontaine, conseiller et chambellan de Charles d'Autriche, roi de Castille, grand mayeur de la ville de Namur et grand veneur de ce comté.

Jean de Spontin peut être considéré comme le dernier représentant de la noblesse féodale au pays wallon. Là, comme ailleurs, le pouvoir, en se centralisant, étouffa toutes les luttes et les révoltes de la noblesse. Ses expéditions contre les habitants de Huy et ses voisins, attirèrent sur lui et sa famille de grands malheurs. Il fut forcé de vendre, en 1501, la belle terre de Wavre à Jean de Berghes, chevalier de la Toison d'or, et il ne conserva de ses grandes propriétés que la seigneurie de Spontin et ses dépendances.

Ses malheurs le transformèrent subitement et il devint d'une austérité exemplaire. Il fit édifier l'église du château de Spontin et construire un hôpital pour les pauvres. Le pape, reconnaissant sa piété et ses vertus, lui accorda de nombreuses faveurs.

Naguère vassal insolent, il fut un des défenseurs les plus dévoués et redoutables des droits de l'empereur Maximilien, de Philippe-le-Beau et de Charles d'Autriche. Vainqueur de Robert de la Marck et du duc de Gueldre, au combat de Saint-Hubert, Charles d'Autriche, roi de Castille, reconnut ses services en le nommant membre de son conseil, cham-

bellan de sa cour, grand veneur du comté et mayeur de la ville de Namur.

Jean de Spontin tacha de pacifier les discordes civiles et de vaincre la résistance des états et du conseil de Namur aux mesures énergiques qui devaient affermir le pouvoir.

Il épousa, à Malines, le 23 février 1494, Philippote de Bouzenton, fille de Gilles, seigneur de Lompret, grand-maitre d'hôtel de Marguerite d'Autriche, et de Jeanne le Josne, dame de Ville, morte le 18 mai 1538.

En 1504, Jean de Spontin reçut de Guillaume de Croy, gouverneur et capitaine du comté de Namur, l'ordre de marcher avec ses hommes d'armes contre le chancelier de Gueldre qui, à la tête des troupes de Robert de la Marck, se tenait aux environs de Mezières et cherchait à se frayer un passage vers la Gueldre; secondé par ses lieutenants, Jean de Hollongne, le sire de Bioul, le bâtard de Longchamps, et aussi par Roberchon, Guillaume et Roland, tous trois bâtards de Spontin, il put faire si bonne diligence qu'il arriva le deuxième jour à la porte du camp des ennemis, près de Saint-Hubert; il les surprit pendant la nuit et en tua une partie. Ceux qui eurent le bonheur d'échapper, se sauvèrent dans les forêts voisines et regagnèrent la France avec le comte de la Marck.

Cette victoire a été racontée par Divæus dans ses annales de Louvain et célébrée par Lemaire, poëte français, secrétaire de Marguerite d'Autriche.

Jean de Spontin reçut, en 1508, une bulle papale pour l'église qu'il avait fait construire dans le château de Spontin sous l'invocation de Sainte-Catherine.

Il fit partie de la députation qui reçut l'archiduc d'Autriche, depuis Charles-Quint, à Namur, lors de son inauguration, comme comte de Namur.

Jean de Spontin, seigneur de Spontin et de Wavre, der-

nier représentant de la branche aînée des sires de Beaufort Spontin, mourut à Namur le 5 février 1517, et fut inhumé dans l'église de Saint-Jean-l'Évangéliste, laissant de son mariage trois filles, savoir :

A. Marguerite, héritière des terres, seigneuries et hauteurs de Spontin, de Courrière, de Dorinne et de Bois, épousa : 1° par contrat, passé à l'hôtel de Spontin, à Namur, le 29 novembre 1515, messire Jean de Glymes, chevalier, seigneur de Stave, fils de Jacques de Glymes, écuyer, bailli du Brabant-Wallon, et de Julienne de Berghes, dite de Guytecove, dame héritière de Stave; 2° le 12 janvier 1525, messire François de Baillet, chevalier, seigneur de Buck, Lintre, Han-sur-Lesse, Chevetogne, Grez, Binchum, la Motte, Betz, fils de Rasse de Baillet, chevalier, seigneur de Bas Lintre, Grez, la Motte, et de Jeanne de Juppleu, dite de Gesves, dame de Chevetogne et de Han-sur-Lesse.

B. Anne, dame de Saint-Fontaine, épousa, le 10 septembre 1531, Jacques de Huy, écuyer, seigneur d'Assche en Refail, de Folz en Brabant et de Ronchines. Ils étaient morts en 1563, ainsi qu'il résulte des reliefs que fit Jehan de Huy, leur fils.

C. Marie, religieuse aux Carmélites, à Namur, vivait encore, en cette qualité, le 5 octobre 1552. Elle était née après le testament de son père, et est mentionnée dans celui de sa mère, du 10 mai 1533.

Jean de Spontin eut aussi plusieurs enfants naturels, reconnus et cités dans des actes authentiques.

### Beaufort, sires de Spontin. Branche des sires de Dorinne.

XIII. Willaume de Beaufort, surnommé de Spontin, écuyer, seigneur de Dorinne, d'Achène, de Winangne, des terres dites d'Ardennes, savoir : Germel, Rumel et Hodremont, et de Han-sur-Sambre, pairie du comté de Namur, mort le jour de la conversion de Saint-Paul, en 1434, et inhumé avec sa femme dans le chœur de l'église d'Achène, sous une belle tombe qui existe encore aujourd'hui, était

fils troisième de Willaume IV, chevalier, sire de Spontin et de Wavre.

Il épousa, par contrat fait au mois de février 1413, Marie de Corenne, morte en 1477, fille de Jean d'Yve, seigneur de Corenne, Houtain, Waignée ou Winangne, et de Béatrix de Poulhon.

Ils eurent quatre enfants, savoir :

A. Willaume, qui suit, XIV.

B. Jean de Spontin, moine à Gembloux.

C. Gilles, dit Gilchon de Spontin, seigneur d'Achène et de Dorinne, mort sans postérité, fut inhumé dans le chœur de l'église d'Achène, sous une pierre où il était représenté en chevalier.

D. Béatrix épousa Alard de Salmier, seigneur de Hontaine, fils de Jean, seigneur de Hontaine, et de Jeanne de Velleyne.

XIV. Willaume de Beaufort, dit de Spontin, écuyer, pair du comté de Namur, seigneur de Han-sur-Sambre, de Bricquemont, de Winangne, de Dierpen, d'Achène, de Dorinne, de Flamisoule, de Hamtiau, et des terres d'Ardennes, épousa : 1° le 9 novembre 1434, Catherine de Hosden, fille de Henri de Hosden, chevalier, grand-mayeur de Huy, et d'Aleyde de Lexhy. Catherine de Hosden était une des plus riches héritières de ce temps. Indépendamment de rentes considérables, elle reçut, en subside de mariage, des terres allodiales à Chapon-Seraing, à Borset, à Haneffe, à Geire et à Omalle; 2° le 7 janvier 1441, Jeanne de Bastogne, dame d'Erpent, fille de messire Gérard de Bastogne, chevalier, châtelain de Durbuy, et d'Élise de Malberg, sa femme du second lit.

Willaume de Spontin mourut le 11 avril 1486, et fut enterré avec sa seconde femme, dans l'église de Bricquemont, près de Rochefort, sous une pierre, aux armes de Spontin et de Bastogne.

Il eut du premier lit une fille :

A. Marie, morte en 1456, dame de Han-sur-Sambre, épousa Hugues de Seraing, chevalier, seigneur de Grimonont et haut-avoué de Thourinne en Hesbaye, mort en 1480, fils de Gilbert de Seraing, seigneur de Gemeppe, et de Jeanne de Flemalle, dame de Tinlot.

Il eut du second lit quatre enfants, savoir :

B. Marguerite, dite de Dorinne, épousa : 1° Alard de Salmier, seigneur de Houtaine, et 2° contre le gré de son père, qui la déshérita, Anséal de Sorée, mort le 20 mai 1477.

C. Louise, dame de Bricquemont, Winangne, épousa : 1° son cousin, Warnier d'Argenteau, chevalier, fils de Guillaume d'Argenteau, chevalier banneret, sire d'Argenteau, de Hermalle et d'Ochain et de Marguerite de Rochefort; et 2° en 1503, Jean de Seraing, seigneur de Houtain, d'Onche, veuf de Catherine d'Alsteren, fils d'Alexandre de Seraing, chevalier, seigneur de Houtain, d'Onche, et de Marguerite de Rougrave.

D. Louise, du même prénom que sa sœur, fut héritière par le testament de son père du 13 juillet 1485, des seigneuries dites d'Ardennes. Elle épousa Jean de Daverdis.

E. Simon de Spontin entra d'abord dans le monastère de Saint-Vincent, à Metz. Après la mort de son père, il quitta la vie religieuse et décéda à Achène où il fut inhumé dans l'église sous une pierre bleue; il y était représenté en habit de chevalier, portant la dague au côté. Il laissa ses biens à son neveu Jacques d'Argenteau, second fils de sa sœur Louise de Spontin, et à Louise d'Argenteau, sa nièce, qui fut dame d'Achène, qu'elle porta en dot à Jean de Sacquespée, seigneur de Tamine et de Nandrin, son époux.

### Beaufort Spontin. Branche des sires de Freyr.

XIII. Jacques de Beaufort Spontin, écuyer, seigneur de Senenne, de Freyr, de Vezin et de la haute Sorine, vicomte de Dréhence, était fils quatrième de Willaume IV de Spontin et de Marguerite de Wavre.

Il épousa, par contrat du 29 décembre 1410, Marie d'Orjol, fille de Gilles d'Orjol, chevalier, sire de Barche, et de Marie de Wandrechées; Gilles d'Orjol était devenu seigneur de Barche, par cession de Jean de Rochefort, seigneur du ban d'Orjol. Il suivit Jean de Rochefort, comte de Montaigu, et Henri de Hornes, dans leur révolte. Après la victoire d'Othée, en 1408, Jean de Bavière, évêque de Liége, confisqua la seigneurie de Jean de Barche au profit de son fils bâtard, Guillaume de Bavière. Il fit décapiter le comte de Montaigu, et jeter, dans la Meuse, Marie de Rochefort, veuve de Henri de Hornes, qui avait perdu la vie dans le combat.

Jacques de Spontin se trouva, en 1420 et 1421, aux guerres des Hussistes, qui désolaient la Bohême. Jean de Heynsberg, évêque de Liége, s'était rendu en Bohême aussitôt que le pape et l'empereur Sigismond eurent proclamé la guerre sainte. Il avait pris à sa suite Jacques de Spontin et un grand nombre de chevaliers du pays de Liége; mais Jacques fut rappelé dans sa patrie par des contestations de famille auxquelles donna lieu la succession de Freyr.

Jacques de Spontin, écuyer, seigneur de Freyr, décéda le 29 avril 1439, et fut inhumé dans l'abbaye de Waulsor.

Marie d'Orjol décéda le 14 avril 1457, et fut enterrée à côté de son mari sous une tombe armoiriée dans l'église paroissiale de Waulsor. On voit encore aujourd'hui l'inscription funéraire.

Ils eurent six enfants, savoir :

A. Willaume, qui suit, XIV.

B. Barthélemy de Spontin, vicomte de Dréhence, seigneur de Vezin et de la haute Sorine, mort avant la fin de 1489, n'eut pas d'enfants de son alliance avec Marie de Modave.

C. Gilles de Spontin, décédé en 1444, épousa Marie de Waymes ou Wismes, dame de Renastein et de Poulseur, au pays de Stavelot, dont une fille, savoir :

Marie, dame de Renastein, épousa Jean d'Argenteau, comte d'Esneux, fils de Willaume, sire d'Argenteau et de Hermalle, et de Marguerite de Rochefort, sans postérité.

D. Jeanne de Spontin.

E. Jacques de Spontin, moine au monastère d'Hastière.

F. Marie épousa Jean de Warisoulx, fils de Michel de Warisoulx, écuyer, et de Catherine de Seille.

XIV. Willaume de Beaufort Spontin, chevalier, seigneur de Freyr de la Senenne, hérita, en 1421, de la seigneurie de Freyr par le testament de sa tante Marguerite d'Orjol.

Willaume de Spontin était en faveur auprès de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, en 1465 et 1466, pendant les guerres contre les Liégeois et les Dinantais. Il avait à ses côtés son jeune fils, Jacques de Spontin qui faisait ses premières armes et fut armé chevalier sur le champ de bataille.

Willaume de Spontin épousa Catherine de Hontoy, chanoinesse de Munsterbilsen; il mourut le 11 avril 1476. Catherine de Hontoy repose à côté de son mari, dans l'église de Waulsor, sous une tombe de marbre.

Ils eurent trois enfants, savoir :

A. Jacques, qui suit, XV.

B. Willaume de Spontin, seigneur de Senenne, épousa Jeanne de Cinne. Ils fondèrent la branche des seigneurs de Senenne.

C. Catherine, morte sans alliance.

XV. Jacques de Beaufort Spontin, seigneur de Freyr, fut armé chevalier à la bataille de Montenaken, où il s'était signalé parmi les plus courrageux guerriers de l'armée de Philippe-le-Bon. Il combattit sous la même bannière au siége de Dinant, en 1466, mais il ne resta pas longtemps fidèle à son drapeau. D'humeur difficile, il ne vivait pas en bonne intelligence avec son père, et c'est à cause de ces dissentiments de famille qu'il abandonna le parti du duc de Bourgogne. Quand, après la destruction de Dinant, en 1466,

le sire de Freyr obtint de Philippe-le-Bon le pardon des habitants de Freyr, il chassa de chez lui son fils Jacques de Spontin. Celui-ci alla offrir au roi de France, Louis XI, ses talents et l'épée, seul patrimoine que Guillaume de Spontin, son père, lui eût donné et laissé après l'avoir « mis hors de son pain, de sa main et de sa tutelle, » selon les propres expressions de l'acte de déshérence.

Louis XI sut bientôt apprécier Jacques de Spontin; il trouva en lui un homme habile, capable de servir ses projets et, peu de temps après, il l'envoya auprès de Charles-le-Téméraire, à Saint-Omer, pour lui porter des paroles de paix et de reconciliation. Le duc de Bourgogne, qui n'était pas dupe des protestations du roi et qui voyait de plus dans le choix des ambassadeurs, naguère ses sujets, une insulte personnelle, fit, le 14 juillet 1470 à Jacques de Spontin et à Guyot Pot, son collègue, un accueil plein d'arrogance, et les deux envoyés rapportèrent à Louis XI un refus de surseoir à la guerre.

Jacques de Spontin revint au comté de Namur après le décès de son père, et prit possession de la seigneurie de Freyr par relief du 18 juillet 1476.

Pendant les troubles de 1488, qui surgirent à Namur contre Maximilien, archiduc d'Autriche, Jacques de Spontin se mit à la tête de ses hommes d'armes, au nombre de soixante-seize, et marcha au secours de Jean de Berghes, gouverneur et souverain bailli du comté, qui assiégeait les révoltés dans le château de Namur. Il se trouva aussi, en 1495, en qualité de sire de Freyr, à l'inauguration de Philippe-le-Beau, duc de Bourgogne, comme comte de Namur.

Jacques de Spontin décéda en 1504, et fut enterré dans la chapelle de Saint-Fordent dans l'église de l'abbaye de Waulsor, sous une tombe où il était représenté en chevalier, armé de toutes pièces, à côté de sa femme, Marie de

Salmier, morte le 9 juillet 1510, fille de Jean de Salmier, seigneur de Sovey, de Soye, de Spy et de Henrock, et de Jeanne d'Auxbrebis.

Il eut une fille unique, savoir :

Jeanne, dame héritière de Freyr et de Sorinne. Elle contracta mariage avec Jean de Modave, écuyer, seigneur du Grand et Petit-Modave, et grand bailli de Condroz.

**Beaufort Spontin. Branche des seigneurs de Senenne.**

XV. Willaume de Beaufort Spontin, écuyer, seigneur de Senenne, fils second de Willaume V de Spontin, seigneur de Freyr, et de Senenne, et de Catherine de Hontoy, épousa, par contrat du 8 septembre 1477, Jeanne de Cinne, dite de Godinne, chanoinesse de Susteren.

Willaume de Spontin soutint vaillamment la cause de Maximilien, roi des Romains, et de son fils Philippe-le-Beau, pendant les troubles de 1488.

Il eut quatre enfants, savoir :

A. Willaume, qui suit, XVI.

B. Catherine épousa Hubert de Waha, seigneur de Fenfe, et de Herock, mort avant le 10 décembre 1534.

C. Jeanne, morte sans alliance.

D. Marguerite, épousa : 1° Lambert Fastrée, et 2° Henri Paulus.

XVI. Willaume de Beaufort Spontin, seigneur de Senenne, épousa Jeanne de Modave. Les sires de Senenne, de Marbais, de Walhain et de Gesves, étaient considérés comme les premiers gentilhommes du comté de Namur. Ils firent partie de l'assemblée, sous la présidence du comte de Mansfelt, gouverneur et capitaine général du duché de Luxembourg, convoquée en 1545, par Marie de Hongrie, régente du pays, pour ratifier le traité de paix intervenu entre l'em-

pereur Charles-Quint et le roi de France, François I[er], le 18 septembre de l'année précédente.

Ils eurent quatre enfants, savoir :

A. Hubertine ou Huwyne, qui épousa : 1° Jean de Salmier, écuyer, seigneur de Hontaine, capitaine gouverneur de Dinant, et 2° Antoine de Glymes, seigneur de Court.

B. Jean, qui suit, XVII.

C. Willaume de Spontin, seigneur de Freyr, mort le 6 juin 1585, épousa Jeanne d'Ochain, morte le 28 octobre 1587. Ils fondèrent la branche des seigneurs de Freyr, barons de Spontin.

D. Anne, épousa Henri Maes.

XVII. Jean de Beaufort Spontin, seigneur de Senenne, en partie, épousa sa cousine Jeanne de Baillet, fille de François de Baillet, chevalier, seigneur de Han-sur-Lesse, pair du duché de Luxembourg, et de Marguerite de Spontin, dame héritière de Spontin et de Courrière.

Ils eurent deux enfants, savoir :

A. Philippe de Spontin était mentionné dans le testament de François de Baillet et de Marguerite de Spontin, du 28 août 1553.

B. Jean de Spontin, seigneur, de Senenne en partie et de Han-sur-Lesse, et de ce chef, pair du duché de Luxembourg, fut aussi seigneur de Chevetogne, Grampine, Bonines.

## Beaufort Spontin. Sires de Freyr, barons de Spontin.

XVII. Willaume de Beaufort Spontin, écuyer, seigneur de Freyr, du Petit-Modave et de Senenne. Il épousa, par contrat du 10 février 1556, approuvé aux échevins de Liége, le 5 mai 1559, Jeanne d'Ochain, fille de Jean d'Ochain, chevalier, seigneur de Jemeppe, et de Catherine de Thysnes.

Willaume de Spontin mourut le 6 juin 1585, et Jeanne d'Ochain, le 28 octobre 1587.

Ils furent inhumés dans la chapelle de Saint-Fordent de l'église abbatiale de Waulsor, sous une pierre bleue, ornée de leurs quartiers et portant l'épitaphe :

Chy gist noble home Guilleaume de Spontin, écuyer, seigneur de Freyr, qui trepassa l'an de grace 1585, 6 de jung, et noble dame Jeanne d'Ochain, son espeuze, qui trepassa l'an 1587, le 28 octobre. Priez Dieu leur fasse miséricorde.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Spontin. | Cinne. | Modave. | Dongelberghe. |
| Ochain. | Lomprez. | Thysnes. | Modave. |

Ils laissèrent trois enfants, savoir :

A. Jacques, qui suit, XVIII.

B. Anne, épousa, le 5 novembre 1576, Gilles de Vervoz, seigneur de Daverdis, de Vervos, général des armées du roi Philippe II au Pays-Bas, gentilhomme de l'état noble du pays de Liége et comté de Los, le 15 avril 1608.

C. Catherine, épousa Thierry de Thysnes, seigneur de Corioule, prévôt de Poilvache.

XVIII. Jacques de Beaufort Spontin, seigneur de Freyr, de Senenne, de Crupet ou Crupey, de Wasseige, mort le 24 juillet 1605 et inhumé à Waulsor, épousa : 1° par contrat du 16 juin 1587, Anne Louise de Montjoye, dame héritière de Crupet et de Wasseige, fille de Hubert de Montjoye, chevalier, seigneur de Wasseige, et d'Anne de Senzeilles, morte le 2 juillet 1591; 2° Marie de Fisenne.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Hubert de Spontin, qui suit, XIX.

B. Charles de Spontin, seigneur de Wasseige, mort sans postérité, en 1648.

Il eut du second lit six enfants, savoir :

C. Guillaume de Spontin, religieux au monastère de Saint-Laurent, à Liége. — D. Jacques de Spontin, moine à Gembloux. — E. Anne, abbesse des bénédictines, à Namur. — F. Jeanne, religieuse à Ar-

genton. — G. Marguerite, religieuse à Lens. — H. Catherine, morte en bas âge.

XIX. Hubert de Beaufort Spontin, seigneur de Freyr et de Senenne, de Wasseige, de Crupet, de Jemeppe et de Xhavane, mort le 21 février 1651 et inhumé à Waulsor, auprès de sa femme, acheta, en 1623, de la dame de Tournon, la terre de la Rochette, sise dans la seigneurie de Freyr. Il épousa, le 6 avril 1630, Marguerite de Berlaymont, morte le 8 juillet 1633, fille de Philippe, baron de Berlaymont, dit de Floyon, seigneur de Bomal, de Recourt et de Houchenée, et de Philippotte de Corswarem, chanoinesse de Maubeuge.

Hubert de Spontin et Marguerite de Berlaymont firent bâtir, en 1637, le château de Freyr tel qu'il existe encore aujourd'hui.

Ils eurent deux enfants, savoir :

A. Jacques, qui suit, XX.
B. Angélique, morte le 3 septembre 1667.

XX. Jacques de Beaufort Spontin, seigneur de Crupet, de Wasseige, d'Onhaye, de Chestrevin, né le 3 novembre 1631, mort le 7 mai 1669, épousa, par contrat du 12 janvier 1655, Jeanne Catherine de Harscamp, morte le 4 octobre 1676 et inhumée, à Waulsor, auprès de son mari, fille de Vincent, baron de Harscamp, chevalier, seigneur de Bossimé, la Malière, Rivière, Jerné, conseiller et receveur général du comté de Namur, et d'Hélène de Gosson.

Sur la demande de sa veuve, le souverain baillage du comté de Namur fut chargé d'examiner les preuves de la filiation de la maison de Beaufort Spontin (1).

Jeanne Catherine fit les honneurs du château de Freyr aux plénipotentiaires du roi d'Espagne, Charles II, et du roi de

(1) Voir note p. 386.

France, Louis XIV, qui y signèrent le traité connu sous le nom de traité de Freyr, le 25 octobre 1675.

Ils laissèrent six enfants, savoir :

A. Jacques Vincent, qui suit, XXI.

B. Jean Guillaume Ignace de Spontin, né au château de Freyr en juillet 1658, se fit jésuite et mourut à Rome.

C. Guillaume Charles de Spontin, capitaine au service de Sa Majesté Catholique, mort aux guerres d'Italie, gît à Livourne.

D. Poncian Ermelin François de Spontin, né le 7 janvier 1665, seigneur de Scy, premier pair du comté de Namur, prévôt de Harlebeke, mourut en 1733, et fut inhumé à Waulsor.

E. Hélène Marie Josèphe, ursuline, à Liége, décédée le 30 janvier 1743.

F. Hubert Philippe Albert de Spontin, capitaine de cuirassiers au service de l'empereur Léopold, mort sans postérité, au siége de Bonn, à dix-huit ans, repose dans l'église des Jésuites, à Namur.

XXI. Jacques Vincent de Beaufort Spontin, né le 19 août 1657, mort en 1731, baron de Spontin, à titre de Freyr, Crupet, Wasseige et Chestrevin, par reliefs du 8 avril 1676, baron de Beauraing, vicomte d'Esclaye, de Dinant, d'Audenbourg, de Stolzenbourg et de Courtefroid, seigneur de Bioul et de Hubines et des terres neutres de Château-Thierry et de Falmagne, premier pair des comtés de Namur et de Rochefort, des duchés de Luxembourg et de Bouillon, haut-avoué d'Hastière, d'Anseremme et de Vancimont, membre de l'état noble du comté de Namur, conseiller d'État et d'épée de l'empereur Charles VI, député par l'état noble, avec le comte de Groeskecke, à la cérémonie de l'inauguration de l'électeur de Bavière, Maximilien Emmanuel, comme comte de Namur, le 17 mai 1712, épousa : 1° par contrat du 18 octobre 1689, Claire Ferdinande de Brandenbourg, morte le 4 novembre 1690, chanoinesse de Nivelles, fille de Florent, baron de Brandenbourg, chevalier, premier pair des comtés

de Namur et de Rochefort, des duchés de Luxembourg et de Bouillon, et vicomte d'Esclaye, seigneur de la terre neutre de Château-Thierry, et de Madelaine, princesse de Montmorency-Robecque, vicomtesse de Courtefroid; 2° le 19 février 1707, Alexandrine Marie Françoise Bonne de Maulde, morte le 28 janvier 1743, fille de Léon François, comte de Maulde, marquis de la Buissière, lieutenant général au service d'Espagne, et d'Ernestine Thérèse de Ghistelle, marquise de Saint-Floris, chanoinesse de Moustier.

Il eut du premier lit un fils :

A. François Guillaume Florent DE BEAUFORT SPONTIN, né au château de Freyr, le 13 octobre 1690, mort le 15 avril 1692 et inhumé à Waulsor.

Il eut du second lit neuf enfants, savoir :

B. Guillaume Eugène Joseph, COMTE DE BEAUFORT, baron de Spontin, de Beauraing et de Hosden, seigneur de Château-Thierry, né le 19 octobre 1708, prévôt de la cathédrale de Namur, mort le 12 août 1766 et inhumé à Waulsor.

C. Marie Constance Xavière, bénédictine à Namur, morte en 1746.

D. Antoine Jacques Marie DE BEAUFORT SPONTIN, prêtre et prévôt du chapitre de Nivelles, né le 1er juin 1712, décédé à Namur en 1750; gît à Waulsor.

E. Maximilien Emmanuel DE BEAUFORT SPONTIN, seigneur de Hubines, colonel des royales gardes du corps de la compagnie flamande au service d'Espagne, mort le 8 mars 1742, et inhumé dans l'église de Saint-Martin, à Madrid.

F. Charles Albert, qui suit, XXII.

G. Pierre Antoine Xavier DE BEAUFORT SPONTIN, capitaine aux gardes wallonnes, au service du roi d'Espagne, mort à Ciudad-Rodrigo, en 1764.

H. Marie Antoinette, morte au couvent de Berlaymont, à Bruxelles.

I. Philippe Alexandre, COMTE DE BEAUFORT SPONTIN, et du Saint-Empire, par lettres patentes du 12 octobre 1762, chambellan de l'impératrice Marie Thérèse, du prince Charles de Loraine, et des

archiducs Albert de Saxe Teschen et Marie Christine à la cour de Bruxelles, lieutenant gouverneur et membre de l'état noble du comté de Namur, reçut, en 1785, au château de Freyr, l'archiduchesse Marie Christine, gouvernante des Pays-Bas, qui y passa quelques temps avec les personnes de sa cour et il donna pendant ce séjour des fêtes brillantes. Il mourut à Bruxelles, à l'hôtel de Beaufort, rue aux Laines, en 1799.

J. Marie Thérèse, dame d'honneur de la duchesse palatine de Bavière, épousa, en 1746, Mathieu Charles, comte de Vieregg, chambellan et grand écuyer du roi de Bavière, et son ministre plénipotentiaire à la cour de Bruxelles.

XXII. Charles Albert, comte de Beaufort et du Saint-Empire, marquis de Beaufort Spontin et de Florennes, baron de Spontin, de Beauraing et de Hosden, vicomte d'Esclaye, de Dinant, d'Audenbourg, de Stolzenbourg, seigneur de Spontin, de Stave, de Vaux, de Château-Thierry, de Falmagne, de Scy, de Hontoir, de Ville, de Wanceme, de Gedinne et de Lesse, haut voué d'Hastière, de Waulsor et d'Anseremme, chambellan et conseiller d'État de Leurs Majestés Impériales et Royales de Hongrie et de Bohême, premier pair des comtés de Namur et Rochefort, des duchés de Luxembourg et de Bouillon, membre de l'état noble du comté de Namur, né le 27 septembre 1713, mort subitement en 1753.

Par le diplôme du 16 février 1746, Charles Albert de Beaufort Spontin obtint la confirmation du titre de comte de Beaufort, et fut créé marquis du nom de Beaufort Spontin avec le rang et les honneurs de prince. Ce titre qui pouvait être assis sur une terre, était transmissible aux enfants et descendants du titulaire, dans l'ordre de la primogéniture.

Vers cette même époque, Charles Albert, marquis de Beaufort Spontin qui, en qualité de seigneur de Château-Thierry percevait un impôt sur toutes les marchandises traver-

sant son territoire, reçut, de la part du roi de France, des propositions pour la cession de ces droits et de ces priviléges.

Le 11 octobre 1748, le maréchal de Belle-Isle, ministre d'État de Louis XV, lui présenta successivement, en compensation, une somme décuple de la valeur, un régiment, le cordon bleu ou un duché pairie, en France.

Craignant par cette négociation de se compromettre près du gouvernement de Vienne, le marquis de Beaufort Spontin en référa à l'impératrice et, après une conférence avec le ministre, comte de Cobenzel, il fit hommage à Marie Thérèse de ses droits de neutralité de la terre de Château-Thierry, et consentit à l'établissement d'un bureau de douanes à Falmagne.

Charles Albert, marquis de Beaufort Spontin épousa, le 9 août 1747, à l'église de Saint-Gondulphe, à Florennes, Marie Marguerite Rose Dorothée Victoire, comtesse de Glymes, marquise de Florennes, dame de la seigneurie de Spontin et de Stave, dame de la Croix étoilée, née le 4 avril 1732, morte en 1755 et inhumée à Florennes, fille de Jean Victorien Joseph, comte de Glymes et du Saint-Empire, seigneur de Spontin et de Stave, pair de Liége, chambellan de Leurs Altesses Électorales de Bavière et de Cologne, conseiller du prince évêque de Liége, Georges Louis de Berghes, membre de l'état noble de Liége, du comté de Looz et du comté de Namur, et de Marguerite Ferdinande Isabelle de Glymes, marquise de Florennes.

Ce mariage porta dans la maison de Beaufort toute la fortune de la maison de Glymes de Florennes. Il y fit rentrer aussi la seigneurie de Spontin, échue à Jean de Glymes, seigneur de Stave, par son mariage avec Marguerite de Beaufort Spontin.

Ils eurent deux enfants, savoir :

A. Charles Alexandre, COMTE ET MARQUIS DE BEAUFORT SPONTIN, né à Namur, à l'hôtel de Spontin, le 23 février 1750, et baptisé par l'évêque de Namur, étant tenu sur les fonds par Son Altesse Royale le prince Charles de Lorraine et la princesse de Gavre fut, en traversant les Alpes pour se rendre à Turin où il allait terminer ses études, jeté dans un précipice, par un écart de la mule qu'il montait. Transporté à Coni, il expira le 21 juin 1766.

B. Frédéric Auguste Alexandre, qui suit.

XXIII. FRÉDÉRIC AUGUSTE ALEXANDRE, DUC DE BEAUFORT SPONTIN, par lettres patentes de l'empereur Joseph II, en date du 2 décembre 1782, comte du Saint-Empire, marquis de Florennes, de Courcelles et de Beauraing, baron de Freyr et de Bossimé, libre baron impérial de Hosden, vicomte d'Esclaye, d'Audenbourg et de Noyelles, seigneur de Château-Thierry, de Stave, de Vaux, de Ville en Hesbaye, de Wancenne, de Falmagne, des terres et fiefs de Hontoir, de Viemes, de Hulbize, de Dion-le-Val, de Gedinnes, de Lustin, Maillen, Profondeville, en Belgique; seigneur de Petchau, de Pierten, de Gabhorn, de Miecz, de Gangerhof, en Bohême; de Weineren, de Sighartz, de Kerkberg, de Blumau, dans la Basse-Autriche; premier pair de Liége, du comté de Namur, du duché de Bouillon, et du comté de Rochefort, conseiller intime et chambellan de Leurs Majestés Impériales et Royales Apostoliques, grand-maréchal de la cour de Son Altesse Royale l'archiduc Charles d'Autriche, à Bruxelles; gouverneur-général des Pays-Bas au nom des puissances alliées en 1814; président du conseil privé, chambellan, grand-maréchal de la cour de Guillaume I[er], roi des Pays-Bas; membre de la première chambre des États-Généraux, et commandeur de l'ordre du Lion des Pays-Bas.

Frédéric Auguste Alexandre, duc de Beaufort, né à Namur le 14 septembre 1751, décédé à Bruxelles, le 22 avril 1817 et inhumé dans le caveau de l'église de Florennes, épousa

en premières noces, le 5 mai 1783, à l'église de Saint-Suplice, à Paris, Marie Léopoldine de Toledo, née en 1760, morte à Bruxelles le 4 juillet 1792, fille de Pierre d'Alcantara de Toledo, duc de l'Infantado, etc., grand d'Espagne de première classe, chevalier de la Toison d'or, et de Marie Anne Victoire, princesse de Salm-Salm et du Saint-Empire, chanoinesse de Mons; et en secondes noces, le 1er octobre 1807, à Vienne, Ernestine Marguerite, comtesse de Starhemberg et du Saint-Empire, dame de l'ordre de la Croix étoilée, dame du palais de la reine des Pays-Bas, jusqu'à la révolution de 1830, née à Bruxelles le 9 octobre 1782, morte au château de Florennes le 1er septembre 1852, fille de Louis, prince de Starhemberg et du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'or, chambellan, conseiller intime et ambassadeur de l'empereur d'Autriche près des cours d'Angleterre et de Sardaigne, et de Marie Louise Françoise, princesse d'Arenberg, petite-fille de George Adam, prince de Starhemberg et du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'or, grand'croix de l'ordre de Saint-Étienne de Hongrie, ministre d'État et des conférences de l'intérieur, gouverneur général par intérim des Pays-Bas autrichiens, ambassadeur extraordinaire à la cour de France, à l'occasion du mariage de l'archiduchesse d'Autriche Marie Antoinette avec le roi de France Louis XVI, grand-maître de la cour de l'empereur Léopold II et de l'empereur François II, et de Marie Josèphe Françoise, princesse de Salm-Salm, chanoinesse de Maubeuge, dame de l'ordre de la Croix étoilée.

Après la mort du duc de l'Infantado (10 juin 1790), le duc de Beaufort quitta les Pays-Bas, agités par des dissentions politiques et se retira en Espagne jusqu'en mai 1792.

L'archiduc Charles d'Autriche ayant été appelé au gouvernement des Pays-Bas, le duc de Beaufort fut nommé grand chambellan de la cour et président du tribunal aulique. Il

souscrivit pour la somme de 150,000 florins, à l'impôt volontaire que le gouvernement réclama des Belges pour faire face aux besoins de la guerre.

Après la défaite du prince de Cobourg à la bataille de Fleurus, le 27 juin 1794, le duc de Beaufort suivit l'archiduc Charles en Autriche, fut porté sur la liste des émigrés, eut ses biens confisqués, mais fut radié de la liste des émigrés par décret de Cambacérès, du 20 prairial an VIII.

Sujet français, le duc de Beaufort n'avait point voulu prêter serment à la constitution de l'Empire. Il résidait à Weineren, en Basse-Autriche, où il attendait d'être reconnu sujet de l'empereur d'Autriche, quand le décret de l'empereur Napoléon ordonna aux Belges au service civil ou militaire des puissances étrangères de rentrer en France avant le 9 avril 1810. Il revint à Bruxelles d'où il fut aussitôt mandé à Paris. Fouché, par ordre de Napoléon, lui offrit la charge de chambellan qu'il refusa. L'empereur, irrité, lui donna l'ordre de renvoyer à Vienne sa clef de chambellan. Le duc la remit au prince de Schwarzenberg, ambassadeur d'Autriche, en le priant de faire savoir à l'empereur la contrainte qu'il subissait.

Peu de temps après son arrivée à Paris, la jeune duchesse de Beaufort faillit devenir victime de l'incendie du palais du maréchal, prince de Schwarzenberg, ambassadeur d'Autriche. Ce jour-là, 10 juillet 1810, le maréchal donna une fête splendide à l'empereur Napoléon. La duchesse de Beaufort y avait accompagné sa cousine la princesse Pauline de Schwarzenberg, née princesse d'Arenberg, et parente de l'ambassadeur. Cette malheureuse princesse succomba au milieu des flammes, victime de son dévouement maternel, pendant que la duchesse de Beaufort et la marquise de Saint-Sauveur, durent leur salut à la présence d'esprit du prince Razumofsky, ambassadeur de Russie, qui les fit échapper par une fenêtre embrasée.

Le duc de Beaufort avait obtenu la permission de passer l'été dans sa terre de Florennes, lorsqu'il apprit la nouvelle de la bataille de Leipsick, le 17 octobre 1813 ; il revint aussitôt à Bruxelles.

Le 12 février 1814, le duc de Beaufort, sur la proposition du général de Bulow qui logeait chez lui avec son état-major, fut nommé par le duc de Saxe-Weimar, gouverneur-général des Pays-Bas au nom des puissances alliées.

Il fut aussi désigné avec le marquis d'Assche et le marquis de Chasteler pour se rendre au quartier général à Chaumont, afin de présenter aux souverains alliés les répugnances des Belges contre l'annexion avec la Hollande. Mais la démarche ne put aboutir ; la Prusse et la Grande-Bretagne, comme en 1790, étaient contraires à la domination autrichienne dans les Pays-Bas. Le 26 mars, le duc de Beaufort Spontin signa, à Chaumont même, sa démission de gouverneur général.

Cependant, il accepta les fonctions de président de l'administration générale qu'il continua, pendant le gouvernement provisoire du prince d'Orange, sous le titre de président du conseil privé.

Le duc de Beaufort espérait par-là servir la cause de la foi catholique. Il voulait le retour des jésuites et le rétablissement de l'université de Louvain.

Pendant les cent jours, ses salons furent le rendez-vous des célébrités politiques de l'Europe. On y voyait réunis le jeune prince d'Orange, le prince de Condé, le duc d'Artois, le duc de Berry, la duchesse de Richemond, le duc de Wellington, le duc de Clarens, le comte de Bulow, le duc de Saxe Weimar, le comte de Mercy d'Argenteau, le baron de Haxthausen, etc.

Opposant aux principes politiques et les préventions calvinistes du roi Guillaume, le duc de Beaufort ne voulut accepter

aucune des fonctions que lui offrait le souverain des Pays-Bas. Sous prétexte qu'il était sujet de l'empereur d'Autriche, il refusa la présidence de la première chambre des États-Généraux. Dans les premiers jours de février 1816, cependant, il accepta les insignes de commandeur de l'ordre du Lion néerlandais et la charge de grand-maréchal de la cour qui lui furent conférés avec dispense de la formalité du serment.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Pierre Marie Ignace Fréderic, COMTE DE BEAUFORT SPONTIN et du Saint-Empire, né à Paris, le 2 février 1787, mort à Vienne, le 13 décembre 1796, à la suite d'un bal d'enfants à la cour de l'empereur François I[er]. Ses droits présomptifs à la succession de son oncle maternel, Pierre de Toledo, duc de l'Infantado passèrent à sa sœur aînée, Françoise de Beaufort, qui les porta dans la maison d'Osuna.

B. Françoise Philippe Thomas, comtesse de Beaufort Spontin et du Saint-Empire, née à Paris le 7 mars 1785, épousa, le 3 mai 1803, don François de Borgia, Alphonso, Pimentel, Borgia, Tellez-Giron, duc d'Osuna, marquis de Penafiel, chevalier de l'ordre de Calatrava, capitaine des gardes d'infanterie royale de Sa Majesté Catholique, fils de don Pierre d'Alcantara Tellez Giron, duc d'Osuna, marquis de Penafiel, comte d'Urena et de Fontanar, grand d'Espagne de première classe, chevalier de la Toison d'or, grand'croix de l'ordre de Charles III, grand chambellan de la cour, lieutenant-général, etc., et de dona Marie Josèphe Alphonso Pimentel, comtesse et duchesse de Benavente, duchesse d'Arcos, de Bejar, de Gandia, etc., grande d'Espagne de 1[re] classe, dame de l'ordre royal de la reine Marie Louise.

Don François Tellez Giron, DUC D'OSUNA, mourut au mois de mai 1820, et son épouse en janvier 1830, laissant deux fils, savoir :

*a*. Pierre d'Alcantara Tellez-Giron, duc d'Osuna, duc de l'Infantado, comte et duc de Benavente, grand d'Espagne de première classe, gentilhomme de la reine et commandeur de l'ordre militaire de Calatrava, etc., né à Cadix le 9 sep-

tembre 1810, réunit sur sa tête les titres et biens de trois illustres maisons d'Espagne : Tellez-Giron, duc d'Osuna; Pimentel, comte et duc de Benavente; Toledo-Hurtado de Mendoca, duc de l'Infantado.

Il mourut à Madid, le 29 août 1844, sans avoir été marié.

*b*. Mariano Tellez-Giron, DUC D'OSUNA, né le 19 juillet 1814, succéda à son frère aîné dans tous les titres et dignités de sa maison; il est aussi grand d'Espagne de première classe, gentilhomme de la chambre de S. M. la reine, lieutenant-général, grand'croix de l'ordre royal de Charles III, chevalier de l'ordre militaire de Calatrava, de Saint-Ferdinand de 1re classe et de Saint-Jean de Jérusalem, grand'croix de l'ordre royal du Christ de Portugal et de l'Aigle blanc de Russie, grand officier de la Légion d'honneur. On sait que la seigneurie de Beauraing passa de la famille Croy à celle de Berlaymont, puis à celle de Beaufort. Depuis quelques années, de grands changements ont été apportés au château de Beauraing. Il y avait alors sur une éminence, au bout du village, un vaste édifice dont il ne restait que les quatre murs. On y montrait une tour qui contenait un affreux cachot. Là, dit-on, avait été jadis renfermé un seigneur condamné pour félonie à mourir en prison; il en perdit la raison, ce qu'on est très-disposé à croire en voyant sa demeure, qui fut appelé la Tour du fou. La gigantesque ruine dont elle faisait partie était le vieux manoir de Beauraing, que les Jacobins de Givet, conduits par leur digne chef, le Maire Lécole, avaient, en 1793, brûlé avec celui de Hierges.

Aujourd'hui ces ruines funèbres ont disparu, et le château, grâce aux sentiments généreux de son propriétaire, le duc d'Osuma, est redevenu ce qu'il était aux temps de sa splendeur; mieux encore, puisque toutes les ressources du luxe moderne ont contribué à l'embellì. Pour produire à bonne fin cette dispendieuse reconstruction, il fallait la fortune d'un grand d'Espagne. Une partie notable de ses revenues y a été consacrée; mais le but est atteint.

C. Marie Emmanuelle Josèphe, comtesse de Beaufort Spontin et du Saint-Empire, née à Issy, près de Paris, le 17 juin 1786, décédée à Bologne le 24 avril 1824, épousa, par traité de mariage, conclu à Vienne le 20 février 1807, Clément, prince de Spada Veralli, prince romain, et de Castel Viscardo, chambellan de Leurs Majestés Impériales et Royales Apostoliques, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand'croix de l'ordre de Grégoire-le-Grand, fils de Joseph, prince de Spada Veralli, et de Hyacinthe, princesse de Ruspoli.

De ce mariage sont nés trois enfants, savoir :

*a*. Mariette de Spada-Veralli, née à Bologne le 21 décembre 1811, morte le

19 août 1841, épousa, le 13 février 1831, Jerôme, marquis de Sacheti, chevalier grand'croix de l'ordre de Pie IX et de François Ier de Naples.

*b.* Thérèse de Spada-Veralli, née à Bologne le 15 octobre 1815.

*c.* Vincent, prince de Spada-Veralli, prince de Castel-Viscardo, né à Bologne le 16 août 1821, mort à Naples le 20 novembre 1855, épousa, le 7 octobre 1846, Lucrèce Fieschi-Ravachieri, fille d'Antoine Fieschi-Ravachieri, duc de Roccapiemonte, comte de Lavagna, et de Marie Antoinette Cattaneo, princesse de Sannicandro.

D. Marie Léopoldine, comtesse de Beaufort et du Saint-Empire, née au château de Beauraing le 14 septembre 1777, morte sans alliance à Florence, le 12 mars 1837.

E. Marie Thérèse Charlotte Vincent, comtesse de Beaufort Spontin et du Saint-Empire, née à Issy, près de Paris, le 19 juillet 1789, morte à Florence, le 9 janvier 1857, dame du palais de la grande duchesse de Toscane, dame de l'ordre de la Croix étoilée, épousa, le 24 janvier 1820, Ferdinand, duc de Strozzi et de Bagnolo, prince de Forano, majordome de la cour de Léopold, grand duc de Toscane, conseiller d'État, grand maître de la cour de la grande duchesse de Toscane, grand'croix de l'ordre du Mérite, grand'croix de l'ordre de Saint-Janvier, commandeur de l'ordre impérial de Léopold, né en 1774, mort le 15 août 1835.

Ils eurent de ce mariage cinq enfants, savoir :

*a.* Ferdinand Mayorca Renzi duc Strozzi, prince de Forano, duc de Bagnolo, né le 13 juillet 1821, chevalier de l'ordre de Saint-Etienne de Toscane, commandeur des ordres de Saint-Michel, de Bavière, et de François Ier, de Naples, épousa, le 29 avril 1851, Antoinette, princesse Centurionne.

*b.* Mathilde, née le 26 mai 1823, morte le 12 mai 1839.

*c.* Octavie, née le 23 mai 1825, épousa, le 7 janvier 1847, Laurent, marquis Ginori-Lisci, chevalier de l'ordre de Malte.

*d.* Léopoldine, née le 2 octobre 1826, épousa, le 17 février 1851, Guido Guintini, chevalier prieur de l'ordre de Saint-Etienne.

*e.* Marianne, née le 7 août 1829, morte à Florence le 21 janvier 1854.

Le duc de Beaufort laissa de son second mariage avec la comtesse de Starhemberg quatre enfants, savoir :

F. Louis Ladislas Fréderic, duc de Beaufort Spontin, héritier des seigneuries et majorats de Petchau, de Gobhorn, Gangerhoft, Miecz

en Bohême, de Weinern, de Sighartz, de Kirberg, de Blumau et de la terre allodiale de Carlstein en Basse-Autriche, chambellan de Leurs Majestés Impériales et Royales Apostoliques, membre des états de la noblesse du royaume de Bohême et de la Basse-Autriche, au rang des princes. Il mourut à Bruxelles le 10 novembre 1834, sans avoir été marié, laissant son frère Alfred, successeur des majorats et titres de sa maison.

G. Valérie Georgine Marie Louise, comtesse de Beaufort Spontin et du Saint-Empire, héritière des seigneurs de Weinern, de Sighartz, de Kirberg, de Blumau et de Carlstein en Basse-Autriche, dame de l'ordre de la Croix étoilée, le 14 septembre 1843, dame du palais de Sa Majesté la reine des Belges, grand'croix de l'ordre de Marie Louise d'Espagne, épousa : 1° par contrat de mariage signé au château de Petchau en Bohême, le 23 octobre 1828, Georges Frédéric Louis, comte de Starhemberg, son oncle, chambellan et chef d'escadron au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, né le 22 janvier 1802, mort le 24 mars 1834, fils de Louis, prince de Starhemberg, chevalier de la Toison d'or, et de Marie Louise Françoise, princesse d'Arenberg; 2° le 20 octobre 1835, chez le prince de Starhemberg, au château de Senftenegg en Basse-Autriche, Théodore Joseph, comte Vander Straten Ponthoz, né le 18 mai 1809, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, maréchal de la cour de Sa Majesté le roi des Belges, officier de l'ordre royal de Léopold, chevalier, grand'croix de l'ordre de Georges-le-Grand, chevalier, grand'croix de l'ordre de Notre-Dame de Villa-Viciosa.

Valérie Georgine Marie Louise, comtesse de Beaufort Spontin, eut de son premier mariage un enfant :

*a*. Marie, comtesse de Starhemberg, née au château d'Efferding, le 27 octobre 1832, décédée au château de Hebattendorff, le 15 novembre 1838, et inhumée dans le caveau des princes de Starhemberg en l'église d'Efferding.

Elle a de son second mariage deux enfants, savoir :

*b*. Berthe Ernestine Hyacinthe Valérie Amélie Vander Straten Ponthoz, née à Bruxelles le 13 juin 1841.

*c*. Rodolphe Georges Gabriel Charles Fortuné, comte Vander Straten Ponthoz, né le 7 octobre 1851.

H. Herménégilde Marie, comtesse de Beaufort Spontin et du Saint-Empire, épousa, à Bruxelles, le 5 juillet 1836, Charles Camille Mouchet, comte de Laubespin, fils de Charles Marie Mouchet, marquis de Laubespin, et de Camille Françoise Félicité Marie de Levis Mirepoix.

De leur mariage sont nés six enfants, savoir :

*a*. Camille Marie Josèphe Mouchet de Laubespin, née à Paris le 9 juin 1837, épousa, le 19 mars 1856, Vladimir Henri Conrad, comte de Daün, chambellet colonel au service de Sa Majesté l'empereur d'Autriche, né le 11 juillet 1812, fils de François Paul Joseph Maximilien, comte de Daün, de Sassenheim et Collaborn, et de Marie Josèphe Auguste Léonarde, comtesse de Hardegg.

*b*. Georgine Marie Joséphine Mouchet de Laubespin, née à Paris le 7 octobre 1840.

*c*. Marie Joséphine Mouchet de Laubespin, née à Paris le 5 avril 1842.

*d*. Alfred Joseph Marie, comte Mouchet de Laubespin, né à Paris le 20 décembre 1844

*e*. Hildegarde Marie Joséphine Mouchet de Laubespin, née à Paris le 17 mai 1847.

*f*. Théodule François Marie Joseph, comte Mouchet de Laubespin, né à Bruxelles le 7 septembre 1848.

I. Charles Alfred Auguste Constantin, qui suit, XXIV.

XXIV. Charles Alfred Auguste Constantin, duc de Beaufort Spontin, comte du Saint-Empire, héritier de l'ancien marquisat de Florennes en Belgique, seigneur des majorats de Petchau, de Gabhorn, de Miecz, de Schonthael, de Purlez et de Theysing en Bohême, chambellan de Leurs Majestés Impériale et Royale Apostolique, membre des états de la noblesse de Bohême et de la Basse-Autriche au rang des princes, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, épousa : 1° par contrat de mariage du 24 juillet et religieusement le 26 juillet 1839, à l'église paroissiale de Saint-Thomas d'Acquin, à Paris, Caroline Pauline Ethelvine Josèphe, comtesse de Forbin Janson, dame de l'ordre de la Croix étoilée, née le 22 juillet 1817, morte à Pau le 26 mars 1846

et inhumée à Florennes, fille de Charles Théodore Palamède Antoine Félix, marquis de Forbin Janson, et d'Antoinette Louise Victurnienne de Mortemart qui était fille de Victurnien, duc de Mortemart, et de Adélaïde de Cossé Brissac; 2° le 27 juillet 1852, à Ratisbonne, Thérèse Mathilde Amelie Éléonore, princesse de la Tour et Taxis, née le 31 août 1830, fille de Maximilien Charles, prince de la Tour et Taxis, prince de Buchau et de Krotoszyn, chevalier de la Toison d'or, et de Wilhelmine Caroline Chrétienne Henriette, baronne de Dörnberg, sa première femme; petite-fille de Charles Alexandre, prince de la Tour et Taxis, chevalier de la Toison d'or, et de Thérèse Mathilde Amelie, duchesse de Mecklembourg Strelitz.

Il eut de son premier mariage deux enfants, savoir :

A. Frédéric Ernest Palamède Marie Maur, né à Bruxelles le 27 septembre 1840, mort à Vienne, le 14 mars 1842.

B. Frédéric Georges Antoine Marie Michel, COMTE DE BEAUFORT ET DU SAINT-EMPIRE, né à Bruxelles le 8 juin 1843, héritier présomptif du titre de duc de Beaufort Spontin, ainsi que des majorats.

### Branche des sires de Celles.

VI. WAUTHIER DE BEAUFORT, sire de Celles, fils de Lambert II, comte de Beaufort, sire de Gosnes, de Spontin, de Barche et de Vierset, haut-voué de Huy, et de la fille du comte de Chiny, épousa Ode, dame de Celles, dont deux enfants, savoir :

A. Rasse, qui suit, VII.

B. Théodore de Celles, un des zélés apôtres de la foi chrétienne dans l'évêché de Liége, pendant la croisade de 1188 et la guerre des Albigeois. On lui attribue la fondation du monastère de Clair-Lieu, près de Huy, et l'ordre des Croisiers. Il mourut dans ce monastère le 12 août 1244.

VII. Rasse de Beaufort, sire de Celles, chevalier banneret 1235, épousa Mahaut de Hamal, dont quatre enfants, savoir :

A. Rasse, sire de Celles, mort en 1259 sans postérité, épousa Mathilde Schellaert.

B. Jacques, qui suit, VIII.

C. Thomas de Celles, sire de Restée, décéda en 1275. Il gît à Celles.

D. Marie, morte en 1271, gît à l'abbaye de Salzines, près de Namur.

VIII. Jacques de Beaufort, dit le Vieux, chevalier banneret, sire de Celles, joignit sa bannière à celle de ses cousins les sires de Beaufort, de Gosnes et de Fallais dans la guerre qu'ils firent en 1275 à Jean d'Enghien, évêque de Liége. Il vivait encore en novembre 1294. Il épousa la fille aînée de Heyneman, châtelain de Hannut, chevalier, et N. de Bierset, dont il eut cinq enfants, savoir :

A. Jean de Celles, chanoine à la cathédrale de Liége en 1277, mort vers 1300.

B. Rasse, qui suit, IX.

C. Jacques de Celles, dit le Jeune, chevalier, seigneur de Loyers, épousa la dame de Loyers, fille d'Enguerrand de Bioul et d'Ade. Une fille unique fut leur héritière :

Marie de Celles, dame de Loyers, épousa Lambert de Beaufort, sire de Gosnes, chambellan du comté de Namur.

D. N. épousa, en France, Gérard de la Porcherie, chevalier.

E. Gérard ou Hugues de Celles, suivit le parti de Philippe-le-Bel, roi de France, dans les guerres contre le comte de Flandre, Guy de Dampierre ; il se trouva à la bataille de Courtrai en 1302 et à celle de Mons en Puelle en 1304. Il porta les paroles de paix du roi de France, aux Gantois, en 1305.

IX. Rasse de Beaufortt, chevalier banneret, sire de Celles, épousa : 1° Jeanne de Clermont, morte le 31 juillet 1291, et inhumée au milieu du cœur de l'abbaye De la Paix de

Dieu ; et 2° en 1305, Clémence de Grez, fille de Rasse, sire de Grave ou Grez, et de Catherine de Diest.

Il eut de son second mariage trois enfants, savoir :

A. Jacques, qui suit, X.

B. Rasse de Celles, écuyer, avoué de Furfoz et d'Enhet, seigneur de Fontenoy, mort le 22 février 1361, épousa Catherine de Chinery, morte en 1357. Ils gisent dans l'église de Celles, où l'on voit encore leur pierre sépulcrale.

Ils eurent deux enfants, savoir :

*a*. Jean de Celles, seigneur et voué de Furfoz et d'Enhet, épousa Louise de Sponton, dame héritière de Purnode.

*b*. Marie de Celles, dame héritière, après son frère, de Furfoz et d'Enhet, épousa Henri del Mouzée, bailli du Condroz, décédé en 1440.

C. Isabeau de Celles épousa, en 1336, Jean d'Eve, dit de Severy, chevalier, seigneur de Severy et de Villers-sur-Lesse.

X. Jacques, dit Jacquesme de Beaufort, chevalier banneret, sire de Celles, était un chevalier de bonne mine et de belle taille, parlant fort agréablement, rapporte Hemricourt. Mort vers 1380, il épousa Jeanne de Haultepenne, dont deux enfants, savoir :

A. Rasse, sire de Celles, chevalier banneret, de petite stature, brave et adroit dans l'exercice des armes, mort en 1382, épousa Marguerite de Los.

B. Jacques, qui suit, XI.

XI. Jacques, dit Jacquemart de Beaufort, écuyer, seigneur de Celles, épousa Jeanne de Clermont, dame de Harzée, de Sery, voueresse du marquisat de Franchimont, dont six enfants, savoir :

A. Jean de Celles, seigneur de Harzée.

B. Louis, qui suit, XII.

C. Rasse de Beaufort de Celles, chevalier banneret, sire de Celles, épousa : 1° Agnès de Condé ; 2° Jeanne de Severy. Leur descendance est rapportée ci-après.

D. Gerlac de Celles, prieur d'Aywaille, du 7 octobre 1432, au 4 novembre 1441.

E. Jacques de Celles, seigneur d'Awan par convention faite avec son frère Louis, le 17 juillet 1431.

F. Marguerite, épousa : 1° Franck de la Roche, seigneur de la Rochette, voué de Fléron ; 2° Jean de Brandenbourg, chevalier, sire de Boulant, fils de Thierry de Brandenbourg, seigneur de Stolzembourg et Château-Thierry, et d'Agnès de Glymes.

XII. Louis de Beaufort, sire de Harzée, de Sery, de Gramptinne et de Fanchon, voué de Franchimont, châtelain du comté de Logne, mort le 29 novembre 1437 ; épousa Mahaut de Hontoir, mort le 23 septembre 1456, dont six enfants, savoir :

A. Jean de Celles, seigneur de Harzée, de Gramptinne, de Fanchon, châtelain du comté de Logne, voué de Franchimont, épousa, par contrat du 31 janvier 1452, approuvé aux échevins de Liége en 1457, Marie de Dongelberghe, dite de Longchamps ; on voit dans l'église de Harzée une pierre sépulcrale aux armes de Celles, consacrée à la mémoire de Jean, qui mourut le 16 juillet 1454, sans hoirs. Sa veuve convola, le 18 mai 1462, avec Robert de Beaufort, sire de Spontin et de Wavre.

B. Jacques de Celles, mort sans hoirs, accompagna Jean de Heynsberg dans son voyage à Jérusalem en 1442.

C. Louis de Celles, seigneur de Sery, de Harzée, de Gramptinne, de Fanchon, châtelain du comté de Logne, haut-voué de Franchimont, excita le peuple contre l'autorité de l'évêque Louis de Bourbon ; en 1457, la ville de Theux, qui faisait partie de la vouerie de Franchimont, se rangea du côté de son voué. L'histoire a enregistré le courage héroïque des Franchimontais. Après le sac de Liége, Louis de Celles, suivi de ses partisans, traversa les Ardennes, et chercha un asile auprès d'Everard d'Arenberg, sire de Sedan. De sa retraite il organisa de nouveaux moyens de résistance, et sans perdre de temps, il vint rejoindre son ami, Guillaume de la Marck, le sanglier des Ardennes, livrant au plus affreux brigandage l'évêché

de Liége. Louis de Bourbon le fit condamner par contumace à la peine de mort. Il mourut en 1483 réconcilié avec Louis de Bourbon.

D. Rasse de Harzée vivait en 1457, au mois de février.

E. Guillaume, qui suit, XIII.

F. Jeanne de Harzée épousa, par contrat du 7 octobre 1432, Jean d'Yve, seigneur d'Yve.

XIII. Guillaume de Beaufort de Celles, dit de Harzée, mort vers 1483, avant son frère Louis, seigneur de Harzée, épousa Catherine de Fléron, fille d'Eustache de Fléron, chevalier, dont il eut deux fils, savoir :

A. Jean, qui suit, XIV.

B. Louis de Celles, prieur d'Aywailles.

XIV. Jean de Beaufort de Celles, dit de Harzée, seigneur de Gramptinne et de Fanchon, mourut en 1520. Il épousa : 1° Catherine de Neufchâteau, veuve d'Alard de Gulpen, décédée en 1516; et 2° par contrat du 5 décembre 1519, Philippotte de Bouzenton, veuve de Jean de Spontin, sire de Wavre, décédée le 18 mai 1538.

Il eut du premier lit, une fille, savoir :

Jeanne de Beaufort de Celles, dit de Harzée, née en 1512, dame de Fanchon et de Gramptinne, vouéresse de Lonchin, épousa Frédéric de Sombreffe.

### Branche des seigneurs de Celles.

XII. Rasse de Beaufort de Celles, chevalier banneret, sire de Celles, mort en 1444, était fils troisième de Jacques, dit Jacquemart, seigneur de Celles, et de Jeanne de Clermont. Il suivit Jean de Heynsberg, évêque de Liége, dans son voyage à Venise en 1442.

Il épousa : 1° Agnès de Condé, morte en 1400; 2° Jeanne d'Eve, dite de Severy, dame héritière de Severy et de Villers-

sur-Lesse, décédée en mai 1456. Rasse de Celles repose dans l'église de Celles, à côté de sa première femme.

Il eut du second lit deux enfants, savoir :

A. Louis, qui suit, XIII.

B. Marguerite, épousa Gérard de Marbais.

XIII. Louis de Beaufort de Celles, écuyer, sire de Celles, de Severy et de Villers-sur-Lesse, haut-voué de Furfoz, gentilhomme de l'état noble du pays de Liége et comté de Looz, signa le traité de Donchery, le 5 mai 1492, entre Jean de Hornes, évêque de Liége, et le comte de la Marck Arenberg. Il mourut en janvier de l'année suivante, ayant épousé Marie de Boulant, dont quatre enfants, savoir :

A. Louis, qui suit, XIV.

B. Isabeau, dame de Villers-sur-Lesse, épousa Philippe de Marbais, seigneur de Loverval.

C. Catherine, épousa Josse de Hun, seigneur de Bierwar.

D. Louise, religieuse.

XIV. Louis de Beaufort de Celles, sire de Celles, de Villers-sur-Lesse, de Severy, d'Enhet, de Jendron, mort le 7 juillet 1539, haut-voué de Furfoz, épousa, le 20 novembre 1519, Marguerite de Cotereau, dame de Steenhault, morte le 15 septembre 1555, laquelle étant veuve, convola avec François de Harzée. Louis de Celles et Marguerite de Cotereau laissèrent de leur mariage sept enfants, savoir :

A. Catherine, morte le 8 octobre 1558, épousa, le 7 mars 1545, Jean de Brant, seigneur d'Aiseau.

B. Henri, qui suit, XV.

C. Robert de Celles vivait le 15 septembre 1555

D. Louis de Celles, seigneur de Villers, épousa Barde de Merode. Ils sont les auteurs de la branche de Villers-sur-Lesse.

E. Everard de Celles, mort sans hoirs.

F. Marie, chanoinesse d'Andenne, le 15 septembre 1555.

G. Élisabeth, religieuse aux Dames-Blanches, à Huy.

XV. Henri de Beaufort de Celles, seigneur de Celles, de Steenhault, d'Enhet, de Jandron, de Tressoigne, de Hubaille, de Vève, haut-voué de Furfoz, mort le 21 novembre 1565 et inhumé dans l'église de Celles, épousa Jeanne de Brandenbourg, laquelle étant veuve convola avec Guillaume de Carondelet.

Henri de Celles et Jeanne de Brandenbourg eurent un fils unique, Louis, qui suit, XVI.

XVI. Louis de Beaufort de Celles, baron de Celles, seigneur de Steenhault, d'Enhet, de Jandron, de Tressoigne, de Hubaille, de Hun, haut-voué de Furfoz, gentilhomme de l'état noble du pays de Liége et comté de Looz, le 15 avril 1600, sous le titre de baron de Celles, épousa Catherine de Hamal, chanoinesse de Maubeuge, dont trois enfants, savoir :

A. Guillaume, qui suit, XVII.

B. Robert de Celles, seigneur de Steenhault, mort en 1647, épousa par contrat du 14 juillet 1616, Anne de la Bourlotte. Nous donnons leur descendance ci-après.

C. Thierry de Celles, seigneur de Hun, chanoine de Saint-Laurent.

XVII. Guillaume de Beaufort de Celles, baron de Celles, épousa, par contrat du 8 juin 1614, Jeanne de la Rivière, dame de Montigny, née le 13 novembre 1599, fille de Richard de la Rivière, baron de Heers, et d'Antoinette de Merode de Treslong, dame, en partie, d'Houfalise.

Ils eurent quatorze enfants, savoir :

A. Henri de Celles, né au château de Celles, le 15 septembre 1615, mort jeune.

B. Henri de Celles, né au dit château, le 24 août 1616.

C. Jean Ernest de Celles, né le 2 août 1617.

D. Louis de Celles, cornette au service de l'empereur, né le 28 juillet 1618.

E. Anne Marguerite, chanoinesse régulière au cloître de Berlaymont, née le 29 août 1619.

F. Jean François de Celles, né le 29 août 1621.

G. Marie Françoise, chanoinesse régulière au cloître de Berlaymont, née le 11 octobre 1622.

H. Edmond François de Celles, né le 3 décembre 1624.

I. Dorothée Thérèse, chanoinesse du chapitre d'Andenne, née à Celles le 7 juin 1625, épousa Jean Albert Schellaert, baron de Durrewerth et du Saint-Empire, chambellan de l'empereur, grand-veneur du duché de Gueldre, veuf d'Anne de Hornes.

J. Antoinette Livine, née le 30 juillet 1626.

K. Thierry Dieudonné de Celles, né le 15 septembre 1627.

L. Adrien François de Celles, capucin, né à Celles le 19 avril 1629.

M. Isabelle Claire, chanoinesse de Maubeuge, née à Celles le 16 juin 1630.

N. Jeanne Alexandrine, née le 7 septembre 1631.

### Branche des comtes de Beaufort de Celles.

XVII. Robert de Beaufort de Celles, seigneur de Steenhault, de Loupogne et de Baisy, mort en 1647, était fils puiné de Louis, seigneur de Celles et de Steenhault, et de Catherine de Hamal. Il épousa, par contrat du 14 juillet 1616, Anne de la Bourlotte, fille de Claude de la Bourlotte, chevalier, seigneur de Loupogne et Baisy, colonel d'infanterie, et d'Anne d'Oyenbrugge, dont neuf enfants, savoir :

A. Anne Marie, morte sans alliance.

B. Claude François de Celles, baron de Celles, seigneur de Loupogne et de Baisy, et membre de l'état noble du pays de Liége, le 22 février 1658.

C. Robert Engelbert de Celles, chanoine de l'église cathédrale d'Ypres.

D. Thierry de Celles, chevalier de Malte, et procureur-général de son ordre aux Pays-Bas.

E. Philippine de Celles épousa Nicolas de Bilestein, baron de Trowille.

F. Louise, carmélite.

G. Caroline Angeline, ursuline à Namur.

H. Jeanne Thérèse de Celles, morte sans alliance.

I. Albert, qui suit, XVIII.

XVIII. Albert, comte de Beaufort, baron de Celles, seigneur de Foy et de Hun, major d'un terce de cavalerie au service de Sa Majesté Catholique, fut, lors de sa réception à l'état noble de Liége, le 30 janvier 1715, qualifié de comte de Beaufort.

Il épousa Catherine Thérèse de Wignacourt, chanoinesse de Nivelles, dont quatre enfants, savoir :

A. Théodore François, qui suit, XIX.

B. Robert, comte de Beaufort de Celles, page de Léopold Ier, puis colonel du régiment de Vaubonne, dragons, gouverneur de Charleroy, mort en célibat au mois de février 1750.

C. Antoine François de Celles, chanoine régulier de Neufmoustier, près de Huy.

D. Walburge, chanoinesse d'Épinal.

XIX. Théodore François, comte de Beaufort, baron de Celles, gentilhomme et député de l'état noble du pays de Liége et comté de Looz, par réception du 30 janvier 1715, colonel d'un régiment d'infanterie en 1726 pour le service du prince évêque de Liége, mort en février 1750, épousa, par contrat du 18 octobre 1698, Marie Hubertine, baronne de Waha, dont cinq enfants, savoir :

A. Engelbert Hilarion Maximilien, qui suit, XX.

B. François Théodore de Celles.

C Emilie, épousa son cousin germain, Hubert de Waha, seigneur de Tamines.

D. Hubertine Engelbertine, religieuse au Val-Notre-Dame, près de Huy.

E. Théodore Éléonore, religieuse au Saint-Sépulcre, à Bouvignes.

XX. Engelbert Hilarion Maximilien, comte de Beaufort, baron de Celles, seigneur de Foy, de Genaron, des Deux-Tresoigne, d'Enhet, haut-voué de Furfoz, député de l'état noble du pays de Liége et comté de Looz, épousa, le 9 septembre 1731, Isabelle Thérèse Joséphine, baronne de Jacquier de Rosée, dont deux enfants, savoir :

A. Marie Robertine Bernardine Jeanne Népomucène Josèphe, comtesse de Beaufort, baronne de Celles, dame héritière de la vouerie de Furfoz, de Celles, de Foy, de Gendron, morte au château de Celles le 19 juillet 1788, âgée de trente et un ans, épousa, par contrat de mariage du 24 août 1761, Jacques Ignace, comte de Liedekerke, né le 26 décembre 1725, mort à Celles, le 22 février 1807, grand mayeur de Maestricht, chevalier de Malte, capitaine au régiment de Picardie, veuf, avec un enfant, d'Anne Marie Isabelle Guillelmine, baronne de Méan.

B. Emilie Adeline, comtesse de Beaufort de Celles, épousa, le 28 octobre 1766, au château de Celles, Antoine Laurent de Jacquier, baron de Rosée.

**Branche des sires de Villers-sur-Lesse.**

XV. Louis de Beaufort de Celles, seigneur de Villers-sur-Lesse, Severy, Jeherenne, Vève-la-Haute, Vancenne, Bilsen, Rienne, banneret de Revogne, mort en 1605, étant fils cadet de Louis, sire de Celles et de Marguerite de Cotereau. Il fut gentilhomme de l'état noble du pays de Liége et comté de Looz. Il épousa, par contrat du 10 octobre 1570, Barbe de Merode, décédée le 13 juin 1587, fille de Richard de Merode, seigneur de Gossencourt, et d'Anne de Berlo, dont six enfants, savoir :

A. Everard, qui suit, XVI.

B. Marguerite, chanoinesse d'Andenne, morte le 11 août 1654 et inhumée à Tavier, épousa, le 25 novembre 1608, Henri de Berlaymont,

dit de Floyon, seigneur de la Chapelle, grand bailli de Moha, gentilhomme de la chambre de l'évêque et prince de Liége.

C. Alexandrine.

D. Catherine, dame de Vève-la-Haute, chanoinesse et prévôte de Nivelles.

E. Anne, chanoinesse de Nivelles, épousa Jean de Bourgogne, seigneur de Breguellers, pair du comté de Namur, sans hoirs.

F. Marie, chanoinesse d'Andenne, épousa Jean Renaud de Berlo, chevalier, seigneur de Fontenoy, gouverneur de Dinant.

XVI. Everard de Beaufort de Celles, chevalier de Villers-sur-Lesse, vicomte de Jeherenne, seigneur de Severy, Vève-la-Haute, Vignée, Rienne et du ban de Sclassin en partie, banneret de Revogne, gentilhomme de la chambre du prince évêque de Liége, mort le 26 janvier 1627, épousa, le 19 février 1611, Marie de Berlaymont, dite de Floyon, fille de Jean, chef de l'état noble et lieutenant des fiefs du pays de Liége, grand bailli de Moha, colonel d'un régiment de Bas-Allemands, et de Philippine de Licques, chanoinesse de Nivelles. Marie de Berlaymont épousa en secondes noces Philippe de Jauche, comte de Mastaing, veuf de Marie de Merode.

Éverard de Beaufort eut de son mariage trois enfants, savoir :

A. Alexandre de Celles, chevalier, seigneur de Villers-sur-Lesse, gentilhomme de l'état noble du pays de Liége et comté de Looz, le 24 février 1631, mort sans alliance. Il gît aux Frères-Mineurs, à Huy.

B. Anne, chanoinesse de Nivelles, dame de Villers-sur-Lesse, morte en juillet 1650, épousa Itel Frédéric, comte de Merode, seigneur d'Ossoigne, colonel au service impérial, gentilhomme de la chambre de l'évêque et prince de Liége, mort en 1656.

C. Marguerite Catherine, chanoinesse de Nivelles, dame héritière de Severy, Vancennes, Vève, épousa en Loraine, en 1646, Jean de Chérisey, seigneur de Nauroy, baron de Serières et d'Urbach.

# BEAULIEU.



D'AZUR, à une fleur de lys d'argent. COURONNE : de baron, surmontée d'un heaume d'argent, grillé, liseré et couronné d'or, aux hachements des émeaux de l'écu. CIMIER : la fleur de lys de l'écu.

DEVISE : **Fultum virtute.**

Deux branches distinctes de la maison de Beaulieu ont obtenu le titre de baron par faveur souveraine et en récompense de services rendus.

Dans la première branche, celle qui avait pour chef le célèbre général autrichien, baron de Beaulieu, le titre de baron, accordé par lettres patentes du 14 mars 1783, s'est éteint dans la personne du titulaire, ses deux fils étant morts sans alliance avant le décès de leur père.

La seconde branche, appartenant exclusivement à la Belgique, est représentée par M. le baron Napoléon Alcindor de Beaulieu, lieutenant colonel du génie, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Francfort, etc.

La maison de Beaulieu est de noblesse brabançonne, et les armes qu'elle porte sont, d'après un certificat du premier roi d'armes du Brabant, en date du 12 août 1735, les anciennes armoiries de la famille.

### Branche d'Autriche.

Jean Pierre Beaulieu, né à Lathuy, Brabant, le 26 octobre 1725, mort dans les environs de Lintz le 22 décembre 1819, fils de Jean Baptiste et d'Isabelle de Begghe, entra au service comme enseigne au régiment du prince Charles en 1743, sous-lieutenant et adjudant du général comte de Daun, en septembre 1752, capitaine en 1756, premier adjudant du comte de Daun, et major de l'état-major général en 1757, il se distingua à la bataille de Kollen, à la prise de Schweidnitz, aux combats de Breslau et de Leuthen, à la levée du blocus d'Olmutz. Il fut ensuite lieutenant colonel du grand état-major, colonel propriétaire d'un régiment hongrois, et ensuite, par échange, d'un régiment wallon, général major, feld-maréchal, lieutenant quartier-maître, général sous Clerfayt; *feldzeugmeistre* (général d'artillerie), commandant en chef l'armée d'Italie, grand'croix de l'ordre Marie Thérèse, etc.

Déjà chevalier du même ordre le 23 janvier 1760, il avait été créé baron par lettres patentes du 14 mars 1763, et ce diplôme étant une biographie de l'illustre soldat belge, il ne sera pas sans intérêt d'en rapporter ici un extrait :

De la part de notre cher et féal Jean Pierre de Beaulieu, natif de Lathuy, en notre province et duché de Brabant, chevalier de notre ordre militaire, lieutenant colonel du grand état-major de nos armées, nous a été très-humblement représenté qu'il serait né gentilhomme de la même province où ses ancêtres, qui se seraient écrits différemment Beaulys au lieu de Beaulieu, auraient possédé plusieurs terres et seigneuries; que le remontrant aurait attiré à notre royal service ses quatre frères, dont deux seraient morts les armes à la main pendant la guerre qui vient de finir; qu'ayant lui-même commencé à servir en 1743, il aurait dès lors toujours marqué un zèle constant, qui lui aurait ensuite mérité l'honneur d'être employé avec distinction dans la plupart des batailles et actions de la dernière guerre, entre autres à celles de Collin du 18 juin 1757; que pour preuve, et en considération des bons services qu'il y avait rendus, il fut dépêché vers nous pour nous faire un détail circonstancié de

l'événement de cette glorieuse journée; commission dont il s'était si bien acquitté, qu'indépendamment des autres témoignages que nous lui donnâmes de notre royale satisfaction, nous l'élevâmes au grade de major; qu'il avait, en la même année, été employé au siége de Schweidnitz, à la bataille de Breslau, à celle de Geiten, et, en 1758, à la délivrance de notre ville d'Ollmutz; qu'à la bataille de Hochkirchen, il avait conduit une colonne à l'attaque d'une redoute garnie de vingt-huit pièces de canon, qui couvrait le flanc droit de l'ennemi, et l'avait emportée; que l'ennemi, s'étant, près du village de Zehren, en Saxe, emparé d'un bois, où il s'établissait déjà, et allait tourner et couper de notre armée un corps de treize mille hommes de nos troupes, le remontrant s'était offert à l'en chasser et à reprendre le bois, et avait exécuté, dans un cas si pressant, cette entreprise avec deux bataillons d'infanterie et avec un tel succès, qu'étant tombé subitement avec un bataillon sur l'ennemi, il l'avait culbuté et dispersé entièrement, s'était rendu maître du bois, ainsi que du ravin de Zehren, et s'y était maintenu jusques à ce que les susdits corps eussent ordre de se rendre à Meissen pour se trouver à la bataille de Maxen, où le remontrant fut chargé de conduire toute la droite de l'infanterie et s'y était tellement distingué, que dans le rapport qui fut fait au maréchal commandant notre armée, des officiers qui avaient combattu dans le dit corps, le général d'infanterie baron Sincere, qui le commandait, aurait écrit que le remontrant avait marqué non seulement toute l'intelligence d'un officier appliqué à son métier, mais encore la valeur d'un soldat intrépide; que toutes ces actions lui avaient procuré l'honneur d'être décoré de la Croix de notre ordre militaire, et nous avaient engagé à l'élever ensuite au grade de lieutenant-colonel, en considération de sa bonne conduite à la bataille de Torgau; qu'enfin il aurait continué ses services avec le même zèle, sans s'être jamais absenté de ses devoirs jusques à la fin de la guerre; sous l'appui de ces motifs, et réclamant l'article 37 des statuts de notre dit ordre militaire, par lequel nous promettons d'accorder le titre de baron à ceux d'entre les chevaliers qui le demanderont et de leur en faire dépêcher nos lettres patentes exemptes de tous droits royaux, il nous supplie très-humblement de daigner lui conférer le titre de baron, sur son nom de Beaulieu, au port des anciennes armoiries de sa famille, qui, selon le certificat du premier Roi d'armes de notre Province et Duché de Brabant du 12 août 1735, que le suppliant produit en copie authentique extraite de la généalogie de la famille, dont un écu d'azur à une fleur de lis d'argent, et de lui permettre de le sommer d'une couronne de baron, surmontée d'un heaume d'argent, grillé, liseré et couronné d'or, aux hachements des émaux de l'écu; cimier : la fleur de lis de l'écu, et, pour devise, *fultum virtute*.

Nous continuons cette intéressante biographie :

Colonel de l'état-major le 17 septembre 1768, le baron de Beaulieu fut nommé gouverneur et surintendant de la ville et province de Malines par lettres patentes du duc Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, du 31 du même mois. Général-major le 29 novembre 1789, il fut chargé du commandement d'un corps d'armée destiné à agir contre les Patriotes. Commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse le 31 mai 1790, il fut promu au grade de feld-maréchal-lieutenant le 20 octobre suivant.

Dans la guerre qui éclata alors entre la France et l'Autriche, le baron de Beaulieu, attaqué par le général Biron près de Quiévrain le 29 avril 1792, ne tarda pas à prendre l'offensive et rejeta l'ennemi sur Valenciennes; ce fait d'armes lui valut le grade de colonel propriétaire d'un régiment hongrois, corps qu'il échangea l'année suivante contre un régiment wallon. En 1792, il remporta plusieurs avantages en Flandre. En 1794, il se distingua dans le Luxembourg et s'empara de Bouillon; mais, placé sous les ordres de Clerfayt avec le grade de quartier-maître général, il ne put s'entendre avec ce général et ne prit point part à la campagne de 1795. Il reçut la grand' croix de l'ordre de Marie-Thérèse et fut nommé, en mars 1796, *feldzeugmeister* (général d'artillerie) et commandant en chef de l'armée d'Italie.

Là, la fortune lui devint contraire. Battu à Montenotte, le 11 avril 1796, et à Lodi, rejeté derrière le Mincio, en butte aux reproches de la chancellerie aulique, il fut rappelé de son poste et remplacé par le général Wurmser.

Le général baron de Beaulieu a épousé, le 23 novembre, Marie Louise Robert, fille de N. Robert et de N. de Morelle. Elle mourut le 16 février 1776, laissant deux fils, qui décédèrent tous les deux en célibat avant leur père, et une fille, Louise Isabelle qui épousa, le 14 novembre 1791, Gustave Adolphe Mathieu Clément Alexandre Eugène, baron de Maelcamp, né le 28 novembre 1779, tué à la tête de l'avant-garde de l'armée impériale le 21 mars 1799, fils de Jean Baptiste Séraphin, baron de Maelcamp de Vlienderbeke par titres du 12 mars 1776 et de Jeanne Elisabeth, baronne d'How-Haschy. Le général de Beaulieu, peu de temps avant la mort de son gendre, l'avait adopté à son nom et à ses armes.

La baronne de Maelcamp de Beaulieu épousa, en secondes noces, N. Dumoulin; elle avait donné à son premier mari : Pierre Gustave, baron de Maelcamp de Beaulieu, né le 16 jan-

vier 1793, capitaine au service impérial, chambellan de Sa Majesté, et deux filles, qui furent chanoinesses, la première, du chapitre de Savoie, à Vienne; la seconde, du chapitre de Brunn.

### Branche de Belgique.

I. François Joseph de Beaulieu, mort à Namur le 14 germinal an viii, épousa, à Namur, le 14 septembre 1761, Thérèse Ernestine Wilmart, dont il eut un fils, Henri, qui suit, II.

II. Henri François de Beaulieu, capitaine du génie, mort à Uccle, le 22 décembre 1847, épousa, à Namur, le 9 mars 1795, Jeanne Josèphe Frin, dont un fils, Napoléon Alcindor, qui suit, III.

III. Napoléon Alcindor, baron de Beaulieu, né à Namur, le 4 prairial an xii, commandeur de l'ordre de Léopold, grand cordon de l'ordre de Danebrog, grand'croix de l'ordre de l'Étoile polaire de Suède, grand cordon de l'ordre de Philippe le Magnanime, grand commandeur de l'ordre d'Oldenbourg, commandeur des ordres de la branche Ernestine de la maison de Saxe et de Saint-Benoit d'Aviz, chevalier de troisième classe de l'ordre de l'Aigle rouge, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi des Belges dans la Confédération germanique, en Bavière, Wurtemberg, Hesse-Grand-Ducale, Hesse-Électorale, à Bade, à Nassau, à Francfort, lieutenant colonel du génie, chevalier par arrêté royal du 9 avril 1851, et ensuite élevé à la dignité de baron. Le titre est transmissible par ordre de primogéniture.

Il a épousé en secondes noces, au château de Fredembourg, près Copenhague, le 15 mai 1851, Agnès Henriette Charlotte d'Ahlefeld Laurwig, fille de Charles Frédéric Christophe, comte d'Ahlefeld Laurwig, grand maître des cérémonies de la cour de Danemark.

—

# BEECKMAN DE VIEUSART.

De gueules : à la fasce ondée d'argent accompagnée de trois roses de même, boutonnées et couronnées d'or. Couronne : de baron, à l'antique. Cimier : un sauvage naissant armé d'une massue, tenant au bras senestre un bouclier d'argent à l'aigle de sable, éployée, couronnée d'or, chargée en cœur de la lettre F d'or. Tenants : deux sauvages armés de massues.

Cette ancienne famille, de noblesse reculée, est originaire du pays de Liége. Cependant, soit que ses titres fussent égarés, soit qu'elle ne les eut pas fait valoir en temps utile, soit encore que les hérauts d'armes, pour la forcer à se servir de leur intermédiaire et à recourir à leurs offices toujours chèrement rétribués, affectassent à son égard une rigueur extrême, elle dut, en 1714, par une formalité abusive et superflue, réclamer de nouvelles lettres d'anoblissement. Elle les obtint sans peine par un diplôme du 17 décembre de la même année, qui accorda à Jean Nicolas et à Philippe Antoine de Beeckman le titre de chevalier du Saint-Empire Romain. Le 8 mai 1774, Charles Ghislain Joseph, chevalier de Beeckman, l'aîné des fils de Jean Nicolas, obtint de l'impératrice Marie Thérèse le titre de baron que l'empereur Joseph II, par lettres patentes du 20 mars 1789, accorda également à Ferdinand Charles, fils cadet du titulaire. Cette faveur était la récompense des services rendus à la maison d'Autriche par Philippe Nicolas, lieutenant colonel au service d'Espagne, frère de Charles Ghislain Joseph, premier baron de

Beeckman, et par les fils de ce dernier, Jean Henri Joseph, premier échevin de Bruxelles, et Ferdinand Charles, premier bourgmestre de Louvain.

Le titre de baron, avec droit de primogéniture, fut reconnu sous le nom de Beeckman de Vieusart, en faveur d'Auguste Charles Joseph Ghislain, et étendu, par arrêté royal en date du 2 février 1842, aux fils puînés d'Auguste : Frédéric et Ferdinand.

I. Guillaume de Beeckman, épousa Pétronille de Scagier, fille de Baudouin, dit Sylvius, « compteur des pauvres en Isle, » et sœur de Grégoire Sylvius, dominicain, évêque de Tagaste, suffragant de Liége sous Georges d'Autriche, Robert de Berghes et Gérard de Groesbeeck, princes évêques de Liége.

Ils eurent trois enfants, savoir :

A. **Jean, qui suit, II.**

B. George de Beeckman, chanoine de Saint-Pierre et Saint-Paul, à Liége.

C. Guillaume de Beeckman, épousa Ide de Passe, dont cinq enfants, savoir :

*a*. **Gilles de Beeckman, épousa N. de Croissant, dont un fils:**

Gilles Michel, qui fut un avocat distingué.

*b*. Guillaume, épousa Mabille de Villers et fonda la branche liégeoise.

*c*. Alphonse de Beeckman, capitaine.

*d*. Nicolas de Beeckman, chanoine et chantre de Maestricht.

*e*. Louis de Beeckman, trésorier du chapitre de Saint-Jean, à Liége.

II. Jean de Beeckman, principal héritier du chanoine Sylvius, son oncle, qui laissa également des legs à ses autres neveux, eut de son mariage avec Marguerite Bouxhon, fille de Pascal et de Catherine de Thys, sept enfants, savoir :

A. **Guillaume, qui suit, III.**

B. Gérard de Beeckman, docteur en théologie et en droit canonique, doyen et chanoine de Saint-Pierre et Saint-Paul, le 1er juillet 1627.

C. Catherine, épousa Servais de Hoynil, lieutenant avoué et échevin de Huy.

D. Pétronille, religieuse au Val-Benoît, lez-Liége.

E. Marie, qui épousa Florent Vervier.

F. Grégoire de Beeckman, épousa Jeanne Gous, de Jodoigne.

G. André de Beeckman, épousa Marie de Bologne.

III. Guillaume de Beeckman, seigneur de Vieusart, de Montreville et d'Oignies, mort à Liége, le 29 janvier 1631, à l'âge de soixante ans et inhumé à Saint Martin, fut un homme remarquable. Licencié en droits à Orléans le 13 septembre 1597, successivement député des états de Liége et du comté de Hainaut, près les États-Généraux des Provinces-Unies, le 5 juin 1605, ambassadeur à la cour de Henri IV, le 28 août 1610, six fois bourgmestre de la noble cité de Liége en 1608, 1613, 1616, 1618, 1623 et 1630, il fut l'un des promoteurs du mouvement qui tendait à rapprocher les Pays-Bas catholiques et le pays de Liége des Provinces-Unies, afin de former entre eux une république fédérative.

Les Liégeois qui le chérissaient lui firent dresser une statue en bronze sur la place du Grand-Marché, monument de gratitude et de reconnaissance.

Inhumé dans la chapelle de l'église de Saint-Roch, à Liége, son monument porte ses armes avec cette épitaphe :

Deo, principi patriæ.

Cy gist noble et honoré seigneur Guillaume de Beeckman, seigneur de Vieusart, Montreville et Oignies, six fois bourgmestre de la cité de Liége, conseiller de S. A. E. en son conseil ordinaire, etc. : décédé le 29 janvier 1631, et Mademoiselle Marguerite de Baud, sa compagne, le 3 de février 1630.

Il eut de sa femme, Marguerite de Baud, fille de Hugues et de Marie Jamar, outre plusieurs filles dont l'une fut chanoinesse à Robermont, et une autre, Marie, abbesse du même monastère, trois fils, savoir :

A. Ferdinand, qui suit, IV.

B. Arnoud de Beeckman, chanoine de Saint-Denis.

C. Jean Jacques de Beeckman, cornette d'un régiment de cuirassiers au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, mort sans postérité, à Pavie, le 2 avril 1643.

IV. Ferdinand de Beeckman, écuyer, seigneur du Vieusart, Neusart, Oignies, Steen, Orsmael, Schore, Montreuil, Lamotte, etc., né à Liége le 6 mars 1614, mort au château de Vieusart, le 12 décembre 1690 et inhumé dans l'église de Corroy, paroisse de Vieusart, avec épitaphe, fut ambassadeur à Vienne et à Ratisbonne, plénipotentiaire à la paix de Tongres et au traité de Munster, bourgmestre de Liége en 1654. Il épousa à Heylissem, par contrat du 23 mai 1652, Anne de Fontigny, dame héritière et dernière de son nom, morte à l'abbaye de Ramé, le 3 janvier 1712 et inhumée auprès de son mari, fille de Guillaume, écuyer, seigneur de Schore et de Marie de la Rigauderie.

Il eut de son mariage sept enfants, savoir :

A. Maximilien Henri de Beeckman, chanoine de Saint-Paul, eut pour parrain le prince électeur Maximilien Henri de Bavière.

B. Jean Nicolas, qui suit, V.

C. Ferdinand Isidore de Beeckman, chanoine de Saint-Paul, à Liége et écolâtre de Saint-Barthélemi.

D. Philippe Antoine de Beeckman, chevalier, seigneur de Schore, d'Avernas lez-Baudouin et de Bertrais, licencié en droits à Louvain, le 20 mars 1695, avocat au grand conseil, à Malines, le 28 janvier 1705, conseiller et maître aux requêtes ordinaires au même conseil, le 21 septembre 1716 et son vice-président, né au château de Vieusart en 1670, et mort à Malines le 12 décembre 1740, épousa, à Malines, par contrat du 20 janvier 1699, Louise Thérèse Ludgarde de Braze, née le 22 juillet 1669, morte le 10 juin 1742, fille unique de Henri, seigneur d'Avernas et de Bertrais, conseiller du grand conseil et de Marie Isabelle de Monceau. Ils furent inhumés dans le caveau de la famille de Braze, à l'entrée du chœur de l'église de Saint-Pierre, à Malines, laissant de leur mariage cinq enfants, savoir :

*a.* Jean Nicolas de Beeckman, seigneur de Schore, d'Avernas et de Bertrais, né à Malines le 22 janvier 1701, mort à Louvain le 19 janvier 1758 et inhumé chez les dominicains Irlandais, épousa à Bruxelles, le 23 février 1743, Claire Joséphine d'Udekem de Gentinnes, née à Bruxelles le 9 juillet 1721, morte à Tournay le 16 août 1772, fille de Charles Ghislain, baron de Gentinnes, seigneur de Limelette, grand forestier du Brabant, et d'Anne de Nicolaerts, dont une fille :

Marie Anne Claire Joséphine, dame d'Avernas, de Bertrais et de Schore, née à Tournay le 30 décembre 1744, morte à Tournay en 1800 et inhumée à Ghisignies, épousa à Louvain, le 17 janvier 1764, François Hippolyte des Enffants, seigneur de Ghisignies, capitaine des grenadiers wallons, né à Tournay en 1733, mort en 1802 et inhumé auprès de sa femme à Ghisignies, fils de Marc Antoine, officier au régiment des dragons de Westerloo et d'Isabelle Cornélie Joséphine, baronne de Renesse de Wulp.

*b.* François de Beeckman, diacre séculier, mort à l'abbaye de Postel, le 29 avril 1750.

*c.* Guillaume Ferdinand Joseph de Beeckman, seigneur de Schore, licencié en droits à Louvain le 11 septembre 1731, bourgmestre de Malines, né à Malines le 2 janvier 1708, mort sans alliance le 6 février 1772 et inhumé dans l'église des Saints-Pierre et Paul à Malines.

*d.* Anne Marie Henriette Josèphe, née le 29 juillet 1701, morte le 7 octobre 1755 et inhumée à Saint-Pierre à Malines, épousa, par contrat du 6 avril 1729, Joseph Alphonse Philippe de Cannart de Hamale, seigneur de Massenhove, né en 1699 et mort à Bruxelles le 13 janvier 1762, fils de Ferdinand Edouard et de Marie Isabelle le Roy de Broechem.

*e.* Marie Thérèse Josèphe Henriette, religieuse, morte à l'hôpital de Turnhout le 9 août 1798.

E. Guillaume de Beeckman, seigneur de Steen et d'Orsmael, mort en avril 1704.

F. Anne Marguerite, épousa, le 21 janvier 1688, Jacques Ernest Lefebure, seigneur de Bierbais et de Hévillers, fils de Gabriel, seigneur desdits lieux, et de Marguerite Renier, dont elle n'eut pas d'enfants.

G. Marie, abbesse de Robermont, à Liége, morte le 21 janvier 1730.

V. Jean Nicolas de Beeckman, chevalier, seigneur de Corroy-le-Grand, de Neusart, d'Oignies et de Val en Wavre, né à Liége en 1656, mort au château de Vieusart le 5 décembre

1736 et inhumé avec sa femme au chœur de l'église de Corroy-le-Grand, épousa, à Bruxelles, le 27 décembre 1698, Jeanne Claire Thérèse d'Udekem, morte au château de Vieusart, le 24 octobre 1722, fille de Charles Guibert, seigneur de Gentinnes, de Limelette, capitaine, et de Jacqueline Robertine de Hellin d'Angest, dont il eut six enfants, savoir :

A. Charles Ghislain Joseph, qui suit, VI.

B. Ferdinand Philippe DE BEECKMAN, seigneur de Val en Wavre, né à Vieusart le 16 novembre 1702, mort sans alliance, à Bruxelles, le 20 novembre 1781, licencié en droits à Louvain le 28 août 1723, admis le 13 juin 1735 au lignage de t'Serhuygs, à Bruxelles, échevin, bourgmestre et trésorier, surintendant du canal de cette ville, depuis l'année 1740 jusqu'en 1779.

C. Philippe Gabriel DE BEECKMAN, né le 15 décembre 1704, au château de Vieusart, où il mourut sans alliance le 28 décembre 1783.

D. Marie Thérèse, née le 21 janvier 1709, épousa, le 30 juillet 1729, Eustache Félix, baron de Villers, seigneur de la vicomté de Geldenaken ou Jodoigne et de Geest-Saint-Jean, né le 30 juillet 1699, mort à Louvain le 23 avril 1748, fils de Nicolas François, baron de Villers, seigneur de Grignoncour, major au régiment de cavalerie prince Charles de Lorraine, et d'Anne Alexandrine, baronne Culz de Magni.

E. François Joseph DE BEECKMAN, chanoine d'Anderlecht, né à Corroy, le 19 octobre 1711.

F. Philippe Nicolas DE BEECKMAN, lieutenant colonel au service d'Espagne, mort en Italie, en 1746, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Rotto-Freddo.

VI. CHARLES GHISLAIN JOSEPH, BARON DE BEECKMAN DE VIEUSART, seigneur de Corroy-le-Grand, de Vieusart, de Neusart, d'Oignies, de Val en Wavre, des baronnies de Saint-Lambert et de Libersart, né le 15 juin 1701 au château de Vieusart, où il mourut le 9 février 1785, épousa, le 7 février 1734, au château de Voorde, au pays d'Alost, Marie Thérèse Vander Meere, morte à Vieusart, le 6 novembre 1773, fille de Jacques

Maximilien, seigneur de Voorde, d'Elssenaere, et de Florence Caroline de Grass, dont cinq enfants, savoir :

A. Jean Henri Joseph DE BEECKMAN DE VIEUSART, seigneur de Corroy-le-Grand, de Vieusart, de Neusart, d'Oignies, de Val en Wavre, des baronnies de Saint-Lambert et de Libersart, né le 9 janvier 1736, mort à Prague en 1799, licencié en droits à Louvain le 18 mars 1760, admis au lignage de t'Serhuyghs le 13 juin 1737, premier échevin de la ville de Bruxelles en 1772, député des états de Brabant à Vienne le 18 juillet 1787, à l'occasion du départ des gouverneurs généraux.

B. Anne Françoise Josèphe, née le 2 avril 1737.

C. Jeanne Caroline Philippe, née le 10 août 1738, morte à Bruxelles le 8 octobre 1788, épousa, le 8 novembre 1781, à l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, Jean Baptiste Joseph Chrétien, comte Van der Stegen et de Bousval, seigneur de Bourdeaux, de la Baillerie, de la Loux, de la Motte, de Crayenhoven, etc., chambellan effectif de la cour de Vienne, drossart du Brabant, veuf de Marie Josèphe, comtesse de Looz-Corswarem, morte le 17 mai 1768, fils aîné de Philippe Norbert, comte Vander Stegen, et d'Anne Antoinette Josèphe de Man.

D. Eugénie Caroline, née au château de Vieusart, le 5 novembre 1739, épousa, le 31 messidor an VI, 9 juillet 1798, Isidore Marie Jean, comte de Lados de Beaulaincourt, seigneur d'Orp-le-Grand et d'Orp-le-Petit, veuf en premières noces de Jeanne Louise Vander Stegen, veuve de François Philippe Honoré Ghislain de Ruysschen, comte d'Elissem, fille de Charles Louis Van der Stegen, seigneur de Schrieck, lieutenant grand veneur, et de Florence Charlotte Van der Meere.

E. Ferdinand Charles, qui suit, VII.

VII. FERDINAND CHARLES, BARON DE BEECKMAN DE VIEUSART, seigneur de Schore, né au château de Vieusart le 19 septembre 1740, mort à Bruxelles le 16 janvier 1816, licencié en droits à Louvain le 16 mai 1760, échevin, conseiller, premier bourgmestre de la ville de Louvain en janvier 1786,

épousa, à l'église de Saint-Pierre, à Louvain, le 16 mai 1774, Jeanne Caroline de Vroey, née le 19 juillet 1755, fille unique de Jean Lambert Joseph, seigneur de Linden, bourgmestre de Louvain, et de Thérèse Françoise de Spoelberch, dont cinq enfants, savoir :

A. Félicité Françoise Joséphine Ghislaine, née à Louvain le 2 décembre 1783, morte à Bruxelles le 31 décembre 1854, épousa, à Bruxelles, le 23 prairial an XII, 14 juin 1804, Charles Eugène Ferdinand, comte d'Auxy de Neufville, lieutenant colonel volontaire au service de Russie en 1814, chambellan de l'empereur d'Autriche, François Ier, à Paris, pendant le séjour des souverains, et puis du roi des Pays-Bas, chevalier de quatrième classe de l'ordre de Saint-Vladimir, décoré de l'ordre militaire d'Autriche, né à Mons le 16 mai 1783, mort à Bruxelles le 19 décembre 1856, fils de Charles Emmanuel, comte d'Auxy de Neufville, et d'Amélie Françoise d'Hochsteden.

De ce mariage sont nés trois enfants, dont un fils Philippe Eugène, et une fille Ebeline Charlotte Ghislaine, morts en bas âge. Une fille survécut, savoir :

Coralie, comtesse d'Auxy de Neufville, née le 3 septembre 1815 épousa, le 9 octobre 1844, Louis François Magloire, comte Goblet d'Alviella, membre de la Chambre des représentants, né le 20 mai 1823, fils d'Albert Joseph, comte Goblet d'Alviella, grand du Portugal, ministre d'État, lieutenant-général, inspecteur-général des fortifications et du corps du génie et d'Adèle Damien.

De ce mariage est né un fils :

Félicien Eugène, comte Goblet d'Alviella, né le 9 août 1846.

B. Ferdinand Joseph Ghislain, né à Louvain le 3 janvier 1777.

C. Maximilien Henri Ghislain, BARON DE BEECKMAN DE LIBERSART, né à Louvain le 31 janvier 1781, mort le 8 octobre 1834, à Aix-la-Chapelle, auditeur au conseil d'État, envoyé, en cette qualité, comme adjoint au conseiller d'état Faure, dans les nouveaux départements anséatiques pour l'organisation des tribunaux, avocat général près la cour d'appel à Hambourg, sous l'empire, commissaire spécial au ministère de l'intérieur, sous le duc d'Ursel, pour les tra-

vaux publics, puis, sous le royaume des Pays-Bas, référendaire de première classe au conseil d'État et commissaire spécial au ministère du waterstaat, successivement gouverneur des provinces de Hainaut et de Limbourg, chambellan du roi des Pays-Bas, épousa, le 7 mars 1786, Augustine Henriette Marie de la Hamaïde.

D. Auguste Charles Joseph Ghislain, qui suit, VIII.

E. Victoire Pauline Ghislaine, née à Givet le 26 avril 1790, épousa, le 14 juin 1808, Charles Édouard Auguste, comte de T'Serclaes Tilly d'Herlaer, né à Bruxelles, le 23 février 1785, fils de Benjamin Joseph Alexandre, comte de T'Serclaes Tilly d'Herlaer et de Julie Jeanne Guillelmine Fonton de la Salle.

VIII. Auguste Charles Joseph Ghislain, baron de Beeckman de Vieusart, né à Louvain le 4 juillet 1786, chevalier de l'ordre de Léopold et de Malte, membre de la députation permanente des états du Brabant de 1818 à 1844, épousa : 1° le 11 janvier 1810, Marie Julie Ghislaine de Huysman de Neufcour, née à Bruxelles le 24 novembre 1786, morte à Bruxelles le 4 août 1855, fille de Léonard François de Paule Ghislain et de Marie Josèphe de Man; 2° le 25 février 1858, à Ixelles, Agnès de Belle, née à Bruxelles le 18 novembre 1813, fille de Pierre et de Marie Florentine Pouliaert.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Octavie Thérèse Ghislaine, née à Bruxelles le 9 novembre 1810.

B. Léon Joseph Hyacinte Ghislain George, baron de Beeckman, né le 6 avril 1812, mort le 15 octobre 1849, épousa, le 12 septembre 1837, Octavie Catherine Joséphine Denise Desmanet, née à Bruxelles le 4 janvier 1818, fille de François Ignace Benoît Joseph, baron Desmanet de Boutonville, et de Marie Catherine Isabelle de Bruyn d'Hovorst. Remariée le 18 juillet 1860, à Bruxelles, à Gustave Henri Paul Van Outheusen, elle eut du premier lit un fils :

Albert Ghislain de Beeckman, né le 29 décembre 1842.

C. Frédéric Joseph Ghislain, baron de Beeckman de Vieusart, né le 7 mars 1816, ancien attaché de légation à Madrid, commandeur

de l'ordre d'Isabelle la Catholique, mort accidentellement à Freyenweldt, près de Grœffenberg, en Silésie, le 20 juillet 1845.

D. FERDINAND CHARLES GHISLAIN, BARON DE BEECKMAN DE VIEUSART, né le 28 juillet 1817, épousa, le 28 décembre 1841, Cécile, comtesse de Liedekerke Beaufort, sœur du comte Hadelin de Liedekerke, membre de la Chambre des représentants, fille de Charles Florent Auguste, comte de Liedekerke Beaufort, chambellan de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, et son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près du Saint-Siége, grand'croix des ordres de la couronne de Chêne, de Pie IX, de Saint-Janvier, des Saints-Maurice et Lazarre, commandeur de l'ordre du Lion néerlandais, etc., mort à Rocca di Papa, près de Rome, le 28 septembre 1855, à l'âge de soixante-sept ans, et de Marie Charlotte Alix de la Tour du Pin, son épouse du premier lit.

De ce mariage sont nés trois enfants, savoir :

*a.* Ferdinand Humbert Hadelin, baron DE BEECKMAN DE VIEUSART, né le 29 décembre 1842.

*b* Fernand. — *c.* Raoul.

## Branche Liégeoise.

Guillaume DE BEECKMAN, fils second de Guillaume, et d'Ide de Passe, épousa Mabile de Villers, dont un fils, savoir :

Nicolas DE BEECKMAN, jurisconsulte et avocat, député des États du pays de Liége et comté de Looz, épousa Jeanne de Hallewegen, dont quatre enfants, savoir :

1. Nicolas Ernest DE BEECKMAN, conseiller de Son Altesse Sérénissime Electorale dans la souveraine cour féodale.
2. André René DE BEECKMAN, doyen et chanoine de l'église collégiale de Saint-Jean.
3. Lambert DE BEECKMAN, jésuite, recteur du collége de Liége, examinateur synodal conjointement avec son frère André.
4. Jacques Dieudonné DE BEECKMAN, avocat, épousa Barbe de Gerin, originaire de Dinant, nièce d'André de Gerin, chanoine et official du chapitre de Saint-Lambert, conseiller de la cour féodale.

Après la mort de Nicolas Ernest et de Jacques Dieudonné DE BEECKMAN, il ne resta qu'une fille, unique héritière de la famille de Beeckman de Liége, Marie Jeanne qui épousa Edmond de Fabry Beckers, chevalier du Saint-Empire, seigneur de Mostroux, de Mortier, de Corthys.

—

# BEHAULT.

BEHAULT DE WARELLES, porte : d'AZUR, à deux chevrons d'or, accompagnés en chef de deux glands du même. CIMIER : le gland de l'écu entre un vol d'azur et d'or.

BEHAULT D'ORNON, porte : d'AZUR, à deux fasces d'or, accompagnées au milieu de l'écu d'un lion léopardé d'or, armé de sa patte dextre d'un sabre recourbé d'or. HEAUME : au naturel, aux hachements d'or et d'azur. CIMIER : un lion naissant de l'écu.

La famille de Behault appartient au Hainaut; elle est de noblesse ancienne, très-répandue et une des plus considérables de la ville de Mons. Ses deux branches, essentiellement distinctes, portent des armoiries différentes et ont été successivement élevées à la noblesse : la première, par lettres patentes datées de Madrid, le 14 novembre 1678; la seconde, par diplôme du 26 avril 1726.

Ne pouvant, en ce moment, donner une filiation complète des Behault de Warelles, ce travail doit être forcément ajourné et la généalogie des Behault, anoblis en 1726, est l'unique sujet auquel nous pouvons nous consacrer aujourd'hui.

I. JEAN DE BEHAULT, fils de Quintin, épousa : 1° Jeanne Piéton, et 2° Marie Farinart, veuve de Vincent Rollet. Par acte du 25 septembre 1586, Jean de Behault renonça, moyennant compensation, aux droits usufruitiers et viagers qu'il tenait du chef de sa seconde femme, en faveur des héritiers de celle-ci. L'original de cet acte important fait partie de la riche collection de M. F. V. Goethals. Il ne porte plus que

le scel d'Antoine Jonart dont le nom est cité avec honneur parmi les ascendants de la maison de Bagenrieux.

Jean de Behault eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Charles, qui suit, II.

B. Pierre DE BEHAULT, épousa Jeanne de Buisseret, fille de Martin, mayeur de Givry, mort en 1563, et de Jeanne le Procureur, son épouse du second lit.

C. Jean DE BEHAULT, épousa Jacqueline de Bray, fils d'Oudart et de N. Demoulins. De leur nombreuse postérité sortit une branche séparée qui s'éteignit au XVII^e^ siècle.

D. Marguerite, épousa Guillaume de Waulx, dont une fille, Péronne, qui épousa Jean Baptiste de Behault, son cousin.

II. CHARLES DE BEHAULT, épousa Jeanne du Corroit, dont sept enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, III.

B. Philippe DE BEHAULT, épousa Livine Pasque, dont un fils :

François DE BEHAULT, né à Mons le 8 février 1590.

C. Jean Baptiste DE BEHAULT, qui fonda la troisième branche séparée.

D. Jeanne, née en 1568, qui épousa Simon Ghislain.

E. François DE BEHAULT, qui fonda la quatrième branche.

F. Michel DE BEHAULT, qui fonda la cinquième branche.

G. Catherine, épousa Pierre Caniot, fils d'Arnoud et d'Anne Dublocq.

III. JEAN DE BEHAULT, né en 1558, épousa Jeanne Galopin, fille de Jean et de Jeanne de Waide. Il eut de ce mariage sept enfants, nés à Mons, savoir :

A. Marie, née le 6 août 1582.

B. François DE BEHAULT, né le 21 novembre 1583.

C. Jean, qui suit, IV.

D. Michel DE BEHAULT, curé d'Olignies, né en novembre 1586.

E. Catherine, née le 27 mai 1589, morte sans alliance.

F. Jeanne, née le 5 novembre 1591.

G. François DE BEHAULT, né le 4 octobre 1594.

IV. Jean de Behault, né le 1er mai 1583, mort en 1652, épousa : 1° le 7 mai 1625, Jeanne de Behault, sa cousine, née le 2 octobre 1603, fille de François et d'Isabeau Dormelle; et 2° Catherine Godefroid, fille de Jean et de Françoise Glafin. Il eut du premier lit un fils, Philippe, qui suit, V.

V. Philippe François de Behault, né le 13 septembre 1634, épousa, le 22 février 1661, Anne de Marquette, née le 14 juillet 1640, morte en 1725, dont cinq enfants, savoir :

A. Philippe François de Behault, né en 1661.

B. Nicolas de Behault, prêtre.

C. Dominique, qui suit, VI.

D. N., épousa L. E. Richer.

E. Noël Joseph de Behault, conseiller du conseil souverain du Hainaut, trésorier et garde des chartes du pays et comté de Hainaut, épousa, le 16 novembre 1697, Françoise Aubertine Huet, née le 13 décembre 1674, et baptisée à Saint-Germain de Mons, fille de François Philippe Huet, écuyer, le 26 novembre 1673, et de Barbe de Behault, qui était fille d'Aubert et de Marie Lateur. Ils eurent sept enfants, savoir :

*a*. Marie Philippine, née le 5 février 1700, religieuse à l'Hôpital-Comtesse à Lille, le 28 novembre 1719, sous le nom de sœur Pélagie.

*b*. Anne Marie Josèphe, née le 22 septembre 1701, morte le 9 octobre 1760, épousa, le 26 octobre 1728, Henri Vivien.

*c*. Dominique Joseph de Behault, conseiller du conseil souverain de Mons, né le 29 mai 1703, épousa Caroline Aubertine Huet.

*d*. Jeanne Josèphe, née le 5 février 1707, morte le 14 avril 1794, épousa Ignace François Joseph Charlé, seigneur de Tyberchamps, conseiller du conseil souverain du Hainaut, trésorier des chartes du pays et comté de Hainaut, receveur-général du chapitre de Sainte-Waudru à Mons, syndic des capucins aux Pays-Bas, né le 7 janvier 1709, mort le 2 janvier 1786, fils de Gilles François et de Anne Marie Josèphe de Behault, morte en septembre 1758.

*e*. Catherine, née à Mons le 6 avril 1711, morte à Tournay le 26 février 1786, épousa, le 20 octobre 1739, Ignace François Vrancx, licencié en droits, conseiller, surintendant du mont de piété de la ville de Tournay, mort le 9 février 1757, fils de François Daniel, et de Marie Marguerite Houfflin.

*f.* Philippe Joseph DE BEHAULT, officier au service de Naples, puis chartreux à Herinnes, près d'Enghien, naquit le 10 novembre 1712.

*g.* Augustin DE BEHAULT, né le 28 mai 1716, capitaine au service d'Espagne, épousa, dans ce pays, Catherine Seiydel, qui, étant veuve épousa en secondes noces le capitaine De Vinchant de Milfort. Augustin de Behault ne laissa que deux enfants :

1. Joseph DE BEHAULT, prit d'abord le parti des armes et se maria ensuite.
2. Louis DE BEHAULT, s'est aussi marié en Espagne.

VI. DOMINIQUE JACQUES DE BEHAULT, écuyer par lettres patentes du 26 avril 1726, lieutenant prévôt de la ville de Mons, né le 11 décembre 1663, épousa, le 22 août 1696, Catherine Josèphe du Bois, morte le 7 décembre 1710, fille de Pierre et de Marie Madeleine de Behault.

Voici la partie historique de ses lettres patentes :

Notre cher et bien-aimé Dominique de Behault, lieutenant prévôt de la ville de Mons, licencié ès-lois, avocat au conseil souverain de Hainaut et receveur-général des vingtièmes de ladite province, nous a remontré qu'en qualité de lieutenant-prévôt de Mons, il aurait eu l'honneur de nous servir, faisant fournir par les ordres ordinaires les chariots de vivres et de munitions, comme aussi les pionniers que l'on aurait demandés sur la prévôté de Mons, dans toutes les campagnes et siéges que nos armes auraient faits auxdits Pays-Bas, ce qu'il aurait aussi fait pendant le règne de Charles-Second, de glorieuse mémoire; que le remontrant aurait toujours vécu fort honorablement dans tous ses emplois, sans avoir jamais exercé aucune roture, étant aussi allié à plufamilles nobles ainsi qu'il nous a fait conster par des documents authentiques; et comme il ne souhaiterait rien tant que de continuer avec le même zèle, fidélité et attachement en notre service et d'animer d'autres, et même ses parents, amis et alliés, à suivre son exemple, comme aussi de soutenir sa famille avec plus de lustre au moyen de quelque grâce et mercède, il nous a supplié, etc.

Les armes sont d'azur à deux fasces d'or, chargé d'un lion léopardé armé d'une épée d'or; heaume au naturel; hachements d'or et d'azur; et pour cimier un lion naissant de l'écu.

Dominique de Behault eut de son mariage trois enfants, savoir :

A. Nicolas, qui suit, VII.

B. Emmanuel Ignace Joseph DE BEHAULT, châtelain de Braine-le-Comte, né le 15 janvier 1706, épousa Bonne Josèphe Trivière, dont :

Emmanuel Pierre Joseph Médard DE BEHAULT, conseiller au conseil souverain du Hainaut, mort à Louvain, épousa Amélie Josèphe de La Roche, dont quatre enfants, savoir :

1. Pierre Joseph DE BEHAULT, épousa, en 1800, Louise van der Meulen, fille de Jean et d'Élisabeth de Turnhout.

2. Charles Ignace DE BEHAULT, épousa Amélie de La Roche, sa cousine.

3. Erneste Eugène François Joseph DE BEHAULT D'ORNON, épousa Joséphine De Cusemont d'Ornon.

4° Waudru Eugénie Thérèse, épousa Jacques, baron de Royer.

C. Jean François DE BEHAULT, mort à Ghlin, le 13 novembre 1765.

VII. NICOLAS DE BEHAULT, écuyer, eut de sa femme Catherine Demanet, trois enfants, savoir :

A. Une fille, mariée à N. du Pré, père du bourgmestre de Mons, Edmond du Pré, qui mourut sans hoirs le 21 janvier 1827.

B. Jean Joseph DE BEHAULT, mort sans hoirs en 1800, épousa Ursule Hannoye de Gomempont.

C. Emmanuel, qui suit, VIII.

VIII. EMMANUEL JOSEPH GRATIEN DE BEHAULT, épousa Marie Thérèse Josèphe Amélie de Viana, née à Bruxelles le 5 avril 1741, fille de don Juan de Viana, né à Bruxelles, d'abord enseigne au régiment de son cousin le marquis de Los Rios, mort à Bruxelles, étant à cette époque colonel dudit régiment, et inhumé devant le maître autel dans le chœur de l'église des Minimes, à Bruxelles, et de Marie Jeanne Josèphe Doige.

Engagé à l'âge de seize ans, il conquit tous ses grades à la pointe de son épée, servit pendant plus de cinquante ans et fut honoré de l'affection particulière de Son Altesse le prince Charles de Lorraine.

Il eut un fils, Nicolas, qui suit, IX.

IX. NICOLAS JOSEPH GRATIEN DE BEHAULT, écuyer, né à Mons le 28 janvier 1771, mort à Mons le 5 février 1857, confirmé

dans sa noblesse par diplôme de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, en date du 18 septembre 1822, épousa Marie Joséphine de Biseau de Bougnies, dame de le Cambre, morte le 3 avril 1847, fille de Henri Aimé Joseph, chevalier par diplôme de Charles II, en 1640, seigneur de Houdeng, de Bougnies, de le Cambre, de Croijn et de Saint-Hilaire, et deJeanne Josèphe Lutgarde Tahon, dame de Weilleville-le-Sec, dont quatre enfants, savoir :

A. Camille, qui suit, X.

B. Prosper Auguste Félix DE BEHAULT, né à Blargnies lez-Mons, le 10 novembre 1810, épousa, à Gand, le 22 avril 1834, Mathilde Ghislaine de Limnander de Nieuwenhove, née à Gand, le 5 juillet 1808, dont deux fils, savoir :

*a*. Arthur Marie Ghislain DE BEHAULT, né à Gand le 14 décembre 1835, épousa à Gand, le 1er juin 1858, Julia Marie Sophie Ghislaine de Valenzi, née à Gand le 22 octobre 1838, fille de Théodore Jean-Baptiste François Xavier et de Marie Louise Josèphe de Maulde de la Tourelle.

*b*. Edgar Joseph Ghislain Babylas DE BEHAULT, né à Gand le 10 janvier 1840, mort sans alliance au château de t'Gend'hof, sous Buggenhout, le 1er septembre 1862.

C. Charlotte Henriette, née en juin 1805, épousa, en 1844, son cousin germain Ernest Théodore de Biseau de Bougnies, fils de Henri Donat Joseph et de Louise du Rieu de Cour, à Motte, dont elle n'a pas d'enfants.

D. Zoë Louise, née à Mons le 30 juillet 1808, épousa, à Mons, le 27 juin 1827, Alexandre Antoine Adolphe, chevalier de Bousies, né à Ghlin le 1er juillet 1804, fils de Bonaventure Hyacinte Joseph, chevalier, gouverneur du Hainaut, conseiller d'État, chambellan de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, né à Mons le 17 septembre 1755, mort à Ghlin le 23 août 1831, et de Rose Françoise, comtesse Cornet d'Elzius, née en 1775, morte à Ghlin le 24 août 1844.

De ce mariage est né un fils :

Adhémar DE BOUSIES, né à Mons le 3 septembre 1829, épousa, le 16 juin 1858, Alix Hanot de Harvengt, dont :

1. Baudoin, né en 1859. — 2. Oswald, né en 1861. — 3 Constantin, né en 1862.

X. Camille Eugène Gratien de Behault, né le 23 mai 1804, épousa, le 28 octobre 1828, Flore Louise Josèphe de Bousies, née à Mons le 19 avril 1800, sœur d'Alexandre Antoine Adolphe, chevalier de Bousies, qui précède.

Il eut de ce mariage une fille :

Marie, née le 7 décembre 1829, épousa en 1858, à Ghlin, Émile de Damseaux.

### Deuxième branche.

II. Jean de Behault, fils troisième de Jean et de Jeanne Piéton, épousa Jacqueline de Bray, fils d'Oudart et de N. Desmoulins, dont six enfants, savoir :

A. François, qui suit, III.

B. Pierre de Behault, né le 10 novembre 1546, chanoine de Saint-Germain, à Mons.

C. Jeannette, née le 1er janvier 1567, qui épousa : 1° Jacques Jacquet; 2° Philippe de Vergnies.

D. Jean de Behault, né le 7 janvier 1568, mort le 7 septembre 1616, qui épousa Isabeau Druart.

Isabeau, en 1639, fonda à l'hôpital Saint-Nicolas, à Mons, un lit portant à dextre : d'azur à trois chevrons d'or, accompagné de deux glands du même, qui est Behault, et à sénestre : d'azur au chef chargé de trois besans d'or posés en face, qui est Druart.

E. Marguerite, morte le 9 août 1638, qui épousa : 1° Guillaume Walle; 2° Jean Levignon, mort le 4 juillet 1616, veuf de Jeanne Meulpas, fils de François et de Catherine de Lattre.

F. Jacques de Behault, épousa Marguerite Buisseret, fille d'Antoine et de Marie Laurent, dont neuf enfants, savoir :

*a*. Philippe, de Behault, né le 15 janvier 1587.

*b*. Jacques de Behault, né le 17 avril 1588, épousa Jeanne Druart, dont trois enfants, savoir :

1. Jacques. — 2 Charles. — 3. Jeanne.

*c*. Marie, né le 9 avril 1592, religieuse à Espinlieu.— *d*. Adrien de Behault, né le 18 novembre 1594. — *e*. Anne, née le 31 avril 1595. *f*. Adrienne, née

le 20 janvier 1598. — *g*. Barbe, née en 1600. — *h*. Élisabeth, née en 1606, morte le 28 avril 1674, épousa Henri Pollart. — *i*. Agnès, Ursuline à Mons.

III. François de Behault, né le 26 janvier 1530, épousa Barbe le Clercq, dont cinq enfants, savoir :

A. Michel de Behault, prêtre.

B. Pierre, qui suit, IV.

C. Catherine, née le 31 juillet 1580, épousa Pierre Caniot, fils d'Arnoud et d'Anne Dublocq.

D. Jeanne, née le 23 novembre 1582.

E. Philippe de Behault, épousa : 1° Livine Levignon, fille de Jean et de Jeanne Meulpas; et 2° Honorine Compère.

Il eut du premier lit cinq enfants, savoir :

*a*. François de Behault, né le 8 février 1591.

*b*. Barbe, née le 28 août 1592, épousa, le 5 mai 1614, Jean de Buisseret, fils d'Adrien et de Catherine Jaupin.

*c*. Nicolas de Behault, seigneur de Beaurieu, né le 5 mars 1593, épousa, en 1618, Marguerite Des Enffans, fille de Charles et de Vincente Clerbois, dont quatre enfants, savoir :

1. Anne, qui épousa N. Duparcq. — 2. Marguerite. — 3. Marie Françoise. — 4. Adrienne Dominique.

*d*. Catherine, née le 26 mars 1594.

*e*. Jeanne, née le 13 septembre 1595, épousa, le 12 juin 1614, Jean Duquesne, licencié en droits à Louvain, le 29 août 1601, né le 26 avril 1588, fils de Jean et de Colle Durondeau.

Il eut du second lit cinq enfants, savoir :

*f*. Anne, née le 22 octobre 1603. — *g*. Charles de Behault, né le 21 octobre 1605. — *h*. Jeanne, née le 23 juin 1610. — *i*. Pierre de Behault, né le 12 mars 1612. — *j*. Catherine, née le 29 septembre 1613.

IV. Pierre de Behault, né le 4 novembre 1576, épousa : 1° Jeanne Buisseret, et 2° Anne Sizaire, fille de Jean et de Marguerite Colcour.

Il eut du second lit dix enfants, savoir :

A. Jean de Behault, né le 7 septembre 1602. — B. Marguerite, née le 22 mars 1604; — C. Philippe de Behault, né le 31 mars 1605. — D. Jacques de Behault, né le 5 avril 1607, épousa Claire Marie

Lebrun. — E. Pierre de BEHAULT, né le 15 février 1610. — F. Marguerite, née le 12 juillet 1613. — G. Marie, née le 8 septembre 1617. — H. Marguerite, née le 1er novembre 1618. — I. Jeanne, née le 14 août 1621, épousa Nicolas Houzeaux. — J. Marie, née le 23 juillet 1624, morte le 25 août 1689, épousa, le 3 septembre 1644, Jean Malingreau, conseiller fiscal à Mons, né le 27 octobre 1620, mort le 26 juillet 1685.

### Troisième branche.

III. JEAN BAPTISTE DE BEHAULT, fils troisième de Charles et de Jeanne du Corroit, épousa : 1° Peronne de Waulx, fille de Guillaume et de Marguerite de Behault, tante maternelle de son mari; 2° Jeanne Haussy.

Il eut du premier lit un fils :

A. François, qui suit, IV.

Il eut du second lit quatre enfants, savoir :

B. Barbe, née le 16 décembre 1587, morte à Mons le 23 octobre 1644, épousa Jean Aux.

C. Louis DE BEHAULT, né le 6 décembre 1589.

D. Jeanne, née le 29 mars 1592.

E. Marie, née le 15 janvier 1595, morte le 17 septembre 1645, épousa N. Darras.

IV. FRANÇOIS DE BEHAULT, mort à Mons le 21 février 1643, épousa, le 18 janvier 1595, Isabeau Deruelle, dont sept enfants, savoir :

A. Catherine, épousa, le 23 août 1623, Nicolas Lestardeur, fils de Nicolas et de Jacqueline Adan.

B. Péronne, née le 15 juin 1597.

C. Jean DE BEHAULT, né le 22 octobre 1600, épousa Françoise Adan, fille de George et de Françoise Galopin, dont trois enfants, savoir :

*a*. Philippe DE BEHAULT, né le 8 juillet 1640, épousa, en 1662, Barbe de Behault, fille d'Antoine et de Symphorienne d'Avesnes.

*b*. Barbe, morte en 1715, épousa Gilles Duvivier.

*c*. George Adam DE BEHAULT, dit le pauvre prêtre.

D. Jeanne, née le 2 octobre 1603, épousa, le 7 mai 1625, Jean de Behault (voir Ire branche, IV).

E. Philippe, qui suit, V.

F. Charles DE BEHAULT, né le 17 juillet 1607.

G. Marguerite, née en 1609.

V. PHILIPPE DE BEHAULT, né à Mons le 15 juillet 1606, épousa, le 15 mai 1637, Jacqueline Muas, dont trois enfants, savoir :

A. Marie Madeleine, épousa Pierre du Bois, greffier de la prévôté de Mons. Leur fille Thérèse Isabelle, épousa Dominique Jacques de Behault, écuyer, lieutenant de la prévôté de Mons, etc. (Voir Ire branche, VI.)

B. Élisabeth Françoise, née le 15 avril 1638, morte en 1720, épousa Pierre Houdain.

C. Catherine, née le 13 août 1643.

### Quatrième branche.

III. FRANÇOIS DE BEHAULT, mort le 6 octobre 1607, fils quatrième de Charles de Behault et de Jeanne du Corroit, épousa Marie le Brun, fille de Philippe et de Michel le Sellier. Il eut de ce mariage onze enfants, savoir :

A. Maximilien DE BEHAULT, né en 1572, épousa, en 1594, Françoise Hallet, dont deux enfants, savoir :

*a*. Michelle, née le 15 septembre 1596.

*b*. Marie, née le 6 janvier 1601, épousa Jean Armand, veuf d'Antoinette Coupin.

B. Philippe, qui suit, IV.

C. Jeanne, née le 26 novembre 1576, épousa Philippe du Forest.

D. Simon DE BEHAULT, né le 15 juin 1579.

E. Simon DE BEHAULT, né le 15 juin 1581, épousa Françoise Gallet, dont Michel de Behault, né le 16 février 1605.

F. Jeanne, née le 21 août 1582. — G. Michel DE BEHAULT, né le

16 janvier 1585. — H. Catherine, née le 24 mars 1587. — I. Jean de Behault, né le 25 juillet 1589, épousa Georgine Fareau. — J. François de Behault, né le 25 octobre 1591. — K. Marie, née le 13 avril 1593, épousa Jean Van de Velde.

IV. Philippe de Behault, né le 28 octobre 1574, épousa Catherine Fernault, dont dix-huit enfants, savoir :

A. George de Behault, né le 2 mars 1591. — B. Catherine. — C. Marie, née le 10 novembre 1597. — D. François, qui suit, V. — E. George de Behault, né le 1er février 1599. — F. Jeanne, née le 6 décembre 1600. — G. Jeanne, née le 14 mars 1603, épousa Mathieu de Thuin. — H. Gérard de Behault, né le 15 octobre 1606. — I. Marguerite, née le 5 août 1607. — J. Séverin de Behault, né le 27 janvier 1609. — K. Philippe de Behault, né le 16 octobre 1610. —, L. Michel de Behault, né le 19 octobre 1613. — M. Michel de Behault, né le 9 avril 1615. — N. Jeanne, née le 20 juillet 1617. — O. Françoise, née le 14 mars 1618. — P. Marguerite, née le 5 août 1619. — Q. Nicolas de Behault, né le 5 mars 1621. — R. Michel de Behault, né le 19 octobre 1623.

V. François de Behault, né le 9 juin 1598, épousa Anne Quesme, dont cinq enfants, savoir :

A. Philippe François, qui suit, VI. — B. Marie, née le 20 mars 1637, épousa Pierre Faivre. — C. François de Behault. — D. Catherine, qui épousa Jean de Braine. — E. Michel de Behault.

VI. Philippe François de Behault, épousa Marie Françoise Varlet, épouse en secondes noces de N. de Lobel.

Elle eut du premier lit cinq enfants, savoir :

A. Philippe François, qui suit, VII.

B. Jean Dominique de Behault, épousa Marie Philippe Brasseur, dont trois enfants, savoir :

*a.* Nicolas Philippe Joseph de Behault, prêtre. — *b.* Jeanne Baptiste, qui épousa Jean François Caroly — *c* Françoise Josèphe.

C. Marie Jeanne, qui épousa Nicolas Philippe Ansiau. — D. Marianne Julienne, qui épousa N. Loiselet. — E. Marie Thérèse, en religion Marie Louise, religieuse, à Belian.

VII. PHILIPPE FRANÇOIS DE BEHAULT, épousa Marie Marguerite Delbove, dont trois enfants, savoir :

A. Nicolas Joseph DE BEHAULT.

B. Simon Joseph DE BEHAULT, épousa N. Mersier.

C. Philippe François Dominique, qui suit, VIII.

VIII. PHILIPPE FRANÇOIS DOMINIQUE DE BEHAULT, épousa : 1° Marie Anne Josèphe George; 2° Marie Josèphe Faivre, fille de Gabriel et de Marie Alexandrine de Ronbis, petite-fille de Pierre Faivre et de Marie de Behault. (Voir ci-dessus, V. B.)

Il eut du premier lit deux filles, Marie Thérèse Josèphe et Marie Philippine Josèphe, mortes en bas âge ou sans alliance.

### Cinquieme branche.

III. MICHEL DE BEHAULT, fils cinquième de Charles de Behault et de Jeanne du Corroit, épousa Jeanne de Boussu, dont onze enfants, savoir :

A. Adrien DE BEHAULT, né le 5 janvier 1574. — B. Charles, qui suit, IV. — C. Jacques DE BEHAULT, né le 5 janvier 1583. — D. Catherine, née le 21 novembre 1585, épousa en 1607, Jean Galopin. — E. Jean DE BEHAULT, né le 15 avril 1588. — F. Marie, née le 17 août 1591, épousa, en 1611, Jean de Braine. — G. Michel DE BEHAULT, né le 10 septembre 1597, mort à Mons le 3 novembre 1641. — H. Jeanne, épousa, en 1619, George François. — I. Isabeau, née le 3 février 1600. — J. Élisabeth, née le 9 décembre 1600, testa le 29 mai 1669. — K. Anne, née le 5 mars 1604.

IV. CHARLES DE BEHAULT, né le 14 novembre 1580, épousa Marguerite Buisseret, dont deux filles : Jeanne, née le 20 juillet 1617, et Barbe, née le 18 août 1620.



# BEHR.

D'ARGENT, à l'ours de sable, passant sur un préau de sinople, sommé d'un casque taré de front, grillé, orné d'or, fourré de sable, surmonté d'une couronne de baron. CIMIER : un ours issant de sable, tenant dans sa patte dextre trois plumes de paon au naturel. LAMBREQUINS : argent et sable.

Cette famille, dont l'origine se perd dans la nuit du moyen âge, est, disent quelques généalogistes, issue de l'Italie, et descendant de la même souche que l'illustre maison des Orsini, dont elle se serait séparée sous le règne de l'empereur Claude le Salique. D'autres la déclarent une ancienne race saxonne.

Cependant, d'après un document peu connu, l'origine italienne doit prévaloir. Les archives du Capitole contiennent un volume manuscrit, armoire n° XIV, tomo LXI, *Notizie diverse*, dans lequel on trouve, pages 116 et suivantes, une ancienne généalogie des Orsini, accompagnée d'un tableau qui présente le nom et les armes de toutes ses branches, entre autres celles des *Orsini di Pomerania*, portant les armes des Behr : « d'argent à l'ours passant de sable. »

Quoi qu'il en soit, cette famille est connue en Allemagne depuis le XII^e^ siècle, sous les noms de Bere, Behr, Ursus, et quelquefois : die Behren (les ours). Elle possède des terres en Hanovre, Mecklembourg, Poméranie, Courlande, et même en Livonie, où l'une de ses branches est établie depuis les expéditions des chevaliers Porte-glaive.

Partout elle est comptée parmi ces anciennes maisons qui descendent des chefs de la conquête et qui composent le *Alten-Adel*, qu'on appelle aussi *Ur-Adel*, pour le distinguer de la noblesse moderne.

Ces familles, dont la noblesse et l'illustration sont antérieures à tout anoblissement et qui relevaient jadis directement de l'empereur d'Allemagne, sont de plein droit *Freiherren* (seigneurs libres, ou barons du Saint-Empire), et le maréchal de l'ordre équestre de Courlande, baron de Fircks, en a donné la liste officielle où les Behr sont compris.

Presque tous les biens des Behr, d'Allemagne et de Russie, ont toujours été substitués d'aîné à aîné ; un pacte de famille, du 20 novembre 1608, a maintenu ces dispositions dans toute leur vigueur.

Il en est résulté que les fils aînés ont souvent été forcés de s'expatrier pour chercher fortune en pays étranger ; que l'on trouve des Behr occupant de hautes fonctions civiles ou militaires, en Autriche, Suède, Danemark, Waldeck, Hollande ; et qu'une branche de cette maison est aujourd'hui établie en Belgique.

Behr compte par ses alliances : Bulöw, Grothüss, Kettler, Keyzerling, Lieven, Medem, Sacken, Sternberg, Münchaüsen, Schülenbürg, Grote, Knesebeck, Düring, von der Lith, Schülten von der Lüh, Wersabe, Bär, de Milly, von der Horn, Fircks, Röenne.

Nous ne possédons point les éléments suffisants pour établir la généalogie complète de la famille Behr, mais nous pouvons donner sur les faits principaux qui se rattachent à son histoire, une notice remontant à sept cents ans, extraite de documents authentiques, conservés dans les archives de la famille, et presque tous publiés dans les ouvrages suivants :

Müshard, *Bremisch und Verdischer Ritter-Sahl* ; Klempzow,

*Annales Pomeraniæ*; *Rerum Mecklemburgicarum*; Eccard, *Corpus historiæ medii ævi*; *Mecklemburgisches Wappenbuch*; *Versuch einer Geschlechts Geschichte des hochadelichen Hauses der Herren Behr.* (Celle, 1815, 4°.) *Freiherr von Fircks, über den Ursprung des Adels*, etc.

1162. — Partage du Mecklembourg entre les compagnons du conquérant, Henri le Lion, duc de Saxe-Bavière. Les Bere reçoivent leur lot, dont faisait partie le domaine de Torgelow, qui appartient encore à la famille.

1182. — Jean Bere accompagne le duc Henri le Lion, quand il se réfugie en Angleterre auprès de son beau-père, Richard Cœur de Lion.

1189. — Eberhart Bere, compagnon des fils du duc Henri le Lion.

1223. — Léopold Behr signe comme garant le traité conclu entre Henri, roi des Romains, fils de l'empereur Frédéric II, d'une part, et Waldemar, roi de Danemark, d'autre part.

1276. — Barnimus et Gerardus Ursus (milites) sont nommés dans un diplôme de Bogislas, duc de Poméranie.

1316. — Jean et Henning Bere signent les priviléges accordés aux habitants de Stargard par Wratislas IV, duc de Poméranie.

1350. — Bernhard Beehre, évêque de Kaminiek.

1358. — Bertram Bere, chancelier d'Albert II, duc de Mecklembourg.

1371. — Ulric et Werner Behr sont mis au ban de l'Empire par l'empereur Charles IV, pour cause de rébellion avec Magnus, duc de Brunswick, et soixante et treize seigneurs de l'Empire. En 1381, les mêmes Ulric et Werner forment une ligue avec cinq autres seigneurs et déclarent la guerre à l'archevêque de Brême. Après plusieurs combats, le duc Albert de Saxe intervient et fait cesser les hostilités.

1416. — Ulric Behr accompagne les ducs Henri et Bernard de Brunswick dans leur guerre contre l'archevêque de Brême.

1470. — Henri Behr reçoit le château de Stellichte, comme fief héréditaire du duché de Brunswick.

1509. — Ulric Behr, conseiller privé du duc Henri de Brunswick, et grand bailli (gouverneur) de Zelle. En 1512, le même Ulric Behr, grand bailli du comté de Hoya.

1520. — Paul Behr, chanoine du chapitre de Brême. L'admission exigeait seize quartiers.

1523. — La famille Behr signe l'acte de confédération de la noblesse immédiate de Mecklembourg, connue sous le nom de confédération de Rostock.

1548. — Querelle de Thierri Behr avec l'archevêque de Brême et avec le duc Henri de Brunswick, à l'occasion de la ligue de Smalkalden. Thierri se réfugie auprès de son beau-frère Jean de Münchaüsen, évêque de Courlande.

1561. — Le même Thierri, gouverneur de la Courlande pour le roi de Danemark, Frédéric II.

1561. — Ulric Behr, fils du précédent, et coadjuteur de son oncle Münchaüsen, cède ses droits au duc Magnus de Danemark, qui le nomme son maréchal de la cour et lui confère de nombreux fiefs.

1583. — Jean Behr, fils de Thierri, élu chef commandeur des États de la Courlande et envoyé comme leur député au roi de Danemark, Frédéric II. Celui-ci le nomme son gouverneur de la Courlande.

1585. — Adam Behr est délégué par les États de Mecklembourg pour la révision des statuts ecclésiastiques.

1589. — Jean Behr, gouverneur de la Courlande, négocie le traité par lequel cette province est cédée à la Pologne. Le roi Sigismond donne un rescrit signé de sa main, contre-signé par les Radzivil, les Sapicha, les Bnin, et une foule d'autres seigneurs, lequel rescrit confirme et assure à Jean Behr, les droits, possessions et priviléges dont il jouissait en Courlande.

1600. — Le même Jean Behr reçoit la confirmation de l'office de maréchal héréditaire du duché de Verden, déjà possédé par sa famille.

1616. — George Behr, colonel dans l'armée autrichienne.

1621. — Samuel Behr, premier ministre de Charles Ier, duc de Mecklembourg. Après sa mort, le duc lui érigea une statue équestre dans l'église de Doberan, auprès des tombeaux des souverains du Mecklembourg. Ce monument existe jusqu'à ce jour.

1624. — Jean Behr, grand panetier et grand échanson héréditaire du duché de Brunswick-Lunebourg.

1626. — Conrad Behr, ministre de Mecklembourg auprès de Christian IV, roi de Danemark.

1629. — Adam Behr, chambellan de Gustave Adolphe, roi de Suède.

1659. — Conrad Behr est délégué par Adolphe Frédéric, duc de Mecklembourg, pour terminer son différend avec la duchesse douairière Éléonore Marie, relativement à la tutelle de son fils.

1669. — George Christophe Behr, maréchal de la cour de Charles, prince héréditaire de Danemark.

1720. — Christophe Behr, colonel au service d'Autriche et gouverneur de Gaëte.

1728. — Mathias Jean Behr, ministre de Mecklembourg à Vienne, et député de la noblesse mecklembourgeoise auprès de l'empereur d'Allemagne.

1736. — Guillaume Frédéric Behr, général-major dans l'armée autrichienne.

1745. — Burchard Christian Behr, frère du précédent, conseiller intime actuel de l'empereur François I^{er}.

1760. — Jacques George Maurice Behr, lieutenant général au service de Brunswick.

1768. — Jean George Guillaume Behr, général-major dans l'armée hanovrienne.

1780. — François Philippe Behr, conseiller de justice et de régence du prince de Waldeck et gouverneur du prince Louis. Il était le quatrième descendant en ligne directe d'Adam Behr, chambellan de Gustave Adolphe, mentionné ci-dessus.

1780. — Frédéric Behr, ami et compagnon d'armes du fameux duc de Brunswick pendant la guerre de sept ans, devient son grand écuyer avec le titre d'excellence.

1793. — Mort de Jean Behr, frère de François Philippe, mentionné ci-dessus, année 1780. Il était lieutenant-colonel du régiment de Waldeck, au service de Hollande.

1789. — Frédéric Auguste Othon Behr, maréchal héréditaire du duché de Verden, grand panetier et grand échanson héréditaire du duché de Brunswick-Lunebourg.

1807. — Christian Auguste Louis Adolphe Behr hérite de tous les biens, titres et honneurs de la branche hanovrienne.

Frédéric Louis Behr, baron de Deerfeld et du Saint-Empire, fondateur de la branche belge, fils de François Philippe, conseiller de justice et de régence du prince Waldeck, etc., mort en 1834, reconnu et confirmé comme ancien Freiherr (seigneur libre), par acte de notoriété souveraine du prince de Waldeck. Seigneur d'Altenfeld, général-major au service des Pays-Bas, gouverneur militaire de la Gueldre, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre militaire de Guillaume, etc.; il épousa Thérèse Élisabeth de Milly, morte à Maestricht le 16 avril 1855, de l'ancienne maison des sires et comtes de Milly, qui a donné dès le xv^e siècle un grand maître à l'ordre de Rhodes.

François Jean Désiré, baron Behr, fils aîné de Frédéric Louis, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du

Roi des Belges, commandeur de l'ordre de Léopold, grand-cordon de plusieurs ordres étrangers, a rempli diverses missions en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique.

Nous pouvons encore reproduire un autre fragment généalogique sur une branche de la maison de Behr.

I. JEAN JOSEPH BEHR, bailli d'Awans et de Loncin, chevalier du Saint-Empire, par lettres patentes du 3 octobre 1755, épousa Angélique Thérèse de Fromenteau de Ruyff, dont Jean Lambert Antoine, qui suit, II.

II. JEAN LAMBERT ANTOINE DE BEHR, né à Liége, le 30 mars 1753, licencié ès-lois, juge au tribunal de première instance de Maestricht, mort le 9 février 1813, épousa, à Liége, Marie Anne Josèphe de Prummer, dont deux fils, savoir :

A. Jean Joseph Alexandre, qui suit, III.

B. Hubert Antoine Louis DE BEHR, né à Maestricht, le 4 août 1789, épousa à Verviers, le 22 juin 1819, Marthe Josèphe Pirard, née à Verviers le 26 janvier 1769. Il avait obtenu en même temps que son frère, Jean Joseph Alexandre, par arrêté royal du 6 juin 1828, son incorporation dans la noblesse nationale avec le titre de chevalier.

III. JEAN JOSEPH ALEXANDRE, CHEVALIER DE BEHR, ingénieur en chef de première classe, né à Maestricht le 15 août 1786, mort à Schaerbeek le 15 août 1855, épousa, à Aix-la-Chapelle, Élisabeth Fexer, dont il eut un fils, qui suit, IV.

IV. JEAN ÉDOUARD EUGÈNE, CHEVALIER DE BEHR, élève à l'école militaire en 1860, est né à Aix-la-Chapelle, le 12 juin 1843.

# BEKEN PASTEEL.



D'ARGENT, à trois lions de gueules, armés et lampassés de même et pour cimier, le lion naissant de l'écu.

Originaire du Brabant, cette famille, qui est très-ancienne, eut son berceau à Nieuwrode, vécut pendant trois siècles dans les environs de Sichem, et se fixa enfin, après la prise et le sac de Sichem, par les Espagnols, en février 1578, dans la ville d'Arschot. Elle doit son nom à son fief de Terbeken, relevant de la cour féodale de Diest et de Sichem. Quant au surnom de Pasteel, de bonne heure en usage dans la famille, il devint patronimique dans une branche collatérale, dont plusieurs membres se sont distingués dans la carrière des armes et acquirent même les titres de baron et de comte du Saint-Empire. Ces deux branches, formées depuis près de deux siècles, se rapprochèrent et se confondirent, par le mariage d'Eustache, seigneur de Terbeken, et d'Anne Pasteel.

La branche de Pasteel, proprement dite, est éteinte aujourd'hui.

I. JEAN VAN DER BEKEN, dit Pasteel, qualifié de « miles » chevalier, dans l'épitaphe de son fils, Godefroid, fit, en 1358, le 6 juillet, une donation considérable à l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain. Il habitait Nieuwrode, au diocèse de Liége.

Il épousa Élisabeth d'Udeken, dont quatre enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, II.

B. Renier VAN DER BEKEN, oncle et tuteur de Henri van der Beken.

C. Iwan VAN DER BEKEN.

D. Goover, Godevard ou Godefroid VAN DER BEKEN, épousa Marguerite Van Wilre, fille d'Arnoud et de Christine van den Bisdomme. Ils fondèrent la branche des seigneurs d'Oplinter.

II. JEAN VAN DER BEKEN, dit Pasteel, seigneur de Terbeken, laissa deux enfants : une fille morte sans alliance et un fils, Henri, qui suit.

III. HENRI VAN DER BEKEN, dit Pasteel, seigneur de Terbeken. Il mourut au commencement de l'année 1462, laissant trois enfants légitimes, savoir :

A. Jean, qui suit, IV.

B. Robert VAN DER BEKEN, secrétaire de la ville de Diest, le 10 avril 1462.

C. Adam VAN DER BEKEN, prêtre, chanoine de Saint-Sulpice.

IV. JEAN VAN DER BEKEN, dit Pasteel, seigneur de Terbeken, mort en juin 1501, épousa N. Bruynincx, dont deux enfants, savoir :

A. Wautier VAN DER BEKEN, seigneur de Terbeken, mort en 1504, sans postérité.

B. Eustache, qui suit, V.

V. EUSTACHE VAN DER BEKEN, dit Pasteel, seigneur de Terbeken, mort en 1527, épousa N. Olivier, dont deux fils, savoir :

A. Jacques VAN DER BEKEN, seigneur de Terbeken, mort sans alliance en 1536.

B. Jean, qui suit, VI.

VI. JEAN VAN DER BEKEN, dit Pasteel, seigneur de Terbe-

ken, mort en 1558, épousa N. Vrancken, dont plusieurs enfants, savoir :

A. Eustache, qui suit, VII.
B. Martin VAN DER BEKEN.
E. Élisabeth, épousa Martin Vrancken.
F. Marie, épousa Guillaume de Walsche, dont une fille.

VII. EUSTACHE VAN DER BEKEN, dit Pasteel, seigneur de Terbeken et de Speelhoven, bourgmestre de Sichem et puis de Diest, mort à Diest le 14 juin 1622, âgé d'environ soixante-seize ans, et inhumé à Saint-Sulpice, devant l'autel de Saint-Martin, épousa : 1° en 1585, Anne Pasteel, fille de George, de la branche d'Oplinter, et d'Anne Roselaer ; et 2° à Sichem, le 27 juin 1590, Gertrude Peeters, dame de Speelhoven, morte en 1632, veuve de Renier Logen, fille de Henri Peeters, et de Catherine Nyvelaers.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Hélène, épousa Grégoire Duynen, fils de Jean et d'Anne Wynants.
B. Eustache, qui suit, VIII.
C. Marguerite, épousa Jean Wouters, bourgmestre de Webbecom et de Tongerloo.

VIII. EUSTACHE VAN DER BEKEN, dit Pasteel, seigneur de Speelhoven, conseiller et secrétaire de la ville et pays d'Arschot, né en 1588, mort en 1659, épousa, le 30 août 1611, à Arschot, Anne Suetrix, dont deux enfants, savoir :

A. Eustache, qui suit, IX.
B. Jean VAN DER BEKEN, épousa Anne Berenbergh.

IX. EUSTACHE VAN DER BEKEN, dit Pasteel, seigneur de Speelhoven, conseiller et secrétaire de la ville et du pays d'Arschot, né le 10 avril 1614, épousa Anne Van Canterbeeck, dont trois enfants, savoir :

A. Suzanne, fille dévote.

B. Eustache, qui suit, X.

C. Martine, épousa Jean Meunis, licencié en droits.

X. EUSTACHE VAN DER BEKEN, dit Pasteel, seigneur de Speelhoven, conseiller et secrétaire de la ville et du pays d'Arschot, né à Arschot le 6 février 1641, épousa : 1° Anne della Batista ; 2° Catherine van Moockenborch ; et 3° le 6 juin 1695, à Arschot, Marie Louise Bigée.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Anne Eustache, épousa Pierre Walravens.

B. Marie, épousa N. van Dueren.

C. Eustache François VAN DER BEKEN, épousa Marie Anne De Vos.

Il eut du second lit cinq enfants :

D. Catherine.

E. Jean Baptiste VAN DER BEKEN.

F. Charles Ferdinand VAN DER BEKEN, épousa Catherine Daels, dont une fille :

Élisabeth, qui épousa en 1758, son cousin germain Arnoud Joseph van der Beken, dit Pasteel.

G. Arnoud Ernest VAN DER BEKEN. — H. Nicolas VAN DER BEKEN.

Il eut du troisième lit trois enfants, savoir :

I. Jacques, qui suit, XI. — J. Martin VAN DER BEKEN. — K. Élisabeth.

XI. JACQUES CHARLES VAN DER BEKEN, dit Pasteel, né à Arschot le 10 août 1699, mort à Bruxelles le 9 décembre 1783, et inhumé à Saint-Géry, épousa, à Bruxelles, le 28 juin 1727, Catherine Josse, dont six enfants, savoir :

A. Arnoud Joseph, qui suit, XII.

B. Jean Joseph VAN DER BEKEN, né le 30 juin 1732.

C. Jeanne Marie, née le 16 janvier 1730. — D. Pétronille, née en 1734. — E. Anne Catherine Philippine, née le 16 août 1749. — F. Thérèse Pétronille, née le 10 août 1750.

XII. Arnoud Joseph van der Beken, dit Pasteel, conseiller et secrétaire de la ville et du pays d'Arschot, né à Bruxelles le 13 avril 1728, licencié en droits à Louvain le 16 février 1756, épousa, le 2 février 1758, à Arschot, Élisabeth Van der Beken, sa cousine germaine, fille de Charles Ferdinand et de Catherine Daels, ci-dessus mentionnés, dont un fils unique, Jacques Joseph, qui suit, XIII.

XIII. Jacques Joseph van der Beken, dit Pasteel, né à Arschot le 17 décembre 1758, mort à Louvain le 14 mai 1824, conseiller et secrétaire de la ville et du pays d'Arschot, licencié en droit à Louvain le 20 août 1784, épousa Jeanne Richarde Josèphe de Grez, née à Bruxelles le 17 septembre 1760, morte à Louvain le 30 septembre 1841, fille de Jacques Joseph, hérault d'armes (sa mère était Marie Anne Thérèse d'Ursel) et de Jeanne Catherine de Launoy, dont cinq enfants, savoir :

A. Joseph Marie Emmanuel van der Beken Pasteel, ancien procureur impérial à Eindhoven, licencié en droits.

B. Michel Alexandre Joseph van der Beken Pasteel, président du tribunal d'Eindhoven, licencié en droit, membre de l'ordre équestre du Brabant septentrional, des états provinciaux, de la société néerlandaise d'industrie, à Harlem, directeur de la société des sciences et des arts de Bois-le-Duc, président du collége des curateurs de l'école latine d'Eindhoven, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, épousa Aldegonde Smits Eckard.

C. Anne Pétronille, née à Louvain le 31 juillet 1790, morte à Louvain le 8 avril 1861, épousa, en janvier 1812, Jean Justin Lambert de Ryckman de Betz, né à Diest en août 1790, mort à Louvain le 18 janvier 1858, sénateur, fils de Lambert Antoine Berthold, seigneur de Betz et de Craywinkel, et de Marie Barbe Van der Veken, dame de Winghe Saint-George, de Gemp et de Hattem.

Ils eurent trois enfants, savoir :

a. Lambert Richard Edmond de Ryckman de Betz, né à Louvain le 12 septembre 1812, épousa, le 16 octobre 1861 à Bruxelles, Émérence Louise Emma-

nuelle, baronne de Waha de Baillonville, née à Horne le 27 janvier 1820, veuve d'Armand Alphonse, baron Clebsattel de Cerney, fille de François Guillaume Joseph, baron de Waha de Baillonville et de Jeanne Catherine Josèphe de Menten de Horne.

*b*. Marie Barbe Josèphe Adèle, épousa Guillaume Joseph Lucien de Troostenbergh.

*c*. Laurence, épousa le 25 septembre 1851, à Louvain, Jules Antoine Joseph, baron van Haeften, né à Anvers le 3 mai 1823, fils de Gustave Alexandre Frédéric et de Jeanne Marie Caroline Vermoelen.

D. Philippe Auguste Henri VAN DER BEKEN PASTEEL, licencié en droits, ancien échevin et juge au tribunal de première instance à Anvers, mort à Ixelles, le 16 novembre 1856.

F. Pierre Joseph François, qui suit, XIV.

XIV. PIERRE JOSEPH FRANÇOIS VAN DER BEKEN PASTEEL, né à Arschot le 17 décembre 1795, licencié en droit, épousa : 1° Rosalie Caroline Joséphine de Vos de Hamme et de Sainte Anne, morte sans enfants à son château de Corsendonck le 17 août 1837 ; et 2° le 17 avril 1839, Louise Thérèse van den Berghe de Knyff, née à Anvers le 11 novembre 1810, fille d'Adrien Jacques de Lambert van den Berghe et de Thérèse Gertrude Antoinette de Knyff, dont quatre enfants, savoir :

A. Alexandrine Thérèse Caroline Marie Philomène, née à Anvers, le 1er avril 1840, épousa civilement, à Malines, le 17 avril 1861, et le lendemain religieusement, à Anvers, à l'église de Notre-Dame, Charles Joseph Édouard Hubert de Crane d'Heysselaer, né à Malines le 5 février 1834, fils de Charles Joseph Antoine Jean, et de Clémence Eugénie Philippine Marie van Ertborn, dont :

Charles Ferdinand Louis Marie, né au château de Buerstede, sous Aertselaer, le 21 mars 1862.

B. Adrien Eugène Anne Marie VAN DER BEKEN PASTEEL, né à Anvers le 21 décembre 1841.

C. Claire Augustine Caroline Marie, née à Anvers le 26 janvier 1844.

D. Anne Lambertine Élise Marie, née à Anvers le 11 juillet 1846, morte à Anvers le 5 avril 1854.

**Van der Beken, seigneurs d'Oplinter, comtes et barons du Saint-Empire.**

II. Godefroid Pasteel, seigneur de Terheyden, à Nieuwrode, fils de Jean van der Beken, dit Pasteel, et d'Élisabeth d'Udekem, épousa Marguerite van Wilre, fille d'Arnoud et de Christine van den Bisdomme, dont un fils, savoir :

III. Guillaume Pasteel, seigneur de Terheyden, le 26 décembre 1422, mort en 1440, laissa de sa femme N. van Binckum, de Tirlemont, deux fils dont l'un, Godefroid, qui suit, IV.

IV. Godefroid Pasteel, seigneur de Terheyden en 1440, épousa N. van Montenaken, dont un fils, Godefroid, qui suit, V.

V. Godefroid Pasteel, seigneur de Terheyden, Thielt, Rillaer, Speelhoven et Messelbroeck, épousa, en 1460, N. van Houthem, dont un fils, Jean, qui suit, VI.

VI. Jean Pasteel, seigneur de Terheyden, etc,, le 14 novembre 1490, mort en 1521, épousa Anne van Meldert, dont un fils, Jean, qui suit, VII.

VII. Jean Pasteel, seigneur de Terheyden, etc., le 14 novembre 1521, épousa Catherine Permans, dont deux enfants :

A. Henri, qui suit, VIII.
B. George Pasteel, chef de la seconde branche.

VIII. Henri Pasteel, seigneur de Terheyden, etc., mort en 1565, eut de sa femme N. van der Meeren, de Saventhem, un fils, Jean, qui suit, IX.

IX. Jean Pasteel, eut de sa femme Anne du Four, André qui suit, X.

X. André Pasteel, épousa Marie Roulet, dont il eut quatre enfants, savoir :

A. Guillaume, qui suit, XI.

B. Françoise, épousa Philippe Benoist de Gentissart, fils d'André, bailli de la terre et baronnie de Chaumont, et d'Adrienne Moreau.

C. Marie, dame d'Opprebais, épousa par contrat du 27 décembre 1685, Pierre François de Beaulieu, fils de Pierre et de Françoise du Mont.

D. Anne, épousa N. Gilson.

XI. Guillaume Pasteel, épousa Albertine d'Awans, dont onze enfants, savoir :

A. Maximilien Pasteel, lieutenant aux gardes wallonnes. — B. Charles Pasteel, capitaine au régiment de Ligne, tué à la bataille de Dettingen. — C. Antoine Emmanuel Pasteel, officier au service de France, eut de sa femme Élisabeth Vrericx, huit enfants, savoir :

*a*. Louis Pasteel, lieutenant aux gardes wallonnes. — *b*. Jacques Pasteel, capitaine au régiment de Flandre en Espagne. — *c*. Albert Joseph Pasteel, lieutenant au régiment du prince de Lorraine, créé comte du Saint-Empire le 25 mars 1773. — *d*. Marie Barbe. — *e*. Marie Françoise, morte sans enfants, épousa Henri van den Perre, admis au lignage de t'Serhuyghs, à Bruxelles, le 13 juin 1746, fils de Jacques et d'Anne Catherine Pielmans. — *f*. André Joseph Pasteel. — *g*. Isabelle. — *h*. Catherine.

D. Claude Pasteel. — E. Marie, épousa François van Dorselaer. — E. Servais Joseph Pasteel, baron du Saint-Empire, lieutenant-colonel au régiment de Los Rios, chevalier de l'ordre de Marie Thérèse, mort sans hoirs le 3 décembre 1766, épousa Henriette de l'Escaille, fille de Henri, écuyer, membre de la chambre des comptes, et de Catherine Maisin. — G. Joseph Pasteel, lieutenant aux gardes wallonnes. — H. Marie, épousa N. Aublux. — I. Madeleine, épousa N. Parisis. — J. Louise. — K. Anne.

### Seconde branche des seigneurs d'Oplinter.

VIII. George van der Beken, dit Pasteel, seigneur de Ter-Heyden et d'autres fiefs, né vers 1523, mort vers 1601, laissa d'Anne Roselaer, qu'il avait épousée vers 1565, deux enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, IX.

B. Anne, qui épousa Eustache van der Beken, seigneur de Terbeken, fils de Jean, dit Pasteel, et de N. Vrancken.

IX. JEAN VAN DER BEKEN, DIT PASTEEL, seigneur de Terheyden et d'autres fiefs, épousa Anne van der Tommen, dame d'Oplinter et de Wilsele, morte au commencement de l'année 1623, fille de Pierre et d'Élisabeth van den Hert, dont cinq enfants, savoir :

A. Claude VAN DER BEKEN, mort sans alliance le 13 mars 1635, et inhumé chez les Frères-Mineurs, à Bruxelles.

B. Antoine VAN DER BEKEN, seigneur d'Oplinter et de Linden, mort sans alliance en 1663, et inhumé chez les Frères-Mineurs, à Bruxelles.

C. Jean Melchior, qui suit, X.

D. Lutgarde, épousa Jean van der Moeren. — E. Marie Anne, capucine.

X. JEAN MELCHIOR VAN DER BEKEN, DIT PASTEEL, seigneur de Linden, de Wilsele, de Putte le 7 juin 1663, mort en 1674, et enterré à Diest, sous la pierre sépulcrale d'Eustache van der Beken et de Gertrude Peeters, épousa Marie Anne Pétronille van Claerhout, dite Vilain, fille de Jean et de Barbe Doriend, dont neuf enfants, savoir :

A. Marie Anne Françoise, née à Bruxelles le 9 juillet 1655.

B. François Joseph VAN DER BEKEN, seigneur de Wilsele et de Putte, né à Bruxelles et Baptisé à Saint-Géry le 10 avril 1658, mort en bas âge.

C. André VAN DER BEKEN, admis avec son frère Guillaume dans le lignage de Coudenberg, à Bruxelles, le 13 juin 1689.

D. Guillaume Jean Melchior VAN DER BEKEN, seigneur de Wilsele, de Putte et de Nieuwrode, admis avec son frère André dans le lignage de Coudenberg, né à Bruxelles et baptisé à Saint-Géry le 27 avril 1659, mort en 1692, épousa, le 29 septembre 1688, Marie Philippine van Valkenisse, née le 16 mars 1668, morte le 12 juin 1728, fille

d'André Eugène, seigneur de Bodeghem, premier secrétaire et archiviste de la ville d'Anvers, et de Judoce Marie van Bueren, dame de Monchy, dont deux enfants, savoir :

*a*. Ferdinand Joseph VAN DER BEKEN, né le 2 décembre 1689, mort sans alliance le 18 août 1704

*b*. André Ambroise Joseph VAN DER BEKEN, né le 15 février 1691, mort le 17 septembre de la même année.

E. Agnès Thérèse Philippine.

F. Marguerite Barbe, dévote, morte le 27 septembre 1691.

G. Éléonore, carmélite à Louvain.

H. Jeanne, morte sans alliance le 29 octobre 1691.

I. Philippe VAN DER BEKEN, mort sans alliance le 8 juin 1702.

# BELLEFROID D'OUDOUMONT.

ECARTELÉ : au premier et au quatrième d'argent, à la bande de gueules chargée d'un croissant d'or ; au deuxième et au troisième d'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules et couronné d'or. CIMIER : un lion naissant de l'écu.

Bellefroid d'Oudoumont est une famille très-ancienne et très-honorable du pays de Liége.

RENIER DE BELLEFROID OU DE SAULCY, vivait en 1300, ce qui se prouve par les archives du chapitre de Saint-Jacques, à Liége, et par un relief fait à la cour féodale de Liége, par un fils de Willaume, le 9 avril 1370. Il eut un fils, Robert de Saulcy, qui suit.

ROBERT DE SAULCY, épousa, vers 1360, Marie Catherine de Doncel.

WILLAUME DE SAULCY, DIT DE BELLEFROID, son descendant, fut échevin de la noble cité de Liége et conseiller intime de Louis de Bourbon, prince évêque de Liége. La magistrature dont il était revêtu conférait de fait la noblesse au magistrat et à tous ses descendants. Il épousa, vers 1450, Francotte de Voroux, dont deux fils; l'un d'eux passa en France où il devint le chef d'une branche dont les membres reçurent, des rois de France, les titres de marquis, de comtes, de chevaliers, etc., et qui contractèrent aussi les plus hautes alliances. L'autre fils de Willaume resta dans le pays de Liége et fonda la branche dont descend la maison actuelle de Bellefroid d'Oudoumont.

Ce fut aussi vers cette époque que le nom de Saulcy fut abandonné et que celui de Bellefroid fut maintenu à cause du fief qui portait ce nom.

Le chef actuel de la maison de Bellefroid d'Oudoumont possède toute sa généalogie. Nous ne pouvons, en ce moment, la donner dans toute son étendue. Les trois derniers degrés sont les seuls dont nous ayons, aujourd'hui, complète connaissance.

HUBERT FRÉDÉRIC DE BELLEFROID D'OUDOUMONT, trésorier général de l'état de la noblesse du pays de Liége et du comté de Looz, et conseiller de la noble cité de Liége, etc., épousa, vers 1782, Marie Thérèse Sibille Turbet d'Eynembourg, dont deux enfants, savoir :

A. Louis Joseph Frédéric Auguste DE BELLEFROID D'OUDOUMONT, mort sans alliance, à Liége, le 31 mars 1846.

B. Jean Charles François Félix, qui suit.

JEAN CHARLES FRANÇOIS FÉLIX DE BELLEFROID D'OUDOUMONT, écuyer, ancien membre de l'ordre équestre du royaume des Pays-Bas pour la province de Liége, obtint, par diplôme du 21 avril 1829, reconnaissance et confirmation de noblesse. Il épousa, en 1833, Marie Hubertine Evergiste de Donnéa de Hamoir, dont trois enfants, savoir :

A. Marie Thérèse Justine DE BELLEFROID D'OUDOUMONT épousa, en 1857, Napoléon Joseph de Pierpont de Fontaine, d'une ancienne famille de la province de Namur.

B. Auguste DE BELLEFROID D'OUDOUMONT épousa, en 1863, Caroline, baronne de Bonhome de Hògne, d'une ancienne famille du pays.

C. Paul Alexis Marie Camille DE BELLEFROID D'OUDOUMONT.

# BEMMEL.

D'ARGENT, à trois rocs de sable. COURONNE de baron, sommé d'un casque ouvert. CIMIER : une levrette au naturel assise, colletée de gueules.

Van Bemmel, originaire de Clèves, une des familles patriciennes du Brabant, fut admise, en 1792, dans la noblesse avec le titre de baron que lui maintint le roi Guillaume.

I. SÉBASTIEN VAN BEMMEL épousa, vers 1650, Françoise van Vlierden, dont, entre autres, Philippe François, qui suit, II.

II. PHILIPPE FRANÇOIS VAN BEMMEL, né le 13 septembre 1653, épousa Catherine Thérèse du Vieusart, dont sept enfants :

A. Ghislain Guillaume VAN BEMMEL, échevin de Louvain en 1728.

B. Martin Philippe, qui suit III. — C. Anne Françoise, qui épousa Martin van Lanschot. — D. Pierre Joseph VAN BEMMEL, né le 11 mars 1687, épousa Jeanne Philippine van Goidtsenhoven, dont trois enfants :

*a*. Allard Joseph Eugène, né en 1718, mort en 1780, capitaine de cavalerie.

*b*. François Philippe Joseph, né le 6 novembre 1725, épousa : 1° Isabelle Marie Brenard, et 2° Thérèse Antoinette Frantzen.

*c*. Guillaume Joseph, mort sans alliance en 1765.

E. Théodore Dominique VAN BEMMEL. — F. Richard Sébastien VAN BEMMEL. — G. Charles Albert VAN BEMMEL, né en 1700, mort en 1776.

III. MARTIN PHILIPPE VAN BEMMEL, receveur et contrôleur des impôts des états du Brabant, né le 9 novembre 1679, mort le 6 janvier 1763, épousa Élisabeth Belvaux, morte le 11 octobre 1773, fille d'un colonel français, dont six enfants :

A. **Philippe François, qui suit, IV.**

B. Pierre François Joseph Renier, BARON VAN BEMMEL, le 4 oc-

tobre 1792, capitaine au régiment des dragons de la Tour, épousa, le 25 août 1769, Jeanne Jossine Catherine Colette van Hoobrouck, dont six enfants, savoir :

*a.* Henri Jean Joseph, né à Gand le 14 février 1771, chevalier de l'ordre de Marie Thérèse, major au régiment des chasseurs verts de London.

*b.* Colette Constance Philippine, née le 25 mai 1772, morte au berceau.

*c.* Marie Julie Eléonore, née le 8 juillet 1773, morte le 20 juillet 1791.

*d.* François Philippe Joseph, né en 1776, major aux hussards de Vetzay.

*e.* Marie Eugénie. — *f.* Louis Allard, jumeaux, nés le 12 décembre 1775.

C. Charlotte, morte sans alliance, à Bruxelles, le 7 juillet 1793.

D. Claire, dame d'honneur de la comtesse de Salm-Reyfferscheidt, née princesse de Rubempré. — E. Antoine VAN BEMMEL. — F. Marie, morts sans alliance.

IV. PHILIPPE FRANÇOIS VAN BEMMEL, directeur et contrôleur des impôts des états de Brabant, né le 20 octobre 1712, mort le 13 avril 1792, épousa : 1° Marie Cornet, morte en 1769, et 2°, le 11 avril 1774, Antoinette Marie Anne Bacon, née le 31 octobre 1751, morte le 11 avril 1785. Il eut du second lit :

A. Julie Antoinette Ghislaine, née à Bruxelles, épousa le 2 juillet 1793, Joseph Henri Louis Barnaba.

B. Charles Maximilien Philippe, qui suit, V.

V. CHARLES MAXIMILIEN PHILIPPE, BARON VAN BEMMEL, né le 26 février 1778, mort le 27 septembre 1827, épousa, le 18 septembre 1818, Julie Josèphe Schuermans, dont :

A. Stéphanie Julie Henriette, née le 12 novembre 1819, morte le 12 novembre 1831. — B. Louis Edmond VAN BEMMEL, mort en bas âge. — C. Eugène Paul Philippe, qui suit, VI.

VI. EUGÈNE PAUL PHILIPPE, BARON VAN BEMMEL, né à Gand le 15 avril 1824, professeur à l'université de Bruxelles, conseiller communal à Saint-Josse-ten-Noode, épousa Émilie Cousin, née à Paris, en 1834, dont postérité.

# BERGHE.

Ecartelé : au premier et au quatrième d'argent, à trois cornets de sable liés de gueules; au deuxième et au troisième de sable, à trois faucilles d'argent emmanchées d'or. Cimier : deux mains de carnation élevées, dextre et senestre.

La famille van den Berghe est originaire du Brabant septentrional.

I. Barthélémy van den Berghe, né à Bois-le-Duc, y épousa Dymphne van Gilsen, dont un fils, Renier, qui suit, II.

II. Renier van den Berghe, né à Anvers le 10 octobre 1644, commis de la trésorerie, épousa, à Anvers, le 18 février 1670, Jeanne Marie van der Aa, née le 26 septembre 1650, dont sept enfants, savoir :

A. Gaspar van den Berghe, prêtre.

B. Adrien Hyacinthe, qui suit, III.

C. Anne Isabelle, épousa 1° François Vasterhavens, et, 2° à Anvers, le 9 décembre 1722, Pierre Verbuecken, chevalier, conseiller et receveur des états du Brabant au quartier d'Anvers.

D. Catherine Josèphe, née à Anvers le 25 novembre 1690, morte sans enfants le 4 avril 1770, épousa à Saint-Jacques le 12 août 1730, Pierre Antoine Wellens, né à Anvers le 8 septembre 1695, mort le 2 octobre 1769, bourgmestre d'Anvers en 1736, veuf de Marie Anne Josèpe van den Helcke.

E. Sara Marie. — F. Anne Catherine. — G. Jeanne Marie, béguine. Morte avant ses frères et sœurs, elle testa le 27 avril 1725.

III. Adrien Hyacinthe van den Berghe, né à Anvers le 25 avril 1684, capitaine d'infanterie Wallonne, régiment du colonel Jean Théodore de Kessel, par brevet de Maximilien

Emmanuel, électeur de Bavière, vicaire général des Pays-Bas, du 6 février 1709, épousa à Bois-le-Duc, le 3 juin 1714, Béatrix Josèphe van Geffen, morte à Vucht, après son mari, le 2 mai 1738, dont un fils, François Hyacinthe, qui suit, IV.

IV. François Hyacinthe van den Berghe, seigneur de Vucht et de Sionsburg, né à Bois-le-Duc le 15 août 1718, épousa Aldegonde Théodore Suyskens, morte à Bois-le-Duc le 7 février 1762, dont, entre autres, deux enfants qui suivent, savoir :

A. Isabelle Théodore Antoinette, née à Bois-le-Duc le 25 mai 1746, morte à Anvers le 17 janvier 1776, épousa à Anvers, le 12 septembre 1775, Jean Baptiste Joseph Guyot, né à Anvers le 25 septembre 1748, mort à Anvers le 10 mars 1789. Il avait épousé en secondes noces, Françoise Jacqueline Josèphe Peeters d'Aertselaer.

B. François Joseph, qui suit, V.

V. François Joseph van den Berghe, né à Bois-le-Duc, le 7 août 1749, mort à Anvers le 2 septembre 1812, admis dans la noblesse par diplôme du 15 mars 1785, sur titres, actes d'autenticité et de notoriété, épousa à Anvers, le 24 octobre 1777, Marie Thérèse Séraphine Jeanne de Knyff, née à Anvers le 6 septembre 1756, morte à Bruxelles le 7 janvier 1811, dont cinq enfants, savoir :

A. Catherine Marie Béatrix, née à Anvers le 29 août 1799, morte sans alliance.

B. François Jacques Théodore Joseph van den Berghe, né à Anvers le 28 août 1780, mort sans postérité à Anvers, le 28 octobre 1850, chevalier des ordres de Léopold et du Lion Néerlandais, épousa, à Anvers, le 10 juin 1807, Colette de Heyder, née à Anvers le 15 octobre 1788, morte à Anvers le 28 mars 1863, fille unique de Pierre Jean et de Marie Josèphe van der Aa de Randerode.

C. Pierre Alexandre Théodore van den Berghe, mort sans alliance à Pise.

D. Adrien Joseph Hubert Jacques, qui suit, VI.

E. Charles Jean Joseph, chef de la seconde branche.

VI. Adrien Joseph Hubert Jacques van den Berghe, né à Anvers le 4 novembre 1783, mort le 19 janvier 1828, épousa, à Anvers, le 20 avril 1808, Thérèse Gertrude Antoinette de Knyff, née à Anvers le 14 octobre 1783, morte à Anvers le 18 mai 1863, fille de Charles Joseph Xavier, chevalier de Knyff, et de Thérèse Marie Angélique Vermoelen, dont six enfants, savoir :

A. Eugène François Adrien, qui suit, VII.

B. Louise Thérèse, née le 11 novembre 1810, épousa à Anvers, le 17 avril 1839, Pierre Joseph François van der Beken Pasteel, né à Aerschot le 17 décembre 1795, veuf de Rosalie Josèphe de Vos de Hamme, fils de Jacques Joseph et de Jeanne Richarde Josèphe de Grez.

C. Caroline Colette, née à Bruxelles le 21 février 1814, épousa à Eeckeren, le 21 mai 1844, Jules Théodore Gamard, né à Gand le 5 mars 1810, ancien capitaine au régiment d'élite, fils d'André François Léopold et de Françoise Marie Emmanuelle van Hegghen.

D. Adrienne Caroline Françoise, jumelle de Caroline Colette Marie, en religion sœur Pacifique.

E. Charles Théodore François van den Berghe, né à Anvers, le 9 février 1817, mort à Bruxelles le 20 octobre 1862, épousa, à Molenbeek-Saint-Jean, le 7 juillet 1857, Anne Marie Françoise Van Kerckhoven, née à Louvain le 2 février 1813.

E. Élise Henriette Joséphine, née le 10 décembre 1820, épousa, à Brasschaet, le 26 septembre 1857, Édouard Joseph Auguste Langhans, capitaine du génie, chevalier de l'ordre de Léopold, né à Malines le 29 août 1818, fils de François Jean Baptiste Auguste et de Caroline Priscille Hoeberechts.

VII. Eugène François Adrien van den Berghe, né à Bruxelles le 24 août 1809, mort à son château à Eeckeren, province d'Anvers, le 3 septembre 1857, épousa au château de Schooten, le 23 mai 1833, Joséphine Isabelle Ullens, fille de François Joseph, seigneur de Ten Strypen et de Calfeue, membre

de l'ordre équestre de la province d'Anvers, et de Marie Thérèse Claire Cornélissen, dame de Schooten.

Il eut de ce mariage quatre enfants, savoir :

A. Oswald Charles Joseph Marie, né à Schooten le 25 octobre 1834, prêtre, camérier secret de Sa Sainteté le pape Pie IX, docteur en théologie, philosophie et lettres, membre de l'académie pontificale des nobles ecclésiastiques à Rome, de l'académie de la religion catholique, etc., auteur de plusieurs ouvrages, obtint reconnaissance de noblesse par lettres patentes du 16 octobre 1858.

B. Adeline Marie Thérèse Josèphe, née à Anvers le 25 mars 1836, épousa, à Eeckeren, le 24 octobre 1860, Charles Constant Ghislain de Montpellier d'Arbre, membre de la Chambre des représentants, né à Védrin le 29 août 1830, fils d'Alphonse Alexis et de Constance Hubertine de Moreau de Bioul.

De ce mariage sont nés deux fils :

*a*. Théodore Marie Joseph Alphonse Oswald Ghislain, né à Bruxelles le 16 août 1861.

*b*. Constant Marie Joseph Henri Edmond Ghislain, né à Bruxelles le 18 décembre 1862.

C. Jules François Louis Marie VAN DEN BERGHE, né à Anvers, le 5 février 1839, mort à Anvers le 14 mai 1853.

D. Léon Charles Joseph Marie VAN DEN BERGHE, né à Anvers, le 3 mars 1843.

### Deuxième branche.

VI. CHARLES JEAN JOSEPH VAN DEN BERGHE, né à Anvers le 14 novembre 1785, mort à Eeckeren le 17 janvier 1832, officier dans l'armée française pendant la campagne de Russie, chevalier de la Légion d'honneur, épousa, à Anvers, le 6 avril 1815, Henriette Marie Isabelle Moretus, née à Anvers le 9 novembre 1793, fille de Joseph Hyacinte et de Marie Henriette Colette Wellens, dont quatre enfants, savoir :

A. Emilie Joséphine Françoise, née à Anvers le 2 mai 1817, épousa, à Eeckeren, le 29 mai 1838, Constantin Pierre de Caters, né à Anvers le 11 juin 1811, fils aîné de Pierre Joseph, baron de Caters et de Jeanne Antoinette Ergo.

B. Colette Albertine Marie, née à Anvers le 21 mai 1818, épousa, à Eeckeren, le 20 avril 1841, George Marie Joseph Bosschaert, né à Anvers le 5 juin 1815, fils d'Augustin Égide et d'Angélique Marie Josèphe della Faille de Leverghem.

C. Mathilde Louise Marie, née à Eeckeren le 26 juillet 1819, épousa, à Anvers, le 11 juillet 1844, Maurice Henri Ghislain, vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe, général-major, commandeur de l'ordre de Léopold, né à Moerzeke (Flandre Orientale), le 15 mai 1798, fils de Charles Désiré Aloïs Ghislain Hubert et de Marie Charlotte Alexandrine Josèphe Ghislaine de Lichtervelde, dame de la Croix étoilée.

D. Édouard Adrien Joseph, qui suit, VII.

VII. Édouard Adrien Joseph van den Berghe, né à Anvers, le 17 mars 1821, confirmé dans sa noblesse par arrêté royal du 28 février 1859, épousa, à Froidmont, près Tournay, le 8 décembre 1858, Octavie Adèle Morel, née à Tournay, le 8 mars 1825, fille d'Eugène Louis Morel de Westgaver et de Louise Clémence, baronne Lefebvre.

# BERGHE DE BINCKUM.

D'AZUR, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules et couronné d'or. CIMIER : le lion naissant de l'écu.

La famille van den Berghe de Binckum, originaire de Tirlemont, s'est divisée en deux branches principales ; l'aînée, celle des seigneurs de Ramilly, s'est dirigée vers Liége, tandis que la branche cadette est restée à Tirlemont. C'est de cette dernière, les chevaliers van den Berghe de Binckum, que nous allons exclusivement nous occuper.

Le titre de chevalier, possédé par leurs aînés et par eux, avant l'an 1411, fut reconnu aux van den Berghe de Binckum par le roi Guillaume I[er] des Pays-Bas, qui avait ordonné à tous les membres de la noblesse de faire constater la valeur de leurs titres, afin de pouvoir s'en servir dans les actes publics.

Cette famille était jadis une des plus riches du pays ; mais elle éprouva des pertes cruelles pendant les guerres du temps des Espagnols ; sa fortune consistait principalement en rentes et, à la suite du sac de Tirlemont, qui eut lieu en juin 1635, et qui anéantit entièrement cette ville, elle fut cruellement éprouvée. La ville fut prise et reprise trois fois, et l'on prétend que dix maisons seulement furent épargnées par le feu. Ce désastre détruisit la plupart des archives publiques et privées. C'est ainsi qu'en écrivant l'histoire des van den Berghe de Binckum, nous n'avons pu remonter à une origine plus reculée.

I. Messire Germain van den Berghe, chevalier, seigneur de Ramilly et de Corenne, secrétaire de Jean III, duc de Brabant, par lequel il fut envoyé vers Renard de Valckenbourg, pour traiter de la paix et pour remettre sous son obéissance la ville de Sittart que ledit duc avait prise peu auparavant sur ledit Renard, comme le témoignent quelques mémoires généalogiques, entre autres Christophe Bulkens, prélat de Saint-Sauveur, à Anvers. Cet auteur nous apprend que Germain trépassa l'an 1411, et avait épousé Marie van Dormael, dont deux enfants, savoir :

A. Ywan, qui suit, II.

B. Marie, épousa, en 1451, messire Libert de Meldert, chevalier, dont deux enfants savoir :

*a*. Messire Libert de Meldert, qui épousa Catherine Pinnoc, à Louvain, dont postérité.

*b*. Marguerite, qui épousa Guillaume, seigneur de Montenac, dont postérité.

II. Ywan van den Berghe, chevalier, seigneur de Ramilly et de Corenne, servit Wincelin de Luxembourg, duc de Brabant et fut envoyé avec ses troupes contre celles de Louvain qui s'étaient révoltées. La ville prise, le duc y entra et fit saisir, par Ywan van den Berghe, le chef des mutins, nommé Jean Suarters, qui fut condamné à avoir la tête tranchée. D'après Butkens, Iwan épousa Adrienne Vanhalle, dont deux enfants, savoir :

A. Germain, qui suit, III.

B. Ywan van den Berghe, seigneur de Ramilly, qui épousa Catherine de Harduemont et alla s'établir à Liége. Il est le fondateur de la branche des seigneurs de Ramilly, dont il est fait mention ci-dessus.

III. Germain van den Berghe, chevalier, seigneur de Ramilly et de Corenne, épousa dame Élisabeth van Hauthem. Il tua, par malheur, le seigneur de Roosbeek, et fut, pour ce sujet, condamné d'aller faire pénitence au Saint-Sépulcre,

à Jérusalem, où il mourut vers 1479, laissant de sa femme trois fils et une fille, entre autres, Henri qui suit, IV.

VI. Henri van den Berghe, épousa Marie van den Putte, dite van Bourehove, dont un fils, Denis qui suit, V.

V. Denis van den Berghe, bourgmestre de Tirlemont en 1523, seigneur de Corenne, qu'il vendit au seigneur de Florennes, et de Marie van de Putte, épousa Marguerite de Blehen, dont cinq enfants, savoir :

A Hubert, qui suit, VI.

B. Marguerite, prieure du couvent de Cabbeke, de l'ordre de Saint-Augustin, à Tirlemont.

C. Paul van den Berghe, mort sans postérité, le 1er avril 1540, avait épousa Emerentiana vander Linde à Louvain, et inhumé à Louvain à l'église de Saint-Quentin.

D. Anne, épousa Geldolf van Winden, dit vander Linde.

E. Elisabeth, épousa Jean Uytterhellicht, fille de Paul et de Catherine van der Hofstadt.

VI. Hubert van den Berghe épousa Elweide van Binckum, dont un fils, Denis, qui suit, VII.

VII. Denis van den Berghe épousa Élisabeth van Hinnisdael, dont deux enfants, savoir :

A. Denis van den Berghe, mort sans alliance en 1572.

B. Henri, qui suit, VIII.

VIII. Henri van den Berghe, mort en 1640, et inhumé à l'église de Saint-Germain à Tirlemont, épousa Catherine Traetsens, fille de Chrétien et d'Anne van den Steen, dont cinq enfants, savoir :

A. Denis, qui suit, V.

B. Henri van den Berghe épousa Marie Mastelyn, fille de Henri, médecin des archiducs Albert et Isabelle, et de Marie van de Wouwere, dont deux enfants, savoir :

*a*. Dianys.

*b*. Catherine, épousa Michel-Ange Van den Bempden, fils de Jacques et de Catherine Sinclaer.

C. Elisabeth, épousa Michel Naveau.

D. Catherine, supérieure du couvent de Barberendael de l'ordre de de Saint-Augustin, à Tirlemont.

E. Anne, épousa Thomas van Diest.

IX. Denis van den Berghe, conseiller pensionnaire et secrétaire de Tirlemont, épousa, le 12 septembre 1652, Anne van Roye, de Graesen, fille de Henri, bourgmestre de Tirlemont, dont sept enfants, savoir :

A. Henri Denis, qui suit, X.

B. Françoise van den Berghe, morte sans alliance en 1676.

C. Hubert.

D. Paul, qui épousa Catherine Angélique van den Bempde, sœur cadette de la femme de son frère aîné.

E. Isabelle Marguerite.

F. Catherine, qui épousa Germain Landeloos, de Louvain.

F. Marie Anne, qui épousa Arnould Landeloos, de Louvain.

X. Henri Denis van den Berghe, licencié en droit, bourgmestre de Tirlemont, épousa Marie van den Bempden, fille de Michel Ange et de Catherine van den Berghe, sa cousine, dont six enfants, savoir :

A. Henri Germain van den Berghe, épousa, en 1729, Marie Madelaine de Hertoghe, morte sans postérité

B. Paul François, qui suit, XI.

C. François Joseph van den Berghe, bourgmestre de Tirlemont, mort sans alliance.

D. Anne Marie, religieuse annonciade à Tirlemont.

E. Catherine, épousa Mathieu van der Meeren.

F. Isabelle Angélique, épousa Denis Willemars, seigneur de Hopvelp et de Grandlez.

XI. Paul François van den Berghe, chevalier de Binckum, seigneur de Houthem, de Bunsbeke et de Wissenaeken, épousa Anne Marie Immens, dont huit enfants, savoir :

A. Henri Charles Emmanuel VAN DEN BERGHE, seigneur de Houthem, de Bunsbeke, de Wissenaeken Saint-Martin, mort sans alliance le 15 octobre 1765.

B. Ignace, qui suit, XII.

C. Jean Charles Louis VAN DEN BERGHE, chanoine de Saint-Germain à Tirlemont.

D. Jean Paul, mort sans alliance le 15 mai 1808.

E. Marie Jeanne, morte le 4 décembre 1753.

F. Marie Catherine, morte sans alliance le 16 mars 1804.

G. Anne Françoise Hedwige, morte sans alliance le 24 mars 1809.

H. Jeanne Ludgarde, morte sans alliance le 15 novembre 1773.

XII. IGNACE FRANÇOIS JOSEPH, CHEVALIER VAN DEN BERGHE DE BINCKUM, seigneur de Houthem, de Bunsbeke, de Wissenaeken, en partie, et de Binckum, épousa, le 24 mars 1767, Marie Madeleine Louise Éléonore, baronne de Loen d'Enschede et de Roosbeek, fille de Paul François Joseph Louis, baron de Loen et de Roosbeek, et de Marie Louise, baronne de Woestenraedt, dont deux enfants, savoir :

A. Thérèse, morte sans enfants, épousa à Tirlemont, le 30 juillet 1785, Charles Romain, baron de Nervelée, de Namur, fils de Ferdinand Albert Thomas, seigneur de Baulet, député des états de Namur, et de Marie Claire, comtesse de Jaubert, morte le 21 décembre 1798.

B. Paul François Louis, qui suit, XIII.

XIII. PAUL FRANÇOIS LOUIS, CHEVALIER VAN DEN BERGHE DE BINCKUM, de Hauthem, de Bunsbeck, de Wissenaeken et du Saint-Empire, épousa Anne Marie Élisabeth Waersegger, dont deux enfants, savoir :

A. François Emmanuel Xavier Joseph, qui suit, XIV.

B. Anne Catherine Élisabeth Irmine, épousa, à Tirlemont, le 24 juillet 1823, Jean Joseph van der Monde de Bunsbeek, mort à Bruxelles le 25 septembre 1857.

XIV. FRANÇOIS EMMANUEL XAVIER JOSEPH, CHEVALIER VAN DEN

Berghe de Binckum, de Hauthem et du Saint-Empire, membre du conseil provincial du Brabant, ancien membre de la Chambre des représentants, né à Tirlemont le 24 novembre 1804, épousa, le 12 juin 1827, Marie Anne Philippine Otheline Ghislaine Judith baronne de Loen d'Enschede et de Roosbeek, née à Andenne, le 9 mars 1805, fille de François Joseph, baron de Loen d'Enschede et de Roosbeek, né à Laibach le 9 octobre 1779, mort à Louvain, le 17 juin 1844, et de Théodore Marie Jeanne, baronne de Hovell de Westerflier, née à Deustervoorde (Pays-Bas), le 6 février 1781, morte à Louvain le 10 novembre 1834, dont trois enfants, savoir :

A. Marie Théodore Louise Emérence, née à Mons, le 4 mai 1829.

B. Victor Louis François, chevalier van den Berghe de Binckum, né à Mons, le 5 novembre 1830, mort au château de Lubbeek le 1er septembre 1849, à l'âge de dix-huit ans.

C. Irmine Louise Josèphe, née à Lubbeek, le 16 septembre 1834, morte le 9 octobre 1861 à Detta (comita de Temeswar, en Hongrie) à l'âge de vingt-sept ans, épousa, à Bruxelles, le 2 août 1856, Émeric de Timary, de Topala de Detta, en Hongrie, fils de madame la douairière de Timary, née d'Arizy de Topola.

Elle laissa trois enfants, savoir :

A. Marie Théodore Pauline Ghislaine, née à Detta, le 17 juillet 1857.

B. Irmine Joséphine Catherine Marie, née à Detta, le 3 août 1858.

C. Bela André Ethienne Marie, né à Bruxelles, le 10 juillet 1860.



# BÉRIOT.

D'or a trois têtes de renard de gueules. Cimier : une tête de renard de l'écu.

I. Étienne Nicolas Bériot, grand bailli d'Agimont, mort à Javingne Sevry (Namur), le 4 février 1727, épousa Laurence Maximilienne Doige, née à Bruxelles le 8 avril 1698, et baptisée le même jour à l'église de Saint-Jacques sous Caudenberg, fille de Nicolas, auditeur de la chambre des comptes, à Bruxelles, et d'Anne Marie le Waite, dont Antoine Joseph, qui suit :

II. Antoine Joseph de Bériot, seigneur de Sainte-Marie, né à Javingne Sevry le 29 novembre 1723, épousa, à Malines, le 20 octobre 1754, Marie Jeanne Pétronille du Bois de Fiennes, fils de Jean Baptiste et d'Isabelle Jeanne Gabrielle Geens, dont sept enfants, savoir :

A. François Maximilien de Bériot.
B. Emmanuel Joseph de Bériot, officier au service impérial.
C. Florent Jacques Joseph de Bériot.
D. Joseph François Henri de Bériot.
E. Marie Françoise Thérèse.
F. Charles Marie Hyacinthe de Bériot.
G. Philippe Charles, qui suit, III.

III. Philippe Charles de Bériot, né à Louvain et baptisé à Sainte-Gertrude le 29 juillet 1771, épousa, le 30 germinal an iii, Josèphe Félicité de Francquen, et mourut à Louvain le 8 septembre 1812.

Une déclaration donnée par Charles Jean Beydaels, seigneur de Zittaert, roi et héraut d'armes de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique le 13 février 1778, donne aux enfants d'Antoine Joseph de Bériot et de Marie Jeanne Pétronille du Bois de Fiennes, les quartiers suivants :

Bériot Doige du Bois de Fiennes Geens.

Philippe Charles de Bériot eut de son mariage un fils, Charles Augustin, qui suit, IV.

IV. Charles Augustin de Bériot, le célèbre violoniste, né à Louvain le 20 février 1802, confirmé dans la noblesse du royaume par arrêté royal du 16 avril 1853, épousa : 1° le 29 mars 1836, Marie Félicité Garcia, la grande cantatrice, divorcée de N. Malibran, née à Paris le 24 mars 1808, morte à Manchester, le 23 septembre 1836, et enterrée à Laeken, près de Bruxelles; et 2° Marie Thalberg de Helenbourg, morte à Paris le 17 août 1858, sœur du pianiste Thalberg, dont deux fils.

# BERLAERE.

D'ARGENT, à trois fasces de gueules accompagnées de douze mouchetures d'hermine posées 5, 4, 3, et chargé d'un lambel d'or. CIMIER : un More naissant, tortillé d'or et habillé aux armes de l'écu. SUPPORTS : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules, portant bannières : à dextre d'hermine pur, qui est Bretagne, et à senestre, de Berlaere.
CRI : *PONTHIEURE! PONTHIEURE!*
DEVISE : **Fide sed cui vide.**

Cette ancienne famille, issue des ducs de Bretagne et des Berthout, seigneurs de Malines, est une branche de la maison brabançonne de Ponthieure de Berlaere dont elle porte les armes ; Guillaume de Bretagne, surnommé de Penthievre, fils de Jean Ier, dit le Roux, duc de Bretagne et de Blanche de Champagne, fille de Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne, qui, vers le milieu du XIIIe siècle, épousa Sabine de Berlaer, est l'auteur commun des branches de Ponthieure de Berlaere et de Berlaere, proprement dite. Comme indépendante de la souche mère, la maison de Berlaere date des premières années du XVIIIe siècle, Charles Pierre de Berlaere, seigneur de Trivière et d'Overbeeck, amman héréditaire de la ville de Gand, ayant, le 4 octobre 1717, obtenu de l'empereur Charles VI, le titre de chevalier du Saint-Empire, ainsi que reconnaissance de son origine.

I. GUILLAUME DE BRETAGNE, surnommé de Penthievre, fils puîné de Jean Ier, dit le Roux, duc de Bretagne, ayant été exilé de la cour de son père, se réfugia en Flandre, où il épousa Sabine de Berlaer, fille unique et héritière de Florent, seigneur de Berlaer, fils de Louis Berthout, seigneur

de Berlaer, et de Sophie de Gavre, dont un fils, Jean, qui suit, II.

II. Jean de Penthievre ou de Ponthievre, seigneur de Berlaere, vivait en 1301. Il adopta le nom de sa mère, qu'il joignit à celui de son père, ce que ses descendants continuèrent, jusqu'à ce que par suite des temps, plusieurs d'entre eux portèrent le nom seul de de Berlaere, tandis que d'autres conservèrent celui de Penthievre de Berlaere, par contraction et corruption Penthieure et Ponthieure de Berlaere. Il épousa une dame de la noble maison de Piennes, dont un fils, Jean, qui suit, III.

III. Jean Ponthieure de Berlaere, chevalier, vivant en 1315, épousa une dame de la noble maison de Hofstades, dont Louis, qui suit, IV.

IV. Louis de Berlaere, chevalier, qui épousa noble dame N... de Metteneye, dont Guillaume, qui suit, V.

V. Guillaume de Berlaere, chevalier, seigneur d'Appels, en Brabant, mourut en 1413. Il fut inhumé dans l'église de la seigneurie de Berlaere, sous une pierre sépulcrale portant son épitaphe et ses armoiries, surmontées d'une couronne comtale; son nom y était écrit Ponthieure de Berlaere. Il avait épousé Anne de Masmines, dont la mère était de la noble maison van Kalcken. Plusieurs enfants naquirent de cette union, entre autres Jacques, qui suit, VI.

VI. Jacques de Berlaere, écuyer, mort le 25 février 1447, âgé de quatre-vingt-quatorze ans, fut inhumé dans l'église de Saint-Bavon, à Gand, sous une pierre tombale, ornée de ses armoiries et portant épitaphe. Il avait épousé Marie de Mirabelle, dite Uyterzwaene, fille de dame de la Luna, dite Sersanders, laquelle était petite-fille de Simon, baron de Mirabelle, seigneur d'Alost, et d'Anne de Tourraine, dont quatre enfants, savoir :

A. Pasquier, qui suit, VII.

B. Jean DE BERLAERE, surnommé d'Ooghe (à l'œil), à cause d'un mauvais œil. Il est l'auteur d'une famille de ce nom.

C. Jacques DE BERLAERE, dont la postérité se fixa à Termonde et à Malines.

D. Amelberge, épousa Jean de Coene, chevalier, bailli de Termonde.

VII. PASQUIER DE BERLAERE, chevalier, seigneur de Berlaere et de Bachersveer, fut inhumé en l'église de Saint-Jean, à Gand, avec épitaphe. Il avait épousé Madeleine de Coene, fille de Jean, écuyer, grand bailli de la ville de Termonde, et de N. Vilain, dite van Loos, dont trois enfants, savoir :

A. Guillaume, qui suit, VIII.

B. Pierre DE BERLAERE, mort au château de Berlaere et inhumé dans l'église de cette seigneurie, sous un monument funéraire en marbre blanc, décoré de ses armoiries brisées en abîme d'une étoile, et portant épitaphe.

C. Amelberge.

VIII. GUILLAUME DE BERLAERE, écuyer, seigneur de Berlaere, épousa : 1° Jossine van Ghilse, fille de Pierre, écuyer, morte le 12 octobre 1531 et inhumée dans l'église de Saint-Jean à Gand, et 2° longtemps après le décès de sa première femme, dame Marguerite van Cromphaut.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Josse, qui suit, IX.

B. Anne.

C. Simon DE BERLAERE.

D. Madeleine, qui épousa : 1° Jean de Grave, écuyer, dont un fils, Josse de Grave, et 2° Daniel Uutten Eeckhoute, écuyer, secrétaire, grand veneur du pays de Waes, mort en 1539, fils de Pierre, bailli de Tamise, dont plusieurs enfants, entre autres, Jean d'Eechaute.

Il eut du second lit cinq enfants, savoir :

E. Guillaume DE BERLAERE, secrétaire de la ville de Gand, mort sans alliance en 1557.

F. Pasquier DE BERLAERE, mort sans alliance.

G. Antoine DE BERLAERE, mort sans alliance.

H. Jacques, qui suit, IX, après l'extinction de la postérité de Josse de Berlaere, son frère consanguin.

I. Liévin DE BERLAERE, eut divers procès avec son frère Jacques, par devant le conseil des Flandres et les échevins de Gand, en 1567 et 1570, s'établit à Ninove et acheta, le 14 février 1566, d'Adolphe van Dhene, une maison et héritage à Saint-Bavon lez-Gand. Il épousa Elisabeth van der Eycke, fille de Josse, seigneur de Merlo, maître d'hôtel du prince d'Orange, écoutète de Breda, gouverneur en 1588 et grand bailli en Flandres, au Vieuxbourg, et de Barbe de Mol.

Il eut de son mariage une fille unique, nommée Jeanne.

IX. JOSSE DE BERLAERE, épousa Antoinette de Crayenbroeck, morte en 1595, fille de Josse, écuyer, et de Catherine van Raverschoot, fille d'Adrien, écuyer, et de N. van der Gracht, dont il eut plusieurs enfants, entre autres, Daniel, qui suit, X.

X. DANIEL DE BERLAERE, né au château d'Erckelstein, à Tamise, le 15 décembre 1533, mort en Hollande en 1588, épousa à l'église de Saint-Nicolas, à Douai, le 25 février 1582, Jeanne de Crapoens, fille de Jean, écuyer, licencié ès-lois, et de Jacqueline de Cherf, dont un fils, Josse, qui suit, XI.

XI. JOSSE DE BERLAERE, mort à Peruwelz en 1620, épousa Péronne de le Sauck, dont un fils, Daniel, qui suit, XII.

XII. DANIEL ALEXANDRE PONTHIEURE DE BERLAERE, écuyer, épousa, par contrat du 28 mai 1635, à Paris, Elisabeth de Besnac, fille de Gabriel, écuyer, et de Marie de Chaunaux, dont plusieurs enfants, entre autres deux fils, savoir :

A. Louis de PONTHIEURE DE BERLAERE, écuyer, conseiller des conseils du roi, lieutenant général des ville et châtellenie de Tournehem, maître des eaux et forêts de la maîtrise de Tournehem, etc., épousa Marie Françoise de Dion, fille de Charles, chevalier, seigneur de Wandôme, et de Françoise d'Imbize.

Sa postérité s'est fixée en Brabant.

B. Nicolas Alexandre DE BERLAERE, né à Arras le 28 mars 1647,

chevalier par lettres patentes en date du 12 février 1686, de Sa Majesté Catholique le roi d'Espagne, Charles II, page du comte d'Egmont, capitaine, puis lieutenant colonel au régiment de Cordoua, mort sur le champ de bataille, à Ramillies, le 24 mai 1706, après avoir enlevé deux étendards à l'ennemi. Son corps ne fut point retrouvé après l'action.

Il avait épousé Marie Anne Willemaers, de Tirlemont, fille de Servais et d'Alaïde van der Roye, de Grasen, morte en 1727, dont il eut deux filles et un fils, mort sans alliance, à Tirlemont, le 19 février 1716.

IX. Jacques de Berlaere, créé chevalier de Saint-Jean de Jérusalem pendant son voyage en Terre-Sainte, par les moines du mont de Sinay, mort le 19 juin 1579, épousa Livine Petrins, morte le vendredi saint de l'an 1585 et inhumée auprès de son mari, à l'extérieur de l'église de Saint-Jean, à Gand, à cause de la peste qui sévissait, fille de Marc et de Livine Stocx, dont deux enfants, savoir :

A. Charles, qui suit, III.

B. Guillaume de Berlaere, alias Ponthieure, mort en 1601, à l'âge de trente huit ans, épousa, en 1588, Pétronille Hynderick, fille de Roland.

Les lettres patentes, octroyées en 1789, par l'empereur Joseph II, à Pierre Jean François Hyndrick, écuyer, seigneur de Theulegoet, licencié en droit, ancien échevin de la salle de la châtellenie d'Ypres, sont tellement honorables pour la famille de Berlaere, qu'il importe de leur donner une place ici :

« Joseph. . . . . , salut. De la part de notre cher et bien aimé Pierre Jean François Hynderick, écuyer, seigneur de Theulegoet. . . . , nous a été très-humblement représenté qu'il serait fils légitime de Jean François Hynderick, licencié en droit, premier conseiller-pensionnaire, greffier criminel de la dite salle et châtellenie (d'Ypres), et de Pétronille Victoire Constance Plumyoen, — petit-fils de Jean Hynderick. . . . . et de Anne Marie de Berlaere. . . . , que son aïeule paternelle Anne Marie de Berlaere, sœur de Charles Pierre de Berlaere, chevalier, docteur en droit, seigneur de Trivière, Overbroeck, amman héréditaire de notre ville de Gand, époux d'Anne Thérèse de Berlaere,

sa cousine-germaine, aurait été fille de Charles de Berlaere, écuyer, et de Marie Claire de Mahieu, — que celle-ci serait fille de Georges de Mahieu, auteur des familles des marquis de Maelcamp et de Rodes, barons de Berleghem. . . . . que sa susdite aïeule serait petite-fille de Guillaume de Berlaere, écuyer, et de Marie Lievens, sa troisième épouse, et arrière-petite-fille de Charles de Berlaere, écuyer, et d'Elisabeth de Neyt, dont le père aurait été Jacques van Berlaere, chevalier, et sa mère Liévine Petrins, inhumés tous deux au milieu du chœur de l'église paroissiale du village de Berlaere, près Termonde, sous une tombe de pierre bleue ; — que lui suppliant aurait épousé Susanne Thérèse de Buus, etc. »

X. CHARLES DE BERLAERE, mort le 4 février 1628, épousa Élisabeth Neyt, morte le 23 août 1637, fille de Pierre, écuyer, et d'Élisabeth Inghelbing, dont cinq enfants, savoir :

A. Charles DE BERLAERE, religieux, à Baudeloo.

B. Guillaume, qui suit, XI.

C. Jacqueline, épousa Abraham Dierickx, écuyer.

D. Adrienne, morte sans enfants, épousa Philippe van Speenhuyze.

E. Philippine, sans alliance.

XI. GUILLAUME DE BERLAERE, né le 3 janvier 1588, mort le 24 octobre 1657, épousa : 1° Catherine Speeckaert, morte sans enfants en 1614; 2° Marguerite de Vaere, morte en 1620, fille de Jacques, et nièce d'Adrien Varæus, prévôt de Saint-Bavon; et 3° Marie Lievens, morte le 23 février 1667 et inhumée à Saint-Nicolas, à Gand, avec son mari et Marguerite de Vaeré, fille de Liévin Lievens et d'Anne van de Fonteine.

Il eut du second lit un enfant, savoir :

A. Marie, dévote, morte en 1675.

Il eut du troisième lit quatre enfants, savoir :

B. Charles, qui suit, XII.

C. Pierre François DE BERLAERE, licencié en droits, mort en 1709 et inhumé à l'église de Saint-Nicolas à Gand, épousa Adrienne Van Biervliet, morte en 1685, fille de Jean et de Jeanne Van Laerebeke, dont deux filles, savoir :

*a*. Anne Thérèse dame d'Overbroeck, épousa son cousin, Charles Pierre de Berlaere.

*b*. Barbe, née le 9 juin 1674 à Saint-Nicolas, morte à Alost le 14 mars 1704 et inhumée à l'église de Saint-Martin, dans la sépulture de la famille de son mari, épousa le 5 avril 1695, François Ignace Vilain, seigneur de Welle, receveur général du pays d'Alost, mort le 14 juin 1734, fils de Jean François et de Catherine Houtman.

D. Anne Thérèse, née le 16 novembre 1621, morte en 1669, épousa Jean de Vriese, né en 1619, fils de Guillaume et de Liévine de Keyzer.

E. Isabeau, dévote.

XII. Charles de Berlaere, né le 18 juillet 1672, mort subitement le 12 février 1680 et inhumé à l'église de Saint-Nicolas à Gand, licencié en droit, avocat au conseil de Flandres, épousa, en 1660, Marie Claire de Mahieu, morte le 25 septembre 1712, fille de Georges, écuyer, et de Catherine van Rode, dont trois enfants, savoir :

A. Charles Pierre, qui suit, XIII.

B. Anne Marie, épousa à Gand, le 16 février 1691, Jean Hynderick, licencié en droit, mort le 9 août 1702, fils de Jean, seigneur de Theulegoet.

C. Isabelle Claire, morte à Ypres le 22 janvier 1746, épousa : 1° le 29 juin 1698, Vincent Hynderick, son beau-frère; et 2° à Ypres, le 1er décembre 1711, Jean Baptiste de Mezemaker.

XIII. Charles Pierre de Berlaere, seigneur de Trivière et d'Overbroeck, docteur en droit, amman héréditaire et semonceur légal des magistrats de la ville de Gand, le 29 novembre 1691, né le 14 août 1670, mort le 6 août 1739, obtint de l'empereur Charles VI, le 4 octobre 1717, le titre de chevalier du Saint-Empire, ainsi que la reconnaissance de son origine. Il épousa : 1° le 12 janvier 1694 sa cousine germaine, Anne Thérèse de Berlaere, dame d'Overbroeck, morte le 12 août 1701 et inhumée à l'église de Saint-Nicolas à Gand, fille de Pierre François de Berlaere et d'Adrienne

van Biervliet, et 2° Marie Anne Bras, morte sans enfants, le 24 mars 1737, et inhumée au couvent d'Oost-Eecloo, à Gand.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Anne Liévine, morte sans postérité le 13 février 1755, épousa : 1° le 17 janvier 1719, Louis François d'Heyne, seigneur de Waterdyck, fils de Louis François, seigneur de Leeuwerghem, et de Jeanne Alexandrine Billet, et 2° le 21 septembre 1723, Jean François Sandelin, fils de Charles Arnould, seigneur de Terheule et d'Éléonore Françoise de Nieulant.

B. Charles Pierre, qui suit, XIV.

XIV. Charles Pierre de Berlaere de Trivières, seigneur d'Overbroeck, né le 3 août 1698, mort le 25 septembre 1723, épousa, le 22 janvier 1719, Marie Thérèse van Loo, morte le 12 avril 1754 et inhumée à l'église de Saint-Michel à Gand, fille de Liévin, avocat, lieutenant et greffier du lieutenant civil, et receveur du roi en ses domaines du droit salique, et de Jeanne de Cusere. Elle épousa en secondes noces, le 6 mai 1730, Pierre Louis, vicomte van der Varent, échevin de la Keure, à Gand.

Charles Pierre de Berlaere eut deux enfants, savoir :

A. Jean Baptiste, qui suit, XV.

B. Jeanne Charlotte, née posthume et baptisée à l'église de Saint-Bavon à Gand, le 22 décembre 1723.

XV. Jean Baptiste Pierre de Berlaere de Trivières, seigneur d'Overbroeck, amman héréditaire de la ville de Gand, né à Gand le 10 juillet 1721, mort à Gand le 7 septembre 1796 et inhumé à Mariakercke, avec épitaphes et armoiries, épousa, le 5 avril 1747, Anne Marie Ferdinande Coolman, morte le 22 mai 1784, fille de Jean Baptiste et de Thérèse Albertine Stalins, dont trois enfants, savoir :

A. Jeanne Colette, dame d'Overbroeck, née à Gand, le 9 mars 1748, morte à Gand le 26 septembre 1799, épousa : 1° le 10 février

1770, Louis Joseph de Coninck, chevalier, seigneur d'Oultre, de Saint-Gilles, de Derderbeke, de Swyvicque et de Cambeke, fils de Jean Baptiste, bailli de la seigneurie de Saint-Bavon, et de Françoise Isidore Marie Nicole d'Azuara y Grandia, fille de François, gouverneur de Cartagène et de Marie Colette van der Haeghen morte le 3 avril 1751, et 2° le 15 février 1792, François Xavier Aloïse Joseph Ferdinand de Valenzi, ancien officier au service d'Autriche, né à Brunn en Moravie.

B. Pierre Norbert Liévin, qui suit, XVI.

C. André Emmanuel Marie François DE BERLAERE, prêtre, licencié en droit canon le 7 août 1784, né le 18 juillet 1758, mort subitement le 8 octobre 1800.

XVI. PIERRE NORBERT LIÉVIN DE BERLAERE DE TRIVIÈRES, né le 11 novembre 1750 et baptisé à l'église de Saint-Nicolas à Gand, mort à Gand le 14 avril 1811, épousa : 1° le 24 novembre 1781, Colette van Overwalle, née le 2 janvier 1749, morte le 9 mars 1787, fille de Pierre François, seigneur de Maldeghem, de Boereghem, etc., avocat, et de Marie Augustine du Bois ; et 2° le 4 août 1793, Rosalie Françoise Louise, comtesse van der Meere, fille de Joseph Charles, comte van der Meere, bourgmestre d'Audenaerde, échevin de la Keure à Gand, député de Flandre, etc., et de Louise Joséphine Jeanne van Slype, dame de Lambre, née le 14 juillet 1764, morte à Gand le 7 décembre 1825.

Il eut du premier lit une fille :

A. Colette Anne Louise, dame de Maldeghem, née le 27 juin 1786, morte le 17 septembre 1830, épousa Josse Jean Spillebaut.

Il eut du second lit deux enfants :

B. Pauline Charlotte, née à Gand, le 12 juin 1794, morte à Gand, le 7 janvier 1861, épousa , en 1817, Auguste Jean Baptiste Pierre Joseph, baron de Herckenrode, capitaine commandant de la gendarmerie, mort à Liége en 1837, dont postérité.

C. Charles Auguste Louis Fidèle, qui suit, XVII.

XVII. CHARLES AUGUSTE LOUIS FIDÈLE, CHEVALIER DE BERLAERE, né à Gand le 14 prairial an VIII, bourgmestre de la commune de Vinderhaute sous le gouvernement des Pays-Bas, ancien colonel commandant de la 5e légion de la garde civique de Gand, échevin de Vinderhaute, épousa, le 26 juin 1821, Félicité Marie Mouroit, fille de Jean Baptiste et de Jeanne Guillaume Camberlyn d'Amougies, dont deux filles :

A. Julie Ida Dieudonnée, née le 6 juin 1829.

B. Ida Dieudonnée Marie, née le 1er octobre 1830, épousa le 30 avril 1859, Achille Simonis, capitaine de première classe du génie, décoré de la croix commémorative, dont :

Marie Eugénie Ida Simonis, née à Gand, le 17 avril 1860.

# BERLAYMONT.

FASCÉ de vair et de gueules de six pièces. CIMIER : un lion naissant tenant un pennon aux armes de l'écu

Tous les genres d'illustration se réunissent sur Berlaymont : l'antiquité de l'origine, le prestige légendaire, la puissance féodale, l'éclat des titres et des honneurs, la grandeur des alliances, la faveur souveraine, le mérite personnel, la gloire guerrière. On les retrouve, pendant des siècles, grands officiers de la couronne, généraux d'armée, gouverneurs de provinces, prélats, chevaliers de la Toison d'or. Aussi le nom de Berlaymont est-il, sans conteste, un des plus considérables de la noblesse belge.

L'origine de la maison de Berlaymont se perd dans la nuit des temps. Cependant, elle apparait dans l'histoire du comté de Hainaut, dès les premières années du XI^e^ siècle. Le héraut d'armes de Grez, dans un fragment généalogique sur les anciens seigneurs de Berlaymont, s'exprime de la sorte :

» Gilles de Saint-Aubert, tué d'un coup de lance au siége de Roucourt, en 1137, et enterré à Saint-Ghislain avec épitaphe, épousa Berthe de Bouchain, et Mahaud, héritière de Gilles, seigneur de Chin et de Berlaymont, lequel aurait soutenu, au delà des mers, un combat terrible contre un lion. »

Or, ce même Gilles de Chin, seigneur de Berlaymont, est

le célèbre pourfendeur de dragons dont les exploits sont reproduits en spectacle, chaque année, pendant les fêtes communales de la ville de Mons, à la grande joie des habitants de la ville et de tout le cercle montois. En qualité de seigneur de Berlaymont, Gilles de Chin était sénéchal du comte de Hainaut. Il épousa Berthe de Bouchain dont un fils, Gilles, également, qui se maria avec Hedwidge de Hainaut, fille de Guillaume, comte de Hainaut.

Comme preuve de haute antiquité, le héraut d'armes de Grez cite encore un ancien sceau des Berlaymont représentant « un homme à cheval, tenant l'écu des Berlaymont à la main gauche et l'épée à la droite, armé de toutes pièces, le cheval bardé et armoirié desdites armes de Berlaymont. Autour de la circonférence on lit : « *S. de Gilles, seigneur de Berlaymont, chevalier*, 1201. »

Depuis cette époque, jusqu'en l'an 1308, époque à laquelle Gilles de Berlaymont de Chin assista au Tournoi de Compiègne, une lacune existe dans la généalogie de la maison de Berlaymont. L'interruption cesse à Gilles de Berlaymont qui épousa Marie de Vierves. Tous les généalogistes sont d'accord sur ce point. Cette donnée, adoptée par nos devanciers, et confirmée par un excellent recueil manuscrit, notre propriété, dont l'exactitude nous est depuis longtemps démontrée, sera aussi la nôtre.

I. Gilles de Berlaymont, seigneur dudit lieu et de Floyon, chevalier, boutillier héréditaire du Hainaut, en sa qualité de seigneur de Berlaymont, avoué de la Flamengrie, fut en butte aux persécutions de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, qui brûla son château de Berlaymont. L'héritière de Jean d'Avesnes, Philippine, comtesse de Hainaut, lui accorda une indemnité en février 1308. Il épousa Marie, fille de Robert, seigneur de Vierves, une des plus anciennes baronnies du pays de Liége, dont il eut deux enfants, savoir :

A. Gilles, qui suit, II.

B. Fastré DE BERLAYMONT, dit le bon chevalier, seigneur d'Aulnoy et de la Flamengrie, épousa Alix, fille du seigneur d'Assenbroeck, dont trois enfants, savoir :

*a*. Marie, épousa, en 1405, Hugues, seigneur de Lannoy et Maingoval.

*b*. Jean DE BERLAYMONT, seigneur d'Aulnoy et de Flamengrie, épousa Alix de Strepy, dame de Ville, d'Hautrage et de Pommerœul, fille de Gérard de Strepy, chevalier seigneur de Ville, d'Hautrage et de Pommerœul, bailli du Hainaut, en 1354, et de Marie de Jauche, dite de Mastaing, dont descendent les Berlaymont, seigneurs de Ville.

*c*. Agnès, dame de la Flamengrie et de la Chapelle, épousa Thierry de Grand-Pré, sire de Houffalise.

II. GILLES DE BERLAYMONT, seigneur de Berlaymont et de Floyon, dit le grand seigneur de Floyon, épousa Jeanne de Barbançon, dame de Solre-le-Château, fille de Hugues, seigneur dudit lieu, et d'Isabeau de Montigny et de Saint-Christophe, dont sept enfants, savoir :

A. Jean DE BERLAYMONT, seigneur de Berlaymont et de Floyon, épousa Jeanne de Peruwelz, dame dudit lieu, de Hierges, de Beauraing, de Glayon, fille de Baudouin, seigneur de Peruwelz-lez-Condé, et d'Isabelle de Rœulz, dont trois enfants, savoir :

*a*. Gilles DE BERLAYMONT, seigneur de Berlaymont, de Hierges, de Peruwelz, de Beauraing, épousa Marie de Ligne, dame de Lens, fille de Jean, baron de Ligne, seigneur de Belœil, et d'Eustache de Barbançon, sa femme du premier lit, dont trois enfants, savoir :

1. Lancelot DE BERLAYMONT, seigneur de Berlaymont et de Hierges, tué à Cambray, le 1er février 1484, épousa Marguerite de La Marck, dont il n'eut pas d'enfants, fille de Guillaume à la Grande Barbe, seigneur de Lumaing, dit le Sanglier des Ardennes, qui eut la tête tranchée à Maestricht, en 1481 et de Jeanne de Schoonhoven.

2. Gilles DE BERLAYMONT, seigneur de Berlaymont, de Hierges après la mort de son frère, épousa en Portugal : 1° Beatrix d'Almale, fille du comte d'Altevar; 2° Catherine de Coïmbre. Il eut de sa première femme une fille et enfant unique, nommé Gillette, qui hérita des terres de Berlaymont, de Peruwelz, de Hierges, et d'autres encore. Comme elle n'eut pas d'enfants de son mari, Louis Rollin, seigneur d'Aymeries et de Raimes, chevalier, grand bailli du Hainaut, elle institua, en l'adoptant, pour son héritier universel, Charles de Berlaymont, seigneur de Floyon, qui fut depuis créé premier comte de Berlaymont.

3. Marguerite, dame de Beauraing, et d'Hersy, épousa Jean de la Viefville, sei-

gneur de Westrehem, de Bernemicourt, gouverneur de Therouanne et de Saint-Quentin lez-Aire, mort sans enfants, fils de Lancelot, seigneur de Westrehem, bailli de Gisors, maître d'hôtel de Philippe-le Bon et de Jeanne de Bernemicourt.

*b.* Jeanne, épousa Jean, seigneur de Hupy.

*c.* Fastré, Seigneur de Glayon et de Chaumont, épousa Marie de Reumont, dame de Glayon, fille de Gilles, seigneur de Reumont, et d'Éléonore de Lalaing, dont une fille :

Jeanne, dame de Glayon et de Chaumont, épousa Jean de Stavele, seigneur d'Isenghien, Estaires, etc., dont descendent les comtes d'Isenghien.

B. Marie, dite de Floyon, épousa Everard de la Haye, souverain bailli du Hainaut en 1418.

C. Isabelle, épousa Louis, bâtard de Hainaut.

D. Gilles, qui suit, III.

E. Jeanne, épousa Guy, seigneur de Morcipont.

F. Jacques DE BERLAYMONT, seigneur d'Anserœul et de Solre-le-Château, du chef de sa mère, conseiller du duc de Bourgogne, mort en 1445, et inhumé à Solre-le-Château, épousa : 1° Marie de Beaumont, en Hainaut, dame d'Anserœul, de Fresnes, morte en 1403, et inhumée à l'abbaye de la Thure, fille d'une dame de Robersart, et 2° Catherine de Robersart, dame de Wagnonville, morte sans enfants et inhumée auprès de son mari. Jacques de Berlaymont signa, à Biervliet, le 1er août 1417, la promesse de mariage de Jacqueline de Bavière avec Jean, duc de Brabant. Il assista également à une assemblée des premiers seigneurs et dignitaires du Hainaut, convoquée à Mons, le 21 septembre 1419, au sujet de la mort du duc de Bourgogne.

Après le départ de son frère Gilles, qui se fixa à Liége, il brisa son écu des lettres S. T. (SANS TACHE), et ses enfants conservèrent cette brisure.

Il eut du premier lit deux enfants :

*a.* Adrienne, dame de Floyon et de Solre-le-Château, morte le 29 avril 1495 et inhumée à Solre dans le chœur de l'église, auprès de son mari, se maria avec Baudouin de Lannoy, dit le Begue, seigneur de Molembais, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, en 1425, chevalier de la Toison-d'Or en 1429, mor en 1474, veuf de Marie, dame de Melle, de Caucourt et de Dolhain, morte le 30 mai 1455.

*b.* Jeanne, épousa M., seigneur de Blois de Treslon.

G. N., chanoinesse à Maubeuge.

III. Gilles de Berlaymont, seigneur de Floyon, de Vierves et, le 8 avril 1379, de Haultepenne, ayant eu le malheur de tuer son cousin, le seigneur de Ville, se retira à Liége, auprès de l'évêque Jean d'Arckel. Il obtint de l'évêque la terre de Haultepenne, qui avait été confisquée sur Marguerite, dame de cette terre, et femme de Raes de Waroux, dont il épousa la nièce, Jeanne de Warnand, dame de Haultepenne, fille d'Arnoud de Warnand, chevalier, échevin de Huy et de Liége, bailli de Moha, et de Marie de Haultepenne, sœur de Marguerite. Gilles porta en dot les terres de Haultepenne, d'Engis, de Fexhe, etc., qui passèrent, plus tard, par mariage, aux comtes d'Egmont.

Il mourut en 1432, et sa femme, le 29 septembre 1441 ; ils furent inhumés chez les Frères-Mineurs, à Huy.

Ils eurent quatre enfants, savoir :

A. Gilles de Berlaymont, seigneur de Floyon, de Vierves, etc., épousa Jutte ou Judith de Longchamp, fille de Jean de Dongbelberghe, seignour de Longchamp, et de Marie de Berlaymont de Ville. Ils fondèrent la branche des Berlaymont, seigneurs de Floyon.

B. Jean, seigneur de Haultepenne et d'Engis, se maria à son plaisir. Il épousa une fille du peuple, Philippotte de Bynacq, dont il n'eut point de postérité.

C. Guy, qui suit, IV.

D. Jeanne, chanoinesse de Maubeuge, fondatrice du monastère des chanoinesses régulières de Sainte-Aldegonde, à Huy, où elle mourut le 28 novembre 1475.

IV. Guy de Berlaymont, dit de Floyon, seigneur de Baumale, épousa Agnès d'Oultremont, dite de Warnoul, fille de Jean, dit Hustin, grand bailli de Moha, et de Marie d'Enville, dont deux enfants, savoir :

A. Guy, qui suit, V.

B. Jean de Berlaymont, seigneur de Gesve et de Haultepenne, par retrait, bailli de Hesbaye, mort le 1er janvier 1519 et inhumé chez

les Frères-Mineurs, à Huy, épousa : 1° Jossine de Juppleu, dame de Gesve; 2° Marie de Marneffe, fille d'une dame de Blehem; et 3° Cécile de Corswaren, dite de Hemptines.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

*a*. Jean DE BERLAYMONT, seigneur de Gesve, bailli de Hesbaye, mort sans enfants en 1525, et inhumé au chœur des Croisiers à Huy, épousa Marie d'Argenteau, fille de Jean, Seigneur d'Ochain, bailli de Condroz, et de Jossine de Juppleu. Sa veuve se remaria le 16 juin 1528 avec Jean de Cotereau, baron de Jauche.

*b*. George DE BERLAYMONT, chanoine de Saint-Martin à Liége.

*c*. Jossine, dame de Gesve, épousa Gilbert de Seraing, seigneur de Ham.

*d*. Odile, épousa de Gauthier de Marneffe, seigneur de Bommalettes, dont un fils :

GODEFROY DE MARNEFFE, seigneur de Seraing et de Bominalettes, épousa Jeanne de Dongelberghe.

Il eut du second lit une fille, savoir :

*e*. Agathe, épousa Allard de Hamal, dit de Brialmont, chevalier, seigneur de Frayture et d'Atrin, grand bailli du Condroz, fils de Jean et de Marie de Melin, dont un fils.

JEAN DE BRIALMONT, seigneur de Fraiture et d'Atrin, épousa Louise Vandermeeren, fille de Wauthier, seigneur de Saventhem.

V. GUY DE BERLAYMONT, dit de Floyon, seigneur de Bomal, de Borminville et de Haultepenne, bourgmestre de Huy, mort le 27 septembre 1522 et inhumé à Huy, dans l'église des Récollets, auprès de ses deux femmes, épousa : 1° par contrat du 21 août 1482, Anne de Hamal, dite de Soye, dame de Bomal, morte le 10 février 1500, fille de Henri, prévôt de Durbuy, et de Catherine de Seraing, et 2° Agnès de Seraing, morte le 11 janvier 1517, fille de Henri, seigneur de Ham-sur-Sambre, et d'Agnès de Haultepenne.

Il eut du premier lit trois enfants :

A. Guillaume DE BERLAYMONT, chanoine de Saint-Lambert, à Liége.

B. Jean DE BERLAYMONT, seigneur de Bomal, de Rocour et de Romershove, bourgmestre de la cité de Liége en 1523, mort en 1529, épousa Marguerite de Wihogne, fille d'André, dit de Lexhy,

seigneur de Velroux, échevin de Liége, et de Marguerite de Corswaren.

Ils eurent un fils :

Wauthier DE BERLAYMONT, dit de Floyon, seigneur de Bomal, mort le 19 décembre 1553 et inhumé chez les Frères-Mineurs à Liége, épousa Barbe de Horion, morte sans enfants le 10 septembre 1602, fille de Guillaume, seigneur d'Oley, et de Barbe de Ghoer, dame de Gheel.

C. Jean, dit Jeannet, qui suit, VI.

Il eut du second lit deux enfants :

D. Jeanne, épousa Jean de Brion, seigneur de Cezimont et d'Ahin.

E. Evrard DE BERLAYMONT, dit de Floyon, écuyer, seigneur de Chokier, de Rocour, etc., six fois bourgmestre de Liége, laissa de sa femme, Catherine de Surlet, dame de Chokier, fille de Fastré Baré de Surlet, seigneur de Chokier, bourgmestre de Liége en 1510, et de Jeanne de Vierme, cinq enfants, savoir :

*a.* George DE BERLAYMONT, seigneur de Chokier, de Vaux, de Bierset, bailli de Moha, bourgmestre de Liége en 1579, grand mayeur de Namur, mort sans hoirs en 1584, et inhumé dans l'église de Chokier sous la sépulture de ses parents, épousa Marie de Senzeilles, fille de Gilles et de Geneviève de Hun. Il légua ses principales seigneuries à sa femme, qui les porta à Paul de Stor d'Orsdracht, son second époux.

*b.* Adrien DE BERLAYMONT, chanoine de Saint-Denis.

*c.* Agnès, prévôte à Andenne.

*d.* Jeanne, épousa Jean de Warisoul.

*e.* Guy, mort par accident.

VI. JEAN, DIT JEANNET DE BERLAYMONT, dit de Floyon, seigneur de Borminville, de Rocour et de Romerhove, bourgmestre de Liége en 1523 épousa, en 1542, Françoise de Potiers ou de Pottes, fille de Guillaume, seigneur de Tihange, et de Jeanne de Warisoul, dont quatre enfants, savoir :

A. Jean DE BERLAYMONT, renommé pour sa bravoure, mort en 1557, au retour de la bataille de Saint-Quentin.

B. Guy DE BERLAYMONT, seigneur de Bomal, de Herpen et Genneville, épousa Marie de Recour, chanoinesse de Moustier, fille de Jean, seigneur de la Neufville, et de Marguerite de Corswarem, dont :

Philippe, BARON DE BERLAYMONT, seigneur de Bomal et de Recourt, épousa, 1° Philippotte de Corswarem, chanoinesse de Maubeuge, fille de Jacques, seigneur de Laudelies, gouverneur de la ville et châtelenie de Thuin, et de Catherine de Corswarem, comtesse de Niele, et 2° Anne de Berlo, fille de Henri, chevalier, seigneur de Fontenoy, gouverneur de Dinant, et d'Anne de Krieckenbecke.

Il eut du premier lit :

1. Jacques DE BERLAYMONT, seigneur de Bomal.

Il eut du second lit trois enfants :

2. Marie Anne, épousa en 1641, Jean Geloes, seigneur d'Houchenee, de Bièvène, fils d'Étienne, seigneur de Bièvène, châtelain de la salle de Curange, et de Madeleine de Horion.

3. Marguerite, morte en 1633, épousa, le 6 avril 1630, Hubert de Spontin, seigneur de Freyer, mort le 21 février 1651 et inhumé auprès de sa femme, a Waulsor, fils de Jacques et de Louise Montjoye.

C. Philippe, qui suit, VII.

D. Gerard DE BERLAYMONT.

VII. PHILIPPE DE BERLAYMONT, dit de Floyon, seigneur de Borminville, épousa : 1° Béatrix de Brecht, chanoinesse de Nivelles, fille de Geoffroy, chevalier, et de Cornélie van der Dussen, sa femme du second lit, et 2° Marie de Haussy; il eut du second lit quatre enfants, savoir :

A. Winand, qui suit, VIII.

B. Philippe DE BERLAYMONT, auteur de plusieurs ouvrages, né à Huy, en 1576, mort à Huy, le 11 septembre 1637.

C. Conrad DE BERLAYMONT, épousa : 1° Françoise de Hauthem, dame d'Attenrode et de Wever, fille de François, seigneur de Wever, et d'Ursule de Nieubruggen, et 2° le 2 juillet 1627, Antoinette de Glymes, morte en 1635, fille de Charles, vicomte de Jodoigne et de la Wastine, capitaine de cavalerie, et de Jeanne de Houtain, dame de Hollebeeck.

Il eut du premier lit :

*a*. Robert Charles DE BERLAYMONT, chanoine à Namur.

Et du second lit :

*b*. Antoinette, chanoinesse à Munsterbilsen.

*c*. Marie, épousa François Charles de Bertra.

D. Anne, épousa Philippe de Fourneau, seigneur de Final.

VIII. Winand de Berlaymont, dit de Floyon, seigneur de Borminville et de la vicomté de Heid, ayant embrassé l'état ecclésiastique après la mort de sa femme, devint chanoine de la collégiale de Notre-Dame à Huy. Il avait épousé, en 1601, Anne d'Oyenbrugghe, veuve de Claude de la Bourlotte, seigneur de Loupoigne, colonel du régiment de Lorraine, commandant des troupes wallonnes, mort le 24 juillet 1600, fille de Philippe René, seigneur d'Oyenbrugghe, et de Louise van der Noot, sa femme du premier lit.

Philippe de Berlaymont mourut le 25 juin 1663, et sa femme, Anne d'Oyenbrugghe, le 24 novembre 1659. Ils furent inhumés dans l'église de Notre-Dame, à Huy.

Ils eurrent trois enfants, savoir :

A. Philippe, qui suit, IX.

B. Winand de Berlaymont, jésuite.

C. Une fille, religieuse.

IX. Philippe de Berlaymont, vicomte de Heid, seigneur de Borminville en 1657, épousa Jeanne du Chastel de la Hovarderie, dame de Spiennes, fille aînée de Robert du Chastel de la Hovarderie, seigneur d'Ingelhem, et de Jeanne de la Croix, dame de Boussoit-sur-Haine, dont cinq enfants, savoir :

A. Charles Winand, qui suit, X.

B. Marie, morte le 27 février 1687, épousa : 1° N. Heredia, capitaine de cavalerie, et 2° en 1663, Roger Van den Wouvere, seigneur de Quenastre, commis aux finances du roi d'Espagne.

C. Robert de Berlaymont, épousa Véronique de Hauthem, sœur germaine de François de Hauthem, toutes deux dames d'Attenrode et de Wever, fille de François et d'Ursule de Nieubruggen.

D. Une fille, religieuse à l'abbaye noble de Forêt.

E. Anne Henriette, épousa André de Lannoy, seigneur d'Esplechin.

X. Charles Winand, comte de Berlaymont, seigneur de Borminville, épousa Aldegonde Marguerite d'Oultremont, fille de Jean Baptiste, baron de Han, seigneur de Lamine, de Chevetogne, etc., et de Jacqueline de Berlaymont de la Chapelle, dont quatre enfants, savoir :

A. Marie Anne, épousa Frédéric Henri Joseph, baron de Rahier, fils de Godefroid et d'Anne Marie d'Argenteau.

B. Théodore Antoine de Berlaymont, qui suit, XI.

C. N., épousa N. de Warfusée.

D. Henri Florent, comte de Berlaymont, seigneur de Spiennes, de Beugnies, de Mouvaulx, etc, qu'il tint de la famille de Ruffault, alliée aux de la Croix, épousa, à Mons, dans l'église de Sainte-Waudru, Anne Françoise Potteau, dont :

Charles Winand, comte de Berlaymont, seigneur de Beugnies, de Spiennes de Mouvaulx, gentilhomme de la chambre de la noblesse de Hainaut, né vers 1731, épousa à Mons, dans l'église de Sainte-Waudru, le 28 novembre 1780, Marie Thérèse Josèphe Éléonore Waudru, comtesse de Glymes, morte le 28 juin 1782, à l'âge de vingt trois ans ans, fille aînée d'Ernest Joseph, comte de Glymes de Hollebecque et du Saint-Empire, vicomte de Geldenaken, ou Jodoigne, et de Breucq, et d'Anne Philiberte de Bondry, dont une fille :

Marie Henriette Charlotte Judith, née au château de Beugnies, commune de Spiennes, morte le 14 septembre 1862 au château de Beugnies, a l'âge de quatre-vingts ans et cinq mois, epousa Ernest Joseph Henri Nicolas de Glymes de Hollebecque, dont postérité.

XI. Théodore Antoine, comte de Berlaymont, vicomte de Heid, seigneur de Borminville, général-major, gouverneur de la citadelle de Liége, colonel d'un régiment de Liégeois, bourgmestre de Liége le 18 septembre 1763, épousa Olympie Charlotte Joséphine, comtesse d'Oultremont de Warfusée, chanoinesse de Sainte-Waudru en 1723, sœur de l'évêque de Liége, et fille de Jean François Paul Émile, comte d'Oultremont de Warfusée, et de Marie Isabelle de Bavière de Schagen, dont un fils, Florent Théodore, qui suit, XII.

XII. Florent Théodore Henri Laurent, comte de Berlaymont, seigneur de Borminville, vicomte de Heid, mort à

Namur le 17 janvier 1825, général et colonel d'un régiment d'infanterie, licencié vers la fin de novembre 1792, jouissait d'une grande popularité, et il était vénéré des soldats qui servaient sous ses ordres.

Chaque année, pendant la fête de saint Henri, patron de la citadelle, les rangs et les grades se confondaient, et alors on voyait le général, comme de Berlaymont, conduire, avec sa jeune, noble et belle épouse, les cramions de circonstance.

De retour de l'émigration, après le traité de Campo-Formio, le comte de Berlaymont fut nommé colonel de la garde nationale du département de l'Ourthe. Sous le gouvernement du roi des Pays-Bas, le comte de Berlaymont fut membre de la première chambre des États-Généraux.

Il épousa, le 11 février 1782, au château de Maleves, Marie Anne Louise de Berlo, chanoinesse de Nivelles, morte le 22 février 1834, fille de Marie Léopold François Joseph Jean Népomucène, comte de Berlo Suys, de Malèves et d'Hozémont, et de Marie Victoire, baronne de Ledebur de Perutz, dont sept enfants, savoir :

A. Adrien, comte de Berlaymont, entra fort jeune au service de France. Il fit au 13e dragons les premières campagnes d'Allemagne et passa ensuite au 6e dragons. Pendant la guerre d'Espagne, il fut nommé lieutenant en premier et aide-de-camp du duc de Valmy. Il entra ensuite au 3e chasseurs à cheval, comme capitaine du cinquième escadron. Le 16 août 1812, à la bataille de Smolensk, si glorieuse pour les armées françaises, il immortalisa son nom. Sur la demande unanime des officiers et des soldats, il réforma le premier escadron de son régiment, mis en déroute dans une charge contre un bataillon carré russe. Il se porta, malgré la défense expresse de son colonel, à la tête de ces braves qui se ruèrent, sous ses ordres, sur le bataillon carré. Le succès ne fut pas immédiat; le courage de l'ennemi égalait celui des troupes françaises, et il aurait peut-être vaincu leur impétuosité, si le capitaine de Berlaymont n'avait sans cesse ramené

son escadron au combat. Le carré fut fait prisonnier; mais le dernier coup de feu des Russes perça de part en part le brave Adrien de Berlaymont.

B. Jules Henri, qui suit, XIII.

C. Marie Joséphine Françoise Ghislaine, épousa Charles Alexandre de Bousies, vicomte de Rouveroy, fils de Fery François Joseph, vicomte de Rouveroy, et d'Angélique Agnès Joseph d'Yve.

D. Clément Adrien Florent, COMTE DE BERLAYMONT, né à Borminville, le le 17 janvier 1794, ne put, à cause de l'opposition de ses parents, embrasser, à l'exemple de ses frères, la carrière des armes. Son inclination, dès sa plus tendre jeunesse, le portait vers l'artillerie. En 1820, il épousa miss Fanny Fuller Farrer, nièce du marquis de Béthune Sully. En 1823, il fut nommé aux états provinciaux et admis dans l'ordre équestre de la province de Liége. Il était à peine rentré dans ses foyers, en 1830, de retour d'un long voyage, lorsque la commission provisoire de la ville de Liége, qui remplaçait les autorités hollandaises, le supplia de se mettre à la tête de la garde urbaine. En 1840, il rentra au conseil provincial de Liége. Guillaume II, à son avénement au trône des Pays-Bas, le créa chevalier de l'ordre du Lion néerlandais. Il a une fille unique :

Marie Anne Joséphine, épousa à Florzée, le 6 août 1846, Reinhold Émile Hans de Pfuel, fils du général baron de Pfuel, ancien gouverneur de la principauté de Neufchâtel, ancien président du conseil des ministres en Prusse.

E. Anne, sans alliance, chanoinesse de Maubeuge.

F. Louis, COMTE DE BERLAYMONT, mort en bas âge.

G. Victoire, morte en bas âge.

XIII. JULES HENRI, COMTE DE BERLAYMONT, né à Borminville, mort au château de Borminville, le 16 décembre 1855, à l'âge de soixante-trois ans. Élève à l'école de Saint-Cyr, il fut ensuite attaché de l'empereur. Dans les guerres d'Allemagne et d'Espagne, il fut, lors de la prise de Madrid, chargé d'en porter la nouvelle à Paris, où il arriva le sixième jour. En 1811, il obtint le grade de sous-lieutenant dans le premier régiment des cuirassiers, et peu après, avant de partir pour la Russie,

celui d'adjudant-major. Lors de la retraite de Moscou, voulant reprendre l'aigle de son régiment, qui était entre les mains des Russes, il fut enveloppé par ceux-ci, et, après avoir reçu treize coups de lance, il fut fait prisonnier. Pendant sa captivité, il épousa, à Reisen, en premières noces, la comtesse Nadina de Droukort, dite von Droukortoff, originaire d'Allemagne. Rentré dans sa patrie, après la Restauration, le roi des Pays-Bas le nomma son chambellan, et, plus tard, colonel de la garde communale de la province de Namur. En lui remettant les insignes de l'ordre du Lion néerlandais, Guillaume I[er] se plut à reconnaître l'attachement d'une personne chez qui le dévouement était réellement héréditaire. Le comte de Berlaymont fut aussi membre de la députation des états et de l'ordre équestre de la province de Namur. Il épousa, en secondes noces, Sydonie, baronne de Tornaco, dont il n'eut pas d'enfants.

Il eut du premier lit un fils unique, Florent, qui suit, XIV.

XIV. Florent, comte de Berlaymont, épousa, en 1840, Mathilde de Tornaco, sœur de sa belle-mère.

### Berlaymont de Ville.

III. Jean de Berlaymont, seigneur d'Aulnoy et de la Flamengrie, fils de Fastré, dit le bon chevalier, seigneur desdits lieux, et d'Alix d'Assenbroeck, épousa Alix de Strépy, dame de Ville, d'Hautrage et de Pommerœul, fille de Gerard, seigneur desdits lieux, grand bailli du Hainaut en 1354, et de Marie de Jauche, dite de Mastaing, dont trois enfants, savoir :

A. Gerard, qui suit, IV.

B. Marie, dite de Floyon, épousa : 1° Jean de Dongelberghe, seigneur de Longchamp, grand bailli du Brabant wallon, conseiller et chambellan de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, fils de Jean et de

Yolande de Juppleu, et 2° Mathieu, sire de Roye et de Germigny, veuf d'Yolande de Hangest, mort vers 1380, fils de Jean, sire de Roye, et de N. de Thorotte-Offemont.

C. Thierry DE BERLAYMONT, écuyer, mort le 6 janvier 1431, épousa Catherine Croquevilain; ils furent inhumés chez les Cordeliers, à Tournay.

IV. GERARD DE BERLAYMONT, seigneur de Ville, d'Hautrage, de Pommerœul, d'Aulnoy, grand bailli du Hainaut de 1362 à 1364, épousa Marie de Vierves, fille du seigneur de ce lieu, et d'Isabeau de Chatillon, veuve d'Olhon, seigneur de Trazegnies, dont trois enfants, savoir :

A. Gerard, qui suit, V.

B. Catherine, épousa Jean, baron de Rotselaer, seigneur de Vorselaer, Rethy, etc., sénéchal du Brabant, avoué de Maestricht.

C. Agnès, morte le 10 décembre 1429 et inhumée à Sainte-Catherine, lez-Bruges, épousa Guy de Ghistelles, chevalier, seigneur de Lacque, grand bailli de Bruges, mort, sans enfants, le 17 février 1417, et inhumé à Sainte-Catherine, auprès de sa femme, veuf de Catherine de Bruges et la Gruuthuse, fils de Jean, seigneur de Ghistelles, dit le Grand-Doigt, chevalier, et d'Isabeau de Rhodes, dame d'Ingelmunster, de Vyve, de Brœucq et de Rumpst.

V. GERARD DE BERLAYMONT, seigneur de Ville, d'Hautrage, de Pommerœul, d'Aulnoy, épousa Marie de Rotselaer, sœur germaine de Jean de Rotselaer, sénéchal de Brabant, ci-dessus, dont quatre enfants, savoir :

A. Gerard, qui suit, VI.

B. Marie, épousa Baudouin de Hennin Liétard, seigneur de Fontaines et de Sebourg, fils de Jean, mort à Azincourt en 1415, et de Mahaud de Saint-Géry.

C. Jeanne, de Ville, dite de Berlaymont, épousa Everard T'Serclaes, seigneur de Tilly, et de Montigny-sur-Sambre, dont descendent les comtes Tilly. Elle vivait encore en 1473.

D. Marguerite, de Ville, dite de Berlaymont, épousa Lancelot de

Boussu, seigneur de Boussu en Fagne, et de Boutonville, fils de Gérard, seigneur dudit lieu, et de Jeanne Clary.

VI. Gerard de Berlaymont, seigneur de Ville, d'Hautrage, de Pommerœul, de Vierves, etc., mort le 26 octobre 1473, épousa Marie de la Hamaide, dame de Rebaix, etc., pairesse de Hainaut, morte le 25 juin 1463, fille d'Arnoud, seigneur de la Hamaide, de Condé, de Renaix, etc., et d'Isabeau d'Enghien, dame de Préaux, de Hucignies et de Fagnœules, dont une fille :

Marie de Ville, dite de Berlaymont, dame d'Hautrage, de Pommërœul, de la Hamaide, de Renaix, etc., morte le 15 avril 1539, épousa Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes et de Gavre, chevalier de la Toison d'or, capitaine d'Abbeville, mort le 7 février 1486, fils de Thibaut, seigneur de Fiennes, et de Philippotte de Melun, dame de Sotteghem.

### Berlaymont de Floyon.

IV. Gilles de Berlaymont, seigneur de Floyon, de Haultepenne, fils aîné de Gilles de Berlaymont, seigneur desdits lieux, et de Jeanne de Warnant, épousa Jutte ou Judith de Longchamp, fille de Jean de Dongelberghe, seigneur de Longchamp et du Sart, grand bailli du Brabant wallon en 1447, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, et de Marie de Berlaymont, dame de Ville, dont un fils, Jean, qui suit, V.

V. Jean de Berlaymont, seigneur de Floyon, de Haultepenne, etc., épousa Jeanne d'Orlay, fille de Bernard d'Orlay, seigneur de la Buissière, justicier des nobles du Luxembourg, et de Françoise d'Argenteau, dite de Houffalise, dame de Framerie, de la Folie, de Tubise, etc., dont deux enfants, savoir :

A. Michel, qui suit, VI.

B. Marie, épousa Jean de Vaulx, seigneur d'Avennes, etc.

VI. Michel de Berlaymont, chevalier, seigneur de Floyon, de Haultepenne en 1520, etc., gouverneur et capitaine-général du comté de Namur, épousa Marie Jambert de Barault, dame d'honneur de madame de Ravesteyn, fille de Jean, seigneur de Barault en Gascogne, et de Marguerite de Promeliac, dont trois enfants, savoir :

A. Gilles de Berlaymont, chanoine de Saint-Lambert, à Liége.

B. Louis de Berlaymont, seigneur de Floyon et de Haultepenne, est le seigneur de Floyon, l'un des signataires du compromis des nobles. Il épousa Marie de Gavre, fille de Geoffroi, seigneur de Fresin, et mourut sans postérité en 1567.

C. Charles, qui suit, VII.

VII. Charles de Berlaymont, premier comte de Berlaymont, baron de Hierges, de Péruwelz, de Beauraing, comme héritier de Gillette de Berlaymont, qui l'adopta pour son enfant, seigneur de Floyon et de Haultepenne, chevalier de la Toison d'or le 28 janvier 1555, conseiller d'État, et, après le départ de Marie, reine de Hongrie, régente des Pays-Bas, gouverneur provisoire, conjointement avec Adrien de Croy, comte de Rœulz, Louis de Flandre, seigneur de Praet et Charles, comte de Lalaing, baron d'Escornaix. Il conserva quelque temps sous Marguerite de Parme, la confiance et le crédit dont, en des temps plus tranquilles, il n'avait cessé de jouir. Chef des finances sous Marguerite de Parme, il fut, sous le duc d'Albe, membre du conseil des troubles, gouverneur et souverain-bailli du pays et comté de Namur, le 1er septembre 1571, gouverneur des Pays-Bas après Requesens, et puis membre du conseil d'État; ce conseil ayant été renversé le 4 septembre 1576, il fut mis en prison jusqu'au 19 janvier 1577, dix jours après « l'Union de Bruxelles, » et vingt-deux jours avant « l'Édit perpétuel. » Né en 1510, mort le 4 juin 1578 et inhumé chez les Cordeliers, à Namur, il épousa Adrienne de Ligne, morte en 1563, et inhumée à Berlaymont, fille de

Louis, sire de Barbançon, et de Marie de Berghes, dame de Sevenberghe.

On prétend que, pour rassurer la gouvernante, il prononça ces paroles, en voyant les nobles confédérés défiler devant le palais : « Ce ne sont que des gueux. »

Il signa également « l'Union de Bruxelles, » imaginée, il est vrai, par le prince d'Orange, mais qui devint, en définitive, l'œuvre du parti catholique dont Charles de Berlaymont était un des plus fermes soutiens.

Il eut onze enfants, savoir :

A. Gilles, COMTE DE BERLAYMONT, seigneur de Hierges, tué, sans hoirs, devant Maestricht, en 1579. Commandant des bandes wallonnes au service de Sa Majesté Catholique, il se trouva au siége de Valenciennes en 1567, et se couvrit de gloire à la bataille de Jemmingen, le 16 juillet 1568. Il fut stadhouder de Frise, en remplacement de Charles de Brimeu, comte de Meghem, en 1572, et gouverneur de la Gueldre. Sa prévoyance, secondée par la bravoure de ses troupes, entretint l'ardeur et la confiance des Espagnols au siége de Harlem. Après la victoire de Mook, le 14 avril 1574, dans laquelle il eut une part si glorieuse, il succéda également au comte de Boussu, son ami, dans la charge de stadhouder de Hollande, de Zélande et d'Utrecht; en cette qualité il fut reçu publiquement à Amsterdam, en octobre de la même année. Il prit Buren, Montfort, Oudewater et Schoonhoven.

Commandant de la garde de don Juan d'Autriche, nommé gouverneur des Pays-Bas par le roi d'Espagne, il facilita la retraite du prince vers Namur, dont son père était gouverneur. Don Juan le nomma alors général de son artillerie et maître-des-camps des troupes wallonnes, places qu'il conserva sous le prince de Parme. Il battit Hohenhole et se rendit maître de Bovines, le 15 février 1578.

Il succéda à son père vers le milieu de 1578, dans les gouvernements de Namur et d'Artois, ainsi que dans l'administration des finances de don Juan.

Le comte Gilles de Berlaymont de Hierges n'eut pas d'enfants de sa femme Lamberte de Croy, fille d'Adrien, comte de Rœulx, inhumée au Béguinage, à Bruxelles.

B. Jean DE BERLAYMONT, prévôt et chanoine de Liége, protonotaire, prévôt de Nivelles.

C. Charles DE BERLAYMONT, chevalier de Malte, mort en 1562.

D. Louis DE BERLAYMONT, archevêque de Cambrai, évêque de Tournay, né en 1542, mort à Mons, dans l'hôtel de Vicogne le 5 février 1596, et inhumé aux Sœurs-Noires, dans la chapelle de la Madeleine, n'avait que vingt-huit ans lorsqu'il fut promu à la dignité éminente d'archevêque, le 5 septembre 1570. Il rédigea et promulgua, en 1574, les coutumes générales de la cité et du duché de Cambrai et du pays et comté de Cambrésis.

E. Lancelot DE BERLAYMONT, comte de Meghem, seigneur de Beauraing, colonel d'un régiment allemand, se distingua au siége de Sichem en 1578, et mourut à Namur dans cette même année, d'une maladie qu'il avait contractée au siége de Philippeville. Il épousa Marie de Brimeu, comtesse de Meghem, dame d'Humbercourt, morte le 18 avril 1605, fille unique de George, comte de Meghem, seigneur de Quirieu, et d'Antoinette Walhausen, dont il eut deux enfants, Charles et Jean de Berlaymont, morts en bas âge. Sa veuve convola en secondes noces avec Charles de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay.

F. Florent, qui suit, VIII.

G. Marie, dame de la Bouteillerie, épousa George, baron de Beauffort, chevalier, seignenr de Bavincourt, gentilhomme de la bouche de Charles-Quint, capitaine du château de l'Écluse, mort en 1556, et enterré à Beusmes, fils de Philippe et de Jeanne de Hallewyn.

H. Yolande, épousa Gerard de Croy, comte de Rœulz, seigneur de Fremessem, prévôt de Lille, chanoine de Tournay et de Saint-Omer, mort sans postérité le 13 novembre 1585, et enterré aux Jacobins, à Liége, fils d'Adrien de Croy, chevalier de la Toison d'or, créé comte de Rœulz par Charles-Quint, dont il fut grand-maître d'hôtel, et de Claudine de Melun, dame de Rumengien. Gerard de Croy, devenu, après la mort de ses frères, comte de Rœulz, quitta l'Église pour se marier.

I. Anne, chanoinesse, à Mons.

J. Adrienne, épousa Jean de Brandenbourg, vicomte d'Esclaye, seigneur de Château-Thierry, etc.

K. Claude DE BERLAYMONT, seigneur de Haultepenne, capitaine de cavalerie, gouverneur de Gueldre, partagea la captivité de son père en 1576, signa, comme lui, « l'Union de Bruxelles, » coopéra à la retraite de don Juan, se distingua au siége de Gavre (1586), de Venloo (1586), de Vuys, prit Breda, Lierre, Eindhoven, Nimègne et Gueldre, et mourut le 13 juillet 1587, des blessures qu'il reçut dans un combat aux environs de Bois-le-Duc.

Il épousa Marguerite de Brimeu, dame de Humbercourt, sœur de la comtesse de Meghem, femme de Lancelot de Berlaymont, dont il n'eut pas d'enfants.

VIII. FLORENT DE BERLAYMONT, comte de Berlaymont, seigneur de Floyon, de Hierges, de Haultepenne, chevalier de la Toison d'or, gouverneur du Luxembourg, fut d'abord chanoine de l'église de Liége. Mais, dès qu'il devint probable, pour lui, que ses frères aînés n'auraient pas d'enfants, il embrassa la carrière des armes. Son début fut malheureux : il fut fait prisonnier, une première fois, à Ruremonde en 1572, et une seconde fois en 1576. Les États négocièrent sa mise en liberté. Depuis lors, il servit dans la compagnie de son frère aîné Gilles de Hierges, et sous son commandement en qualité de lieutenant-colonel. Il lui succéda dans les gouvernements des provinces de Namur et d'Artois; il obtint, plus tard, celui du Luxembourg; en 1584, il reçut la ville de Bruges des mains de Charles de Croy, qui y avait dominé pendant quelques années, et avait épousé la veuve de son frère Lancelot, comte de Meghem. Par la mort de ses frères, sans enfants, il hérita du comté de Berlaymont, de la baronnie de Hierges, ainsi que des seigneuries de Péruwelz et de Beauraing. En sa qualité de seigneur de Berlaymont, il était échauson héréditaire et chambellan du comte du Hainaut. Le roi, dont il était un des plus dignes serviteurs, s'empressa de compléter une fortune aussi belle, en lui envoyant le collier de la Toison d'or. Il accompagna l'archiduc Albert dans son voyage en Espagne, où il se rendit pour son mariage

avec l'infante Isabelle, et il assista à la double union d'Albert et de Marguerite de Bavière, à Ferrare. Il épousa : 1° Hélène de Melun, dont il n'eut pas d'enfants, veuve de Florent de Montmorency, comte de Montigny, mort dans la prison de Ségovie en octobre 1570, et 2° Marguerite, comtesse de Lalaing, baronne d'Escornaix, fille de Philippe, comte de Lalaing, gouverneur, capitaine-général, grand bailli du Hainaut, et de Marguerite de Ligne d'Arenberg. Florent, comte de Berlaymont, mourut à Namur le 8 avril 1626, et fut inhumé chez les Cordeliers de cette ville, et sa veuve Marguerite, née comtesse de Lalaing, mourut à Bruxelles, le 21 février 1650.

Ils eurent quatre enfants, savoir :

A. Un enfant mort en bas âge.

B. Philippe Charles, COMTE DE BERLAYMONT, mort à Paris en 1611, et inhumé chez les Cordeliers, à Namur.

C. Marie Marguerite, comtesse de Berlaymont, baronne de Lens, de Hierges, dame de Floyon, de Haultepenne, de Beauraing, etc., épousa : 1° Antoine de Lalaing, comte d'Hoogstraten, baron de Montigny, mort sans enfants, le 26 septembre 1614, âgé seulement de vingt-cinq ans, et 2° en 1615, Louis, comte d'Egmont, prince de Gavre, chevalier de la Toison d'or, mort à Paris le 27 juillet 1654, fils de Charles, chevalier de la Toison d'or, et de Marie de Lens, dite d'Aix, baronne d'Aubignies.

D. Isabelle Claire, comtesse de Lalaing, baronne d'Escornaix, morte au mois d'août 1630, épousa, en 1620, Philippe Charles d'Arenberg, duc d'Arschot, chevalier de la Toison d'or, gouverneur et capitaine-général de la province de Namur, né le 18 octobre 1587, mort à Madrid le 25 septembre 1640, veuf de Philipotte Anne de Melun, morte en 1613 et inhumée à Quiévrain, fils de Charles, prince d'Arenberg et du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'or, chef des finances, et d'Anne de Croy, duchesse d'Arschot, princesse de Chimay.

—

### Berlaymont de la Chapelle.

VI. Henri de Berlaymont, dit de Floyon, seigneur de Modave, d'Odeur, de la Chapelle, souverain-mayeur de Liége, en 1557, commandant de la ville et du château de Dinant, fils de Guy, dit de Floyon, seigneur de Borminville, et d'Agnès de Seraing, épousa Catherine de Hosden, dame de la Chapelle, fille d'Eustache, seigneur de la Chapelle, et de Marguerite de Corswarem. Il occupe une des pages les plus glorieuses de l'histoire du pays. Lorsque les Français vinrent, en 1554, assiéger Dinant, c'était Henri qui commandait dans cette ville pour George d'Autriche, prince de Liége. Le brave Henri opposait à la valeur française une résistance opiniâtre. Il allait se rendre, mais l'espoir d'être secouru le fit soutenir pendant quinze jours encore les attaques de l'ennemi. Cependant le secours n'arrivait pas. Berlaymont fut obligé de remettre la ville entre les mains de Henri II, qui, indigné des maux que le seigneur de la Chapelle avait fait souffrir à son armée, le mena en France, où il le retint prisonnier pendant vingt-huit mois, traitement d'autant plus inhumain que ce roi violait, selon le père Foullon, le traité qu'il avait fait avec l'intrépide commandant de Dinant.

Henri de Berlaymont mourut en 1585. Il épousa Catherine de Hosden, dame de la Chapelle, fille d'Eustache, seigneur de ce lieu, et de Marie de Corswarem, dont quatre enfants, savoir :

A. **Henri, qui suit, VII.**

B. Jean de Berlaymont, lieutenant des fiefs du pays de Liége et du comté de Looz, grand bailli de Moha, colonel d'un régiment bas-allemand, épousa, en 1581, Philippotte de Recourt, dite de Licques, chanoinesse de Nivelles, dont une fille unique, savoir :

Jeanne, épousa Jacques de Glymes, seigneur de Stave, baron de Florennes, fils de Jean et de Marguerite Spontin.

C. Isabeau, chanoinesse d'Andenne, morte le 30 décembre 1615, épousa, le 4 juillet 1577, Gabriel du Chasteler, chevalier, seigneur de Moulbais, veuf de Marie de Haudion.

D. Louis DE BERLAYMONT, chanoine de Saint-Lambert, à Liége, et prévôt de Huy.

VII. HENRI DE BERLAYMONT, dit de Floyon, seigneur de la Chapelle, d'Odeur, de Famelette, grand bailli de Moha, épousa Marguerite de Celles de la maison de Beaufort, chanoinesse d'Andenne, fille de Louis de Celles, seigneur de Villers, et de Barbe de Merode, dont quatre enfants, savoir :

A. Jean Hubert, qui suit, VIII.

B. Marie, épousa : 1° Everard de Celles, seigneur de Villers-sur-Lesse, frère de Marguerite, et 2° Philippe de Jauche, comte de Mastaing, veuf de Marie de Merode.

C. N., religieuse à Huy.

D. Louise.

VIII. JEAN HUBERT, BARON DE BERLAYMONT, dit de Floyon, seigneur de la Chapelle, d'Odeur, de Famelette, grand bailli du comté de Moha, épousa, en 1641, Anne Eugénie de Brandenbourg, dite de Boulant, chanoinesse de Maubeuge, dame de Thiribu, fille de Gilles, vicomte d'Esclaye, et de Charlotte de Carondelet, dont trois enfants, savoir :

A. Marguerite Théodore Ignace, dame de Jassogne et d'Avillon, chanoinesse de Nivelles le 15 décembre 1681, morte en 1706, épousa, en 1692, Philippe Adrien, comte de Dongelberghe, grand bailli du Brabant wallon.

B. Marie Jacqueline, épousa Jean Baptiste d'Oultremont, baron de Han, seigneur de Lamine, fils d'Émile et d'Aldegonde de Brialmont, dont vient l'évêque de Liége, Jean François de Paul Émile, comte d'Oultremont.

C. Florent Henri Louis Alexandre, qui suit, IX.

IX. FLORENT HENRI LOUIS ALEXANDRE, BARON DE BERLAYMONT, seigneur de la Chapelle, de Custine, de Wideux, bourg-

mestre de Liége en 1695, honoré de diverses missions auprès de puissances étrangères, qui lui témoignèrent leur satisfaction en le gratifiant de médailles en or à leur effigie, mort le 25 mars 1712, épousa Marie Philippine de Cotereau, marquise d'Assche, comtesse de Wideux, morte le 23 juillet 1719 et inhumée auprès de son époux à Hucorgne, fille de Guillaume, marquis d'Assche, et de Catherine de Cotereau, sa cousine germaine, dont neuf enfants, savoir :

A. Charlotte Antoinette, chanoinesse de Nivelles, abbesse du chapitre, morte le 4 mars 1743.

B. Marie Catherine, chanoinesse d'Andenne.

C. Marguerite Florence, chanoinesse de Moustier.

D. Adrien François, BARON DE BERLAYMONT de la Chapelle, chanoine de Saint-Lambert, à Liége, archidiacre du Hainaut, conseiller privé de l'évêque de Liége, gentilhomme de l'état noble du Luxembourg.

E. Isabelle, chanoinesse à Nivelles.

F. Anne Eugénie, chanoinesse de Moustier, épousa Antoine Claude d'Argenteau d'Esneux.

G. Aldegonde Chrétienne, chanoinesse de Moustier.

H. Charles Nicolas Joseph, qui suit, X.

I. Catherine Dorothée, chanoinesse, à Mons.

X. CHARLES NICOLAS JOSEPH, COMTE DE BERLAYMONT de la Chapelle, seigneur de Famelette, de Fumal, etc., mayeur de Hasselt et de la salle de Curange, grand veneur et grand fauconnier, épousa sa cousine germaine, Marie Anne Antoinette de Cotereau, dont trois enfants, savoir :

A. Marie Emérance, épousa, le 27 octobre 1767, à Liége, Jacques Ignace, comte de Liedekercke, baron de Surlet.

B. Jean Louis Bernard, qui suit, XI.

C. Maximilien Joseph, COMTE DE BELAYMONT et du Saint-Empire, chambellan de la cour d'Autriche, membre des états de Liége, mort le 18 décembre 1786, épousa, à Bruxelles, le 11 janvier 1778, Éléonore ó Lonergaine ó Brien, dame de Grez, morte le 14 février 1788, veuve de François Joseph, comte van den Berghe de Limminghe.

XI. Jean Louis Bernard, comte de Berlaymont et du Saint-Empire, baron de Jauche, membre de l'état noble de Liége, épousa le 17 octobre 1751, Marie Josèphe Élisabeth de Nesselrode, dame de la Croix étoilée, dont trois enfants, savoir :

A. Marie Maximilienne Josèphe, chanoinesse d'Andenne, morte le 20 janvier 1777.

B. Aldegonde Charlotte Félicité, chanoinesse d'Andenne et de Sainte-Begge, à Namur, morte le 26 octobre 1833, épousa, le 27 juin 1780, Jean François Lamiral Louis Charles François, duc de Corswarem Looz, mort sans postérité le 22 mars 1788.

C. Louis Ignace Dieudonné de Berlaymont, chevalier de Saint-Louis, né à Jauche le 6 novembre 1767, mort sans alliance à Bruxelles, le 13 décembre 1843.

# BERNARD DE FAUCONVAL DE DEUKEM.

De sable à la croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes potencées de même. L'Écu sommé de la couronne de baron pour le titulaire, et de chevalier pour les autres membres, surmontée d'un heaume d'argent grille, lisere et couronné d'or, fourré de gueules, aux hachements de sable et d'or. Cimier : une roue rompue à cinq rais d'or. Supports : deux griffons d'or.

L'ancienne famille de Bernard habitait jadis la Hesbaie; aujourd'hui elle est établie dans le Brabant. Elle eut pour souche :

I. Jacquemont Bernard, très-vaillant capitaine qui fut à la Terre Sainte, en l'an 1375, visiter le saint sépulcre de Notre Seigneur, où il fut créé chevalier et y reçut les armes que les Bernard portent encore aujourd'hui, savoir : de sable à la croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes du même. Il épousa à son retour au pays, damoiselle Jehenne Palhau; de cette union naquit, entre autres enfants, Jacques, qui suit, II.

II. Jacques Bernard, établi au village de Cras Avernas, épousa, vers 1420, damoiselle Anne de Houtain, dont Jean, qui suit, III.

III. Jean Bernard vivait en 1470, il épousa Marie de Velpen, fille de Gérard, sire de Velpen; ils eurent entre autres enfants un fils, Jacques, qui suit, IV.

IV. Jacques Bernard, épousa Jehenne de Charlez, fille d'une ancienne famille du comté de Namur, dont un fils, Gilles, qui suit, V.

V. Gilles Bernard, mort à Cras Avernas en 1490, avait épousé Élisabeth du Mont, dont Philippe, qui suit, VI.

VI. Philippe Bernard, né vers 1465, épousa Marie de Pinchart, fille de Jean de Pinchart, seigneur de Tiège, établi au Brabant wallon, dont entre autres enfants un fils, Ambroise, qui suit, VII.

VII. Ambroise Bernard vivait en 1565, à Cras Avernas; il avait épousé, vers 1525, Anne de Bayne, dont trois enfants, savoir :

A. Jehan, qui suit, VIII.

B. Catherine, qui épousa son cousin Jean de Pinchart, seigneur de Tiège, mayeur de la haute cour de Corbais, dont six enfants :

*a*. Nicolas de Pinchart, seigneur de Deukem, épousa Anne de Fontigny.

*b*. Marie de Pinchart, épousa Doyens, seigneur de Cortil-Wodon, mayeur de la cour de Notre-Dame de Floreffe.

*c*. Pierre de Pinchart.

*d*. Philippe de Pinchart, seigneur de Tiège et mayeur de la haute cour de Corbais, épousa Anne d'Aubrebis.

*e*. Jean de Pinchart, seigneur de Frizet.

*f*. Gilles de Pinchart, épousa Marie Waure.

C. Jacques Bernard, mort sans alliance en 1620, inhumé dans l'église de Saint-Médard, à Jodoigne.

VIII. Jehan Bernard, seigneur de Fauconval, habita la demeure du Stocquoi sous Jodoigne. Le 16 février 1557 il achète par devant la cour des alleux de Jodoigne la seigneurie de Fauconval située à Huppaie. Il épousa Catherine de Glymes, veuve de Hugues le Vos, fille de sire Grégoire de Glymes et de Marguerite de Boyen. De ce mariage est né un fils, Gilles Guillaume, qui suit, IX.

IX. Gilles Guillaume Bernard de Fauconval, mort le 3 février 1637, et inhumé dans l'église de Saint-Médard, à Jodoigne, avec son épouse Isabelle ou Élisabeth de Fontigny, dame de Heylissem, morte en septembre 1639, dont six enfants, savoir :

A. Renier BERNARD, religieux à l'abbaye d'Heylissem.

B. Jean BERNARD, bourgmestre de Jodoigne, épousa Jeanne van Es, fille de Guillaume et d'Anne Berrewouts, sa femme du premier lit, dont quatre enfants, savoir :

*a*. Antoine BERNARD.

*b*. Jean BERNARD, épousa Christine Frétur.

*c* Charles Gilles BERNARD, cornette dans un régiment de cavalerie au service de Sa Majesté Impériale.

*d*. Anne Marie.

C. Gilles, qui suit, X.

D. Philippe BERNARD, seigneur de Deukem, bailli de la terre et du comté de Walhain, acquit, le 16 janvier 1667, de Pierre Doyens, seigneur de Cortil-Wodon, son beau-frère, la seigneurie foncière de Leunis-Deukem, située sous Tourinnes-les-Ourdons. Le 10 février 1649 il épousa Catherine de Doyens, veuve de Guillaume de Raulet, seigneur Delhove. Ils sont inhumés dans l'église de Tourinnes-les-Ourdons.

De ce mariage sont nés cinq enfants, savoir :

*a*. Charles BERNARD, mort sans alliance le 11 avril 1712.

*b*. Madeleine, épousa Jean de Pierson.

*c*. Catherine, épousa Charles de Bétune, seigneur de Nil-Saint-Martin.

*d*. Isabelle, épousa Charles de Raulet, seigneur Delhove.

*e* Anne Marie, héritière de la seigneurie de Deukem, épousa son cousin germain, Jacques Bernard, fils de Gilles, seigneur de Fauconval.

E. Catherine, épousa Jacques Collaert, seigneur de Sainte-Mariegée.

F. Élisabeth, épousa Gilles Collaert.

X. GILLES BERNARD, seigneur de Fauconval, né à Huppaie, épousa le 5 août 1640, à Cras Avernas, Catherine van Es, née le 17 juillet 1613, fille de Guillaume et d'Anne Moreau sa seconde femme, demi-sœur de Jeanne van Es ci-dessus. Gilles Bernard avec ses frères, Jean et Philippe, firent établir la généalogie qui précède ; elle fut reconnue exacte et véritable par les hérauts et officiers d'armes ordinaires de Sa Majesté dans les Pays-Bas, et duché de Bourgogne, étant dressé sur des preuves authentiques et incontestables. Ce

parchemin porte les sceaux de Sa Majesté Impériale et a été signé à Bruxelles, le 4 octobre 1670, par Flachio, officier d'armes de Sa Majesté.

De ce mariage sont nés quatre enfants, savoir :

A. Gilles Bernard.

B. Jacques, qui suit, XI.

C. Thérèse.

D. Isabelle.

XI. Jacques de Bernard, seigneur de Fauconval, capitaine d'une compagnie de cuirassiers au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, mort en 1743, et inhumé à Tourinnes-les-Ourdons, épousa sa cousine germaine, Anne Bernard, héritière de la seigneurie de Deukem, fille de Philippe et de Catherine Doyens, dont cinq enfants, savoir :

A. Charles Jacques, qui suit, XII.

B. Isabelle, épousa Jean Collaert, fils de Gilles.

C. Anne Marie.

D. Madeleine.

E. Catherine.

XII. Charles Jacques de Bernard, écuyer, seigneur de Fauconval et de Deukem, né au château del Thour, à Saint-Paul, le 23 juillet 1700, mort le 10 octobre 1776, épousa Isabelle Martin de Beaumont, née en 1710, morte le 13 janvier 1779, et inhumée auprès de son mari dans l'église de Tourinnes-les-Ourdons. Ils eurent cinq enfants, savoir :

A. Herman Joseph, qui suit, XIII.

B. Nicolas Joseph Bernard, tué à la bataille de Gorlitz, le 31 août 1757.

C. Charles Jacques de Bernard, mort à Louvain, où il suivait les cours de l'Université.

D. Marie Josèphe, épousa Lambert de Burlet.

E. Anne, morte sans alliance.

VII. Herman Joseph, baron de Bernard de Fauconval, seigneur de Deukem, né au château del Thour, le 27 novembre

1734, mort au château de Bloemendael, à Strombeek, le 10 mai 1827; enseigne au régiment de Los Rios en 1754, il prit part à la guerre de sept ans, puis, rentré dans son pays avec un grade supérieur, il épousa, à Malines, le 1er décembre 1764, Marie Thérèse de Burlet, née en 1735, morte en 1820, fille de Lambert et d'Isabelle Mortgat, sœur de Lambert de Burlet, ci-dessus. Ils furent inhumés à Strombeek, village où ils avaient acquis, le 12 janvier 1769, le château de Bloemendael.

Ils eurent cinq enfants, savoir :

A. Augustin Joseph de Bernard de Fauconval, né à Malines en 1765, mort le 19 novembre 1832, et inhumé à Strombeek.

B. Isabelle Marie, née à Malines, le 29 novembre 1766, morte à Bruxelles, le 30 janvier 1839.

C. Barbe Catherine Thérèse, née à Malines en 1767, morte à Bruxelles le 21 novembre 1858, épousa, le 9 mai 1805, Jacques Louis de Burtin, conseiller à la cour de justice de Bruxelles, membre de l'ordre équestre, mort en 1836, fils unique de Xavier de Burtin, protomédecin et conseiller intime du gouverneur général des Pays-Bas, en 1787, l'un de nos naturalistes les plus distingués.

Ils eurent deux fils :

*a*. Rodolphe, chevalier de Burtin d'Escenbeek.

*b*. Herman, chevalier de Burtin de Bloemendael.

D. Pierre Joseph Hyacinthe de Bernard de Fauconval, né à Malines, le 7 juillet 1770, entra dans l'armée brabançonne, en 1789 et fut lieutenant dans le régiment de dragons d'Eberstein. Il quitta le service en 1790, et mourut sans alliance au château de Bloemendael, le 5 février 1795.

E. Charles François Joseph Antoine Marie, qui suit, XIV.

XIV. Charles François Joseph Antoine Marie, baron de Bernard de Fauconval, seigneur de Deukem, reconnu baron par lettres patentes du 31 mai 1843, né au château de Bloemendael, à Strombeek, le 8 octobre 1773, mort à Schaerbeek, le 9 octobre 1857, épousa, à Champion, le 2 juin 1802, Olympe

Isabelle Françoise Joséphine Ghislaine, baronne de Cuvelier de Champion, née à Namur le 17 octobre 1774, fille d'Albert Ignace Joseph, baron de Cuvelier, seigneur de Champion, de la Montagne, de Jette Fooz, lieutenant colonel au service d'Espagne, et de Marie Isabelle Joséphine de Maillen, fille du marquis de Maillen.

Il eut de ce mariage sept enfants, savoir :

A. Flore Isabelle Joséphine Ghislaine, née au château de Champion le 11 floréal an XI (1er mai 1803), épousa, le 14 mai 1822, François Ignace Joseph de Viron, né le 11 octobre 1779, mort le 15 septembre 1863, veuf de Thérèse Marie Henriette Ghislaine de Nachtegael, et fils de Jean Charles, conseiller au conseil souverain de Brabant, et de Marie Thérèse T'Sas.

B. Adèle Marie Olympe Joséphine Ghislaine, née au château de Champion, le 17 décembre 1804.

C. Charles Édouard Marie Joseph Ghislain, qui suit, XV.

D. Marie Thérèse Joséphine Ghislaine, née le 8 novembre 1807, carmélite à Bruxelles, professe le 22 octobre 1836.

E. Vincent Emmanuel, Joseph Ghislain, chevalier DE BERNARD DE FAUCONVAL DE DEUKEM, né à Walhain-Saint-Paul, le 8 février 1809, lieutenant colonel au 2e régiment de lanciers, décoré de la croix commémorative du vint-cinquième anniversaire du règne de Sa Majesté le roi Léopold et chevalier de l'ordre de Léopold, épousa, à Gemblours, le 22 juin 1836, Charlotte Dury, fille de Jean et d'Albertine Henry, dont un fils :

Edmond Charles, CHEVALIER DE BERNARD DE FAUCONVAL, né à Louvain le 14 octobre 1840.

F. Albert Louis, CHEVALIER DE BERNARD DE FAUCONVAL DE DEUKEM, né le 3 février 1810, docteur en droit, ancien capitaine d'état-major, adjoint à la quatrième division territoriale, chevalier de l'ordre de Léopold, et décoré de la croix commémorative du vingt-cinquième anniversaire du règne de Sa Majesté le roi Léopold.

G. Charles Louis Joseph, CHEVALIER DE BERNARD DE FAUCONVAL DE DEUKEM, né le 25 janvier 1813.

XVI. Charles Édouard Marie Joseph Ghislain, baron de Bernard de Fauconval, seigneur de Deukem, né à Walhain-Saint-Paul, le 16 février 1806, épousa, à Ixelles, le 19 mai 1842, Désirée Marie Philippine Ghislaine Veranneman d'Oxelaere, fille de Jean François Ghislain et de Marie Catherine de Patin, dont huit enfants, savoir :

A. Charles Marie Oscar Ghislain, chevalier de Bernard de Fauconval, né à Ixelles, le 4 mai 1843.

B. Léon Édouard Marie Ghislain, chevalier de Bernard de Fauconval, né à Ixelles, le 12 novembre 1844.

C. Marie Ferdinande Eugénie Ghislaine, née à Archennes, le 14 juin 1846.

D. Alfred Ghislain, chevalier de Bernard de Fauconval, né à Archennes, le 13 décembre 1848.

E. Jules Ghislain, chevalier de Bernard de Fauconval, né à Malines, le 28 janvier 1850.

F. Camille Louise Ghislaine, née à Malines, le 17 décembre 1852.

G. Léopold Charles Marie Ghislain, chevalier de Bernard de Fauconval, né à Malines, le 29 avril 1854.

H. François Louis Marie, chevalier de Bernard de Fauconval, né à Malines, le 7 mai 1856.

# BERNIER D'HONGERSWAL.

D'AZUR à un membre de griffon d'argent mis en pal, entortillé d'un serpent d'or.

Originaire de Suisse, ses titres remontent au XIVe siècle. Jean Bernier, dit le Vieil, un des principaux de la magistrature de Valenciennes, est l'auteur commun des Bernier qui continuèrent d'habiter la Flandre française et de ceux que l'on trouve, dès la fin du XVIe siècle, dans le canton de Neufchatel. Après avoir joui d'un très-grand crédit à la cour de Guillaume Ier, dit le Bon, comte de Hainaut, Jean Bernier se retira à l'abbaye de Saint-Sauve, près de Maubeuge, où il mourut en 1341.

I. JEAN BERNIER, fils de Jean, capitaine au régiment de Wurtemberg, se distingua au siége de Candie en 1644. Il épousa, à Colombier, canton de Neufchatel, Ursule Royer, fille d'Abraham, d'une famille noble de France, dont il eut trois enfants, savoir :

A. Frédéric, qui suit, II.

B. Jonas BERNIER, capitaine, né à Saint-Blaise, le 23 février 1673, mort au siége de Bouchain, en 1711.

C. Jacob Pierre BERNIER, capitaine au service de France, né à Saint-Blaise, le 20 novembre 1675, mort sans alliance.

II. FRÉDÉRIC BERNIER, chevalier de Saint-Louis, sous-lieutenant des grenadiers de la compagnie de Phyffer, sous le commandement de Guillaume François Roger, son oncle maternel, le 5 janvier 1691, lieutenant au régiment suisse

de Hessy le 1er février 1701, capitaine, le 28 janvier 1703, nommé chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, par Louis XIV, le 20 septembre 1714, retiré du service avec pension, se fixa au Quesnoy; né à Saint-Blaise, en 1665, il mourut au Quesnoy le 19 juillet 1747 et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de cette ville.

Il avait abjuré le protestantisme le 25 novembre 1696, dans l'église des Capucins, à Furnes, et épousa : 1° le 24 janvier 1697, à Sainte-Walburge, à Furnes, Marie Cornélie Damerin, née à Furnes le 13 octobre 1657, morte le 29 novembre 1705; et 2° au Quesnoy, par contrat du 11 avril 1712, Anne Pélagie Delafortaine, dite Wicart.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Denis, qui suit, III.

B. Fréderic Achille Bernier, né à Furnes le 30 septembre 1699, mort en bas âge.

C. Winoc François Fréderic Bernier, né le 26 septembre 1703, mort en bas âge.

Il eut du second lit un fils :

D. Charles Joseph Albert Bernier, avocat au parlement de Flandre, conseiller du roi au bailliage du Quesnoy, épousa, à Valenciennes, le 26 juin 1758, Reine Albertine Marcour.

III. Denis Bernier, entra au service de France, le 1er octobre 1721, fut capitaine-lieutenant au régiment de Courten, le 13 octobre 1732 et bailli d'Hondschoot, après sa retraite, le 30 novembre 1743, par nomination du prince de Hornes, en sa qualité de baron de Hondschoot. Né à Furnes le 28 octobre 1697, mort à Hondschoot le 9 octobre 1759, il fut inhumé auprès de sa femme dans la chapelle de la Sainte-Croix de l'église d'Hondschoot.

Il avait épousé, à Furnes, par contrat du 12 février 1739, Louise Ghislaine Borry, née à Furnes le 2 mai 1707, morte à Hondschoot le 25 juin 1749, dont trois enfants, savoir :

A. Roland Antoine Bernier, seigneur d'Hongerswal, enseigne au régiment des gardes suisses au service de France, le 22 octobre 1761, capitaine au régiment d'Alsace le 25 août 1767, il se retira du service avec pension, et se fixa à Furnes, sa ville natale, où il releva ses droits de bourgeoisie, en 1769, et dont il fut nommé maire le 14 thermidor an VIII. Né à Furnes le 8 décembre 1739, mort à Furnes le 3 mai 1809, l'on voit ses armes et celles de sa femme à l'église de Sainte-Walburge, où il épousa, le 8 février 1773, Anne Marie Louise Isabelle Lefebvre, née à Furnes le 30 octobre 1752, morte à Furnes le 10 mars 1835, dont il eut trois enfants, savoir :

*a*. Henri Antoine Pierre François Placide Bernier d'Hongerswal, né à Furnes le 4 juin 1780, membre de l'ordre équestre de la Flandre occidentale, bourgmestre de Furnes et, ensuite, commissaire de district et de milice, à Furnes, avec rang de lieutenant-colonel, épousa, le 19 juin 1806, Marie Barbe Antoinette Deschoolmeester.

*b*. Marie, morte sans alliance, à Bruges, en 1794.

*c*. Adelaïde, morte sans alliance, à Furnes, le 1er août 1839.

B. Charles Alexandre Joseph, qui suit, IV.

C. Louise Godelive Françoise, née à Hondschoot, le 5 décembre 1745, morte à Furnes le 4 juin 1812, épousa, en 1769, Norbert Félicien Marrannes, avocat, premier conseiller pensionnaire et greffier de la châtellenie de Furnes, membre du congrès souverain, qui le députa, avec Charles Joseph de Gavre, vers l'empereur à Vienne, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, mort à Furnes, le 31 mai 1807.

IV. Charles Alexandre Joseph Bernier d'Hongerswal, officier dans la compagnie suisse de Dormer au service de France, puis échevin de Hondschoot qu'il quitta le 25 février 1783, pour se fixer à Furnes, dont il devint également échevin le 17 juin 1788, après avoir reçu des lettres de naturalisation le 8 février précédent, mené en otage avec Charles Antoine de Latre, par les agents de la république française, à Lille, où il fut tenu en prison pendant neuf mois, né à Hondschoot le 30 septembre 1740, mort à Furnes le 15 avril 1806, épousa, à Furnes, à l'église Saint-Nicolas, le 10 juin

1776, Marie Joséphine Claire Mesdach, née à Furnes, le 3 septembre 1744, morte à Furnes le 21 avril 1806, quelques jours après son mari, dont quatre enfants, savoir :

A. Jean Baptiste Ghislain Joseph BERNIER D'HONGERSWAL, capitaine de la garde nationale mobilisée, né à Hondschoot le 8 novembre 1777, mort à Furnes le 19 novembre 1818, épousa, par contrat du 7 novembre 1814, Marie Dorothée Colette de Latre, fille de Charles Antoine Albert, seigneur de Poele et de Cappelbrugge, bourgmestre et landhouder de la commune, de la ville et châtellenie de Furnes, sous-intendant et sous-préfet de l'arrondissement de ce nom, membre de l'ordre équestre de la Flandre Occidentale, dont un enfant :

Marie Jeanne Geneviève, née à Furnes le 12 mars 1816, morte à Furnes le 31 août 1842, épousa le 11 avril 1840, Edouard Constant van Damme, né à Eccloo, le 25 mai 1806.

B. Louise, née à Hondschoot, en 1778, morte à Furnes le 18 novembre 1809, épousa Joseph Marquette, de Bailleul, mort sans postérité, à Furnes, le 28 novembre 1809.

C. Marie Charlotte Hyacinthe, née à Furnes le 23 avril 1784, morte à Bailleul le 6 juin 1842, épousa Pierre Louis Félix de Clercq, capitaine de la garde nationale, né le 11 janvier 1779, mort le 8 mai 1816.

D. Charles Louis Norbert, qui suit, V.

V. CHARLES LOUIS NORBERT BERNIER D'HONGERSWAL, chevalier de l'ordre de Léopold, capitaine au service de France sous l'empire, pensionné, né à Furnes le 28 juillet 1787, épousa, le 31 janvier 1833, Narcisse Julienne Catherine Marrannes, née à Furnes le 14 janvier 1811, fille du major Henri Joseph Marrannes et de Catherine Deschoolmeester, dont deux enfants :

A. Henri Marie BERNIER D'HONGERSWAL, né à Furnes le 22 juillet 1836, épousa, à Furnes, le 1er juillet 1861, Mathilde Despot, fille du président du tribunal civil de Furnes.

B. Marie Philomène BERNIER D'HONGERSWAL, née à Furnes le 24 juin 1838.

—

# BÉTHUNE.

D'ARGENT à la face de gueules; le canton dextre chargé d'un écusson de gueules a la bande d'or, accompagnée de six belletes du même posées en orle, qui est SAVEUSE.

L'ÉCU entouré du manteau de gueulos fourré d'hermine, bordé, frangé, cousu et attaché d'or, blusonné sur les courtines aux émaux de l'écu sommé de la couronne ducale.

Cette illustre maison, originaire de l'Artois, est une des plus anciennes dont il soit fait mention dans les livres héraldiques. Son nom est cité dans toutes les chroniques françaises et byzantines. Des recherches laborieuses et étendues ont permis de tracer son histoire particulière. Elle a pour auteurs André du Chesne, historiographe de France, et l'abbé de Douay, chanoine de Béthune et de Lens, chapelain du roi en son château d'Arras et aumônier en son conseil d'Artois. Elle forme ainsi deux parties distinctes. La première, publiée en 1639, comprend toutes les branches que des services éclatants et de grandes charges avaient fixées en France. L'abbé de Douay, qui écrivait en 1703, n'a pas abordé le même sujet qu'André du Chesne. Son travail embrasse les branches d'Hesdigneul et de Saint-Venant, attachées au service des rois d'Espagne, leurs souverains légitimes, jusqu'à l'époque où le traité des Pyrennées soumit, en 1659, l'Artois à la France. Les titres de ces deux branches forment un volume in-folio séparé de cent soixante-deux pages de texte et deux cent soixante-six pages de preuves.

L'origine commune des différentes branches de la maison de Béthune est constatée par des actes et des attestations authentiques. Comme preuves de cette affirmation, on peut citer : l'attestation des quartiers paternels de Marie Alexandrine Charlotte de Béthune Hesdigneul, pour sa réception dans l'illustre chapitre de Maubeuge, donnée à Paris, le 12 janvier 1679, par Armand de Béthune, duc de Charost, pair de France, lieutenant général pour le roi dans les provinces de Picardie, Hainaut, Gravelinnes, châtellenie de Bourbourg, gouverneur de Calais et des pays conquis et reconquis; la sentence de l'élection d'Artois, rendue le 18 mai 1720, faisant droit à la requête, présentée par Eugène François de Béthune, marquis d'Hesdigneul, à l'effet d'être compris dans l'état noble de la province d'Artois, comme issu de la maison de Béthune.

Cette requête était ainsi conçue :

Supplie messire Eugène François de Béthune, marquis d'Hesdigneul, seigneur d'Espréaux, disant qu'il a intérêt de faire preuve, devant vous, de sa filiation, en remontant depuis ce jourd'hui jusqu'à Robert, premier du nom, surnommé Fascieux, avoué d'Arras, chef en son temps de la maison de Béthune; à quel effet il joint tous ses titres à la présente requête; par lesquels il paraît qu'il a eu pour père Charles Jacques François, allié avec Anne Marie Marguerite Françoise Josèphe de Noyelles; que le père dudit Charles François était Jean, allié avec Marie de Cottrel; que le père dudit Jean était Jean, allié avec Françoise de Fléchin; que le père dudit Jean était Pierre, allié avec Jacqueline le Hibert; que le père dudit Pierre était Michel, allié avec Antoinette de Bours; que le père dudit Michel était Jean, allié avec Jeanne du Bos; que le père dudit Jean était Baudouin, allié avec Bonne de Berlette; que le père dudit Baudouin était Jean, allié avec Simone d'Hesdigneul; que le père dudit Jean était Jean, allié avec Alix de Dours; que le père dudit Jean était Hugues, allié avec Élisabeth de Boubers; que le père dudit Hugues était Jean, allié avec Isabelle de Ranchicourt; que le père dudit Jean était Jean, allié avec N. d'Hollehain; que le père dudit Jean était Hugues, seigneur d'Espréaux, allié avec Marie de Saveuse, fils d'Elbert et d'Adelise, sa femme; qu'icelui Elbert était fils de Sicher et de Berthe; que le père de Sicher était Elbert, premier du nom, fils de Baudouin, premier du nom, seigneur de Carencya; que ledit Bau-

douin était fils de Robert, premier du nom, surnommé Fascieux, seigneur de Béthune, avoué d'Arras, chef en son temps de la maison de Bethune, etc.

Cette requête fut accueillie par les différentes autorités de la province et la sentence intervenue le 18 mai 1720, porte :

Déclare ledit demandeur descendre en ligne directe de Robert, premier du nom, dit Fascieux, seigneur de Béthune; permet au suppliant d'en porter le nom dans tous les actes qu'il passera.

Le 13 février 1777, Maximilien Antoine Armand de Béthune, duc de Sully, pair de France, déclara par une attestation légale, contresignée Mollier, que les branches des marquis de Béthune Hesdigneul et des comtes de Béthune Saint-Venant, établies en Artois et dans la Flandre autrichienne, étaient « véritablement et incontestablement branches puînées de la maison de Béthune ainsi que les preuves en ont été établies par titres originaux et authentiques ; que lesdites branches ont pour auteur commun avec celle de Sully, Robert Ier de Béthune, par la grâce de Dieu, sire de Béthune, de Carency, de Richebourg et autres grandes terres situées en Artois, protecteur et avoué de Saint-Vaast d'Arras ; qu'en conséquence, lesdites branches doivent jouir des honneurs et distinctions usités en France, et dont est en possession la maison de Béthune. »

Cette recognition fut d'une grande importance. C'est ainsi que les biens de la branche de Sully, passèrent dans la branche de Béthune Saint-Venant, par substitution contractuelle en 1808, et que les honneurs du Louvre furent demandés au roi Louis XVI, par le duc de Charost, pour la branche princière de Béthune Hesdigneul.

Le diplôme de l'empereur Joseph II, accordant titre et rang de prince du Saint-Empire à la branche de Béthune Hesdigneul, rappelle également son origine directe et mas-

culine des anciens comtes souverains et héréditaires d'Artois.

Le point important de l'origine commune des différentes branches de la maison de Béthune étant établi et corroboré encore par cette circonstance que, de tout temps, les seigneurs d'Hesdigneul ont porté les armes de la maison de Béthune, on peut, sans témérité, sur la foi des documents officiels que nous venons de citer et des ouvrages publiés par André du Chesne et l'abbé de Douay, faire remonter à Robert Ier, la généalogie de la maison de Béthune. Cette règle, adoptée par un de nos devanciers, sera aussi la nôtre; mais tel n'a pas été le mode de procéder de la Chesnaye des Bois. La filiation qu'il donne de la maison de Béthune commence à Hugues de Carency, chevalier, qui épousa Marie de Saveuse. Il supprima ainsi les cinq premiers degrés de la généalogie.

I. Robert Ier du nom, surnommé « Faisseux, » sire de Béthune, de Richebourg et de Carency, avoué de l'église de Saint-Vaast d'Arras, né vers 970, mort en 1036, descendait des anciens comtes héréditaires d'Artois, dont le dernier, Adelelme, fils du comte Authmar, fut assassiné dans la ville de Noyon, en 932. Après cet événement, qui favorisait ses desseins d'usurpation, Arnould le Vieux, comte de Flandre, s'empara de la ville d'Arras et des autres principales places de l'Artois, où il établit des châtelains. Or, si Robert Faisseux n'avait tenu son riche apanage, la ville de Béthune et l'avouerie d'Arras, à titre d'extraction des comtes d'Artois et par droit héréditaire, le comte Arnould, devenu possesseur de l'Artois, n'eût pas manqué d'établir un châtelain à Béthune, ce qui n'a jamais existé. Robert Ier fit bâtir l'église de Saint-Barthélemy de Béthune vers l'an 1010.

**Il eut deux fils, savoir :**

**A. Robert II, qui suit, II.**

B. Baudouin DE BÉTHUNE, qui fonda la branche de Carency.

II. ROBERT II, seigneur de Béthune et de Richebourg, avoué d'Arras, assista, en 1038 et 1046, à deux assemblées des principaux barons tenues à Arras par Baudouin de Lille, comte de Flandre. Il suivit ce comte à deux assemblées solennelles que le roi Philippe Ier tint à Corbie, en 1065, et à Chaumont, en 1067. Robert II eut un fils, Robert III, qui suit, III.

III. ROBERT III, surnommé le Chauve, seigneur de Béthune et de Richebourg, avoué d'Arras, souscrivit, en 1075, une charte octroyée par le roi Philippe Ier, pour la confirmation des biens donnés à l'église de Saint-Pierre d'Aire. Lorsque Robert II, comte de Flandre, partit pour la Terre-Sainte, en 1096, il confia au seigneur de Béthune la direction de son conseil et des affaires du pays sous la comtesse Clémence. Au retour du comte, Robert de Béthune souscrivit une charte de ce prince, donnée à Ypres, en faveur de l'église Saint-Donatien de Bruges, en 1101. Robert III mourut en 1106.

Il laissa trois enfants, savoir :

A. Robert IV, qui suit, IV.

B. Adam Ier DE BÉTHUNE, accompagna, en Palestine, Robert II, comte de Flandre, et reçut, pour sa part des conquêtes faites sur les infidèles, la ville et baronnie de Bessan, dont sa postérité, qui s'éteignit vers 1300, adopta le nom. Richent de Bessan, fille de Gremont Ier de Bessan, lequel, par Adam II, son père, était petit-fils d'Adam Ier de Béthune, seigneur de Bessan, épousa Baudouin d'Ybelin, seigneur de Rames, dont une fille, savoir :

Eschive d'Ybelin, dame de Rames, épousa Amaury de Lusignan, roi de Chypre, mort en 1205, dont sont issus les rois de Chypre et de Jérusalem et plusieurs rois d'Arménie (1).

C. Baudouin DE BÉTHUNE, mort en bas âge.

(1) *Du Chesne*, page 546; *Art de vérifier les dates* édit in-8°, t. V, pp. 65, 115, 124.

IV. Robert IV, surnommé le Gros, seigneur de Béthune et de Richebourg, avoué d'Arras, épousa, vers 1090, Adélise de Péronne, sœur d'Eudes, seigneur de Péronne. Le seigneur de Béthune est nommé le premier parmi les grands de la cour de Baudouin de Lille, comte de Flandre, dans une assemblée tenue par ce comte en 1111. Il figure également parmi les principaux barons dans les chartes du comte Baudouin à la Hache et du comte Charles de Danemark, des années 1115, 1120, 1122, 1123 et 1125. Après l'assassinat de ce dernier prince dans l'église de Saint-Donatien de Bruges, le 2 mars 1126, Robert de Béthune fut l'un des princes et barons députés vers le roi Louis-le-Gros, puis l'un de ceux qui furent choisis pour installer Guillaume de Normandie, désigné par ce monarque pour succéder à Charles. Robert IV vivait encore en 1128 et laissa un fils, Guillaume Ier, qui suit, V.

V. Guillaume Ier, seigneur de Béthune, de Richebourg et de Warneton, avoué d'Arras, intervint dans une charte de 1123 avec son père. Il épousa Clémence d'Oisy, fille de Hugues d'Oisy, châtelain de Cambrai. Le seigneur de Béthune était du nombre des barons de la cour de Thierri d'Alsace, comte de Flandre en 1135. Il mourut vers 1143, laissant, outre deux autres fils et deux filles, Robert V, qui suit, VI.

VI. Robert V, surnommé le Roux, seigneur de Béthune, de Richebourg, de Warneton, de Choques, avoué d'Arras, accompagna Philippe d'Alsace, comte de Flandre, en Terre-Sainte, en 1177, et fut son ambassadeur en Angleterre, où il visita, avec ce comte et le roi Louis-le-Jeune, le tombeau de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, en 1179. S'étant croisé de nouveau avec le comte de Flandre dans l'expédition commandée par le roi Philippe-Auguste, il mourut au siége de Ptolémaïde, en 1191. Il épousa Adélaïde de Saint-

Pol, fille de Hugues III, comte de Saint-Pol, et sœur du comte Ingelram, mort en 1151, dont neuf enfants, savoir :

A. Robert VI, le Jeune, SIRE DE BÉTHUNE. Il suivit son père à la Terre-Sainte en 1177. Le comte de Flandre le proposa pour mari à Sibylle, sœur aînée de Baudouin IV, roi de Jérusalem, et héritière présomptive de ce royaume, mais la jalousie des prélats et des barons sut empêcher que ce mariage s'accomplît. Une charte de l'abbaye de Molême, de l'année 1186, apprend que Robert de Béthune se battit en champ-clos avec Hugues, comte de Saint-Pol, son cousin germain, sans faire connaître ni le motif ni l'issue de ce combat. Robert IV mourut sans postérité en 1193.

B. Guillaume II, qui suit, VII.

C. Baudouin DE BÉTHUNE, seigneur de Choques, auquel Richard, Cœur-de-Lion, fit épouser Havoise, comtesse d'Aumale. La guerre ayant éclaté entre ce prince et Philippe Auguste, Baudouin de Béthune, assiégé dans le château d'Aumale par le monarque français, opposa la plus vigoureuse résistance ; mais Richard, Cœur-de-Lion, qui marcha à son secours, ayant été repoussé dans un combat livré sous les murs de la place, Baudouin fut contraint de se rendre. Philippe Auguste fit raser le château et donna la seigneurie en propriété à Simon de Dammartin. Robert, après cette défaite, fut réduit au simple titre de comte d'Aumale. Il mourut le 13 octobre 1211.

D. Jean DE BÉTHUNE, évêque de Cambrai. L'empereur Frédéric II le qualifie son « ami et féal prince et cousin, » dans un diplôme du 29 juillet 1215. Il se croisa contre les Albigeois et fut tué au siége de Toulouse, le 27 juillet 1219 (1).

E. Conon DE BÉTHUNE, seigneur de Bergues. Villehardouin rappelle ses exploits à la prise de Constantinople, en 1203, et le cite comme l'un des plus habiles négociateurs de l'armée des croisés (2). Il devint seigneur d'Andrinople, gouverneur de Constantinople et sénéchal de Romanie, fut nommé régent de l'empire après la mort de Pierre de Courtenay, en 1218, et mourut la même année.

(1) *Gallia christiana*, t. III, p. 169.
(2) *Histoire des croisades*, par M. Michaud, t. III, p. 169.

F. Anselme DE BÉTHUNE.

G. Barthélémy DE BÉTHUNE, partit pour la Terre-Sainte, revint par le Portugal et se fit religieux de l'ordre des Frères-Mineurs, à Lisbonne (1).

H. Clémence, épousa Baudouin, châtelain de Bourbourg.

I. Mahaut, épousa : 1° Gauthier de Bourbourg; et 2° Hugues de Houdain, seigneur de Choques, en partie.

VII. GUILLAUME DE BÉTHUNE, IIe du nom, surnommé le Roux, seigneur de Béthune, de Lokeren, de Molenbeek, de Richebourg, etc., avoué d'Arras, suivit son père à la Terre-Sainte en 1177 et 1190. Il fut l'un des garants, en 1206, du traité de mariage de Marie de France, fille du roi Philippe Auguste, avec Philippe de Hainaut, comte de Namur, et fut encore garant, en 1211, de la cession faite par le comte Ferrand au prince Louis de France des villes d'Aire et de Saint-Omer. Guillaume II mourut peu de temps après avoir fait son testament au château de Béthune en avril 1213. Il épousa Mahaut, dame de Termonde et de Molenbeek au pays de Waes, fille aînée et héritière de Gauthier, seigneur de Termonde, morte le 18 avril 1244.

Ils eurent sept enfants, savoir :

A. Daniel, SEIGNEUR DE BÉTHUNE, avoué d'Arras. A son retour de la Terre-Sainte, il suivit en Angleterre, en 1216, le prince Louis de France, ayant à sa suite quinze chevaliers, et monta le premier à l'assaut au siége de Douvres. Il mourut en 1226, sans enfants. Il avait épousé Eustachie de Saint-Pol, fille de Gaucher de Castillon, comte de Blois et de Saint-Pol, et proche parente de l'empereur Frédéric II.

B. Robert VII, SEIGNEUR DE BÉTHUNE, de Termonde, de Richebourg, etc., avoué d'Arras. Ferrand, comte de Flandre, l'envoya en ambassade en Angleterre, en 1213, pour réclamer le secours de cette puissance contre Philippe Auguste. Il fut fait prisonnier avec le comte

(1) *Annales de Hainaut*, par Jacques de Guyse, chap 87.

Ferrand à la bataille de Bouvines, en 1215. Il existe au trésor des Chartes, à Paris, des lettres de Robert de Béthune, de l'année 1236, par lesquelles il se rendit garant du traité de Péronne, fait entre le roi de France et Jeanne, comtesse de Flandre. En 1248, comme Robert de Béthune se rendait à la Terre-Sainte, il tomba malade dans le royaume de Sardaigne et mourut au château de Challes. Il avait eu de son mariage avec Isabeau de Moriamé :

Mahaut, dame de Béthune, de Termonde, de Richebourg, de Warneton, avouée d'Arras et de Gand, épousa, le 2 février 1245, Gui de Dampierre, comte de Flandre en 1251. Elle mourut le 8 novembre 1264, et fut inhumée dans l'église de l'abbaye de Flines.

De la postérité issue de ce mariage sont sortis quatre comtes de Flandre, quatre ducs de Bourgogne, sept archiducs d'Autriche, six empereurs d'Allemagne, dix rois de France, cinq rois d'Espagne, trois rois de Navarre, sept rois de Hongrie et de Bohême, deux rois de Sicile et d'Aragon, trois rois de Pologne, plusieurs rois d'Ecosse et d'Angleterre, des ducs de Lorraine, de Savoie et de Bourbon-Montpensier des marquis de Montferrat, des princes d'Orange-Nassau, etc.

C. Baudouin DE BÉTHUNE, mort jeune, après l'année 1194.

D. Guillaume III, qui suit, VIII.

E. Jean DE BÉTHUNE épousa, en 1231, Élisabeth, comtesse de Saint-Pol, veuve de Gaucher de Chastillon, morte sans enfants, en 1233.

F. Adélaïde, épousa Gaucher de Chastillon, dit de Nanteuil, chevalier, seigneur de Nanteuil.

G. Mahaut, épousa : 1° Baudouin, sire de Commines ; et 2° Gilbert de Sottenghien, chevalier, seigneur de Rassenghien.

VIII. GUILLAUME DE BÉTHUNE III, chevalier, seigneur de Lokeren, de Molenbeek, par partage avec ses frères, épousa Isabelle, dame de Pontrohart, au comté de Berghes. Il est nommé avec Daniel, avoué de Béthune, son frère aîné, dans une charte de Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, datée d'Ypres, le lendemain de Pâques, 1218. En 1233, Guillaume et Robert, ses frères, furent du nombre des chefs qui conduisirent six cents hommes de pied et trois cents chevaux flamands en Allemagne, contre les hérétiques du

pays de Brême. Deux ans après, la comtesse de Flandre nomma Guillaume de Béthune, avec le comte de Guines et plusieurs autres seigneurs, pour assister, à Compiègne, au traité de mariage de sa fille unique, Marie de Flandre, avec Robert de France, comte d'Artois, frère du roi Saint-Louis. Il mourut le 24 août 1243, et fut inhumé dans l'abbaye de Pontrohart, qu'il avait fondée avec sa femme en 1234. Il portait en ses armes la fasce contrebretessée pour brisure.

Il eut de son mariage quatre enfants, savoir :

A. Gilles DE BÉTHUNE, chevalier, seigneur de Molenbeek; en février 1244, il se rendit garant pour Marguerite, comtesse de Flandre, du traité qu'elle fit avec le roi Saint-Louis. Ses lettres de garantie sont scellées de son sceau où l'on distingue une fasce unie, sommée d'un lion léopardé. Il mourut après 1247, sans enfants de son mariage avec Isabelle de Berghes.

B. Guillaume IV, qui suit, IX.

C. Mahaut, dame de Molenbeek et de Pontrohart, épousa : 1° Jean II, châtelain de Lille et de Péronne, et 2° Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre.

D. Jeanne, épousa Raoul de Mortagne, seigneur de Nivelles, châtelain de Tournay.

IX. GUILLAUME DE BÉTHUNE IV, chevalier, seigneur de Lokeren, épousa Béatrix, dame de Hebuterne, fille et héritière de Robert, sire de Hebuterne. Étant veuve, en 1247, elle épousa en secondes noces Eustache, seigneur de Neuville, en Artois, chevalier. Elle eut du premier lit un fils, Guillaume, qui suit, X.

X. GUILLAUME DE LOKEREN V, chevalier, sire de Hebuterne, épousa Jeanne de Nesle, dite de Falvy, fille de Jean de Nesle, seigneur de Falvy et de la Herelle, et de Jeanne de Dammartin, comtesse de Ponthieu et d'Aumale, veuve de Ferdinand, roi de Castille et de Léon. Jeanne de Falvy mourut le 29 octobre 1280, et fut inhumée dans l'église des Dunes.

Ils eurent deux enfants, savoir :

A. Guillaume VI, qui suit, XI.

B. Raoul de Lokeren. En considération de sa noblesse et de ses services, le roi Philippe de Valois lui accorda, au mois de juin 1339, des lettres de rémission pour avoir tué Jean le Franc, à condition qu'il irait servir à Rhodes contre les infidèles. On le croit père de Flamenc de Lokeren, qui portait en son écu une molette d'éperon de sable en chef de la fasce, suivant un provincial d'armes dressé sous Charles V.

XI. Guillaume de Lokeren VI, écuyer en 1294, puis chevalier, vécut sous les règnes de Philippe-le-Bel, Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long, Charles-le-Bel et Philippe de Valois. Il fut l'un des seigneurs mandés par Philippe-le-Long, pour se trouver à Corbie, le samedi après Noël, 1318, avec Louis, comte de Clermont, à l'effet de négocier la paix entre Mahaut, comtesse d'Artois, et les nobles de son comté. Il mourut le 3 avril 1340. Il eut de son mariage avec Marie de Roye, dit de la Ferté, dame de Vendeuil, qui vivait en 1349, trois enfants, savoir :

A. Mathieu de Béthune, dit de Lokeren, chevalier, seigneur de Lokeren et de Hebuterne. En 1343, il fut l'un des pleiges de Jean de Coucy, dit de Vervins, chevalier, pour le duel de celui-ci contre Henri du Bois (cadet des comtes de Roucy), duel ordonné en la cour du roi au bois de Vincennes, pour avoir lieu à Gisors, le mardi, après l'octave de Pâques. Il laissa trois filles, savoir :

*a*. Marie, dame de Lokeren et de Hebuterne, épousa 1° Gautier, seigneur de Hondschoot et de Houtkerke, et 2° Philippe seigneur de Maldeghem, chevalier, mort le 4 août 1374.

*b*. Isabeau, épousa Jean Blondel, seigneur de Mery; ils vivaient en 1389.

*c*. Jeanne de Lokeren, religieuse, puis hospitalière en 1385, de Notre-Dame de Soissons.

B. Jean Ier, qui suit, XII.

C. Le Moine de Béthune qui, après avoir été page du connétable du Guesclin, le suivit en Espagne, en 1368, dans la guerre contre Pierre-

le-Cruel, roi d'Aragon. Le Moine de Béthune y conduisit une compagnie de gens d'armes.

XII. JEAN DE BÉTHUNE, DIT DE LOKEREN, I[er], chevalier, seigneur de Vendeuil, du Verger, etc., épousa, en 1351, Jeanne de Coucy, dame d'Havrincourt, d'Autrêches, d'Ecornaye et de Condé en partie, fille aînée d'Enguerrand de Coucy, vicomte de Meaux, et de Marie de Vienne. Jean de Béthune survécut dix ans à sa femme et fut inhumé près d'elle en l'abbaye d'Orcamp, en 1375.

Ils eurent quatre enfants, savoir :

A. Robert DE BÉTHUNE, chevalier banneret, seigneur de Vendeuil, vicomte de Meaux par succession d'Éléonore de Coucy, sa cousine, capitaine d'Aire, puis de Bray-sur-Somme et de Saint-Quentin, servit en Guienne contre les Anglais, auxquels il prit plusieurs places, mourut en 1408 et fut inhumé dans l'abbaye d'Orcamp. Il avait épousé : 1° en 1368, Jeanne de Chastillon Porcéan; 2° Jeanne de Barbançon; et 3° Isabeau de Ghistelles, qui survécut trente ans à son mari.

Il eut du troisième lit une fille :

Jeanne, vicomtesse de Meaux, dame de Vendeuil, épousa : 1° Robert de Bar (petit-fils de Robert I[er], duc de Bar, et de Marie de France), comte de Marle et de Soissons, tué à la bataille d'Azincourt en 1415; et 2°, en 1418, Jean de Luxembourg, comte de Ligny et de Guise.

B. Jean II, qui suit, XIII.

C. Marie, dame d'Écornay, épousa Eustache, seigneur de Vondenay, chevalier.

D. Jeanne, dame de Buissu et du Verger, épousa Jean de Roye, seigneur d'Aunoy.

XIII. JEAN DE BÉTHUNE, dit de Lokeren II, chevalier banneret, seigneur d'Autrêches et de Marcueil, épousa, le 8 novembre 1401, Isabeau d'Estouteville, veuve de Gautier de Vienne, seigneur de Mirbel, et fille de Robert, seigneur d'Estouteville et de Marguerite de Montmorency. Il servit longtemps dans les guerres contre les Anglais. Tué à la ba-

taille d'Azincourt en 1415, il fut l'auteur des branches de la maison de Béthune, dont la nomenclature suit :

1° Les barons de Rosny, créés ducs de Sully, pairs de France, princes d'Henrichemont en 1606, éteints en 1719;

2° Les comtes d'Orval, devenus ducs de Sully, pairs de France, en succédant à la branche précédente. Le dernier rejeton de cette branche fut Maximilien Alexandre de Béthune, duc de Sully, né le 20 avril 1784, fils unique de Maximilien Gabriel Louis de Béthune, duc de Sully, pair de France, comte de Montgommery, marquis de Lens, et d'Alexandrine Barbe Hortense d'Espinay-Saint-Luc, mort sans alliance le 22 septembre 1807. Sa mère, héritière de tous ses biens, en fit donation le 29 mai 1808, à Marie Louis Eugène Joseph, comte de Béthune et de Saint-Venant, vicomte de Lierres (chef d'une branche puînée des marquis d'Hesdigneul), lors de son mariage avec Anne Albertine Josèphe Marie de Montmorency Luxembourg;

3° Les marquis et comtes de Béthune et de Selles, branche éteinte après 1815;

4° Les comtes, puis ducs de Charost, pairs de France, par création de 1672, éteints en 1800;

5° Les seigneurs de Congy, puînés de Rosny, éteints à la troisième génération vers 1640, en la personne de Léonidas de Béthune, mestre de camp d'un régiment français en Hollande;

6° Les seigneurs d'Hostel, rameau qui n'a subsisté également que dans trois générations et s'est éteint vers 1600;

7° Les barons de Balfour, en Écosse, qui existaient en 1760. Le défaut d'espace ne nous permet pas de nous étendre sur ces diverses branches, dont les développements se trouvent dans André du Chesne; *l'Histoire des grands officiers de la couronne*, t. IV, p. 210 à 229; le *Dictionnaire de la noblesse*, par la Chenaye des Bois, t. II, p. 418, et le *Nobiliaire universel de France*, de M. de Saint-Allais, t. VI, p. 67, et t. VII, p. 137.

**Branche de Carency, souche des seules branches de Béthune existantes.**

II. Baudouin de Béthune Ier, seigneur de Carency, second fils de Robert Ier, seigneur de Béthune et de Carency, avoué d'Arras, eut en apanage la terre de Carency, située à deux lieues et demie nord-nord-ouest d'Arras. Son nom se lit dans une charte de l'an 1033 par laquelle Jean, seigneur de Bouvignies, fit donation à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, de sa terre de Bouvignies, charte souscrite par Robert, l'avoué (Robert Ier, seigneur de Béthune), et par ses fils Robert et Baudouin (1).

Il laissa quatre enfants, savoir :

A. Elbert Ier, qui suit, III.

B. Manassès de Béthune, qui signa une charte de Baudouin, comte de Valenciennes, en 1087.

C. Walon de Béthune, mentionné dans plusieurs chartes de l'abbaye de Mont-Saint-Éloy.

D. Morens de Béthune, qui épousa Ode.

III. Elbert de Béthune Ier, chevalier, seigneur de Carency et d'Ablain, fit don à l'abbaye du Mont-Saint-Éloy, de terres, bois, hôtes, taut à Albain qu'à Laleu et à Bouvignies, ainsi que la justice de quelques héritages situés à Camblain. Lambert, évêque d'Arras (de 1094 à 1115), rappelle ce don dans les lettres par lesquelles il confirma les biens de l'abbaye du Mont-Saint-Éloy. Elbert Ier vivait encore en 1109 et eut six enfants, savoir :

A. Sicher, qui suit, IV.

B. Amaury de Béthune.

(1) *Cartulaire V*, reposant à la grande prévôté de l'abbaye de Saint-Vaast, fol. 155.

C. Manassès DE BÉTHUNE, est mentionné dans une charte de Robert III, seigneur de Béthune.

D. Baudouin DE BÉTHUNE, est mentionné dans une charte de Robert III, seigneur de Béthune.

E. Thierri DE BÉTHUNE, est cité dans une charte de son frère Sicher.

F. Simon DE BÉTHUNE, est cité dans une charte de son frère Sicher.

IV. SICHER DE BÉTHUNE, appelé aussi Sicher de Carency, seigneur de Carency et d'Ablain, rappelé avec la qualité de « très-noble homme, » confirma à Richard, abbé du Mont-Saint-Éloy, le droit de plaid, qu'Elbert, son père, avait remis à Eudes de Camblain, à la prière du roi Jean, ce que Robert, seigneur de Béthune, avoué d'Arras, et son fils Baudouin, confirmèrent comme seigneurs dominants. Le seing de Sicher (signum Sicheri Bethunensis) se voit au bas de la charte d'une donation faite à la même abbaye, vers 1136, par Guillaume I^er^, seigneur de Béthune. Il laissa de Berthe, sa femme, cinq enfants, savoir :

A. Elbert II, qui suit, V.

B. Robert DE BÉTHUNE, chanoine de l'église d'Arras.

C. Manassès DE BÉTHUNE, est mentionné avec ses frères, Elbert, l'aîné, et Gérard, dans une charte de Sicher, leur père.

D. Gérard DE BÉTHUNE.

E. Walon DE BÉTHUNE, qualifié « oncle d'Elbert, seigneur de Carency, » dans une charte de 1195, où est aussi nommé son fils : Sohier de Béthune, que Jeanne, comtesse de Flandre, envoya, en 1235, au couronnement d'Isabelle d'Angleterre, femme de l'empereur Frédéric II.

V. ELBERT II, DE BÉTHUNE ET DE CARENCY, ratifia, avec ses frères, les legs faits par Sicher de Béthune, leur père, à l'église de Bouvignies. Dans deux chartes de Thierry, comte de Flandre, où il intervint comme témoin, il signa l'une

Elbert de Béthune, et l'autre, de l'année 1155, Elbert de Carency. Il fonda sous ce dernier nom la 21[e] prébende de l'église collégiale de Saint-Barthélémy de Béthune, dont l'obituaire rappelle sa mort au 28 juin. Il avait épousé Adelyse, rappelée avec lui dans une charte de 1227, mentionnée plus bas.

Il eut six enfants, savoir :

A. Elbert III, DE CARENCY, chevalier, qualifié « par la patience de Dieu, » seigneur de Carency, dans une charte de l'abbaye de Mont-Saint-Éloy de l'an 1190 ; une autre de l'année 1195, portant donation par lui à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, est scellée de son sceau (équestre). On remarque sur son bouclier une fasce. Ce même bouclier était sculpté sur sa tombe en marbre noir dans l'église de l'abbaye du Mont-Saint-Éloy. Il mourut après 1200, laissant d'Élisabeth, sa femme, deux enfants, savoir :

*a*. Un fils, mort jeune.

*b*. Élisabeth, dame de Carency, épousa Guillaume de Cayeux, chevalier, seigneur de Bouillancourt, dont le frère, qui avait pris part à la conquête de Constantinople, épousa, en Grèce, la troisième fille de Théodore Lascaris, roi de Nicée. Guillaume de Cayeux, leur fils, seigneur de Carency et de Bouillancourt, eut pour fille unique Catherine de Cayeux, dame de Carency, qui épousa Nicolas de Condé, dit de Bailleul, chevalier. Il ne sortit aussi de ce mariage qu'une fille, Catherine de Condé, dame de Carency, qui, veuve sans enfants de Renoul II, sire de Culant, se remaria avec Jacques de Chastillon, dit de Saint-Pol, seigneur de Leuze et de Condé en 1292. Leur petite-fille, Jeanne de Chastillon, dite de Saint-Pol, dame de Carency, de Leuze et de Condé, porta ces terres dans la maison de Bourbon par son mariage, en 1335, avec Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Ponthieu, connétable de France.

B. Baudouin DE CARENCY, chanoine de Saint-Barthélémy de Béthune.

C. Guillaume DE CARENCY, seigneur d'Espréaux. Il fut aussi ecclésiastique. Par charte du mois d'avril 1227, scellée de son sceau représentant une fasce, il fit donation à Hugues, son neveu, fils aîné de Hugues, son frère, de son fief d'Espréaux, situé à Hersin (près Béthune), à la charge de payer annuellement aux pauvres de Hersin

deux muids de blé afin qu'ils priassent pour le repos des âmes du père du donateur, et d'Adelyse, sa mère ; cette donation fut faite du consentement de Robert, dit Gualon, frère et héritier dudit Guillaume (1).

D. Robert, dit Gualon DE CARENCY. Il paraît sous ce dernier nom dans une charte de 1187. Il fut seigneur de Montbernanchon (près Béthune), fief dont sa postérité a pris le nom. Elle portait pour brisure un lion d'azur surmontant la fasce au premier canton (2).

E. Amaury DE CARENCY.

F. Hugues I[er], qui suit, VI.

VI. HUGUES DE CARENCY, I[er] du nom, dit des Plancques, chevalier, seigneur des Plancques, est nommé Hugues des Plancques dans une seule charte datée du mois de mai 1187, par laquelle Elbert de Carency, son père, lui donna quatre mencaudées de terres au lieu de Hersin, donation faite entre les mains de Marie, femme de Hugues des Plancques, absent alors, du consentement de Baudouin, Gualon et Amaury, fils du donateur (3). Hugues de Carency (ainsi surnommé dans toutes les chartes postérieures) intervint avec ses frères dans une donation de 1170, rapportée par du Chesne. Sa femme est nommée Marie de Saveuse dans l'acte du don que lui fit, au mois d'août 1203, Philippe, seigneur de Saveuse, son frère, d'une maison située à Béthune, rue des Grands-Becquereaux, pour compenser sa légitime. Par lettres de Guillaume II, seigneur de Béthune, avoué d'Arras, de l'année 1212, on voit que Hugues de Carency, chevalier, et Marie, sa femme, avaient acheté de Guillaume d'Annezin, chevalier, treize mesures et quarante verges de terre près du marais de Winden. Ces époux, par charte du mois de mai

(1) Original en parchemin, vidimé par le conseil d'Artois le 25 juin 1661.
(2) L'*Abbé de Douai*, p. 5.
(3) Original en parchemin, scellé du sceau d'Elbert de Carency, représentant une fasce.

1221, firent don de quatre journaux de terres sis à Prosnay (près Saint-Pol), à l'hôpital des Lépreux de cette ville. Hugues de Carency ne vivait plus au mois d'avril 1229, époque à laquelle Marie de Saveuse, sa veuve, confirma la donation que son mari avait faite à Gilles des Plancques, leur second fils, des biens qu'ils avaient achetés à Winden, de Guillaume d'Annezin. Marie de Saveuse vivait encore en 1242 (1). Hugues I[er] eut quatre enfants, savoir :

A. Hugues DE CARENCY, seigneur d'Espréaux en 1227, mort ecclésiastique.

B. Gilles DES PLANCQUES, chevalier, vivait en 1242. Il s'était marié en 1229, mais le nom de sa femme est inconnu. Il eut deux fils, savoir :

a Gilles, dit Barlet DE CARENCY, chevalier. Il était tuteur de Roger, seigneur des Plancques, en 1279.

b. Robert DE CARENCY, nommé dans un titre de l'abbaye de Choques.

C. Baudouin DES PLANCQUES, chevalier qui, par charte du mois de novembre 1220, fit donation à l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, d'un droit de dîme au village d'Annezin qu'Adam de Blaringhem tenait de lui en fief. Cette charte, donnée en présence de Raoul Gomeir, de Hugues de Mont-Saint-Éloy et d'Herbert de Lascope, échevins de Béthune, et où furent présents plusieurs hommes (vassaux) du donateur, entre autres Pierre de Saint-Vaast d'Annezin, Robert de Ruhout, chevalier, et Jean de Carnoy, est scellée du sceau de Baudouin des Plancques, où l'écu est traversé d'une fasce (2). D'Alix, sa femme, qui lui survécut, il eut deux fils, savoir :

a. Baudouin DES PLANQUES, seigneur de Helchin, ainsi qualifié dans une charte du samedi après l'octave de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul,

(1) Par suite de cette alliance, les descendants de Hugues de Carençy, dit des Plancques, ont ajouté dans leurs armes un écusson de Saveuse : « De gueules à la bande d'or, accompagnée de six billettes du même en orle, » placé au dessus de la fasce de Béthune, vers le canton dextre.

(2) *Archives de Saint-Bertin*, à Saint-Omer; expédition notariée du 1[er] septembre 1738; voir aussi à la bibliothèque nationale à Paris, le *Cartulaire de Saint-Bertin*, où cette charte est textuellement rapportée, pp. 244 à 248.

par laquelle il confirma la précédente donation faite par son père. Il n'eut qu'un fils naturel, nommé Pierre, batard de Carency.

*b.* Elbert DE CARENCY, dit Clucquet, qui par acte du mois de janvier 1261, promit de payer à la Saint-Jean, à Jean, seigneur des Plancques, son oncle, le relief dû à cause d'une dime située en la paroisse de Vermeille, laquelle avait été donnée à Baudouin, son père, par Hugues de Carency, son frère.

D. Jean Ier, qui suit, VII.

VII. JEAN Ier, SEIGNEUR DES PLANCQUES (1) et d'Espréaux, chevalier, est appelé Jehenet dans l'acte de donation que lui fit sa mère, veuve de monseigneur Hugues de Carency, chevalier, datée du mois de mai 1242, de la terre et seigneurie des Plancques. Il est nommé et qualifié « Johannes, dominus des Plankes et d'Espréaux, miles, » dans un testament qu'il fit au mois de septembre 1249, et par lequel, du consentement de Jean, son fils aîné, il donna ses biens situés à Wendin, à Michel de Béthune, son second fils, à charge de reversion à son fils aîné, au cas où Michel mourrait sans enfants légitimes, et au défaut de Jean, à Elbert, son troisième fils. Cet acte est scellé d'un grand sceau équestre en cire jaune, sur double queue de parchemin, où, sur le bouclier, on distingue une fasce avec un autre petit écusson en chef. Le contre-scel semblable. Il fut aussi muni des sceaux de Jean du Mont (Montbernanchon), d'Elbert de Carency, de Pierre et de Jacques de Béthune, cousins du testateur (2). Jean Ier survécut à ce testament jusqu'après 1251. Il avait épousé, suivant d'anciens mémoires de famille, une fille du seigneur d'Ollehain, dont il eut six enfants, savoir :

A. Jean II, qui suit, VIII.

(1) Jean Ier et ses descendants, par un usage fréquent en ces temps-là, n'ont plus porté que le seul nom des Plancques, jusqu'en 1645, époque où ils reprirent le nom de Béthune.

(2) Original en parchemin, vidimé au greffe du bailliage de Béthune, le 4 novembre 1678.

B. Michel des Plancques, chevalier, seigneur d'Espréaux. Un procès s'étant élevé entre lui et Jean, sire de Montbernanchon, son cousin, ce différend fut terminé par une sentence arbitrale rendue au mois de juillet 1273, par Guillaume, châtelain de Saint-Omer, Guillaume, sire de Locres, et Gautier de Licques, chevaliers, qui les qualifient « leurs bons parents de prochain lignage. » Michel mourut sans postérité avant 1279, et le fief d'Espréaux passa à Roger des Plancques, son neveu.

C. Elbert de Béthune, mort avant 1267.

D. Marie, épousa Robert, seigneur de Houchin, chevalier. Il laissa plusieurs enfants mineurs, dont furent tuteurs Roger des Plancques et Hugues, son frère, seigneur de Wendin, leurs cousins germains, suivant une décharge de tutelle datée du samedi après l'octave de saint Pierre et saint Paul, 1294, donnée par Robert de Houchin, chevalier, et par Jean et Hugues de Houchin, écuyers, ses frères.

E. Élisabeth, épousa Guillaume de Saint-Omer, chevalier, seigneur de Peene.

F. Jeanne. Elle vivait en 1313, religieuse en l'abbaye noble de Messine, près d'Ypres.

VIII. Jean des Plancques II, chevalier, seigneur des Plancques, d'Éspréaux et de Wendin, confirma sous son sceau, avec son frère Michel, par acte de la veille de la fête de Saint-Thomas, apôtre, 1267, une convention faite par feu de bonne mémoire Jean, seigneur des Plancques, leur père, pour la construction d'un acqueduc sur la terre des Plancques. Jean des Plancques mourut jeune, peu après l'année 1271. Il avait épousé Isabelle de Ranchicourt, qui lui survécut jusqu'après 1290. Ils eurent trois enfants, savoir :

A. Roger, seigneur des Plancques et d'Espréaux, qualifié écuyer en 1279, chevalier en 1294. Il vendit la terre des Plancques et mourut sans postérité.

B. Hugues III, qui suit, IX.

C. Agnès, épousa Jean I^er^, sire de Monchy et de Mortagne.

IX. Hugues des Plancques III, chevalier, seigneur d'Es-

préaux et de Wendin, épousa, avant l'année 1299, Jeanne de Noyelles, fille du seigneur de Noyelles-Wion. Il ne prenait alors que le titre d'écuyer, et portait dans ses armes un lambel à trois pendants au-dessus de la fasce, comme cadet. Il est qualifié « monseigneur Hues des Plankes, sires d'Espréaux et de Wendin, chevalier, » dans un aveu et dénombrement que lui fournit Mathieu de Rebecque, chevalier, le 1er juillet 1331. Il laissa de Jeanne de Noyelles huit enfants, savoir :

A. Hugues IV, qui suit, X.

B. Jean DES PLANCQUES, vivant en 1339.

C. Martel DES PLANCQUES, cité dans un registre de la chambre des comptes de Paris, parmi les chevaliers qui furent tués au siége de Cognac, le 13 juillet 1375, ou à la journée devant Saint-Sauveur-le-Vicomte.

D. Jacques DES PLANCQUES.

E. Robert DES PLANCQUES, seigneur de la Folie, dont était veuve en 1355, Isabelle de Marckais, avec des enfants mineurs qui n'ont pas eu de postérité.

F. Colard DES PLANCQUES, mort sans alliance.

G. Alix, religieuse à l'abbaye de Flines, près de Douay.

H. Marie, épousa Guillaume Grenet, chevalier, mort en 1374.

X. HUGUES DES PLANCQUES IV, dit Tristan, seigneur de Wendin et d'Espréaux ; comme fils aîné de feu monseigneur Huon des Plancques, chevalier, et de madame Jeanne de Noyelles, il ratifia, par acte du mois de juin 1339, le testament de sa mère, et assigna les partages de ses frères et sœurs. Au mois d'août 1340, il céda à Jean et à Martelet des Plancques, ses frères, les biens situés au bailliage de Hesdin et au comté de Saint-Pol. Il était alors marié à Isabelle de Boubers, sœur de Jean et de Baudouin de Boubers, qui assistèrent à cette charte. Elle ne vivait plus en 1350. Hugues des Plancques, qui lui survécut, laissa six enfants, savoir :

A. Jean III, qui suit, XI.

B. Jacques DES PLANCQUES.

C. Colard des Plancques, qui, suivant des mémoires, épousa Catherine du Mesnil et eut pour fils Nicolas, mort jeune.

D. Hugues des Plancques.

E. Jeanne, religieuse, puis abbesse de la noble abbaye d'Estrum, morte vers 1380.

F. Catherine.

XI. Jean des Plancques III, chevalier, seigneur d'Espréaux, de Wendin et de Berlettes, remboursa, par acte du 30 mai 1381, à Colard de Mailly, écuyer, une rente constituée du mois de mars 1317, par Hugues des Plancques, son aïeul, au profit de Jeanne de Mailly. Il était veuf, en 1388, de Béatrix de Dours, fille de Jean, dit Buridan de Dours, chevalier, et de Béatrix de Cresecques.

Ils eurent deux enfants, savoir :

A. Jean IV, qui suit, XII.

B. Colard des Plancques, seigneur de Berlettes, tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Les listes imprimées des gentilhommes artésiens qui ont péri à cette fatale journée l'appellent Colard de Béthune des Plancques, mais il n'a jamais porté que le dernier nom. Il fut la souche du rameau de Berlettes qui s'est éteint à la troisième génération.

XII. Jean des Plancques IV, seigneur d'Espréaux et de Wendin, épousa, par contrat passé à Béthune, en l'hôtel du seigneur de Wendin, son père, situé rue des Grands-Becquereaux, en présence et sous les sceaux des hommes de fief du château de Béthune, le 29 mars 1388, Simonne d'Hesdigneul, fille unique et héritière de Jean, seigneur d'Hesdigneul, écuyer. La terre d'Hesdigneul, ancienne pairie du château de Béthune, étant échue à Jean des Plancques après la mort de son beau-père, il en fournit le dénombrement le 6 janvier 1407, au comte de Namur, seigneur de Béthune.

De ce mariage sont nés cinq enfants, savoir :

A. Baudouin II, qui suit, XIII.

B. Michel DES PLANCQUES, seigneur de Wendin, épousa : 1° Marguerite Malet, fille de Jean, dit Hutin Malet, seigneur de Pretz, de Coupigny, etc.; et 2° Marguerite de le Candèle. Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

*a*. Jean DES PLANCQUES, siegneur de Wendin.
*b*. Jeanne, épousa Martin de Wailly.

C. Jean DES PLANCQUES, prieur de Saulchoy.
D. Catherine.
E. Jeanne, épousa, 1430, Louis de la Forge, chevalier.

XIII. BAUDOUIN DES PLANCQUES II, seigneur d'Hesdigneul, d'Espréaux, etc., né en 1399, embrassa dès sa plus tendre jeunesse le parti des armes, et fut fait prisonnier à seize ans à la bataille d'Azincourt, servant sous la bannière du seigneur de Noyelles, son parent. C'est ce qu'on apprend d'une sentence de maintenue de noblesse, rendue le 11 juillet 1461, par les élus provinciaux sur le fait de la noblesse et des aides ordinaires et extraordinaires au pays et comté d'Artois, en faveur de Jean des Plancques, cousin issu de germain de Baudouin, et fils d'un autre Jean des Plancques, seigneur de Berlettes, ce dernier fils de Colard des Plancques, oncle de Baudouin, tué à la même bataille.

Baudouin des Plancques épousa : 1° Marguerite de Nédonchel, veuve de Jean de la Haye, et fille de Robert de Nédonchel, dit Aigneux, seigneur de Lievin et de Marguerite de Baudart, et 2° par contrat du 16 janvier 1441, passé devant Jean Raoul et Jean de Saint-Quentin, auditeurs du roi, sous le sceau de Jean Duflos, garde du scel royal de la baillie d'Amiens en la ville et prévôté de Beauquesne, Bonne de Berlettes, dame d'Izel-les-Avesnes, fille de Gilles de Berlettes, dit Constant, écuyer, seigneur de Wandelicourt. Baudouin des Plancques fit son testament le 2 décembre 1462. Il voulut être inhumé dans l'église d'Hesdigneul, auprès de ses père et mère, y fonda des messes pour le repos

de leur âmes, de la sienne et de celle de Marguerite de Nédonchel, sa première femme, assigna les parts de chacun de ses enfants, et nomma exécuteurs de ses dernières volontés Jean de Berlettes, dit d'Esre, prieur de Saulchoy, son neveu, et Nicole de Hulen, curé d'Hesdigneul. Il vécut jusqu'en 1465.

Il eut du second lit neuf enfants, savoir :

A. Jacques, dit Morlet des Plancques, seigneur d'Hesdigneul, de Berlettes, d'Izel en partie, etc. Il acheta de Jean de Pans, la terre d'Estrées-Cauchie, le 2 avril 1499, et le 20 septembre de la même année, il fit poser dans le chœur de l'église une table d'autel de pierre, où il était représenté à genoux, revêtu de sa cotte d'armes, la tête nue, les mains jointes, avec son casque et ses gantelets près de lui. Autour de cette pierre étaient huit écussons, savoir : des Plancques, de Dours, d'Hesdigneul, de Noyelles Wion, de Berlettes, de Habarcq, de Nédonchel, d'Abbeville. Jacques des Plancques servit le dénombrement de la terre d'Hesdigneul le 24 août 1500, et en reçut un, le 20 septembre 1501, de Jeanne de Cainghien, veuve de Roger de Mailly, pour un fief relevant d'Estrées-Cauchie. Il fit son testament le 19 juillet 1512. Étant sans alliance, il institua sa sœur Perrine, son héritière universelle. Il eut un fils naturel, Jean des Plancques, mort ecclésiastique.

B. Jean V, qui suit, XIV.

C. Guillaume des Plancques, mort sans alliance.

D. Martin des Plancques, mort sans alliance.

E. Marie, morte sans alliance.

F. Catherine, épousa le seigneur de Loine.

G. Marguerite, morte chartreuse au couvent du Mont-Sainte-Marie à Gosnay, près de Béthune, en 1530.

H. Jacqueline, religieuse à l'abbaye de Flines.

I. Perrine, ayant survécu à tous ses frères et sœurs habiles à succéder, hérita, suivant la coutume d'Artois, des terres d'Hesdigneul, d'Izel, de Calonne-sur-la-Lys et d'Estrées-Cauchie. Mais étant morte sans alliance en 1523, ces terres échurent à Michel des Plancques, son neveu, fils de son frère Jean.

XIV. Jean des Plancques V, seigneur d'Espréaux, prit possession de ce fief, après la mort de son père, le 3 avril 1465. Mort peu après 1500, il avait épousé, par contrat du 24 novembre 1475, passé sous le sceau de la baillie d'Amiens à Beauquesne, Jeanne du Bos ou du Bois, morte en 1522, fille unique de Pierre du Bos ou du Bois, seigneur d'Avelette, et de Jeanne de France, dont neuf enfants, savoir :

A. Jean des Plancques, capitaine de chevau-légers, mort sans alliance en Provence, en 1512.

B. Pierre des Plancques, seigneur d'Espréaux, épousa en 1516, Catherine de la Plancque dont deux filles, mortes sans alliance.

C. Michel, qui suit, XV.

D. Jacques des Plancques, chanoine de la collégiale de Saint-Barthélémi à Béthune.

E. Louis des Plancques, chanoine et chantre de la même collégiale le 21 septembre 1514, député du clergé à l'assemblée des états d'Artois le 13 septembre 1516, mort le 19 novembre 1522.

F. G. H. I. Quatre filles religieuses.

XV. Michel des Plancques, seigneur d'Hesdigneul, d'Espréaux et d'Izel, mort vers 1550, lieutenant gouverneur de la ville et du château de Béthune, député aux états d'Artois en sa qualité de pair d'Hesdigneul, releva le 17 décembre 1522, une maison à Béthune, qu'il tenait de la succession de sa mère, et le 11 juin 1523, la pairie et seigneurie d'Hesdigneul, tenue du château de Béthune, qui lui étaient échues par la mort de Périne des Plancques, sa tante. Il épousa, à Montreuil-sur-Mer, le 20 juillet 1529, Antoinette de Bours, morte après le 26 septembre 1559, sœur de Jean, évêque et duc de Laon, pair de France, aumônier du roi, abbé commandataire de Saint-Martin en l'Isle, doyen de l'église royale et collégiale de Saint-Quentin en Vermandois, dont sept enfants, savoir :

A. Pierre, qui suit, XVI.

B. Ysembart des Plancques, écuyer, seigneur de Baraffe et de Cayeux, gentilhomme ordinaire de la maison des rois de France, Henri II, François II, Charles IX et Henri III, maître d'hôtel de Charles, cardinal de Bourbon, député de la noblesse du Vermandois à l'assemblée des États-Généraux du royaume, tenue à Blois en 1576, gouverneur d'Ivry, en Normandie, assista aux batailles de Renty, de Thérouanne, de Landrecies et de Saint-Quentin. Il mourut sans alliance, légataire universel de son oncle, l'évêque et duc de Laon.

C. Antoine des Plancques, seigneur de Cayeux, mort à Péronne le 22 septembre 1596, premier archidiacre de l'église de Laon, puis doyen de l'église de Saint-Quentin, en Vermandois, député du clergé du bailliage de Vermandois aux États-Généraux, tenus à Blois en 1576.

D. Jean des Plancques, mort le 16 février 1599, religieux de l'abbaye de Saint-Bertin de Saint-Omer, prieur de Saint-Prix-lez-Béthune et de Sin-lez-Douai.

E. Ghislaine, épousa Jean de Renty, chevalier, seigneur de Bonin, de Hupin et de Lettes, veuve avant le 23 août 1590.

F. Louise, morte le 6 octobre 1622, prieure de la Chartreuse du Mont-Sainte-Marie, à Gosnay.

G. Hélène, chartreuse au même monastère.

XVI. Pierre des Plancques, écuyer, seigneur d'Hesdigneul, d'Espréaux, d'Izel, de Baraffe, d'Estrées Cauchie, de Calonne-sur-la-Lys, de Berlettes, de Cayeux, de Tincques, de Tinquettes, mort en 1616, membre de l'état noble d'Artois, servit dans les armées de Charles-Quint et de Philippe II, et combattit au sac de Thérouanne, en 1553, et aux batailles de Renty et de Saint-Quentin, en 1557. Il épousa, par contrat du 26 septembre 1559, Jacqueline le Hybert, née à Lillers le 20 mai 1541, fille unique de Jean le Hybert, chevalier, seigneur de la Motte, etc., tué au siége de Montreuil-sur-Mer, en 1544, et de dame Isabeau le Grault. Pierre eut comme témoins à son contrat les sires de Berghes et de Bournonville et le comte de Hennin Liétard, chevalier de la Toison d'or, alors baron de Barlin. Il eut sept enfants, savoir :

A. Gaston des Plancques, mort sans alliance, en Italie, combattit dans les armées du roi d'Espagne et des archiducs des Pays-Bas.

B. **Jean, qui suit, XVII.**

C. Marie, épousa le 23 août 1790, Florent de Cornailles, écuyer, seigneur de la Buscaille et de Noyelles, prévôt de Conchy.

D. Barbe, épousa Antoine Ghiselin, écuyer, seigneur de Rossignol, de Loo, de Lavaux.

E. Ghislain des Plancques, écuyer, seigneur de Baraffe, mort sans alliance en 1620, avait épousé Louise de Wanequetin, fille de Charles, chevalier, et de Jeanne Briquet.

F. George des Plancques, seigneur de Merlettes, épousa, à Ypres, le 22 janvier 1606, Hélène de Zillebeke, fille de Ferdinand, seigneur de Zillebeke, de la Cessoye, de Fresnoy, de Herenthals et de Florence de Pennin. Après avoir relevé le nom de Béthune, son fils, Jean, fonda la branche des comtes de Béthune de Saint-Venant, vicomtes de Lierre, devenus comtes de Béthune-Sully, par la substitution faite à cette branche des biens et du nom de la branche ducale de Sully, par contrat passé le 29 mai 1808, devant maîtres Serize et Hua, notaires royaux à Paris.

G. Charles des Plancques, seigneur de Cayeux, mort sans alliance en 1600.

XVII. Jean de Béthune des Plancques, VI^e du nom, chevalier par lettres patentes du 26 mars 1632, seigneur d'Hesdigneul, capitaine de la compagnie colonelle du duc de Parme, mort à Hesdigneul le 18 février 1636, et enterré dans le chœur de l'église d'Hesdigneul avec épitaphe et quartiers, se distingua aux siéges d'Anvers, de Berg-op-Zoom, de Gertrudenberg, de Hulst, de Nimègue, de Corbeil, de Ligny, de Noyon, de Dourlens et de Cambrai et dans les compagnies qui marchèrent au secours de Paris et de Rouen, épousa, le 23 mars 1593, Françoise de Fléchin, fille d'Adrien, seigneur de Fléchinelle, de Reclinghem, de Baizieu, d'Heuringhem, et de Marguerite de Herin, dame de Ruantes, de Baraffe, de Lannoy, de Fay et de Lassus, dont cinq enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, XVIII.

B. Adrien DE BÉTHUNE DES PLANCQUES, seigneur de Reclinghem, mort sans alliance.

C. Madeleine, qui épousa, le 4 mai 1630, George de Beaulincourt, écuyer, seigneur de Bellenville, dont provinrent les comtes de Beaulincourt de Marles.

D. Hélène, morte sans alliance.

E. Jacqueline, chartreuse à Gosnay.

XVIII. JEAN DE BÉTHUNE DES PLANCQUES, VIIe du nom, né le 16 avril 1602, mort le 17 janvier 1660, chevalier, seigneur d'Hesdigneul, de Tinques, de Tinquette, etc., lieutenant-capitaine, commandant de la compagnie d'hommes d'armes du prince de Robecque, épousa : 1° le 10 février 1641, Marie Charlotte de la Broye-Laval, morte en couches en 1642, et 2° le 13 avril 1643, Marie de Cottrel, dame de la Maijrie, en Duellemont, morte en 1662, fille héritière de Jean François, baron de Saint-Martin, seigneur de Tronchiennes, et d'Adrienne de Havrech, dame de Wallebecq et de Ville-Heule.

Il eut du second lit trois enfants, savoir :

A. Charles Jacques François, qui suit, XIX.

B. Marie Madeleine Françoise, épousa, le 26 septembre 1663, Philippe René d'Yve, chevalier, baron d'Ostiche, mestre de camp, lieutenant général, gouverneur de Bruges, mort en 1706.

C. Marie Florence Antoinette, religieuse chez les bénédictines de Notre-Dame de la Paix, à Arras, morte le 18 mars 1695.

XIX. CHARLES JACQUES FRANÇOIS DE BÉTHUNE DES PLANCQUES, marquis d'Hesdigneul, seigneur de Tincques, d'Espréaux, de Reclinghem, d'Estrées-Cauchie, d'Izel, premier capitaine au régiment royal Wallon-Cavalerie, né au château de Tincques le 10 décembre 1646, mort en Allemagne en 1673, épousa, le 20 septembre 1670, Anne Marie Marguerite Françoise Josèphe de Noyelles, dame de l'Espesse et de le Befvre,

morte en 1727, fille d'Eugène, marquis de Lisbourg, comte de Marle et de Croix et de Louise de Noyelles, dont cinq enfants, savoir :

A. Eugène François, qui suit, XX.

B. Arnoud Adrien Jean DE BÉTHUNE, mort à Paris, en 1687, âgé de quatorze ans.

C. Marie Alexandrine Charlotte, chanoinesse de Maubeuge, morte le 6 octobre 1746, épousa, le 14 mai 1691, Maximilien François de Carnin, marquis de Lillers, comte de Quernes, baron de Nedonchel, seigneur de Ligny, capitaine de chevau-légers, mort le 28 août 1718.

D. Antoinette Eugénie, abbesse du couvent des bénédictines à Bourbourg.

E. Benoît DE BÉTHUNE, abbé de Saint-Bertin, à Saint-Omer, mort en octobre 1705.

XX. EUGÈNE FRANÇOIS DE BÉTHUNE, MARQUIS D'HESDIGNEUL, comte de Noyelles, seigneur de Tineque, de Tinequettes, d'Espréaux, d'Izel, de Reelinghem, de Befvre, de Calais, de l'Espesse, député ordinaire de la noblesse d'Artois pendant trois ans, et trois fois député de la noblesse à la cour, obtint de l'élection d'Artois, le 18 mai 1720, une sentence qui le déclarait descendant en ligne directe et masculine de Robert Ier du nom, dit Faisceux, sentence que nous avons reproduite au commencement de cette notice. Né le 11 novembre 1671, mort le 23 novembre 1761, il épousa, le 22 février 1695, Camille Marie Ghislaine de Pietra Sancta, vicomtesse de Nielle-lez-Blequin, dame de Ballieulval, de Cauchie et de Cliqueterie, morte le 17 octobre 1760, fille de Fabrice François, comte de Pietra Sancta et de Cantu, au Milanais, seigneur de Rebecq, et d'Adrienne Thérèse Eléonore de Noyelles, vicomtesse de Noyelles, dame de Ballieulval, de Cauchie, etc., dont cinq enfants, savoir :

A. Joseph Maximilien Ghislain, qui suit, XXI.

B. Marie Françoise Camille, chanoinesse de Maubeuge, admise le 28 mars 1702, reçue le 28 mars 1708, née le 31 août 1698, morte le 6 mars 1715.

C. Marie Alexandrine, dite mademoiselle d'Hesdigneul, chanoinesse au même chapitre, admise le 7 mars 1716, reçue le 10 juillet 1720, morte le 11 mars 1728.

D. Marie Philippine Adrienne, chanoinesse de Maubeuge, admise le 13 novembre 1708, reçue le 10 juillet 1720, née le 1er mars 1702, morte le 30 avril 1755.

E. Antoinette Eugénie Josèphe, chanoinesse de Denain, reçue le 13 janvier 1720, née le 29 décembre 1710, épousa, le 20 juillet 1742, Louis Albert François Joseph, comte de Houchin, mort sans enfants à Arras le 30 mars 1758, veuf de Marie Adrienne Josèphe de Berghes, morte en 1738, fils de Louis François Joseph, comte de Houchin, et de Marie Josèphe Ghislaine, comtesse de Thiennes.

XXI. Joseph Maximilien Ghislain de Béthune, marquis d'Hesdigneul, comte de Noyelles, vicomte de Nielles, seigneur de Tincque, de Tinquettes, de Ballieulval, d'Espréaux, né à Hesdigneul le 3 août 1705, mort le 5 avril 1789, capitaine de cavalerie, gouverneur de Marles en Thiérache, depuis 1750, épousa : 1° le 19 septembre 1743, Jeanne Louise le Vasseur de Guernonval, née en juillet 1725, morte en couches le 7 août 1746, fille de Philippe Maximilien Ernest, baron d'Esquelbecq, et de Jeanne Louise Madeleine de Montferrand, morte le 7 août 1746, et 2° le 29 mars 1748, Madeleine de Fay d'Athies, morte en 1758, fille d'André, comte de Cilly, maréchal de camp au service de France, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur des ville et château de Marles, et de Claudine de Boham.

Il eut du premier lit un fils :

A. Eugène François Léon, qui suit, XXII.

Il eut du second lit quatre enfants, savoir :

B. André Maximilien Guillaume, baron de Béthune, né à Arras, le 10 avril 1749, mort à Paris le 6 avril 1789, capitaine au régiment

Royal-Dauphin, cavalerie, colonel le 28 mars 1774, retraité le 1er janvier 1776, épousa, en 1786, Alexandrine le Vasseur, née le 23 août 1769, morte le 7 juillet 1799, dont une fille unique :

Joséphine, épousa le 30 juin 1807, Armand Jehannot, marquis de Bartillat

C. Charles Claude, dit le CHEVALIER DE BÉTHUNE, officier de carabiniers avant la révolution de 1789, né à Arras le 30 décembre 1750, mort sans enfants en 1819, avait épousé le 27 octobre 1789, Marie Joséphine Enlart de Grandval, morte le 4 septembre 1803.

D. Marie Joséphine Catherine, née à Arras le 8 mars 1752, épousa, le 8 février 1782, Charles Joseph Casimir Caissotti, né à Nice, mort à Turin le 20 mars 1799.

E. Maximilienne Josèphe Ghislaine, née à Arras le 23 mars 1754.

XXII. EUGÈNE FRANÇOIS LÉON, PRINCE DE BÉTHUNE HESDIGNEUL, comte de Noyelles, vicomte de Nielles, mestre de camp de cavalerie, guidon des gendarmes de la garde du roi, le 28 avril 1771, lieutenant général des armées françaises, chevalier de Saint-Louis, des ordres de l'Aigle blanc, et de Saint-Stanislas de Pologne, du Lion blanc palatin, etc., chambellan de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique par lettres patentes en date du 6 septembre 1781. L'empereur Joseph II, « faisant une attention favorable à la demande du marquis de Béthune Hesdigneul et à l'ancienneté et au lustre de sa famille, descendue en ligne directe, légitime et masculine des anciens comtes souverains et héréditaires d'Artois qui florissaient au IXe siècle, » le créa prince de Béthune Hesdigneul, lui, ses enfants et ses descendants, « avec pouvoir à lui et à eux d'appliquer à volonté ce titre sur des terres acquises ou à acquérir aux Pays-Bas, qui, dès lors, prendraient le titre de principauté de Béthune Hesdigneul. » Il prêta serment en cette qualité le 3 novembre 1781, à Bruxelles, entre les mains de l'archiduchesse Marie Christine et du duc Albert de Saxe-Teschen, après avoir obtenu l'agrément de Louis XVI, son souverain.

Ce diplôme est déposé aux archives générales du royaume de Belgique, avec une lettre autographe de sollicitation, adressée par le duc de Sully au prince de Starhemberg, gouverneur général des Pays-Bas, ad intérim. Par respect pour la vérité historique, nous croyons utile de reproduire ces documents.

Voici la lettre du duc de Béthune Sully au prince de Starhemberg :

A Paris, le 10 janvier 1781.

Permettez, Monsieur, que je sollicite votre intérêt et votre recommandation en faveur du marquis de Béthune Hesdigneul, chef des deux branches cadettes de notre nom, résidentes en Artois. Résolu de s'établir il y a quelques années dans les États de Sa Majesté Impériale en Flandre, et d'y fixer sa postérité, il me fit part de ce projet, ainsi qu'à M. le duc de Charost et autres de son nom. Je l'approuvai infiniment, scachant combien Sa Majesté Impériale a toujours scu préférer dans la distribution de ses grâces et de ses distinctions, ceux qui joignent le mérite à une naissance qui les en rend susceptibles, nous avons donc espéré de ses bontés, que M. de Bethune quittant sa patrie, où il avoit le grade de colonel, pourroit espérer d'obtenir les dignités et distinctions du Souverain dans les États duquel il fixoit désormais sa résidence. Une fortune assez considérable pour soutenir convenablement la dignité de Prince de l'Empire la lui fait infiniment désirer, et il me prie de vous témoigner, Monsieur, non seulement comme aîné de la maison, mais encore à titre de son ami particulier, tout l'intérêt que je prends à lui, et c'est avec grand plaisir que je saisis cette occasion de me rappeler à votre souvenir, en vous priant de vouloir bien appuyer sa demande de votre crédit auprès de M. le prince de Kaunitz, et de Sa Majesté Impériale même, à l'effet de lui obtenir un diplôme pour lui, ses enfants et descendants des deux sexes sous le titre de Prince de Béthune-Hesdigneul, surnom de sa branche. J'ajoute encore aux motifs qui pourroient peut-être lui donner lieu d'espérer obtenir plus facilement cette grâce, que sa branche a été longtemps sous la

puissance de la maison d'Autriche jusqu'à la réunion de l'Artois à la France, et que notre nom jouit de l'honneur insigne d'avoir été très-anciennement allié avec cette auguste maison, ainsi qu'à celle des ducs de Lorraine.

J'espère donc infiniment, Monsieur, que le marquis de Béthune et nous, recevrons ce témoignage de bonté de Sa Majesté Impériale; si vous avez celle d'y mettre tout l'intérêt dont j'ai l'honneur de vous prier, je joindrai les sentiments de la plus sincère reconnaissance à ceux du très-parfait attachement, avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LE DUC DE BÉTHUNE ET DE SULLY.

P. S. J'espère encore de vos bontés, Monsieur, que vous voudrez bien aussi accorder tous vos bons offices à M. de Béthune pour que, si cette grâce lui est accordée, il éprouve le traitement le plus favorable, et une modération sur les taxes et droits de la chancellerie de Vienne; nous regarderions cette modération comme une marque de considération pour son nom, et à laquelle nous serions tous très-sensibles.

Permettez-moi, Monsieur, de me rappeler ici au souvenir de Madame la princesse de Stharemberg, et de vous prier de lui faire agréer mes hommages.

Pour copie conforme,

Bruxelles, le 15 juillet 1846,

*L'archiviste général du royaume,*

GACHARD.

Le diplôme du 6 septembre 1781, est extrait (folio 274), d'un registre in-folio, intitulé au dos : *Chartres* n° 28, *du* 24 *février* 1779 *au* 27 *août* 1781, lequel porte le n° 858 de l'inventaire imprimé des archives des chambres des comptes.

Il est conçu dans les termes qu'on va lire.

**Lettres patentes de prince, sous le nom de Béthune Hesdigneul, en faveur du marquis Eugène François Léon de Béthune. De Vienne du 6 septembre 1781.**

Joseph, par la grâce de Dieu, Empereur des Romains, toujours auguste, Roi d'Allemagne, de Jérusalem, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Galicz et de Lodomerie, etc. A tous ceux qui ces présentes verront ou lire ouïront, Salut; De la part de notre très-cher et féal Eugène François Léon, Marquis de Béthune et d'Hesdigneul, Comte de Noyelles sous-Lens, Baron de Bousbecque, Chastelain de Sissonne, Seigneur desdits lieux et de Waudripont, Lamotte Baraffle, Formiset, le Colbra, L'aubespine, Roctoville, Havau, Fléchinet, etc. Notre Chambellan actuel: membre des Etats Nobles de nos Provinces, et Comtés de Flandres et d'Artois, et Chevalier de l'ordre Electoral du Lion Blanc Palatin etc. Nous a été très humblement représenté, qu'il descendroit en ligne directe légitime et masculine des anciens comtes souverains et héréditaires de la province d'Artois, florissants dans le neuvième siècle : que sa famille, en soutenant le lustre de son origine, auroit en différents tems contracté des alliences avec presque toutes les maisons souveraines de l'Europe, et en particulier avec celles, descendantes par mères, de Robert, Comte de Flandres, fils ainé de Mahaud, Dᵉ de Béthune, héritière des grands biens de la Branche ainée de son nom, que dans tous les tems la famille de Béthune auroit été fertile en grands et illustres personnages et auroit produit des Cardinaux, des Ministres, des Généraux etc., que présentement les deux branches ainées de ce nom résidantes en France, y jouiroient depuis près de deux siècles du titre de Duc et Pair, dignité la plus éminente du royaume, sous les noms de Duc de Béthune Sully et de Duc de Béthune Charost, que le remontrant, se trouvant aujourd'huy le chef de plusieurs branches de son nom, domiciliées dans les Pays-Bas François, il auroit depuis quelques années formé le projet, avec le consentement des chefs de sa famille, de s'établir dans nos Provinces Belgiques et auroit en conséquence quitté le service de France, où il auroit eû un Employ distingué, avec le grade de Colonel de cavalerie, et auroit sollicité le caractère de notre Chambellan, dont il auroit été honoré,

que pénétré de reconnaissance, et désirant de plus en plus se fixer sous notre domination et y retenir sa postérité, ces motifs lui feraient ambitionner d'obtenir quelques marques d'une considération particulière rejaillissante sur lui et ses descendans et en même tems de relever et décorer sa branche à l'instar de celles établies en France ; que se trouvant personnellement allié aux plus illustres familles de nos provinces des Pays-Bas, telles que celles de Ligne, d'Arenberg, de Gand-Isenghien, de Montmorency-Robecque, de Croy, de Hornes, de Berghes-Rache, de Bournonville, d'Ursel, de Ghisteilles, de Guisnes, d'Ongnies-Grimberghe, toutes décorées du titre de Ducs ou de Princes ; jouissant d'ailleurs d'une fortune suffisante pour soutenir convenablement ce titre éminent et possédant par succession plusieurs terres anciennement érigées en Marquisat, Comté et Baronnie, il nous supplie en toute soumission de daigner le faire et créer Prince sous le nom de Béthune Hesdigneul, surnom de sa branche, ainsi que ses enfans et descendans de l'un et de l'autre sexe, nés et à naître de légitime mariage en ligne directe et suivant l'ordre de primogéniture, avec permission et liberté d'appliquer ce titre sur toutes terres et seigneuries déjà acquises où à acquérir sous notre domination et obéissance aux Pays-Bas, et pour plus grand lustre et augmentation de cette principauté, y unir et incorporer telles autres terres et biens qu'ils trouveront convenir. Nous, ce que dessus considéré et voulant bien faire une attention favorable à la demande du remontrant, ainsi qu'à l'ancienneté et au lustre de sa famille ; avons de l'avis de notre Gouvernement Général, et ouï notre Chancelier de Cour et d'Etat, fait et créé le dit Eugène François Léon de Béthune, comme nous le faisons et créons par ces présentes, de notre certaine science, grâce, libéralité, pleine puissance et autorité souveraine, Prince, de même que ses enfans et descendans de l'un et de l'autre sexe nés et à naître de mariage légitime en ligne directe, selon l'ordre de primogéniture, Princes et Princesses ; permettons à lui et à ses enfans et descendans de l'un et de l'autre sexe, comme dit est de porter ce titre sous le nom de Béthune Hesdigneul et de l'appliquer sur telle terre et seigneurie qu'ils trouveront convenir, déjà acquise où à acquérir sous notre domination et obéissance aux Pays-Bas, érigeant dès maintenant pour lors la même terre et seigneurie avec les appendances et dépen-

dances, hauteurs, jurisdiction, revenus et possessions, en titre, nom, cri, prééminence et dignité de principauté de Béthune Hesdigneul, lui permettant au surplus, ainsi qu'à sa postérité légitime, comme dit est, de pouvoir pour plus grand lustre et augmentation de cette principauté, y unir et incorporer successivement telles autres terres et seigneuries, biens et possessions que bon leur semblera, acquis ou à acquérir en la province, où sera située la terre, sur la quelle ce titre aura été appliqué pour jouir et user à toujours lui et ses enfans et descendans de l'un et de l'autre sexe, nés et à naître de mariage légitime, en ligne directe et selon l'ordre de primogéniture de la même érection en principauté et du titre de Princes et Princesses de Béthune Hesdigneul, ainsi que des droits, honneurs, dignités, privilèges, prérogatives et prééminences y appartenants, en la même forme et manière que font et sont accoutumés de faire les autres Princes dans nos provinces des Pays-Bas, ainsi que dans tous nos Royaumes et Etats, le tout à charge et condition qu'ils seront tenus de faire le serment de fidélité et léauté à cause de cette principauté, en nos mains, ou en celles de nos Lieutenants, Gouverneurs et Capitaines Généraux des mêmes pays, que nous avons à ce commis et autorisés, comme nous les commettons et autorisons par les présentes, et de jurer et promettre par le même serment, de tenir la dite principauté de Béthune Hesdigneul, lorsqu'elle sera appliquée sur quelque terre et seigneurie, en fief de nous et de nos hoirs et successeurs, selon les lois et usages de la province, où l'application en aura été faite, et d'en faire alors les reliefs, qui en écherront, en payant les droits à ce dûs, là et ainsi qu'il appartiendra ; entendons en outre, que les terres et seigneuries, biens et possessions, sur lesquels la même principauté aura été appliquée, ou qui y auront été unis et incorporés, ne pourront en être séparés, éclissés ni démembrés par lui, ni par ses descendans, soit par testament, ou autre disposition de dernière volonté, soit par contrat ou autre acte d'entrevifs, à condition aussi que cette, notre présente grâce, création et érection en principauté, ne tournera à présent ni à l'avenir à notre préjudice, ni de nos droits, hauteurs, seigneuries, jurisdictions, ressorts, souveraineté, autorité et prééminence. Chargeons Leurs Altesses Royales, l'Archiduchesse Marie Christine d'Autriche, Princesse Royale de Hongrie et

de Bohême, notre très-chère et très-aimée sœur, et le Duc Albert, Prince Royale de Pologne et électoral de Saxe, Duc de Teschen, notre très-cher et très-aimé beau-frère et cousin, nos Lieutenants, Gouverneurs et Capitaines Généraux des Pays-Bas, et donnons en mandement à tous nos conseils et autres nos justiciers, officiers et sujets, que ce peut regarder et toucher, qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user le même Eugène François Léon de Béthune, ainsi que ses enfans et descendans de l'un et de l'autre sexe, nés et à naître de mariage légitime en ligne directe et suivant l'ordre de primogéniture, comme dit est de la création, érection, nom et titre de Prince de Béthune Hesdigneul, des droits, honneurs et prérogatives y attachés et de tout le contenu en ces présentes, sans leur faire, mettre ou donner, ni souffrir être fait, mis ou donné aucun trouble ou empêchement au contraire; mandons en outre à notre Conseil des finances, à ceux de notre Chambre des comptes, aux Rois ou Hérauts d'armes aux Pays-Bas, et à tous ceux qu'il appartiendra, de procéder dûment à la vérification, à l'entérinement et à l'enregistrement des présentes selon leur forme et teneur, conformément a ce qui est prescrit à cet égard par les ordonnances du 14 décembre 1616, et du 11 de décembre 1754, voulant qu'à cet effet, ces lettres patentes y soient présentées respectivement, dans l'an de leur date, à peine de nullité de la grâce; car ainsi nous plait-il, ordonnons de plus à notre premier Roi d'armes ou à celui qui exerce son état aux Pays-Bas, ainsi qu'au Roi ou Héraut d'armes dans celle de nos provinces que ce regardera, de suivre là dessus le contenu du règlement du 2 d'octobre 1637, concernant l'enregistrement des lettres patentes en fait de marques et distinctions d'honneur et de noblesse, et d'en coucher la note accoutumée au dos des présentes, que nous voulons avoir à jamais leur pleine et entière exécution, à quelle fin nous les avons signées, et nous y avons fait mettre notre grand scel; donné à Vienne le 6 du mois de septembre l'an de grâce mil sept cent quatre vingt un, de nos règnes de l'Empire Romain le dixhuitième, de Hongrie et de Bohême le premier. — Vidimé K R V[t]. Signé : JOSEPH.

Plus bas, par l'Empereur et Roi, contresigné, A. G. DE LEDERER. Sur la fasce suivante s'ensuivoit : Ce jourd'hui, 8 novembre 1781, Monsieur le Marquis Eugène François Léon de Béthune Hesdigneul,

Chambellan de Sa Majesté l'Empereur et Roi Apostolique, a prêté le serment dont il est chargé par ces présentes lettres patentes de concession du titre et de la dignité de prince et ce en mains de Leurs Altesses Royales Madame l'Archiduchesse Marie Christine et Monseigneur le duc Albert de Saxe-Teschen, lieutenants gouverneurs et Capitaines Généraux des Pays-Bas, etc. Plus bas, moi présent, signé H. Crumpipen. Plus bas s'ensuivoit : Nous soussignés Messire Joseph Antoine Albert Jaerens, conseiller de Sa Majesté l'Empereur et Roi, exerçant l'état de premier Roi d'armes, dit Toison d'or, aux Pays-Bas et de Bourgogne, et Egide Ange Labiniau, Roi et Héraut d'armes de Sa dite Majesté à titre de sa province et comté de Flandre, déclarons et certifions d'avoir vu et examiné ces lettres patentes de Prince sous le nom de Béthune Hesdigneul ; et d'en avoir chacun de nous tenu notice et mémoire aux respectifs registres de nos offices, comme Sa Majesté le veut et mande être fait au dispositif des dites lettres patentes ; en témoins de ce, nous avons signé cette, en la chambre héraldique à Bruxelles, ce 10e jour du mois de novembre de l'an 1781. — Signé : J. A. A. Jaerens et A. Labiniau. — Plus bas s'ensuivoit : Ces lettres patentes de Prince sous le nom de Béthune Hesdigneul sont entérinées selon leur forme et teneur par les président et gens de la chambre des comptes de Sa Majesté l'Empereur et Roi, et de leur consentement enregistrées au registre des Chartres n° 28, folio 274 et séqa. le dix novembre dix sept cent quatre vingt un. — Nous présents, signé : de Wavrans, de Latraye, de Brou.

Pour extrait conforme.

Bruxelles, le 15 juillet 1846.

*L'archiviste général du royaume,*

Gachard.

Précédemment, le 25 septembre 1777, des lettres patentes datées de Vienne, avaient été accordées au prince (alors marquis) de Béthune Hesdigneul, à fin de l'autoriser à porter aux Pays-Bas, sur ses armes, la couronne à cinq fleurons, sommée d'une toque ou bonnet de velours rouge avec

le manteau d'hermines, ainsi que sa famille était en droit de les porter en France.

Ce diplôme démontre que la couronne et le manteau princiers ne datent point pour la branche belge des Béthune Hesdigneul de l'élévation à la dignité de prince, le 6 septembre 1781. Ce document que nous reproduisons encore à titre de renseignement historique, est également déposé aux archives du royaume de Belgique. Il est extrait (folio 111) d'un registre in-folio, intitulé au dos : *Chartres n° 27, 1777 à 1779*, lequel porte le n° 857 de l'inventaire imprimé des archives des chambres des comptes.

Marie Thérèse, par la Grâce de Dieu, Impératrice Douairière des Romains; Reine de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Galiez, de Lodomerie, etc., etc. A tous ceux qui ces présentes verront, ou lire ouïront, salut; De la part de notre très cher et féal Eugène François Léon, Marquis de Béthune Hesdigneul, notre Chambellan actuel, nous a été très humblement représenté qu'il descendroit en ligne directe et légitime d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons des Pays-Bas, laquelle seroit alliée à la plus part des maisons souveraines de l'Europe, seroit fertile en grands et illustres personnages, et seroit issue des anciens comtes souverains de la province d'Artois par Robert Ier, Sire de Béthune, de Richebourg et de Carency, avoué de l'abbaye Royale de St-Vaast à Arras, mort l'an 1037, qui aurait été lui-même le cinquième fils d'Adalelme, dernier des comtes souverains d'Artois; que les ducs de Béthune et de Sully, de la branche aînée de son nom, jouiroient en France depuis près de deux siècles, de la dignité de duc et pair, la première et la plus éminente du Royaume, et qu'il pourroit y jouir également de toutes les décorations et distinctions dont sa maison y est en possession, mais comme l'usage établi dans les provinces Belgiques Autrichiennes y seroit contraire, en ne les attribuant qu'aux aînés et chefs des familles et qu'il seroit le seul de sa maison qui se seroit attaché à notre service, dans l'intention de fixer sa famille composée de trois enfants mâles et d'une fille, sous notre

domination et obéissance aux Pays-Bas, Il désireroit ardemment de faire rejaillir sur lui et sa postérité des marques brillantes de l'éclat dont tous ceux de sa famille jouiroient en France, Nous suppliant à ces causes de daigner lui faire la grâce de lui accorder, ainsi qu'à ses enfans et descendans nés et à naître de légitime mariage, la permission de jouir et user, sous notre domination, des mêmes décorations d'armoiries, dont jouiroient et useroient en France ceux qui, comme lui supliant, descendent par une filiation directe de mâles en mâles, de la maison de Béthune, à savoir de pouvoir continuer à décorer d'une couronne à cinq fleurons sommée d'une toque ou bonnet de velours rouge avec le manteau d'hermines, les anciennes armoiries de sa Branche, qui sont d'argent à la fasce de gueules, qui est Béthune, le canton dextre chargé d'un écusson de gueules à la bande d'or, accompagnée de six billettes de même, trois en chef et trois en pointe, qui est Saveuse, en mémoire de l'alliance faite par la Branche du supliant en l'an 1187 d'une héritière de cette illustre maison, et pour tenants deux hommes sauvages, au naturel, couronnés et feuilletés de sinople et s'appuiant sur leur massüe; Nous ce que dessus considéré et voulant prendre en considération l'ancienneté et l'illustre extraction du suppliant, avons, de l'avis de notre Chancelier de Cour et d'État accordé et octroyé de notre certaine science, grâce, libéralité, pleine puissance et autorité souveraine, accordons et octroyons au même Eugène François Léon, Marquis de Béthune Hesdigneul, par ces présentes ainsi qu'à ses enfans et descendans, nés et à naître de légitime mariage, la permission de continuer de porter dans nos Provinces Belgiques, sur leurs armes blasonnées ci dessus, la couronne à cinq fleurons, sommée d'une toque ou bonnet de velours rouge avec manteau d'hermines, sur le pied que le suppliant le demannde et que ceux de sa famille en jouissent en France, en la même forme et manière que le tout est peint et figuré au milieu des présentes, chargeons Son Altesse Royale notre très-cher et très-aimé beau-frère et cousin, le duc Charles Alexandre de Lorraine et de Bar, administrateur de la grande maitrise en Prusse, grand maitre de l'ordre Teutonique, en Allemagne et Italie, notre Lieutenant Gouverneur et Capitaine Général des Pays-Bas et donnons, en mandement, à tous nos justiciers, officiers et sujets, que ce peut regarder

et toucher, qu'il fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user, Eugène François Léon, Marquis de Béthune Hesdigneul ainsi que ses enfans et descendans, nés et à naître, de légitime mariage, de cette notre présente grâce, sans leur faire, mettre ou donner, ni souffrir, être fait, mis ou donné aucun trouble ou empêchement au contraire ; mandons en outre à notre conseil des finances, à ceux de notre chambre des comptes, aux Rois ou Hérauts d'armes aux Pays-Bas, et à tous ceux qu'il appartiendra de procéder dûment à la vérification, à l'entérinement et à l'enregistrement des présentes, selon leur forme et teneur, conformément à ce qui est prescrit à cet égard, tant par l'ordonnance des sérénissimes Archiducs Albert et Isabelle du 14 de décembre 1616, que par notre édit du 11 de décembre 1754, voulant qu'à cet effet ces lettres patentes y soient présentées respectivement, dans l'an de leur date, à peine de nullité de la grâce, car ainsi nous plait-il ; ordonnons de plus à notre premier Roi d'armes ou à celui qui exerce son état aux Pays-Bas, ainsi qu'au Roi ou Héraut d'armes dans celle de nos provinces que ce regardera, de suivre là-dessus le contenu du règlement du 2 d'octobre 1637, concernant l'enregistrement des lettres patentes en fait de marques et distinctions, d'honneur et de noblesse, et d'en coucher la note accoutumée au dos des présentes que nous voulons avoir à jamais, leur pleine et entière exécution, à quelle fin nous les avons signées et nous y avons fait mettre notre grand seel; — Donné à Vienne le 25 du mois de septembre, l'an de grâce mil sept cent soixante dix sept et de nos règnes le trente septième. Vidimé K. R V^t. Signé Marie Thérèse. Plus bas : Par l'Impératrice et Reine, contresigné, A. G. de Lederer. — Sur la face suivante s'ensuivoit : Nous soussignés, Messires Joseph Antoine Albert Jaerens, conseiller de Sa Majesté l'Impératrice Douairière et Reine Apostolique, exerçant l'état de premier Roi d'armes, dit Toison d'or, aux Pays-Bas et de Bourgogne, Égide Ange Labiniau, Roi et Héraut d'armes de Sa Majesté à titre de sa province et comté de Flandre, déclarons et certifions d'avoir vu et examiné ces présentes lettres patentes de permission de continuer de porter aux Pays-Bas la couronne à cinq fleurons, sommée d'une toque ou bonnet de velours rouge, avec le manteau d'hermine et d'en avoir chacun de nous tenu notice et mémoire aux respectifs

registres de nos offices, comme Sa Majesté le veut et mande être fait au dispositif desdites lettres patentes : en témoin de ce nous avons signé cette, à la chambre héraldique à Bruxelles, ce 30e jour du mois de décembre de l'an mil sept cent soixante dix sept. Signé : J. A. A. Jaerens ; E. A. Labiniau (Flandre). — Plus bas s'ensuivoit : Ces lettres patentes sont entérinées selon leur forme et teneur par les président et gens de la chambre des comptes de Sa Majesté l'Impératrice Douairière et Reine Apostolique, et de leur consentement enregistrées au registre des Chartres n° 27, folio 111, et sequentia le dix janvier dix sept cent soixante dix huit. Nous présents, signé : de Wavrans, de Latraye, J. C. Vandevelde.

Pour extrait conforme.

Bruxelles, le 15 juillet 1846.

*L'archiviste général du royaume*,

Gachard.

Au mois de mai 1789, Armand Louis Joseph de Béthune, duc de Charost, pair de France, avait présenté au roi Louis XVI un mémoire tendant à obtenir les honneurs du Louvre pour le prince de Béthune et les aînés mâles de sa branche. Sous la restauration, Louis XVIII, par lettres patentes du 24 mai 1818, avait autorisé le prince de Béthune à fonder un majorat au titre de duc et pair, « dignité » portant les lettres patentes « dont deux branches de sa maison, celles de Sully et de Charost, avaient été honorées par les prédécesseurs de Sa Majesté. »

Né le 30 juillet 1760, mort en 1820, le prince de Béthune Hesdigneul épousa : 1° le 1er juin 1772, à Tournai, Albertine Josèphe Eulalie le Vaillant, morte le 21 mars 1789, fille héritière de Pierre Jean Ghislain Joseph, baron de Rousbèque, seigneur de Waudripont, et de Marie Françoise Hyacinte Imbert de la Bazeque, et 2° le 1er mars 1791, au château

d'Asfeld, près de Rheims, Charlotte Bidal d'Asfeld, morte sans enfants, le 30 octobre 1816, fille de Claude François, maréchal de camp au service de France, chevalier de la Toison d'or, et d'Anne le Clerc de Lesseville, son épouse du second lit. Il eut du premier lit huit enfants, savoir :

A. Marie Josèphe Charlotte, chanoinesse de Neuville en Bresse, née à Tournai le 12 mars 1773, épousa, le 16 avril 1795, Louis Gabriel Théodore, comte de Beaurepaire.

B. Maximilien Guillaume Auguste, qui suit, XXIII.

C. Albert Marie Joseph Omer Charles Eugène Maximilien, comte de Béthune, baron de Waudripont, né à Tournai le 7 mars 1776, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, grand'croix de l'ordre chapitral du Limbourg, épousa, le 17 novembre 1807, Denise Renée Joséphine des Courtils, née le 18 octobre 1783, dont deux enfants, savoir :

*a.* Albert Maximilien Joseph Amaury, COMTE DE BÉTHUNE, né le 10 janvier 1809, épousa, le 20 juin 1844, Caroline Domecq.

*b.* Henri Maximilien Joseph Amaury, COMTE DE BÉTHUNE, né le 30 novembre 1811, épousa la fille unique du marquis Doria de la maison des doges de Gènes. Cette branche Doria est établie en France depuis longtemps.

D. Marie Amé Bernard Antoine Joseph Maximilien, qui suit, XXIII.

E. Maximilien Louis Philippe Joseph Eugène, COMTE DE BÉTHUNE, né à Tournai le 14 septembre 1778, mort le 21 août 1779.

F. Philippe Joseph François Eugène Maximilien, COMTE DE BÉTHUNE, né à Tournay le 14 janvier 1780, mort à Compiègne le 3 juin 1859, ancien gentilhomme de la chambre du roi Charles X, épousa, le 16 décembre 1805, Lucie de Lanery, morte à Rheims, le 2 juillet 1862, fille de François de Lanery, capitaine au régiment de Picardie, cavalerie, lieutenant du roi, à Compiègne, et d'Anne Françoise de la Myre, dont quatre enfants, savoir :

*a.* Eulalie Charlotte Julie, née à Compiègne, le 16 mars 1808, morte à Compiègne, le 17 mars 1853, étant veuve d'Auguste de Goujon, comte de Thuisy.

*b.* Léon Maximilien Maurice, COMTE DE BÉTHUNE, né le 11 janvier 1810, épousa, le 19 avril 1841, Mathilde Mongommery, décendante de la branche de Mongommery, émigrée en Amérique sous Jacques II. Le chef de cette maison, lord Eglinton, réside en Ecosse.

*c*. Albine Charlotte Gabrielle, née le 27 janvier 1811.

*d*. Gustave Maximilien Louis Eugène, COMTE DE BÉTHUNE, né le 15 septembre 1813, épousa Henriette de Jaubert.

G. Joséphine Félicité Adélaïde Julie Clotilde Sophie, née le 25 avril 1782, dame de Moriempré, chanoinesse de Neuville en 1785, grand'croix de l'ordre chapitral du Limbourg, épousa, le 2 mai 1807, Auguste Hubert Marie le Clément, baron de Taintegnies, né le 14 juillet 1779, mort le 19 mars 1818, fils de Philippe Marie Joseph et de Marie Thérèse Louise Blondel de Drouhot.

H. Félix Ferdinand François Philippe, COMTE DE BÉTHUNE, né à Tournai le 5 décembre 1783, chevalier non profès de l'ordre de Malte, épousa, le 17 août 1805, Marie Justine Catherine, baronne de Taets van Amerongen, fille de Gérard Arnould, directeur de la Compagnie des Indes Orientales.

XXIII. MAXIMILIEN GUILLAUME AUGUSTE, PRINCE DE BÉTHUNE, chambellan du roi de Prusse en 1797, chevalier de Saint-Louis et chef d'escadron au service de France, en 1814, né à Tournai le 17 septembre 1774, mort à Paris le 10 janvier 1856, était l'un de ces types d'urbanité et de grâce de l'ancienne société française dont bientôt on ne trouvera plus d'exemples.

Il avait épousé le 18 mai 1802, Adélaïde Octavie, fille du marquis le Desnoys de Quemadeuc, morte au château de Jossigny, France, le 17 juillet 1860, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, dont une fille unique :

Léonie Louise Augustine, PRINCESSE DE BÉTHUNE, née à Paris le 28 avril 1804, morte à Paris le 24 juillet 1858.

XXIII. MARIE AMÉ BERNARD ANTOINE JOSEPH EUGÈNE MAXIMILIEN, COMTE DE BÉTHUNE, baron de Bousbecque, né à Tournai le 2 juillet 1777, mort à Tournai le 28 octobre 1835, chevalier de Malte, reçu dans la vénérable langue de France en 1777, chambellan du roi Guillaume Ier des Pays-Bas et colonel d'état-major le 19 septembre 1815, membre de l'ordre

équestre du Hainaut le 5 mars 1816, chevalier de l'ordre du Lion Belgique le 23 septembre 1817, commissaire de district à Tournai le 16 juillet 1818, épousa, à Tournai, le 17 janvier 1797, Marie Joséphine, baronne de Steenhuys, fille aînée d'Antoine Brunon François, baron de Steenhuys, de Hernen et d'Elverdinghen, seigneur de Snewelduyn Cappel, de Knopenambacht, de Montigny, de Noortburg, de Pongerville, de Riencourt, etc., et de Marie Victoire Félicité Josèphe marquise d'Ennetières d'Hust, dame de l'ordre de la Croix étoilée, dont trois enfants, savoir :

A. Eugène Adolphe, qui suit, XXIV.

B. Joséphine Georgine Antoinette, née le 1er avril 1800, épousa en 1825, Corneille Frédéric, comte d'Ennetières d'Hust.

C. Maximilien Guillaume Auguste Albert, MARQUIS DE BÉTHUNE, par lettres patentes de Sa Majesté le roi des Belges, en date de 1847.

Ce diplôme a été accordé par le roi à la demande de M. le marquis (alors comte) Maximilien Auguste de Béthune et sur ses représentations que son oncle, le prince de Béthune, n'ayant pas de descendant mâle lui avait fait, par acte passé, le 8 mai 1846, par devant maître Armand Halphen, notaire à Paris, cession de la terre d'Hesdigneul possédée par cette branche de la maison de Béthune depuis 1388, par un mariage avec Simone d'Hesdigneul et que la terre d'Hesdigneul était originairement un fief considérable, une des pairies de la baronnie de Béthune, donnant à ses possesseurs le titre de marquis.

Le roi accueillit avec bienveillance ces représentations, et c'est ainsi que le diplôme de 1847 doit être considéré plutôt comme un acte de reconnaissance du titre que comme un acte de concession. S'il revêtit cette dernière forme, c'est uniquement parce que la terre d'Hesdigneul est située en France.

Il ne sera pas sans intérêt de reproduire ici une notice historique sur la terre et marquisat d'Hesdigneul, rédigée sur titres authentiques par des archivistes de France.

La terre d'Hesdigneul, en Artois, située à six kilomètres au sud-ouest de Béthune, était originairement un fief considérable.

Elle entra dans la maison de Béthune, en 1588, par le mariage de Simone, dame d'Hesdigneul, avec Jean IV des Plancques, seigneur d'Espréaux et de Wendin. Le cinquième aïeul de Jean IV, appelé Hugues de Carency, sixième fils d'Elbert II de Béthune, sire de Carency, ayant eu en partage le fief des Plancques, en avait adopté le nom, conformément aux coutumes des xii$^{e}$ et xiii$^{e}$ siècles, observées pour les branches apanagées, particulièrement dans les grandes familles; et ce nom fut porté par ses descendants jusqu'en 1600, qu'ils ont repris celui de Béthune, porté par leurs ancêtres.

Hesdigneul était l'une des pairies de la baronnie de Béthune.

Le 11 juin 1525, suivant acte signé Jacques de Grenet, seigneur de Wencourt, receveur des domaines à Béthune, Michel des Plancques, écuyer, fit le relief de la terre et « pairie d'Hesdigneul, » mouvante du château de Béthune.

Le 4 février 1617, acte de foi et d'hommage de la terre et « pairie d'Hesdigneul, » à leurs Altesses Sérénissimes les Archiducs, par messire Jean des Plancques, chevalier. (*Registre fiscal de la gouvernance de Lille.*)

Jusqu'en 1665, la terre d'Hesdigneul continue à être désignée dans les actes comme seigneurie et pairie. A partir du 20 septembre 1670 (1), dans tous les actes de la famille, aussi bien que dans tous les documents officiels, tels que preuves chapitrales, convocations aux Etats, brevets militaires et diplômes émanés de l'autorité souveraine, tous les possesseurs de cette terre sont qualifiés « marquis d'Hesdigneul, » qualité qui n'a jamais été affectée à une autre terre dans la branche de Béthune qui possédait cette seigneurie.

Le titre de marquisat, attaché exclusivement à cette terre, lui vient peut-être de son importance et de son ancienne dignité de pairie; peut-être aussi ce titre doit-il son origine à un diplôme royal après la réunion de l'Artois à la France, qui eut lieu par le traité des Pyrennées en 1659.

Ce qu'il y a de certain, c'est que ce titre était régi par une coutume qui n'en souffrait point d'arbitraires.

« En Artois personne ne peut prendre d'autres qualités, d'autres ornements » d'armoiries ni « titres de terres » (2) que ceux qui lui sont assurés ou par

(1) Contrat de mariage de Charles Jacques François de Béthune avec Anne Marie Marguerite Françoise Josèphe de Noyelles.

(2) Lorsqu'une terre titrée sortait de la famille titulaire par extinction ou par vente, et passait dans des mains étrangères, la terre perdait son titre, et le procureur du roi en l'élection d'Artois était obligé par les devoirs de sa charge de faire supprimer ce titre dans tous les actes où on l'aurait employé mal à propos, avec amende à la charge de ceux qui auraient commis faute en ce regard. (Bultel, *Notice de l'Etat ancien et moderne d'Artois*, p. 329.)

» naissance, ou par possession publique suffisante, ou par lettres du prince, » ou enfin par état ou emploi, le tout à peine des amendes qui sont réglées » par les loix du pays et qui sont très-considérables. La principale partie en » revient au roi, une autre au dénonciateur, une autre à l'officier exploiteur, » et l'on y est très-exact et fort scrupuleux sur ce point, parce que les ordon- » nances sont de rigueur. Les précautions sont portées si loin, qu'aucun » notaire ne peut donner aux contractants d'autres qualifications que celles » qui sont connues publiquement, ou bien il s'expose personnellement à de » très-grosses amendes, qui se répartissent comme il est dit ci-dessus.

» En Artois il n'y a pas d'autres juges de noblesse et des titres de noblesse » des personnes et des terres, que celui de l'élection provinciale d'Artois en » première instance, et celui du conseil d'Artois par ressort au souverain, » privativement à tous autres juges (1). »

Le même ouvrage, en parlant des titres de prince, marquis, comte, vicomte et baron (p. 328), ajoute, p. 329 : « Toutes ces qualités ne peuvent être em- » ployées en aucun acte public, ni subsister dans la province, à moins que les » titres de concession n'aient été enregistrés au conseil provincial d'Artois et » au siège de l'élection de la même province (2). »

On voit par ce qui précède que nulle famille noble, en Artois, ne pouvait s'attribuer une qualité sans avoir fait preuve devant le conseil ou l'élection du droit ou de la concession qui justifiait ce titre.

Les actes de l'autorité souveraine et les documents officiels qui ont reconnu et consacré le titre de marquis d'Hesdigneul sont, entre autres :

1° Lettres de convocation pour les Etats Généraux d'Artois, du 22 novembre 1710, adressées à M. le « marquis » de Béthune, seigneur d'Hesdigneul, signées « Louis » et contresignées « Voysin ; »

2° Sentence de l'élection d'Artois, du 18 mai 1720, rendue au profit de messire Eugène-François de Béthune, « marquis d'Hesdigneul », et qui, d'après les preuves par lui fournies de sa descendance en ligne directe de Robert Ier du nom, surnommé Faisceux, seigneur de Béthune, avoué ou receveur d'Arras, chef de la maison de Béthune au xe siècle, a reconnu cette descendance, et ordonné que cette recognition fut registrée sur le registre ordinaire de la noblesse de l'élection d'Artois ;

3° Extrait de l'ouvrage déjà cité *Notice de l'Etat ancien et moderne de l'Ar-*

(1) *Notice de l'Etat ancien et moderne de la province et comté d'Artois*, par M*** (M. Bultel), in-12, Paris, 1748, pages 319, 320, 321.

(2) *Edit, déclaration et règlements des* 19 *mai* 1551, 15 *décembre* 1545, 4 *décembre* 1616 *et autres.*

*tois*, liste officielle des membres de la noblesse des Etats d'Artois, convoqués à l'assemblée de l'année 1747, selon l'ordre de leur admission et des terres à cause desquelles ils ont été convoqués. Cette liste contient les noms de cent huit gentilshommes. Le premier est M. de Coupigny, comte d'Henu; le second M. le prince d'Isenghien, à cause de sa terre d'Oignies; et le troisième M. de Béthune, « marquis d'Hesdigneul; »

4° Provisions de gouverneur des ville et château de Marle, en faveur de Joseph Maximilien Guislain, « marquis de Béthune Hesdigneul, » du 10 mars 1750, signées « Louis » et sur le repli « Phélippeaux. »

5° Brevêt de guidon des gendarmes de la garde du roi, du 28 avril 1771, en faveur d'Eugène François, « marquis de Béthune Hesdigneul, » signé « Louis, » et plus bas « Monteynard. »

6° Vérification faite le 4 juillet 1777, en la chambre héraldique des Pays-Bas, par messire Joseph Antoine Albert Jaerens, conseiller de Sa Majesté l'Impératrice et Reine, premier roi d'armes, dit Toison d'or, aux Pays-Bas, du titre de Marquis, porté par Eugène François Léon, « marquis de Béthune Hesdigneul, » et par son père et son aïeul pour ledit titre, être enregistré au conseil de Tournai et du Tournaisis, au conseil provincial de Flandre et partout où besoin pourrait être, signé « J. A. A. Jaerens; »

7° Sentence de la gouvernance et souverain bailliage de Lille du 22 octobre 1778, qui ordonne que messire Eugène François Léon de Béthune, chevalier, marquis de Béthune Hesdigneul, sera convoqué aux assemblées de la noblesse de Flandre, « en qualité de marquis, » et qu'il jouira des prérogatives et privilèges y attachés, signée « Gourmer » et scellée en cire rouge;

8° Lettres patentes de prince accordées par l'Empereur Joseph II le 6 septembre 1781, en faveur d'Eugène François Léon, « marquis de Béthune et d'Hesdigneul; »

9° *Almanach d'Artois* pour l'année 1782, in-24, page 26, Etats d'Artois convoqués pour l'assemblée générale de 1781 « le prince de Béthune, marquis d'Hesdigneul. »

Il résulte des documents qui précèdent :

Que le titre de marquis existe depuis 1670, c'est-à-dire depuis cent quatre vingt treize ans dans la maison de Béthune;

Que ce titre reconnu, enregistré par les Etats d'Artois, juges souverains et rigoureux en matière de titres et de noblesse, l'a été également par les Etats de Flandre, par les rois de France, et par l'empereur souverain des Pays-Bas;

Enfin qu'il était affecté à la terre d'Hesdigneul, les membres de la famille non possesseurs de cette terre n'ayant jamais porté le titre de « marquis. »

D'après toutes les formalités auxquelles a été soumise la possession de ce

titre depuis deux siècles, il a acquis une prescription légale qui peut le dispenser de tout autre enregistrement, à moins que par mesure d'ordre et de conservation on ne veuille faire reconnaître par le pouvoir régnant ce que l'autorité souveraine avait précédemment reconnu et statué à l'égard de ce titre.

Né à Tournay le 20 mars 1802, M. le marquis Maximilien Guillaume Auguste Albert de Béthune épousa, par contrat du 15 mars 1824, Victorine Charlotte Ghislaine, baronne de Steenhuys, fille unique et héritière d'Alexandre François (seul fils d'Antoine Brunon François, baron de Steenhuys, précité) et de Hippolyte Josèphe, baronne de Vicq de Cumptich, dont trois enfants, savoir :

*a*. Euphémie Joséphine Ghislaine, épousa, le 21 novembre 1848, à la Hulpe, le comte Victor d'Ennetières, fils de Corneille Frédéric, comte d'Ennetières d'Hust et de Joséphine Georgine Antoinette de Béthune.

*b*. Ferdinande Albertine Ghislaine, née à Bruxelles, le 6 novembre 1827, épousa, le 22 janvier 1859, à Bruxelles, Auguste Léon du Chemin de Chasseval, né à Gien, France, le 18 novembre 1815, veuf d'Hortense de Porrochel de Marainville, fils d'Alphonse Gabriel Augustin et de Catherine Adèle Tournyol de la Rode.

*c*. Albert Philippe Idesbalde, COMTE DE BÉTHUNE, mort à Gand, le 29 novembre 1852.

XXIV. EUGÈNE ADOLPHE, COMTE DE BÉTHUNE, né le 19 mars 1798, mort d'une chute de cheval à Verviers, le 6 août 1852, ancien officier de cavalerie, épousa Adélaïde Mathilde Ghislaine Isabelle Marie de Peneranda, morte le 28 juillet 1846, à Assebroeck, près Bruges, dont trois enfants, savoir :

A. Eugène Ghislain, qui suit, XXV.

B. Emma Ferdinande, née le 20 juin 1830, épousa, le 29 mai 1853, en France, Marie Charles Félix, comte de Breda, officier de cavalerie au service de France, né le 22 juillet 1811, fils du comte Antoine Marie de Brida et de Marie Thérèse Suzanne de Lamirault de Noircourt.

C. Hector Albert DE BÉTHUNE, né le 18 mars 1832.

XXV. EUGÈNE GHISLAIN, COMTE DE BÉTHUNE, né le 16 février 1822.

# BÉTHUNE.

D'ARGENT a trois étoiles d'azur, au chef d'azur à la couronne murale d'argent. COURONNE : de baron.
DEVISE : **Nec auro nec armis.**

I. JEAN BAPTISTE BÉTHUNE, d'une ancienne famille de Flandre, s'établit à Courtrai, où il epousa Thérèse van Dale, dont un fils, Jean Baptiste, qui suit, II.

II. JEAN BAPTISTE ANTOINE JOSEPH BÉTHUNE, né à Courtrai, où il mourut le 5 mars 1791, épousa Thérèse Henriette Delebecq, de Lille, dont entre autres enfants, un fils, Félix Antoine Joseph, qui suit, III.

III. FÉLIX ANTOINE JOSEPH, baron Béthune, par arrêté royal de juillet 1855, titre transmissible de mâle en mâle, dans sa famille, par ordre de primogéniture, né à Courtrai le 12 juin 1789, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la Croix de Fer, ancien bourgmestre de Courtrai, membre du Congrès national, sénateur, admis dans la noblesse de Belgique, par diplôme du 26 mars 1845, avec le prédicat de messire et le titre de chevalier, transmissible dans sa race par ordre de primogéniture mâle, épousa, Julie Adèle de Renty, née à Lille en 1792, morte au château d'Overham le 25 avril 1856, fille de Louis, baron de Renty, et de dame Julie de l'Isle, dont quatre enfants, savoir :

A. Sidonie Félicie Julie Marie Louise, née à Courtrai le 25 mai 1817.

B. Jean Baptiste Charles François BÉTHUNE, né à Courtrai le 26 avril 1821, conseiller provincial, épousa, à Bruges, le 9 mai 1848, Émilie Anne Clémence van Outryve d'Ydewalle, née le 24 mars 1826, fille d'Eugène Augustin Didier et de Clémence Emérance Marie Joséphine van Severen, dont sept enfants, savoir :

*a.* Marie Antoinette Julie Clémence Ghislaine, née à Bruges, le 11 juin 1849.

*b.* Louise Marie Clémence Ghislaine, née à Bruges, le 22 décembre 1850.

*c.* Jean Baptiste Marie Emmanuel Vincent Pierre BÉTHUNE, né à Bruges, le 25 janvier 1852.

*d.* Félix Marie Bernard Ghislain BÉTHUNE, né à Bruges, le 20 août 1855.

*e.* Joseph Marie Eugène Jules Ghislain BÉTHUNE, né à Gand, le 24 avril 1859.

*f.* Paul Marie Antoine François Ghislain BÉTHUNE, né à Gand, le 4 février 1861.

*g.* Thérèse Marie Julie Caroline Ghislaine, née a Gand, le 25 août 1862.

C. Félix Achille Laurent BETHUNE, né à Courtrai le 1er avril 1824, prêtre, chanoine honoraire de la cathédrale, à Bruges, professeur au grand séminaire.

D. Paul Valery Jules BETHUNE, né à Courtrai le 14 mai 1830, épousa, le 24 avril 1856, à Alost, Adélaïde Marie Cornélie Hubertine Eliaert, née à Alost le 4 décembre 1835, dont deux enfants :

Félix Corneille Liévin, né a Alost, le 27 juillet 1857.

Le second, né le 24 août 1862, est mort au mois de mars 1863

# BEYENS.

De sable, au lion d'argent, couronné de même. Couronne : de baron. Supports : deux lions d'argent.

La maison Beyens, originaire du Brabant septentrional, portait d'argent au lion d'azur quand, le 7 septembre 1647, elle reçut des lettres d'anoblissement. Ce blason a été modifié, le 26 novembre 1850, dans le diplôme du duc régnant de Saxe-Cobourg, confirmé par le roi Léopold I[er], le 20 décembre 1850, qui accorde à Eugène Henri Léonard Beyens le titre de baron, transmissible à toute sa descendance.

Godefroid Beyens, prévôt, en 1402, de la célèbre confrérie de la Sainte-Vierge, à Bois-le-Duc, eut pour petit-fils Dominique, qui suit.

I. Dominique Beyens, dit le Savant, seigneur de Drummel, eut un fils, Goswin, qui suit, II.

II. Goswin Beyens, seigneur de Drummel, eut un fils, Pierre, qui suit, III.

III. Pierre Beyens, seigneur de Drummel, né à Bois-le-Duc en 1584, mort à Anvers en 1638, épousa : 1° à Amsterdam, le 19 juillet 1609, Élisabeth van Magistris, née à la Haye le 2 octobre 1584, morte le 1[er] juillet 1620, et 2° Marie van Parys, dame de Merxem. Il eut du premier lit cinq enfants :

A. François, qui suit, IV.

B. Marguerite, morte à Malines le 30 janvier 1640, épousa, le 22 octobre 1630, Joachim Guillaume Gilles van Eeckeren.

C. Jean Beyens, né en 1620, épousa Pétronille van Beveren, dont :

*a*. Elisabeth.

*b.* Josse Beyens, né Hoboken, le 17 avril 1639, épousa à Wyneghem, le 19 juillet 1662, Annette Torkens, née à Wyneghem, fille d'Adrien et d'Hélène Verhoeven, dont six enfants, savoir :

1. Anne Catherine, née à Merxem, le 31 décembre 1663.
2. Marie, née a Merxem, le 29 avril 1665.
3. Josse Beyens s'établit a Cadix, où il épousa Marie Josèphe Humyn. Sa postérité s'est transmise jusqu'à nous.
4. Laurent Beyens, né à Merxem, le 10 août 1668.
5. Jean Baptiste Beyens, né à Merxem, le 29 juin 1670.
6. Cornélie, née à Merxem, le 27 septembre 1672, épousa, à Cadix, le 28 août 1699, Marie Brugmans, dont la descendance existe encore à Cadix.

D. Frédéric Beyens, né à Bois-le-Duc, le 6 mai 1619, conseiller et maître de la chambre des comptes, épousa Françoise Marie de Worcom, dame de Goedenrath et de Vogelsang, morte le 1er juin 1697, fille de Godefroid et de Marie de Cocq Haeften, dont cinq enfants :

*a.* Marie Elisabeth, dame héritière de Goedenrath et de Vogelsang, née le 26 juin 1651, morte le 5 septembre 1730, épousa Jean Adrien, baron de Witte Uytten Limmingen et du Saint Empire, fils de Jacques, seigneur de Geerath, d'Elffgen, de Gonberath et de Margrotten, conseiller intime du comte palatin de Neubourg, puis conseiller d'État du duc de Lorraine et d'Apollonie Alexandrine de Backhausen.

*b.* Louis Godefroid Beyens, mort le 24 avril 1712, épousa Jeanne Catherine, baronne de Witte Uytten Limmingen, sœur de Jean Adrien, ci-dessus. Elle épousa, en secondes noces, Albert de Schrick, échevin noble d'Aix-la-Chapelle

Louis Godefroid eut une fille unique :

Marie Catherine, morte le 3 novembre 1712, epousa Godefroid, baron de Baelen, dit de Homborch.

*c.* Aldegonde, morte sans alliance en 1724.

*d.* Albert Ignace Beyens, capitaine, puis lieutenant colonel aux gardes wallones au service de Sa Majesté Catholique, mort en 1728, qui épousa Téresa de Miesses, fille de Jean et de N. Mogohan.

*e.* Angélique, morte en 1758, épousa Jean Adolphe, comte de Stupenberg.

E. Albert Beyens, né le 25 février 1615.

IV. François Beyens, seigneur de Grombais, receveur général du Rhin, commissaire des remontes des gens de guerre de Sa Majesté Catholique, anobli par lettres patentes du 7 septembre 1647, né le 13 décembre 1610, épousa, le 15 mai 1643, Anne Cornélie de Maillot de Bourre, fille de Jacques,

seigneur de Houvigneul, au comté de Saint-Pol, et de Suzanne del Plano, dont quatre enfants, savoir :

A. Jacques François Joseph, qui suit, V.

B. Marie Suzanne, née le 21 octobre 1645.

C. Grégoire Ignace BEYENS, seigneur de Grambais et d'Houvigneul, né le 19 janvier 1648, épousa : 1° Anne Jacqueline de Roly, fille de Michel, seigneur de Corroy-le-Grand, et de Jacqueline Happaert, et 2° Maximilienne Philippine Godelive de Ghistelles, qui se remaria à N., baron de Reuschenberg, lieutenant colonel au service impérial.

Il eut du premier lit un fils :

Michel BEYENS, seigneur de Grambais et d'Houvigneul, qui épousa : 1° Françoise de Godin, fille de Jacques François, premier baron de Godin et de Marie de Waelhem, et 2° Marie Louise Françoise de Boninghausen.

D. Thomas Hyacinthe BEYENS.

E. Michel Pierre BEYENS, né le 6 mars 1654, épousa à Attenrode, près de Tirlemont, Anne Charlotte de Loen, dont un fils :

Bonaventure BEYENS, entra dans un couvent de capucins, en Espagne, et passa, par profession du 6 décembre 1725, dans un monastère de la règle de Saint-Augustin aux Pays-Bas.

V. JACQUES FRANÇOIS JOSEPH BEYENS, né le 13 mai 1644, épousa Isabelle van Achelen dont un fils, François, qui suit, VI.

VI. FRANÇOIS BEYENS, né en 1680, épousa Jossine van Ackere dont cinq enfants, savoir :

A. Pierre, qui suit, VII.

B. Jean François BEYENS, né à Wonterghem le 19 janvier 1723.

C. Joseph BEYENS, né à Wonterghem le 5 janvier 1725.

D. Jacques BEYENS, né à Wonterghem le 10 février 1727.

E. Pierre François BEYENS, né à Wonterghem le 17 février 1731.

VII. PIERRE BEYENS, né à Wonterghem le 21 janvier 1721, mort le 7 fructidor an IX, bourgmestre de Deynze de 1781 à 1792, épousa Marie Jeanne Camberlyn, fille d'Égide Guillaume et de Jeanne Marie Amelot dont neuf enfants, savoir :

A. Marie Thérèse Françoise, née à Deynze le 20 octobre 1754.

B. Caroline Jossine, née le 29 mars 1756.

C. Jean Baptiste Hubert BEYENS, né le 7 juillet 1757.

D. Constantin BEYENS, né le 16 septembre 1758, préfet d'Audenaerde sous l'empire.

E. Albert Guillaume Marie BEYENS, né le 8 novembre 1740, président du tribunal de première instance de Gand, épousa dame H. E. Mouriau.

F. Isabelle Eugénie Jeanne, jumelle d'Albert, épousa N. Gheldolf.

G. Eugène François BEYENS, né le 25 mai 1762, docteur en théologie.

H. Rosalie Hubertine, née le 27 janvier 1764.

I. Jean Baptiste Justin, qui suit, VIII.

VIII. JEAN BAPTISTE JUSTIN BEYENS, né le 5 juin 1766, premier de l'université de Louvain au concours général de 1787, épousa, le 12 janvier 1814, à Ypres, Isabelle Constance Adélaïde Fonteyne, fille de Jean Chrysostôme Charles et de Marie Constance Félicité Leleu, dont deux enfants, savoir :

A. Hortense Joséphine Constance, née le 20 novembre 1814, épousa Hubert Joseph Jean, chevalier de Stuers, général au service des Pays-Bas, ancien commandant de l'armée néerlandaise aux Indes, membre de l'ordre équestre, etc., mort à Maestricht le 13 avril 1861.

B. Eugène Henri Léonard, qui suit, IX.

IX. EUGÈNE HENRI LÉONARD, BARON BEYENS, né le 12 novembre 1816, conseiller de la légation de Belgique à Paris, officier de l'ordre de Léopold, grand officier de l'ordre du Lion et du soleil de Perse, commandeur et membre de l'ordre d'Isabelle la Catholique, commandeur de l'ordre de Charles III, commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur, épousa, à Madrid, le 29 juin 1851, dona Maria de las Mercedes Alcala y Galiano, dame de l'ordre de Marie Louise, fille du comte de Casa Valencia, premier écuyer de Sa Majesté Catholique dont :

A. Isabelle Françoise d'Assise Marie de la Guadeloupe Donate Louis Fernande Antoinette, née le 12 décembre 1852. — B. Eugène Louise Napoléon Joseph Marie Auguste BEYENS, né le 24 mars 1855. — C. Hubert BEYENS, né à Paris, le 3 mai 1861.



# BIBER.

D'ARGENT, au castor rampant au naturel, tenant un poisson de sinople, sénestré en chef d'une étoile à six rais de gueules, posé sur une terrasse de sable. L'ÉCU ; timbre de la couronne de baron. SUPPORTS : deux castors au naturel.
DEVISE (d'argent sur sinople) : **Semper laborens.**

I. RICHARD DE BIBER, né à Ingolstadt (Bavière), en 1678, administrateur de provision et de commissariat en Hongrie, dans l'empire Romain et la Bavière, obtint, par diplôme de l'empereur Charles VI, en date du 5 février 1714, en récompense de ses services, le titre de conseiller, transmissible à tous ses descendants respectifs, et reconnaissance de noblesse pour lui et ses enfants.

Le diplôme mentionne aussi deux frères de l'impétrant servant dans les armées impériales : le premier en qualité d'officier d'artillerie de campagne, le second comme officier supérieur dans le régiment de Lölff Hölzischen.

Richard de Biber eut deux enfants, savoir :

A. Joseph Ignace, qui suit, II.

B. Marie Anne Barbe, née à Luxembourg le 25 avril 1719, épousa Pierre Antoine Joseph, baron de Cassal et de Bomal, seigneur de Fischbach, Rocourt de la Rochette, membre et député résident de l'état noble du Luxembourg, conseiller d'épée au conseil de Luxembourg, prévôt, capitaine et administrateur du marquisat d'Arlon.

II. JOSEPH IGNACE NICOLAS DE BIBER, commissaire de provision et conseiller au service de Sa Majesté très-Chrétienne,

né à Luxembourg le 6 décembre 1716, mort à Luxembourg en 1789, épousa sa cousine germaine Marie Marguerite Louise de Cassal, fille du baron de Cassal et de Marie de Biber, ci-dessus, dont un fils, Jean Baptiste, qui suit, III.

III. Jean Baptiste Antoine Jérôme Médard, qualifié baron de Biber, seigneur de Muntzbach, d'Obersieren, de Srassig et autres lieux, né à Luxembourg le 8 juin 1758, mort à Bruxelles en 1838, épousa Marie Catherine de Papigny de Claimarais, morte à Luxembourg le 6 pluviôse an VII.

Il eut de ce mariage cinq enfants, savoir :

A. Marie Catherine Julie, née le 21 février 1786, épousa, le 11 octobee 1808, Joseph Nicolas Siméon Guillaume, chevalier de Hontheim, membre de l'ordre équestre du grand duché de Luxembourg, né à Trèves le 24 décembre 1769, mort à Eich (Luxembourg), le 11 avril 1853, fils de Jean Jacques, seigneur de Montquentin, de Dampicourt, etc., et de Marie Élisabeth Adolphine Thérèse Walburge de Hontheim.

B. Justine Marie Thérèse, née à Luxembourg le 10 juillet 1781, épousa, le 12 mai 1808, François Louis Albert, chevalier de Hontheim, né à Trèves le 20 juillet 1768, mort le 16 novembre 1824, frère du précédent, conseiller de préfecture du département des forêts, membre de l'ordre équestre du grand duché de Luxembourg.

C. Jean Baptiste Salomon, qui suit, V.

D. N., religieuse.

E. N. épousa N., capitaine au service de Prusse.

IV. Jean Baptiste Salomon, baron de Biber, né en juin 1797, à Muntzbach, mairie de Schuttrange (Luxembourg), mort à Bruxelles le 19 août 1832, capitaine au service de Belgique, épousa, à Thionville, en 1817, dame Anne Marie Michel, née à Thionville, le 30 messidor an VIII, morte à Bruxelles le 30 octobre 1836, dont deux enfants, savoir :

A. Antoine Jérôme, qui suit, V.

B. Henri Auguste Adrien Jean Baptiste, de Biber, né à Thionville le

9 avril 1825, capitaine d'infanterie, épousa, à Liége, le 3 mai 1851, dame Henriette Storm, née à Bruxelles en 1829.

V. Antoine Jérôme, baron de Biber, né le 9 août 1818, chevalier des ordres de Léopold, de la Légion d'honneur, de Saint-Stanislas de Russie (deuxième classe) et du Médjidié de Turquie, major d'infanterie, ancien aide-de-camp du lieutenant général baron Greindl, ministre de la guerre.

Par lettres patentes du 28 avril et du 19 novembre 1856, le baron Antoine Jérôme de Biber a obtenu reconnaissance de noblesse et le titre de baron. Il épousa, à Bruges, le 28 août 1843, dame Pauline Élise Marie Françoise Perlau, née à Ostende le 8 octobre 1818, morte à Bruges le 3 septembre 1854 et inhumée à Oudenbourg, dont deux enfants, savoir :

A. Antoine Jérôme Alexis Edgard, né à Liége le 6 juillet 1844.

B. Alfred Paul Auguste, né à Arlon le 24 juin 1845.

# BIE DE WESTVOORDE.

D'or, à la fasce bretessée et contrebretessée de sable, accompagnée de sept abeilles de même, dont quatre en chef et trois en pointe.

Cette famille, comme celle des Bie, proprement dits, éteinte aujourd'hui, réclame pour ses ancêtres, les anciens seigneurs de Breda. Etablie dans le Brabant, depuis le XVIe siècle, elle obtint diplôme de chevalerie le 2 février 1626 et sa noblesse a été légalement reconnue le 2 août 1721.

I. Guillaume de Bie, mort le 26 mars 1574, fut attaché à la cour de Christiern, roi de Danemarck, s'établit à Lierre et épousa : 1° Ludwine van Assendelft, et 2° N. Eebys. Il eut du premier lit quatre enfants, entre autres, Élie, qui suit II,

II. Élie de Bie, échevin héréditaire des tonlieux et domaines du roi d'Espagne, à Anvers, né à Delft, mort à Anvers le 16 août 1626, épousa, en 1609, Cornélie Comperis, morte le 26 août 1622, dont deux enfants morts au berceau et un fils, Guillaume, qui suit, III.

III. Guillaume de Bie, mort en 1658, greffier du conseil des finances vers 1619, chevalier par diplôme du roi d'Espagne en date du 2 février 1626. Il reçut, le 12 mars suivant, la survivance de greffier du conseil des finances en faveur de son fils Élie et, le 14 juillet de la même année, il passa au service du duc de Bavière.

Il eut de sa femme, Catherine Huyggens, morte le 7 septembre 1649, huit enfants, savoir :

A. Guillaume de Bie. — B. François de Bie, auditeur de la chambre

des comptes à Bruxelles, épousa Jeanne Claire Mastelyn, dont un fils :

Jean Ernest Gaspard DE BIE, chef drossard de la baronnie et pays de Gaesbeeck, né à Bruxelles, le 6 février 1673, épousa Marguerite van Leemputte, morte le 23 septembre 1759, dont trois enfants, savoir :

1. François DE BIE, échevin de la ville de Bruxelles, drossard de Gand, mort sans alliance, en 1772.

2. Isabelle Goswine, morte le 2 décembre 1775, épousa Henri Charles Dirix, seigneur de Rivieren.

3. Marie Madeleine, épousa François Joseph Wauters, drossard de Humbeke.

C. Catherine, épousa François Vleminex, seigneur de Middelaer, greffier du conseil des finances. — D. Élie, qui suit, IV. — E. Isabelle Claire Eugénie, épousa Albert de Merselles, seigneur de Grygenholt, greffier du conseil du Brabant. — F. Jacques DE BIE, sergent-major au service d'Espagne, mort le 27 juin 1668. — G. Charles Alexandre DE BIE, enseigne, mort sans alliance. — H. Albert DE BIE, major au service de Philippe IV, mort le 7 février 1679, épousa : 1° Marie Marguerite Catherine de Langen van Vredensteyn, et 2° Marie Storm.

Il eut du premier lit une fille :

*a*. Thérèse Angélique, épousa Robert Libouton.

Il eut du second lit deux enfants :

*b*. Élie Albert DE BIE, capitaine d'une compagnie de croates, bourgmestre de la ville de Bruges, épousa Prisque van Alteren, dont deux enfants, savoir :

1. Marie Madeleine, morte sans enfants le 10 juillet 1745, épousa à Bruges, le 1er mars 1722, Pierre Louis Anastase d'Hanins, seigneur de Moerkerke, Roodonck, Warnave, Wiericx, Alsbeke, Kemmeland, la Chevalerye, Neergaver, Overhacker Meulendick, né à Bruges, le 21 août 1693, mort le 26 avril 1764, conseiller de la ville de Bruges de 1721 à 1725, échevin perpétuel du Franc de Bruges, le 22 décembre 1731, bourgmestre dudit Franc et député aux états de Flandre de 1736 à 1742 qui épousa, en secondes noces, le 18 novembre 1745, Jeanne Constance de Cornelis, dite deLeernout.

2. Thérèse, épousa Jean Louis Peellaert, chevalier, seigneur de Westhove, échevin et premier conseiller de la ville de Bruges.

*c*. Juste Maximilien DE BIE, épousa Jeanne van Damme, dont trois enfants :

1. Guillaume DE BIE, épousa Charlotte van Tours, dont une fille, Marie Anne, qui épousa Guillaume Joseph de Bie.

2. Charles DE BIE, capitaine de la ville de Bruges.

3. Nicolas, mort sans alliance, le 29 mai 1798, à l'âge de quatre-vingts-quatre ans.

IV. ÉLIE DE BIE, seigneur de Woluwe-Saint-Pierre, le 8 mars 1644, et de Massene, savant érudit, intime ami d'Ery-

cius Puteanus, une des gloires littéraires de l'époque avait, dès son jeune âge, une telle réputation de savoir et de goût pour les lettres qu'il reçut le 12 mars 1626 du roi d'Espagne, la survivance de la charge de greffier du conseil des finances, occupée par son père, en considération « du bon rapport qui nous a été fait de la personne de notre cher et bien-aimé Elias DE BIE, âgé d'environ dix-sept ans, qui, jusqu'ores s'est tellement évertué aux études, que de la continuation en icelles, on peut se promettre toute capacité et suffisance. »

Il devint titulaire de la charge de greffier aux finances le 26 janvier 1633, trésorier garde des chartes et bibliothécaire royal en remplacement d'Aubert le Mère, et, conseiller au conseil des finances.

En 1644, on frappa en l'honneur d'Élie de Bie une médaille, représentant d'un côté son effigie, entourée de ses titres et qualités, et de l'autre, au lieu d'armoiries, une ruche avec des abeilles ainsi que la devise : *Dulcia Mixta malis.*

Il épousa : 1° Anne Kieffel, morte le 5 octobre 1647, et 2° Jean Alarde de Haen, morte le 14 août 1667.

Il eut du premier lit un fils, Jean George, mort au berceau, et du second lit, cinq enfants, savoir :

A. George Martin Élie DE BIE, lieutenant de cavalerie au service de Sa Majesté Catholique, puis bailli de Hingen, épousa Anne Marie Luitin dont un fils, François Élie, capitaine au régiment français de Navarre, et une fille, Marie Louise.—B. Claude François, qui suit, V. — C. Albert Hyacinte DE BIE, épousa, le 11 juin 1688, Catherine van Oostendorp dont cinq filles et un fils, Maximilien Albert, mort jeune. — D. Marie Claire, épousa François Arazola de Onate, auditeur de la chambre des comptes. — E. Catherine, carmélite à Alost.

V. CLAUDE FRANÇOIS DE BIE, contrôleur des finances, épousa : 1° Françoise de Wavre, et 2° Françoise van den Plassche. Il fit enregistrer, le 2 août 1721, les armes adoptées par sa famille. Il eut du second lit neuf enfants, entre autres :

A. Jean François, qui suit, VI.

B. François Albert DE BIE, capitaine aux gardes wallonnes en Espagne. — C. Marie, prieure des carmélites à Bruxelles, en 1721.

VI. JEAN FRANÇOIS DE BIE, seigneur de Westvoorde, échevin de la ville de Bruges le 17 novembre 1741, épousa Thérèse Vleys, dame de Westvoorde, morte le 20 février 1788, dont trois enfants, savoir :

A. Louis Joseph, qui suit, VII.

B. Guillaume Joseph DE BIE, épousa Marie Anne de Bie, morte sans enfants. — C. Thérèse, morte sans alliance.

VII. LOUIS JOSEPH DE BIE DE WESTVOORDE, épousa Jeanne Marie Salens, dont deux enfants, savoir :

A. Marie Angélique Thérèse, née le 13 décembre 1790, morte sans enfants, à Bruges, le 25 janvier 1855, épousa, à Bruges, le 28 juillet 1812, Louis Jacques Eugène d'Hanins de Moerkerke, né à Bruges le 6 août 1780, mort à Bruges le 30 août 1852, membre de l'ordre équestre de la Flandre occidentale, échevin de la ville de Bruges, colonel de la garde bourgeoise en 1830, chevalier de l'ordre de Léopold. — B. Louis, qui suit, VIII.

VIII. LOUIS DE BIE DE WESTROODE, bourgmestre d'Oostcamp, chevalier de l'ordre de Léopold, épousa Thérèse le Gillon de Goemaringhe, dont trois enfants, savoir :

A. Louis DE BIE DE WESTVOORDE, épousa le 14 juin 1853, à Ruddervoorde, Henriette Pecsteen, fille de M. le baron Pecsteen, sénateur et de Silvie de Vrière, dont trois enfants, savoir :

*a*. Fernand DE BIE DE WESTVOOREE. — *b*. Marguerite. — *c*. Aline.

B. Jules DE BIE DE WESTVOORDE, épousa, le 19 avril 1854, Léonie Pecsteen, sœur de la précédente, dont quatre filles :

*a*. Maria. — *b*. Georgina. — *c*. Augusta. — *d*. Louise.

C. Léonie, morte sans alliance.

# BIOLLEY.

Ecartelé : au premier d'azur, à l'étoile d'or à cinq pointes; au troisième d'argent à la tour crénelée de gueules ; au deuxième et au quatrième d'argent et d'azur, au lion de l'un dans l'autre, armé et lampassé de gueules. L'écu sommé d'une couronne de vicomte, à neuf perles, surmonté d'un heaume d'argent, orné, grillé, couronné d'or et fourré de gueules, aux lambrequins d'or et d'azur. Cimier : l'étoile du premier de l'écu entre deux vols, à dextre, d'azur à deux fasces d'or; à sénestre, d'argent, à deux fasces de gueules. Supports : deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules portant bannières d'azur à l'étoile de l'écu.

Tous les genres d'illustration se réunissent sur la maison de Biolley. Son antiquité, sa noblesse, s'appuyent sur les preuves les plus décisives. Elle s'est distinguée dans les armes, dans la magistrature, dans l'église. Plusieurs de ses membres ont laissé leur vie sur les champs de bataille, au service de leurs souverains ; d'autres ont brillé dans les conseils de la couronne et dans les grandes assemblées communales qui ont si puissamment contribué au progrès intellectuel et matériel de la société humaine. Ils ont été élevés à de grandes charges par la volonté royale et, mieux encore, par le choix libre et spontané de leurs concitoyens. Leurs alliances les ont toujours placés au rang des hautes familles titrées des contrées où ils ont successivement établi leur résidence : soldats, conseillers, magistrats communaux, prêtres, citoyens, ils n'ont jamais dévié de la voie du devoir et, en accomplissant ce devoir, ils ont su rendre au trône, à la patrie, ces services éclatants que seules peuvent rendre les natures d'élite.

Là, cependant, ne s'arrêtent point les titres de la maison de Biolley. Secouant, des premiers, les préjugés d'un autre âge, ils ont hautement proclamé par leurs paroles et démontré par leurs actes que la noblesse ne déroge point par le travail, source de tout bien, de tout progrès. Par leur exemple, par leurs efforts persévérants, par leurs sacrifices constants, accomplis dans les temps les plus difficiles, ils ont donné un développement immense en Belgique à une industrie déjà célèbre, et fait régner autour d'eux le bien-être et la prospérité. C'est ainsi qu'ils ont répandu un nouveau lustre sur leur beau nom et, qu'à une époque où l'on constate avec douleur la décadence de tant de grandes races, on voit s'étendre et se consolider de jour en jour, la fortune dont les Biolley font un usage si noble et si intelligent.

Des puissantes considérations nous ont imposé le devoir de raconter l'histoire de la maison de Biolley avec tous les développements que comportent les documents et les titres soumis à notre choix et à notre analyse. Cette tâche est aisée. Les témoignages, trop succincts, de nos devanciers, sont unanimes et précis. Il suffit d'en reproduire une partie et de compléter leur œuvre.

« Biolès, Bioulès ou Biolet, dit, en 1786, La Chesnaye des Bois, dans le tome XV, page 98 de son remarquable ouvrage, est une ancienne famille noble originaire de France, établie dans le comtat Venaissin depuis plus de trois cent cinquante ans, et qui a fait branche en Lorraine. L'*Histoire de la noblesse du comtat Venaissin* en fait mention par alliance.

» Une branche qui s'établit dans la ville de Bonnieux, en 1440, s'est éteinte dans la personne d'un ecclésiastique, qui a fait beaucoup de bien à l'église et à l'hôpital de Bonnieux. Elle y a donné des consuls et des viguiers même dans des temps assez orageux, et y a possédé plusieurs terres du nom de Bioulès, qui sont sorties de la famille : on voit en-

core les débris d'un ancien château situé au haut de la montagne, qui lui appartenait.

» Une autre branche établie à l'Isle, diocèse de Cavaillon, remonte à Raimond de Biolès, qui passa un bail emphytéotique d'un certain bien qu'il possédait à un nommé Bernard, le 15 septembre 1524, et épousa noble dame Catherine de Guyars, de laquelle il eut entre autres enfants :

I. Jean Joseph de Biolès, qui suit, II.

II. Jean Joseph de Biolès, qui continua la postérité à l'Isle, et laissa de son mariage : Antoine de Biolès, qualifié messire dans les actes de baptême de tous ses enfants, et mourut en 1572, au service du roi dans la guerre contre les huguenots. Il avait épousé Jacquette Mercier, laquelle vécut plus de quarante ans après lui, et fut tutrice de ses enfants, savoir :

A. René, qui suit.

B. Sauveur.

C. Esprit, auteur d'une branche établie en Lorraine dont nous parlerons ci-après.

D. et E. Étienne et Régnier.

E. Anne, femme de N... de Pélissier, de Carpentras.

F. Marie Madeleine de Biolès, mariée au marquis de Ravana, de l'Isle.

III. René de Biolès, qualifié capitaine dans plusieurs actes, servit plus de cinquante ans, tant en France que dans les pays étrangers, et mourut avant le 5 avril 1636, suivant une lettre de Gabriel de Magnaty, prieur de la Chartreuse de Melun, dont il avait épousé la sœur nommée Françoise de Magnaty. Leurs enfants furent :

A. Esprit, qui suit.

B. Claude, lequel fit plusieurs campagnes en Flandre, en Piémont et en Lorraine, et mourut en 1627.

C. François, mort religieux carme.

D. François Mathieu, dont on ignore la destinée.

E. Françoise Biolès, mariée, le 28 octobre 1636, à noble homme Didier Bruni, fils du capitaine Fouque Bruni.

IV. Esprit de Biolès, écuyer, servit longtemps sous les rois Louis XIII et Louis XIV, et obtint sa retraite vers 1650. Il avait épousé, par contrat passé en 1643, devant Jean Cadecombe, notaire à Bonnieux, Marguerite de Tulle, d'une ancienne famille noble dont il est parlé dans l'*Histoire de la noblesse du comtat Venaissin*. De leur mariage vinrent :

A. Mathieu, mort sans alliance.

B. Joseph, qui suit.

C. et D. Marguerite et Marie de Biolès, mortes sans avoir été mariées.

V. Joseph de Biolès, écuyer, fut, pendant plus de vingt ans, consul de Labrière, et s'acquitta si dignement de cet office, qu'il s'attira la considération et l'estime de tous les habitants, surtout pour leur avoir conservé la jouissance de la forêt de Labrière, dont les seigneurs gentilshommes du lieu voulaient les priver en 1728. Il avait épousé Marie Delphine de Porte, dont :

A. François Jacques, qui suit, VI.

B. Joseph, écuyer, vivant en 1778, qui n'a qu'un fils.

C. Toussaint, prêtre, mort le 2 février 1745, âgé de 27 ans.

D. Marguerite, morte sans alliance.

E. Catherine, morte jeune.

F. Marie Madeleine de Biolès, morte aussi sans alliance.

VI. François Jacques de Biolès, écuyer, baptisé le 26 mars 1700, mort en 1770, avait épousé, en 1739, Marie Françoise Durand, de laquelle il a eu :

A. Joseph René de Biolès, écuyer, né le 11 janvier 1741, non encore marié, qui a obtenu un certificat le 24 juillet 1775, de plusieurs gentilshommes de la province, qui attestent son ancienne noblesse.

B. François Marie Casimir, mort jeune.

C. Louis Eugène, non encore marié.

D. Marie Françoise, mariée à messire Joseph Traversin, arrière-petit fils du capitaine Traversin, qui entra au service du pape dans le Comtat, qui se maria à Maubec, diocèse de Cavaillon, où il vivait noblement.

E. Marie DE BIOLÈS, morte jeune.

### Branche établie en Lorraine.

» Esprit de Biolès, écuyer, troisième fils d'Antoine et de Jacquette Mercier, alla s'établir en Lorraine, où il entra au service de Charles III, duc de Lorraine et de Bar, en qualité d'archer de ses gardes du corps, après avoir fait ses preuves de noblesse, dont il obtint confirmation pour lui ou ses enfants nés ou à naître, par lettres patentes de ce prince, données à Nancy, le 3 juin 1601, déposées au trésor des chartes de Lorraine, fol. 68, pag. 10; une copie de ces lettres a été collationnée par les chevaliers-conseillers maîtres en la chambre des comptes de Lorraine, délivrée le 26 juin 1775 et scellée du grand sceau de la chambre, à Joseph René de Biolès, écuyer.

» Ledit Esprit fut fait ensuite gentilhomme de la chambre du duc Charles III, et avait épousé demoiselle N... Vion, d'une ancienne noblesse de Lorraine, dont :

A. Sauveur DE BIOLÈS.

B. et C. Esprit et François, mentionnés dans le *Nobiliaire de Lorraine*, par dom Pelletier, curé de Senonces.

D. Marie Anne DE BIOLÈS.

» Nous ignorons la postérité de ces enfants, et tout ce que nous savons, c'est que cette branche s'est éteinte dans ce siècle et n'a formé tout au plus que trois ou quatre degrés.

» La branche ainée, dont les alliances sont avec la maison d'Inguimbert, de Rabasse et plusieurs autres portait, sui-

vant l'abbé Pithoncourt, pour armes : de gueules, au château d'or, donjonné de trois tours de même.

» Celle établie en Lorraine portait à peu près les mêmes armes; et la branche qui subsiste, établie à Labrière, diocèse de Cavaillon, et qui remonte à Raimond de Biolès, porte : « écartelé au premier de gueules, au lion d'or couronné de même, entouré de treize besants d'argent, au deuxième d'azur chargé d'une étoile d'argent et d'une croix d'or en pal renversée, accostée de deux pommes de même, tigées et feuillées de sinople et quatre points : 2 en chef à côté de l'étoile, et 2 en pointe à côté de la croix; au troisième d'azur, à une étoile d'or en cœur, entourée de cinq trèfles de même 2, 2 et 1; et au quatrième de gueules, au château d'or, donjonné de trois tours de même. Supports : deux lions. » Article dressé sur les titres originaux et plusieurs papiers de famille communiqués. »

Saint-Allais, dans son *Nobiliaire universel de France*, tome V, page 276 (publié en 1815), donne la même description des armoiries des deux branches françaises Biolès ou Bioley. L'usage a fait prévaloir depuis longtemps l'orthographe moderne du nom de Biolley.

La ville de Sallanches, chef-lieu du Haut-Faucigny, en Savoie, s'honore d'avoir conféré, pendant le XV^e siècle, ses principales charges communales à des membres de la famille Biolley, d'où descend la branche belge.

François de Sales Alexis Biolley, qui vint s'établir à Augsbourg, fut un de ces hardis novateurs sachant rompre courageusement avec des préjugés, et se disant qu'il serait beau pour la noblesse de se montrer active, utile, plutôt que de demeurer oisive et impropre à créer de grandes choses. Il fonda à Augsbourg une maison de banque fort importante. Il est l'auteur de la famille Biolley de Verviers, qu'une patente de chevalier, délivrée en 1769, fait connaître en ces

termes : « Famille noble et ancienne dont plusieurs membres laissèrent leur vie sur le champ de bataille au service de leurs souverains, et occupèrent des charges élevées, tant civiles que militaires. »

I. Jacques de Biolley, né le 21 mai 1604, épousa Jeanne Thovex, dont un fils, Jean, qui suit, II.

II. Jean de Biolley, né le 4 mars 1647, à Sallanches, épousa, le 27 août 1670, à Sallanches, dame Marie de Montfort, fille de Marin et de Richarde de Ballel-Batz, fille de Pétronille de Blancheville, petite-fille de Jean et de Michelle de Chalamelle.

De ce mariage il eut trois enfants, savoir :

A. Jean de Biolley, qui s'établit en Savoie et dont la postérité est éteinte.

B. François de Sales Alexis, qui suit, III.

C. Jean, natif de Sallanches, suivit son frère François à Augsbourg et de là il vint, vers 1725, s'établir à Verviers.

Cette cité lui fut reconnaissante du développement immense qu'il donna à ses manufactures si célèbres déjà. Entouré de l'estime et de la considération que donnent une fortune honorable et une naissance sans tache, Verviers le choisit pour échevin, contrairement à la loi, qui ne permettait pas de confier le consulat à un étranger. M. de Trooz, dans son « Histoire du marquisat de Franchimont, » page 176, apprécie le fait en ces termes : « 1745. Jacques Antoine Maigret et Jean Biolley. Celui-ci était étranger et par conséquent placé au consulat contre la loi. Plusieurs de la même famille y furent ensuite placés de même. Mais elle augmenta le commerce de la ville, l'embellit par beaucoup d'édifices particuliers et mérita du public à beaucoup d'autres titres, de manière que si la loi a été transgressée, il y a lieu d'en perdre la mémoire. »

Jean de Biolley épousa dame Catherine le Pas, d'une ancienne et honorable famille qui a donné plusieurs bourgmestres à Verviers, dont cinq enfants, savoir :

*a*. Jean François de Biolley, chevalier par lettres patentes du 5 janvier

1769, épousa N. Pirons, descendante des seigneurs de Baelen. On le désignait assez communément sous le nom de chevalier Biolley ou bien encore de Biolley-Pirons. M. de Trooz en parle en ces termes : « Matthieu Pirons, » bourgmestre en 1746, était d'une famille limbourgeoise, mais né et nationa- » lisé verviétois. Cinq autres de la même famille possédèrent le consulat après » lui, savoir : Pierre, Alexandre, Jacques, Lambert et Jean Louis Pirons. Les » enfants de Jean Biolley de Verviers descendent de ce dernier par leur » mère. »

Jean de Biolley eut de son mariage six enfants :

1. Jean Henri Thomas Joseph DE BIOLLEY, chevalier, mort sans alliance, en 1843.
2. Jacques Alexandre Pierre Hubert DE BIOLLEY, sans alliance.
3. Angélique Albertine Josèphe, sans alliance.
4. Marie Anne Josèphe, sans alliance.
5. Arnoud François Joseph DE BIOLLEY, chevalier, mort sans alliance, à Verviers, le 28 septembre 1847.
6. Marie Albertine Constance, épousa Nicolas Bernardin Lonhienne, mort à Verviers, le 28 février 1857, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

*b.* Pierre Hubert DE BIOLLEY, chevalier, mort sans alliance.

*c.* Thomas Joseph DE BIOLLEY, chevalier, mort sans alliance.

*d.* Marie Claire, qui épousa Pierre de Thier.

*e.* Catherine Joseph, qui épousa : 1° N. Chardon de Watronville, et 2° Jacques Pierre de Sabardin.

III. FRANÇOIS DE SALES ALEXIS DE BIOLLEY, né à Sallanches le 21 janvier 1687, mort à Augsbourg le 1er novembre 1769, ouvrit à Augsbourg une importante maison de banque dont ses fils et petits-fils furent successivement les chefs; ceux-ci fondèrent aussi de grands établissements industriels à Prague, à Nuremberg et dans la principauté de Liége. Il épousa : 1° Nicole Gollet, fille de François et de Michelle de Paget, petite-fille de Françoise et de Claude Jeanne de la Vigne; 2° Marie Barbe Bannisset, morte à Augsbourg le 27 juillet 1733, fille de Claude Nicolas, agrégé à l'ordre Teutonique dans le bailliage à Nuremberg, et d'Anne Marie Christyn, et 3° Nicolarde d'Elsance. Il eut du premier lit :

A. Jean François, qui suit, IV.

Il eut du second lit :

B. Jean Pierre Antoine DE BIOLLEY, né à Augsbourg le 14 juin 1729, mort le 14 juin 1782, qui épousa, le 7 mai 1758, à Augsbourg, Marie Thérèse von Mentz, fille de George Antoine, chevalier du Saint-Empire, et d'Anne Afre de Mayrl, dont un fils unique :

Joseph Antoine DE BIOLLEY, né à Augsbourg le 24 octobre 1762, mort le 16 janvier 1818, épousa, le 5 juin 1791, à Augsbourg, Marie Charlotte Crescence von Gilardi, fille de Jacques André von Gilardi de Schwiningen et de Marie Catherine Arbaur, dont :

Thomas Joseph Gabriel DE BIOLLEY, natif d'Augsbourg, naturalisé en Belgique, épousa Marie de Tannera, fille de Jean Baptiste et de Marie Elisabeth Catherine de Zabuesnicz.

C. Marie Thérèse, épousa Joseph Antoine von Zehender de Reichsdorff, à Prague.

IV. JEAN FRANÇOIS DE BIOLLEY, né à Sallanches le 18 novembre 1715, mort à Verviers le 2 novembre 1790, fonda, en 1725, la maison François Biolley et fils, épousa, le 13 mai 1747, à Verviers, Lambertine Françoise Simonis, née le 29 janvier 1721, morte le 18 février 1782, fille de Henri, bourgmestre de Verviers, et de Marie Isabelle Pirons, fille de Jacques Pirons, seigneur du chef-ban de Baelen, de Ruyff et Meuchemen, et de Marie Angélique Louys.

Il eut de son mariage trois enfants, savoir :

A. François de Sales, qui suit, V.

B. Jean François DE BIOLLEY, seigneur de Champlon, mort jeune, épousa Marie Anne Simonis, « femme aussi remarquable par sa prodigieuse activité et l'étendue de ses connaissances, que par l'aménité et l'élévation de son caractère. Ses liaisons avec les émigrés français compromirent un instant ses établissements industriels : ayant pris la fuite devant les troupes républicaines, elle habita successivement Brunswick et Hambourg. Les nouvelles autorités de Verviers vinrent elles-mêmes au-devant de la famille Biolley, dans l'intérêt de la classe ouvrière qui, depuis son départ, éprouvait les besoins les plus grands. Elles voulurent oublier les relations de Marie Anne Biolley, née Simonis, avec la noblesse de la cour de Louis XVI, à

laquelle elle avait fait un généreux accueil. Sous la domination française et sous le régime des Pays-Bas, cette dame fut liée d'une amitié étroite avec les personnages les plus éminents, parmi lesquels la famille cite avec un juste orgueil le prince de Talleyrand. C'est à elle que l'arrondissement de Verviers, comme le dit très-bien l'auteur de l'*Histoire du Marquisat de Franchimont*, doit en grande partie la prospérité extraordinaire à laquelle il est parvenu depuis quarante ans. Elle mourut le 21 novembre 1831, à Hodbaumont, près de Theux (1). »

C. Henri, tréfoncier du chapitre de Saint-Servais à Maestricht, et puis de la collégiale de Saint-Martin, à Liége.

V. François de Sales Alexis de Biolley, né à Verviers le 30 août 1751, épousa, le 5 mai 1788, Marie Claire Reine Hubertine Tossaint de Neumolin, dite de Godin, née le 6 janvier 1761, morte le 15 février 1796, fille d'Arnoud Jacques Joseph, né le 29 juillet 1733, mort le 3 avril 1806, et de Marie-Anne de Thier, née le 25 décembre 1734, petite-fille d'Hubert, né le 8 janvier 1700, et de Claire Thérèse le Pas, née le 15 octobre 1711, morte le 22 août 1740.

Il eut de son mariage trois enfants, savoir :

A. Raimond Jean François, qui suit, VI.

B. Marie Arnoud Édouard de Biolley, né le 12 septembre 1790, mort le 14 juillet 1851, chevalier de l'ordre de Léopold, ancien bourgmestre de la ville de Verviers, épousa : 1° Marie Laure Simonis, sœur de la femme de son frère, et 2° Octavie de Thier, fille d'Arnold et de Joséphine de Godin.

Il eut du premier lit une fille :

*a.* Marie Anne Isabelle, dite Laure, née le 28 septembre 1828, épousa, le 30 août 1847, son cousin germain, Jean Henri, dit Iwan, vicomte de Biolley, chevalier de l'ordre de Léopold, né le 7 Juin 1818, mort à Paris le 22 février 1854.

Il eut du second lit trois enfants, savoir :

*b.* François Octave Raymond Marie de Biolley, né le 15 octobre 1833.

(1) *Dictionnaire généalogique*, etc., de M. F.-V. Goethals.

épousa, le 28 octobre 1858, au château de la Rochette (Liége), Valérie Grisard.

*c.* Jeanne Françoise Marie Claire Arnoldine, née le 14 novembre 1836, épousa, le 2 octobre 1856, à Verviers, Iwan Simonis.

*d.* François Marie Robert Antoine Adolphe DE BIOLLEY, né le 17 janvier 1842.

C. Marie Claire Antoinette, morte sans alliance, à l'âge de soixante-huit ans, le 18 août 1862, à Borcette, près d'Aix-la-Chapelle, où elle se trouvait accidentellement.

VI. RAIMOND JEAN FRANÇOIS, VICOMTE DE BIOLLEY, chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, officier de l'ordre de Léopold, membre du sénat, né à Verviers le 10 février 1789, mort à Verviers le 22 mai 1846, obtint du roi la reconnaissance de la noblesse de sa famille, ainsi que, pour ses descendants mâles légitimes, le titre de vicomte dont Sa Majesté le gratifia le 17 juillet 1843, par un acte spontané de sa bienveillance royale en faveur du chef d'une famille qui, depuis plus d'un siècle, n'a cessé de tenir le rang le plus distingué dans toute la province de Liége.

Il avait épousé, le 10 septembre 1817, Marie Isabelle Simonis, née à Verviers le 24 avril 1799, fille de Jean François Dieudonné et de Marie Agnès de Grand'Ry.

Le nom de Biolley est non-seulement le synonyme de l'activité et de l'honneur industriels poussés à leur plus haut degré, il signifie aussi bienfaisance dans la plus large acception du mot, et patriotisme dans son sens le plus pur et le plus étendu. Le dévouement au roi qui régit les destinées de la patrie et à sa jeune dynastie est un culte fervent pour tous les membres de cette belle famille.

M. le vicomte de Biolley était un des membres influents du sénat; sa parole y était écoutée et son conseil suivi avec empressement.

En 1833, lors du voyage du roi dans les provinces méridionales du royaume, M. le vicomte de Biolley eut l'honneur de recevoir son souverain dans sa demeure.

Ce fut encore dans l'hôtel de M. le vicomte de Biolley que le roi descendit au mois de juillet 1843, lors de l'inauguration complète du chemin de fer d'Anvers à Verviers.

Enfin, en 1853, lors de l'arrivée de Son Altesse Impériale et Royale madame la duchesse de Brabant, ce fut chez madame la vicomtesse douairière Raimond de Biolley qu'eurent lieu les cérémonies si imposantes et à jamais mémorables de la remise de l'auguste fiancée par les plénipotentiaires autrichiens aux plénipotentiaires belges.

En douze jours, à force d'activité et de volonté, on parvint à réunir les trois hôtels de madame la vicomtesse douairière de Biolley, de M. le comte Henri de Pinto, son gendre, de M. le vicomte Iwan de Biolley, son fils. Ces trois hôtels représentèrent la Belgique, l'Autriche et le territoire neutre; on raccorda l'entrée des jardins de madame de Biolley au chemin de fer, par une voie spéciale; on érigea, toujours dans l'espace de ces douze jours, des galeries de verdure, des galeries couvertes, une salle immense, véritable édifice, communiquant de plain-pied avec les appartements du premier étage; enfin, dans ce court espace de temps, madame la vicomtesse de Biolley et ses enfants, créèrent des chefs-d'œuvre d'art, de richesse et de goût. Tout fut digne des augustes hôtes et de l'auguste cérémonie.

La réception officielle de l'archiduchesse eut lieu dans la salle principale de l'hôtel de Biolley, et cette page de l'histoire de la Belgique sera toujours un grand et beau souvenir que madame la vicomtesse de Biolley léguera à ses enfants.

M. le vicomte Raymond Jean François de Biolley eut de son mariage huit enfants, savoir :

A. Jean Henri dit Iwan, VICOMTE DE BIOLLEY, chevalier de l'ordre de Léopold, par arrêté du 28 août 1853, membre du conseil provincial de Liége, né à Verviers le 7 juin 1818, mort à Paris le 22 février 1854 et inhumé à Verviers, avait épousé, le 30 août 1847, sa cousine ger-

maine, Marie Anne Isabelle, dite Laure de Biolley, fille de Marie Arnold Édouard de Biolley et de Marie Laure Simonis, dont une fille :

Marie Anne Laure Françoise Isabelle, née à Verviers le 25 septembre 1851, morte à Verviers le 7 décembre 1852.

B. François Raymond de Biolley, né le 10 juin 1819, mort le 25 avril 1820.

C. Marie Anne de Biolley, née le 7 janvier 1822, morte à Hasselt le 13 mars 1859, épousa, à Verviers, le 2 juillet 1840, Théodore Émile Dominique Charles Ghislain, comte de T'Serclaes de Wommerson, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté, en non-activité de service, ancien membre de la chambre des représentants, chevalier de l'ordre militaire de Léopold, décoré de la Croix de Fer, grand'croix de l'ordre de Ferdinand des deux Siciles, commandeur des ordres de la branche Ernestine, de la maison de Saxe, de Saint-Grégoire-le-Grand, de la Légion d'honneur et de Saint-Michel, chevalier de nombre de l'ordre de Charles III.

De ce mariage sont nés huit enfants, savoir :

*a*. Isabelle Geneviève de Brabant Marie Charlotte Ghislaine, née le 19 janvier 1845. — *b*. Évrard Antoine Raymond Wenceslas Florent Charles Ghislain, né le 21 octobre 1844. — *c*. Théodora Marie Wivine Armande Ghislaine, née le 26 décembre 1846, morte à Bruxelles le 6 mars 1857. — *d*. Jean Alphonse Nicolas Albert Gery Charlemagne Ghislain, né le 18 janvier 1849, mort à Lubbeek le 30 janvier 1853. — *e*. Jacques Augustin Joseph Alphonse Renier Laurent Ghislain, né le 9 janvier 1852. — *f*. Charles Martin François de Sales Emmanuel Guillaume Fernard Ghislain, né le 28 janvier 1854. — *g*. Marie Gudule Hermelinde Lutgarde Ghislaine, née le 25 mai 1856.—*h*. Albine Marie Immaculée Josèphe Rheinhilde Béatrix Herlinde Ghislaine, née le 26 janvier 1859.

D. Marie Claire Armande de Biolley, née le 28 février 1824, qui épousa, le 11 février 1847, Ignace Joseph, comte Vander Straten Ponthoz, né le 23 avril 1814, chevalier de l'ordre Léopold, officier de la Légion d'honneur, major d'artillerie, officier d'ordonnance du roi, dont cinq enfants, savoir :

*a*. Marie Hyacinthe Emmanuelle, née le 27 décembre 1847.

*b*. Charles Fortuné Jean Marie Gabriel, né le 9 septembre 1849.

*c*. Pierre Fortuné Joseph Athelard, né le 29 mai 1851.

*d*. Guillaume Fortuné Gabriel Emmanuel, né le 29 février 1853.

*e*. Philippe Fortuné Auguste Marie, né le 8 janvier 1856.

E. Marie Laure Élisabeth de Biolley, née le 4 décembre 1825, qui épousa, le 3 mai 1848, M. Henri André Joseph, comte de Pinto, né le 4 novembre 1818, dont cinq enfants :

*a*. Emmanuel Frédéric Raymond Joseph, comte de Pinto, né le 15 mars 1849, mort à Bruxelles le 25 mars 1863.

*b*. Agnès Marie Joséphine Isabelle, comtesse de Pinto, née le 28 février 1851.

*c*. Frédéric Élisabeth Henri Alfred, comte de Pinto, né le 19 novembre 1852, mort le 18 avril 1853.

*d*. Frédéric Alphonse Marie Emmanuel, comte de Pinto, né le 12 mars 1855.

*e*. Henriette Marie Thérèse Joséphine, comtesse de Pinto, née le 24 septembre 1862.

F. Marie Catherine Angéline de Biolley, née le 2 octobre 1827, qui épousa, le 5 juin 1849, M. Louis Jean, comte Vander Straten Ponthoz, né le 29 novembre 1824, dont trois enfants, savoir :

*a*. Mathilde Gabrielle Marie Isabelle, née le 25 avril 1850.

*b*. Gabrielle Marie Alphonse Jeanne, née le 25 avril 1853.

*c*. Oger.

G. Jules Emmanuel, qui suit, VII.

H. Félix Raymond Joseph, VICOMTE DE BIOLLEY, né le 10 juin 1836.

VII. JULES EMMANUEL, VICOMTE DE BIOLLEY, né le 1er décembre 1829, chevalier de l'ordre Léopold par arrêté du 16 décembre 1855, épousa, le 8 septembre 1855, au château de Strée (Liége), Marie Clotilde, baronne de Moffarts, fille du baron George Ferdinand de Moffarts et de Marie Charlotte Désirée, baronne de Rosen, dont trois enfants, savoir :

A. Marie Françoise Isabelle DE BIOLLEY, née le 9 décembre 1857.

B. Anne Marie Albertine DE BIOLLEY, née le 15 janvier 1860.

C. Marthe Marie Ghislaine DE BIOLLEY, née le 12 avril 1862.



# BISEAU.



D'Azur, au chevron d'or, accompagné de trois trèfles d'argent. CIMIER : une biche naissante au naturel. Supports : deux biches au naturel. HEAUME : couronné, aux lambrequins des couleurs de l'écu.

La maison de Biseau, qui a son siége principal dans le Hainaut où elle est fort considérée, tant par son ancienneté et par ses belles alliances que par les charges honorables dont ses ancêtres ont été revêtus, est originaire de cette partie de la Bourgogne désignée sous le nom du Gâtinais.

Sa généalogie reconnue et démontrée par preuves authentiques s'étend au delà du XV^e siècle. A cette époque, elle était déjà reconnue comme noble et exerçait des fonctions inhérentes à la noblesse.

I. CLAUDE DE BISEAU, seigneur de Biseau, au duché de Bourgogne, épousa, en 1380, Jeanne de Barcerette, dont deux fils, savoir :

A. Jean Léonard, qui suit, II.
B. Arnould DE BISEAU.

II. JEAN LÉONARD DE BISEAU, écuyer, épousa, en 1417, Madeleine de Champagne, dont deux fils, savoir :

A. Jean II, qui suit, III.
B. Claude DE BISEAU.

III. JEAN I^er DE BISEAU, passa aux Pays-Bas avec les armées du duc de Bourgogne pendant la guerre contre les Orléanais.

Il épousa : 1° Marie de Pretz-Quievrain ; et 2° en 1443, Marie, fille du seigneur de Saint-André.

Il eut deux enfants, savoir :

A. Jean II, qui suit, IV.

B. Marguerite, épousa Léonard d'Armès, chevalier d'Armès en Hivernay.

IV. Jean II de Biseau, mort le 21 avril 1532, épousa, en 1465, Pasquette, fille du chevalier Antoine Leleu, dit Bantousel et d'Agnès de la Hamaïde, dont deux enfants, savoir :

A. Jean III, qui suit, V.

B. Pierre de Biseau, mort sans enfants, avait épousé Jeanne de Bury.

V. Jean III de Biseau, épousa, en 1521, Barbe, fille de l'écuyer Rodart, dont deux enfants, savoir :

A. Jean V de Biseau, épousa, en 1552, Catherine Paillet.

B. Pierre Ier, qui suit, VI.

VI. Pierre Ier de Biseau, seigneur de la Motte, épousa : 1° le 21 octobre 1561, Marie le Huttin, morte sans enfants le 15 mai 1564, et 2° le 15 novembre 1564, Jacqueline Buiette, dont quatre enfants, savoir :

A. Pierre, qui suit, VII.

B. Jean de Biseau, chanoine de Leuze, fondateur de quatre bourses d'études pour le droit, la théologie et la médecine.

C. François de Biseau, mort sans alliance.

D. Marie, épousa N. Hattu.

VII. Pierre de Biseau, seigneur de la Motte, épousa, en 1599, Marie van Beusdael, dont la famille, originaire du Limbourg, fut admise dans l'ordre Teutonique, au chapitre de Trêves, et dans d'autres chapitres nobles de l'Allemagne, ainsi qu'il conste d'une attestation du roi d'armes Joseph van den Leene, en date de l'année 1695. Elle était fille de Renaud et de Catherine le Cambier. De ce mariage vinrent cinq enfants, savoir :

A. Jean IV, qui suit, VIII.

B. Un fils, mort enfant.

C. Pierre Louis DE BISEAU, mort jeune.

D. Marguerite, épousa Adrien Dourlens.

E. Joachim, qui fonda la branche des Biseau, seigneurs de Hauteville.

VIII. JEAN IV DE BISEAU, dit de Beusdael, licencié ès-lois, lieutenant gouverneur de la ville et prévôté de Binche par lettres patentes de l'infante Isabelle Claire Eugénie, en date du 16 juin 1633. Il se distingua plusieurs fois à la tête de la garnison de cette place, surtout pendant les événements désastreux de 1687, lorsque les Français se présentèrent devant Louvain et Maubeuge. Il épousa : 1° Marie Rieck, dite de Witterlingen, morte sans enfants, et 2° Madeleine van der Mersch.

Il eut du second lit neuf enfants, savoir :

A. Frédéric DE BISEAU, abbé mitré de Notre-Dame du Cornu, en Bourgogne.

B. Anne, religieuse à l'abbaye de Salzinnes.

C. Emmanuel, qui suit, IX.

D. Isabelle.

E. Jacques Antoine DE BISEAU, major d'infanterie.

F. Jean François DE BISEAU, prêtre, protonotaire apostolique et intendant du prince de Nassau.

G. Marie Albertine, qui épousa Diégo de Sylva, grand d'Espagne.

H. Madeleine, qui épousa François van der Mersch.

I. Charles Albert DE BISEAU, qui épousa : 1° Anne Molina, et 2° Hélène Snellinx, dont trois enfants :

*a.* Marie Emmanuelle.

*b.* Charles Laurent DE BISEAU.

*c.* Jean François DE BISEAU.

IX. EMMANUEL DE BISEAU DE BEUSDAEL, obtint par lettres patentes du roi Charles II, en date du 24 mai 1690, l'autorisation de décorer d'une couronne d'or, au lieu du bourrelet,

l'écu de ses armes et de les faire supporter par deux biches au naturel, portant bannières : à dextre aux armes de Biseau, et à sénestre à celles de Beusdael. Emmanuel de Biseau joignit à son écu celui de sa grand'mère qui était écartelé, au premier et au quatrième de gueules à la croix d'or, au deuxième et au troisième, de gueules semé de bilettes d'or à la bande du même.

Il mourut sans laisser de postérité de Suzanne de Grationa, fille de Pierre et de N. Roelant, sa femme.

### Biseau, seigneurs de Hauteville.

VIII. Joachim de Biseau, fils cadet de Pierre et de Marie van Beusdael, licencié ès-lois, épousa, le 14 décembre 1623, Marie van Hoogenberg dont un fils, Pierre, qui suit, IX.

IX. Pierre de Biseau, licencié ès-lois, avocat au conseil de Hainaut, échevin de Mons, obtint, en même temps qu'Emmanuel de Biseau, par accroissement d'armes, une couronne d'or au lieu du bourrelet et deux biches au naturel, pour supports, « parce que, » porte le diplôme, « il nous a été remontré qu'il nous avait rendu des services particuliers en qualité de premier du conseil de la ville de Mons, lorsqu'en l'an 1678 elle fut bloquée par les ennemis l'espace d'une année, se comportant avec grand zèle et encourageant la bourgeoisie à notre service et avançant par lui et par son fils, receveur général des aides et subsides de la province de Hainaut, de grandes sommes d'argent tant pour l'avancement des fortifications de ladite ville, que pour servir les militaires de ladite garnison, sans qu'il aurait oncques reçu aucune mercède pour ses services. C'est pourquoi, pour s'évertuer davantage à notre service, nous a été très-humblement supplié qu'il nous pleu de décorer l'écu de ses armes d'une couronne d'or au lieu de bourelet, accompagné

de deux biches au naturel pour supports. Ces accroissements ont été accordés par Charles, roi de Castille, de Léon, etc., en date du 24 mai 1690 et de nos règnes le vingt-quatrième, etc. »

Pierre de Biseau épousa, le 21 janvier 1654, Marie Loiseleur, fille de Philippe et de Marguerite de Beure, dont quatre enfants, savoir :

A. Bernard DE BISEAU, religieux à l'abbaye de Bonne-Espérance, puis curé de Familleureux.

B. Frédéric DE BISEAU, mort jeune.

C. Joachim, qui suit, X.

D. Pierre Philippe DE BISEAU, fondateur de la branche des Biseau, seigneurs de Familleureux.

X. JOACHIM DE BISEAU, auditeur du comté de Hainaut, épousa Marie Madeleine d'Ysembart, née le 24 juillet 1662, fille de Jacques et de Jeanne Isabelle Favreau, dont deux enfants, savoir :

A. Marie, morte le 16 septembre 1762, épousa : 1° Albert Joseph Tacquenier, et 2° Alexis Marie Joseph de Mont, seigneur d'Holdres, capitaine aux gardes wallones et, ensuite, colonel au service de Sa Majesté Catholique.

B. Pierre François, qui suit, XI.

XI. PIERRE FRANÇOIS DE BISEAU, seigneur de Hauteville et de Prets, épousa Marie Anne Josèphe de Haynin, fille de Robert Dominique, seigneur de Calbreucq et des Sarts, et de Jeanne Élisabeth Bureau, sa femme du second lit, dont deux enfants, savoir :

A. Marie Thérèse Maximilienne, épousa André Tahon, seigneur de Villereille et de Haine-Saint-Pierre.

B. Maximilien Joseph, qui suit, XII.

XII. MAXIMILIEN JOSEPH DE BISEAU, seigneur de Hauteville, lieutenant prévôt de Binche par commission du 2 novembre 1780, né à Mons le 26 novembre 1719, mort le 11 octobre

1809, épousa Marie Agnès de Patoul, morte le 15 février 1795, fille de Charles François, seigneur de Petit-Cambrai, dont trois enfants, savoir :

A. Marie Anne Maximiliene Cicercule, morte le 2 avril 1842, épousa, le 8 janvier 1784, Marie Vincent Hyacinthe, comte Cornet d'Elzius, né le 8 mars 1743, mort le 23 mai 1831, receveur général du Hainaut sous la domination autrichienne, fils de Léonard François Charles Cornet, comte d'Elzius, et d'Anne Rose Aye Daneau de Thimougies.

B. Maximilien Ursmer Joseph, qui suit, XIII.

C. Ferdinand Joachim DE BISEAU, mort le 4 septembre 1836, épousa Philippine Rose Aye de Patoul, morte le 20 mai 1855, à Mons, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, fille de Dominique Xavier Joseph et de Jacqueline Rose Josèphe Caupin, dont trois filles :

*a.* Eulalie Sophie, épousa Charles Eugène Fontaine de Thieblin, dont postérité. — *b.* Pauline Eugénie. — *c.* Sidonie Joséphine.

XIII. MAXIMILIEN URSMER JOSEPH DE BISEAU DE HAUTEVILLE, seigneur de Hauteville, d'Argnies et de Prets, bourgmestre de Binche, reconnu sous les qualifications de Biseau de Hauteville, sous le gouvernement des Pays-Bas, mort le 9 mai 1845, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, épousa N. de Traux, dont sept enfants, savoir :

A. Flore, morte sans alliance.

B. Florimond DE BISEAU DE HAUTEVILLE, mort sans alliance.

C. Joseph DE BISEAU DE HAUTEVILLE, mort sans alliance.

D. Clara DE BISEAU DE HAUTEVILLE.

E. Théodore, qui suit, XIV.

F. Eugène DE BISEAU DE HAUTEVILLE, officier de l'armée belge en retraite, qui épousa N. Ghislain, dont postérité.

G. Adrien DE BISEAU DE HAUTEVILLE.

XIV. THÉODORE DE BISEAU DE HAUTEVILLE, épousa Mathilde Coppens, née le 9 mars 1828, fille de Louis Benoît, ancien commissaire de district à Gand, et de Pélagie de Moreau de Rouillon, dont une fille et un fils.

**Biseau, seigneurs de Familleureux.**

X. Pierre Philippe de Biseau, fils quatrième de Pierre et de Marie Loiseleur, mort le 17 février 1710, conseiller receveur général du comté de Hainaut, obtint, le 1er juillet 1695, des lettres patentes de chevalerie en récompense du zèle dont il avait fait preuve dans des circonstances difficiles, et notamment des sacrifices d'argent qu'il s'imposa afin d'assurer la subsistance de la garnison, lorsqu'en 1684 les troupes françaises menacèrent la ville de Mons d'un bombardement, et quand, plus tard, elles s'emparèrent de cette ville. Il fut même obligé de se refugier à Bruxelles pour se soustraire à la colère du vainqueur. Il avait épousé, le 15 octobre 1690, Marie Thérèse Hanot, morte à Mons le 12 octobre 1757, dont cinq enfants, savoir :

A. Ignace Joachim, qui suit, XI.
B. Bernard François Joseph de Biseau, mort sans alliance. — C. Augustin Joseph de Biseau, seigneur de Webergne, mort sans enfants, le 5 octobre 1736, qui épousa, le 23 juillet 1729, Catherine Tacquenier. — D. Marie Bonne, morte sans alliance. — E. Nicolas François Joseph de Biseau, fondateur de la branche des seigneurs de Houdeng et de Bougnies.

XI. Ignace Joachim de Biseau, seigneur de Familleureux et de Besonrieux, mort le 5 mars 1739, surintendant du château royal et du parc de Mariemont, par survivance de son beau-père, épousa Marie Antoinette Thérèse de Chanclos, morte à Mons le 31 mars 1729, fille d'Ernest de Retz Brizuila, baron de Chanclos, et de Marie Thérèse Vecquemans, dont deux fils, savoir :

A. Charles Urbain Joseph, qui suit, XII. — B. Antoine Joseph de Biseau, de la branche des seigneurs Pleuseghem.

XII. Charles Urbain Joseph de Biseau, seigneur de Familleureux et de Besonrieux, mort le 9 mai 1764, épousa Marie

Thérèse Victoire Tacquenier, morte le 23 octobre 1785, à l'âge de soixante et un ans, dont cinq enfants, savoir :

A. Charles François Joseph DE BISEAU, seigneur de Familleureux et de Besonrieux, mort sans alliance en mai 1806, licencié ès-lois de l'université de Louvain le 25 mai 1776, échevin de Mons.

B. Marie Thérèse Charlotte, née le 18 juillet 1749, épousa, en 1772, Jean François Bernard de Lattre du Bosqueau, né à Mons le 23 novembre 1750, et baptisé à Saint-Germain, mort le 24 février 1834, reçu de minorité le 21 mars 1763, chevalier de Malte dans la vénérable langue de France, fils de Lamoral François Joseph, seigneur du Bosqueau, et de Marie Charlotte Pauline de Namur.

C. Marie Joachime Berthe Amélie, qui épousa : 1° Jean Ferdinand Louis Antoine, chevalier de Mahieu, seigneur de Warelles, né à Bruxelles le 7 décembre 1727, mort à Bruxelles le 1er février 1783, avocat au conseil du Brabant, puis adjudant de la cour des gouverneurs généraux des Pays-Bas, fils de Michel Louis et de Marie Anne Rose l'Allemand, et 2° Auguste Carton.

D. Marie Anne Thérèse, dame de Carville, morte le 14 février 1843, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, épousa Bernard Hyacinte de Prelle.

E. Cicercule Adrienne Marie Josèphe, dame de Waunberquand, née à Familleureux le 18 juillet 1759, morte le 26 avril 1835, épousa, à Nivelles, le 14 mai 1787, Ignace Aubert Joseph Charlé, capitaine au régiment d'Esterhazy, hussards, au service de France, né à Mons le 28 mars 1747, mort le 25 mai 1806, fils d'Ignace François Joseph, seigneur de Tyberchamps, et de Jeanne Josèphe de Behault, dont quatre enfants, savoir :

*a*. Lucie Henriette Josèphe Ghislaine CHARLÉ, née à Seneffe, le 29 mars 1789.

*b*. Auguste Adrien Joseph Ghislain CHARLÉ, né à Nivelles le 22 avril 1790, mort à Seneffe le 10 décembre 1861, reconnu dans la noblesse du royaume par lettres patentes du 20 mars 1848, qui épousa Françoise de Becquevort, née le 4 mars 1799, morte le 20 juillet 1844, dont deux enfants, savoir :

1. Françoise Cicercule Philomène Ghislaine, née le 10 juin 1836.
2. Camille Auguste Ignace Maurice Ghislain, né le 7 octobre 1840.

*c*. Félix Bernard Joachim Joseph, Charlé, né à Nivelles le 6 avril 1791.

*d*. Maurice François Bernard Joseph, né à Nivelles le 2 août 1795, mort sans alliance, à Nivelles, le 3 juin 1859.

### Biseau, seigneurs de Houding et de Bougnies.

XI. Nicolas François Joseph de Biseau, seigneur de Houdeng, de Crohen, de Bougnies, de Saint-Hilaire, fils quatrième de Pierre Philippe et de Marie Thérèse Hanot, mort le 20 août 1774, épousa Marie Ursule d'Antoing de Rochefort, morte le 18 novembre 1762, fille de Pierre Louis, seigneur de l'Escafotte, lieutenant colonel, et de Marie Hannoyl, dont quatre enfants, savoir :

A. Henri Aimé Joseph, qui suit, XII.

B. Marie Françoise Eugénie Louise Ursule Julie, dame de Houdeng, morte à Mons le 2 avril 1817, à l'âge de quatre-vingt et un ans, épousa François, marquis de Wavrin, comte de Villers-au-Tertre et du Saint-Empire, seigneur de Rumilly, de Mancères, de la Clite, de Ramecourt, premier pair des Cambrésis à cause de la terre de Rumilly, mort à Houdeng-Aimeries le 24 germinal an x, dont quatre enfants.

C. Célestine Joséphine, morte à Lille en 1822, épousa à l'Escafatte, près Saint-Amand le 11 novembre 1783, Charles Louis de Wavrin, baron de Villers-au-Tertre et du Saint-Empire, seigneur de Hélissart, fils de Pierre, baron de Villers-au-Tertre et du Saint-Empire, et de Marie Jacqueline le Paige, né à Paris le 15 mai 1751, lieutenant au régiment du roi, infanterie, dont deux filles.

D. Éléonore, épousa son cousin germain Antoine Joseph de Biseau, seigneur de Pleuseghem, fils d'Ignace Joachim et de Marie Antoinette Thérèse de Chanclos.

XII. Henri Aimé Joseph de Biseau, seigneur de Houdeng, de Bougnies, de le Cambre, de Fieuru, de Crohen et de Saint-Hilaire, épousa Jeanne Josèphe Ludgarde Tahon, fille d'André, seigneur de la Motte de Vellereille et de Haine-Saint-Pierre, et de Marie Thérèse de Biseau de Hauteville, dont quatre enfants, savoir :

A. Marie Bonne, morte sans alliance.

B. Marie Joséphine, dame de le Cambre, morte à Mons le 2 avril 1847, à l'âge de soixante-quatorze ans, qui épousa Nicolas Joseph Gratien de Behault. — C. Henri Donat Joseph, qui suit, XIII. — D. Marie Thérèse Eugénie, dame de Fieru, morte à Mons le 7 décembre 1837, à l'âge de soixante-trois ans, épousa Dieudonné de Patoul, reconnu comme tel par diplôme du roi Guillaume Ier des Pays-Bas, en date du 7 septembre 1822, fils de Dominique Xavier Joseph et de Jacqueline Rose Josèphe Caupin.

XIII. Henri Donat Joseph de Biseau de Bougnies, reconnu dans la noblesse du royaume par diplôme du roi Guillaume Ier des Pays-Bas, épousa Louise du Rieu de Cour-et-Motte, dont cinq enfants, savoir :

A. Alphonse de Biseau de Bougnies, mort en bas âge.

B. Victor Louis, qui suit, XIV.

C. Léopold Eugène de Biseau de Bougnies, chanoine de la cathédrale de Tournai et chapelain de l'évêque.

D. Ernest Théodore de Biseau de Bougnies, épousa Charlotte Henriette de Behault de le Cambre, sa cousine germaine, fille de Nicolas Joseph et de Marie Joséphine, dame de Behault de le Cambre.

E. Pauline Albertine Henriette Marie Louise, sans alliance.

XIV. Victor Louis de Biseau de Bougnies, épousa Victoire Brouwet, fille d'Hyacinte Brouwet, petite-fille du chevalier Jean François Thomas Brouwet, conseiller, receveur général de Sa Majesté en la province du Hainaut, dont cinq enfants, savoir :

A. Marie, épousa, le 7 juillet 1863, Édouard Armand Joseph, comte de Madre de Mauville, né à Cambrai, France. — B. Eveline, morte enfant. — C. Alphonse Marie Joseph Victor Ghislain de Biseau de Bougnies, mort à Bougnies le 12 juillet 1860, à l'âge de vingt ans. — D. Louise, épousa, le 17 juillet 1861, à Bougnies, Alphonse François de Paule Marie Philomène van Meldert, né à Zèle le 28 août 1835, fils d'Eugène Charles Benoît van Meldert et de Narcisse Hyacinthe Marie Barbe Kramp. — E. Jeanne Élise Amélie Marie Thérèse, née le 3 mai 1845.

### Biseau, seigneurs de Pleuseghem.

XII. Antoine Joseph de Biseau, seigneur de Pleuseghem par relief du 16 mars 1776, fils cinquième d'Ignace Joachim et de Marie Antoinette Thérèse de Chanclos, capitaine au régiment de Saxe-Gotha, au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, épousa sa cousine germaine Éléonore de Biseau, fille de Nicólas François Joseph, seigneur de Houdeng, de Crohen, de Bougnies, et de Marie Ursule d'Antoing de Rochefort, dont trois enfants, savoir :

A. Angélique, morte sans enfants, qui épousa Armand Lefebvre de Wolf, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, mort à Mons le 20 décembre 1856, à l'âge de quatre-vingt-treize ans et quelques mois. Il avait épousé en secondes noces Julie Joséphine Sophie de Wolf d'Ergy, dont il eut trois enfants.

B. Marie Bonne Ursule Charlotte, morte sans alliance à Mons le 4 mars 1847, à l'âge de soixante-quatre ans.

C. Henri Louis Hypolyte Joseph de Biseau de Pleuseghem, mort sans alliance à Mons le 27 juin 1848, à l'âge de soixante-neuf ans.

FIN DU PREMIER VOLUME.

# DÉVELOPPEMENTS, RECTIFICATIONS.

**ALCANTARA.** — Stéphane Marie Justin Florimond Sanche, comte d'Alcantara, fils aîné de Pierre Octave, comte d'Alcantara, et d'Ernestine Marie Schamp d'Aveschoot et de Zwaegenaers, dame de l'ordre royal des dames nobles de la reine Marie Louise, épousa, au château de Barlo, le 4 août 1863, mademoiselle la baronne de Scherpenzeel Heusch, fille du baron Scherpenzeel Heusch, chevalier de l'ordre de Léopold, ancien membre du parlement constituant de l'Allemagne, pour le duché de Limbourg, et de la baronne de Scherpenzeel Heusch.

P. 106, ligne 16, fils, lisez : enfants.

**AUXY.** -- Auxy-le-Chasteau, sur l'Authie, est la plus ancienne baronnie de l'Artois. Son fort fut rasé en 1557, puis rebâti et rasé une seconde fois par le duc de Chaulnes en 1635. Il fut reconstruit de nouveau et il en existe encore des vestiges aujourd'hui.

La maison d'Auxy compte aussi parmi ses ancêtres un évêque et des prélats.

On trouve dans les titres de l'abbaye d'Auxy-les-Moines qu'Adascarius ber, ou baron d'Auxy, fonda cette abbaye l'an 715, du consentement de son épouse Agnetia, près la ville de Hesden, en Artois, et à quinze cents pas d'Auxy-le-Château, son séjour ordinaire.

Watier, ber d'Auxy, ainsi qualifié dans les archives du Cambrésis en l'an 1091, donna à l'abbaye de Saint-Aubert, à la persuasion de sa femme Iduberge, les héritages qu'il possédait en la ville d'Arras, etc. (Voyez le Charpentier.)

I. HUGUES Ier, SEIGNEUR D'AUXY, épousa Mathilde de Rubempré.

II. HUGUES II, SIRE ET BER D'AUXY, est mentionné, avec sa femme, Marguerite d'Aubigny, dans un titre de l'année 1226.

III. HUGUES III, SIRE ET BER D'AUXY, épousa Éléonore de Vermandois Saint-Simon, descendante d'une souche de Charlemagne. (*Archives d'Amiens.*)

IV. HUGUES IV, SIRE ET BER D'AUXY, mourut en 1280. Il fut pair de Ponthieu et gouverneur de Picardie.

V. JEAN Ier, SIRE ET BER D'AUXY, eut deux enfants, mentionnés page 261 : Jean II et Hugues V, auteur de la branche des DAMPIERRE, nom qu'il faut substituer à celui de DOMPIERRE, pages 261 à 270.

VI. JEAN II, SIRE ET BER D'AUXY, eut cinq enfants dont les noms suivent :

A. Jean III.
B. Pierre, qui épousa Françoise de Mailly.
C. Marie.
D. ALIX et non MIPS.
E. Blanche.
F. Anne.
(Voir leurs alliances, p. 261).

VII. JEAN III eut six enfants :

A. B. C. D. E., mentionnés page 262.
F. Pierre, SIRE ET BER D'AUXY, évêque de Tournai.

IX. JEAN IV, SIRE ET BER D'AUXY.

Le chroniqueur Olivier de la Marche, dans le chapitre XIII de ses mémoires, trace en ces termes le portrait de cet homme remarquable :

« Cestuy chevalier estoit bel homme, bien renommé, de bon aage, beau parleur; et voulontiers récitait choses et matières d'honneur, et de haut affaire. Il estoit chaceur et voleur (1) duict à tous exercices et à tous jeux, et n'ay pas

(1) Qui chasse au vol.

congnu un chevalier plus idoine, pour avoir le gouvernement d'un jeune prince, que luy : et moult bien lui seoit la conduite de son maitre (1445).

Le titre de chef de la famille appartient à M. le comte Émile d'Auxy de Launois et non pas à son oncle, M. le marquis Gaston Charles Ange d'Auxy de Launois. Le marquis d'Auxy de Launois est né le 19 avril 1800, tandis que son frère aîné, le comte Édouard d'Auxy de Launois, mort aujourd'hui, père du comte Émile d'Auxy de Launois, chef de sa famille, naquit à Mons le 18 mars 1789. Il fut chambellan de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, et décoré de l'ordre du Lion Belgique.

Page 268, ligne 20, lisez : Romrée.

**BAGENRIEUX** (p. 283, ligne 25), né à Mons, etc., lisez : mort à Mons, etc.

**BAILLET** (p. 305) Alexandre George, comte de Baillet, né à Anvers le 21 mai 1814, mort à Anvers le 28 novembre 1843, épousa, à Anvers, le 12 septembre 1837, Eulalie Van Asten, sa cousine germaine.

**BARÉ DE COMOGNE** (p. 322, lignes 19 et 20).

D. Lambert Adrien Alphonse Léon, VICOMTE DE BARÉ DE COMOGNE, né le 15 septembre 1823, épousa, à Bruxelles, le 1er mai 1854, Antoinette de Lemède de Waret.

**BEHAULT** p. 483, ligne 3, substituer de Renelle à Dormelle. Ligne 8 : au lieu de cinq enfants, il faut six enfants, savoir :

A. Philippe Françoise DE BEHAULT, né en 1661, capitaine au service d'Espagne.

B. Nicolas DE BEHAULT, prêtre.

C. Dominique, qui suit, VI.

D. N. épousa L. E. Richer.

E. Anne Marie, épousa Gilles François Charlé.

F. Noël Joseph DE BEHAULT, etc.

P. 485, ligne 31. Après les mots : *prince Charles de Lorraine*, ajouter : Il était fils de don Juan de Viana, maréchal de camp, gouverneur du fort Monterrey, à Bruxelles, et de dame Jeanne Marie de Tello, fille de don Louis de Tello et de dame Barbe, comtesse de Baillencourt Couréol. Colonel, quartier-maître général de Sa Majesté le roi Philippe dans les Pays-Bas, il obtint, le 13 septembre 1661, de Philippe, roi de Castille, de Léon, d'Arragon, etc., de pouvoir décorer ses anciennes armoiries d'une couronne d'or et de deux lions léopardés de même, pour supports, en récompense de quarante-trois années de services militaires et vint-quatre campagnes, avec le privilége de transmettre à tous ses descendants légitimes et chacun d'eux à leur postérité, le droit d'orner leurs armoiries des mêmes décors.

P. 486, ligne 2. Après les mots : 18 *septembre* 1822, ajouter : Et par Sa Majesté Léopold Ier, roi des Belges, qui confirma et reconnut le 16 juillet 1843, et pour ses enfants légitimes et chacun d'eux à leur descendance et postérité, le diplôme accordé à son ancètre don Louis de Tello, le 13 septembre 1661.

P. 489, ligne 23, Deruelle, lisez : de Renelle.

Id., ligne 25, Lestardeur, lisez : Lestordeur.

**BERGHE DE BINCKUM**, p. 521, ligne 16, fille, lisez : fils.

**BÉTHUNE,** p. 621, ligne 30, lisez : Breda.

# TABLE ALPHABÉTIQUE.



## GÉNÉALOGIES

# ALLIANCES

## A

## B

## C

## D

E

## F



## G

## H

## I



## J



## K



## L

M

## N

## O



## P

## Q



## R



T

U



V

W

## X



## Y



## Z



FIN DE LA TABLE.

# ARTICLES GÉNÉALOGIQUES

## INSÉRÉS DANS LE PREMIER VOLUME.

### MAISON ROYALE



